

Gilles FEYEL

**Des gazettes aux journaux.
Impression, distribution et publicité,
des origines au temps présent**

Avant-propos

Une douzaine de textes ont été ici réunis autour des conditions matérielles et financières de la fabrication et de la distribution des gazettes puis des journaux. Dès ses premiers moments, l'imprimerie de la presse quotidienne est une imprimerie de l'urgence, dont les performances, purement manuelles, ont été restituées en tenant compte de la durée du tirage, effectué pendant la dizaine d'heures de la nuit précédant la distribution du journal. Nous devons ici souligner une erreur d'appréciation du rendement horaire, non des anciennes presses à bras dites « à deux coups » (300 côtés de feuille, soit l'équivalent de 150 feuilles imprimées recto verso), mais bien des presses « à un coup » mises au point au début des années 1780 permettant de tirer 25 % en plus, soit 375 côtés de feuille. Ce qui avait été supputé sur l'impression du *Moniteur universel* et de *L'Avisseur national* du libraire Panckoucke a donc été corrigé et les pages 80 et 81 de notre texte « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », réécrites dans le chapitre VI de ce recueil, p. 168-171.

Dans ce premier temps, l'ancien régime typographique a permis de répondre avec une remarquable efficacité, à l'explosion de la presse pendant la Révolution, suivie par le repli des années napoléoniennes. Mais les dépenses entraînées par la multiplication des compositeurs et des pressiers, les difficultés probables d'organisation du travail ont conduit les entreprises de presse à se tourner vers la mécanisation inaugurée pour le *Times* anglais (1811-1814). Une deuxième période, longue et progressive, celle de l'industrialisation débute dans les années 1820 pour s'achever dans les années 1910. Le tirage a d'abord été mécanisé, parce qu'il était devenu impossible d'accroître la diffusion des journaux quotidiens ne disposant que d'une dizaine d'heures de nuit pour être tirés, sans recourir à des machines de plus en plus rapides : aux presses mécaniques « en blanc » puis à « retiration » (années 1820), succèdent les presses à réaction (fin des années 1840) puis les rotatives (fin des années 1860), toutes équipées de formes imprimantes judicieusement imposées. Après cette industrialisation du tirage, vient celle de la composition grâce aux linotypes des années 1890.

Au premier paradigme de l'ancien régime typographique, une longue période de révolution industrielle a ainsi succédé pour déboucher sur le deuxième paradigme, un système de production équilibré entre la

composition « chaude » des linotypes, de la photogravure et du clichage des stéréotype d'un côté, et de l'autre les rotatives typographiques. Après soixante-dix ans de stabilité, et depuis les années 1960-1970, poussées par la baisse de la diffusion des journaux depuis 1969, plus rapide à Paris, plus lente en province, et par la longue récession ouverte par le premier choc pétrolier de 1973 et la hausse brutale du prix du papier, l'imprimerie de presse, comme celle de labeur, sont entrées dans le long processus de « modernisation ». Est-il aujourd'hui achevé ? Est-on définitivement entré dans le troisième paradigme, celui de la saisie numérisée directe, de la mise en page électronique et de l'impressions offset ? Bien sûr, le journalisme, les systèmes rubricaux des journaux et des magazines, l'accroissement des formats et des paginations, la multiplication des illustrations de mieux en mieux insérées parmi les textes, les photos couleurs, devenues communes dans les quotidiens parisiens depuis 1998, ont accompagné la succession des deux derniers paradigmes.

Ces publications, fruits de près de trente ans de recherche, s'étant succédé sur plus de vingt ans (1989-2011), on ne s'étonnera pas des répétitions nécessaires d'une étude à l'autre. Refusant de réécrire tout cela, nous avons laissé telles quelles les mises au point successives de ce long travail de Pénélope, ici livrées commodément à la lecture malgré la dispersion de leurs lieux d'édition. Nous nous sommes efforcé d'y mesurer l'ampleur des frais d'impression, mais aussi ceux de distribution et d'administration des entreprises de presse. Le poids de plus en plus important de la fiscalité est venu s'ajouter à tous ces coûts, au point qu'à partir de 1827, les quotidiens parisiens ont été contraints de s'ouvrir à une publicité dont ils répugnaient à utiliser un secours que les anciennes gazettes « périphériques » comme la *Gazette d'Amsterdam* connaissaient déjà bien.

En dehors des annonces de la *Gazette d'Amsterdam*, les cinq premiers chapitres tournent autour de la distribution et de la diffusion des gazettes et des journaux. Les quatre suivants (chapitres VI à IX) traitent de l'impression des journaux et de ses coûts. Trois autres (chapitres X à XII) sont consacrés à l'économie des entreprises (entre dépenses de rédaction et de fabrication, et recettes de publicité et de ventes). Ce recueil s'achevant sur le chapitre XIII parcourant de nouveau les évolutions de l'imprimerie de presse et conduisant son histoire au-delà de l'industrialisation jusqu'à la modernisation des soixante dernières années avec l'avènement de la numérisation de tous les procédés d'impression.

Ces treize textes ont été présentés dans des colloques ou réunions universitaires ; quatre d'entre eux ont été publiés dans des ouvrages

collectifs, deux autres dans des revues scientifiques. Plusieurs illustrations (dessins, cartes, reproductions photographiques) ont été ajoutées çà et là, soit pour compléter ou mieux expliciter les développements, soit même pour rectifier les maladroites de leurs premières insertions dans le texte du chapitre IX. Beaucoup de ces reproductions ont été empruntées à notre *Scoop : une histoire graphique des journaux et des magazines*, Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, Lyon, 2015, p. 4-40.

Chapitre I : « Diffusion, réimpression et contrefaçon des gazettes en France, sous l'Ancien Régime », *L'information à l'époque moderne*, Association des Historiens Modernistes des Universités, actes du colloque de 1999, *Bulletin* n°25, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 119-158.

Chapitre II : « Annonces et annonceurs dans la *Gazette d'Amsterdam* au XVIII^e siècle », *La 'Gazette d'Amsterdam'. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle*, Pierre Rétat, dir., *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, SVEC 2001 : 06, Oxford, Voltaire Foundation, ch. 6, p. 83-117.

Chapitre III : « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, Gilles Feyel, dir., Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2002, p. 17-53.

Chapitre IV : « Dépositaires et crieurs provinciaux des journaux parisiens, en l'an V », *La plume et le sabre. Hommages offerts à Jean-Paul Bertaud*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 125-134.

Chapitre V : « Diffusion et public de la presse française au XIX^e siècle », texte auparavant titré « Commercialisation et diffusion des journaux au XIX^e siècle », dont a été soustraite la partie rédigée par Benoît Lenoble, *La civilisation du journal. Histoire culturelle de la presse française au XIX^e siècle*, Dominique Kalifa, Philippe Régner, Marie-Ève Thérenty, Alain Vaillant, dir., Paris, Nouveau Monde éditions, p. 181-198, 200-201, 211-212.

Chapitre VI : « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *La Révolution du journal, 1788-1794*, Pierre Rétat, dir., Paris, éd. CNRS, 1989, p. 77-99.

Chapitre VII : « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *Clés pour le siècle, Droit et science politique, Information et communication, Sciences économiques et de gestion*, Université Panthéon-Assas/Paris II, Paris, Dalloz, 2000, p. 1048-1077.

Chapitre VIII : « Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son impression dans le premier XIX^e siècle », *Imprimerie, édition et presse dans la première moitié du XIX^e siècle. Actes de la première journée d'étude sur l'imprimerie organisée à Perpignan le 25 avril 2003*, Gérard Bonet, dir., Perpignan, Publications de l'Olivier, 2004, p. 55-91.

Chapitre IX : « Transformations industrielles de la fabrication des journaux et des magazines au XIX^e siècle : imprimerie, télégraphie et illustration », texte auparavant titré « Les transformations technologiques de la presse au XIX^e siècle », *La civilisation du journal. Histoire culturelle de la presse française au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 97-139.

Chapitre X : « Des calculs trop simples de Girardin en 1836, à la réalité des coûts de fabrication des quotidiens parisiens entre 1800 et 1844 », texte auparavant titré « Le coût de la presse quotidienne parisienne (1800-1844) », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°6, printemps 2006, p. 9-21.

Chapitre XI : « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *Revue historique*, octobre 2003, p. 837-868.

Chapitre XII : « L'économie de la presse française, entre 1800 et 1914 », texte auparavant titré « L'économie de la presse au XIX^e siècle », *La civilisation du journal. Histoire culturelle de la presse française au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 141-180.

Chapitre XIII : « L'imprimerie de presse du XIX^e au XXI^e siècle : évolutions et mutations », *Les Cahiers des soirées scientifiques du Conservatoire national des arts et métiers de Champagne-Ardenne*, n° 13, décembre 2006, p. 23-60.

Nous remercions les éditeurs qui nous ont autorisé à reprendre les textes ici rassemblés.

Chapitre I

Diffusion, réimpression et contrefaçon des gazettes en France, sous l'Ancien Régime

En octobre 1675, coup sur coup et à dix jours d'intervalle, le Conseil d'État prend deux arrêts contradictoires, le second venant annuler le premier. Depuis 1672, la guerre de Hollande avait multiplié les lecteurs des gazettes d'Amsterdam, quai des Augustins, à Paris. Propriétaire de la *Gazette [de France]*, la famille Renaudot s'inquiète d'une telle concurrence et obtient l'arrêt du 8 octobre qui interdit aux libraires « de faire venir, trafiquer ou bailler à lire, moyennant paiement, rétribution ou récompense, lesdites Nouvelles ordinaires, et Extraordinaires, Gazettes, Relations, et autres impressions de ladite qualité directement ou indirectement, en quelque sorte et matière que ce soit, sans [sa] permission expresse¹ ». Le ministre Louvois proteste aussitôt. Surintendant général des postes depuis décembre 1668, il est aussi depuis mars 1672 propriétaire particulier des taxes levées sur le port des lettres étrangères. Le 18 octobre, un nouvel arrêt annule les effets du précédent, parce que le ministre « recevrait un notable préjudice en la perception des droits de port de lettres de Flandre et de Hollande ». L'arrêt du 8 octobre « ne pourra nuire ni préjudicier à la liberté que tous ceux qui font venir des gazettes des pays étrangers ont eu[e] jusqu'à présent de les vendre et débiter, et qu'ils pourront continuer ce trafic tout ainsi qu'ils faisaient avant le dit arrêt² ». Louvois, la poste royale, les libraires imposent ainsi définitivement à la *Gazette* la concurrence des gazettes étrangères.

Un véritable double marché de l'information achève ainsi de se constituer : à la *Gazette*, s'exprimant au nom du roi et sous le contrôle de ses ministres, les nouvelles de l'étranger ou de la guerre, la diplomatie et la conquête ou la défense militaire du royaume, nobles travaux bien dignes d'un roi, père et protecteur de ses peuples ; aux gazettes

¹ Bibliothèque nationale de France (BnF), manuscrit français, 21741, fol. 244, extrait des registres du Conseil d'État, requête de François Renaudot, propriétaire du privilège de la *Gazette*, et arrêt du 8 octobre 1675.

² Arrêt du 18 octobre 1675 : Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 1947-1955, 7 vol., t. IV, p. 217-218 ; Archives nationales (AN), E 1780, fol. 234 et 256 ; BnF, manuscrits français, 22084, p. 94.

étrangères, venues d'Amsterdam ou d'ailleurs, ces mêmes nouvelles, mais aussi une véritable information, jamais neutre, sur ce qui se passait en France, sur la politique du roi et de son gouvernement. On peut à bon droit, parler de gazettes « périphériques », face au privilège de la *Gazette*. Passant outre la censure pesant sur le monopole, les Français pouvaient se croire mieux informés. Encore que... Les rédacteurs vivaient sous la pression constante des principales puissances européennes qui pouvaient leur reprocher telle ou telle nouvelle, demander l'insertion de tel ou tel communiqué ou autre information. D'où un savant jeu d'équilibriste, et une relative modération dans l'expression. Faute de quoi, le roi de France et d'autres souverains pouvaient fermer les frontières de leurs États, et ces gazettes se voyaient en grand danger de perdre une partie de leur lectorat, si elles ne s'amendaient pas.

Dans leur lente conquête de la société et de l'espace français, la *Gazette* et ses consœurs étrangères ont utilisé toutes les ressources que pouvait leur offrir l'époque, tout en évitant de trop employer les services postaux, fort coûteux : le colportage dans Paris, depuis le temps de Richelieu jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ; les réimpressions autorisées en province pour la *Gazette*, dès les années 1630 ; bien plus tard, au début du XVIII^e siècle, les contrefaçons, étrangères ou non, pour diffuser à plus bas prix dans le Midi, des gazettes « périphériques » déjà très chères à Paris ; enfin, entre 1740 et 1760, l'innovation de l'abonnement « franco de port », réconciliant les gazettes et la poste qui réduisit considérablement le prix de ses services.

Le colportage dans Paris

Au tout début de la *Gazette*, il n'existe pas de système de distribution à domicile, ce qui est certainement peu commode pour les abonnés. Chaque semaine, ces derniers ou leurs domestiques sont forcés de venir chercher ses deux cahiers ordinaires au Bureau d'adresse. C'est de cette manière que Jacques Dupuy s'en procure les exemplaires qu'il envoie lui-même à Aix, auprès de son ami Peiresc. En 1633, Renaudot propose certes un « abonnement » de 10 livres par an, soit environ 2 sous le cahier « des Gazettes et Nouvelles », mais il faut toujours « venir ou envoyer quérir au Bureau ». Les *Relations* et autres feuilles du Bureau d'adresse ne sont d'ailleurs pas comprises dans cet abonnement³.

³ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 241, *Treizième Feuille du Bureau d'Adresse, du 11 août 1631*.

À partir de 1634, la multiplication des *Extraordinaires* rend difficile, pour ne pas dire impossible un tel mode de distribution. Difficile, parce que les « abonnés » ne peuvent pas envoyer chercher tel ou tel *Extraordinaire* : ces feuilles paraissant irrégulièrement, il leur est bien impossible de prévoir leur jour de parution. Impossible, parce que Renaudot ayant imposé son monopole de publication sur tous ces occasionnels, il en prive les imprimeurs et les colporteurs qui les distribuaient jusque-là. Ces derniers se rappellent à son bon souvenir. Le 19 juillet 1634, leur communauté obtient du lieutenant civil le monopole de distribution de la *Gazette* et de ses annexes. Renaudot fait annuler cette décision par l'arrêt du Conseil du 4 août suivant. Il ne veut pas dépendre exclusivement de la communauté des cinquante colporteurs de Paris, mais le voilà cependant forcé d'utiliser les services de colporteurs, ou bien d'organiser lui-même ses propres moyens de distribution. Cela lui coûterait cher et il devrait faire face à l'animosité des colporteurs dépossédés de ce commerce. Aussi se décide-t-il tout naturellement à traiter avec ces derniers.

Jouant probablement de la concurrence entre la communauté des cinquante colporteurs « reçus » et ses propres colporteurs, il parvient à organiser un service de distribution cohérent et efficace, au moins jusqu'aux troubles de la Fronde, qui révèlent son fonctionnement. Les colporteurs passaient contrat avec Renaudot pour une distribution régulière de la *Gazette* et des *Extraordinaires*. Pour ne pas leur faire concurrence, le Bureau d'adresse s'interdisait de servir directement « le bourgeois ». De leur côté, les colporteurs traitaient également avec leurs clients, qui prenaient en quelque sorte des « abonnements » auprès d'eux. Tout le monde y trouvait son intérêt : Renaudot et les colporteurs, assurés découler régulièrement leurs feuilles ; les « abonnés » qui évitaient de chercher ou faire chercher la *Gazette* dans la rue, la recevant désormais directement chez eux. Naturellement, la *Gazette* et ses annexes étaient aussi criées dans les rues, pour être vendues à tel ou tel qui en faisait la demande. Pendant la Fronde, les colporteurs s'émancipent. Tout occupés à crier les mazarinades, ou espérant tirer plus grand profit de contrefaçons qu'ils vendraient le lendemain, « ceux qui se sont obligez » ou « qui ont fait marché » pour « fournir à l'année » ou « tout le long de l'année » les impressions du Bureau d'adresse ne crient « que fort tard, ou point du tout » les *Extraordinaires*, afin « d'en pouvoir frustrer » leurs pratiques.

Que l'on ait un traité annuel avec l'un des colporteurs, ou qu'on l'achète de temps en temps dans la rue, la *Gazette* était donc vendue au

numéro. Au bout du compte, il fallait jouir d'une certaine aisance pour être l'un de ses acheteurs réguliers. Au début des années 1650, chaque cahier de 4 pages est vendu 1 sou aux colporteurs. Prélevant le prix de leur travail, ces derniers revendent entre le tiers et moitié plus. Les trois cahiers de la *Gazette* et des *Nouvelles ordinaires* sont revendus 4 sous et demi, et les *Extraordinaires* à proportion, en fonction de leur nombre de cahiers. À ce tarif, les 784 pages de la *Gazette* en 1640 – 196 cahiers – ont coûté 14 à 15 livres à leur « abonné », qui a dû déboursier près de 28 livres pour acquérir les 369 cahiers de 1655 (1 476 pages). À la même époque, un ouvrier typographe était payé 1 livre 10 sous par jour de travail⁴.

Ce système de distribution par colportage était nettement moins cher – au grand maximum 1 sou 6 deniers le cahier – que les premiers « abonnements » proposés par Renaudot – 2 sous. Il était surtout plus commode, plus souple, plus efficace. Aussi dura-t-il fort longtemps à Paris, peut-être jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Tant et si bien que le terme « gazetier », employé pour qualifier celui qui rédige une gazette, le fut aussi pour désigner le « colporteur qui vend et publie les gazettes par la ville de Paris »⁵. « Il se prend aussi, pour celui qui crie la gazette dans les rues. Appelez le gazetier⁶. » Au milieu du XVIII^e siècle, en 1756 très exactement, la *Gazette* est toujours essentiellement diffusée dans la capitale par colportage. Certes, le Bureau d'adresse sert lui-même un certain nombre d'abonnés, mais il s'agit en fait de 292 abonnés privilégiés, résidant dans les beaux quartiers : des nobles, des représentants de la haute finance, de la haute administration et des Cours souveraines, des évêques, quelques communautés religieuses ; très peu de bourgeois moyens ou petits. Les autres lecteurs réguliers de la *Gazette* sont encore et toujours servis par les colporteurs. Selon le *Dictionnaire universel de commerce* de Savary des Bruslons, en son édition de 1759-1762, les gazetiers demeurent ceux qui « crient et vendent la *Gazette* dans les rues de Paris. » Un *Prospectus pour la Gazette de France*, distribué au cours de l'été 1761, propose aux Parisiens une diffusion par abonnement, mais il est précisé que l'on peut continuer de se la procurer autrement : « Si l'on n'est point abonné, on pourra envoyer chercher la Gazette au Bureau, où elle sera délivrée à raison de 3 sols par feuille ; les colporteurs ne la payeront que 2 sols 6 deniers, et ils pourront s'en pourvoir les lundis et

⁴ *Ibid.*, p. 241-247.

⁵ Pierre Richelet, *Dictionnaire français contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.

⁶ *Le Dictionnaire de l'Académie*, Paris, 1694.

les vendredis aux Galeries du Louvre, les autres jours au Bureau général⁷. » Il y avait donc deux manières de lire la *Gazette* en dehors de l'abonnement : soit en acheter directement chaque numéro à son Bureau, soit se le procurer ou en louer la lecture auprès d'un colporteur avec qui on avait un traité à l'année. L'un d'entre eux propose ainsi ses services : « Devaux, gazetier, porte à lire les gazettes à prix fait, à l'entrée de la rue des Petits-Champs vis-à-vis M. Monier⁸. » Les colporteurs devaient faire vite pour venir chercher les gazettes aux Galeries du Louvre, juste après leur impression, parce qu'elles étaient presque tout de suite transportées au Bureau général des abonnements. Il existait une troisième manière de lire la Gazette : en prendre connaissance dans un lieu public. Les limonadiers Dubois, rue de Tournon, Lefebvre, porte Saint-Honoré, Marinier, rue du Roule, le libraire Duchesne, rue Saint-Jacques, Viot, au Bureau des diligences de Lyon étaient manifestement abonnés à la *Gazette* afin d'en offrir la lecture à leur clientèle⁹. On pouvait aussi participer à des lectures orales collectives, tenues en plein air, ainsi que le prouve l'arrêt déjà cité du 8 octobre 1675, qui montre aussi que les gazettes étrangères étaient distribuées dans Paris comme la *Gazette*.

⁷ Ce Bureau général, que l'on projette d'établir rue Neuve Saint-Roch, reçoit les abonnements. Voir ce Prospectus dans la collection de la Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères (inventaire 924 A), volume de 1762. Contre l'abonnement annuel de 12 livres, on prévoyait de distribuer à Paris l'édition à petits caractères, 4 pages, 2 colonnes, diffusée en province depuis 1752. Finalement, « quelques abonnés ayant paru désirer que la Gazette continuât de leur être envoyée dans la même forme et avec les mêmes caractères sous lesquels elle a été imprimée jusqu'à présent, on fera en leur faveur une édition particulière » de 8 pages, en gros caractères, une colonne, moyennant 24 livres d'abonnement (*Avertissement* inséré au bas de la *Gazette* du 28 novembre 1761)

⁸ Almanach *L'Esprit du commerce, pour l'année 1754*, p. 123. Ce gazetier, peut-être récemment établi « rue Neuve des Petits-Champs, vis-à-vis les Écuries de Mgr le duc d'Orléans », se livre aussi au commerce de la pharmacie, proposant une « Eau admirable pour la peau ». « Cette Eau appliquée lorsque la Petite Vérole est au dernier période de son éruption, préserve d'en être marqué, et remet promptement la peau dans son état naturel, et même dans un meilleur état ; cette Eau se conserve et peut se transporter. Il y a des bouteilles de 3 livres, de 6 livres et de 12 livres. On donne la manière de s'en servir. ». (*Gazette d'Amsterdam*, annonce répétée sept fois entre le 9 février et le 28 décembre 1753). En 1766, on pouvait lire chez Devaux les gazettes et les journaux, ainsi que de nombreux livres « avec permission seulement de la police ». Ayant vendu des mémoires en faveur de La Chalotais, le gazetier est embastillé en 1767. Relâché, il meurt le 27 avril 1772, alors qu'il est suspecté d'avoir contribué à la diffusion de brochures et de périodiques contre le chancelier Maupeou ; notamment la *Correspondance secrète* et le *Supplément de la Gazette de France*. (BnF, m. f., 22116, pièces 110 et 173).

⁹ Sur ce qui précède, lire Gilles Feyel, « La Gazette au début de la guerre de Sept Ans : son administration, sa diffusion (1751-1758) », *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, actes du colloque international de Nimègue, 3-5 juin 1987, Amsterdam et Maarssen, éd. APA, Holland University Press, 1988, p. 101-116.

Cet arrêt détaille les méthodes alors utilisées pour faire connaître leur contenu : criée et vente au numéro dans les rues, portage à domicile pour servir les abonnés ou pour permettre la lecture rapide d'un même exemplaire par plusieurs lecteurs successifs, enfin lecture orale et publique dans les rues ou sur les places de la ville. Les libraires du quai des Augustins donnent « à lire toutes sortes d'écrits, soit Gazettes, Relations, et autres pièces qu'ils composent indifféremment, ou qu'ils disent venir des pays étrangers. » Ils « ne se contentent pas de [les] faire crier et débiter par les rues, et les porter par les maisons des particuliers, mais ils les donnent encore à lire publiquement à tous ceux qui se présentent au devant de leurs maisons et boutiques, et pour raison du profit qu'ils en tirent ». Pour obtenir plus sûrement l'interdiction espérée, la famille Renaudot insiste sur les désordres provoqués par « des filous, et autres gens sans aveu, qui ont accoutumé de s'y attrouper, sous prétexte d'entendre la lecture desdites Gazettes » et en profitent pour détrousser les bourgeois. Bonne preuve que de telles lectures dépassaient le cercle des « bourgeois », pour atteindre certains éléments populaires.

A la fin des années 1670 ou un peu plus tard, l'administration des postes traita avec l'un des libraires du quai des Augustins, pour lui concéder le monopole de la diffusion des gazettes étrangères dans Paris. Arrivées à Paris, les gazettes étaient déposées à la boutique du libraire. Après l'examen des censeurs qui pouvaient interdire la distribution si tel ou tel élément du contenu ne plaisait pas, les gazettes étaient remises aux colporteurs qui les criaient ou les portaient chez les abonnés. Quelques exemplaires restaient chez le libraire où l'on pouvait venir les lire. On pouvait déposer des annonces à la boutique, voire des nouvelles que le libraire se chargeait de faire parvenir en Hollande. En 1725, Menier, libraire au Palais, demeurant rue Saint-Severin, au Soleil d'Or, se charge de « faire insérer des avertissements au bas » de la *Gazette d'Amsterdam* : « en lui payant ce qu'il faut, il aura soin de les envoyer à l'auteur de ces nouvelles¹⁰ ». En mars 1730, la veuve du libraire Pissot désire obtenir « la distribution de la gazette de Hollande ». Depuis au moins ce début des années 1730, la famille des libraires David, si elle ne possède pas déjà cet avantage depuis la fin du XVII^e siècle, est en charge de ce monopole. La place est si bonne que le 24 décembre 1753, Michel-Antoine David, déjà établi libraire rue Saint-Jacques, s'empresse d'obtenir le « privilège de débiter les gazettes d'Amsterdam et d'Utrecht », avant même la mort de

¹⁰ *Gazette d'Amsterdam*, 19 et 26 octobre 1725.

son père Michel-Étienne, établi quai des Augustins, en « survivance et pour l'exercer après lui en cas que Dieu en dispose¹¹ ».

Jouissant de leur monopole, la poste et son libraire imposent jusqu'à la fin des années 1750, une politique de très hauts prix permettant aux deux compères de prélever de forts coquets bénéfices. En septembre 1714, selon Dom Calmet, « les deux gazettes de Hollande, avec les suppléments » – la *Gazette d'Amsterdam*, feuille bihebdomadaire avec ses suppléments – se vendaient 30 sols, c'est-à-dire 78 livres par an. Les tarifs augmentèrent par la suite. Dans les années 1740, une année de la même gazette, avec ses suppléments, était achetée 22 à 24 livres de France à l'éditeur hollandais, pour être revendue 83 livres 4 sous au libraire David. Prélevant lui aussi son bénéfice, ce dernier la proposait pour 104 livres ! À la fin des années 1750, lors de la guerre de Sept Ans, le tarif est encore augmenté à 120 livres. En cette première moitié du XVIII^e siècle, la *Gazette [de France]*, débarrassée de tous ses *Extraordinaires* depuis les années 1680, restée hebdomadaire, a un abonnement annuel de 9 à 10 livres entre 1690 et 1730, 10 à 13 livres pendant les années 1730, 15 à 18 livres entre 1748 et 1752¹². Un tel écart de tarif explique que les gazettes étrangères aient été nettement moins répandues que la *Gazette [de France]*, même si leur contenu était plus apprécié par les élites de la Cour et de Paris. Dans les années 1740, en pleine guerre de Succession d'Autriche, le nombre des gazettes étrangères parvenues dans la capitale ne dépasse jamais 650 exemplaires. La *Gazette d'Amsterdam* règne en maître – 80% de l'ensemble de ces gazettes en 1742 –, suivie par celles d'Utrecht – 12% –, de Bruxelles – 5% –, de Francfort – 3%. Au même moment, la *Gazette [de France]* diffuse à la Cour et dans Paris environ 1 500 à 2 000 exemplaires. En ces périodes de guerre, la curiosité et l'anxiété sont intenses. Comme toujours depuis le XVII^e siècle, la paix vient démobiliser abonnés et lecteurs. Les gazettes étrangères sont alors moins nombreuses à Paris : tout juste 320 exemplaires « chaque ordinaire » en mai 1753 ! Au-delà de Paris, les gazettes ont conquis l'espace national grâce au système des réimpressions locales.

¹¹ Sur ce qui précède et ce qui suit, voir Gilles Feyel, « La diffusion des gazettes étrangères en France et la révolution postale des années 1750 », *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, 1993, p. 81-98.

¹² C'est-à-dire plus cher que les 28 livres de 1655 : pour ce prix, les lecteurs habituels de la *Gazette* avaient lu 369 cahiers de 4 pages, soit 1 sou et demi le cahier, ou 4 sous et demi les trois cahiers ordinaires (*Gazette* et *Nouvelles ordinaires*). Pour 15 livres en 1748, la *Gazette* n'offre plus que 156 cahiers, soit près de 2 sous le cahier ou un peu plus de 5 sous 10 deniers les trois cahiers ordinaires : une augmentation de plus d'un sou, à mettre au compte de la hausse séculaire des prix, aggravée par la fiscalité royale sur le papier.

La conquête de l'espace national par les réimpressions locales de la Gazette

Dès les origines, la *Gazette* fut réimprimée dans les provinces, pour éviter à ses « abonnés » de payer les très lourdes taxes postales. Tout de suite, Renaudot avait pensé diffuser sa gazette dans tout le royaume. Il avait alors imaginé faire des nombreux Bureaux d'adresse qu'il espérait fonder un peu partout, des centres de diffusion de la *Gazette*¹³. Au printemps 1633, il avait aussi proposé aux provinciaux de leur envoyer « hors de Paris toutes les semaines, par le courrier ou le messenger ordinaire » les seules *Gazette* et *Nouvelles ordinaires*, moyennant « une pistole et demie par an », soit 15 livres¹⁴ ; pour 5 livres de plus, on pouvait également recevoir les *Relations* mensuelles¹⁵. Toutes sommes plus importantes que l'« abonnement » parisien, car elles couvraient les frais de gestion du Bureau (confection et entretien de la liste des « abonnés », mise des gazettes sous enveloppe, dépôt à la poste). Malheureusement, il échoua. Il ne parvint à fonder que de très rares Bureaux d'adresse. Et de trop grosses taxes postales empêchèrent les provinciaux de souscrire ses propositions. Qu'on en juge : les tarifs postaux étant établis en fonction de la distance d'acheminement, il en coûtait 8 sous par semaine à Aix pour recevoir la *Gazette*, soit 20 livres 16 sous pour un an¹⁶. Là-bas, les frais postaux doublaient le prix de l'abonnement ! On comprend que très rapidement, les imprimeurs aient pensé contrefaire la *Gazette* à son arrivée dans les provinces. Dès novembre 1631, la *Gazette* est régulièrement réimprimée à Rouen ; au printemps 1633, elle l'est à Lyon, plus irrégulièrement à Aix. Très rapidement, Renaudot se résigna à autoriser ce qu'il pouvait difficilement interdire : en juillet 1632, semble-t-il à Rouen, à l'automne 1633 à Lyon. Dès lors, il afferma la jouissance et l'exercice de son privilège d'imprimer et de distribuer la *Gazette*, moyennant le paiement d'une redevance annuelle, plus ou moins élevée selon l'importance de la ville et de son bassin de diffusion. Il fut imité par ses successeurs, et jusqu'en 1751, le système du bail passé devant notaire ou sous signature privée permit de multiplier les réimpressions, élargissant ainsi la diffusion du premier de nos journaux à tout le territoire national.

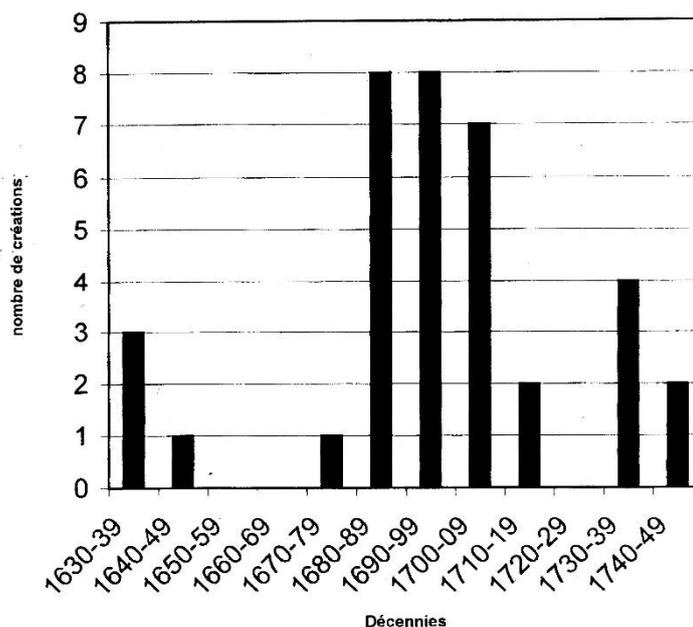
¹³ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 276-277.

¹⁴ *Ibid.*, p. 241.

¹⁵ *Lettres de Peiresc*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1898, 7 vol., t. II, p. 458, lettre du 7 mars 1633 ; *ibid.*

¹⁶ *Lettres de Peiresc*, op. cit., t. II, p. 547, lettre du 20 juin 1633 ; *ibid.*

Succession des créations des réimpressions de la Gazette



Le graphique montre que plus de 60 % des réimpressions ont été fondées au cours des trente-cinq années de la « crise de la conscience européenne », années pendant lesquelles la France se voit contester la direction de l'Europe et du monde par les « puissances du Nord », Angleterre, Provinces-Unies, Saint-Empire. La *Gazette* étant surtout un recueil de nouvelles diplomatiques et militaires, il ne faut pas s'étonner de découvrir une évidente corrélation entre les cinq phases d'expansion des réimpressions (graphique) et la longue suite des guerres de la monarchie. Inquiets, avides de nouvelles, les provinciaux lisent de plus en plus la *Gazette*.

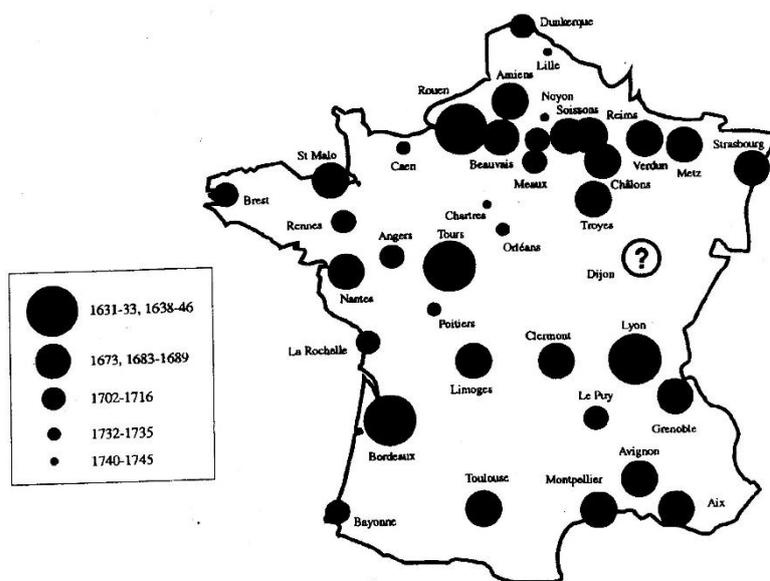
Ainsi que le présentent ce graphique et la carte 1 (p.16), la multiplication des réimpressions se passe par pulsions successives. Cinq phases en tout : 1631-1633 et 1638-1646, 1673 et 1683-1699, 1702-1716,

1732-1735, 1740-1745¹⁷. Après les deux premières réimpressions, celles de Rouen et de Lyon, il faut attendre les difficultés de la guerre de Trente Ans pour que Bordeaux (1638) et Tours (1646) aient à leur tour une réimpression. La guerre de Hollande explique la réimpression de Toulouse (1673). Les premières difficultés de Louis XIV – la révocation de l'édit de Nantes en 1685, et la guerre de la Ligue d'Augsbourg entre 1689 et 1697 – sont soulignées par la fondation de seize nouvelles réimpressions, qui étendent la diffusion de la Gazette à tout le royaume : dans le Bassin parisien, Reims (1683), Châlons, Troyes et Soissons (1686), Amiens (1689), Beauvais (1696) ; dans l'Est, Verdun (1691), Strasbourg (1695) et Metz (1699) ; en Bretagne, Nantes (1693) et Saint-Malo (1696) ; dans le Centre, Clermont (1688 ?) et Limoges (1691) ; dans le Sud-Est, Montpellier et Aix (1689), Grenoble (1696)¹⁸. La longue et difficile guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) étoffe encore cette géographie. Le Bassin parisien s'ajoute Compiègne (1709) et Meaux (1716). Le Nord figure avec Dunkerque (1708). Dans l'Ouest et le Sud-Ouest, Angers (1702), La Rochelle (1703), Rennes (1704), Brest (1708) et Bayonne (1711) ont à leur tour leur réimpression. Dans le Sud-Est, les gens du Puy (1703) sortent de l'isolement de leurs montagnes. Quoique la guerre de Succession de Pologne (1733-1738) n'ait vu que trois nouvelles réimpressions – celles de Caen (1732), Poitiers (1734) et Orléans (1735) –, elle est assez clairement soulignée par le renouvellement brutal de dix baux en l'espace de six mois (1734-1735). Cinquième et ultime période, la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) acheva le réseau par l'établissement de trois dernières réimpressions à Noyon (1739), Chartres (1740) et Lille (1745). Malgré un essai avorté en 1657, Dijon n'eut pas de réimpression. On préférait y recevoir l'édition parisienne. Toutes ces réimpressions étaient largement diffusées autour de leur ville d'origine. Celle de Châlons était reçue à Vitry-le-François et à Épernay. Celle de Brest l'était à Morlaix et à Guingamp. Le fermier tourangeau diffusait sa réimpression à plus de 100 km, au moins jusqu'à Orléans. On pourrait multiplier les exemples.

¹⁷ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752*, Amsterdam et Maarssen, éd. APA, Holland University Press, 1982, p. 25-54 ; *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 476-503.

¹⁸ Avignon, cité dépendant du pape, a eu, elle aussi, des éditions de la *Gazette*, en 1633-1635, 1662-1664, 1687-1689, 1692-1693, enfin de 1700 à 1751. Certaines n'ont été que des contrefaçons imprimées sans le consentement de la famille Renaudot. Les autres, reproduites sur l'ordre des fermiers de la *Gazette* pour être distribuées à Aix ou à Montpellier, doivent être comprises au nombre des réimpressions autorisées.

Carte 1. Les cinq étapes de l'implantation des réimpressions de la Gazette



La guerre mobilisait les curiosités autour du récit-spectacle des campagnes. La paix démobilisait rapidement les lecteurs, et les réimpressions voyaient diminuer diffusion et profits. Bonne preuve, ce troisième fermier strasbourgeois qui entendait bien ne réimprimer que durant la guerre et tout juste au lendemain de la paix : le 18 mars 1709, sa procuration précise qu'il désire « faire imprimer en cette ville de Strasbourg toutes les gazettes de Paris pendant le cours de la présente année, même pendant le cours de l'année du traité de paix qu'il plaira à Dieu nous donner de ladite guerre. » Autre signe, à la fin de 1750, les baux de Lyon et de Toulouse prévoient une augmentation de la redevance annuelle en cas de guerre : on passerait de 500 à 600 livres à Lyon, de 220 à 260 livres à Toulouse. Quelques réimpressions ne durèrent pas au-delà de la guerre qui les avait vu naître : Verdun, Strasbourg, Grenoble, Brest, Dunkerque, Compiègne. Bien sûr, les guerres n'expliquent pas tout. La recherche de nouvelles sources de profit par des imprimeurs anxieux de survivre à la crise de l'édition

provinciale¹⁹, le développement de la civilisation du livre dans les provinces²⁰, le progrès des liaisons postales²¹, ont également favorisé l'expansion nationale de la *Gazette*.

À travers ses réimpressions, la *Gazette* eut de multiples visages, chacun de ses « fermiers » l'accommodant à sa manière. Pour économiser un papier de plus en plus cher, les imprimeurs ont composé son texte en plus petits caractères, tout en le respectant assez généralement. D'où des formats moins dévoreurs de papier, que l'in-4° à 12 pages de l'édition parisienne, imprimé sur une feuille et demie : soit le 8 pages sur une feuille, soit le 4 pages, 2 colonnes, sur une demi-feuille.



Réimpressions de Lyon (12 puis 4 p.), Reims (8 p.), Toulouse (12 puis 4 p.)

Les provinciaux y gagnaient des prix au numéro et des abonnements nettement plus bas qu'à Paris. À Grenoble, le libraire Nicolas (1645-1668) diffusait la réimpression lyonnaise par abonnement annuel de 12

¹⁹ Voir sur ce sujet, Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969 ; *Le Livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987.

²⁰ Lire sur l'Ouest, les analyses de Jean Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, C. Klincksieck, 1978.

²¹ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province*, *op. cit.*, p. 31-32, p. 114-117, notes 194-198 ; *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 134-135 et 487-492. Guy Arbellot, « Le réseau des routes de poste, objet des premières cartes thématiques de la France moderne », *Actes du 104^e Congrès national des sociétés savantes, Bordeaux, 1979, Histoire moderne et contemporaine*, t. I, Paris, 1980, p. 97-115 ; *Autour des routes de poste. Les premières cartes routières de la France, XVII^e-XIX^e*, Paris, Bibliothèque nationale/Musée de la poste, 1992.

livres. Les abonnements de simple lecture étaient deux fois moins cher : 5 livres 5 sous 6 livres. On pouvait enfin l'acheter 1 sou la « pièce », c'est-à-dire le cahier, ce qui était fort cher, comparé au tarif d'abonnement annuel²². À Reims en 1748, l'abonnement annuel était lui aussi moins cher – 4 livres – que le total du prix au numéro, alors de 2 sous : 5 livres 4 sous. En dehors de la réimpression d'Avignon diffusée à Aix, qui garda les tarifs parisiens parce qu'elle était restée fidèle au format de l'édition parisienne, les tarifs au numéro connus et les montants d'abonnement qu'on en peut déduire sont très bas, comme ceux de Reims : Lyon en 1662-1663, 6 livres d'abonnement ; Toulouse en 1681, 1 sou le numéro, 2 sous en 1740 – soit 2 livres et 12 sous et 5 livres 4 sous l'année ; Bordeaux en 1702, Châlons en 1705, 15 deniers, soit 3 livres 5 sous l'année.

Comme le libraire Nicolas, les « fermiers » de la *Gazette* tenaient registre de leur clientèle. Par exemple, l'imprimeur Jean Oudot de Tours qui distribua en 1646 ce billet : « Ledit Oudot donne avis [à] ceux qui voudront être affermés par mois ou par an pour les nouvelles gazettes et extraordinaires, qu'il en fera à prix honnête et qu'aussitôt qu'il les aura imprimées, il les enverra dans la maison de chacun affermé et tient registre à cet effet. » Des colporteurs portaient donc la *Gazette* chez tous les « affermés ». À Troyes, Jean Ommote, qualifié de *gazetier* lors de l'enterrement de sa femme, est probablement l'un d'eux. À Toulouse, exactement comme à Paris, l'« affermé » traite directement avec le colporteur : M^e Quinquary, avocat et capitoul, reçoit la *Gazette* des mains d'une femme à qui il paye ce service à l'année ou parfois tous les six mois. À Bordeaux, la *Gazette* était créée dans les rues par des colporteurs qui venaient la prendre chez son imprimeur. Qu'il s'agît vraiment d'abonnements au plein sens du terme, ou bien de comptes-clients enregistrant à la suite les numéros fournis, que l'« affermé » ait traité directement avec l'imprimeur de la *Gazette* ou avec un colporteur, les mauvais payeurs étaient légion, car on payait le plus souvent une fois l'année écoulée. D'où de nombreuses réclamations des fermiers de la *Gazette*, par exemple à Châlons en 1721, à Orléans en 1748, à la Rochelle en 1733 et 1748.

²² Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1977, 2 vol., t. II, p. 494-505. L'achat à la pièce ne pouvait qu'être exceptionnel ou passager. Il valait bien mieux s'abonner à l'année : à raison de 1 200 à 1 768 pages le recueil de la *Gazette* entre 1647 et 1668, alors de même format à Lyon qu'à Paris, il en aurait coûté à l'année 15 à 22 livres !

Comme pour l'édition parisienne, il est bien sûr que l'audience des réimpressions de la *Gazette* dépassait le premier cercle de leurs « affermés » bons ou mauvais payeurs. Un même cahier était lu successivement par un grand nombre de personnes, ainsi que le prouvent la correspondance de Peiresc, les lectures collectives organisées par un libraire de Caen en 1652, ou par ceux de Dieppe en 1702. Tout récemment, Stéphane Haffemayer a revisité derrière Henri-Jean Martin et M. Lecocq les registres du libraire Nicolas²³.

Tableau 1. « Affermés » et abonnés de lecture à la Gazette en Dauphiné, dans les années 1647-1663, d'après les registres du libraire grenoblois Nicolas

	« Affermés » fidèles	« Affermés » éphémères	Lecteurs occasionnels	Total
Nobles sans fonction	5	6	4	15
Nobles militaires	8	2	6	16
Nobles de robe	24	15	12	51
Total	37	23	22	82
Petits robins	9	4	8	21
Administrateurs territoriaux ou financiers	7	4	10	21
Clergé	5	6	5	16
Bourgeoisie marchande, gens de métiers	8	5	5	18
Indéterminés	1	4	8	13
Total général	67	46	58	171

De ses minutieux comptages, il ressort que 171 Dauphinois se sont procuré la réimpression lyonnaise entre 1647 et 1663 : 67 d'entre eux ont été « affermés » sur plusieurs années ; 46 n'ont pas persisté au-delà d'un an d'abonnement ; enfin 58 n'ont été que des lecteurs occasionnels. Comme on pouvait s'y attendre, la noblesse fournit les plus gros contingents de l'ensemble (82 personnes – 47,9 %). Dans Grenoble, cette ville de Parlement, les nobles de robe – présidents et conseillers, membres de la Chambre des comptes – sont de beaucoup les plus nombreux (51 personnes, soit 62,2 % des nobles). Le reste des clients du

²³ Stéphane Haffemayer, *Presse périodique et développement de l'information dans la France du milieu du XVII^e siècle : la « Gazette » et ses lecteurs dauphinois de 1647 à 1663*, thèse pour le doctorat d'histoire, Université Grenoble II, Pierre Mendès France, UFR Sciences humaines, 1998, 3 vol., 935 p., publiée : *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002.

libraire est éclaté, divisé assez également entre les petits robins (21 – 12,3 %), les administrateurs territoriaux ou financiers (21 – 12,3 %), le clergé (16 – 9, 4%), la bourgeoisie marchande et les gens de métiers (18 – 10,5%), enfin des gens aux statuts sociaux indéterminés, qu'il faut peut-être ajouter à la précédente catégorie (13 – 7,6 %). Il est tout aussi intéressant de constater que la noblesse donne 55,2 % des « affermés » fidèles (37) que de voir que la bourgeoisie et les gens de métiers en fournissent 11,9 % (8). Déjà, le cercle des abonnés de la *Gazette* s'est suffisamment élargi pour atteindre la bourgeoisie marchande. Au-delà de ces abonnés permanents ou éphémères, au-delà même de ces lecteurs occasionnels qui ont payé pour lire telle ou telle « pièce » de la *Gazette*, il est bien évident que le lectorat est plus large, étendu peut-être jusqu'aux franges populaires grâce aux lectures orales collectives.

Bien plus tard, dans les années 1750, le lectorat provincial de la *Gazette* est très diversifié, si l'on en croit ce prospectus pour le lancement d'une gazette à Rouen : « Quantité d'artisans, et de bons laboureurs, achètent la Gazette de Paris, pour la lire dans leurs familles, il y en a même qui en font des recueils, on voit encore certaines petites sociétés subalternes, sur les quays, près de la Bourse, aux Halles et ailleurs, acheter cette Gazette à frais communs, former entr'eux un peloton, et en écouter la lecture avec beaucoup d'attention²⁴. » En ce siècle des Lumières, à Rouen et certainement ailleurs, les gazettes avaient un lectorat beaucoup plus large que les seuls nobles et bourgeois. La petite bourgeoisie artisanale et même les gros paysans²⁵ lisaient la *Gazette* et lui étaient parfois suffisamment fidèles pour en constituer des collections. La *Gazette* était même lue oralement dans les « pelotons » formés par les domestiques et les ouvriers du port de Rouen. De telles lectures n'avaient-elles pas eu lieu quai des Augustins à Paris, soixante-quinze ans plus tôt ? François Marin, alors directeur et rédacteur de la *Gazette*, confirme en 1773, la grande diversité de ses lecteurs : « elle a des abonnés dans chaque classe de citoyens, et elle est lue deux fois par semaine par une infinité de personnes de tous états »²⁶.

²⁴ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 544 ; BnF, m. f., 22135, pièce 61, projet avorté de *L'Universelle de Rouen*, milieu des années 1750.

²⁵ Pierre Bordier, fermier puis marchand-laboureur à Lancé en Vendômois, lisait lui aussi, plus ou moins régulièrement la *Gazette*, comme le prouve son journal, tenu semaine après semaine entre octobre 1748 et décembre 1767. À propos de l'exécution du régicide Damiens, ne note-t-il pas : « J'ai appris, par la *Gazette*, que le drosle qui a poignardé le Roy a été jugé de ces jours passés. » ? Voir Jean Vassort, *Les Papiers d'un laboureur au siècle des Lumières. Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 122-123 ; voir aussi p. 98-99 et 188-195.

²⁶ *Gazette de France*, 30 août 1773.

À partir de l'évolution des redevances dues au privilège de la *Gazette*, à partir aussi des coûts d'impression et de papier, à partir enfin des tarifs d'abonnement ou de vente au numéro, on s'est efforcé de calculer les chiffres de diffusion qui permettaient aux imprimeurs d'obtenir un bénéfice suffisamment rémunérateur pour persévérer. Avec prudence, il paraît possible de restituer la diffusion provinciale de la *Gazette* : vers 1670, avec au moins 4 réimpressions, 1 900 à 2 800 exemplaires (permettant aux fermiers un bénéfice de 25 à 50 %) ; vers 1700, avec 22 réimpressions (éditions d'Avignon comprises), 5 700 à 7 400 ; en 1749, 27 réimpressions, auxquelles il faut ajouter les éditions d'Avignon diffusées à Montpellier et en Provence, 5 300 à 6 800. Après une hausse considérable à la fin du XVII^e siècle, il apparaît qu'entre les deux décennies 1690 et 1740 – deux périodes de guerre – la diffusion de la *Gazette* resta stable, ou même subit un certain tassement. Il faut y ajouter la diffusion de l'édition parisienne pour avoir une idée réelle de sa diffusion globale. Le 1^{er} mai 1638, Renaudot déclare tirer 1 200 « copies » chaque semaine. Il est certain que ce tirage augmenta beaucoup dans les années 1640, pour diminuer pendant la Fronde, entre 1648 et 1653. Un siècle après, en 1749, la diffusion peut être chiffrée autour de 1 500 exemplaires. Édition parisienne et réimpressions confondues, la diffusion de la *Gazette* aurait été de 3 400 à 4 300 exemplaires vers 1670 (dont 35 à 45 % pour l'édition de Paris), puis de 6 800 à 8 300 en 1749 (dont 18 à 20 % seulement pour Paris). Dès la fin du XVII^e siècle, et comme la plupart des journaux parisiens de grande information jusqu'au milieu du XX^e siècle, la *Gazette* était donc une feuille nationale, plus lue en province qu'à Paris. Malgré un certain tassement au début du siècle des Lumières, il est clair que pendant les années de guerre, sa diffusion atteignit des sommets – hélas non mesurables – tant était déjà versatile le lectorat.

La diffusion provinciale des gazettes étrangères, et leurs contrefaçons

Encore que les gazettes d'Amsterdam aient été présentes en France dès les années 1620²⁷, il apparaît que l'audience des gazettes étrangères s'élargit seulement dans les vingt-cinq dernières années du règne du Roi-Soleil : là aussi les guerres ont développé la demande. Les exemplaires conservés se multiplient, certes, mais ils demeurent encore assez rares.

²⁷ Folke Dahl, *Dutch corantos 1618-1650. A bibliography illustrated with 334 facsimile reproductions of corantos printed 1618-1625 and an introductory essay on 17th century stop press news*, The Hague, 1946 ; Folke Dahl, Fanny Petibon, Marguerite Boulet, *Les Débuts de la presse française. Nouveaux aperçus*, Göteborg-Paris, Wettergren et Kerber Bokhandel, Librairie Raymann, 1951.

Les tarifs d'abonnement élevés, les frais postaux empêchaient tout réel épanouissement. C'est alors le temps des abonnements de lecture. Après 1715, notamment dans les années 1730 et 1740, périodes de guerre, la demande devient beaucoup plus insistante, désormais satisfaite par des abonnements postaux dans le Nord, par des contrefaçons dans le Sud.

Dès le temps de Renaudot, les gazettes étrangères parviennent dans les provinces. Le 10 octobre 1633, Peiresc remercie son ami parisien Jacques Dupuy pour l'envoi « des gazettes d'Amsterdam qui font une bonne partie de celles de ce Renaudot et sont aultant et possible plus fidèles »²⁸. Le libraire de Rouen Claude Le Villain ajoute à sa réimpression de la *Gazette* de nombreuses nouvelles étrangères puisées ailleurs. Près de la moitié trouvent origine en Hollande ou aux Pays-Bas espagnols. Il publie même un numéro complet d'une gazette hollandaise, intitulé *La Gazette de Hollande du neufiesme Décembre 1632*. S'agit-il du *Courant d'Italie et d'Almaigne* de Jan Van Hilten, gazette imprimée en français à Amsterdam²⁹ ? Les collections provinciales de la *Gazette* contiennent quelques numéros isolés des gazettes hollandaises ou flamandes, bonne preuve qu'elles parvenaient partout. Ainsi ces deux volumes de la Bibliothèque du Mans, présentant quelques exemplaires des *Nouvelles de divers quartiers* de Broer Jansz (Amsterdam, 30 septembre 1647, 13 janvier et 14 septembre 1648), du *Postillon ordinaire* de Martin Binnart (Anvers, 5 octobre 1647 et 18 septembre 1648) et de la *Gazette ordinaire* de Guillaume Verdussen (Anvers, 17 janvier 1648)³⁰. La mort de Louis XIV et les premiers jours de la régence ont tellement intéressé au fin fond de la Bretagne, que le recueil de la réimpression brestoïse de la *Gazette* contient la *Suite des nouvelles d'Amsterdam* (11 octobre 1715), la *Quintessence des nouvelles historiques, critiques, politiques, morales et galantes* (La Haye, 5 octobre 1715), les *Relations véritables* de Bruxelles (11 octobre 1715). La réimpression de Toulouse contient deux numéros des gazettes hollandaises – la *Gazette d'Amsterdam* du 16 novembre 1702 et la *Gazette de Rotterdam* du 17 septembre 1708. Celle de Bordeaux conserve les *Nouvelles extraordinaires* de Leyde (1680), le *Mercure universel du lundi 3 septembre 1691* (Amsterdam)³¹, la *Gazette d'Amsterdam* (1698), la *Quintessence*

²⁸ *Lettres de Peiresc, op. cit.*, t. II, p. 620.

²⁹ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province, op. cit.*, p. 137.

³⁰ *Ibid.*, p. 152 et 215-216.

³¹ Cet exemplaire est important car il permet de compléter la généalogie des gazettes d'Amsterdam présentée par Hans Bots, « La *Gazette d'Amsterdam* entre 1688 et 1699 : titres, éditeurs, privilèges et interdictions », *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Henri Duranton, Claude Labrosse et Pierre Rétat, dir., Université de Saint-Étienne, 1992, p. 31-39. En janvier 1691, toute gazette française est interdite aux

des nouvelles de La Haye (1698), la *Gazette de Rotterdam* (1698), le *Journal historique du lundi 28 mai 1703* (Rotterdam). La réimpression de Reims renferme les numéros des 8 août 1721 et 23 juin 1722 de ces mêmes *Nouvelles extraordinaires* de Leyde. La collection des parlementaires aixois Thomassin de Mazaugues contient elle aussi quelques numéros des gazettes hollandaises : *Gazette d'Amsterdam* (28 décembre 1708, 4 novembre 1710, 30 janvier, 3 et 6 mars 1711), *Journal historique de Rotterdam* (14 septembre 1705, 30 octobre 1710, 5 mars 1711 et 3 mars 1712), *Quintessence des nouvelles* de La Haye (19 et 23 mai, 9 juin 1701), *Relations véritables* de Bruxelles (15 septembre 1705, 7 décembre 1706, 28 décembre 1708, 4 novembre 1710, 6 mars et 22 décembre 1711, 4 août 1712). Enfin, le premier propriétaire d'un volume de la réimpression de Rouen pour 1710-1711, estimait assez la *Gazette d'Amsterdam* pour en avoir inséré trois copies manuscrites (30 décembre 1710, 2 janvier et 29 décembre 1711). Tous ces numéros dispersés dans les collections provinciales de la *Gazette*, révèlent certes la circulation des gazettes étrangères.

Provinces-Unies par les États-Généraux. Cela explique la fin de la *Gazette d'Amsterdam*, parue entre le 27 mars et le 25 décembre 1690. Malgré cette interdiction, Claude Jordan, son ancien éditeur, continue une autre feuille bihebdomadaire, l'*Histoire abrégée de l'Europe*, qui paraît entre 1690 et mai 1691 (Bib. nat. Russie, Saint-Petersbourg, n°1 à 11 de 1690 ; Bib. Mazarine, 22 mars-16 avril 1691 ; Bib. univ. Leyde, 5 avril 1691 ; Hemeroteca Municipal, Madrid, 22 février-21 mai 1691). Convoqué par la police d'Amsterdam le 6 mai, Claude Jordan rentre en France. Une autre gazette s'établit, *Le Mercure universel*, dont on ne connaît pas l'éditeur (Bib. Mazarine, 4 juin et 14 juin 1691 ; Hemeroteca Municipal, Madrid, 4 juin, 16 juillet, 27 août 1691). À partir du mois d'août, débute la gazette autorisée de Jean Tronchin-Dubreuil, *Avec privilège de nosseigneurs les États de Hollande et de West Frise, du...* (27 août 1691-12 novembre 1703). Un autre titre paraît en concurrence, le *Recueil des nouvelles, Du...* (septembre 1691-22 octobre 1693 ; Bib. Mazarine, 24 et 27 septembre, 8, 15 18 et 25 octobre 1691, etc.). Peut-être rédigée sous l'influence de Claude Jordan, cette dernière gazette est plus proprement orientée vers le marché français, car elle porte toute une série d'annonces parisiennes, alors que la gazette de Tronchin-Dubreuil est plus hollandaise dans ses avis publicitaires. Notre exemplaire du *Mercure universel* permet de prouver qu'il est à l'origine du *Recueil des nouvelles*. On lit en effet à la fin de cette gazette du lundi 3 septembre 1691 : « L'on commencera Jeudi à donner ces Nouvelles au public, sous le titre de *Recueil de Nouvelles*. » Le *Mercure universel* et le *Recueil des nouvelles* ne forment donc qu'une seule et même gazette, et la première feuille titrée *Recueil des nouvelles* parut le jeudi 6 septembre 1691. Voir Gilles Feyel, *La « Gazette » en province, op. cit.*, p. 151 ; Bib. municipale de Bordeaux, H. 2386 (vol. 52, pièce 56). Voir aussi le « Répertoire des gazettes étrangères », *Les Gazettes européennes de langue française, op. cit.*, p. 331-346, que Pierre Rétat a bien voulu compléter en nous confiant aimablement les références de Saint-Petersbourg et de Madrid. Sur tout cela, lire enfin les deux ouvrages dirigés par Pierre Rétat, *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2001 et *Les Gazettes européennes de langue française. Répertoire*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002.

Leur diffusion était-elle bien importante, cependant ? Il est permis d'en douter. Les abonnements paraissent être demeurés rares, cependant que se développaient les lectures collectives, ainsi que le prouvent les quelques annonces insérées au bas des réimpressions. Les « Gazettes de Hollande », c'est-à-dire la *Gazette d'Amsterdam*, celle de Bruxelles peuvent être lues à Toulouse en 1679-1680 : « On donne présentement à lire les gazettes estrangères, d'Hollande, de Bruxelles ; avec les autres Particularitez qui concernent l'Europe, et tout l'Univers, à la Porterie à la boutique de Boude [l'imprimeur, fermier de la *Gazette*]. » À Troyes, on « fera voir la Gazette d'Hollande, le Mercure galant et autres curiosités qui se voient » (2 septembre 1686) ; on « fera voir la Gazette d'Allemagne³², tous les lundys et jeudys de la semaine : et la fera tenir à tous ceux qui la souhaiteront voir » (3 juillet 1690). À Bordeaux, l'imprimeur Chappuis qui ne réimprime pas la *Gazette*, mais quelques occasionnels, « avertit » au bas de l'un d'entre eux qu'il « reçoit ordinairement le *Mercure galant*, la gazette de Hollande et autres Nouveautez, qu'il donne à lire à très jute prix » (30 avril 1689). L'imprimeur-fermier de Grenoble « donne à lire la véritable Gazette de Hollande, impression de Rotterdam ; celle imprimée à Berne » (10 janvier 1697) ; « il donne aussi à lire la véritable Gazette de Hollande ; celle d'Allemagne » (31 janvier 1697) ; « il donne aussi les Gazettes et Extraordinaires de Hollande » (7 novembre 1697), c'est-à-dire les gazettes de Rotterdam et de Leyde. À Brest, « on a commencé vendredy dernier [4 avril] à donner à lire la Gazette de Hollande avec le Supplément » (10 avril 1710).

À n'en pas douter, la première moitié du XVIII^e siècle marque un changement. Les gazettes étrangères sont de plus en plus présentes dans les provinces. Certes, les abonnements de lecture sont toujours proposés. Le fermier de la réimpression de la *Gazette* à Angers « donne la Gazette d'Hollande à lire » (16 juillet 1741), mais il paraît aussi en offrir de véritables abonnements, puisqu'il « fournit à l'année les Gazettes, de France, d'Hollande, les Mercures, Joumaux de Verdun, de Trévoux, des Sçavants, et autres Nouvelles, à juste prix, à Angers » (22 août 1741). Dans le Nord, en 1753, le directeur du bureau postal de Lille recevait directement environ 80 « gazettes de Hollande » dont il revendait une vingtaine sur le pied de 12 sols 6 deniers pièce, soit 65 livres à l'année ; les autres étaient diffusées auprès des directeurs des bureaux de poste de la région, à raison de 40 à 50 livres. À la fin des années 1730, le directeur

³² Quelle est cette « gazette d'Allemagne » annoncée à Troyes en 1690 et à Grenoble en 1697 ?

du bureau de Strasbourg était autorisé à continuer de vendre dans sa ville et en « basse Alsace » des gazettes « imprimées en langue allemande à Francfort et à Bâle », « aux conditions que s'il remarquait qu'elles fussent trop libres, il en avertirait sur le champ et en enverrait un exemplaire » à l'administration centrale de la poste³³. À Besançon et en Franche-Comté, le marché est alimenté par la contrebande à la fin des années 1740, « plusieurs particuliers » faisant venir les gazettes de Cologne et de Berne, pourtant interdites en France, pour cause de mauvais esprit³⁴.

Dans les provinces du Midi, fort éloignées de Paris, la tentation devint grande de contrefaire les gazettes étrangères, pour éviter les énormes taxes postales. Déjà à Toulouse, en 1683 et 1684, sont réimprimés des *Avis extraordinaires de divers lieux*, une gazette bihebdomadaire puisque le numéro du 18 novembre 1683 regroupe les avis des 2 et 5 novembre. En 1689, le fermier aixois de la *Gazette* annonce qu'il « distribuera aux curieux le mardy et le jeudy à l'arrivée du courrier *Les Avis de divers lieux*, imprimés à Besançon ». S'agit-il de la même gazette ? En 1690, une *Gazette de Dublin* est réimprimée à Bordeaux puis à Toulouse ; son texte est rigoureusement le même dans ces deux villes et s'achève sur cet avis : « On avertit aussi les curieux que toutes les fois qu'on recevra la susdite Gazette, on la traduira fidèlement pour leur faire part de tout ce qui se passera de considérable dans ce royaume [d'Irlande]. » À Bordeaux et à Toulouse, lors de la guerre de Succession d'Espagne, sont diffusées assez régulièrement des *Nouvelles d'Espagne et de Portugal*, traduites de la *Gazette de Madrid*. En septembre 1735, le ministre Chauvelin se plaint à l'intendant de Guyenne « que les imprimeurs de Bordeaux ne se font nulle difficulté d'imprimer journallement différentes feuilles de nouvelles relatives aux événements et aux opérations de la guerre, et mesme aux troubles de Perse, et qu'ils impriment aussi tous les mois le Mercure de La Haye dont le débit n'est pas permis dans le royaume »³⁵. Toujours à Bordeaux, en 1744, le libraire Merlin distribue deux fois par semaine *Le Courrier du mardy et du vendredy*, gazette ne portant pas de nom d'imprimeur. Merlin déclare en faire venir 200 exemplaires à Bordeaux sur les sollicitations « de plusieurs présidents à mortier, de nombre de conseillers et de plusieurs personnes qualifiées de Bordeaux » et il ajoute « qu'on peut voir [*Le Courrier*] chez tous les libraires depuis un temps immémorial ». Ce *Courrier* était-il imprimé à Bordeaux ? L'était-il ailleurs comme le suggère Merlin ? Il ressemble fort

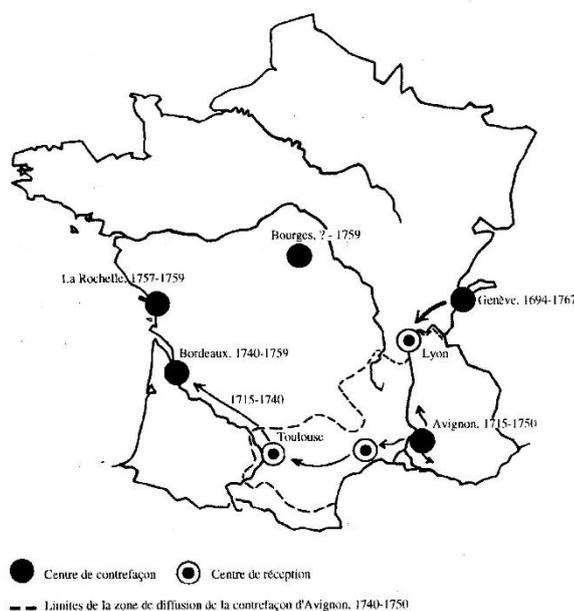
³³ Gilles Feyel, « La diffusion des gazettes étrangères en France », *op. cit.*, p. 88.

³⁴ *Id.*, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 534.

³⁵ *Id.*, *La « Gazette » en province*, *op. cit.*, p. 35.

aux *Nouvelles intéressantes* datées de Paris et diffusées à Nantes entre 1747 et 1749, offrant à leurs lecteurs quelques nouvelles prises dans la *Gazette d'Amsterdam*, accompagnées d'extraits de nouvelles à la main³⁶.

Carte 2. Les contrefaçons méridionales des gazettes de Hollande



Lyon est aussi un grand centre de diffusion et de consommation de la *Gazette* et des gazettes étrangères. La réimpression de la *Gazette* est répandue dans tout le Sud-Est, jusqu'à Genève. Les Lyonnais aiment eux aussi lire les gazettes étrangères. Les autorités, fort inquiètes en 1702 « que quelques particuliers débitent dans cette ville des gazettes d'Angleterre, d'Hollande, de Genève et de Berne », défendent un tel commerce. Ce qui ne paraît pas trop gêner le libraire Pascal, qui finit par être condamné à trois ans de bannissement en 1708 pour avoir continué sa coupable industrie. Comment en effet résister à la tentation de gros profits en faisant venir de Genève, la première des grandes contrefaçons de la *Gazette d'Amsterdam* ? En 1694, son imprimeur Vincent Miège reçoit des autorités genevoises le privilège d'éditer « les gazettes de France et

³⁶ *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Jean Sgard dir., Paris, Universitas, 1991, 2 vol., notices 289 (*Courrier du mardi*, 1744) et 1035 (*Nouvelles intéressantes*, 1747 ?-1749 ?).

d'Hollande, et le Mercure Historique [de La Haye] ». La contrefaçon de la *Gazette d'Amsterdam* dure jusqu'à 1764, ensuite remplacée par les contrefaçons des gazettes de La Haye (1765), puis de Leyde (1766-1767)³⁷. La contrefaçon de Genève a un tel succès à Lyon et dans le Sud-Est, qu'elle encourage le lancement de celle d'Avignon en 1715, par l'imprimeur Giroud³⁸. La concurrence devient alors grande entre les deux contrefaçons – voir la carte 2. Les éditeurs genevois Fabri et Barrillot dénoncent vigoureusement la contrefaçon avignonnaise qui leur fait ombrage. Pour mieux s'installer sur le marché, cette dernière s'est abritée frauduleusement sous l'adresse de Genève. Pire ! pour ne pas avoir de difficultés avec l'administration pontificale, Giroud tronque le texte de la gazette :

Les Sieurs Fabri et Barrillot croient de leur devoir d'avertir qu'on imprime cette Gazette à *Avignon*, et que contre la bonne foi, et pour surprendre le public, on le fait sous leur nom ; ils n'entreront pas dans le détail des raisons qui peuvent persuader qu'on ne l'imprime pas fidèlement sur l'original de Hollande ; chaque lecteur en jugera aisément, en faisant attention aux matières dont elle est souvent remplie, et qui ne s'accordent pas avec les intérêts du souverain de cette ville-là ; ils se contenteront de faire observer, pour qu'on n'y soit pas trompé, qu'on l'y imprime d'un caractère un peu plus gros que celui-ci³⁹.

Le public a tant d'intérêt qu'on ne lui en impose pas, par des pièces supposées, qu'il a paru que ce seroit lui rendre service de l'avertir, que la Gazette qui s'imprime, depuis quelque temps à Avignon, sous le nom de M. Du Breuil d'Amsterdam, ne conserve presque que le nom de son original, la plupart des articles y étant tronqués, ou entièrement supprimés, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre, en la confrontant avec celle qui s'imprime, mot à mot, suivant cet original, chez les Sieurs Fabri et Barrillot, libraires et imprimeurs à Genève : N'étant pas d'ailleurs à présumer, qu'on osât insérer, dans celle d'Avignon, des nouvelles et des réflexions, dont celle de Hollande est si souvent remplie, directement opposées aux vues de la Cour de Rome⁴⁰.

L'imprimeur d'Avignon, qui distribue la *Gazette de Hollande*, sous le nom de M. Du Breuil, étant obligé de retrancher et falsifier diverses pièces, très curieuses dans la conjoncture présente, et voulant en imposer au lecteur,

³⁷ Jean-Daniel Candaux, « Batailles autour d'un privilège : la réimpression genevoise des gazettes de Hollande », *Les Gazettes européennes de langue française, op. cit.*, p. 41-50.

³⁸ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, 1974, p. 290-293. Cet auteur n'a pas consulté la collection de la contrefaçon d'Avignon, conservée à la Bibliothèque municipale d'Avignon, tout récemment étudiée par Pierre Rétat.

³⁹ Bibliothèque de Genève, Gd 522, *Gazette d'Amsterdam*, contrefaçon de Genève, avis répété du 13 au 31 décembre 1715.

⁴⁰ *Ibid.*, avis répété du 21 au 31 janvier 1716.

imprime ladite Gazette sous le nom des Srs. *Fabri et Barrillot* de Genève, qui font savoir au public, que cette gazette imprimée à *Avignon*, n'est point conforme à l'original de Hollande, et que pour n'y être pas trompé, le lecteur doit prendre garde que celle-là est d'un caractère un peu plus gros que celle qu'ils impriment mot à mot sur la copie de Hollande⁴¹.

Dans les premières années de la collection de la Bibliothèque d'Avignon, les deux adresses de Genève et d'Avignon voisinent en 1715 et 1717. Par la suite la contrefaçon genevoise disparaît presque complètement devant la souveraineté de celle d'Avignon. Les annonces insérées au bas de cette dernière contrefaçon montrent qu'elle rayonne en Provence et au-delà du Rhône, vers Montpellier⁴². Elle va même beaucoup plus loin. À partir de Toulouse et de Bordeaux, elle est diffusée dans tout le Sud-Ouest, voire même ailleurs, peut-être jusqu'à Bourges. Averti par « plusieurs personnes de tous états et conditions, qu'on répandait dans cette ville un libelle intitulé *Supplément à la Gazette d'Hollande du mois de juillet 1721, imprimé à Avignon, chez Charles Giroud* », le lieutenant général de Bourges interdit de « recevoir, publier, distribuer ou imprimer lesdits libelles intitulés *Supplément à la Gazette*, ou autre de cette espèce, sans privilège du Roi, permission et approbation, suivant et conformément aux ordonnances, usages du royaume et les arrêts de nos Seigneurs du Parlement, à peine de cent livres d'amende ». Il ordonne même « à ceux à qui on pourrait les adresser » de les lui remettre⁴³ !

Imprimé entre novembre 1718 et décembre 1721 par le même Charles Giroud qui contrefaisait la *Gazette d'Amsterdam*, favorable aux « appelants » jansénistes, ce *Supplément à la Gazette d'Hollande*, feuille mensuelle rédigée par les jésuites, zélés défenseurs de la Constitution *Unigenitus*, avait le même format in-4° 2 colonnes. La seconde servant en quelque sorte d'antidote à la première, ces deux gazettes étaient peut-être diffusées ensemble dans toute la France méridionale. C'est du moins ce que suggère le correspondant de la *Gazette d'Amsterdam*, quand il signale l'ordonnance du lieutenant général de Bourges :

Vous avez sans doute entendu parler, Monsieur, d'un certain écrit qui court sous le nom de *Supplément à la Gazette de Hollande*, mais qui n'est qu'un libelle. Les calomnies qu'il contient ne font aucune impression sur l'esprit de ceux qui lisent la *Gazette de Hollande* et qui savent que ce libelle part de la plume de quelques esprits malins, qui le font imprimer à Avignon, et qui

⁴¹ *Ibid.*, avis répété les 27 et 30 avril 1717. Nous remercions Jean-Daniel Candaux pour son aimable communication de ces références.

⁴² Bibliothèque municipale d'Avignon, P 570 ; *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle, op. cit.*, Pierre Rétat, ch. 9, « Réimpressions et contrefaçons », p. 151-156.

⁴³ BnF, m. f., 22084, pièce 110, placard imprimé, ordonnance du 6 septembre 1721.

pour lui donner du poids et de la vraisemblance, le publie sous le nom de Supplément à la Gazette de Hollande, afin que les ignorants puissent prendre le change, et donner dans le panneau qu'on leur tend. Mais comme ce faux Supplément cause divers désordres en province, les magistrats ont cru en devoir arrêter le cours, entr'autres à Bourges⁴⁴.

La région lyonnaise demeure la zone de diffusion de la contrefaçon de Genève. À Lyon, la famille Pascal s'occupe toujours de son commerce, et se débrouille pour la fournir à sa clientèle malgré les prohibitions. Au début des années 1740, « il entrainait à Lyon beaucoup de gazettes d'Amsterdam et de Berne, ainsi que les Mercuries historiques d'Hollande qui se réimpriment à Genève ». En 1743, sur pression de la poste de France qui ne supporte plus une telle concurrence pour les gazettes étrangères qu'elle propose elle-même, la contrefaçon de Genève est interdite dans le royaume, au grand dam de son imprimeur. Mais cela n'empêche pas les Lyonnais de continuer à recevoir la gazette d'Amsterdam à faible prix : « La nommée Pascal qui demeure rue Saint-Jean à Lyon et qui fait un commerce considérable de toutes sortes de nouvelles, est obligée aujourd'hui d'en faire venir un exemplaire seul qu'un imprimeur de cette ville réimprime. » Et l'administration de demander au comte d'Argenson, surintendant général des postes, d'ordonner à l'intendant de Lyon de faire cesser cette activité, « préjudiciable au produit de la Ferme »⁴⁵.

Avec ces deux contrefaçons de Genève et d'Avignon, la *Gazette d'Amsterdam* est désormais bien répandue dans le Sud-Est, où elle concurrence la *Gazette [de France]*. Profitant de cette appétence pour les gazettes, le gazetier François Morénas lance en 1733 un nouveau titre, le *Courrier d'Avignon*, une feuille bihebdomadaire qui dura jusqu'à 1793. Par l'intermédiaire de Toulouse, nous l'avons dit, les gazettes d'Avignon parvenaient à Bordeaux. Malheureusement, un traité de l'imprimeur Giroud avec la poste leur interdit la Guyenne en 1740⁴⁶. C'est très probablement ce qui explique le lancement de la contrefaçon bordelaise

⁴⁴ *Gazette d'Amsterdam*, 30 septembre 1721, « Extrait d'une lettre de Bourges du 13 septembre », suivi de la reproduction intégrale du texte de l'ordonnance du lieutenant général de police. Sur le *Supplément à la Gazette d'Hollande*, voir Jean Sgard, « La presse militante au XVIII^e siècle : les gazettes ecclésiastiques », *Cahiers de textologie*, 3 ; *Textologie du journal*, Paris, 1990, p. 7-34.

⁴⁵ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 534-535 ; AN, F⁹⁰ 20240, Mémoires de la Ferme générale des postes, 13 juillet 1749.

⁴⁶ Lire à ce sujet les semonces du Fermier des postes à son directeur de Toulouse, qui continuait frauduleusement à envoyer le *Courrier d'Avignon* à Bordeaux. *Ibid.*, p. 535-536, 2 et 20 juin 1742.

de la *Gazette d'Amsterdam* par l'imprimeur Pierre Calamy, le 6 mai de la même année. Bénéficiant dès ses débuts du lectorat orphelin de la contrefaçon avignonnaise, cette nouvelle contrefaçon va durer fort longtemps, jusqu'à septembre 1759, parce que les autorités et les élites de Bordeaux y trouvent tout intérêt. La guerre de Succession d'Autriche, qui suit la mort de l'empereur Charles VI le 20 octobre 1740, ne peut que renforcer leur appétit d'information. Le 31 mars 1742, le comte d'Argenson, alors directeur de la librairie, ordonne à l'intendant de Guyenne d'interdire la contrefaçon de la « gazette de Hollande ». Très zélé ce dernier fait perquisitionner chez Calamy, confisque caractères et exemplaires, interdit toute récidive⁴⁷. C'est peine perdue. La contrefaçon continue. En juin suivant, le Fermier des postes ordonne à son directeur de Bordeaux de continuer à enquêter, mais apparemment sans succès⁴⁸. Bien protégés, Pierre Calamy puis sa veuve diffusent toujours leur gazette : ils en distribuent des exemplaires gratuits aux autorités locales qui trouvent bien commode d'être si facilement informées. Les autres Bordelais sont surtout ravis de lire la *Gazette d'Amsterdam* pour le modique tarif annuel de 18 livres seulement ! En septembre 1759, alors qu'il lui faut abandonner sa contrefaçon, la veuve Calamy prétend qu'elle fut autorisée par l'intendant de Guyenne, ce même Claude Boucher qui avait fait perquisitionner en 1742. On comprend l'inefficacité de la procédure !

Plusieurs motifs sollicitent pour cette veuve le droit qu'elle demande par préférence à tout autre d'imprimer et vendre la *Gazette d'Amsterdam*, toutefois en tenant ce droit des privilégiés. C'est elle qui l'a constamment imprimée et fournie au public depuis l'année 1740 en vertu de la permission que voulut bien lui en accorder M. Deboucher [*sic*] lors intendant, et elle s'en est acquittée d'une manière qui ne l'a jamais exposée à nul reproche ni répréhension non pas sans beaucoup de jalousie de la part de certains autres imprimeurs libraires, dont les yeux pénétrants attestent sans équivoque que sa conduite aussi bien que son ouvrage était à l'abri de toute censure. La veuve Calamy paye un taux d'imposition considérable à raison de l'impression et débit de la *Gazette d'Amsterdam* ; elle ne demande donc que de continuer ce qu'elle fait depuis si longtemps avec l'approbation publique ; elle demande qu'on ne la dépouille pas d'un travail qui est presque l'unique avec lequel sa maison se soutient, et duquel elle s'occupe toute entière, pour le transmettre à quelqu'un de ceux qui lui portent envie. S'étant toujours

⁴⁷ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province, op. cit.*, p. 63 ; voir aussi p. 155 et la note 251, p. 218. Sur cette contrefaçon, on lira aussi Robert Grandroute, « Les contrefaçons bordelaises de la presse au XVIII^e siècle », *Les Presses grises. La contrefaçon du livre (XVI^e-XIX^e siècles)*, François Moureau, dir., Paris, Aux Amateurs de livres, 1988, p. 333-343.

⁴⁸ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 535-536.

bien acquittée de cet exercice, le public doit se promettre la même satisfaction pour l'avenir, au lieu qu'il pourrait n'en être pas de même s'il tombait en d'autres mains.

Il est d'ailleurs bien juste que la veuve Calamy n'ayant fait qu'un profit fort médiocre sur cette gazette pendant la paix où la consommation est très mince, elle continue pour se dédommager pendant la guerre où elle est plus considérable. Le Sr Pelusset, directeur des biens des religionnaires fugitifs du royaume pour cause de religion, et commissaire de police à Bordeaux, gendre de la veuve Calamy, s'est rendu dans la ville de Paris, soudain que cette dernière a eu reçu l'avis des SS. Palissot et David. Recommandé par Monsieur l'intendant de Guyenne, le procureur général et les jurats, afin de traiter avec les SS. Palissot et David au nom de la veuve Calamy, laquelle a lieu d'espérer qu'ils voudront bien ne pas s'opposer à ce qu'elle continue le débit et impression de la *Gazette d'Amsterdam* dans la province de Guyenne, et par elle leur faisant bon du produit de leur privilege relativement à la *Gazette d'Amsterdam* pour la province.

On observe à Monsieur Palissot l'un des privilégiés, qu'à ne consulter que ses propres intérêts, il n'aura pas grand'peine à se déterminer à faire un pareil traité avec la veuve Calamy, puisqu'il lui deviendra bien plus avantageux que s'il envoyait les gazettes toutes imprimées dans la province, parce que pour lors la consommation en serait moindre attendu l'augmentation du prix qui doublerait pour ainsi dire celui d'à présent qui est des plus modiques, puisque la veuve Calamy est en état de le réduire à 18 livres par an comme elle a toujours fait, en imprimant la gazette à Bordeaux, et c'est précisément ce modique prix qui en fait la consommation, sans lequel il est évident qu'à peine pourrait-on retirer les frais d'impression de la gazette par le peu de consommation qu'il s'en ferait s'il était plus fort⁴⁹.

Malgré ses puissants appuis bordelais, la veuve Calamy doit abandonner le combat. Ce que la Ferme générale des postes n'était point parvenue à obtenir, Palissot et David, tout nouveaux « privilégiés exclusifs du commerce des gazettes étrangères » surent l'imposer. Ils surent aussi arrêter le 30 octobre 1759, deux autres contrefaçons plus récentes, suscitées par la guerre de Sept Ans (1756-1763) : une nouvelle contrefaçon de la *Gazette d'Amsterdam* à la Rochelle, qui débuta probablement en janvier 1757, et une autre contrefaçon bordelaise, celle de la *Gazette de Leyde*, par les frères Labottière, qui commença le 12 juillet suivant. Alors que la *Gazette de Leyde* était interdite en France depuis les

⁴⁹ BnF, m. f., 22084, pièce 112, supplique de la veuve Calamy (l'orthographe a été corrigée). AD Gironde, C 3315 : Les autorités locales durent obéir aux ordres du duc de Choiseul, qui prit la peine d'écrire à l'intendant de Guyenne, le 17 octobre 1759. Sur l'injonction de ce dernier, la veuve Calamy dut alors se soumettre et promettre de ne plus imprimer sa contrefaçon.

années 1720 et que les collections françaises de cette feuille sont lacunaires, pour ne pas dire inexistantes pour cette période, une telle contrefaçon vient achever de prouver l'extrême libéralisme des autorités bordelaises, qui ont fermé les yeux, là encore pour être bien informées. Dans ce dernier cas, elles ont toléré une double infraction : la contrefaçon proprement dite et la diffusion d'une gazette interdite. Imprimée à Bourges par la veuve Boyer, une autre contrefaçon de gazette étrangère fut elle aussi interdite⁵⁰. Au temps des contrefaçons, mais aussi des réimpressions autorisées de la *Gazette*, venait de succéder celui des abonnements postaux, franco de port.

Le temps des abonnements postaux, franco de port

En 1740, l'imprimeur avignonnais Giroud parvint à obtenir de la poste le premier « contrat d'abonnement » qu'elle ait jamais passé avec un périodique. Il fut décidé que ses services ne seraient plus acquittés par les abonnés à la réception des gazettes. Ils le seraient directement par l'éditeur lors de l'envoi. Moyennant une redevance annuelle de 1 400 livres, Giroud ne paya plus qu'un sou de port au départ d'Avignon, quelle que fût la distance parcourue par les courriers. Les deux gazettes d'Avignon étaient autorisées en Provence, Dauphiné et Languedoc, mais étaient interdites partout ailleurs (carte 2, p. 26). Giroud perdait ainsi la Guyenne et le Centre-Ouest, mais il pouvait désormais proposer des abonnements annuels « franco de port » de 18 livres pour le *Courrier d'Avignon*, et de 24 livres pour la contrefaçon de la *Gazette d'Amsterdam*. Cette profonde baisse de la taxe postale, désormais uniforme, jumelée avec un abonnement modéré « franco de port », augmenta la diffusion des gazettes d'Avignon et les profits postaux. Les sommes rentrées à la poste pour le port des gazettes depuis Avignon, pour les années 1742-1749, prouvent que ces feuilles sont les plus diffusées, loin devant les gazettes étrangères vendues à ou depuis Paris par le libraire David : 1 211 exemplaires en 1742, 2 153 en 1745, 2 482 en 1747, mais seulement 1 231 en 1749, après le retour de la paix. De cette véritable explosion, l'administration tira les conséquences.

⁵⁰ On ne sait rien de cette dernière contrefaçon, mentionnée par tous les contemporains. Il est possible qu'elle ait été suscitée par le long séjour de parlementaires parisiens exilés à Bourges, entre mai 1753 et août 1754, lors de la querelle des billets de confession. Sur les deux autres, voir Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 536 et 706. On lira aussi H. Arnaud, « L'édition bordelaise de la *Gazette de Leyde* des frères Labottière (12 juillet 1757 au 30 octobre 1759) », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 1924, p. 37-44.

En 1750, Giroud, toujours lui, obtint de la Ferme des postes une réduction de sa redevance annuelle, qui passa à 1 200 livres, alors que dans le même temps la zone de diffusion du *Courrier d'Avignon* était élargie à tout le royaume⁵¹. Il fallut bien payer de tels avantages. Comme la contrefaçon de la *Gazette d'Amsterdam* semble avoir disparu après 1748, il faut raisonnablement penser que sa suppression en fut probablement le prix⁵².

L'exemple d'Avignon ne pouvait que susciter l'émulation. Depuis 1749, la *Gazette* avait été abandonnée par les descendants de son fondateur. Après l'intermède du président Aunillon, le privilège de la *Gazette* et des *Affiches* fut racheté par le chevalier de Meslé au printemps 1751. Pendant l'été suivant, ce dernier traita lui aussi avec la poste. Uniformisée, la taxe de la *Gazette* fut modérée à 9 deniers l'exemplaire de 12 pages in-4°. Les réimpressions furent interdites et l'édition de Paris fut proposée 18 livres aux Parisiens, 21 livres « franco de port » aux provinciaux. Pour ceux qui n'auraient pu faire les frais de tels abonnements, il était prévu d'établir un peu partout des Bureaux d'adresse où ils auraient pu lire la *Gazette*. Les protestations furent universelles. On proposait 21 livres ce qui ne coûtait auparavant que 4 à 5 livres ! Le chevalier de Meslé dut faire marche arrière. Il reprit la formule qui avait fait le succès des réimpressions. Une édition de 4 pages in-4°, imprimée sur deux colonnes, fut lancée le 29 avril 1752, réservée aux seuls provinciaux, taxée 6 deniers l'exemplaire par la poste, ce qui mit l'abonnement « franco de port » à 7 livres 10 sous⁵³.

Lorsque, pendant la guerre de Sept Ans, le privilège de la *Gazette* fut repris par la monarchie, à l'initiative du duc de Choiseul, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, l'abonnement de la feuille, devenue bihebdomadaire, passa à 12 livres en 1762, puis à 15 livres en 1780, alors

⁵¹ Ce qui permit à Giroud d'envoyer sans difficulté son *Courrier* vers Bordeaux, où il était déjà distribué frauduleusement. Voir à ce sujet Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 535-536.

⁵² René Moulinas, « Du rôle de la poste royale comme moyen de contrôle financier sur la diffusion des gazettes en France au XVIII^e siècle », *Modèles et moyens de la réflexion politique au XVIII^e siècle*, Lille, 1977, t. I, p. 383-395 ; *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon*, *op. cit.*, p. 293 et 379-385 ; cet auteur veut voir dans un privilège exclusif que le libraire David aurait obtenu en 1750 de débiter en France les gazettes étrangères, la raison de la fin de la contrefaçon avignonnaise. C'est manifestement une erreur, puisque le libraire David était en possession de ce débit depuis au moins les années 1730. Sur tout cela, voir Gilles Feyel, « La diffusion des gazettes étrangères en France », *op. cit.*, p. 86-89.

⁵³ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province*, *op. cit.*, p. 169-177 ; *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 667-691.

que la taxe postale était réduite à 3 deniers l'exemplaire. Plus la périodicité était courte, plus le format était léger, plus basse était donc la taxe. Les gazettes étrangères bénéficièrent elles aussi de la réforme des tarifs postaux. Pendant la guerre de Sept Ans, le libraire David avait porté leur abonnement à 120 livres ! Protégé de Choiseul, l'écrivain Charles Palissot s'entendit avec le libraire pour obtenir en avril 1759 et pour vingt ans, le « privilège exclusif du commerce des gazettes étrangères ». On a vu que tous deux parvinrent à supprimer les contrefaçons de Bordeaux, Bourges et la Rochelle. Ils traitèrent avec la poste qu'ils avaient dépossédée. D'abord rémunérée par le tiers des bénéfices de l'affaire, la poste finit par imposer une taxe de 2 sous l'exemplaire transporté de l'étranger vers Paris ou vers la province. Choiseul autorisa toutes les gazettes étrangères à pénétrer dans le royaume. Purent désormais parvenir à Paris, au « Bureau général des gazettes étrangères » les gazettes d'Amsterdam, Utrecht, Leyde, La Haye, Bruxelles, Cologne, Francfort et Berne. D'autres feuilles vinrent bientôt les rejoindre. La concurrence allait être d'autant plus vive que les tarifs d'abonnement s'effondrèrent, passant de 120 à 36 livres⁵⁴. En 1767, lorsque le ministère des Affaires étrangères reprit le privilège de Palissot et David, il laissa leur diffusion à la poste, qui continua la politique de bas abonnement inaugurée en 1759⁵⁵.

Disposant d'une véritable autonomie, le « Bureau général des gazettes étrangères » était cependant un service de l'administration postale, bénéficiant dans certains cas de la franchise de port. Son statut était parfois mal compris en province. En décembre 1773, les directeurs des postes de Bordeaux et de Toulouse sont blâmés par leur administration centrale. À Bordeaux, les gazettes postées par les libraires Labottière, représentants du « Bureau général » pour la Guyenne, ont été abusivement taxées :

Les gazettes étrangères, Monsieur, que les frères Labottière expédient par la poste en les fermant simplement sous bande sont des gazettes qu'ils ont tirées du Bureau général des gazettes étrangères de Paris par lequel ils sont employés à Bordeaux et comme ces gazettes ont déjà payé le port à la poste, elles sont dans le cas d'être remises franches de port, lorsqu'elles sont par ledit [sic] sieur Labottière expédiées sous bande pour ses abonnés. C'est

⁵⁴ Les gazettes étrangères gardèrent cet abonnement de 36 livres jusqu'à la Révolution. Notons deux exceptions : le *Courrier du Bas-Rhin* (Clèves), après avoir débuté à 36 livres, passa à 42 livres en 1769 ; le *Courrier de l'Europe* (Londres) était à 48 livres depuis sa fondation en 1776.

⁵⁵ Gilles Feyel, « La diffusion des gazettes étrangères », *op. cit.*, p. 89-95 ; *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 691-714.

pourquoi je vous prie de continuer à avoir attention de ne point taxer. J'écris à Toulouse relativement à cet objet sur ce que je sais que ce bureau ignore la franchise de ces sortes de gazettes⁵⁶.

Les frères Labottière n'étaient pourtant pas les seuls à tenir un « Bureau particulier » en province. Selon des listes toutes semblables présentées par les gazettes étrangères à partir des années 1760 et jusqu'à la Révolution⁵⁷, de tels Bureaux étaient plus nombreux dans les provinces du nord, entre Paris et la frontière (Abbeville, Amiens, Arras, Béthune, Boulogne, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Saint-Omer, Valenciennes). On en trouvait aussi dans l'Est (Besançon et Nancy), et dans l'Ouest (Nantes, Rennes, Rouen), enfin ils s'étaient multipliés dans le Sud, à Bordeaux, la Rochelle, Lyon et Toulouse, malgré la concurrence du Courrier d'Avignon (carte 3).

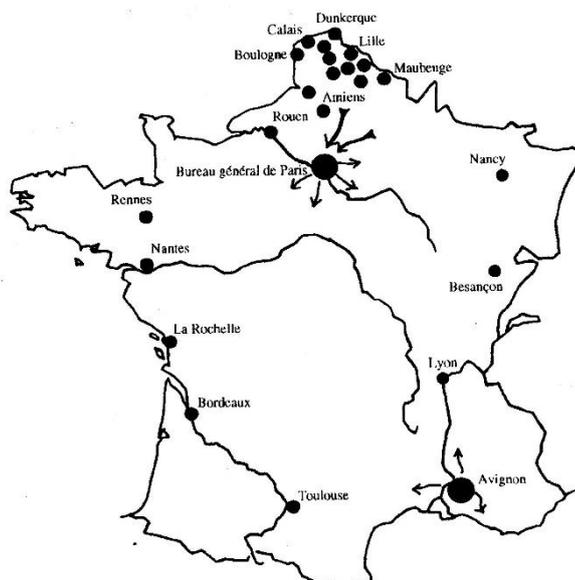
Une telle géographie ne doit pas étonner. Le Nord était traditionnellement une région de forte chalandise pour les gazettes de Hollande et de Bruxelles. N'y rencontrait-on pas déjà près d'une centaine d'abonnés au début des années 1750 ? Il est difficile de tirer d'autres conclusions, parce que nous ne savons pas quelle était l'ampleur du territoire de diffusion couvert par chacun des Bureaux particuliers de l'Est, de l'Ouest et du Midi ; et aussi parce qu'il exista probablement d'autres Bureaux. L'un d'entre eux est temporairement mentionné à Strasbourg en 1778. Genève a le sien à partir de 1785. À Marseille, en 1765, Jean-François Berte, directeur du « Bureau général des gazettes étrangères », a dû l'abandonner, en « s'acquittant », du moins l'affirme-t-il, « de tous les engagements qu'il avait contractés »⁵⁸.

⁵⁶ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 709 ; AN, F⁹⁰ 20236, Correspondance de la Surintendance générale des postes, 14 décembre 1773.

⁵⁷ Voir les listes de ces bureaux, toujours semblables, mise à part celle de 1759, plus courte que les suivantes, dans la *Gazette d'Amsterdam*, 12 octobre 1759, 24 mai 1768, 2 janvier 1778, 12 février 1779, 4 janvier 1780, 7 janvier 1785, 3 janvier 1792. Les autres gazettes portent exactement les mêmes listes, par exemple la *Gazette de La Haye*, les 24 mai 1768 et 4 janvier 1771, la *Gazette de Leyde*, les 24 mai 1768 et 24 décembre 1764. Un prospectus imprimé de la *Gazette politique des Deux-Ponts* (1770) porte lui aussi cette liste (BnF, m. f., 22084, p. 107).

⁵⁸ La *Gazette d'Amsterdam*, du 1^{er} mars 1765, annonce : « Comme il s'est répandu des bruits désavantageux sur le compte du Sieur Jean-François Berte de Marseille, à l'occasion de sa retraite du Bureau général des gazettes étrangères en cette ville, et dans lequel il étoit employé en qualité de Directeur, on annonce que ledit Sieur s'est acquitté de tous les engagements qu'il avoit contractés, et que l'on n'a rien à exiger de lui à cet égard. »

Carte 3. Les Bureaux d'abonnement aux gazettes étrangères



Au-delà de ces Bureaux, il existe de nombreux moyens de lectures collectives qui s'épanouissent dans ces années 1770, favorisés par la baisse générale des tarifs d'abonnement, et qui permettent une lecture comparative et critique des gazettes et des journaux littéraires ou politiques, la confrontation des points de vue et l'épanouissement d'une opinion publique de plus en plus autonome dans ses jugements. À côté des entreprises de libraires ou de plus petits personnages louant la lecture de gazettes et de journaux qu'ils vont porter à domicile, ou installant des cabinets de lecture où ils reçoivent leurs abonnés, s'établissent des sociétés de lecture – soit des chaînes de coabonnés dont tous les participants lisent l'un après l'autre les feuilles qu'ils ont collectivement souscrites, soit des chambres de lecture, ces salles que l'on loue à frais communs et où l'on peut lire entre soi gazettes et journaux que l'on s'est cotisé pour faire venir⁵⁹. La chambre de lecture de Niort réunit 25 ou 30

⁵⁹ Daniel Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris et La Haye, Mouton, 1978, 2 vol., p. 63-69 et 477 (carte 4) ; Roger Chartier et Daniel Roche, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 403-429, chapitre reproduit dans Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, p. 165-221 ; Michel Schlup, « Sociétés de lecture et cabinets littéraires dans la

souscripteurs, qui peuvent lire « tous les papiers publics et ouvrages périodiques » :

Les esprits s'éclairent par la communication, les cœurs sont toujours unis en se rapprochant, le goût de la société s'épure, la confiance, la concorde s'entretiennent, car les hommes sont faits pour se voir et pour s'aimer. Indépendamment des instructions que l'on trouve dans cette réunion, sur les objets de lecture dont on peut s'occuper, comme il y a des citoyens de tous les états, on peut aussi y trouver des lumières et des conseils sur les objets de sa profession. On peut y faire des questions, feindre des hypothèses, se proposer des problèmes. Tous nos motifs sont purs, honnêtes et convenables à la sociabilité, à l'intérêt commun⁶⁰.

On remarquera l'emploi très moderne des deux termes de « communication » et de « sociabilité », baignés dans une aspiration à l'unanimité des esprits et des cœurs. Ce qui n'empêche pas la discussion des hypothèses et des problèmes, peut-être professionnels, mais aussi et plus sûrement... politiques ! Les domestiques des grandes maisons finissent eux aussi, par avoir accès aux feuilles lues par leurs maîtres, lorsque ces derniers y sont individuellement abonnés. De même que les artisans et les gens de boutique, ils peuvent aussi les lire chez les limonadiers, dans les tabagies ou dans les tripots⁶¹.

Des milliers de gazettes à Paris et dans les provinces

Les recettes de la poste pour 1781 présentent des chiffres élevés, parce qu'il s'agit d'une année de la guerre d'Indépendance américaine. Le port des gazettes étrangères a produit 95 000 livres, cependant que celui du *Courrier d'Avignon* a donné 27 000 livres⁶². À raison de 2 sous la taxe d'un exemplaire de gazette étrangère, et pour une périodicité bihebdomadaire moyenne, ces 95 000 livres correspondent à une diffusion annuelle de plus de 9 000 exemplaires (très exactement $95\ 000 \times 20 \text{ s} = 1\ 900\ 000 \text{ s} : 2 \text{ s} = 950\ 000 : 104 \text{ ordinaires} = 9\ 135$). Chiffre qui paraît concorder avec ce que l'on sait de la diffusion du *Courrier de*

principauté de Neuchâtel (1750-1800) », *Musée Neuchâtelois*, 1987, n°2, p. 81-104 ; J.-L. Pailhès, « En marge des bibliothèques : l'apparition des cabinets de lecture », *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, 1988, p. 415-421 ; Paul Benhamou, « La lecture publique des journaux », *Dix-huitième siècle*, 1992, p. 283-295 ; du même, « Essai d'inventaire des instruments de la lecture publique des gazettes », *Les Gazettes européennes de langue française*, *op. cit.*, p. 121-129.

⁶⁰ *Affiches du Poitou*, 28 décembre 1775.

⁶¹ Daniel Roche, *Le Peuple de Paris, essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, p. 208 et 224.

⁶² Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, *op. cit.*, t. VI, 1^{re} partie, p. 105-108.

l'Europe, quelque 4 ou 5 000 exemplaires⁶³ ; ainsi qu'avec les estimations de Jeremy Popkin pour la *Gazette de Leyde*, gazette hollandaise alors la plus lue, et diffusant en France environ 2 500 exemplaires au début des années 1780⁶⁴. Comme le *Courrier d'Avignon* était taxé d'un sou, il n'est pas bien difficile de chiffrer sa diffusion : plus de 5 000 ex. (27 000 x 20 s = 540 000 s : 104 = 5 192), qui concordent assez bien avec les 4 000 abonnés enregistrés au deuxième trimestre 1778, alors que la diffusion du *Courrier* croît de nouveau grâce à la guerre⁶⁵.



Quatre gazettes périphériques : Amsterdam (1691-1796), La Haye (1744-1790), Leyde (1677-1798), Utrecht (1721-1787)

Après avoir diffusé environ 15 000 exemplaires, toutes éditions confondues, en 1758 – un sommet dû à la guerre de Sept Ans –, la

⁶³ *Dictionnaire des journaux, 1600-1789, op. cit.*, notice 268 (*Courrier de l'Europe*), rédigée par Gunnar von Proschwitz.

⁶⁴ Jeremy Popkin, *News and politics in the age of revolution : Jean Luzac's Gazette de Leyde*, Ithaca and London, 1989, p.121 ; 287 souscriptions en France en 1767, 300 en 1773, puis 2 560 en 1778, mais seulement 1 490 en 1783, du fait de la paix.

⁶⁵ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon, op. cit.*, p. 351-353 ; le *Courrier* a 2 000 abonnés en juillet 1775, plus de 3 000 au début de 1776, presque 4 000 au deuxième trimestre de 1778, et a très certainement encore augmenté son audience après cette date ; avec la paix, 3 100 en 1784, 850 en 1787.

Gazette de France avait vu refluer sa diffusion avec la paix pendant les dix années suivantes. La guerre russo-turque (1768-1774), le premier partage de la Pologne en 1772 lui avaient permis de regagner quelque 1 200 abonnés au début des années 1770, mais c'est à peine s'il en restait probablement 7 à 8 000 au début du règne de Louis XVI. La guerre d'Indépendance américaine accrut la diffusion de la *Gazette de France*, comme elle l'avait fait pour les feuilles étrangères : 10 218 abonnements payés en décembre 1778, 12 260 en décembre 1780, 10 994 en décembre 1781. Par la suite, les chiffres ne cessent de baisser pour parvenir à 5 692 en décembre 1786. En définitive, les gazettes étrangères et la *Gazette de France* ont diffusé en France en 1781 quelque 26 000 exemplaires⁶⁶. S'il faut en croire un correspondant du libraire Panckoucke estimant en août 1779 à 40 000 le nombre des lecteurs des 6 000 exemplaires diffusés du *Mercur de France/Journal de Bruxelles*⁶⁷, soit 6 à 8 lecteurs réguliers l'exemplaire, toutes ces gazettes auraient eu une audience de 155 000 à 210 000 personnes, en cette année de guerre. La *Gazette de France*, malgré son déclin, était encore la plus lue des gazettes, parce que son tarif d'abonnement – 15 livres seulement – était le moins élevé de tous. Si l'on veut bien ajouter à la diffusion des gazettes, celle des autres titres de la presse d'information (les journaux politiques de Panckoucke – 19 500 exemplaires diffusés en 1781 –, les deux *Affiches* de Paris – 6 000 –, les *Affiches* publiées en province – et leur diffusion évaluée à 13 200 –, le *Journal de Paris* – 5 000), soit 43 700 exemplaires, gazettes et autres titres auraient eu en tout une diffusion de près de 70 000, soit une audience de 420 000 à 560 000 lecteurs⁶⁸. À la veille de la Révolution, il semble que la presse d'information était capable de mobiliser un lectorat d'environ un demi-million de personnes. Ainsi s'explique l'explosion de la presse en 1789 : un lectorat préexistait, déjà nombreux, qui désirait connaître, comprendre et discuter une actualité désormais mouvante et foisonnante.

Pour répondre à une demande sociale plus nombreuse et plus large, à une curiosité plus intense en période de guerre, les gazettes ont su utiliser au mieux les moyens les plus efficaces et les moins coûteux pour parvenir auprès de leurs lecteurs. À Paris, jusqu'à la Révolution, la *Gazette [de France]*, sortie du Bureau d'adresse de la famille Renaudot puis des administrations dépendant du ministère des Affaires étrangères, de

⁶⁶ Très exactement 11 627 exemplaires (tirage moyen de la *Gazette de France* en juillet 1781), plus 9 135 (gazettes étrangères) et 5 192 (*Courrier d'Avignon*).

⁶⁷ Cité par Suzanne Tucoo-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798*, Pau-Paris, Marrimpouey Jeune-Jean Touzot, 1977, p. 223.

⁶⁸ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 1288-1289.

même que les autres gazettes déposées à la librairie du quai des Augustins puis au Bureau général des gazettes étrangères, ont été distribuées par des colporteurs qui les vendaient à la criée ou bien les déposaient auprès d'abonnés qui avaient traité avec eux. En province, les lourdes taxes postales, calculées selon les distances d'acheminement, empêchèrent longtemps la poste de diffuser les gazettes. Dès 1631, la *Gazette [de France]* se répandit grâce au système des réimpressions autorisées, imprimées et distribuées à bas prix, entraînant ainsi la multiplication des « affermés » et autres lecteurs.

Pâtissant de tarifs d'abonnement énormes, les gazettes étrangères eurent plus de mal à conquérir le territoire provincial. Après une première période de lecture chez des dépositaires abonnés pour cela – imprimeurs-fermiers de la *Gazette*, autres libraires –, les régions les plus éloignées de Paris où il était impossible de recevoir ces gazettes sans d'énormes frais, finirent par bénéficier au début du XVIII^e siècle de contrefaçons venues d'un territoire étranger tout proche – celle de Genève diffusée dans la région lyonnaise, celle d'Avignon répandue dans tout le Midi, au-delà du Rhône, jusqu'à Bordeaux. Désirant réduire l'aire d'influence des gazettes d'Avignon, la poste accorda à leur éditeur le grand avantage d'une baisse profonde de sa taxe de port, désormais uniforme, jumelée avec un abonnement « franco de port ». Cette innovation ferma la Guyenne aux contrefaçons d'Avignon, suscitant à Bordeaux la création d'une nouvelle contrefaçon de la *Gazette d'Amsterdam*. D'autres contrefaçons françaises la suivirent, moins durables – celle de la *Gazette de Leyde* à Bordeaux, celles de la *Gazette d'Amsterdam* à la Rochelle et à Bourges. En 1750, l'éditeur avignonnois traita de nouveau avec la poste. Il fut forcé d'abandonner sa contrefaçon de la *Gazette d'Amsterdam*, mais il y gagna de pouvoir diffuser le *Courrier d'Avignon* dans toute la France.

La grande innovation de l'abonnement « franco de port » s'avéra une telle réussite qu'elle fut rapidement étendue à la *Gazette [de France]*, dès 1751-1752, cependant que les autres gazettes étrangères en bénéficiaient à leur tour à partir de 1759. Les trente dernières années de l'Ancien Régime – 1760-1789 – sont celles d'une circulation nombreuse et facile de toutes les gazettes dans tout le royaume. Le bas niveau des tarifs d'abonnement, joint aux divers systèmes de lecture collective permit de répandre dans la plupart des sociétés urbaines la connaissance du contenu de ces gazettes, accompagnant à leur modeste place l'épanouissement d'une opinion publique de plus en plus autonome.

Chapitre II

Annonces et annonceurs dans la *Gazette d'Amsterdam* au XVIII^e siècle.

La *Gazette d'Amsterdam* et ses consœurs néerlandaises ont eu, dès l'origine, une fonction marchande. Aussi ont-elles été fort accueillantes aux annonces¹. La *Gazette d'Amsterdam* devint rapidement un véritable « support mixte », ainsi que le prouvent l'augmentation du nombre des numéros porteurs d'annonces et l'accroissement de la surface publicitaire² : 32 % des numéros en 1667, 41 % en 1676 (1,2 % de surface publicitaire), 60 % en 1702 (3,8 %). Dans le même temps, la *Gazette d'Amsterdam* affirma sa vocation internationale de gazette « périphérique », puisque beaucoup de ces annonces, d'origine parisienne, n'étaient pas uniquement insérées pour être lues par les élites néerlandaises, les réfugiés protestants français établis dans les Provinces-Unies ou par les petites cours princières allemandes : elles l'étaient aussi pour être lues en France, surtout à Paris. Si en 1667, la totalité des annonces provenait de la seule ville d'Amsterdam, il n'en fut plus de même par la suite. Dès 1676, s'imposa une première hégémonie parisienne : 78 % des annonces vinrent alors de la capitale française, soit 46 % de la surface publicitaire, les autres provenant d'Amsterdam. En 1702, la guerre de Succession d'Espagne força la quatrième *Gazette d'Amsterdam*³ à se replier sur le marché néerlandais. Les principales villes-origines furent alors Amsterdam (61 %), Langedarck (16 %), Utrecht (8 %), Paris (5 %) et Londres (2 %). Il est vrai qu'en cette même année, la *Gazette de Rotterdam/Journal historique* était beaucoup plus « parisienne » :

¹ Sur les annonces, lire C. Todd, « French advertising in the eighteenth century », *Studies on Voltaire* 266, 1989, p. 513-547 ; C. Jones, « The Great Chain of Buying : medical advertisement, the bourgeois public sphere, and the origins of the French Revolution », *The American historical review*, févr. 1996, p. 13-40 ; Régine Jomand-Baudry, « Images du destinataire dans les annonces publicitaires », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Lyon, 1999, p. 215-229 ; Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 309-601, 605-666, 931-1188.

² Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 570. La surface publicitaire et la surface imprimée ont été mesurées en lignes. Tous les chiffres de ce paragraphe ont été calculés par notre étudiante Lyse Harinck, *Les Gazettes françaises de Hollande au XVII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université Paris IV, 1991-1992.

³ Depuis au moins 1663, quatre gazettes francophones se sont succédé à Amsterdam, la quatrième lancée le 27 août 1691 dura jusqu'au 14 juin 1796 ; voir *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle*, Pierre Rétat, dir., op. cit.

Paris (73 %), Amsterdam (10 %), Rotterdam (7 %), Tregau (3 %), Langedarck (3 %), La Haye (2 %), Monnikendam (2 %).

De nombreuses annonces d'origine française se sont donc efforcées de pénétrer les gazettes « périphériques », faute de pouvoir être insérées dans la *Gazette [de France]*, prisonnière de sa fonction cérémonielle de porte-parole de la voix du roi. Comment imaginer que la nouvelle ait pu y côtoyer l'annonce ? Comment admettre que la parole royale et l'honneur de la noblesse aient pu y frayer avec le monde marchand ? Qu'en fut-il par la suite ? La *Gazette d'Amsterdam* resta-t-elle le « support mixte » qui manquait aux annonceurs français ? Développa-t-elle cette fonction internationale ? Une étude exhaustive de son contenu publicitaire au XVIII^e siècle devrait permettre d'en juger.



La Gazette d'Amsterdam (1691-1796)

Types d'annonces, fréquences d'insertion

L'emploi du cédérom *Gazette d'Amsterdam* produit par le Centre d'Étude du XVIII^e siècle de l'Université Lumière – Lyon 2, a permis d'analyser systématiquement trois périodes : la Régence (1715-1725), le milieu du siècle (1745-1755), la fin du règne de Louis XV (1765-1771). Pour chacune d'entre elles, une année sur deux a été dépouillée, soit un total de seize années. Dans chaque numéro, la surface des annonces affichée à l'écran a été prélevée par un coupé/collé pour être transportée dans un fichier annexe. À la fin de ce long travail, il était facile de faire sortir sur papier chacun des seize fichiers annuels, dans lesquels les

fiches/numéro se succédaient par ordre chronologique. À partir de tels fichiers, tout devenait possible : étude statistique chronologique, analyse catégorielle des types d'annonceurs et d'annonces, origine géographique des annonces, croisement éventuel de ces deux classements catégoriels, étude plus particulière de tel ou tel annonceur.

Les deux numéros ordinaires de 4 p. in-4° publiés chaque semaine, sont accompagnés d'un supplément de 2 ou 4 pages, les *Nouvelles extraordinaires* (1692-1704), puis la *Suite des Nouvelles d'Amsterdam. Du...* (à partir du 2 janvier 1705). Dans les numéros ordinaires, les annonces sont généralement insérées à la fin, en longues lignes sur toute la largeur de la page, alors que les nouvelles sont présentées sur deux colonnes ; elles sont imprimées en caractères italiques, alors que les nouvelles le sont en romains ; enfin elles sont séparées des nouvelles par un long filet horizontal. Jusqu'en 1755, elles se suivent, tout juste individualisées par un retrait au début de chacune d'entre elles. Entre 1765 et 1771, elles sont nettement individualisées, séparées les unes des autres par un large interligne, occupé par un long filet horizontal. Cette disposition permet de distinguer aisément surface publicitaire et surface rédactionnelle⁴. Une disposition qui n'allait pas de soi, ainsi que le prouve la première *Gazette d'Amsterdam*, celle de l'éditeur Van Swoll en 1667 et 1676 : les annonces étaient alors intégrées dans la surface rédactionnelle, juste après la nouvelle de la ville dont elles provenaient, sans autre signe de reconnaissance qu'une composition en plus petits caractères. En 1702, il n'en est plus de même, et les annonces sont désormais imprimées en longues lignes, en fin de numéro. Cela n'empêche pas l'une d'entre elles, une annonce venue de Londres, de figurer après la nouvelle anglaise, dans les colonnes rédactionnelles⁵. Il en est ainsi pendant tout le XVIII^e siècle. Le phénomène est encore rare entre 1715 et 1723. Il l'est déjà moins en 1725. Il devient fréquent au milieu du siècle. Ces annonces sont alors aisément reconnaissables, parce qu'elles sont en général signalées par une astérisque, puis trois, imprimées en pyramide renversée dans les années 1760. Certaines d'entre elles sont parfois imprimées en italiques. Il est clair que ces « annonces-colonnes » – ainsi faut-il les appeler pour les distinguer des autres – ont une fonction différente qu'il faudra essayer de découvrir. Il arrive enfin, mais cela est très rare, que les *Suites des Nouvelles* proposent elles aussi, en fin de deuxième page une

⁴ Bien sûr, des numéros n'ont pas d'annonces ; ils sont de moins en moins nombreux lorsqu'on s'avance dans le siècle : de 13 à 25 par an entre 1715 et 1725, de 1 à 17 entre 1745 et 1749, de 1 à 6 entre 1765 et 1771.

⁵ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 568-569.

annonce. Cela est si exceptionnel, qu'il ne faut pas y voir une intention bien définie de valoriser plus particulièrement tel ou tel messages⁶.

De 1715 à 1771, l'annonce n'a cessé de progresser dans la *Gazette d'Amsterdam*. Le tableau 2 différencie soigneusement les annonces de fin de numéro – les « annonces » – et les « annonces-colonnes ». Ces dernières dépassent rarement les 10 % du total : 1745 (12,3 %), 1747 et 1749 (14,2 % chacune de ces deux années), 1767 (29,1 %, un maximum exceptionnel facilement explicable). En ce qui concerne les « annonces », les années de la Régence les voient croître au-delà de 200 par an, à partir de 1719, avec un premier maximum en 1723 (275). Au milieu du siècle, la guerre de Succession d'Autriche ne semble pas avoir gêné l'évolution, puisque les trois premières années du corpus sont des moments de haut niveau (235 à 301 annonces). Les années suivantes proposent deux minima (227 et 228) entourant l'année 1753 (243). Au total, ces années du milieu du siècle apparaissent comme un palier avant les maxima de la fin du règne de Louis XV : 300 et au-delà. Comme le prouvent les chiffres trimestriels, il n'existe pas de mouvement saisonnier : les minima et les maxima trimestriels ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre.

Tableau 2. Évolution du nombre des « annonces » et des « annonces-colonnes » dans la Gazette d'Amsterdam au XVIII^e siècle

	1715	17	19	21	23	25	1745	47	49	51	53	55	1765	67	69	71
<i>« Annonces »</i>																
1 ^{er} trimest.	32	50	58	61	100	48	51	62	61	70	53	46	69	66	90	100
2 ^e trimest.	37	56	54	35	51	53	72	81	71	34	69	39	92	66	67	81
3 ^e trimest.	47	47	44	66	70	78	52	48	81	54	53	67	69	68	61	62
4 ^e trimest.	39	44	57	57	54	60	60	44	88	69	68	76	83	100	100	73
Total	155	197	213	219	275	239	235	235	301	227	243	228	313	300	318	316
<i>« Annonces-colonnes »</i>																
1 ^{er} trimest.	–	1	–	–	1	–	10	10	8	7	1	7	6	27	7	3
2 ^e trimest.	–	–	1	1	–	2	10	5	7	11	5	5	6	32	8	6
3 ^e trimest.	–	–	–	–	–	2	7	14	22	5	7	6	4	36	9	2
4 ^e trimest.	–	1	–	–	–	3	6	10	13	3	9	10	7	28	3	2
Total	–	2	1	1	1	7	33	39	50	26	22	28	23	123	27	13
Total génér.	155	199	214	220	276	246	268	274	351	253	265	256	336	423	345	329

Note : Nous avons travaillé sur les premiers cédéròms, tout juste mis en forme par l'équipe de Lyon. Sept numéros ont manqué, qu'ils soient absents de la collection numérisée (par exemple celui du 1^{er} déc. 1747, remplacé par un exemplaire de la *Gazette d'Utrecht*), qu'il soit impossible de les obtenir à l'écran, ou bien d'en obtenir la 4^e : 1721 (21 mars), 1747 (31 mars et 1^{er} déc.), 1755 (14 mars), 1771 (31 mai, 2 juil., 1^{er} nov.).

⁶ Onze cas seulement dans tout notre corpus : 1717 (5 nov.), 1719 (13 oct.), 1749 (26 août), 1753 (22 et 27 févr., 23 oct.), 1755 (7 et 11 févr.), 1767 (27 févr.), 1771 (22 mars, 14 mai).

Cette statistique est bien insuffisante pour donner une idée précise de l'évolution. Mesurer les surfaces en nombre de lignes aurait permis tout au plus d'accroître l'écart entre l'époque de la Régence et les deux périodes suivantes. À partir des années 1740, en effet, certains annonceurs, notamment les médecins, empiriques et charlatans, devinrent plus prolixes. Leurs annonces furent parfois si longues, atteignant ou dépassant 20 lignes, qu'il devint nécessaire de les composer en petits caractères romains⁷.

Au-delà de ces premiers chiffres, il fallut réduire encore le corpus afin d'effectuer les tris catégoriels en fonction des annonceurs, des contenus ou de l'origine géographique. Huit années ont été retenues, 1715, 1719 et 1723 pour la Régence, 1745, 1749 et 1753 pour le milieu du siècle, enfin 1765 et 1769 pour la fin du règne de Louis XV. Chaque fiche/numéro a été découpée pour rendre les annonces autonomes. Bien datées, ces dernières ont été regroupées par fiche/annonceur. Après ces longues manipulations, tout devenait possible. Selon leur contenu, les « annonces » ont été réparties entre les « annonces marchandes » dans lesquelles l'annonceur, quel qu'il soit, propose au lecteur un produit ou un service, et les « avis » où l'annonceur informe, sans aucune préoccupation marchande. Il n'est pas surprenant de découvrir au premier rang des « annonces marchandes » la librairie et la médecine plus ou moins charlatanesque⁸. Avec le théâtre, ces deux activités sont à l'origine de la publicité. Les annonces de librairie présentent des nouveautés d'édition, de la musique, des estampes, des cartes de géographie, des pièces d'actualité et des périodiques⁹, enfin des ventes de bibliothèques après la mort de leurs propriétaires. À côté des libraires et imprimeurs, les médecins, empiriques et autres charlatans continuent de faire beaucoup de bruit autour des remèdes et secrets capables de soulager l'humanité souffrante. Les commerçants, manufacturiers et fabricant, les inventeurs, parfois même les horticulteurs proposent à la vente leurs produits, voire leurs innovations. La quatrième catégorie d'annonces, « à vendre », regroupe tout ce qui est vendu par de simples propriétaires particuliers ou bien, ce qui est fréquent, par les nombreux

⁷ Certaines gazettes sont si riches en annonces, ou ces dernières deviennent si longues, que les annonces débordent de la 4^e page pour s'installer en troisième, par deux fois en 1769, par huit fois en 1771. Le phénomène devient plus fréquent par la suite.

⁸ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, chap. 6 et 7, p. 311-434.

⁹ Nous n'analyserons pas ces annonces de périodiques. Ne disposons-nous pas du *Dictionnaires des journaux, 1600-1789*, dirigé par Jean Sgard ?

courtiers d'Amsterdam : les « cabinets » sont riches de tableaux des grands maîtres du Moyen Âge, de la Renaissance, du XVII^e siècle, mais aussi d'objets précieux les plus divers ; les marchandises d'importation coloniale juxtaposent les textiles indiens et les porcelaines de Chine ; enfin quelques immeubles et grandes propriétés foncières sont également présentés. Les annonces de service sont le fait d'enseignants, d'hôteliers et aubergistes. Dernière catégorie d'annonces, celle des spectacles. Les « avis », nettement moins nombreux, proposent les loteries et autres emprunts d'État, la dénonciation de vols plus ou moins importants, avec description parfois précise du voleur ou de la voleuse, la recherche des héritiers après la mort de tel ou tel huguenot du Refuge, décédé en Hollande, ou dans les colonies, à Surinam ou Batavia. Les rectifications répondent à des imputations jugées calomnieuses ou indiquent des changements d'adresse. Les offres ou demandes d'emploi sont infiniment rares. Les Hollandais, de même que les Français disposaient alors d'autres moyens de placement : feuilles en langue néerlandaise ou *Annonces, affiches et avis divers*, bureaux de placement. Les rares « autres avis » sont émis par les libraires parisiens ou par le Bureau général des gazettes étrangères se chargeant d'acheminer vers Amsterdam les annonces françaises.

Tableau 3. Répartition catégorielle du contenu des annonces : nombre des seules « annonces » et (%) établis par rapport au total annuel

	1715	1719	1723	1745	1749	1753	1765	1769
<i>Annonces marchandes</i>								
Librairie	92 (59,4)	106 (49,8)	126 (45,8)	100 (42,5)	73 (24,3)	79 (32,5)	53 (16,9)	100 (31,5)
Méd., charl.	18 (11,6)	45 (21,1)	71 (25,8)	67 (28,5)	130 (43,2)	100 (41,2)	107 (34,2)	72 (22,5)
Fabric., com.	4 (2,6)	13 (6,1)	10 (3,6)	16 (6,8)	44(14,6)	13 (5,3)	27 (8,6)	27 (8,5)
« À vendre »	21 (13,5)	8 (3,7)	18 (6,6)	22 (9,4)	26 (8,6)	16 (6,6)	32 (10,2)	29 (9,1)
An. service	–	7 (3,3)	3 (1,1)	8 (3,4)	7 (2,3)	1 (0,4)	3 (1,0)	11 (3,5)
Spectacles	–	1 (0,5)	–	–	2 (0,7)	–	21 (6,7)	20 (6,3)
Total	135 (87,1)	180 (84,5)	228 (82,9)	213 (90,6)	282 (93,7)	209 (86,0)	243 (77,6)	259 (81,4)
<i>Avis</i>								
Loterie	8 (5,2)	9 (4,2)	21 (7,7)	–	–	6 (2,5)	21 (6,7)	26 (8,2)
Avis de vol	5 (3,2)	8 (3,7)	8 (2,9)	6 (2,6)	–	4 (1,7)	3 (1,0)	14 (4,4)
Recherches	6 (3,9)	14 (6,6)	16 (5,8)	11 (4,7)	16 (5,3)	19 (7,8)	26 (8,3)	15 (4,7)
Rectifications	1 (0,6)	–	2 (0,7)	1 (0,4)	3 (1,0)	3 (1,2)	3 (1,0)	3 (1,0)
Of./dem. empl.	–	1 (0,5)	–	–	–	–	7 (2,2)	–
Autres avis	–	1 (0,5)	–	4 (1,7)	–	2 (0,8)	10 (3,2)	1 (0,3)
Total	20 (12,9)	33 (15,5)	47 (17,1)	22 (9,4)	19 (6,3)	34 (14,0)	70 (22,4)	59 (18,6)
Total génér.	155 (100)	213 (100)	275 (100)	235 (100)	301 (100)	243 (100)	313 (100)	318 (100)

Le tableau 3 montre bien la montée en puissance du tumulte charlatanesque au milieu du siècle, un tumulte encore prépondérant en 1765. Les annonces de librairie, les plus nombreuses pendant la Régence et en 1745, n'y peuvent résister. En 1769 seulement, elles reprennent le dessus. Simple hasard conjoncturel dû au lancement de l'*Encyclopédie* d'Yverdon et aux cartes de géographie suscitées par la guerre russo-turque, ou début d'une évolution nouvelle ? Si les spectacles sont quasiment absents dans les deux premières périodes, ils sont très présents dans les années 1760, alors que de nombreux artistes musiciens italiens donnent des concerts à la salle du Manège d'Amsterdam. À n'en pas douter, cette promotion nouvelle du spectacle marque un changement, si ce n'est dans la vie sociale amstelodamoise, au moins dans le monde de l'annonce. Annoncé par voie de placards muraux comme le théâtre, le spectacle musical se tourne vers la presse périodique pour attirer ses chalands.

Tableau 4. Répartition catégorielle du nombre des annonceurs, du nombre d'annonces par annonceur, du taux de répétition des annonces

	1715	1719	1723	1745	1749	1753	1765	1769
<i>Annonces marchandes</i>								
Librairie	23/4/1,5	44/2,4/1,3	41/3,1/2,1	52/1,9/1,3	36 /2/1,5	37/2,1/1,5	26/2/1,6	49/2/1,3
Méd., charl.	5/3,6/3,6	15/3/2,5	21/3,4/2,7	27/2,5/1,8	32/4,1/2,8	26 /3,8/2,4	20/5,4/2,5	22/3,3/2
Fabric., com.	3/1,3/1,3	10/1,3/1,3	5/2/1,7	7/2,3/1,8	18/2,4/ 1,7	8/1,6/1,4	20/1,4/1,3	20/1,4/1,3
« À vendre »	5/4,2/3,5	6/1,3/1,3	9/2/1,8	6/3,7/3,7	15/1,7/1,4	10/1,6/1,3	14/2,3/ 1,3	14/2, 1/ 1,2
An. service	–	5/1,4/1,4	3/1/1	5/1,6/1,3	5/1,4/1,4	1/1/1	1/3/1	8/1,4/1,1
Spectacles	–	1/1/1	–	–	2/1/1	–	14/1,5/1,1	12/1,7/1,1
Tot./Moy.	36 /3,8/1,8	81/2,2/1,5	79/2,9/2,2	97/2,2/1,5	108/2,6/1,9	82/2,5/1,8	95/2,6/1,6	125/2,1/1,4
<i>Avis</i>								
Loterie	1/8/2,7	2/4,5/1,8	7/3/2,1	–	–	2/3/3	6/3,5/ 1,4	7/3,7/2
Avis de vol	3/1,7/1,7	4/2/2	5/1,6/1,6	2/3/3	–	2/2/2	2/1,5/1,5	4/3,5/2,8
Recherches	4/1,5/1,5	7/2/2	6/2,7/2,3	5/2,2/2,2	5/3,2/2,3	5/3,8/3,8	13/2/2	7/2,1/2,1
Rectifications	1/1/1	–	2/1/1	1/1/1	1/3/3	3/1/1	2/1,5/1	3/1/1
Of./dem. empl.	–	1/1/1	–	–	–	–	4/1,8/1,4	–
Autres avis	–	1/1/1	–	2/2/1,3	–	1/2/2	2/5/5	1/1/1
Tot./Moy.	9/2,2/1,8	15/2,2/1,8	20/2,4/2	10/2,2/2	6/3,2/2,4	13/2,6/2,6	29/2,4/1,8	22/2,7/2
Tot./Moy.	45/3,4/1,8	96/2,2/1,6	99/2,8/2,1	107/2,2/1,6	114/2,6/1,9	95/2,6/1,9	124/2,6/1,7	147/2,2/1,5

Note : Dans chaque catégorie, le nombre d'annonces par annonceur est le quotient du total des annonces rapporté au nombre des annonceurs ; le taux de répétition des annonces est celui du total des annonces rapporté au nombre d'annonces de libellé différent.

Le tableau 4 vient confirmer que les médecins et gens à secrets sont incontestablement les annonceurs les plus bavards. Ils sont assez peu nombreux, dépassant tout juste la trentaine en 1749, et cependant, ils font insérer une grande quantité d'annonces : jusqu'à plus de 5 en moyenne chacun en 1765. Voilà le record absolu des annonces marchandes. Ces annonceurs savent qu'il leur faut répéter souvent leur message publicitaire pour convaincre d'utiliser leurs médications. Aussi le taux de répétition de la même annonce sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois est-il souvent élevé, entre 1,8 en 1745 et 3,6 en 1715. L'autre grande catégorie d'annonceurs, celle des libraires, est constamment plus nombreuse. Elle est en revanche nettement plus discrète, évitant de multiplier les annonces et de trop les répéter. Il y a là, incontestablement deux pratiques publicitaires différentes. La première, celle des gens à secrets, est fondée sur le bruit et la répétition fréquente des mêmes messages. Il s'agit d'imposer un remède plus ou moins ancien ou récent, paré de toutes les vertus, de susciter le désir de se le procurer, par une série d'arguments plus ou moins attirants. La seconde, celle des libraires, repose sur l'annonce de la nouveauté livresque. Une annonce répétée une ou deux fois y suffit. Il n'est point besoin de multiplier les arguments publicitaires qui pourraient nuire à la communication. Le message est immédiatement lu et retenu par les élites de la culture auxquelles il s'adresse¹⁰. Entre gens de bonne compagnie, une certaine retenue s'impose. Dans les années 1760-1780, avec l'*Encyclopédie* et ses multiples rééditions, les libraires finissent eux aussi par pratiquer la publicité suggestive. Il faut alors persuader le chaland qu'il sera vraiment un homme des Lumières s'il fait l'acquisition de l'une des éditions. Entre février et octobre 1769, l'*Encyclopédie* d'Yverdon est annoncée 12 fois, à l'aide de 10 annonces différentes, par les libraires de La Haye Pierre Gosse et Daniel Pinet. Ces annonces, souvent longues, certaines dépassant 25 lignes, n'hésitent pas à desservir le projet de réédition parisienne annoncé par Rey, Chatelain, Changuion et Van Harrevelt, libraires à Amsterdam (3 annonces différentes entre mai et novembre 1769)¹¹. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les libraires et les gens à secrets constituent l'immense majorité des annonceurs marchands – entre 72 et 81 % – et émettent la plupart des annonces – 72 à 86 %. La troisième période présente une nette évolution. Le livre et le remède dominent

¹⁰ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 574-575 ; les annonces de librairie de la *Gazette d'Amsterdam* sont soigneusement enregistrées par l'avocat Mathieu Marais, dans sa correspondance avec le président Jean Bouhier.

¹¹ *Ibid.*, p. 345-346 ; voir surtout Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982, p. 194-197.

moins souverainement – 48 à 57 % des annonceurs, 66 % des annonces. Les autres annonceurs, fabricants et commerçants, services et spectacles, sont désormais plus nombreux.

Les annonces étaient répétées, parfois un grand nombre de fois, avons-nous dit. Les fiches/annonceur permettent de prouver que l'imprimeur en composait le texte une fois pour toutes et qu'il le conservait sous forme d'un paquet de caractères pour le réintroduire dans la forme imprimante de tel ou tel numéro, lorsqu'il était nécessaire. Notons que toutes ces annonces sont exactement semblables dans leur composition. Les espaces entre les mots ont des largeurs identiques, les lignes sont pareillement justifiées. Cela ne saurait suffire. Les fautes d'orthographe constamment répétées, les erreurs de manipulation sont des preuves plus convaincantes. En voici deux ou trois exemples. Entre janvier et novembre 1719, la pommade du Sr Porcheron est l'objet de huit annonces strictement identiques, y compris dans les variations orthographiques du mot « pommade ». En début et en fin d'annonce, le mot est correctement orthographié. Au milieu du texte, il est par deux fois imprimé avec un seul « m ». Cette bizarrerie se retrouvant dans les huit annonces, il est bien évident qu'il s'agit de la même composition. Le même Porcheron fait insérer douze annonces pour sa pommade entre janvier et décembre 1723. Quatre annonces sont publiées pour le seul mois de janvier. Après la première d'entre elles, le texte qui avait peut-être été maladroitement bousculé, subit une nouvelle composition des deux premières lignes qui se solde par l'ajout de deux fautes et par une nouvelle justification du reste de l'annonce. Les cinq insertions, du 5 janvier au 21 mai, présentent toutes ce texte recomposé. Le 8 juin, l'une des deux fautes est corrigée, et l'annonce est encore publiée six fois telle quelle jusqu'à la fin de l'année. Autre détenteur d'une pommade « excellente et éprouvée, composée de remèdes chimiques pour guérir leshémorroïdes », Lionnet n'a pas de chance avec ses annonces. Huit fois de suite, entre février et octobre 1723, l'annonce figure, parfaitement identique. Las ! À la neuvième insertion, le typographe en a perdu la dernière ligne, alors que le paquet de caractères était réinjecté dans la forme imprimante. L'erreur n'a pas été décelée et les trois dernières annonces, celles des 23 novembre, 3 et 17 décembre, sont amputées de cette malheureuse dernière ligne, essentielle, puisqu'y figurait l'adresse parisienne de Lionnet ! On pourrait multiplier de tels exemples.

Naturellement, en cas de changement d'adresse, l'annonce est immédiatement recomposée pour présenter le nouveau domicile de l'annonceur. Dugeron, ancien chirurgien des armées établi à Paris,

découvreur d'un nouvel opiat pour les dents, a abandonné « la rue de la Verrerie, à la Couronne d'Or, chez un marchand d'étoffe de soie, or et argent », pour emménager « rue des Étuves près la Croix du Tiroir » (13 et 31 août 1723). Certains annonceurs sont très attentifs au texte de leurs annonces et n'hésitent pas à en modifier souvent le texte. Jacques Gelly, maître chirurgien à Amsterdam publie entre le 11 mai et le 11 juin 1723, trois annonces pour son « essence anti-vénérienne ». Dans la première, Gelly indique que le remède « a été trouvé à Paris par M. Pibrac, qui a obtenu du Roi T. C. un privilège pour le débiter, et qui a été fait chirurgien-major du régiment de dragons de sa Majesté ». Cette mention du roi de France (Louis XIV ou Louis XV ?) a peut-être déplu aux protestants du Refuge. La seconde annonce, plus courte, en fait l'économie. Mais décidément, il fallait tout de même rassurer les clients éventuels. Aussi la troisième annonce d'ajouter en fin de texte : « On en fait journellement des expériences, qui répondent au-delà de l'attente. » D'autres annonces sont corrigées par l'imprimeur, parce qu'elles étaient sans cela proprement inintelligibles. Le 25 septembre 1753, Bonnet, curé de Saint-Martin lès Boulogne-sur-Mer, remercie un correspondant anonyme à propos d'une poudre qu'il a administrée, sur ses conseils, à l'une de ses paroissiennes atteintes de la maladie de la pierre. Cette longue annonce de 13 lignes indique bien que la poudre est parvenue au curé par la poste. Mais le message publicitaire rate son effet. Il faut attendre l'insertion suivante, le 23 octobre, pour s'apercevoir que l'imprimeur avait oublié de composer les deux lignes de titre qui donnaient tout son sens à l'annonce de Cartier, détenteur d'une poudre guérissant « le sable et la gravelle qui se trouvent dans les reins », annonceur bavard – 9 annonces, souvent fort longues entre janvier et novembre 1753 (l'une d'elles compte 38 lignes !) : « Extrait d'une lettre de Monsieur le Curé de Saint-Martin lès Boulogne du 3 septembre 1753, adressée au Sr Cartier, demeurant au Gros-Raisin, Faubourg Saint-Germain à Paris. » Autre exemple d'erreur corrigée tardivement, très probablement sur les représentations de l'annonceur. Les libraires parisiens bien connus, D'Houry père et fils, sont malencontreusement orthographiés « D'Hoÿré » le 4 juin 1745. La même annonce, corrigée, est réinsérée le 29 juin.

Origine géographique, espace privé et espace public

Rien ne prouve mieux le rayonnement international de la *Gazette d'Amsterdam* que le tableau 5, où les annonces marchandes et les avis ont été répartis en fonction de leur origine géographique.

Tableau 5. Répartition catégorielle des annonces marchandes et des avis, selon leur origine géographique : nombre des annonces et avis, et (%) établis par rapport au total annuel

	1715	1719	1723	1745	1749	1753	1765	1769
<i>Annonces marchandes</i>								
Prov.-Unies	121 (89,6)	107 (59,5)	153 (67,1)	89 (41,8)	64 (22,7)	71 (34,0)	90 (37,0)	115 (44,4)
France	6 (4,5)	60 (33,3)	72 (31,6)	107 (50,2)	175 (62,1)	123 (58,8)	114 (46,9)	116 (44,8)
Europe	8 (5,9)	13 (7,2)	3 (1,3)	15 (7,1)	43 (15,2)	15 (7,2)	37 (15,2)	27 (10,4)
Colonies	–	–	–	2 (0,9)	–	–	2 (0,9)	1 (0,4)
Total	135 (100)	180 (100)	228 (100)	213 (100)	282 (100)	209 (100)	243 (100)	259 (100)
<i>Avis</i>								
Prov.-Unies	17 (85,0)	23 (69,7)	34 (72,3)	7 (3 1,8)	1 (5,3)	5 (14,7)	32 (45,7)	41 (69,5)
France	–	7 (21,2)	–	2 (9,1)	–	5 (14,7)	12 (17,1)	5 (8,5)
Europe	2 (10,0)	3 (9,1)	10 (21,3)	10 (45,5)	15 (78,9)	9 (26,5)	26 (37,2)	11 (18,6)
Colonies	1 (5,0)	–	3 (6,4)	–	3 (15,8)	15 (44,1)	–	2 (3,4)
Indéterminé	–	–	–	3 (13,6)	–	–	–	–
Total	20 (100)	33 (100)	47 (100)	22 (100)	19 (100)	34 (100)	70 (100)	59 (100)

Si en 1715, les annonces marchandes sont néerlandaises dans leur immense majorité, venant surtout d'Amsterdam et La Haye, très vite, dès 1719 et 1723, la France en fournit le tiers. Dans les deux périodes suivantes, le royaume de Louis XV est souverain, surtout en 1749 et 1753. Les annonces françaises dominent alors les annonces hollandaises d'un écart de 40 à 25 points. Preuve éclatante supplémentaire, s'il en était besoin, que la *Gazette d'Amsterdam* était alors largement diffusée en France, y assurant la fonction publicitaire que se refusait à endosser la *Gazette [de France]*. Par la suite, les Provinces-Unies atténuent leur retard et parviennent à une parité presque parfaite avec la France en 1769. Il faut voir dans ce réajustement une conséquence de la concurrence des autres gazettes « périphériques » qui purent toutes être distribuées en France, à partir de 1759, portant elles aussi des annonces d'origine française.

La répartition nationale des annonceurs (tableau 6) dessine assez bien ce que l'on peut entrevoir de la diffusion de la *Gazette d'Amsterdam* dans le royaume. Une écrasante majorité d'entre eux vivent à Paris – 286, soit 85 %. Pour l'essentiel, les autres sont établis dans le Nord, jusqu'à Beauvais, et dans une Normandie élargie au Mans et à Saint-Germain-en-Laye (33 annonceurs). On trouve encore quelques annonceurs dans le grand Sud-Ouest, jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. Pour le reste ils sont fort rares dans l'Est et aussi dans le Sud-Est, où jouent probablement la concurrence des contrefaçons de Genève et d'Avignon, comme celle du *Courrier d'Avignon*.

Tableau 6. La Gazette d'Amsterdam au XVIII^e siècle : annonceurs habitant les villes françaises

	1715	19	23	45	49	53	65	69	Total
<i>Paris</i>	2	22	22	48	54	46	37	55	286
<i>Nord</i>									
Arras			1						1
Beauvais				1	1				2
Boulogne							1		1
Cambrai			1				1		2
Dunkerque					2		2	2	6
Lille		1		1		1	1	1	5
Saint-Omer						1			1
Total		1	2	2	3	2	5	3	18
<i>Normandie/Maine</i>									
Caen				1		1	1		3
Coutances			1						1
Le Havre								1	1
Le Mans				1	2				3
Pays de Caux				1					1
Rouen	1	1	1		1			1	5
St Germain								1	1
Total	1	1	2	3	3	1	1	3	15
<i>Sud-Ouest</i>									
Blois		1							1
Bordeaux		1				1		1	3
La Châtre								1	1
La Rochelle					1		1		2
St Jean-de-Luz				1					1
Saintes							1		1
Total		2		1	1	1	2	2	9
<i>Est</i>									
Ay (Champ.)								1	1
Bitche (Lor.)								1	1
Dijon							1		1
Total							1	2	3
<i>Sud-Est</i>									
Lyon					2		1		3
Marseille				1			1		2
Total				1	2		2		5
<i>Total génér.</i>	3	26	26	55	63	50	48	62	336

L'insertion de toutes ces annonces était favorisée par la présence permanente à Paris d'un bureau chargé de les recueillir¹². Les 19 et 26 octobre 1725, le libraire parisien Menier annonce qu'« en lui payant ce qu'il faut », il se charge de « faire insérer des avertissements » au bas de la *Gazette d'Amsterdam*. Depuis les années 1730, et peut-être même bien avant, les libraires David étaient chargés de ce soin. Contre les Menier et autres concurrents éventuels, Michel-Étienne David affirme son monopole pour l'insertion de nouvelles et d'annonces dans la gazette :

On avertit les personnes qui demeurent en France, et qui veulent faire insérer des articles ou avertissements dans la Gazette de Hollande, de s'adresser au Sr Michel-Étienne David, libraire à Paris, puisqu'on n'en fera autrement aucun usage. N. B. On a déjà pu remarquer qu'on n'en a fait aucun des avertissements ni des articles qui ont été envoyés en droiture, et qu'ainsi ce sera une peine inutile. Ceux qui ont quelque chose à écrire par rapport à la Gazette sont priés de faire tenir leurs lettres franches de port¹³.

Le Bureau général des gazettes étrangères prit tout naturellement la suite des libraires David :

On avertit les personnes qui demeurent en France, et qui veulent faire insérer des articles ou avertissements dans cette gazette, de s'adresser au Bureau général des gazettes étrangères, rue d'Enfer, présentement vis-à-vis la rue St Thomas, près du Luxembourg, à Paris, puisqu'on n'en fera autrement aucun usage. N. B. On a déjà pu remarquer qu'on n'en a fait aucun des avertissements et des articles qui ont été envoyés en droiture, et qu'ainsi ce serait une peine inutile. Ceux qui ont quelque chose à écrire par rapport à la Gazette, sont priés de faire tenir leurs lettres franches de port. Il est aussi nécessaire de prévenir les personnes, qui nous adressent des avis ou des articles anonymes, qu'elles ne doivent point s'attendre qu'ils seront insérés dans nos feuilles¹⁴.

¹² Voir à ce sujet, le chapitre précédent.

¹³ *G. A.*, 26 oct. 1745 ; annonce répétée les 21 et 28 déc. 1753, et dans les années suivantes avec simple modification de l'adresse quand cela fut nécessaire.

¹⁴ *G. A.*, 5 juill., 30 août, 1^{er} et 8 oct. 1765. Les annonces de la gazette permettent de domicilier très exactement le Bureau qui a déménagé plusieurs fois dans Paris. Au temps des privilégiés Palissot et David, il est logé « rue et vis-à-vis la grille des Mathurins » (*G. A.*, 12 oct. 1759). Établi rue d'Enfer depuis au moins 1765, il déménage quand le ministère des Affaires étrangères reprend le privilège en avril 1767 et s'installe le 1^{er} mai « rue Neuve St Roch, du côté de la rue Neuve des Petits Champs, vis-à-vis la rue des Moineaux » (*G. A.*, 14-28 avril). Le voici le 1^{er} janvier 1768, « rue de la Grande Truanderie, la porte cochère attenant un parfumeur, entre les rues Verderet et Mondétour » (*G. A.*, 24 nov. - 29 déc. 1767). Il s'installe enfin définitivement le 1^{er} juillet 1768 « rue de la Jussienne, même maison que celle où sont les Bureaux de la Compagnie d'Assurances générales ». Après avoir habité à la même adresse que le Bureau, son

Il n'existe pas d'annonce pour un quelconque autre Bureau établi ailleurs en Europe. C'est assez dire le caractère privilégié de la diffusion de la *Gazette d'Amsterdam* et des autres gazettes « périphériques » en France. Et d'ailleurs, les autres pays européens, essentiellement l'Angleterre avec Londres, les Pays-Bas autrichiens avec Bruxelles, parfois tel ou tel principauté ou royaume allemand ont des performances très médiocres sur le tableau 4, comparées à celles des Provinces-Unies ou de la France. Le mieux qu'ils aient pu faire, 15,2 %, les place à près de 47 points des chiffres français en 1749, 32 points en 1765.

Les trois annonces de localisation « indéterminée » sont intéressantes parce que la *Gazette d'Amsterdam* y joue le rôle d'un support de communication entre un locuteur et son correspondant, tous deux inconnus et du rédacteur et de l'ensemble des lecteurs. Il y a là interférence entre l'espace privé d'une correspondance particulière et l'espace public du périodique. L'annonceur inconnu recherche un remède et l'adresse de son inventeur. Il reçoit le remède, mais point l'adresse. Le remède est-il bien authentique, ou s'agit-il d'une sorte de message codé de mauvais goût, annonçant une grossesse puis un enfant non désiré ? « N.B. On demande où et à qui on doit s'adresser pour avoir la poudre pour guérir la colique, de l'invention du Sieur Burton, ainsi que l'adresse dudit Sieur Burton. » Huit mois plus tard, on peut lire : « On a reçu la recette contre la colique, précédée de deux étoiles, et on y fera attention dès que l'auteur aura fait parvenir son nom et ses qualités par la même voie¹⁵. » Quelques autres annonces, localisées celles-là, confondent elles aussi espace privé et espace public, pour communiquer anonymement, par peur du scandale. Par exemple, ces menaces à une « demoiselle » fugueuse : « On prie instamment une certaine demoiselle qui s'est absentée de La Haye la nuit du 12 au 13 septembre dernier, de faire savoir, dans l'espace de huit jours, le lieu où elle s'est retirée ; sans quoi on sera obligé de prendre des mesures qui ne lui seront pas agréables¹⁶. » Ou ces autres menaces à l'auteur d'une lettre anonyme :

On prévient le méprisable auteur de la lettre anonyme de six lignes, en date du 21 juillet dernier, et qui a été mise à la poste à Lille, qu'il n'est pas aussi inconnu qu'il le pense ; et que s'il s'avise encore de se servir de ce moyen bas et vil pour lancer des traits envenimés et calomnieux, on emploiera alors,

directeur, Pierre-Auguste Delorme s'était installé rue du Bout-du-Monde, depuis 1785 ou 1786 (Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 708).

¹⁵ *G. A.*, 19 mars, 9 et 12 nov. 1745.

¹⁶ *G. A.*, 5 oct. 1723.

sans aucun égard ni pour son nom, ni pour son caractère, les voies permises pour réprimer ses desseins déshonnêtes et criminels¹⁷.

Une telle annonce prouve assez la lecture assidue de la *Gazette d'Amsterdam* parmi les élites lilloises. Naturellement, certains avis de recherche évoquent discrètement des histoires familiales difficiles :

On donne avis au jeune homme de 18 à 19 ans, qui partit d'Utrecht le 20 mai 1723 sans dire à ses parents où il allait, que son frère aîné est décédé le 5 du présent mois de décembre ; et que ses parents promettent de lui pardonner sa faute, s'il retourne sous leur obéissance. Que s'il est trop éloigné pour pouvoir retourner d'abord auprès d'eux, il doit du moins donner au plutôt de ses nouvelles à ses parents, et leur mander l'endroit où il se trouve, afin de les tirer de peine¹⁸.

Le Sr George-Ulric Bonorden, natif du pays de Holstein danois, candidat en Droit, âgé de 25 ans, petit de taille, le visage rond, les yeux gros et gris bleu, les cheveux brun cendré, et portant une perruque fort blonde ; ayant passé en Angleterre, pour voir les choses les plus remarquables du pays, et n'ayant point donné de ses nouvelles depuis le 10 mars 1717, qu'il était logé, comme il paraît par son adresse, chez *M. Partoit, in the Ciclis Court at London* ; ses parents en sont fort en peine, et promettent de récompenser libéralement ceux qui pourront en donner des nouvelles, et qui sont priés de s'adresser pour cet effet à N. Viollet, au Comptoir de Bois-le-Duc sous la Bourse à Amsterdam¹⁹.

Un jeune homme aveugle, âgé de 20 ans, un peu innocent, pâle de visage, les cheveux crépés, maigre et de moyenne taille, portant un habit noir, et des bas bruns, jouant du hautbois et de la flûte ; a été séduit par un garçon de 16 ans, nommé Hendrick Droevre, qui l'a engagé à aller gueuser avec lui. Ceux qui pourront l'arrêter ou en donner des informations, seront bien récompensés, s'adresser chez le Barbier français, dans le Wetering-Straat, à Amsterdam²⁰.

Beaucoup de ces avis de recherche ou de vol, mais aussi les avis de loterie, sont d'origine néerlandaise ou proviennent d'Allemagne ou d'Europe du Nord, voire des colonies hollandaises. Les avis de vol, toujours vindicatifs de la part d'annonceurs qui pensent avoir de bonnes raisons de se plaindre, décrivent le larcin, donnent un portrait quasi anthropométrique du voleur, promettent récompense. Voici l'un de ces nombreux chirurgiens oculistes vrais ou faux qui parcourent alors l'Europe :

¹⁷ *G. A.*, 18 août 1769.

¹⁸ *G. A.*, 3 déc. 1723.

¹⁹ *G. A.*, 10, 20 et 27 oct. 1719.

²⁰ *G. A.*, 25 oct. 1715.

Le soi-disant Hoffman s'est furtivement évadé d'Amsterdam le 26 du mois dernier, emportant à un particulier, entre autres effets et papiers de conséquence, les marques d'un Ordre, composées de deux croix émaillées et entrelacées, dont l'une blanche, l'autre verte, surmontées d'une couronne, enrichies de diamants, de même que l'anneau, auquel elles sont suspendues. Ce Hoffman peut être âgé de 32 à 33 ans, ayant environ cinq pieds de taille, le visage long et blanc, le nez grand, les jambes fournies, et la tête peugarnie de cheveux châtons clairs, qu'il porte ordinairement en bourse. Il parle différentes langues, se dit gentilhomme polonais, élevé à la Cour de Dresde, et s'est donné pendant son séjour à Amsterdam pour oculiste. Ses instruments sont de pinchebeck doré, en un étui de chagrin noir, doublé de taffetas blanc. Sa montre est aussi de pinchebeck, garnie de grenats. Il porte communément un habit gris à boutonnères noires, ou un habit de drap noir. Il a aussi un manteau d'écarlate, une pelisse de peau de renard, couverte d'une légère étoffe grisâtre, un coffre carré et fort grand, couvert de cuir, nanti de deux larges courroies à boucles. Quiconque sur ces indices arrêtera ledit fripon et fera restituer au propriétaire les effets aliénés, recevra, en en donnant avis au Bureau des postes d'Amsterdam 50 florins de récompense²¹.

Autre genre d'avis, la recherche des héritiers de huguenots disparus aux colonies. Voici un message court, mais répété treize fois : « Ceux qui ont des prétentions à la charge de feu M. Isaac Labadie, mort à Surinam, ou qui pourraient être redevables à l'hoirie du défunt, sont priés de s'adresser à M. et M^{re} S. P. Pichot, exécuteur du testament, demeurant à Surinam²². » L'avis peut être beaucoup plus long, s'il existe d'importants enjeux financiers :

On doit avoir annoncé dans les Nouvelles publiques, depuis 1712 jusqu'à 1735 ou 1736, la mort d'un nommé Moysant et de sa femme, ledit Moysant, né dans les environs de Rouen en Normandie, décédé sans postérité à Batavia dans les terres et seigneuries des États-Généraux des Provinces-Unies. Maintenant on souhaiterait de savoir en quel temps les avertissements du décès de ces deux époux ont été insérés dans les Papiers publics, si leur succession a été recueillie ou non, et par qui, ou si au contraire n'ayant été ni réclamée, ni perçue, en quelles mains elle est restée, et à qui l'on pourrait s'adresser pour en avoir des éclaircissements. C'est sur ces différentes particularités que les personnes, qui pourraient en avoir connaissance, sont priées de vouloir bien en donner avis à Rouen au Bureau des Annonces ; et à Paris au Bureau général des Gazettes, rue de la Jussienne. Cette recherche est très intéressante pour les personnes qui la font ; de sorte qu'en cas de réussite et que l'effet réponde à leurs vues, ceux qui y auront contribué par

²¹ *G. A.*, 17 févr. 1769.

²² *G. A.*, 8 juin au 24 juill. 1753, 13 annonces.

leurs avis et leurs enseignements, peuvent être assurés d'une reconnaissance proportionnée à l'importance de l'objet²³.

À leur manière, les avis de la *Gazette d'Amsterdam* témoignent de la séparation des familles provoquée par la révocation de l'édit de Nantes.

Librairie

Quel contraste entre les annonces de librairie et de médecine, si l'on prend en compte leurs origines géographiques ! Les annonces de librairie sont majoritairement néerlandaises. Au milieu du siècle, les libraires de Paris sont certes plus actifs et parviennent à insérer plus du tiers des annonces. Leurs confrères de Hollande continuent cependant de dominer le marché.

Tableau 7. Répartition catégorielle des annonces de librairie et de médecine, selon leur origine géographique : nombre des annonces, et (%) établis par rapport au total annuel

	1715	1719	1723	1745	1749	1753	1765	1769
<i>Librairie</i>								
Prov.-Unies	91 (98,9)	87 (82,1)	113 (89,7)	60 (60)	41 (56,2)	49 (62,0)	34 (64,2)	61 (61)
France	1 (1,1)	16 (15,1)	13 (10,3)	38 (38)	26 (35,6)	27 (34,2)	13 (24,5)	36 (36)
Europe	–	3 (2,8)	–	2 (2)	6 (8,2)	3 (3,8)	6 (11,3)	3 (3)
Total	92 (100)	106 (100)	126 (100)	100 (100)	73 (100)	79 (100)	53 (100)	100 (100)
<i>Médecine</i>								
Prov.-Unies.	14 (77,8)	7 (15,6)	17 (23,9)	11 (16,4)	–	8 (8)	5 (4,7)	1 (1,4)
France	4 (22,2)	38 (84,4)	54 (76,1)	51 (76,1)	104 (80)	87 (87)	81 (75,7)	54 (75,0)
Europe	–	–	–	5 (7,5)	26 (20)	5 (5)	21 (19,6)	17 (23,6)
Total	18 (100)	45 (100)	71 (100)	67 (100)	130 (100)	100 (100)	107 (100)	72 (100)

Il en est tout différemment des annonces de médecine. médecins, empiriques et charlatans français sont constamment souverains dès 1719, et le restent pendant tout le siècle. Les annonces médicales néerlandaises sont un genre en voie de disparition à partir des années 1740. En revanche, (l'Angleterre et l'Allemagne, absentes au temps de la Régence, se mettent à leur tour à en proposer dans la seconde moitié du siècle.

²³ G. A., 16 juin 1769.

Comme à la fin du XVII^e siècle, on trouve en Hollande, parmi les annonceurs de librairie, les libraires néerlandais « nés natifs » et les libraires réfugiés d'origine française ou leurs héritiers.²⁴ Par exemple, en 1715, à Amsterdam Jean-Frédéric Bernard, Pierre Brunel, Pierre de Coup, Jacques Desbordes, Pierre Humbert, Claude Jordan, L'Honoré et Châtelain, Louis Renard ; à La Haye Henri Dusauzet ; à Rotterdam Abraham Acher. Les libraires néerlandais sont moins nombreux : à Amsterdam J. Oosterwyck, Stennhouwer et Uytwerff, Jean Potgieter, les frères Wetstein ; à La Haye T. Johnson ; à Leyde Pierre van der Aa ; à Rotterdam Jean Hoshout. Les années du milieu de siècle sont celles d'Arkstée et Markus, Z. Châtelain, Pierre Humbert et fils, F. L'Honoré et fils, Marc-Michel Rey, J. Ryckhoff junior à Amsterdam, Pierre Gosse junior et C^{ie}, Pierre de Hondt et Jean Neaulne à La Haye... Les libraires parisiens sont moins nombreux. Sous la Régence, ce sont Michel Clousier, Nicolas Gosselin, François Urbain Coustelier, tous trois associés, Jean-François Nyon, la famille Ribou. Au milieu du siècle, Briasson, la famille David, Didot, la famille D'Houry, Charles-Antoine Jombert. Dans les années 1760, Barbou, Durand, Lacombe, Merigot le jeune, Moutard, Panckoucke.

Les annonces de la *Gazette d'Amsterdam* s'ouvrent aux souscriptions. En 1719, *L'Antiquité expliquée et représentée en figures* de Montfaucon fait encore entendre parler d'elle²⁵, relayée par d'autres entreprises :

Le 15 novembre 1719, et jours suivants, on délivrera à Paris, au Collège de Montaigu, près de S^{te} Geneviève, le livre de *L'Antiquité expliquée par le R. P. Dom Bernard de Montfaucon, Religieux bénédictin*, in folio, 10 volumes en grand et petit papier, avec près de 1 200 planches bien gravées. Les souscripteurs auront soin de mettre leur reçu au dos de leur quittance. Le prix pour ceux qui n'ont pas souscrit, sera pour le grand papier, de 300 livres en blanc, et pour le petit, de 230 livres aussi en blanc.

Les libraires de Paris associés pour l'impression des *Œuvres de S^t Chrysostome*, grec et latin, in folio, en onze volumes, par R. P. *Dom Bernard de Montfaucon*, donnent avis au public, qu'ils fourniront incessamment les trois et quatrième

²⁴ Christiane Berkvens-Stevelinck, « L'édition et le commerce du livre français en Europe » et « L'édition française en Hollande », *Histoire de l'édition française*, Henri-Jean Martin et Roger Chartier, dir., t. II, *Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, p. 305-313 et 316-325. Voir aussi Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 573-575.

²⁵ Sur cette première campagne de souscription de la librairie française, voir Henri-Jean Martin, « La prééminence de la librairie parisienne », *Histoire de l'édition française*, *op. cit.*, t. II, p. 263-281, notamment p. 271-272. Deux annonces déjà parues dans la *G. A.*, 19 oct. et 12 nov. 1717 (il y a alors 800 planches gravées, et il est prévu que l'ouvrage entier sera donné aux souscripteurs en janvier 1719).

tome aux souscripteurs, et qu'ils ne recevront plus de souscriptions pour ces ouvrages, que jusqu'au 1^{er} mars de l'année prochaine 1720.

On avertit le public, que les *Vies des hommes illustres de Plutarque, revues sur les anciens manuscrits, traduites en français, avec des Remarques historiques et critiques, et le Supplément des comparaisons qui ont été perdues, par M. Dacier, de l'Académie française*, seront imprimées cette année en 8 volumes in-4°. Cet ouvrage, qui sera magnifique, soit par la beauté du papier, soit pour l'impression, tant en grand qu'en petit papier, s'est proposé par souscriptions. Celles pour le grand papier, sont de 36 livres pour le présent, et de 36 livres en retirant l'exemplaire ; celles pour le petit, sont de 20 livres présentement, et de 20 livres en recevant le livre, le tout en blanc. Le prix pour ceux qui n'auront pas souscrit, sera pour le grand papier, de 108 livres en blanc, et pour le petit de 60. Ceux qui voudront souscrire doivent se hâter, puisqu'on ne recevra plus de souscriptions que jusqu'au 31 mai prochain inclusivement. L'adresse pour souscrire est à Londres, chez Paul Vaillant ; à Amsterdam, chez David Mortier ; à Bruxelles, chez François Poppens ; à Genève, chez Fabri et Barillot ; et à Paris, chez Michel Clousier, Nicolas Gosselin et François Urbain Coustelier²⁶.

Les *Œuvres* de Bayle sont un enjeu de la librairie néerlandaise au début du XVIII^e siècle. En 1715, Jacques Desbordes, libraire à Amsterdam, « donne avis qu'il imprime l'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, par M. de la Monoye ; corrigée et augmentée de plusieurs particularités ou anecdotes de la vie de ce Philosophe, publiées en anglais ; à quoi on a joint des *Remarques de critique et de littérature* sur la nouvelle édition du *Commentaire philosophique*, et sur celle des *Lettres de M. Bayle*, pour servir d'éclaircissement à ces deux ouvrages, et de supplément à la vie de l'auteur »²⁷. Huit ans plus tard, plusieurs libraires de La Haye se réunissent pour donner Les *Œuvres diverses* :

P. Husson, T. Johnson, P. Gosse, J. Swart, H. Scheurleer, R. Alberts, C. Levier, et F. Bouquet, libraires à La Haye, qui impriment par souscription, Les *Œuvres diverses* de feu M. Bayle, en 4 vol. in folio, conformément au projet qu'ils ont déjà publié et répandu partout, donnent avis à tous ceux qui souhaitent de profiter des conditions avantageuses de la souscription, qu'ils aient à souscrire chez les libraires dans leur ville, ou chez les susdits libraires, avant la fin de ce mois de janvier, parce que tout est prêt pour commencer l'impression dans le mois de février. On se réglera sur le nombre de souscriptions qu'on aura alors, et on n'imprimera point de grand papier

²⁶ G. A., 14 nov., 29 déc., 21 avril 1719. On retrouve le même type d'arguments à propos du *Grand Dictionnaire géographique* de Bruzen de la Martinière, imprimé par François Changuion et Hennan Uytwerff, libraires à Amsterdam (11 annonces, 19 févr.- 29 juin 1723).

²⁷ G. A., 12 juill.-19 nov. 1715.

Royal que pour ceux qui auront souscrit pour le grand papier. Le prix est de 30 florins pour le papier ordinaire, et de 50 pour le papier Royal, dont on payera un tiers en recevant les deux premiers volumes, et le reste en recevant les deux demies²⁸.

On pourrait multiplier les exemples. En 1745, Jean Neaulme, libraire à La Haye, déclare avoir imprimé et débité *Le Corps diplomatique des traités de paix* (1 450 exemplaires en petit papier et 200 en grand papier) ; il persévère et imprime *Les Actes publics d'Angleterre recueillis par T. Rymer*, un gros ouvrage de 10 volumes in-folio, dont « on n'a imprimé que 500 exemplaires de petit papier, outre 50 exemplaires de grand papier ». Aussi est-il « aisé de concevoir, que ce dernier Recueil ne tardera pas à devenir rare et de grand prix, près de la moitié de l'édition se trouvant déjà enlevée par la souscription ». Et d'ajouter à la fin de cette longue annonce de 34 lignes : « Au reste, j'ose affirmer que cette édition est très belle et très bien exécutée, tant par rapport au papier, aux caractères, que par rapport à l'exactitude de la correction, n'ayant rien négligé, ni épargné, pour parvenir à cette heureuse fin²⁹. » À côté de ce grand entrepreneur de librairie, laissons la parole à ces plus petits personnages, A. Blusset et fils, libraires à Dordrecht, qui proposent une souscription, « suivant laquelle, ils sont dans l'intention de faire imprimer et publier en langue hollandaise le magnifique ouvrage intitulé *Deliciae Naturae Selectae, ou Collection du plus excellent fixe [sic] des trois règnes de la Nature*, propre à former un Cabinet de singularités naturelle ». De cette nouvelle édition, illustrée de 91 estampes de G. W. Knorr, graveur à Nuremberg, et enrichie d'une description et de notes de P. L. S. Muller, professeur à Erlangen, il ne « sera distribué aucune feuille qui n'ait été corrigée de la main de l'auteur ». « Le temps de la souscription finira au dernier de ce mois, à moins que le nombre de 200 souscrivants, dont on n'acceptera aucun de plus, ne soit rempli avant cette date. Quant au reste, on renvoie les amateurs aux conditions mêmes, qui se trouvent gratis chez les susdits libraires et chez les principaux, tant à Amsterdam que dans les autres villes des Provinces-Unies, chez qui l'on peut aussi voir une demi-feuille d'épreuve imprimée et un modèle des estampes³⁰. »

²⁸ G. A., 8 janv.-5 févr. 1723.

²⁹ G. A., 16 mars, 2 et 23 avril 1745. Neaulme annonce aussi cette même année l'*Histoire militaire du Prince Eugène, du duc de Marlborough et du prince d'Orange et de Nassau Frise* par Rousset, t. III, ainsi que *Les causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées*, 18 vol., nouvelle édition.

³⁰ G. A., 20 janv. 1769.

Toutes ces éditions ne se font pas sans conflits ni difficultés de toutes sortes, on s'en doute. Il arrive que les annonces retentissent de polémiques. P. de Hondt, libraire à La Haye, annonce qu'il a obtenu des États de Hollande et de West Frise « un privilège sur l'*Histoire des papes*, traduite de l'anglais de M. Bower ». Aussitôt, ce dernier de protester dans les gazettes d'Amsterdam et d'Utrecht des 24 et 23 juin. Il fait lui-même traduire son ouvrage, « avec des additions et corrections considérables pour le premier tome ». « Les deux premiers volumes de cette traduction paraîtront en même temps que le second en anglais et les suivants de même, le traducteur devant avoir les feuilles de l'original à mesure qu'on les imprimera. » La traduction annoncée par « un libraire de la Haye », « se fait absolument sans son aveu ». Bien loin d'être « intimidé » par un tel « avertissement », P. de Hondt assure qu'il redoublera ses efforts, « afin qu'il ne manque rien à la beauté, à la netteté et à l'exactitude de son édition. On détaillera en son temps les vrais motifs qui ont porté l'auteur à désavouer d'avance et sans la connaître, une traduction dont il ignore le mérite, et on assure le public, qu'on ne négligera pas de faire usage des additions et des corrections que ledit Sr Bower a jugé à propos de promettre »³¹. Autre contestation, cette « déclaration de Monsieur de La Baumelle » :

Comme le Sr Gosse a fait annoncer, dans la Gazette du 27 juin N° LI, pour le 1^{er} novembre 1755, à 4 florins 4 sols, le *Recueil de lettres et mémoires de Mme de Maintenon* annoncé déjà de la part du Sr Jolly, pour le 1^{er} octobre, à 13 florins, et comme il ajoute qu'il a acquis le droit de copie de cet ouvrage avant le Sr Jolly (ce qui signifie clairement que le même ouvrage a été vendu à deux libraires), M. de La Baumelle, qui se trouve intéressé à donner au public une véritable idée de cette affaire, déclare : 1° Qu'il n'a vendu l'ouvrage dont il s'agit ni au Sr Gosse ni au Sr Jolly ni à qui que ce soit, et qu'il s'imprime en partie à ses dépens ; 2° Qu'il défie le Sr Gosse d'avancer qu'il lui ait jamais vendu, donné ou prêté une syllabe de ce manuscrit ni d'aucun autre ; 3° Qu'il est si sûr de n'avoir pas été volé ni par ses copistes ni par ses imprimeurs, qu'il s'engage et s'oblige, si l'édition du Sr Gosse paraît le 1^{er} novembre, à lui faire présent de la sienne³².

³¹ *G. A.*, 24 et 27 juin, 1^{er} juill. 1749 (Bower) ; 27 juin (P. de Hondt). Notons qu'après cette prise de bec, P. de Hondt ne fait plus de publicité autour de l'ouvrage contesté, alors qu'il en annonce bien d'autres cette même année.

³² *G. A.*, 1^{er} juill. 1755. Voir aussi cette annonce du libraire parisien Durand : « On a inséré dans la *Gazette d'Utrecht* qu'on imprimait en Hollande les *Anecdotes historiques, militaires et politiques* de M. l'abbé Raynal, et qu'on y ajoutait son *Essai historique et politique sur le gouvernement présent de la Hollande*. Ce dernier ouvrage n'est pas de lui. Son livre sur la Hollande est intitulé : *Histoire du Statbouderat*. La seule édition de ce livre qui soit

Il y a là bien des matériaux intéressant l'historien du livre. Pour sa part, celui de l'information trouvera aussi sa provenance dans les annonces de pièces d'actualité, d'estampes et de cartes de géographie. Le libraire d'Amsterdam, Jean Potgieter, diffuse en 1715 et 1717, une série de brochures et de pièces jansénistes (14 annonces en 1715, 21 en 1717) :

On trouve à Amsterdam chez Jean Potgieter, à La Haye chez Théodore Wytmans, et à Utrecht chez Gérard Kribber, libraires : *Lettre de M. Clément Waterloop* curé des Carvin-Épinoy, à M. de Coninck, curé de St Jacques à Tournay, et vice-gérant de l'Officialité, où il se justifie contre la sentence rendue par ledit vice-gérant sur le refus de publier la Constitution *Unigenitus* ; avec une autre du même curé à M. l'évêque de Tournay, et un mémoire, où l'on examine, s'il est permis à des curés ou autres de publier, en quelque manière que ce soit, ladite Constitution³³.

On trouve chez Jean Potgieter, et chez Théodore Wytmans à La Haye, libraires, *Réfutation d'un libelle*, qui a pour titre, *Cas de conscience au sujet de la Constitution Unigenitus*, proposé et résolu en faveur des fidèles du diocèse de R., où l'on montre que les fidèles qui ne reçoivent pas cette Constitution dans les diocèses où elle est publiée, ne sont ni excommuniés, ni schismatiques³⁴.

La *Gazette d'Amsterdam* étant alors en pleine campagne janséniste³⁵, il n'est pas étonnant qu'y fleurissent pareilles annonces. Au milieu du siècle, lors de la querelle des billets de confession, de nouveau quelques annonces jansénistes se fraient une place au bas de la feuille :

On trouvera mardi prochain 12 juin, les *Remontrances du Parlement de Paris du mois d'avril dernier, accompagnées de plusieurs actes importants que le même Parlement a faits l'année dernière*, chez F. Jolly, libraire à Amsterdam sur le Roquin ; chez de Haën, libraire à La Haye ; chez Rosard, fondateur de lettres à Harlem sur le Spaar ; chez les libraires Vander Wyde et Kribber à Utrecht ; et chez Mlle Hester Bonk, à Leyde dans le Houtsraat. Les mêmes débitent chaque semaine les *Nouvelles Ecclésiastiques*, réimprimées sur l'édition de Paris, et auxquelles les susdites *Remontrances* serviront de Supplément pour les mois de mai et juin de la présente année. Le public n'ignore pas que les *Nouvelles Ecclésiastiques* contiennent un ample détail de tout ce qui se passe en France entre le Parlement et le Clergé³⁶.

complète, a été imprimée en 2 vol. in-8°, chez Durand à Paris 1750. » (G. A., 20 avril 1753).

³³ G. A., 2 avril 1715.

³⁴ G. A., 3 août 1717.

³⁵ Jean Sgard, « Le jansénisme dans les gazettes françaises de Hollande (1713-1730) », *Les Gazettes européennes de langue française, op. cit.*, p. 281-290.

³⁶ G. A., 8 juin 1753.

Une autre annonce précise que les *Nouvelles Ecclésiastiques* sont vendues 1 sol et demi la feuille. Parmi les estampes proposées par les libraires spécialisés ou par les graveurs, nous ne retiendrons ici que celles qui ont valeur d'actualité. Demortain, marchand d'estampes à Paris, sur le pont Notre-Dame, vend les deux estampes de la cérémonie du sacre du roi Louis XV, ainsi que les plans, vues et antiquités de la ville de Reims, le tout gravé par Daudet, géographe du roi. De telles gravures d'actualité étaient si prisées des contemporains, que certains d'entre eux les ont fait relier dans leurs collections de la *Gazette [de France]*³⁷. À la fin des années 1760, Pascal Paoli, « général des Corses », a été portraituré par la « Demoiselle S. Caron », « qui se propose de servir la curiosité et l'empressement que suscite encore tous les jours M. Paoli, en faisant graver sur le champ ce beau tableau », dont plusieurs particulier l'ont déjà priée « de leur faire des copies ». « Comme on a envoyé de Londres à Amsterdam un portrait de ce général, qui ne lui ressemble en aucune manière, qui n'est qu'une copie faite à la hâte, que l'on grave actuellement, et qui doit être exposée au public, dans quelques jours avec les estampes, il est bon d'en avertir les amateurs, qui aimeront sans doute mieux attendre la gravure du portrait, si heureusement exécuté à Amsterdam d'après nature. » La gravure est « actuellement » préparée par Houbraaken, « elle sera de la grandeur la plus convenable de la symétrie d'un cabinet ». Le prix de souscription est de 2 florins 10 et sera de 3 florins 10 pour ceux qui n'auront pas souscrit³⁸. Ces quelques annonces révèlent ainsi toute une circulation d'images permettant aux contemporains de se représenter les événements et les hommes. Il est difficile d'abandonner ces estampes, sans faire un sort particulier à celle de la famille Calas, diffusée dans toute l'Europe :

On continue de souscrire en France pour l'estampe de la famille Calas, représentant la veuve de ce nom, ses deux filles, son fils Jean-Pierre, M. Lavaysse et Jeanne Vignière, leur servante. Le prix de la souscription est à raison de 6 livres ; mais plusieurs personnes, distinguées par leur rang, se sont servies de cette occasion pour contribuer au soulagement de cette famille, qui mérite tant que l'on s'intéresse à son sort. Tous ceux, qui voudront suivre ce louable exemple de générosité, peuvent être sûrs que leurs bienfaits lui seront remis, et les préposés à la souscription en rendront compte au public. On ne pourra se procurer cette estampe qu'en y prenant intérêt comme souscrivant. Dès que la souscription sera formée, on fera le

³⁷ *G. A.*, 15 janv. 1723. Voir sur ces gravures, l'une des deux collections de la *Gazette [de France]* du ministère des Affaires étrangères.

³⁸ *G. A.*, 8 sept. et 10 oct. 1769.

dénombrement de tous ceux qui auront souscrit, on leur délivrera les exemplaires, et il ne s'en tirera aucun au-delà de la quantité prescrite³⁹.

Les annonces de cartes de géographie prouvent que les lecteurs de gazettes avaient besoin de cartes pour bien suivre l'actualité. Les veuves P. Mortier et P. Schenk, libraires d'Amsterdam, publient « actuellement » « une nouvelle carte du théâtre de la guerre en Hongrie, depuis Vienne jusqu'à Constantinople, gravée sur les originaux faits par ordre de l'Empereur, en quatre grandes feuilles, de même qu'une carte de Hongrie en deux grandes feuilles, et une autre en une feuille, exactement gravées »⁴⁰. En 1745, la campagne de Flandre et la bataille de Fontenoy sont l'objet de nombreuses cartes (8 annonces). Bailleul, géographe à Paris, et Panckoucke, libraire à Lille « viennent de donner au public le plan de la bataille de Fontenoy, dans l'état du premier ordre de bataille et de la retraite de l'armée des alliés, dédié à M. d'Argenson, ministre de la guerre, ouvrage bien détaillé, prix 1 livre 4 sous »⁴¹. R. et J. Ottens, « marchands libraires et de cartes » à Amsterdam, vendent « un plan très exact et très proprement gravé de la bataille qui s'est donnée le 11 mai 1745, au village de Fontenoy, près de Toumay [...] ce plan a été levé sur les lieux, et l'explication ajoutée par le Sr Adam de Brookhuysen, lieutenant-colonel et capitaine aux Gardes à pied, faisant les fonctions de major de ce Corps. Prix sols »⁴². Des cartes des Pays-Bas autrichiens, occupés par l'armée française, sont proposées. 15 feuilles, dressées sur les mémoires d'Eugène Friex, sont vendues à Paris chez Crepy, rue St Jacques. Le Rouge, géographe du roi à Paris, dont on retrouve aussi les annonces dans les réimpressions de la *Gazette [de France]*, propose « un nouveau cours du Rhin de Constance à Mayence, en 9 feuilles topographiques ; une carte particulière de la Veteravie ; les plans de Luxembourg, Charleroi, Mons, Ath, Gand et Namur »⁴³.

³⁹ *G. A.*, 5 nov.-31 déc. 1765, annonce répétée six fois. Suit la longue liste des villes où l'on peut souscrire : Amsterdam, La Haye, Leyde (chez Étienne Luzac, libraire), Delft, Rotterdam, Paris (Naigeon, officier-garde-magasin du roi, rue Champ-fleur), Utrecht (Étienne-Élie Peuch, auteur de la gazette française, au Ganze-Markt), Berne (Société typographique et littéraire), Genève, Neuchâtel, Leipzig, « ainsi que dans toutes les principales villes de l'Europe ». D'autres annonceurs d'estampes proposent des reproductions gravées de tableaux des plus grands maîtres du XVIII^e, mais aussi des siècles précédents.

⁴⁰ *G. A.*, 7 sept. et 5 oct. 1717.

⁴¹ *G. A.*, 29 juin 1745.

⁴² *G. A.*, 15 juin 1745. La bataille de Fontenoy a été l'objet de plusieurs estampes, dont l'une « dessinée sur les lieux par le Sr Brouard et gravée par Guelard » est débitée par Limosin, à Paris, quai de Gesvres (annonce du 23 juil. 1745).

⁴³ *G. A.*, 23 avril 1745.

Les cartes géographiques des héritiers de Hofmann, qui ont été annoncées dans le *Journal de Verdun* du mois de mars dernier, et dont la *Gazette d'Amsterdam* du 13 du même mois fait mention, se trouvent à présent à l'Hôtel de Soubise, à Paris, avec le catalogue desdites cartes, qu'on y distribue gratis. On a joint à cette collection plusieurs autres cartes étrangères, pour l'intelligence de la présente guerre, et que l'on a ajoutées à la fin du catalogue ci-dessus. On y trouve entre autres l'atlas des plans et cartes de Flandre, par le Sr Friex, à Bruxelles, au nombre de 77 pièces, dont la carte des Pays-Bas et des frontières de France en 24 feuilles, avec un Dictionnaire de tous les noms contenus dans cette carte. Chaque feuille est distribuée en 48 carrés, et le Dictionnaire indique la feuille et le carré de chaque position. Ouvrage utile pour trouver avec une extrême facilité les villes, bourgs, villages, rivières, etc., contenus dans ladite carte⁴⁴.

Covens et Mortier, à Amsterdam, débitent plusieurs « théâtres de la guerre » en Flandre, sur le Rhin, en Hongrie, en Italie, en Savoie, etc., minutieusement détaillés en une longue annonce de 23 lignes⁴⁵.

La guerre russo-turque et les affaires corses sont encore et toujours l'occasion d'annoncer de nouvelles cartes. Outre le géographe Le Rouge, Covens et Mortier à Amsterdam sont toujours là, de même que la veuve Ottens (20 annonces), mais aussi de nouveaux venus comme Mondmark et Moithey :

On vend actuellement dans la boutique de la veuve Ottens, à Amsterdam, deux très belles cartes, que l'Académie de Pétersbourg a fait graver; l'une sous le titre de *Théâtre de la guerre, conduite par les troupes de l'Impératrice de Russie contre les Turcs et les Tartares* ; et l'autre : *Véritable situation de la Chersonèse taurique, ou Crimée, et des pays voisins* ; comme aussi des marches de l'armée russe contre les Tartares, avec une explication en français, en latin, en hollandais et en allemand ; *item*, de très belles cartes de la Pologne, en deux feuilles ; de la Petite-Tartarie et de la Mer Noire en une feuille, toutes augmentées et corrigées.

Le Sr Mondmark, rue St Jacques, près St Séverin à Paris, débite la carte du *Théâtre de la guerre présente entre les Turcs, les Russes et les Confédérés*, où se trouvent la Turquie d'Europe, la Pologne, la Hongrie, la Russie méridionale, la Tartarie et la Géorgie. Cette carte, dédiée à Mgr le Comte de Provence par Laurent, géographe, est faite avec soin, et est supérieure à tout ce qui a paru jusqu'à présent en ce genre.

Le Sr Moithey, ingénieur, vient de publier en deux feuilles une carte générale de l'Empire de Russie en Europe, avec les routes pour l'intelligence de la

⁴⁴ G. A., 29 janv. 1745.

⁴⁵ G. A., 5 mars, 25 juin, 6 juill. 1745.

présente guerre entre l'Impératrice, les Confédérés de Pologne et les Turcs. Elle se vend chez Crepy, rue St Jacques, à St Pierre, à Paris, prix 40 sols⁴⁶.

Médecins et charlatans

Plus que les textes mêmes de toutes les annonces médicales ou charlatanesques, dont nous avons déjà longuement étudié ailleurs les arguments⁴⁷, les fiches/annonceur révèlent de véritables politiques de communication, installées dans la durée. Certains détenteurs de remèdes spécifiques font insérer deux ou trois annonces tous les ans, leur permettant d'exister pour leur public pendant plusieurs années. Delaporte, établi à Paris, propose un opiat du Levant pour les dents entre 1717 et 1725 au moins (2 annonces en 1717, 3 en 1719, 7 en 1723, 3 en 1725). Massé, faiseur d'instruments de chirurgie à Amsterdam, confectionne des bandages herniaires (une annonce en 1717, 3 en 1719, 7 en 1725, 6 en 1725). Legrand dispose d'un remède contre les maladies secrètes, annoncé 7 fois en 1717, 9 fois en 1719. Mademoiselle de Rezé annonce une eau composée de simples contre la goutte, un baume spécifique contre les maux de dents, une eau pour soigner la peau (7 annonces en 1717, 9 en 1719). En 1745, sous le nom de Mme d'Estrade, elle continue de guérir les maux de peau depuis 40 ans, assure-t-elle (une annonce). D'autres annonceurs s'efforcent de couvrir toute l'année, afin de ne pas être oubliés, mais ils le font de manière irrégulière. Porcheron, détenteur d'une pommade de simples contre les rhumatismes, donne 4 annonces en 1715, puis 11 en 1717, 8 en 1719, 12 en 1723, 10 en 1725. En 1723, il donne 4 annonces en janvier, une en mars, mai et juin, deux en août, une en octobre, novembre et décembre. Après sa mort, la demoiselle Porcheron continue de vendre le remède (une annonce en 1745). Son confrère Lionnet, qui offre une pommade chimique contre les hémorroïdes, fait insérer 11 annonces en 1723, 8 en 1725 : les annonces de 1723 se succèdent en février (2), mars (toujours 2), mai, juillet, août, octobre et novembre (chacun une), décembre (2).

Neilson, chirurgien écossais établi à Paris, puis son successeur Moreau, proposant tous deux des bandages herniaires « élastiques », ont un calendrier et une pratique de l'annonce beaucoup plus sophistiqués. En 1745, Neilson fait insérer dix annonces, une par mois, de janvier à octobre. On ne sait pourquoi novembre et décembre ne sont pas couverts. En revanche, en 1749, il est beaucoup plus bavard, faisant se

⁴⁶ G. A., 18 avril, 7 juil., 17 oct. 1769.

⁴⁷ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 362-395.

succéder de longues annonces de 16 lignes et des messages plus brefs, de 4 lignes, soit au total 21 annonces ! Chaque mois est ainsi couvert, parfois par deux messages, le long et le court (mai, juin, juillet, novembre), parfois par trois, deux courts et un long (octobre et décembre). Le mois d'août ne bénéficie que d'une brève annonce. Avec 20 annonces, l'année 1753 bénéficie du même traitement : huit mois sont nantis des deux types d'annonces (mars, avril, juin ; juillet et août, octobre, novembre et décembre). Il s'agit là d'une politique délibérée de l'annonceur, puisque son successeur Moreau reprend le même genre de dispositif en 1765 et 1769 (14 annonces en 1765, 18 en 1769). Neilson et Moreau sont d'ailleurs les seuls annonceurs à pratiquer cette alternance de messages courts et longs. Un autre annonceur, Cottet, ancien chirurgien-major des vaisseaux du roi, lui aussi installé à Paris, diffuse un remède supérieur pour purifier le sang. Avec de longues annonces de 19 à 20 lignes, il couvre toute l'année (13 annonces en 1745, 12 en 1749, 12 en 1753).

La plupart de ces grands annonceurs ont un message relativement simple, même s'il peut être long. Il s'agit de provoquer la confiance du malade en mentionnant assez rapidement la composition du remède, ce qu'il peut guérir, l'autorisation du premier médecin du roi qui sanctionne officiellement sa diffusion⁴⁸, parfois quelques rapides recommandations pour l'utilisation, ou la promesse d'une circulaire d'accompagnement, le conditionnement du produit et surtout la marque qui doit protéger de toute contrefaçon :

Le Sr Porcheron est le seul possesseur d'une pommade composée de simples, et autorisée par lettres patentes du roi, enregistrées au Parlement, approuvée de MM. les premiers médecins de S. M. et de l'Infante-Reine, de M. Helvetius, médecin ordinaire de S. M., et de MM. les doyen et docteurs de la Faculté de médecine de Paris, lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment et frottement de cette pommade, plusieurs sortes de rhumatisme invétérés, gouttes, nerfs retirés, douleurs de nerfs, sciatiques, paralysie, et ankyloses dans les genoux, qu'on ne pouvait guérir avec les remèdes ordinaires. Cette pommade guérit aussi les plaies abandonnées et autres, et fait transpirer l'humeur au dehors, sans aucune cicatrice. Elle ne se corrompt jamais et peut se transporter dans toutes sortes de pays. Les pots sont de 50 sols et de 5 livres, et cachetés du cachet du Sr Porcheron, qui donne la manière de s'en servir, et qui demeure à Paris, rue du Petit-Lion, quartier St Sauveur, vis-à-vis la rue des Deux Portes, où son tableau est exposé. La

⁴⁸ Sur le rôle du premier médecin du roi, *ibid.*, p. 382-383.

même pommade se trouve aussi à Amsterdam, chez Nicolas Viollet, au Comptoir de Bois-le-Duc, sous la Bourse⁴⁹.

Ce texte vaut pour tous les autres. Toujours les mêmes arguments reviennent. Les annonces les plus charlatanesques sont celles qui prétendent tout guérir avec un seul et même remède. Duvicq annonce en 1749 (11 annonces), 1753 (6) et 1765 (7). Il a découvert une « liqueur volatile et céphalique » qui guérit les yeux malades. Ce curieux personnage accumule les arguments pour prouver que son remède est vraiment efficace, alors qu'il n'est pas apposé sur l'œil, « en détruisant les obstructions du cerveau, et expellant [*viz*] l'humeur obstruée qui est la cause de toutes les maladies des yeux, comme aussi de la surdité d'oreille, du gonflement des amygdales ». À partir de là, pourquoi s'arrêter ! L'hyperbole charlatanesque ne peut que suivre : la fameuse liqueur, dont on ne sait la composition, est « en outre un infailible préservatif contre l'épilepsie, la léthargie, l'apoplexie et la paralysie, lesquelles viennent de la même cause ». Bienfaiteur de l'humanité – ils le sont tous ! –, Duvicq guérit gratis les pauvres et les domestiques ; il suffit de venir chez lui, le matin et à jeun, entre 10 heures et midi. Comme il serait probablement malséant que ces pauvres utilisent les mêmes locaux qu'une riche clientèle dont l'annonce ne parle pas, il est bien précisé qu'il « y a un appartement et une personne exprès pour les pauvres ». Après ces cinq premières annonces, Duvicq modifie son message. Il a déménagé. Toujours établi dans Paris, il continue de guérir les yeux « pourvu que l'orbite de l'œil ne fut pas entièrement détruit », grâce aux « prodigieux effets que ce grand remède produit chaque jour ». Et puis le voilà proposant de guérir les gouttes « comme par enchantement » avec des « remèdes bénins, excellents et infailibles » ; il ne « veut recevoir aucun argent des personnes d'un rang distingué à Paris qu'après la guérison ». En 1753, Duvicq, qui se dit « docteur en médecine », a abandonné la goutte pour continuer de distribuer son spécifique guérissant « toutes les maladies des yeux et de la surdité, dans le cas où le point visuel ou l'orbite de l'œil n'est pas détruit ». Et d'énumérer les noms et adresses de six patients complètement guéris. Le remède continue de soigner l'épilepsie et l'apoplexie. En 1765, l'immanquable Duvicq a abandonné les maladies des yeux, pour renouer avec la goutte grâce à un « spécifique qui la guérit radicalement et sans retour ». Comme bien d'autres médecins et autres empiriques plus ou moins charlatans, il s'est alors lancé dans le traitement des maladies vénériennes « même les plus invétérées et les plus cruelles, qu'il guérit avec tous leurs symptômes [...]

⁴⁹ G. A., 1^{er} janv.-21 sept. 1723.

après même que les fumigations, frictions, salivations faites et réitérées, et tous remèdes mercuriels et autres administrés extérieurement ou intérieurement, auront été employés en vain ». Son spécifique est « agréable à la nature, et dénué de tout mercure ». Avec les maladies vénériennes, Duvicq et ses nombreux confrères ont découvert la poule aux œufs d'or. Tout remède sans ce mercure dont les effets étaient si désagréables, était alors inefficace⁵⁰. Mais quel malade irait se plaindre d'une cure sans effet ? Révélée par toutes ces annonces, la carrière de Duvicq vaut pour bien d'autres.

Au milieu du siècle, la *Gazette d'Amsterdam* s'ouvre une première fois aux grands annonceurs européens. Les 26 annonces de 1749 proviennent essentiellement d'un seul et même annonceur qui est parvenu à installer partout son remède, les « pilules de Belloste ». En 1745, le médecin turinois Belloste indique, par deux annonces en janvier, qu'il a obtenu un privilège exclusif du magistrat de la santé de Venise ; aussi a-t-il établi depuis six ans un correspondant dans la Sérénissime République, chargé de distribuer ses pilules, un « purgatif assez doux », qui « purifie parfaitement la masse du sang », sans obliger à une diète rigoureuse. Depuis lors, les pilules gagnent toute l'Europe. Le fils de leur inventeur, lui aussi médecin à Turin, fait bien les choses. Outre Venise, il a établi de nouveaux correspondants à La Haye, Genève, Francfort, Augsburg, Londres. Afin que nul ne l'ignore, il pilonne le public de cette bonne nouvelle par 24 annonces insérées en 1749 (deux chaque mois ; l'une seulement en août, mais trois en septembre). Les pilules sont définitivement installées sur le marché. On en trouve des annonces en 1758 dans les *Affiches de province* éditées à Paris⁵¹. La marque est si conquérante, que Belloste fils déplore à moitié qu'elle soit « contrefaite par plusieurs particuliers au grand préjudice du public et de la réputation de l'auteur ». Pas d'annonces en 1765. En 1769, la veuve de Belloste fils est établie à Paris, où elle vend encore et toujours les pilules de son beau-père (2 annonces). La célèbre Jeanne Stephens, qui a inventé un remède efficace contre la maladie de la pierre et la gravelle, fait insérer cinq annonces en 1753. D'Escherny, médecin à Londres, a publié un *Traité sur les causes et symptômes de la pierre et de la gravelle, et les méthodes qu'on met en usage pour les guérir*, « où il est clairement prouvé qu'il n'y a que la

⁵⁰ Sur les maladies vénériennes, voir Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 387-388.

⁵¹ *Ibid.*, p. 972.

préparation de Mlle Stephens qui puisse réussir dans cette maladie » (6 annonces)⁵².

Les années 1760 mettent à la mode les remèdes et autres secrets de distillation venus de l'Angleterre. L'anglomanie sévit là aussi. Bien sûr, la *Gazette d'Amsterdam* publie les annonces de médecins anglais. Par exemple celles de ce docteur Lowther, de Londres, dont les « poudres spécifiques et les gouttes » guérissent toutes les maladies nerveuses et dont les « poudres anti-scorbutiques » soignent le scorbut et la lèpre (13 annonces en 1765, 12 en 1769). Elle publie surtout les annonces de « marchands droguistes » parisiens vendant les produits anglais qu'ils ont en dépôt. Le Brun, rue Dauphine, fait insérer 22 annonces en 1765 : l'élixir d'Angleterre, du docteur Stoughton (contre le scorbut), le taffetas d'Angleterre, du Sr Woodcock (à appliquer sur les plaies et les brûlures), les teintures pour les dents et l'essence volatile d'ambre gris du Sr Greenough (contre les maux de dents ou les « vapeurs »), les tablettes pectorales ou stomacales du Sr Archbald (maladies de la poitrine). Si Le Brun semble bien être l'annonceur de tous ces remèdes, il n'en est pas le seul dépositaire : on peut aussi les trouver à Amsterdam, Hambourg, Leipzig, Liège, Bruxelles, Nantes et Lyon. En 1769, sévit la concurrence. Le Brun, toujours rue Dauphine « Aux Armes d'Angleterre », et Greenough, « fameux chimiste de Londres » doivent défendre leur commerce. Ce dernier « surpris de voir que depuis six mois on abuse de son nom dans les papiers publics pour vendre en France, surtout à Paris et chez l'étranger, différents remèdes que l'on annonce de sa composition, défie ceux, qui les font annoncer et débiter, de prouver par lettres d'avis ou factures qu'ils les tirent de lui. Il avertit donc le public que ces remèdes sont contrefaits à Londres, qu'il les désavoue, que dorénavant pour éviter toute fraude, il a changé la forme de ses flacons, et que les vrais et les seuls qu'il reconnaisse pour être de sa composition, ne se vendent que chez lui, rue de Ludgate, aux Armes du roi à Londres. » Pour se les procurer, il faudra s'adresser à lui ou à Le Brun. Outre Paris, des dépôts sont établis à Rouen, Strasbourg, Dijon, Versailles (4 annonces en 1769). Un concurrent, Antoine Obry est désormais installé à Paris, lui aussi rue Dauphine, « Au Magasin d'Angleterre, vis-à-vis le Bottier du roi », qui vend les mêmes types de remèdes (9 annonces en 1769), inséré dans une autre chaîne d'entrepôts situés dans les provinces françaises et par toute l'Europe. Le Brun et

⁵² *G. A.*, 25 janv.-27 déc. 1765. Des annonces pour le remède de Mlle Stephens sont publiées par la réimpression rouennaise de la *Gazette [de France]* en 1739 (Gilles Feyel, *La « Gazette » en province, op. cit.*, p. 147).

Obry finissent par se taxer de mauvaise foi réciproque. Poussé par le premier, Greenough accuse le second de contrefaçon : « Tous les remèdes vendus par le Sr Obry, sous mon nom sont contrefaits. [...] Ce n'est que le Sr Le Brun, qui seul vend mes compositions, et je ne puis les envoyer à d'autres, lui seul étant chargé pour le Bureau de la France. » Aussitôt Obry de répondre qu'il « n'a jamais prétendu délivrer les remèdes comme venant de M. Greenough lui-même » :

Le public doit savoir qu'en Angleterre celui qui est l'inventeur d'une chose et qui veut en avoir le privilège, doit en remettre la recette par écrit en dépôt à la Chancellerie. Lorsque le nombre des années est écoulé, le privilège est fini pour lui de le vendre seul. Alors un chacun est en droit de l'acheter, de le faire et de le débiter; néanmoins l'auteur est toujours l'inventeur, dont on lui fait honneur. Ainsi on dit les teintures de M. Greenough pour les dents, sans prétendre qu'on les tire de lui, mais de la recette que l'on s'est acquise à la Chancellerie après le terme expiré dudit privilège, lequel est échu depuis plus de douze ans ; ce que j'offre de prouver par un acte authentique qui m'a été remis, légalisé par M. l'ambassadeur de France. Au surplus, l'expérience a vérifié que la plupart des choses, inventées par leur auteur, ont été dans la suite perfectionnées par d'autres.

La guerre commerciale fait rage entre les deux droguistes pendant toute l'année 1771 : aux 23 annonces de Le Brun et Greenough, répondent les 22 annonces d'Obry⁵³. Tous ces gens à spécifiques et autres remèdes de composition secrète, ont utilisé tous les supports publicitaires disponibles : gazettes étrangères, *Mercur de France*, réimpressions locales de la *Gazette [de France]* puis *Affiches, annonces et avis divers*, enfin les placards muraux et la diffusion de billets⁵⁴.

Fabricants et marchands

Avec les annonces des fabricants et des marchands, les annonces « à vendre » et les services, la *Gazette d'Amsterdam* présente un univers nettement plus réduit, au moins quant aux chiffres. La France n'y domine que dans la première catégorie, celle des fabricants et commerçants. La rubrique « à vendre » est peu française, probablement parce qu'il y est moins fréquent de vendre par courtage les objets et collections après la mort de leurs propriétaires. En ce qui concerne les services, les Provinces-Unies et la France font jeu égal.

⁵³ *G. A.*, 4 janv. - 20 déc. 1771 (Le Brun), 1^{er} févr. - 20 déc. 1771 (Obry).

⁵⁴ Sur la naissance, le succès et le déclin des remèdes et de leurs « marques », lire Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 368-371 et 384-395.

Tableau 8. Répartition catégorielle des autres genres d'annonces marchandes, non compris les spectacles, selon leur origine géographique

	1715	1719	1723	1745	1749	1753	1765	1769
<i>Fabricants/commerçants</i>								
Prov.-Unies	3	8	6	2	3	8	7	9
France	1	3	4	13	39	4	16	16
Europe	–	2	–	1	2	1	4	1
Colonies	–	–	–	–	–	–	–	1
Total	4	13	10	16	44	13	27	27
<i>« à vendre »</i>								
Prov.-Unies	13	2	15	13	15	5	23	21
France	–	1	–	2	2	5	2	2
Europe	8	5	3	7	9	6	5	6
Colonies	–	–	–	–	–	–	2	–
Total	21	8	18	22	26	16	32	29
<i>Services</i>								
Prov.-Unies	–	4	2	5	4	1	–	3
France	–	2	1	3	3	–	3	8
Europe	–	1	–	–	–	–	–	–
Total	–	7	3	8	7	1	3	11

Jamais on n'a autant parlé des commerçants et des manufacturiers dans les annonces de la *Gazette d'Amsterdam* qu'en 1749. Un sommet essentiellement dû aux annonceurs parisiens qui profitent du retour de la paix pour renouer avec leur clientèle noble, débarrassée de la guerre. Les traiteurs font alors assaut d'annonces, alors qu'ils sont muets les autres années du corpus analysé. Doly fait insérer 15 annonces dont la répartition montre bien qu'il suit le calendrier de la vie nobiliaire : cinq annonces entre janvier et avril, plus rien à la fin du printemps et pendant tout l'été, alors qu'a cessé la vie mondaine, dix annonces à la fin de l'année, entre octobre et décembre, quand la noblesse est revenue de la campagne. Une seule de ces annonces suffira à donner l'eau à la bouche. Les mets proposés, les prix montrent bien à qui l'on s'adresse :

Doly, traiteur à Paris, rue Comtesse d'Artois, au Bras d'Or, fait et vend poularde à la Houlans de Chambord, moitié 1 livre ; Perdreaux du Roi de Prusse aux truffes, 1 livre 10 sols ; Cuisse d'oie marbrée, 1 livre ; Cuisse de dindon à la Wittenberg, 1 livre ; Boudin de cabillaud pour les jours maigres, 15 sols ; Boudin du Grand Vizir à la Sultane, 12 sols ; Beignet à la Dom Philippe, 3 sol ; Queue de sanglier de Manheim, 8 sols ; Giglas en altelette à l'anglaise, 6 sols ; Cous de butor en beignets, le plat 15 sols ; Poulet robin, 1 livre 4 sols ; Poulet à l'écarlatte, 1 livre 4 sols ; Pattes d'oie au basilic, la douzaine 1 livre 10 sols ; pour le carême Boudin à la Choisie, 15 sols ;

Macreuses du Cap-Breton à la Toulouse, 2 livres. Il ne faut pas plus de 6 minutes pour préparer toutes ces sortes d'entrées.

Bondu, rue St Antoine, au Magasin royal, à Paris, « donne avis que la paix lui a procuré la facilité de s'assortir en vins d'Italie et de Sicile, comme il l'est depuis plusieurs années en vins d'Espagne et autres » (2 annonces en 1749). Lecomte, vinaigrier ordinaire du roi, place de l'École, près du Pont-Neuf, à Paris, a confectionné des « corbeilles galantes à petits paniers ronds contenant huit bouteilles de différents vinaigres à l'usage des tables ou des bains et toilettes, garnies et festonnées de chenille de soie de différentes couleurs, enjolivées de fleurs artificielles, qu'il vend 24 livres et d'autres à quatre bouteilles 15 livres ». Comme il n'a pu « satisfaire à temps les seigneurs et dames de la Cour qui lui faisaient l'honneur de lui en demander, il a pris des précautions pour pouvoir leur en fournir sur le champ, aussi bien qu'aux personnes de province qui désireraient en avoir » (8 annonces en 1749). Robert Martin, faubourg St Denis à Paris, « fait savoir à la Cour qu'il commencera à débiter dans le commencement du mois de décembre de nouvelles tabatières de vernis de sa composition ». Il vend aussi de beaux ouvrages de la Chine et du Japon (2 annonces en 1749). La paix a ainsi provoqué un jaillissement d'annonces qu'on ne retrouve pas les autres années. Insèrent aussi des annonces, les fabricants de cire du Mans – par exemple Leprince en 1745 et 1749 –, le fleuriste François Bunel, faubourg St Julien à Caen, présent en 1745, 1753 et 1765, un autre fleuriste établi à Boulogne-sur-Mer en 1765, enfin Juhel, rue St Denis à Paris, tenant « magasin de jouets et bijoux d'enfants, toujours des plus nouveaux » en 1765. Tous ces gens cherchent leur clientèle dans la noblesse qui lit la gazette.

Des manufactures annoncent elles aussi leur établissement ou leur production. En 1745, Serrurier, entrepreneur de la manufacture royale de terre d'Angleterre, rue de Charenton, faubourg St Antoine à Paris, « fabrique toutes sortes d'ustensiles de ménage en terre, façon d'Angleterre, et même des bijoux dans le goût de la porcelaine » (3 annonces en 1745). En attendant d'établir à Carrières près de Charenton, une manufacture de papiers peints pour meubles, Lancake, artiste anglais, propriétaire de sa marque qu'il défend contre les faussaires, « propose toutes sortes de papier des plus beaux dessins et au plus bas prix qu'on ne les ait encore vendus en France » (3 janvier 1769). Jolly et C^{ie} annoncent la fondation à Bitche en Lorraine, « d'une usine considérable, sous le titre de Verreries royales de St Louis. On y fabrique depuis un mois toutes sortes de gobeleteries et assortiments en glace et cristaux »

(17 mars 1769). À Rouen, faubourg St Sevère, a été fondée une « fabrique d'huile de vitriol » qui sera en état de « la fournir plus parfaite à tous égards et à meilleur marché, vu la différence de poids, que celle l'on a été obligé de tirer jusqu'à présent d'Angleterre par la voie de Hollande » (29 décembre 1769). Plus rare, cette annonce de Peironnet, « marchand fabricant de toutes sortes de bas de soie, demeurant à Paris, rue St Martin » :

Par le moyen d'une nouvelle machine qu'il a inventée, il a trouvé le secret de faire des bas cannelés à travers, figurés et à la mosaïque, de différentes couleurs, qui assortissent à toute sorte d'habits. Il est le seul qui fasse ces sortes de bas, ce qui s'exécute par les tors, tors et retors qu'il donne à ses soies ; outre que les bas sont beaucoup plus beaux, aussi bons et même davantage que les autres, ils chaussent aussi beaucoup mieux, parce qu'ils sont faits de manière qu'ils se resserrent sur la jambe, et s'y collent parfaitement sans faire aucun pli⁵⁵.

Une telle annonce, infiniment rare, de même que celles des traiteurs, pouvaient difficilement être multipliées quand on sait de quelle manière sourcilleuse les métiers-jurés pourchassaient toute publicité, considérée comme une concurrence déloyale⁵⁶.

Autre curiosité, cette annonce du 29 octobre 1717, insérée par le Sr de Mocomble, manufacturier de verre à vitres rouennais. Ce dernier et un concurrent étaient en procès à propos de la marque apposée sur les « paniers » de verre. La marque au B couronné, utilisée par le manufacturier et ses ancêtres, avait été contrefaite. Les deux parties finissent par passer compromis devant le juge, le 27 août 1717. Pour que le public puisse désormais bien distinguer les deux marques, l'annonce les reproduit, plus ou moins adroitement, ce qui est une véritable performance⁵⁷.

Ventes et offres de service

L'expression « à vendre » n'existe pas dans la *Gazette d'Amsterdam* Elle est employée par commodité pour regrouper, avons-nous dit, la vente d'objets ou d'immeubles orphelins de leur propriétaire. Il faudrait y ajouter les bibliothèques qui ont été comptées avec la librairie. Quelques exemples suffiront à prouver la richesse des « cabinets » flamands ou hollandais. Les tableaux de maîtres et les objets précieux y sont légion.

⁵⁵ *G. A.*, 11 avril 1749, une seule annonce.

⁵⁶ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 398-401.

⁵⁷ Le corpus analysé présente deux autres annonces illustrées, le 26 février 1723 (perte d'une bague) et le 14 novembre 1755 (problème de géométrie).

On avertit le public, qu'on vendra à Bruxelles le 20 du mois de juillet prochain, à la maison mortuaire de feu M. François Lemmens, joaillier de S. A. E. de Bavière, située dans la rue de l'Hôpital, une grande quantité de beaux et rares tableaux des plus fameux maîtres d'Italie, de France, de Hollande, de Flandres, etc. : savoir, de Rubens, Van Dyck, Teniers, Lucas Jordano, Lanfranco, Bassan, Spagnolet, Murillo, Mytchis, Btil, de Heem, Frauweelen Breugel, Gerard Dauw, Laresse, Mignon, Poussin, Rembrandt, Van Huyssum, Kraeyer, Meskers, Griffier, Otto van Helger, et de plusieurs autres maîtres. On y vendra en même temps quelques diamants et pierres de couleur, avec plusieurs autres beaux meubles. On distribuera incessamment des catalogues pour en connaître le peintre, le sujet, la largeur et la hauteur⁵⁸.

J. et G. Verkolje et B. de Bosch, courtiers à Amsterdam, vendront le 14 octobre prochain un magnifique cabinet de tableaux de Ruben, Van Dyck, Tenier, Van Berghem, Van de Velde, Jean Van Huysurn, Saghtleven, Du Jardin, Jean Steen, Ter Burg, Rotrenhamer et autres grands maîtres ; de même qu'une belle quantité de dessins (parmi lesquels il y en a au-delà de soixante de B. Picart le Romain), de miniatures et de très belles estampes; le tout recueilli et délaissé par feu M. Pompé, seigneur de Meerdervoort, bourgmestre de la ville de Dort ; et par le célèbre peintre en fleurs Jean Van Huysurn. Le catalogue se trouve chez lesdits courtiers et dans les principales villes de Hollande⁵⁹.

Outre ces cabinets de peinture ou d'objets précieux, les courtiers d'Amsterdam vendaient souvent des marchandises venues des Indes ou d'Extrême-Orient, par exemple les toiles de coton, mousselines, soieries de la Chine et du Bengale, les porcelaines émaillées de Chine et du Japon, les ouvrages vernis et autres raretés, « provenant de l'hoirie de Mme la Veuve Jean-François Fontaine dit Wicart »⁶⁰.

Comme les cabinets, les bibliothèques sont souvent vendues après la mort de leur heureux détenteur. Les annonces ne sont cependant pas très nombreuses : le nombre des annonceurs ne dépasse jamais cinq chacune des années du corpus, et celui des annonces varie entre 5 et 18⁶¹. En septembre 1719 est vendue chez la veuve Moetjens, libraire à La Haye, « la fameuse bibliothèque du feu comte d'Oxenstiem, ci-devant général au service des États-Généraux, composée de livres très bien conditionnés, en toutes sortes de langues et de facultés »⁶². La bibliothèque laissée par « Ludov. Stofchius, en son vivant médecin et

⁵⁸ *G. A.*, 11 juin 1723.

⁵⁹ *G. A.*, 19 août 1749.

⁶⁰ *G. A.*, 12 mars-11 mai 1745, 11 annonces.

⁶¹ Voici le décompte précis de ces annonceurs et de leurs annonces : 1715 (4/7), 1719 (5/7), 1723 (5/18), 1745 (5/6), 1749 (4/7), 1753 (2/6), 1765 (3/5), 1769 (5/7).

⁶² *G. A.*, 15 août et 8 sept. 1719.

botaniste du roi de Prusse », consiste « dans une collection complète de livres de médecine, de botanique, de chirurgie, de jurisprudence, et *miscellanei* ; et une *Herbatius vivus* en 24 vol. in folio, des plus belles qu'on puisse voir ». Le tout est vendu à La Haye, chez le libraire Henri Scheurleer⁶³. Comme pour la précédente bibliothèque, des catalogues sont disponibles dans de nombreuses villes de Hollande et d'Europe. La seconde partie de la bibliothèque de Maurice- George Weidmann, vendue à Leipzig en 1746, a été l'objet d'un catalogue :

Ce catalogue contient onze feuilles. Suivant l'ordre qui y a été observé, on trouve d'abord les livres de médecine, ensuite ceux de jurisprudence et de théologie, et enfin ceux de l'histoire ecclésiastique. Il y a dans ces différentes classes quantité de bons livres et rares que le défunt a recueillis avec beaucoup de peine et à grands frais de divers endroits éloignés. Comme les livres les plus rares ne tombent pas d'abord sous les yeux, à cause de la grande quantité d'autres moins excellents, on conseille aux curieux de se donner la peine de parcourir de feuille en feuille tout le catalogue, auquel on a joint, en faveur de ceux qui voudront s'en servir, un registre des noms des auteurs de tous les livres contenus dans l'une et l'autre partie⁶⁴.

La France n'est pas en reste. En 1723, sont vendus au palais épiscopal de Coutances les 16 000 volumes de M. de Loménie de Brienne, « dont un grand nombre de bibles, Pères grecs et latins, théologiens, canonistes, historiens et livres de belles-lettres très rares et très curieux. Tous ces livres sont bien conditionnés; une bonne partie de reliés en maroquin, de belle impression, beau papier et grandes marges »⁶⁵. En 1725, les libraires de La Haye Jean Swart et Pierre de Hondt vendent la bibliothèque du cardinal Dubois, ancien premier ministre, « recueillie ci-devant par M. l'abbé Bignon. Cette bibliothèque est la plus belle et la plus riche qui jamais se soit vendue en Europe, et elle renferme en plus de 40 000 volumes ce qu'il y a de plus beau et de plus curieux en toutes sortes de sciences »⁶⁶. Le catalogue en est diffusé dans toute l'Europe. On notera le contraste entre la bibliothèque toute religieuse de l'évêque de Coutances et celle, manifestement plus laïque, de l'ancien précepteur du Régent. De plus petits ecclésiastiques amassent eux aussi d'importantes collections, par exemple l'abbé Favier, dont la bibliothèque est vendue par le libraire lillois Jacques: « Cette bibliothèque renferme, outre une belle collection de plus de 6 000 articles choisis avec goût, une première édition de la Bible et un nombre de manuscrits rares et bien conditionnés. Après la

⁶³ G. A., 29 sept. et 17 oct. 1719.

⁶⁴ G. A., 20 nov. 1745.

⁶⁵ G. A., 28 sept. 1723.

⁶⁶ G. A., 15 mai 1725.

vente des livres, on procédera incessamment à celle d'un très beau cabinet de tableaux et d'estampes⁶⁷. »

Au-delà de cette rubrique « à vendre », les annonces de service regroupent pour l'essentiel les messages des établissements d'enseignement ou des maîtres isolés proposant leurs compétences, ainsi que les annonces des aubergistes. Retenons un seul de ces établissements, l'abbaye de Pontlevoy en 1719 :

Le collège de l'abbaye de Pontlevoy près de Blois, continue à être dirigé par les religieux de la Congrégation de St Maur, Ordre de St Benoît, qui donnent avis au public, qu'ils élèvent la jeunesse qui leur est confiée, avec tout le soin et toute l'attention possible. Ils ont trois sortes de pensions. La première est de 220 livres pour nourriture, chambre, lit, chauffage et blanchissage; outre 20 livres pour les fournitures de tous les livres de classe, de chandelles, plumes, encre, papier, raccommodage d'habits, linge, bas. La seconde pension est de 350 livres pour l'entretien de linge et d'habits de pied en cap, outre ce qui est fourni dans la première. Et la troisième est de 400 livres dans laquelle, outre les fournitures de la seconde, on apprend pendant six mois de l'année les exercices convenables aux enfants de famille, comme la danse, et autres exercices propres à former le corps, la musique, la basse de viole, l'écriture, la peinture en miniature, le dessin, l'arithmétique, les mathématiques, suivant la disposition du sujet. Les maîtres de tous ces exercices se trouvent dans le collège. On y enseigne toutes les classes depuis la septième jusqu'à la philosophie inclusivement. Les pensionnaires qui s'y présentent au-dessus de 15 ans, doivent avoir des attestations de vie et de mœurs. L'adresse pour écrire à Pontlevoy, est au R. Père Directeur du collège de Pontlevoy, à Blois⁶⁸.

Même si l'on n'était pas noble, c'est-à-dire « fils de famille », il fallait avoir des parents très aisés pour prétendre suivre ses études à Pontlevoy, ou bien à l'Académie établie à Berlin par le roi de Prusse, où il fallait payer 30 « risdales, argent de Brandebourg » de droits d'entrée et 25 par mois pour « le logement, la nourriture et les divers exercices » ; on y enseignait « aux jeunes gentilshommes et autres, les langues, à monter à cheval, à faire des armées et à danser ». On pouvait aussi y apprendre « les mathématiques, la géométrie, les fortifications, etc., l'architecture civile et militaire, le dessin, la peinture, et autres sciences politiques »⁶⁹. Les filles ne sont pas oubliées. En 1749, la Demoiselle Anne Bouyer revient d'Angleterre, transporter son établissement à Emmerick. « Elle tiendra des pensionnaires et demi-pensionnaires, leur enseignera tout ce

⁶⁷ G. A., 6 sept. 1765.

⁶⁸ G. A., 2 mai 1719.

⁶⁹ G. A., 19 mai 1719.

qu'il faut pour une bonne éducation par la lecture et l'intelligence selon leur portée de la Bible et des histoire remarquables du monde, leur enseignera la géographie, la langue française par règles de grammaire, comme aussi toutes sortes de broderies et beaux ouvrages en perfection. Enfin elle n'épargnera aucun soin pour inspirer à la jeunesse par son exemple et ses instructions des sentiments convenables à une noble éducation⁷⁰. » Les négociants sont eux aussi concernés. Dupasquier, « suisse de nation, offre ses services aux pères et mères » d'Amsterdam ; il instruira leurs enfants « dans l'arithmétique, fondée sur les meilleurs principes, lesquels il possède au point de pouvoir se flatter de contenter tous ceux qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui. Il leur enseignera les fractions dans toute leur étendue, le change de cette place aux autres, les règles de compagnie, les arbitrages et généralement toutes les différentes manières de compter dans le commerce ; il les mettra aussi au fait de faire des comptes courants, et autres imaginaires ; il leur apprendra le style de la correspondance française sur plusieurs cas qui arrivent journellement dans le commerce. [...] Il est recommandé à deux bonnes maisons de négociant de cette ville »⁷¹.

Les aubergistes et hôteliers ne sont pas muets eux non plus. Pierre Regnaud, à l'enseigne du Château d'Oléron, à Amsterdam, « tient ordinaire à 8 sols par repas, et donne à coucher à 4 sols par mois, sur des lits et matelas neufs, garnis à la française »⁷². Delatour annonce aux « personnes qui voyagent, et qui ont affaire à Paris », qu'il va reprendre à la St Jean prochaine, « la fameuse hôtellerie et auberge de la Croix de Fer rue St Denis, connue dans toute l'Europe ». « Il l'a fait réparer entièrement et meubler de neuf. Il tiendra des tables réglées pour les prix, établis depuis longtemps, et aura un bon cuisinier, outre un grand nombre d'appartements, écuries etc. Il a de bons magasins pour les marchands⁷³. » Au-delà des négociants et autres gens d'affaires, vise-t-on aussi la noblesse ? Rien de tel, dans ce cas que le patronage d'un roi :

L'occasion du séjour de S. M. le Roi de Danemark à l'hôtel d'York, rue Jacob à Paris, jointe à celle de la mort du Prince qui l'a occupé précédemment, dont cet Hôtel portait le nom, et les bienfaits que le sieur Blondel, maître dudit hôtel a reçus du monarque, l'ont engagé à perpétuer l'honneur de sa résidence, en substituant le titre de Danemark à celui d'York. Cet hôtel contient plusieurs appartements magnifiques et d'autres plus simples, mais

⁷⁰ *G. A.*, 18 mars 1749.

⁷¹ *G. A.*, 7 sept. 1753.

⁷² *G. A.*, 31 août 1723.

⁷³ *G. A.*, 9 juin 1719 ; autre annonce du même Delatour, le 28 mai 1723.

propres et commodes, et qui ne sont pas plus chers que dans des hôtels moins considérables ; tellement que toutes personnes y trouveront des appartements convenables. Celui, que S. M. Danoise a occupé personnellement, est composé de dix pièces, qui par leur distribution peuvent loger deux, même trois personnes ensemble, et se diviser en deux appartements honnêtes, qu'on loue séparément⁷⁴.

Les « annonces-colonnes »

Il faut maintenant s'interroger sur la fonction des « annonces-colonnes », ces messages insérés à la fin des nouvelles, dans l'espace rédactionnel. Certes, certaines d'entre elles ont exactement le même contenu que les annonces de fin de gazette. En 1749, le parfumeur Rousselot Clérisseau vend ses eaux de beauté et de Perse et dans ces annonces-colonnes (3 janv.) et dans les autres (9 déc.)⁷⁵. Nous retrouvons également Bondu et ses vins d'Italie (25 juin)⁷⁶. La plupart des annonces-colonnes, cependant, ne trouvent pas d'écho au bas des gazettes. Quelques-unes d'entre elles pourraient entrer dans ce que nous appelons aujourd'hui le « carnet mondain » : un mariage noble, celui du marquis de Castelbasar le 9 avril 1745 ; une présentation à la Cour, par exemple celle de la comtesse de Sartirane, « ambassadrice de Sardaigne », le 5 janvier 1753. D'autres annonces sont de véritables communiqués officiels ou des articles inspirés, toujours signalés par des astérisques. Le 1^{er} octobre 1765, « quelque mépris que mérite une fausseté aussi grossière que celle qui se trouve dans une certaine gazette française de Hollande », la nouvelle de Hambourg est rectifiée. Publiée « il y a environ quinze jours, au sujet d'une altercation entre un homme employé à la réception des colons russes, et un habitant de cette ville », elle n'est qu'une querelle entre deux particuliers, et il ne faut pas en tirer « les suppositions extravagantes qui ont été suggérées ». En 1767, la ville de Gand célèbre le jubilé des 700 ans de l'exaltation des reliques de saint Macaire. Les maladies des impératrices-reines Marie-Thérèse et sa bru, l'épouse de Joseph II, sont l'occasion d'affirmer un loyalisme vigoureux et enthousiaste⁷⁷. Ce n'est certainement pas un hasard, si de l'autre côté de la frontière, Lille répond en célébrant le centenaire de son rattachement à la France⁷⁸. Toutes ces nouvelles, marquées d'astérisques, sont de

⁷⁴ *G. A.*, 27 juin 1769.

⁷⁵ *G. A.*, autres annonces les 13 janv., 4 juill. et 22 déc. 1747, etc.

⁷⁶ *G. A.*, autre annonce le 15 déc. 1747.

⁷⁷ *G. A.*, 15 mai, 12 et 17 juin, 3 juill. 1767.

⁷⁸ *G. A.*, 4 sept. 1767.

véritables communiqués officiels, de vraies publicités pour les deux villes et leurs souverains respectifs. Sont aussi des communiqués, les programmes académiques de Bordeaux, de Rouen ou d'ailleurs, eux aussi signalés par les mêmes astérisques.

Tout autant communiqués que vraies publicités, les annonces du manufacturier Van Robais et celles de la *Gazette de France* sont les seules à avoir été aussi longuement répétées. En 1745, pour la première fois dans le corpus, la « manufacture des SS Van Robais et Neveux, établis à Abbeville », proteste contre de « grands abus, tant en France que dans les pays étrangers, dans la vente et le débit des draps fins et ratines ». Et de réaffirmer contre les contrefacteurs, avec force détails, l'authenticité de leur marque. En 1749 et en 1751, le message est publié une fois par mois, à la fin de la nouvelle de Paris. Bonne fille, la *Gazette d'Amsterdam* fait de la publicité pour sa grande concurrente, la *Gazette de France*. Le 11 mars 1766 paraît une longue annonce présentant les tables des matières et l'Abrégé des 135 volumes de la *Gazette de France*, énorme index raisonné de tous les noms de personnes publiés par la *Gazette* depuis son origine. Comme l'*Abrégé* paraît deux fois par semaine, la *Gazette d'Amsterdam* lui fait publicité dans chacun de ses numéros entre le 14 mars 1766 et le 18 novembre 1768. L'année 1767 présente ainsi 105 annonces qui expliquent son maximum insolite de 123 annonces-colonnes. Voici au hasard, celle du 31 mars : « Le 27^e numéro du tome II de l'*Abrégé* des 135 volumes de la *Gazette de France*, qui se distribue aujourd'hui, contient les noms de Dugaro [suit la liste des noms jusqu'à Dumesnil]. On peut avoir séparément chaque numéro de cet ouvrage. Si l'on veut un certain nombre d'exemplaires d'un article, il faut en prévenir les directeurs avant l'impression et affranchir les lettres. » On ne peut mieux achever de prouver le double marché de la nouvelle et de l'annonce, réunissant *Gazette de France* et *Gazette d'Amsterdam* !

Parmi ces annonces, il y a aussi de longs textes d'entrepreneurs, ou d'inventeurs soucieux de parvenir à imposer leur innovation. Le 5 août 1768 débute une longue polémique, tout à fait folle, animée par un personnage résidant à Londres, Jean-Baptiste Malacy de Sulamar, « l'Archi Maître le Discoverer de la longitude, de la quadrature du cercle, de la supputation du nombre 666, etc. »⁷⁹. Ce genre de littérature occupe quatre numéros en 1768, 14 l'année suivante ! Autre entrepreneur, Gautier, « seul graveur privilégié du roi, dans le nouvel art d'imprimer les

⁷⁹ Des *Mémoires en forme de lettres*, du même personnage, sont annoncés les 10 juill., 1^{er} sept., et 20 nov. 1767.

tableaux », bénéficie de douze annonces pour les cinq années 1745 à 1751. Il propose des « planches anatomiques en couleur et grandeur naturelle » préparées avec la collaboration de Duverney, « démonstrateur royal au jardin du roi », et il vend par souscription des « *Cours particuliers d'observatiOn sur l'histoire naturelle, sur la physique et sur la peinture*, avec des planches pareillement imprimées en couleur », véritable nouveauté, puisque « jusqu'ici, ces sortes de sujets n'avaient été exécutés qu'en noir »⁸⁰. Avec Gautier, nous côtoyons de nouveau le monde de la médecine.

Revoici les médecins, plus ou moins sérieux. En fait, les annonces-colonnes ne font pas double emploi. Elles sont pour la plupart d'entre elles consacrées aux exploits des praticiens chirurgiens, alors que les autres annonces sont dédiées aux remèdes. Les chirurgiens de la pierre et les oculistes extracteurs de cataractes, ces praticiens itinérants, très présents dans les annonces des réimpressions de la *Gazette [de France]*⁸¹, sont quasiment absents des annonces du bas de la *Gazette d'Amsterdam*. Tout juste peut-on y entendre quelques échos rapides de leurs activités. Daran, chirurgien de toutes les maladies de l'urètre, réside à Marseille, depuis son retour des pays étrangers, puis il va à Paris⁸². Après un long périple provincial 1747 et 1748, Andrien fait parler de lui en 1749 par deux courtes annonces où il indique qu'il va partir de Lyon pour se rendre à Paris⁸³. Autre oculiste, le docteur Hillmer, médecin prussien, est à Lyon, en attendant de se rendre à Genève, puis à Venise⁸⁴. En revanche, ils sont fort bavards dans les annonces-colonnes.

En 1749, le docteur Taylor, « oculiste de S. M. Britannique, très connu par sa grande pratique de plus de vingt années dans les différentes cours d'Europe » part de Londres faire un tour d'Europe qui doit durer six mois. La tournée débute par La Haye, puis Leyde et Amsterdam. Et la *Gazette d'Amsterdam* d'être remplie des hauts faits du praticien : en tout onze annonces entre le 8 août et le 23 septembre. Le 12 août, l'annonce couvre deux colonnes ! Il s'agit tout autant de spectacle que de chirurgie. « La noblesse et les personnes de distinction, ainsi que tous les gens de

⁸⁰ *G. A.*, 24 sept., 31 déc. 1745, 13, 27 juin, 12 sept., 17 nov. 1747, 14 nov., 17 oct. 1749, 21 févr., 24 juin, 21 nov. 1751, 11 déc. 1753.

⁸¹ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province, op. cit.*, p. 162-164, où l'on retrouve Andrien et Daviel.

⁸² *G. A.*, 14 mai et 29 oct. 1745, 7 juill. 1747. Devenu chirurgien du roi, il refait parler de lui en 1771, lors d'un voyage en Angleterre et en Hollande (30 avril, 3 et 14 mai).

⁸³ *G. A.*, 11 et 14 mars 1749.

⁸⁴ *G. A.*, 26 août 1749. Une annonce-colonne le 3 juill. 1753. On le retrouve dans de simples annonces les 16 et 23 avril, le 18 juin 1771.

lettres et de goût, sont invitez de venir voir à la grande salle de la Couronne d'Angleterre, dans le Houtstraat, où il est logé, sa méthode de rétablir la vue, ainsi que son *Apparatus* magnifique, dans lequel on trouve un ouvrage où sont représentées en plus de 240 figures, exécutées par un des plus habiles et des plus célèbres maîtres de l'Europe, toutes les déficiences de l'œil. » Taylor fait si grand bruit autour de ses opérations de la cataracte, qu'il parvient à être présenté au Stathouder et à se faire reconnaître « oculiste de L. A. S. et R. Mgr le Prince et Mme la Princesse d'Orange ». Après son départ, le professeur d'anatomie et de chirurgie, les inspecteurs du collège des médecins et les médecins de la ville d'Amsterdam se vengent du succès de l'encombrant personnage en publiant que la plus grande partie de ses « avertissements » est fautive et que les opérations qu'il « a faites ici, ont été pour la plupart aussi inutiles et aussi fatales aux patients que celles qu'il a aussi faites ici il y a 15 ans »⁸⁵.

D'autres oculistes lui font concurrence dans tout ce tapage. Revoici Andrien qui utilise trois annonces-colonnes pour raconter minutieusement les guérisons qu'il fait à Lille, autre preuve que la *Gazette d'Amsterdam* était bien diffusée dans cette cité⁸⁶. L'illustre Daviel, véritable inventeur de la pratique moderne de l'extraction de la cataracte, voisine avec tous ces confrères moins sérieux. On le trouve à Paris en 1753, puis il fait un long périple qui le conduit à Madrid, Bordeaux, Poitiers, Tours⁸⁷. Son élève, Béranger, l'a précédé en Espagne⁸⁸. Autre oculiste itinérant, le baron de Wenzel, qui voyage à Londres⁸⁹. Par la suite, tous ces chirurgiens voyageurs sont moins bavards. À moins que l'extraction de la cataracte, définitivement entrée dans les mœurs, n'étonne plus personne, ou soit un peu passée de mode. À la fin des années 1760, les deux ou trois qui font encore parler d'eux, ont abandonné les annonces-colonnes pour rejoindre le bas des gazettes, avec des messages beaucoup plus courts⁹⁰.

On peut donc penser que ces annonces-colonnes sont réservées à ce qui sort un peu de l'ordinaire. De même mettent-elle en scène les

⁸⁵ *G. A.*, 26 et 30 sept., 7 oct. 1749 ; le 28 oct., le collège des médecins d'Utrecht déclare qu'il ne l'a pas admis parmi ses membres. Taylor fait encore discrètement parler de lui le 1^{er} janv. 1765, alors qu'il est à Lille.

⁸⁶ *G. A.*, 30 avril, 21 mai, 11 juin 1751. Le 22 juin 1753, on le retrouve à Genève.

⁸⁷ *G. A.*, 22 juill. 1753, 25 avril 1755.

⁸⁸ *G. A.*, 2 oct. 1753.

⁸⁹ *G. A.*, 10 déc. 1765, 14 juill. 1769.

⁹⁰ Entre le 6 mars et le 23 octobre 1767, Taylor, toujours lui, fait insérer six annonces, alors qu'il revient à Paris, après être passé par Auxerre.

entrepreneurs plus que les produits. Ce qui explique que l'on y trouve peu de publicité pour les remèdes, à peu près tous insérés dans les annonces courantes. Il existe bien sûr quelques exceptions. Les *sachets antiapoplectiques d'Arnoult*, ont les honneurs des annonces-colonnes, peut-être parce que leur annonceur pratique déjà ce que l'on appelle aujourd'hui de la « publicité rédactionnelle » : les sachets sont présentés de manière dynamique, dans de petits textes valorisant les médecins et leurs malades, tous nommément cités⁹¹. Dans les années 1760, le genre fera des émules, et certaines des annonces s'essaieront à la publication de certificats médicaux d'utilisation. Mais ces messages demeureront en fin de gazette, avec toutes les autres annonces. En définitive, pour entrer dans les colonnes, le message publicitaire doit concerner des événements exceptionnels, les pouvoirs d'État ou municipaux, les académies, des entrepreneurs actifs et désireux de parvenir, les gens bien nés (carnet mondain, guérisons). Les nouvelles d'une gazette sont l'écho de la guerre, de la diplomatie, mais aussi de la vie du grand monde, de ses querelles, de ses cérémonies. C'est peut-être ce qui explique que la vente de certains cabinets trouve sa place dans les annonces-colonnes, par exemple celui de feu le chevalier de La Roque, « auteur du *Mercur de France*, qui a toujours eu la réputation d'un vrai connaisseur et d'un homme de goût. » Gersaint va en donner le catalogue raisonné : « une quantité de bons tableaux, de dessins, d'estampes, de bronzes, de figures de marbre, de porcelaine ancienne, de coquilles, d'anciens lacs de pierres fines de couleur et des pierres gravées montées en bagues, ainsi que d'autres morceaux rares et singuliers »⁹².

*

Au terme de cette enquête, facilitée par l'emploi du cédérom, il apparaît que la *Gazette d'Amsterdam* a bien été un support mixte nouvelles/annonces, constamment utilisé à des fins locales ou internationales. Les annonceurs néerlandais, mais aussi les oculistes itinérants de passage à La Haye ou Amsterdam ont exploité son rayonnement local. L'édition hollandaise du *Refuge*, s'est efforcée de bénéficier de sa diffusion internationale, notamment française. Les annonceurs français, quant à eux, ont bien vu tous les avantages d'une gazette qui leur offrait un espace publicitaire, alors que la *Gazette [de*

⁹¹ *G. A.*, 19 janv., 31 déc. 1745, 29 avr., 15 juill. 1749. Sur ces sachets, voir Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 389-393.

⁹² *G. A.*, 26 mars 1745.

France] s’y refusait. La *Gazette d’Amsterdam* était donc parfaitement complémentaire de sa consœur française. Ce que nous avons appelé le « double marché de l’information » sous l’Ancien Régime a autant joué pour la nouvelle que pour l’annonce. Les annonces s’adressaient au même public que les nouvelles : la noblesse, mais aussi la bonne bourgeoisie urbaine. Leurs origines géographiques achèvent de prouver que la *Gazette d’Amsterdam* était surtout diffusée à Paris, mais aussi dans le Nord et en Normandie, probablement beaucoup moins ailleurs, où elle devait compter avec ses propres contrefaçons et la concurrence du *Courrier d’Avignon*.

Toutes ces annonces étaient lues avec soin, tout autant que les nouvelles. Le prouvent la correspondance de l’avocat parisien Mathieu Marais, mais aussi la cruelle mésaventure arrivée à l’abbé d’Olivet, qui tenta de soigner ses hémorroïdes avec le remède d’un médecin de Beauvais annoncé dans la *Gazette d’Amsterdam*⁹³. Le prouvent enfin les lecteurs attentifs du ministère des Affaires étrangères, qui ne se sont pas contentés de souligner çà et là tel ou tel passage des nouvelles, mais ont aussi souligné des annonces. Pas seulement des annonces de librairie, comme on aurait pu le penser, mais aussi des annonces de remède, bonne preuve que tout ce contenu ne laissait pas indifférent les lecteurs du XVIII^e siècle. Avec la *Gazette d’Amsterdam*, avec les autres gazettes étrangères, avec le *Mercure de France* puis le *Journal de Paris*, ces lecteurs ont appris que la presse périodique juxtaposait la nouvelle et l’annonce, l’actualité et la publicité. Une leçon que n’oublieront pas les journaux et les lecteurs du siècle suivant.

⁹³ Gilles Feyel, *L’Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 576-577.

Chapitre III

La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830

En 1740, et moyennant une rente annuelle de 1 400 livres, une gazette périphérique, le *Courrier d'Avignon*, obtint de la Ferme générale des postes une baisse profonde de la taxe postale, réduite à 1 sol l'exemplaire quelle que fût sa destination dans les trois provinces du Midi. Dix ans plus tard, la rente était réduite à 1 200 livres et la diffusion du *Courrier* élargie à toute la France. La poste découvrait que la « modération de port », c'est-à-dire l'instauration d'une taxe universelle, valable pour tout le territoire et fixée à un taux assez faible, multipliait les abonnés, augmentant d'autant ses revenus. En 1751 et tout naturellement, la *Gazette de France* bénéficia des mêmes avantages et proposa aux provinciaux des abonnements modérés et francs de port ; aussi, ses réimpressions locales furent-elles supprimées, alors qu'elles avaient été si nécessaires lorsque la taxe postale, calculée en fonction de la distance d'acheminement, était très lourde. Par la suite, la Ferme générale traita au coup par coup avec les journaux, tant et si bien qu'il lui parut nécessaire « d'établir une règle uniforme et constante tant sur les ouvrages périodiques sur lesquels elle a déjà accordé des modérations, que sur d'autres ouvrages de même genre pour lesquels on lui en demanderait de semblables ». D'où l'importante délibération du 13 novembre 1763, véritable pierre angulaire de toute la réglementation postale à la fin du XVIII^e siècle. L'article 14 propose à la signature de tout éditeur de presse une « soumission », dont les termes montrent que l'« abonnement » était en quelque sorte une grâce dépendant du seul bon vouloir de l'administration :

Je soussigné ... auteur, libraire, ou imprimeur de l'ouvrage périodique intitulé ... dont MM. les administrateurs généraux des postes ont bien voulu modérer le port à ... par exemplaire, me soumet et engage à compter du 1^{er} janvier de l'année prochaine, de payer à chaque envoi au bureau qui me sera indiqué, le montant du port des exemplaires qui seront envoyés par les courriers, même de ceux adressés aux personnes qui jouissent de la franchise de leurs lettres, sans quoi ils seront gardés en rebut ; de ne les envoyer que

sous bande ; de n'en mettre qu'un seul exemplaire sous chaque bande, en sorte que si un particulier en demande plusieurs, il en sera fait autant de paquets séparés ; de payer le port de toutes les lettres que je recevrai ou de les faire payer aux abonnés ; de payer ou de faire payer aux abonnés le sol pour livre des sommes que je recevrai pour raison de leur abonnement ; de fournir gratis tant à M. l'Intendant général des postes qu'à chacun de MM. les administrateurs généraux des postes, un exemplaire dudit ouvrage ; et enfin de payer le port dû dans le royaume ou l'affranchissement entier pour les pays étrangers qui y sont sujets, des exemplaires dans lesquels il se trouverait des papiers autres que ledit exemplaire ; et le présent abonnement n'aura lieu qu'autant de temps qu'il plaira à MM. les administrateurs de vouloir bien continuer de me l'accorder¹.

On ne saurait trop souligner l'importance d'une telle innovation. Les trois parties concernées y trouvaient tout avantage. Quelle que fût la région où ils demeuraient, les abonnés devenaient tous égaux face au même faible tarif d'abonnement. Les entreprises de presse risquaient moins d'impayés qu'auparavant puisqu'il était désormais entendu que l'abonnement leur était versé avant tout envoi – on peut certainement parler d'entreprises, tant les gazettes et journaux ont dû chacun grossir leur propre administration pour gérer les listes d'abonnés, mettre les exemplaires sous bande, faire les premiers routages. La poste, enfin, gagnait triplement ; elle était assurée d'être très exactement payée de ses peines par le versement préalable de la taxe, au moment du dépôt ; elle prélevait le « sol pour livre » (5 %) sur le montant des abonnements qu'elle acheminait de l'abonné au journal ; elle voyait se multiplier le nombre des exemplaires qu'elle transportait.

L'administration de la Gazette et le monopole postal de distribution hors de Paris

Dès la première campagne d'abonnement de 1752, les entrepreneurs de la *Gazette de France* ont recruté tout un personnel pour affronter des difficultés d'organisation complètement nouvelles. Il a fallu quinze jours pour lire les lettres, recevoir les abonnements annuels (7 livres 10 sous), enregistrer les abonnés, préparer les adresses... En 1758, alors que la *Gazette* diffuse en province près de 12 000 exemplaires, son bureau occupe quatre ou cinq commis appointés entre 50 et 100 livres par mois, sous les ordres d'un directeur en touchant 125. Et puis tout un petit monde : cinq ou six cacheteuses payées 1 livre 16 sous la semaine, des

¹ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 717 ; AN, F⁹⁰ 20002, Registre des délibérations du conseil de la Ferme générale des postes, fol. 77-79. Sur l'histoire de la poste avant la Révolution, lire Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises, op. cit.*

colleurs d'adresses dont on ne sait le nombre mais paraissant deux fois mieux rémunérés, enfin un commissionnaire touchant 12 livres 10 sous chaque mois². Aussi les frais annuels de personnel s'élèvent-ils à 7 940 livres, soit environ 662 livres par mois. En 1771, alors que la *Gazette* est bihebdomadaire depuis 1762, mais qu'elle ne diffuse plus que 6 ou 7 000 exemplaires, les frais restent très proches, si l'on sait que les plieuses et cacheteuses n'y sont pas comprises : 7 928 livres l'année. Quatorze personnes travaillent à son expédition vers les provinces : le directeur-caissier rémunéré 2 000 livres par an, le premier commis (1 100), quatre autres commis (entre 1 000 et 600), le garçon de bureau (500), le portier (400), le commissionnaire-porteur (400), un commis de la poste (100), quatre plieuses et cacheteuses payées à la tâche. Voilà une administration déjà lourde, si l'on sait qu'elle ne s'occupe que des provinces et qu'il existe jusqu'à 1785 un autre bureau pour servir Paris !

En 1771, le directeur dresse chaque mois les comptes d'exploitation. Il se charge de la recette des abonnements – alors de 12 livres l'année³ : « Son premier soin est de ranger les lettres [d'avis des abonnés] par ordre de dates, de les apostiller (c'est-à-dire mettre en tête le nom de l'abonné, le montant de la somme qu'il annonce et le mois de son abonnement), de relever sur un registre ou cahier destiné à cet objet, les noms et qualités des abonnés, ainsi que les lieux de leur résidence et les routes dans lesquels ils doivent être placés. » Après ce premier travail, il va à la poste avec ces lettres d'avis, toucher les sommes qu'elles annoncent. On voit toute l'importance de tels avis. Il ne suffisait pas de souscrire auprès du bureau de poste le plus proche. Sans eux, pas d'abonnement possible. Les commis prennent ensuite en charge les nouveaux abonnés, répartis selon les routes postales : « Le travail des commis consiste à porter, sur des registres divisés par routes et par années, et subdivisés par villes et par mois, les noms, qualités et demeures des abonnés d'après la feuille ou le registre du directeur. » Alors peut s'exécuter sans difficulté la « manutention », effectuée avec le plus grand ordre, le moins de précipitation possible et le minimum de personnel. Tout le travail est exécuté par les commis, aidés des quatre plieuses et cacheteuses. La veille du « jour du service », les opérations ont déjà commencé par la

² Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 684-685 pour 1752, et 736-737 pour 1758.

³ *Ibid.*, p. 762-766 ; Arch. Affaires étrangères, France, marge 9, n°214, fol. 26-27, novembre 1771, *État actuel des personnes attachées à la Gazette de France, au Bureau des provinces, de leur traitement et de leur travail*, tableau accompagné d'une description remarquable des activités du bureau, *Objets du travail du directeur-caissier, des commis et autres*, dont sont extraits les deux textes qui suivent.

« vérification ». Les « enveloppes », c'est-à-dire les bandes, portant l'adresse, manuscrite pour les nouveaux abonnés, imprimée pour les autres, sont réparties entre des casiers, selon leur route. Le lendemain, entre 6 heures et 14 heures, les plieuses et cacheteuses aident à « enchemiser » les gazettes tout juste sorties de l'imprimerie :

Leurs registres leur servent de guides pour arranger leurs adresses par paquets (c'est-à-dire les enveloppes manuscrites ou imprimées des abonnés qu'ils ont à servir chaque ordinaire de la semaine). Ils séparent ensuite ces paquets ville par ville et les placent alors dans des cases distinguées par routes. Ce travail, qu'on appelle *la vérification*, doit être fait la veille *du départ* des gazettes pour leurs routes respectives. Les jours du départ, qu'on nomme au bureau *jours du service* (ce sont les lundis et vendredis), les commis et les cacheteuses et plieuses commencent, dès six heures du matin, leur travail qui consiste, alors, à garnir de gazettes sortantes de dessous la presse, toutes les enveloppes suscrites [*sic*] et arrangées, comme il vient d'être dit, ville par ville et route par route. Cette manutention se nomme *enchemiser* du mot *chemise*, nom qu'on donne aux enveloppes ou adresses : elle est précédée du pliage des gazettes et suivie du cachetage des enveloppes, ou pour mieux dire, ces trois opérations vont ensemble, selon que l'imprimerie sert plus ou moins promptement et que l'heure du départ des courriers presse plus ou moins. Cette triple besogne dure jusqu'à deux heures après midi et quelquefois plus tard.

Après tout ce travail, il reste encore à ficeler les paquets des routes, tout en comptant les exemplaires. Cette « survérification » est exécutée par un commis des postes qui travaille au bureau de la *Gazette* depuis au moins 1768. Son emploi, rémunéré par l'administration, fut supprimé à la fin de 1791.

Le travail du commis de la poste est de compter l'une après l'autre et route par route, le nombre des gazettes qu'on envoie à la poste pour la sûreté du service des abonnés. Cette survérification a été ordonnée de concert avec [le ministère] des Affaires étrangères et les Postes générales, afin qu'on puisse être à portée de juger, lorsqu'un abonné se plaint de quelque inexactitude, si elle vient de la part du bureau de la *Gazette* ou de la part des directeurs, commis ou facteurs des postes. Le commis dont il s'agit écrit sur chaque paquet le nombre de gazettes qu'il contient ; c'est d'après cette note que le premier commis du bureau de la *Gazette*, chargé lui aussi de veiller sur la célérité du service des cacheteuses et plieuses, calcule le montant de la somme due à la Grande Poste pour le port de ces gazettes.

Les paquets sont ensuite transportés par le commissionnaire-porteur, « chargé de porter à la Grande Poste sur des crochets les gazettes qu'on y envoie le lundi et le vendredi de chaque semaine. Il fait trois voyages, chacun de ces jours d'ordinaire. » À la réception des gazettes, la Grande

Poste exécute le routage définitif, selon les courriers. Tout en vérifiant encore le nombre des feuilles afin de prélever la taxe – 3 deniers l'exemplaire –, ses commis apposent sur chaque bande-adresse le cachet humide circulaire « Périodiques. Francs », indiquant à tous les agents des postes que la taxe a été payée au départ par l'éditeur⁴.

La distribution en ville, fief du portage privé

Dès les origines de la *Gazette*, en 1634 très précisément, Théophraste Renaudot avait organisé dans Paris un portage cohérent et efficace. Les colporteurs passaient contrat pour une distribution régulière de la *Gazette* et de ses *Extraordinaires*. Pour ne pas leur faire concurrence, Renaudot s'interdisait de servir directement « le bourgeois ». De leur côté, les colporteurs traitaient également avec leurs clients, qui prenaient en quelque sorte des « abonnements ». Tout le monde y trouvait son intérêt : Renaudot et les colporteurs, assurés d'écouler régulièrement leurs feuilles ; les « abonnés » qui évitaient de chercher ou faire chercher la *Gazette*. Naturellement, la *Gazette* et ses annexes étaient aussi criées dans les rues, pour être vendues au numéro. Pendant la Fronde, les colporteurs s'émancipent. Tout occupés à crier les mazarinades, ou espérant tirer profit de contrefaçons qu'ils vendraient le lendemain, « ceux qui se sont obligez » ou « qui ont fait marché » pour « fournir à l'année » ou « tout au long de l'année » les feuilles de Renaudot, ne crient « que fort tard, ou point du tout » les *Extraordinaires*, afin « d'en pouvoir frustrer » leurs pratiques⁵.

Comme à Paris, les réimpressions de la *Gazette* étaient distribuées par portage dans les villes où elles étaient publiées. Voici en 1646, ce billet de Jean Oudot, imprimeur à Tours : « Ledit Oudot donne avis [à] ceux qui voudront être affermez par mois ou par an pour les nouvelles gazettes et extraordinaires, qu'il en fera à prix honnête et qu'aussitôt qu'il les aura imprimées, il les enverra dans la maison de chacun affermé et tient registre à cet effet. » L'imprimeur disposait donc de porteurs pour servir ses « affermez ». À Troyes, Jean Omotte, qualifié de gazetier à la mort de sa femme en 1701, portait certainement la réimpression champenoise chez ses abonnés. À Toulouse, exactement comme à Paris, l'« affermé » traite directement avec le colporteur : entre 1714 et 1719, M^e Quinquiry,

⁴ Il est rare de disposer d'une telle description du travail d'expédition de l'administration d'un journal. On n'a pas procédé autrement pendant tout le XIX^e siècle, jusqu'à la généralisation de la vente au numéro.

⁵ Gilles Feyel, « Diffusion, réimpression et contrefaçon des gazettes en France, sous l'Ancien Régime », *supra*, ch. I.

avocat et capitoul, reçoit la *Gazette* des mains d'une femme à qui il paye ce service à l'année ou parfois tous les six mois. À Bordeaux, la *Gazette* était criée dans les rues par des colporteurs qui venaient la prendre chez son imprimeur. Qu'il s'agit vraiment d'abonnements au plein sens du terme, ou bien de comptes-clients enregistrant à la suite les numéros fournis, que l'« affermé » ait traité directement avec l'imprimeur ou avec un colporteur, les mauvais payeurs étaient légion, car on payait le plus souvent à l'année écoulée. D'où de nombreuses réclamations des imprimeurs de la *Gazette*, par exemple à Châlons en 1721, à Orléans en 1748, à la Rochelle entre 1733 et 1750⁶.

En 1675, au temps de la guerre de Hollande, les gazettes périphériques, publiées en français à l'étranger, sont distribuées dans Paris comme la *Gazette*, si l'on en croit la famille Renaudot, qui déplore une telle concurrence. Les libraires du quai des Augustins donnent « à lire toutes sortes d'écrits, soit Gazettes, Relations, et autres pièces qu'ils composent indifféremment, ou qu'ils disent venir des pays étrangers ». Ils « ne se contentent pas de [les] faire crier et débiter par les rues, et les porter par les maisons des particuliers, mais ils les donnent encore à lire publiquement à tous ceux qui se présentent au devant de leurs maisons et boutiques, et pour raison du profit qu'ils en tirent ». Pour obtenir plus sûrement l'interdiction d'un tel commerce, les Renaudot insistent sur les désordres provoqués par « des filous, et autres gens sans aveu, qui ont accoutumé de s'y attrouper, sous prétexte d'entendre la lecture desdites Gazettes » et en profitent pour détrousser les bourgeois. Bonne preuve que de telles lectures atteignaient certains éléments populaires⁷.

Commode, souple et efficace, le portage dure à Paris jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Tant et si bien que le terme « gazetier », employé pour qualifier celui qui rédige une gazette, l'est aussi pour désigner le « colporteur qui vend et publie les gazettes par la ville de Paris ». « Il se prend aussi, pour celui qui crie la gazette dans les rues. Appelez le gazetier »⁸. Au milieu du XVIII^e siècle, le bureau de la *Gazette* sert lui-même un certain nombre d'abonnés, mais la feuille est toujours essentiellement diffusée dans la capitale par portage. Selon le *Dictionnaire universel du commerce* de Savary des Bruslons, en son édition de 1759-1762,

⁶ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province, op. cit.*, p. 64-65 et 94-96.

⁷ BnF, m. f., 21741, fol. 244, extrait des registres du Conseil d'État, requête de François Renaudot, propriétaire du privilège de la *Gazette*, et arrêt du 8 octobre 1675 ; arrêt annulé le 18 octobre suivant.

⁸ Pierre Richelet, *Dictionnaire français contenant les mots et les choses, op. cit.* ; *Le Dictionnaire de l'Académie*, Paris, 1694.

les gazetiers demeurent ceux qui « crient et vendent la *Gazette* dans les rues de Paris ». À l'été 1761, lors de sa reprise par le ministère des Affaires étrangères, la *Gazette de France* propose aux Parisiens une diffusion par abonnement, mais on peut continuer de se la procurer autrement : « Si l'on n'est point abonné, on pourra envoyer chercher la *Gazette* au Bureau, où elle sera délivrée à raison de 3 sols par feuille ; les colporteurs ne la payeront que 2 sols 6 deniers, et ils pourront s'en pourvoir les lundis et les vendredis aux Galeries du Louvre, les autres jours au Bureau général⁹. » Les colporteurs doivent faire vite pour prendre les gazettes à l'imprimerie du Louvre, parce qu'elles sont tout de suite portées au bureau général des abonnements. Il y a donc deux manières d'obtenir la *Gazette* en dehors de l'abonnement : soit en acheter directement chaque numéro à son bureau, soit se le procurer ou en louer la lecture auprès d'un colporteur avec qui on a un traité à l'année. L'un d'entre eux propose ainsi ses services : « Devaux, gazetier, porte à lire les gazettes à prix fait, à l'entrée de la rue des Petits-Champs vis-à-vis M. Monier.¹⁰ »

Le *Journal de Paris*, premier quotidien français, sert lui aussi ses abonnés parisiens par portage à domicile. Lors de son lancement, il avait cru pouvoir utiliser les services de la Petite Poste, administration créée en 1759 pour lever et distribuer le courrier dans Paris et sa banlieue, et il avait annoncé le 6 janvier 1777 : « La Petite Poste est maintenant chargée de la distribution de cette feuille ; et les paquets sont portés exactement tous les jours, à sept heures du matin, au Bureau général, qui s'est chargé de les faire remettre à leur adresse dans l'espace de trois heures. » Mais, dès le 12 janvier, la Petite Poste avait refusé de continuer un service qui la mobilisait entre 7 heures et 10 heures du matin, et pour lequel elle n'était pas préparée. Le journal finit par utiliser les compétences de la communauté des jurés-crieurs. Venus du Moyen Âge, les jurés-crieurs annonçaient les vins, des avis divers et la réunion des confréries. Ils réglaient surtout le grand cérémonial des convois funèbres. Leurs porteurs ne criaient pas seulement les « trespassez » et ne distribuaient pas seulement des « billets d'enterrement », ils allaient jusqu'à diffuser les mémoires des avocats, ces importants médias de polémique politique, lors des moments les plus chauds des querelles jansénistes et parlementaires. Aussi n'est-il pas étonnant de voir ces « porteurs de billets » prendre en charge la distribution du premier de nos quotidiens,

⁹ Prospectus présent dans la collection de la *Gazette*, volume de 1762, bibliothèque du ministère des Affaires étrangères (inventaire 924 A).

¹⁰ Almanach *L'Esprit du commerce*, pour l'année 1754, p. 123.

tout heureux d'annoncer le 6 mars 1777 qu'il était enfin correctement distribué, observant que « s'il arrivait encore quelque négligence, il faudrait s'adresser au bureau de la compagnie des jurés-crieurs, rue Neuve S. Méderic »¹¹. L'échec de la Petite Poste achève de créer une tradition maintenue jusque dans les années 1850. La Grande Poste dispose du monopole de distribution des gazettes et journaux sur tout le territoire national, en dehors des villes où ils sont publiés. Dans ces villes, notamment à Paris, la presse est distribuée par ses propres porteurs ou par des colporteurs indépendants ou réunis en communauté.

L'explosion de la presse pendant la Révolution et la distribution postale par abonnement

Si les historiens n'ont pas encore précisément répertorié tous les journaux parus à Paris et en province pendant les dix ans de la Révolution¹², nous savons cependant que leur nombre explosa : 166 feuilles politiques et d'information générale, dont 132 à Paris, furent lancées pendant la seule année 1789 ! Beaucoup d'entre elles durèrent peu de temps, mais 32 journaux parisiens parvinrent à vivre au moins un an. Le mouvement s'amplifie encore l'année suivante : Paris dispose alors de 335 journaux. Le marché régresse ensuite en 1791 (236 feuilles), pour se stabiliser en 1792 (216). Les contraintes politiques de la Convention, et de la Terreur sont marquées par la baisse de 1793 (113) et de l'an II (106). Après le redéploiement de la Convention thermidorienne en l'an III (137 journaux), les difficultés de l'inflation des prix provoquent la baisse de l'an IV (105), cependant que la poussée de fièvre de l'an V (190) est sanctionnée par des poursuites contre les journalistes royalistes et la suppression de leurs journaux. La contrainte administrative et financière du Directoire provoque le recul des années suivantes : 115 feuilles en l'an VI, 97 en l'an VII, 65 au début de l'an VIII.

¹¹ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 409-413. Il ne faut pas confondre ces « porteurs de billets » de la communauté des jurés-crieurs, avec les colporteurs « reçus » qui dépendaient de la communauté des libraires, ni non plus avec les innombrables colporteurs « sous le manteau » sans cesse interdits par les règlements de police (*ibid.*, p. 241-246 et 413-426).

¹² Depuis 2002, date de ce texte, le nombre des journaux parisiens parus à partir de 1790, a été complètement réévalué, cependant que les journaux départementaux ont bénéficié d'un inventaire exhaustif désormais achevé. Voir à ce sujet les chiffres proposés par Gilles Feyel, « Bilan géostatistique de la presse départementale sous la Révolution, 1789-1799 », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale*, Gilles Feyel, dir., Ferney-Voltaire, Centre International d'Étude du XVIII^e siècle, t. VII, 2022, p. xi-xlvii.

Autre bouleversement, celui de la périodicité : 44 % (58 titres) des nouveaux journaux parisiens de 1789 sont des quotidiens. En janvier 1789, Paris ne dispose que de six journaux (si l'on ne compte pas la demi-douzaine de gazettes périphériques et les deux ou trois journaux politiques étrangers reçus par la poste). En décembre il existe 58 nouveaux titres : 31 quotidiens, 18 bi ou trihebdomadaires, 9 hebdomadaires. Soit avec les 6 feuilles de janvier : 64 titres ! En janvier, il y avait seulement 2 quotidiens – le *Journal de Paris* et le *Journal général de France* –, en décembre, il y en a 33 : explosion du quotidien provoquée par le foisonnement des événements et l'intense curiosité qu'ils ont déclenchée¹³.

Aussi l'administration doit-elle faire face à l'énorme accroissement des flux provoqué par la multiplication des lettres et surtout des journaux. Mis en place en janvier 1791 pour réformer les structures, le directoire des postes se plaint :

Le concours prodigieux des ouvrages périodiques qui, au nombre de plus de cent mille par jour, viennent obstruer tous les canaux de la circulation et des dépêches, rétrécit, pour ainsi dire, l'Hôtel des postes ; cette affluence qui accable les employés du service, toujours pressés entre l'instant de la remise des dépêches et celui du départ des courriers, sollicite un plus grand nombre d'agents, et multiplie encore les soins de l'administration.

Les ouvrages périodiques soit de Paris, soit de province, circulent dans le royaume avec une si grande profusion, leur concurrence entre eux en a si fort réduit le prix de souscription, celui du port est si modique, les détails que l'on y trouve sur les nouvelles politiques, sur tous les objets de commerce, sur les prix, ventes et achats de marchandises, sur les départs et arrivées de navires, etc. sont si étendus, que dans chaque ville du royaume, un ou deux abonnements pour lesquels plusieurs citoyens se réunissent suppléent à un très grand nombre de correspondances missives, soit dans l'intérieur, soit chez l'étranger. Cette surcharge est telle à Paris, et dans les provinces que presque tous les services qui se faisaient ci-devant à pied, se font aujourd'hui à dos de cheval, ceux qui se faisaient à dos de cheval se font

¹³ Pour les chiffres de 1789, voir Pierre Rétat, *Les journaux de 1789. Bibliographie critique*, Paris, Éd. du CNRS, 1988, ainsi que Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, PUL, 1989 ; lire aussi les observations de Gilles Feyel dans *l'Atlas de la Révolution française, 11, Paris*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000, p. 114-115. Sur les chiffres des années suivantes, seulement calculés à partir d'André Martin et Gérard Walter, *Catalogue de l'Histoire de la Révolution française*, t. V, *Écrits de la période révolutionnaire, journaux et almanachs*, Paris, Bibliothèque nationale, 1943, voir Jacques Godechot, « La presse française sous la Révolution et l'Empire », *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, dir., Paris, PUF, t. I, 1969, p. 436.

en brouette, attelée d'un seul cheval, et ceux qui se faisaient en brouettes se font en carrioles attelées de deux ou trois chevaux. Paris est obligé plusieurs fois dans chaque semaine d'expédier deux ou trois courriers le même jour où un seul cheval avait toujours suffi¹⁴.

Les journaux destinés aux provinces étaient pris en charge dans deux bureaux de l'Hôtel des postes : celui « des ouvrages périodiques » où les employés devaient compter les exemplaires déposés pour établir le montant de la taxe postale, puis dresser les bordereaux nécessaires à son paiement, celui « du départ » où il fallait trier les journaux et refaire les paquets destinés aux routes postales. Pour accélérer le travail, on multiplia le nombre des employés. À partir du 4 septembre 1789, le bureau du départ occupa quarante personnes – vingt commis et vingt aides – au lieu de trente-deux. Le 1^{er} décembre ses effectifs passèrent à cinquante-six : quarante-six commis et dix aides dont quelques-uns étaient détachés au bureau des ouvrages périodiques pour accélérer le tri et la confection des paquets. En 1790, quelques autres commis et aides vinrent encore s'ajouter. Le bureau des ouvrages périodiques subit la même mue. Au 1^{er} mars 1791, il réunissait cinq employés : un chef, un contrôleur, deux commis et un autre contrôleur « chargé du tri particulier des ouvrages périodiques ». En septembre 1792, ce dernier était réintégré au bureau du départ. Cela n'empêchait pas le bureau d'accroître ses effectifs : huit personnes en janvier 1793, onze en germinal an II¹⁵.

Les quotidiens sont alors imprimés en une bonne dizaine d'heures ou un peu plus, pendant la nuit, depuis tard la veille au soir jusqu'au milieu de la matinée suivante, afin que leurs premiers exemplaires soient prêts pour la distribution parisienne du matin par portage ou par la Petite Poste, et que l'on puisse déposer les autres à la Grande Poste au cours de la matinée. Le *Journal des débats* est alors déposé à la Petite Poste à 6 heures du matin pour « être remis à 8 heures dans les domiciles ». En décembre 1789, *Le Courrier de Paris dans les provinces, et des provinces à Paris*, du journaliste Gorsas est déposé à 7 heures à la Petite Poste pour Paris, et à 11 heures à la Grande Poste pour la province¹⁶. Les grands courriers partent de Paris à midi ou 13 heures selon les directions en 1790 et 1791, à 13 heures pour toutes les routes à partir de 1793. L'heure limite du

¹⁴ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *infra*, ch. VI ; AN, F⁹⁰ 20012, archives des postes, registre, p. 23 et 42-43.

¹⁵ AN, F⁹⁰ 20010, 20011, 20014 et 20015.

¹⁶ Pierre Rétat, « La diffusion du journal en France en 1789 », *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime, Actes du colloque international de Nimègue*, Amsterdam et Maarssen, APA-Holland University Press, 1988, p. 117-128, not. p. 124.

dépôt à l'Hôtel des postes, fixée à midi, est ramenée à 11 heures « précises » le 29 brumaire an II (19 novembre 1793)¹⁷. Tous les jours, les administrations des nouveaux quotidiens doivent désormais répéter ce que le bureau de la *Gazette* n'effectuait que deux fois la semaine. Et cependant leurs frais de personnel sont moindres : 7 800 livres l'année en 1791-1792 à *L'Ami du Roi* qui diffuse alors 5 000 exemplaires, 3 720 livres seulement à la *Gazette de Paris* qui voit reculer sa diffusion au printemps 1792 – de 2 900 vers 2 300 exemplaires. Il est vrai que les feuilles arrivent au bureau déjà pliées par l'imprimeur¹⁸.

Trois personnels cohabitent au bureau de *L'Ami du Roi*. Quatre commis permanents sont très exactement payés chacun 83 livres 6 sous 8 deniers par mois ; trois d'entre eux, bénéficiant d'une promotion probablement due à la hausse de la diffusion, étaient encore rémunérés 10 sous le cent d'adresse en décembre 1790. Une demi-douzaine d'employés temporaires se relaient, toujours rémunérés de cette façon. Troisième catégorie, deux ou trois garçons de bureau ou domestiques payés entre 70 et 30 livres le mois. À la fièvre nocturne de l'imprimerie succède une intense activité matinale, quand les feuilles parviennent au bureau. Les employés vérifient, collent, ficellent. Il faut en effet vérifier d'après les listes manuscrites d'abonnés que chaque bande-adresse est bien présente, il faut rectifier les erreurs éventuelles, mettre les journaux sous bande, exécuter un premier tri selon les destinations, en fonction des routes postales ou des quartiers de Paris. Reste à faire les paquets et à déposer à la poste. Le reste de la journée est consacré à l'enregistrement de la correspondance, à la réception des abonnements, au « travail des adresses ». Éternelles tâches d'écritures, incessante mise à jour des listes ou « cahiers » d'abonnés, en fonction du renouvellement ou non des souscriptions, pour supprimer ou faire imprimer telle ou telle bande-adresse, mois après mois¹⁹. Comme ceux de la *Gazette de Paris*, les abonnés du *Point du Jour* recevaient un numéro d'ordre, mentionné dans les registres, ainsi que sur la bande-adresse. Et ce dernier d'indiquer, le 21

¹⁷ AN, F⁹⁰, 20016, fol. 91-92.

¹⁸ AN, Procès-verbaux des Assemblées révolutionnaires, C 215, comptes d'exploitation de la *Gazette de Paris* ; séquestres, T 546, 1-4, papiers de *L'Ami du Roi*. Ces sources ont été utilisées par William James Murray, *The Right-Wing Press in the French Revolution : 1789-92*, London, The Boydell Press, University College, 1986 ; Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984 ; Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, Paris, L'Harmattan, 1995.

¹⁹ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *infra*, ch. VI.

septembre 1789 : « MM. les souscripteurs, dont l'abonnement finit au quatre-vingt-dixième numéro sont priés de le renouveler et de rapporter le numéro de leur souscription qui se trouve sur l'enveloppe du journal. »

Rien de bien nouveau donc dans ces incessantes activités des administrations des journaux et de la Poste : le travail était simplement multiplié par la périodicité quotidienne et le poids du nombre. Rien de bien nouveau non plus sur le théâtre parisien où règnent la criée et le portage, accompagnés des services de la Petite Poste. Malgré les essais de contrôle de la Commune, beaucoup de petites feuilles sont criées dans les rues par des colporteurs qui les vendent 2 sous l'exemplaire. Des quotidiens comme *Le Patriote français* affichent un prix de vente au numéro de 2 sous. Fin décembre 1789, le *Journal général de la Cour et de la Ville* annonce deux éditions, l'une pour les colporteurs, portant un sommaire facilitant leurs cris, l'autre pour les souscripteurs, sans sommaire²⁰. En 1791 et 1792, le *Journal du Soir* est diffusé par 180 colporteurs²¹. Deux ans plus tôt, alors que débutent les nouveaux journaux, le portage des abonnements s'organise difficilement. Gorsas n'y parvient pas et doit avouer en novembre 1789 que 500 exemplaires de son *Courrier* ont été égarés par les porteurs improvisés, ou par la faute d'adresses inexactes. Aussi utilise-t-il la Petite Poste, malgré les retards et les pertes²². Par la suite, des systèmes de portage plus efficaces sont montés par la plupart des quotidiens. *L'Ami du Roi* a le sien : huit porteurs, soit un par quartier, payés chacun 1 livre par jour, en déposent tous les matins 380 exemplaires au domicile de ses abonnés parisiens en décembre 1791. Pour servir les quartiers les plus périphériques et la banlieue, certains journaux qui disposent de leurs propres porteurs, préfèrent utiliser les services de la Petite Poste. *L'Ami du Roi* diffuse ainsi 57 exemplaires en banlieue en novembre 1790, 168 en janvier 1791, 189 en mai suivant²³. En août 1792, le *Thermomètre du jour* a « un agent qui distribue ses numéros dans la ville [...]. Il ne fait remettre à la Petite Poste que ceux de ses numéros qui sont adressés aux extrémités de la banlieue ou pour les quartiers plus éloignés », soit une quinzaine d'exemplaires tout au plus²⁴.

²⁰ Pierre Rézat, « La diffusion du journal en France en 1789 », *op. cit.*, p. 123.

²¹ AN., AA 40, dossier 1228, 27 juin 1791 et 12 janvier 1792.

²² Pierre Rézat, « La diffusion du journal en France en 1789 », *op. cit.*, p. 124.

²³ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *infra*, ch. VI.

²⁴ AN., F⁹⁰ 20305, rapport et délibération n°159, 23 août 1792.

Une taxe postale basse, nécessaire au service public et au respect du monopole

Traitant avec chacun des journaux, la Grande Poste lui accordait un « abonnement », véritable grâce dépendant de son seul bon vouloir. Aussi le montant de la taxe d'acheminement pouvait-il varier d'un titre à l'autre, ce dont se plainquirent très vite les patriotes, assoiffés d'égalité, par exemple Mlle de Keralio dans son *Journal d'État et du Citoyen*, le 15 octobre 1789, dénonçant l'insolence des administrateurs, les présents exigés, le prix « exorbitant » des envois de numéros ou de prospectus²⁵. L'administration était certes souveraine, elle n'en avait pas moins établi quelques règles pour calculer une taxe qui dépendait de la périodicité – plus elle était courte, plus elle était basse – et du format – plus il était étendu, plus elle était élevée. En dehors du *Moniteur universel* et de *L'Union, ou Journal de la Liberté*, tous deux de grand format in-folio de 4 pages, imprimé en trois colonnes sur une pleine feuille de papier (290 x 490 mm), la plupart des quotidiens avaient alors le format sur une demi-feuille de 4 pages in-4°, imprimé en deux colonnes (210 x 270 mm), ou 8 pages in-8°, imprimé en une colonne (135 x 210 mm). Pierre Rétat²⁶ a montré que les quotidiens étaient les moins taxés de ces nouveaux journaux de 1789. Encore y trouvait-on des feuilles moins favorisées que d'autres : les formats in-8° étaient plus taxés – 1 sou la feuille entière (16 p. l'exemplaire), 6 deniers la demi-feuille (8 p.) –, les in-folio et in-4° moins – 8 deniers la feuille (4 ou 8 p.), 4 deniers la demi-feuille (4 p.). Les hebdomadaires et bihebdomadaires in-8° de deux ou trois feuilles étaient taxés 8 ou 9 deniers la feuille, soit 16 à 27 deniers l'exemplaire, les bi ou trihebdomadaires d'une feuille l'étaient à 12 ou 16 deniers. Au cours de l'année 1790, la taxe des quotidiens fut universellement fixée à 8 deniers la feuille, ce que déplorait le directoire général des postes lorsqu'il proposa à l'Assemblée nationale de nouveaux tarifs. Adoptant une position très conservatrice, il maintenait le principe de l'abonnement négocié « de gré à gré » et proposait d'élever la taxe, de manière à réduire le flux. Voici l'article 12 de son « projet de décret sur le tarif », daté du 17 juillet 1791, accompagné d'une note marginale très malthusienne :

Les abonnements pour les gazettes et autres ouvrages périodiques ne pourront être faits que de gré à gré avec le directeur des postes, mais non au-dessus de 2 sous pour chaque feuille d'impression, et sans aucune exemption.

Note en marge : L'usage actuel est d'abonner les ouvrages périodiques à raison de 8 deniers la feuille pour ceux qui paraissent tous les jours. Le directoire

²⁵ Pierre Rétat, « La diffusion du journal en France en 1789 », *op. cit.*, p. 125-126.

²⁶ *Id.*, *Naissance du journal révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 71-74.

propose de détruire cette distinction, et d'en augmenter le prix afin de diminuer, s'il se peut, le nombre, qui forme une surcharge énorme pour le transport, et un grand encombrement pour le service²⁷.

L'Assemblée ne le suit pas. Lors des débats, un député remarque que le *Mercur de France* et la *Gazette de France* sont abusivement favorisés d'une taxe de 5 ou 6 deniers seulement par feuille d'impression. Contre un tel « arbitraire », le décret-loi des 17-22 août 1791 décide une parfaite égalité et se garde bien de faire allusion à l'ancien système des abonnements :

Article 17 : La taxe des journaux et autres feuilles périodiques sera la même par tout le royaume ; savoir, pour ceux qui paraissent tous les jours, de huit deniers par chaque feuille d'impression, et pour les autres, de douze deniers. La taxe sera de moitié pour les ouvrages qui ne seront que d'une demi-feuille, et les suppléments seront taxés en proportion.

Le député Gaultier de Biauzat s'émeut. Fixé aussi bas, « le prix du port des journaux sera d'un vingt-quatrième du prix des lettres ». Il a manifestement comparé la taxe de 8 deniers du journal in-folio avec celle de 15 sous des lettres transportées de Paris à Marseille. Un tel montant « n'est sans doute pas suffisant pour les frais de la poste, et je ne crois pas que l'envoi des journaux doive être à la charge de la nation ». Le duc de La Rochefoucauld lui répond. Les « frais de la poste seront recouverts », mais « il y aura peu d'excédent ». Est-il cependant « convenable, [et] même possible d'établir une branche de revenu vraiment lucrative sur la circulation des feuilles publiques » ?

Le plus léger surhaussement de taxe priverait de tout bénéfice les auteurs de productions périodiques les plus utiles, telles que les journaux d'agriculture, de physique, d'histoire naturelle, de médecine, etc., qui par leur nature, ne sont pas susceptibles d'avoir un grand nombre de souscripteurs ; et les journaux que l'on aurait peut-être en vue d'écarter sous le poids d'un impôt onéreux seraient précisément ceux que l'avidité curieuse du public ferait résister à la surtaxe. Personne d'ailleurs ne révoquera en doute que, de tous les commerces, celui des idées soit le plus précieux, et je crois que vous devez le favoriser de toutes les manières ²⁸.

Ici s'opposent pour la première fois deux conceptions qui s'affronteront souvent dans l'avenir : la générosité d'un service public qui s'efforce de favoriser la circulation des idées dans tout l'espace national ;

²⁷ A. N., F⁹⁰ 20012, registre, p. 106-113. Sur les tarifs postaux de la période révolutionnaire, lire Alexis Belloc, *Les Postes françaises. Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin-Didot, 1886, et le recueil des *Lois et actes du gouvernement*, devenu *Bulletin des lois*.

²⁸ *Réimpression du Moniteur universel*, IX, p. 421, 17 août 1791.

une attitude plus frileuse qui trouve une légitimation facile dans les difficultés financières des postes. Un grand progrès est en tout cas désormais acquis : les tarifs de la taxe ne sont plus négociables entre une administration toute-puissante et des éditeurs plus ou moins désarmés ; ils deviennent un droit égal et accessible à tous les journaux. Encore qu'il faille être vigilant !

L'administration postale et les journaux doivent ensuite faire face à la dévaluation des assignats et à l'inflation des prix. Le niveau de la taxe est relevé le 27 nivôse an III (16 janvier 1795) puis le 3 thermidor suivant (21 juillet), passant à 1 sou puis à 15 deniers le quotidien d'une feuille. Six mois plus tard, la crise monétaire est telle qu'il faut tout reprendre. Entre les 26 frimaire et 6 nivôse an IV (17-27 décembre 1795), les députés des Cinq-Cents puis des Anciens discutent des moyens de réduire les déficits de la poste aux lettres, des messageries et de la poste aux chevaux. On écrit moins qu'en 1789, le commerce s'est étiolé. Alors que le flux des journaux ne s'est pas ralenti. La tentation est donc grande de relever considérablement leur taxe. Et le député Ramel, d'observer au Conseil des Cinq-Cents :

95 000 feuilles partent tous les jours de Paris : leur taxe est aujourd'hui si modique, qu'elle ne produit pas la moitié des frais... Quelques gouvernements [étrangers] ont établi un impôt sur les feuilles périodiques, et le parti pris à cet égard n'a produit aucun résultat funeste, ni en politique, ni en propagation des lumières. La France n'en a point à craindre en percevant au moins de quoi couvrir les frais²⁹.

Il n'est pas écouté. Le 6 nivôse, la taxe est portée à 25 sous le quotidien et le périodique d'une feuille, payée en assignats. Le gouvernement avait demandé à favoriser les journaux qui le soutenaient en modérant leur taxe « jusqu'à concurrence de la moitié », rétablissant ainsi les inégalités de 1789. Les députés le lui refusent. Ne serait-on pas revenu aux privilèges et aux censeurs royaux, s'interroge l'un d'entre eux ? « L'opinion publique, ainsi que la presse, doit garder une grande liberté ». L'expérience ratée des mandats territoriaux, puis le retour à la monnaie métallique conduisent les autorités à modifier encore et encore les tarifs postaux et sur les lettres et sur les journaux.

Gouvernement et députés finissent par succomber à la tentation fiscale. La nouvelle taxe du 6 messidor an IV (24 juin 1796) est fixée très haut, à 10 centimes, c'est-à-dire 2 sous sur tous les périodiques d'une

²⁹ *Ibid.*, XXVII, p. 13-14, 26 frimaire an IV ; pour la suite des débats, voir les p. 13-14, 23-24, 26-27, 56, 74-76, 92.

feuille et moins. L'intention fiscale n'est pas niable. Les tarifs successifs de 1795 avaient été fixés sur le grand format in-folio, le journal d'une feuille. Oubliés par la loi, les journaux in-4° d'une demi-feuille continuaient de payer une demi-taxe, comme l'avait stipulé la loi de 1791. Explicitement étendue aux formats d'une feuille et moins, la nouvelle taxe de messidor vaut aussi pour les journaux d'une demi-feuille, sans aucune diminution de tarif. Il va donc falloir augmenter le montant des abonnements ou faire pression pour obtenir une réduction. Les pétitions des imprimeurs et des éditeurs de journaux sont très rapidement entendues, et la taxe est ramenée le 4 thermidor suivant (22 juillet) à 4 centimes la feuille, 2 centimes la demi-feuille, payables en monnaie métallique³⁰. Comme en dehors du *Moniteur universel*, la plupart des quotidiens ont alors le format d'une demi-feuille, on voit que la réduction est de 8 centimes ! À bon droit, les journaux restent cependant vigilants. Au début de l'an V, il est de nouveau question d'augmenter la taxe. Du 11 au 13 brumaire (1^{er}-3 novembre 1796), le Conseil des Cinq-Cents en débat. Malgré certains de leurs collègues qui craignent « le danger d'anéantir la circulation de la pensée » et qui voient dans de telles mesures « un moyen indirect, mais sûr, d'enchaîner la liberté de la presse », des députés proposent de doubler, voire de tripler la taxe. Elle est doublée, mais fort heureusement pour les journaux, le Conseil des Anciens rejette la proposition le 5 frimaire (25 novembre)³¹.

De tous ces débats parlementaires, il ressort que la notion de service public – même si le terme n'est pas employé – l'a emporté sur l'idée de dévoyer la poste en faisant de sa taxe un véritable impôt destiné à contrôler la presse. En désespoir de cause, le Directoire finit par créer cet impôt autrement, en important le timbre d'Angleterre, quelque temps après le coup d'État de Fructidor, en vendémiaire an VI. La poste gardant jusqu'en 1827, cette même très basse taxe de 4 ou 2 centimes la feuille ou la demi-feuille, il faut voir dans cette grande modération moins le souci de faciliter la circulation de la pensée, très présent chez de nombreux députés, mais abandonné avec la loi du timbre, que la conséquence directe du monopole postal souvent réaffirmé pendant la Révolution alors qu'il était tout aussi souvent contourné par des éditeurs ou des journalistes fort imaginatifs. Lors des débats de brumaire an V, un député suggère ce lien entre monopole et taxe peu élevée : « Si le gouvernement avait regardé le transport des journaux comme onéreux à

³⁰ *Ibid.*, XXVIII, p. 364, 367.

³¹ *Ibid.*, XXVIII, p. 476-477, 499.

l'État, il n'aurait pas refusé de s'en dessaisir et de le confier à des entreprises particulières³². »

Tableau 9. Évolution de la taxe postale (Grande Poste)

1752	la <i>Gazette</i> , hebdomadaire, ½ feuille : 6 d
1763	la <i>Gazette</i> , bihebdomadaire, ½ feuille : 3 d
17/22 août 1791	les quotidiens : 8 d (1 feuille), 4 d (½ feuille) autres périodicités : 1 s (1 feuille), 6 d (½ feuille)
27 nivôse an III (16 janvier 1795)	les quotidiens : 1 s (1 feuille) autres périodicités : 1 s 6 d (1 feuille)
<i>Pour toutes les périodicités, sans distinction</i>	
3 thermidor an III (21 juillet 1795)	15 d (1 feuille)
6 nivôse an IV (27 décembre 1795)	1 L 5 s (1 feuille)
6 messidor an IV (24 juin 1796)	10 c = 2 s (1 feuille et moins)
4 thermidor an IV (22 juillet 1796)	4 c (1 feuille), 2 c (½ feuille)
5 mars 1823	4 c (1 feuille de 25 dm ²), 2 c (½ feuille de 12,5 dm ²)
1 ^{er} janvier 1828 (loi du 15 mars 1827)	Pour tous formats de 30 dm ² et moins 5 c (hors du département de publication) 2,5 c (dans le département de publication)

Des messageries privées aux distributions par dépositaires

Dès mars 1790, le *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, lancé par l'imprimeur Duplain, prétend parvenir en province avant tous les autres journaux, en gagnant au moins dix heures sur les trajets de 80 à 100 lieues, grâce à un service de cabriolets établis sur les grand'routes de Paris à Lille, Nantes, Bordeaux et Lyon³³. Si toutes ces routes, de même que Paris-Rouen et Paris-Strasbourg étaient alors desservies par des courriers postaux quotidiens, il n'en était pas de même de Paris-Toulouse, mal équipée, longue et difficile, traditionnellement parcourue seulement trois fois la semaine³⁴. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ne point y voir de cabriolets. Outre les *Courriers extraordinaires*, ces voitures privées pouvaient transporter deux voyageurs et des paquets de marchandise remis par les abonnés, n'excédant pas 2 livres, à l'aller ou au retour vers Paris. Après la disparition de ce journal au mois d'août 1792, il faut

³² *Ibid.*, XXVIII, p. 476-477, 13 brumaire an V.

³³ Jean-Paul Bertaud, *Étude des journaux : L'Ami du Roi de Royou ; L'Ami du Roi de Montjoye ; Le Courrier extraordinaire de Duplain du 20 juin au 10 août 1792*, mémoire de DES, Paris, Marcel Reinhard, dir., 1959.

³⁴ *Atlas de la Révolution française. I. Routes et communications*, Guy Arbellot, Bernard Lepetit et Jacques Bertrand, dir., Paris, Éd. de l'EHESS, 1987, p. 40-41, les deux cartes pour 1795, « Le courrier de Paris : distribution » et « Le courrier de Paris : temps d'acheminement ».

attendre le Directoire pour voir se multiplier les contraventions au monopole postal.

Tout à ses soucis d'économie, le gouvernement n'avait pas seulement augmenté la taxe postale le 6 nivôse an IV (27 décembre 1795). Il avait aussi décidé que « le nombre des ordinaires des postes sera réduit de manière que la correspondance entre Paris et les départements, et les chefs-lieux des départements entr'eux, n'ait lieu que de deux jours l'un ». Et l'*Almanach national* de l'an IV d'indiquer que les grands courriers partaient désormais de Paris les jours impairs du calendrier républicain pour l'Ouest, le Nord et l'Est, les jours pairs pour le Sud-Ouest, le Centre et le Sud-Est. Voilà donc tous les départements privés de nouvelles un jour sur deux. Le gouvernement recevait aussi la possibilité de réduire le nombre des bureaux de poste. Cette véritable régression postale conduisit tout naturellement les journaux parisiens à tourner le monopole en organisant de véritables messageries par « voitures libres » ou « privées » ou par courriers extraordinaires partant tous les jours de Paris, tant l'envie était grande de lire tous les jours un quotidien que la poste n'acheminait plus que tous les deux jours. En l'an V, quelques journaux royalistes ou modérés disposaient de tels services pour satisfaire leurs abonnés du Nord, du Nord-Est ou du Sud-Est. *Le Précurseur* était ainsi diffusé entre Paris et Lyon ; ses voitures transportaient aussi des passagers et des marchandises. Autres feuilles royalistes, *Le Mémorial*, *L'Europe politique*, avaient elles aussi leurs voitures rapides³⁵.

Il faut dire qu'il était bien difficile de résister à la tentation d'être rapidement informé, ainsi que le prouve cette lettre d'un imprimeur de Dunkerque à l'éditeur de la *Gazette française*, autre journal royaliste : « Je vois avec peine que je ne les aurai [les gazettes] que tous les deux jours par la poste, il faut tâcher monsieur de me les envoyer tous les jours, comme *L'Éclair* qui vient tous les jours par courrier extraordinaire ou par diligence. » (24 pluviôse an V, 12 février 1797)³⁶ Ce même printemps de l'an V, *L'Éclair* (fondé en vendémiaire an IV) et le *Courrier des départements* (vendémiaire an V) étaient diffusés avant toutes les autres feuilles parisiennes dans les départements du Nord – l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais, le Nord – et dans les pays belges. Pour concurrencer *L'Éclair*, Romain Caillot, l'imprimeur propriétaire du *Courrier*, avait traité en pluviôse an V avec un entrepreneur abbevillois, dont le cabriolet partait tous les jours de Paris à 16 heures, et il avait décidé de publier une

³⁵ Jeremy D. Popkin, *The Right-Wing Press in France, 1792-1800*, Chapel Hill, N. C., 1980, chap. IV (*The Newspapers and their readers*) ; AN, F 7 3446 et F 7 6239 A (*Le Précurseur*).

³⁶ AN, F7 3446.

première édition de son journal, le *Courrier extraordinaire des départements*, imprimée l'après-midi pour offrir les nouvelles de la matinée³⁷. Partie de Paris à 19 heures par un courrier extraordinaire rejoignant à bride abattue le cabriolet déjà parvenu à Beaumont-sur-Oise, cette édition était en avance de 24 heures sur la poste les jours impairs, quand toutes les feuilles du matin pouvaient partir par le « grand courrier », et de 48 heures les autres jours, alors qu'elles ne pouvaient sortir de la capitale. Encore fallait-il que le cabriolet parvînt à Lille très tôt dans la matinée après deux jours de voyage, pour que les journaux pussent emprunter d'autres voitures vers Valenciennes, Dunkerque ou les villes belges. En cours de route, des paquets d'exemplaires étaient bien sûr déposés à Beauvais, Amiens, Arras. Le 19 fructidor (5 septembre 1797), *L'Éclair* et le *Courrier extraordinaire des départements* furent supprimés par le Directoire, ce qui n'empêcha pas leurs éditeurs de persévérer en les diffusant sous de nouveaux titres. *Les Annales politiques et littéraires* et *Le Sage Observateur* finirent par être saisis à Lille les 4, 5 et 6 brumaire an VI (25-27 octobre 1797), à l'arrivée de leurs voitures respectives³⁸. Le routage des exemplaires en paquets selon les destinations – Lille, Dunkerque, Bailleul, Tourcoing, la Belgique –, l'heure d'arrivée très matinale de la « voiture de *L'Éclair* » – 5 heures à 5 heures trois quarts (la « voiture du *Courrier extraordinaire des départements* » arrivait beaucoup plus tard, entre 10 heures et 11 heures et demie) –, tout prouve que ce système de diffusion était alors parfaitement au point.

Le 2 nivôse an VI (22 décembre 1797), le Directoire réaffirme le monopole postal en interdisant l'acheminement des lettres et journaux par les voitures ou autres courriers « privés » ou « libres », mais ce même jour débute *L'Écho de la République française*, un journal fructidorien qui bénéficie d'un passe-droit du ministère des finances, renouvelé de trois mois en trois mois. Les jours pairs, jours sans courrier au départ de Paris, son propriétaire, Antoine Bailleul, est autorisé à envoyer le journal à Amiens, par « un homme à cheval » qui l'y dépose au bureau de poste. Tout le monde y trouve son compte : *L'Écho*, servi tous les jours à ses abonnés du Nord (Oise, Somme, Pas-de-Calais, Nord), leur arrive même tous les deux jours avec 24 heures d'avance sur les autres feuilles parisiennes ; la poste récupère à Amiens la taxe qui lui est due. Les autorités locales protestent, de même que quelques journaux de Paris ou des départements, tant et si bien, que le Directoire, après avoir renouvelé son arrêté interdisant les transports par voitures privées (7 fructidor an

³⁷ *Ibid.*, papiers de Romain Caillot, propriétaire du *Courrier des départements*.

³⁸ AN, F7 3449.

VI, 24 août 1798), finit par supprimer le privilège de Bailleul (26 nivôse an VII, 15 janvier 1799)³⁹. Ce dernier exemple vint achever de montrer aux autorités combien était difficilement vécue la régression postale de nivôse an IV. Au printemps de l'an VII, les courriers quotidiens furent rétablis au départ de Paris vers un grand nombre de capitales provinciales, mais certaines villes importantes, par exemple Nancy et Metz, Montpellier et Toulouse, restèrent desservies tous les deux jours.

Dès les débuts des années 1790, les cabriolets privés favorisèrent la distribution des journaux parisiens par des dépositaires établis dans les villes des provinces. Il suffit pour s'en convaincre de lire la protestation de Duplain auprès de la municipalité du Havre alors qu'elle venait d'interdire la vente de son *Courrier extraordinaire* : « Tableau fidèle de ce qui se passe à l'Assemblée », le *Courrier* doit être « non seulement colporté dans les rues mais gravé dans tous les cœurs des citoyens ». Le sieur de Saint-Martin doit retrouver la liberté de vendre cette feuille, ainsi que les *Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchesne*, d'A.-F. Lemaire⁴⁰. Diffusé au mépris du monopole postal, le *Courrier extraordinaire* avait des dépositaires dans une soixantaine de villes de province, surtout dans le Nord, le Bassin parisien, la vallée du Rhône et la Provence. Si le système des messageries privées demeura, somme toute, exceptionnel, il apparaît que la distribution par dépositaires et colportage fut universellement pratiquée, parce que la poste sut s'en accommoder et ne pas la refuser aux journaux qui respectaient son monopole. Un tel système de distribution a laissé peu de traces dans les archives, en dehors de quelques épaves de correspondances de journaux royalistes, saisies par la police lors du coup d'État de fructidor an V : en tout et pour tout, 118 lettres envoyées à la *Gazette française* par 15 dépositaires situés dans 13 villes, et 275 reçues par le *Courrier des départements*, venues de 48 dépositaires établis dans 39 villes⁴¹.

Beaucoup se savent « dépositaires » et utilisent ce mot qui entrera 70 ans plus tard dans le langage courant de la presse, avec l'établissement définitif des messageries et de la vente au numéro. Il est clair que ces archives sont loin d'être complètes. Toutes les lettres d'un même

³⁹ AN, F⁷ 3449 et 3450, nombreuses pièces sur l'interdiction du transport des journaux par les voitures privées, ainsi que sur l'affaire Bailleul.

⁴⁰ Éric Wauters, *Une presse de province pendant la Révolution française : journaux et journalistes normands (1785-1800)*, Paris, C.T.H.S., 1993, p. 310 ; AM du Havre, fonds révolutionnaire, I, 2-105.

⁴¹ Gilles Feyel, « Dépositaires et crieurs provinciaux des journaux parisiens, en l'an V », *infra*, chapitre suivant ; AN, F⁷ 3446.

correspondant n'ont pas été conservées. Enfin, il est sûr que nombre de dépositaires manquent à l'appel, à Rouen, à Orléans, dans l'Ouest, au sud de Lyon et ailleurs. Tout prouve cependant que ce système de vente par dépositaires était alors pratiqué par beaucoup de feuilles parisiennes, quelle que fût leur couleur politique. Le dépositaire de Bailleul (Nord) vend le *Courrier des départements* et *Le Véristique*. À Boulogne, le libraire Watel diffuse le *Courrier*, mais aussi les *Nouvelles politiques*, le *Journal de Perlet* et deux autres feuilles. Outre le *Courrier* et la *Gazette française*, Forest, son confrère nantais, distribue le *Moniteur*, le *Mercure universel* et trois autres journaux ; Fischer, de Strasbourg, vend *Le Rédacteur*, le *Journal de Perlet*, *La Quotidienne*, le *Journal du soir* et le *Journal de France* et paraît aussi tenir un cabinet de lecture où l'on peut parcourir d'autres feuilles ; Padioux, plus éclectique, distribue à Valenciennes le *Journal des Hommes libres*, feuille néojacobine, et le *Courrier républicain*, journal monarchiste ; on peut aussi lire chez lui le *Journal des débats* et *L'Ami de la patrie*, organe néojacobin ; Touchard diffuse à Tours le *Courrier républicain*, le *Journal du soir* et le *Journal de France*. La plupart des dépositaires ont passé des abonnements au mois avec leurs pratiques, et parlent d'abonnés pour désigner leur clientèle. À Bordeaux, les journaux sont déposés auprès des abonnés par des « distributeurs » rémunérés par le dépositaire. Mais ils peuvent aussi être vendus au numéro, puisqu'à Nantes et à Tours, les crieurs et colporteurs se fournissent auprès du dépositaire.

Toutes les lettres retentissent de plaintes auprès de l'éditeur sur son manque d'exactitude et de soin. Les commis de la *Gazette* ou du *Courrier* n'envoient pas toujours exactement le nombre d'exemplaires demandés. Un nombre qui peut varier selon les saisons. À Poitiers, au cours de l'an IV, quelques abonnés se sont éloignés « pour leurs récoltes ». Il en est de même à Toulouse ; le dépositaire demande une réduction des envois, « vu qu'il n'y a pas de monde en ville ». On comprend d'autant mieux le grand nombre d'erreurs des commis que la réduction de moitié des départs des courriers – un jour sur deux – les a forcés à être encore plus soigneux qu'auparavant. Ne leur fallait-il pas désormais envoyer tous les deux jours à chaque abonné deux numéros, insérés l'un dans l'autre, sous la même bande ? Réserveant tous leurs soins au service de ces abonnés, ils avaient tendance à négliger la confection des paquets destinés aux dépositaires. Ils ne pliaient pas les feuilles, et même pour aller plus vite, ils ne les coupaient pas, les envoyant telles qu'elles sortaient de l'imprimerie, portant chacune deux exemplaires de 4 p. in-4° imprimés

tête-bêche⁴². Il leur arrivait même d'envoyer des feuilles blanches ou imprimées d'un seul côté. Enfin, le nombre des exemplaires du jour était souvent différent de celui de la veille, d'où un manque à gagner pour le dépositaire qui ne pouvait vendre que des couples de numéros, et devait jeter au rebut les exemplaires isolés. Et le dépositaire de Bordeaux de ne pas décolérer :

Il n'est donc pas possible que vous m'envoyiez les gazettes pliées, et même depuis quelques jours, vous envoyez un numéro sans être coupé. Tous mes autres correspondants m'envoient tous les journaux pliés, il y en a même qui les envoient tout assemblés [le numéro de la veille inséré dans celui du jour]. Vous sentez qu'à l'arrivée du courrier, le monde préfère prendre les feuilles préparées, plutôt que vouloir attendre celles qui ne le sont pas. (9 germinal an V)

Définitivement, vous voulez donc absolument me faire manquer 25 gazettes tous les jours. Encore hier vous m'avez fait manquer 25 gazettes du 2 thermidor et j'en ai 25 du 1^{er} qui m'ont resté dans le Bureau. Vous voyez que c'est donc 50 gazettes qui me manquent, vu qu'on ne peut en placer aucune de simple. [...] Si vous en mettiez autant d'un numéro que de l'autre, cela n'arriverait pas, vous sentez fort bien que je ne puis pas être dupe de pareilles erreurs. » (7 thermidor)⁴³

Il est vrai qu'au printemps de l'an V, en ces temps d'intense propagande royaliste, la *Gazette française* envoyait à son dépositaire bordelais 400 exemplaires de chaque numéro ! Moins dynamique, le *Courrier* en diffusait alors plus de 250 à Nantes. En dehors de Besançon, La Rochelle, Tours et Valenciennes, aucune des autres villes n'en recevait plus de 100.

Les dépositaires sont d'autant plus mécontents, qu'ils doivent faire face à bien des difficultés. Les tarifs qui leur sont consentis par les éditeurs sont fixés en fonction d'une taxe postale dont nous avons vu les variations. Après le 6 messidor an IV, il faut augmenter non seulement le montant des abonnements particuliers, mais aussi le tarif des dépositaires qui menacent de réduire leurs commandes. Celui de Tours suggère même à la *Gazette française* d'utiliser les services de la diligence Carbon et C^{ie}, moins coûteux. Si cela est possible, il demande l'envoi de sept douzaines d'exemplaires de chaque numéro. Si l'on garde la poste, il n'en veut plus que deux ! Après thermidor et la baisse définitive de la taxe, le tarif

⁴² Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *infra*, ch. VI ; *id.*, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *infra*, ch. VII.

⁴³ AN, F7 3446.

habituel de la *Gazette* est de 15 sous la douzaine, celui du *Courrier* 16 sous. Les deux feuilles ayant le même abonnement individuel de 9 livres pour trois mois, il est facile de calculer ce qui revient aux dépositaires, en supposant que les abonnés paient la même somme, servis ou non par dépositaires. Chaque abonné direct payant l'exemplaire 24 deniers (9 livres x 240 = 2 160 deniers : 90 = 24), et chaque exemplaire étant payé par les dépositaires 15 à 16 deniers (15 sous x 12 = 180 deniers : 12 = 15), il revient à ces derniers 8 à 9 deniers qu'ils gardent, après s'être acquittés de quelques frais annexes (ports de lettres, affranchissement du numéraire envoyé à l'éditeur par la poste...).

On peut se demander pourquoi les journaux ont tenu à multiplier ces dépositaires qui jouissaient d'une remise d'au moins 30% sur les tarifs d'abonnement⁴⁴, alors que les plus exacts les payaient avec un retard d'au moins un mois, quand les abonnements directs leur donnaient une avance de trésorerie puisque chaque souscripteur payait à l'avance. Il est possible que les dépositaires aient permis à la presse parisienne de toucher un public socialement plus large. Il est certain qu'ils l'ont déchargée d'une partie de la gestion de ses abonnés, en un temps où les aléas monétaires la rendaient difficile. Tous ces dépositaires collectaient les abonnements ou récupéraient le produit des ventes au numéro, lourde besogne en ces temps de retour à une monnaie métallique toujours rare : souvent payés en petites pièces de cuivre, ils devaient envoyer à l'éditeur de la monnaie d'argent, d'où des conflits et des retards parfois très longs. Dans ces premiers temps de la presse quotidienne, pendant le Directoire et peut-être depuis 1790 ou 1791, la Poste sut s'adapter sans difficulté à ce double système de vente par abonnement direct et par dépositaire. Elle dut se résoudre à servir les dépositaires, pour mieux cantonner dans l'exceptionnel des messageries privées qui ne demandaient qu'à remplir ce rôle, en contravention à son monopole. Rien en fait ne l'empêchait d'acheminer les paquets des dépositaires, si ce n'est qu'elle dut adapter ses services au minutieux comptage de toutes les feuilles contenues par chacun d'entre eux. Mais ne faisait-elle pas la même besogne pour les exemplaires des abonnés directs ? Les nombreuses lois votées sans succès pour réaffirmer le monopole, notamment les 2 nivôse et 7 fructidor an VI (22 décembre 1797 et 24 août 1798), le 26 ventôse an VII (16 mars 1799), laissent la Poste libre d'acheminer les paquets des dépositaires. Leur article 1^{er}

⁴⁴ Les dépositaires de la *Gazette française* et du *Courrier* payant 15 à 16 deniers l'exemplaire, le journal recevait en fait pour un trimestre 15 ou 16 d x 90 jours = 5 L 12 s 6 d ou 6 L, soit une remise de 37,5 % ou 33,3 % sur l'abonnement de 9 L.

interdit « à tous entrepreneurs de voitures libres et à toute autre personne étrangère au service des postes, de s'immiscer dans le transport des lettres, journaux, feuilles à la main et ouvrages périodiques, paquets et papiers du poids d'un kg (ou deux livres) et au-dessous, dont le port est exclusivement confié à l'administration des postes aux lettres ». Le transport des journaux, mais aussi les petits paquets de marchandise ou de librairie – mais pourquoi pas ceux des dépositaires ? – sont bien de la compétence exclusive de la Poste aux lettres ⁴⁵.

La vente par dépositaires survit au Directoire. En août 1810, le *Journal du soir* diffuse 22 % de ses exemplaires par colportage dans les départements, le *Journal du commerce* 13 % par dépositaires, le *Journal des débats / Journal de l'Empire* 15 % par dépositaires provinciaux⁴⁶. En 1814, année d'intense actualité et de grande diffusion, cette dernière feuille tire 21 % de ses recettes, de la vente par des dépositaires qui paient par « effets » de commerce, mois après mois, très régulièrement, et bénéficient de « remises » sur les abonnements qu'ils ont souscrits⁴⁷. Un pourcentage trop élevé, parce que les chiffres de recettes mensuelles ne distinguent pas les « effets généraux » des « effets des dépositaires », ni les « remises des dépositaires » des « remises de divers débiteurs ». Les mois de janvier et février permettent cependant d'approcher plus près les recettes venues des seuls dépositaires. Les « effets généraux » y sont séparés des « effets des dépositaires ». Les variations des premiers sont considérables d'un mois sur l'autre (-81 %), comme le sont celles des abonnements directs de Paris (-51 %), des départements (-70 %), des « reconnaissances sur la poste » (-50%, abonnements directs souscrits à la poste) : ces effets proviennent donc eux aussi des abonnés directs. De tels écarts s'expliquent par le renouvellement des abonnements, plus important en janvier qu'en février ou mars, ainsi que le prouve une « récapitulation des abonnements » pour janvier et mars de l'année suivante : 6 384 abonnements directs renouvelés en janvier 1815, 2 961

⁴⁵ L'article II réserve aux messageries « les sacs de procédure, les papiers uniquement relatifs au service personnel des entrepreneurs de voitures, et les paquets au-dessus du poids de deux livres ». Il s'agit bien évidemment des seuls paquets de marchandise, voire de librairie. Nullement, bien sûr, de paquets de journaux, puisque ces derniers, de même que les lettres, sont interdits aux messageries par l'article précédent. Les paquets d'un kg et moins réservés au service postal, les paquets de plus d'un kg laissés aux soins des messageries : la loi du 25 juin 1856 sut tirer parti de cette dichotomie, quand elle exempta du monopole postal le transport des journaux non politiques.

⁴⁶ AN, F⁷ 3458, fol. 432, 434, 436, nombre d'abonnés directs à Paris et en province, nombre d'exemplaires vendus par colportage à Paris ou dans les départements, ventes par dépositaires.

⁴⁷ AN, F¹⁸ 13, pièces 134, 397 à 417.

seulement en mars (-54 %). En revanche, les abonnements servis par les dépositaires, toujours souscrits pour un mois, ce qui permet à ces derniers une plus grande réactivité face aux demandes du public, sont cependant plus stables d'un mois sur l'autre : 3 341 en janvier, 2 869 en mars venus des départements (-14%), 300 souscrits à Paris, quel que soit le mois⁴⁸. Comme ces chiffres de 1815, ceux de 1814 propres aux dépositaires varient avec moins d'amplitude que le reste des recettes. Les « effets des dépositaires » passent de 9 719,34 F à 7 934,15 F de janvier à février, soit -18% seulement. Les « remises des dépositaires et de divers débiteurs » baissant de 10 893,69 F à 7 390,65 F, soit -32%, on peut penser qu'elles concernent surtout les dépositaires. Au total, ces effets et ces remises – 35 937,83 F – donnent au journal 13 % de ses recettes de janvier et février 1814.

Tableau 10. Les recettes du Journal de l'Empire, au début de 1814

	janvier	février
Abonnements à Paris	45 729,90 F	22 404,70 F
Abonnements dans les départements	77 706,80 F	23 064,35 F
Effets généraux	13 416,50 F	2 557,65 F
Effets des dépositaires	9 719,34 F	7 934,15 F
Remises dépositaires et divers débiteurs	10 893,69 F	7 390,65 F
Reconnaisances sur la poste	35 494,68 F	17 857,95 F
<i>TOTAL</i>	<i>192 960,91 F</i>	<i>81 209,45 F</i>

Tableau 11. Abonnements directs et par dépositaires du Journal des débats, au début de 1815

<i>Abonnements directs</i>	<i>janvier</i>		<i>mars</i>	
	Paris	départements	Paris	départements
1 an	22	360	4	23
6 mois	47	1 246	5	235
3 mois	1 949	2 749	987	1 678
Autres durées	1	10	6	23
<i>TOTAL</i>	<i>2 019</i>	<i>4 365</i>	<i>1 002</i>	<i>1 959</i>
<i>Dépositaires</i>				
1 mois	300	3 341	300	2 869

⁴⁸ AN, F¹⁸ 13, pièces 418 et 420.

Peut-on aller plus loin et restituer le taux de ces remises ? Le tirage moyen du journal étant de 20 009 exemplaires au premier trimestre de 1815⁴⁹, le nombre moyen des abonnements souscrits par les dépositaires de janvier à mars de cette même année – 3 641 + 3 169 = 6 810 : 2 = 3 405 – en couvre 17 %. Un an plus tôt, alors que le tirage est plus élevé – 23 942 exemplaires – les abonnements souscrits en février 1814 pouvaient être de 4 070 (17 %). D'où une remise de 25 % sur les 5 F d'abonnement mensuel – 15 324,80 F (effets et remises de février) : 4 070 = 3,75 F. Moins nécessaires à la diffusion des journaux qu'au temps du Directoire, les dépositaires sont moins rémunérés. Leur remise était de 33 à 37 % au printemps de l'an V (1797) ; elle ne sera plus que de 8% en 1827⁵⁰. Par la suite, avec l'épanouissement de la vente au numéro en 1848 puis dans les années 1860, les dépositaires et les colporteurs retrouveront une remise importante, parce qu'ils joueront désormais un rôle central dans la diffusion des journaux.

Le *Journal des débats* était aussi vendu au numéro à Paris, on ne sait comment – au bureau ou par colportage dans les rues ? –, comme le prouvent les recettes parisiennes de certains mois : 1 977,95 F pour « ventes de feuilles » en juillet 1814, 1 581,65 F (septembre), 1 644,75 F (octobre), 1 439,25 F (novembre), soit environ 400 à 300 exemplaires chaque jour, à raison, peut-être, de 15 centimes l'un. Pour les autres mois, ces ventes sont cumulées avec le total des abonnements directs de Paris. Tous ces chiffres prouvent que la distribution par dépositaires⁵¹ et

⁴⁹ Ce chiffre et celui du 1^{er} trimestre de 1814 ont été calculés à partir des mêmes sources ; voir Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *infra*, ch. VII.

⁵⁰ En 1827, s'il faut en croire Benjamin Constant et son collègue le député Bourdeau, la remise n'est plus que de 8%, soit un treizième exemplaire gratuit pour chaque douzaine souscrite par le dépositaire. Chiffre confirmé par Casimir Périer lorsqu'il présente le budget du *Constitutionnel* : au lieu de toucher 1 440 000 F pour 20 000 abonnements de 72 F, le journal a reçu en 1826 1 323 676 F « par l'effet de remises faites aux buralistes » – on notera cette dernière expression, probable synonyme de dépositaires tenant un bureau, à moins qu'il s'agisse de commis des bureaux de poste – soit très exactement 8,0778 % de remise. *Archives parlementaires, de 1787 à 1860*, publiées par Madival et Laurent, Paris, 1881, 2^e série, t. 49, Chambre des députés, séance du 3 février 1827, p. 399.

⁵¹ Parmi ces dépositaires bénéficiant de remises, il faut mentionner les directeurs ou les commis des bureaux de poste provinciaux qui accumulaient les abonnements aux différents journaux pour les envoyer à un agent de l'administration centrale des postes ou à tout autre correspondant qui partageait avec eux la remise. Une pièce conservée au Musée postal, datée du 1^{er} mai 1828, signée J. de Jonquières et Augé, présente l'un de ces derniers : « Quelques directeurs des postes avec qui nous sommes liés d'amitié depuis longtemps, nous ont représenté qu'ils étaient souvent embarrassés pour faire payer aux différents journaux qui se publient à Paris, le prix des abonnements qu'ils reçoivent pour

la vente au numéro n'ont pas été gênés par l'instauration du timbre en vendémiaire an VI.

L'impôt du timbre et le grand repli de la presse quotidienne

Impôt progressif très lourd, parce qu'il augmentait avec le tirage, comme les frais de papier, le timbre avait pour but de forcer les éditeurs à élever les tarifs d'abonnement, afin de décourager bon nombre d'abonnés⁵². À la veille de la Révolution, les abonnements annuels aux deux seuls quotidiens parisiens étaient de 30 livres pour Paris, 33 livres pour la province. Jusqu'en 1792, les quotidiens in-4° de 4 pages sur demi-feuille de papier, proposent des abonnements de 30 à 36 livres pour Paris ou les départements. En l'an V, après le retour du numéraire, ils sont de 36 livres pour la province. Avec le timbre, les tarifs passent tous à 50 francs en 1798-1799 pour ce même format in-4°. La loi ayant fixé le montant du timbre à 5 centimes la feuille de 25 dm² et 3 centimes la demi-feuille de 12,5 dm², en stipulant qu'on ne paierait 1 centime de plus que pour toute surface supplémentaire de 5 dm², les éditeurs de presse en profitèrent pour imaginer le nouveau format intermédiaire de 16,1 dm² (230 x 350 mm), plus grand que le 4° traditionnel, mais plus petit que le folio, en insérant un feuillet en bas de page⁵³. Le *Journal des débats* installa définitivement cette innovation sur le marché en janvier 1800, en augmentant encore l'abonnement qui passa à 60 francs l'année.

eux, et ils nous ont engagés à réunir au genre d'opérations auxquelles nous nous livrons, les affaires de banque spécialement pour eux, c'est-à-dire les paiements pour leur compte et en détail aux journaux, au moyen des mandats qu'ils tirent sur nous, ainsi que des remises qu'ils nous adressent sur Paris, et dont les échéances, ou tout au moins la réception par nous, ne dépassent pas les époques des paiements. Cette ouverture de la part de ces Messieurs nous a fait penser qu'il serait agréable à leurs collègues d'avoir dans la capitale une maison qui serait le centre des opérations de ce genre, et qui leur offrirait la facilité de satisfaire sans délai aux besoins des personnes qui s'adressent à eux pour avoir des abonnements sur lesquels ils ont un bénéfice légitime, et qu'il est par conséquent de leur intérêt de procurer immédiatement à ceux qui les demandent. » Le 7 mars 1833, une circulaire du directeur général des postes interdit ce genre de spéculation. Les employés des postes devront envoyer directement leurs abonnements aux administrations des journaux, ainsi que les « effets, les mandats des receveurs généraux ou les mandats des articles destinés aux paiements ». Bibl. ministère des postes et télécommunications, P. B. 5, 3^e série, t. I.

⁵² Les journaux doivent être imprimés sur du papier préalablement timbré. Voir Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *infra.*, ch. VII.

⁵³ *Ibid.*

Après avoir réaffirmé le monopole postal par l'arrêté du 27 prairial an IX (16 juin 1801), le nouveau gouvernement consulaire n'était pas autrement intervenu dans la diffusion des journaux. Les tarifs postaux étaient restés en l'état, tout juste accompagnés des dimensions des feuille et demi-feuille prévues par la loi du timbre. La taxe postale pouvait rester basse, elle ne risquait pas de favoriser une nouvelle explosion de la presse, alors que le timbre et l'augmentation générale des abonnements avaient considérablement réduit le nombre des abonnés, alors aussi que la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797), prorogée un an l'année suivante, et l'arrêté du 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800) avaient permis de supprimer de nombreux journaux à Paris et en province. Les services de la Grande Poste pouvaient enfin souffler. Après avoir assuré l'expédition journalière de plus de 100 000 exemplaires en 1791, 95 000 à l'hiver de l'an IV (décembre 1795) et peut-être 150 000 au printemps de l'an V (1797), ils n'envoyaient plus vers les provinces que 49 313 exemplaires en germinal de l'an VIII (19 quotidiens survivants, mars-avril 1800), 33 931 en floréal an IX (16 quotidiens, avril-mai 1801)⁵⁴, 25 000 en germinal an XI (15 quotidiens, mars-avril 1803)⁵⁵, 31 700 en décembre 1813 (4 quotidiens)⁵⁶. En dehors du *Journal de l'Empire* / *Journal des débats*, parvenu à tirer plus de 26 000 exemplaires au printemps 1814, soit une diffusion provinciale par la Grande Poste de 19 000 exemplaires⁵⁷, les autres quotidiens parisiens avaient vu régresser leur diffusion nationale pendant tout l'Empire.

À la fin de mars 1814, le *Journal des débats* s'émancipe de l'administration impériale. Dans Paris qui vient de capituler, les alliés ne sont-ils pas entrés le 31 mars ? Le journal ne transmet pas à l'administration le compte mensuel auquel il était astreint depuis son

⁵⁴ Pour les ans VIII et IX, voir Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis, 1859-1861, 8 vol., t. IV, p. 402 ; André Cabanis, *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Soc. des Ét. Robespierriistes, 1975, p. 147 ; ces chiffres proviennent du *Moniteur*, 22 messidor an IX, qui constate : « La diminution particulière aux journaux quotidiens ou politiques a été de 15 382 abonnements, c'est-à-dire d'environ un tiers. »

⁵⁵ AN, 29 AP 91, fol. 119 ; évaluation de Roederer, ce chiffre est très certainement sous-estimé.

⁵⁶ AN, AF IV 1049, dos. 8, fol. 25, Bureau des ouvrages périodiques, « nomenclature des journaux [...] qui ont été expédiés par la poste pendant le mois de décembre 1813, et du nombre présumé de leurs abonnés dans les départements ».

⁵⁷ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *infra*, ch. VII.

expropriation de 1811⁵⁸. Rentrés dans leur bien, avant même la décision du gouvernement provisoire du 24 avril, les frères Bertin réorganisent la rédaction dont les traitements diminuent de moitié, passant de 8 916,66 F en février puis 7 939,60 F en mars, à 4 366,66 F en avril ; les salaires des employés sont réduits eux aussi, de 2 804,90 F et 2 304,96 F en janvier, février et mars à 1 654,95 F en avril. Le journal paraît s'être ainsi débarrassé de ses collaborateurs les plus favorables au régime impérial. Par la suite, l'ordonnance royale du 27 avril maintient l'impôt sur les bénéfices, fixé au tiers depuis 1810, et le journal doit de nouveau s'astreindre à présenter des comptes mensuels⁵⁹. « Simulés pour cadrer avec le règlement en vigueur », ceux d'avril ont été manifestement reconstitués a posteriori ; les suivants sont authentifiés par de nombreuses pièces annexes qui permettent de pénétrer dans les bureaux du journal⁶⁰. Dirigée par son rédacteur en chef Bertin l'aîné, rémunéré 1 000 F par mois, la rédaction compte 14 journalistes en juin, 15 en juillet, 16 en septembre, 17 en octobre. L'administration, dirigée par le directeur-caissier Cartelier, payé 300 F par mois, groupe 16 employés, tous eux aussi payés au mois, selon une hiérarchie salariale s'étendant de 200 F à 30, soit au total 23 851,26 F pour l'année. Tous ces gens sont occupés à la gestion financière du journal, à l'entretien de la liste des abonnés directs, à la correspondance avec les dépositaires et à la comptabilité des exemplaires vendus au numéro par colportage dans les rues de Paris. Travail long et minutieux : les abonnements annuels sont minoritaires – 6% seulement des abonnements souscrits en janvier puis mars 1815 –, alors que la majorité des abonnés payent pour trois mois (70% des abonnements) ou pour six (23%). Et certains abonnés de souscrire pour dix mois (4 d'entre eux), neuf mois (8), cinq (1), quatre (11), deux (4) et même un mois (5). Il faut aussi s'occuper des

⁵⁸ On trouve cependant ce compte de mars, dans un tableau général des recettes et dépenses de l'année 1814, confectionné par les commis du ministère de la police, AN, F¹⁸ 13, pièce 134.

⁵⁹ Fixée pour le *Journal de l'Empire* à 3/12^e des bénéfices en septembre 1805, la « rétribution » dont le but était d'indemniser les propriétaires des journaux que l'on supprimerait dans l'avenir ou de subventionner les gens de lettres favorables au régime, est portée à 4/12^e en 1810. Le journal est exproprié le 18 février 1811, et son capital divisé en 24 actions donnant droit aux bénéfices. D'où toute une série de comptes présentés à l'administration impériale pour justifier le montant des bénéfices mensuels, conformément au « règlement des journaux » du 21 avril 1812. Il faut dire que le *Journal des débats* répugne à observer l'ordonnance du 27 avril, ce dont se plaignent les commis du ministère de la police qui doivent insister pour recevoir les comptes de 1814 et la « rétribution » (voir AN, F¹⁸ 13, pièces 133, 396, 415).

⁶⁰ AN, F¹⁸ 13, pièces 397 à 417, pour ce qui précède et ce qui suit.

dépositaires, souscrivant toujours pour un mois et nécessitant une importante correspondance. Sous la direction des employés, les quelque 24 à 26 000 exemplaires sont chaque jour manipulés, en un travail incessant que nous connaissons bien grâce à la *Gazette* ou à *L'Ami du Roi*, par les « gens de service », payés 17 950,33 F l'année. Ce sont des femmes pour la plupart : 19 colleuses et plieuses, rémunérées chacune 2 F par jour, chargées de plier le journal et de l'insérer sous bande-adresse ; une « coupeuse d'adresses » ou « compteuse » et sa suppléante, l'une payée 1 F par jour, l'autre un peu moins, toutes deux chargées de couper les rames de bandes-adresses imprimées et de les compter ; enfin trois « garçons de bureau », deux à 93 F le mois, un à 75 F. Avec quelques-uns des employés, ces derniers effectuent le routage des abonnés directs et des dépositaires ; ils confectionnent et portent les paquets destinés à la Grande Poste ; ils servent aussi les 14 porteurs, payés chacun 1,50 F par jour, chargés du service des abonnés et des dépositaires parisiens ; ils fournissent enfin les colporteurs qui vendent le journal au numéro.

Même si la taxe postale était basse et le portage parisien peu coûteux, la distribution d'un journal était un poste de dépense non négligeable, si l'on considère le budget de *L'Ami du Roi* en 1791 et celui du *Journal des débats* en 1814. Entre ces deux journaux, il existe tout l'écart séparant une petite entreprise familiale et une grosse affaire capitalistique offrant ses bénéfices à ses actionnaires. Le timbre, premier poste de dépenses du *Journal des débats* (34%), montre assez l'importance de cet impôt progressif dans le budget de l'entreprise de presse au XIX^e siècle. Inutile d'insister, non plus, sur l'écart séparant les dépenses de rédaction des deux feuilles. *L'Ami du Roi* est rédigé par une petite équipe de trois personnes, l'abbé Royou, son frère l'avocat Jacques-Corentin Royou et Julien-Louis Geoffroy, le futur auteur du feuilleton du *Journal des débats*. Encore que les sources ne nous en disent rien, on peut chiffrer à 6 000 livres le traitement annuel de l'abbé qui rédige l'essentiel, et 2 000 livres chacun les émoluments de ses deux aides qui mettent en forme le reste du journal⁶¹. Fort de 15 à 17 journalistes, dont un rédacteur en chef payé 12 000 francs par an, le *Journal des débats* a depuis le début de l'Empire, la réputation de bien payer ses rédacteurs. Les dépenses de rédaction contenant les abonnements aux journaux étrangers (1 367,30 F) et les frais de correspondance politique étrangère (2 210 F), les traitements des journalistes s'élèvent en fait à 87 289,54 F, soit huit fois et demie ceux des rédacteurs de *L'Ami du Roi*. Et 16 % des dépenses, si l'on fait

⁶¹ Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, op. cit., p. 17-22 et 54.

abstraction du timbre. Avec son feuillet et son format plus grand, le *Journal des débats* demandait certes plus d'écriture ; il apparaît cependant que les journalistes y étaient favorisés.

Tableau 12. Budgets de *L'Ami du Roi* (diffusion de 5000 ex. en 1791) et du *Journal des débats* (diffusion moyenne de 24 000 ex. en 1814)

Dépenses	<i>L'Ami du Roi</i>	%	<i>Jour. des débats</i>	%	%
Rédaction	10 000 L	10	90 866,84 F	17	11
Administration	14 405 L	15	72 769,01 F	13	9
Impression	43 516 L	44	249 213,16 F	45	30
Distribution	30 416 L	31	136 600,10 F	25	16
Total hors timbre			549 449,11 F	100	
Timbre	néant		289 242,80 F		34
Total dépenses	98 337 L	100	838 691,91 F		100
Recettes	150 000 L		1 253 684,60 F		
Bénéfice	55 663 L		414 992,69 F		

Note : Pour les chiffres de *L'Ami du Roi*, voir Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *infra*, ch. VI ; les dépenses de distribution de ce dernier comprennent l'impression des bandes-adresses, la taxe postale, le port dans Paris ; les frais d'impression comptent aussi le pliage des exemplaires. En ce qui concerne le *Journal des débats*, les frais de bandes-adresses relèvent des dépenses d'impression, ceux de pliage des frais d'administration. Outre le personnel, ces derniers frais couvrent le fonctionnement des bureaux (éclairage, petit matériel : papier, colle, ficelle, cire à cacheter) et le loyer des locaux. Le budget de *L'Ami du Roi* a été reconstitué à partir des sources, alors que celui du *Journal des débats* provient des tableaux comptables dressés par l'administration du journal. Il faut d'ailleurs distinguer dans la sous-série F¹⁸ 13 les chiffres prévisionnels des pièces 430 et 222, calculés par les commis du ministère d'après les budgets de 1812 et 1813, chiffres donnant au *Journal des débats* 1 065 052,98 ou 1 011 372,98 F de dépenses et 1 607 080 ou 1 560 000 F de recettes pour l'année 1814, soit un bénéfice de 542 027,02 ou 548 627,02 F, et le budget réellement exécuté, ici résumé, présenté par les pièces 134 et 397 à 417. N'ont pas été retenues dans les dépenses les pensions et retraites de l'ancien personnel, très exactement 17 499,98 F pour l'année, d'où un bénéfice plus réduit : 397 492,71 F. Les recettes de *L'Ami du Roi* sont calculées à partir de l'abonnement annuel de 30 L, au lieu des 33 L affichées par le journal, pour tenir compte des 5 % prélevés par la poste sur l'acheminement des abonnements, ainsi que de remises dont nous ignorons le montant. Le chiffre prévisionnel des recettes du *Journal des débats* a été établi à partir de 25 800 abonnements annuels de 60 F (1 548 000 F) et de 200 ventes annuelles au numéro à 60 F (12 000 F), soit un total de 1 560 000 F (voir Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses

effets sur le format des quotidiens parisiens », p. 1069, où les chiffres de l'année 1814 viennent des projections du ministère, et ceux des trimestres sont calculés à partir des comptes présentés par le journal). La diffusion moyenne annuelle n'ayant été que de 24 000 exemplaires, les recettes réelles sont de fait nettement plus basses. Elles le sont d'autant plus, qu'il faut aussi tenir compte des remises offertes aux dépositaires et des 5 % retenus par la poste sur le montant des abonnements transmis à l'éditeur : l'écart est de 20 %. En comparaison, on notera les bénéfices du journal enregistrés par le ministère pour les mois de février à décembre 1811 (236 720,08 F), pour 1812 (459 376,73 F) et 1813 (481 364,30 F). Autre comparaison, les bénéfices du *Constitutionnel* en 1826 : 375 000 F (1 323 676 F de recettes d'abonnement, 394 000 F de dépenses d'impression, de rédaction, d'administration et de portage, 554 000 F de timbre (450 000), poste (102 000), port de lettre (2 000). *Archives parlementaires*, t. 49, séance du 3 février 1827, p. 399-400.

L'Ami du Roi et le *Journal des débats* consacrent à peu près la même part de leurs dépenses à l'impression et au papier, si l'on fait toujours abstraction du timbre : 44 % pour le premier, 45 % pour le second, alors que ce dernier tire près de cinq fois plus. Il est vrai qu'en chiffres absolus, on retrouve cet écart : les dépenses du *Journal des débats* sont presque six fois plus importantes. La distribution est un poste de dépense important : 31 % à *L'Ami du Roi*, 25 % au *Journal des débats* si l'on ne tient pas compte du timbre. Les frais du second sont seulement quatre fois et demie ceux du premier, alors que la taxe postale est semblable (2 c contre 4 d). Si le service des abonnés parisiens coûtait lui aussi 4 d l'exemplaire à *L'Ami du Roi*, le *Journal des débats* s'en tirait à bien meilleur compte. Diffusant le quart de son tirage dans Paris, un peu plus de 6 000 exemplaires pour une diffusion moyenne un peu supérieure à 24 000, il dépensait très exactement 21 F par jour pour rémunérer ses 14 porteurs, soit 0,35 c l'exemplaire. Les frais d'administration, 15 % ou 13 % des dépenses, sont très largement cinq fois plus importants au *Journal des débats*. Si l'on sait que les administrations des deux journaux étaient tout entières occupées au service des abonnements directs et des dépositaires, on voit que la distribution coûtait fort cher, malgré le faible taux de la taxe postale : au total 44 821 L (46 % des dépenses) à *L'Ami du Roi*, 209 369,11 F (38 % ou 25 % avec ou sans le timbre) au *Journal des débats*. Comme nous l'observions à propos des journaux de 1791, plus on diffusait, plus le profit était grand. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir le *Journal des débats* faire un bénéfice plus de sept fois supérieur à celui de *L'Ami du Roi*. Il est difficile d'aller plus loin dans la comparaison. Le timbre, mais aussi le quasi-doublement de l'abonnement l'empêchent absolument.

Les journaux parisiens étaient alors toujours imprimés la nuit pour être distribués en ville et dans la banlieue de bon matin, comme le notera plus tard Charles de Rémusat : « Les grands journaux à cette époque se composaient encore dans la nuit et ne partaient pour les départements que le soir où ils avaient paru à Paris⁶². » Ils étaient déposés à l'Hôtel des postes entre 9 et 13 heures et ne partaient de Paris qu'à 18 heures par les « grands courriers ». La poste avait ainsi tout le temps d'effectuer ses routages et de boucler ses dépêches. Il arrivait cependant que le gouvernement privilégiât telle ou telle feuille de son bord. Un journal du soir, *L'Étoile* (1^{er} novembre 1820-1^{er} juillet 1827), jouissait du privilège de pouvoir être déposé à l'Hôtel des postes juste avant le départ des grands courriers, ce qui lui permettait de devancer ses concurrents de vingt-quatre heures pour la transmission des nouvelles de la journée⁶³. Dès 1823, l'administration établit dans la matinée des courriers supplémentaires pour servir les communes de la Seine et une partie des deux départements voisins⁶⁴.

Les débuts de la Restauration sont une période difficile pour la presse. Fin 1815-début 1816, les besoins financiers du gouvernement sont tels qu'il augmente les taxes pesant sur les journaux. Il abandonne l'impôt sur les bénéfices, source de contestations et de vérifications sans fin. Mais il prend sa revanche de deux manières. Un droit supplémentaire de 1,5 centime est imposé sur chaque exemplaire des quotidiens parisiens. Le timbre est lui aussi augmenté. Le 18 décembre 1815, on décide de corriger la loi de 1797 : tout excédent de surface-papier, même inférieur à 5 dm², devra désormais payer 1 centime supplémentaire. Comme les formats intermédiaires s'étaient généralisés depuis 1800, la plupart des quotidiens sont désormais assujettis au timbre de 4 centimes. La mesure est appliquée à la fin du printemps 1816. On paye en fait un peu plus, très exactement 4,4 centimes, depuis qu'une loi du 6 prairial an VII (25 mai 1799) avait ajouté un décime supplémentaire par franc, pour

⁶² Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, éd. Charles-Hippolyte Pouthas, Paris, Plon, 1962, t. 3, p. 189.

⁶³ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot, 1866, p. 347 ; Alfred Sirven, *Journaux et journalistes. La Gazette de France*, Paris, F. Cournol, 1866, p. 108-109.

⁶⁴ Au début des années 1830, ces courriers supplémentaires se multiplièrent pour acheminer lettres et journaux à une centaine de kilomètres, parfois plus. À partir de 1838, avec le chemin de fer, les centres ainsi desservis furent de plus en plus éloignés : 200 à 300 km, voire même 450 sur la route de Bordeaux. Voir Gilles Feyel, « Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856) », *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, éd. du CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, 1977, p. 87-339, notamment p. 97-102.

subvention extraordinaire de guerre. Récapitulons. Au début de l'été 1816, les quotidiens parisiens payent très exactement : un droit de 1,5 c + un timbre de 4 c + 0,4 c de décime = 5,9 centimes. On était loin des 3,3 c de l'Empire, ce qui faisait dire aux contemporains que les journaux payaient un « double timbre ». À comparer la « rétribution » imposée au *Journal des débats* en 1814 – un peu plus de 138 000 F pour le tiers de ses bénéficiaires –, avec ce qu'il aurait payé avec le « doublement » du timbre – 131 400 F (droit supplémentaire de 1,5 c) et 93 360 F (1,1 c de supplément de timbre), au total 224 760 F –, il apparaît que la pression fiscale a crû de 63%. On comprend que le *Journal des débats* et ses confrères aient encore augmenté leur abonnement annuel, qui passa à 72 F en février 1816⁶⁵.

Malgré ces nouvelles contraintes, la presse quotidienne se redéployait suffisamment pour inquiéter le gouvernement de réaction ultra-royaliste, dirigé depuis 1822 par le comte de Villèle. Entre décembre 1824 et le premier semestre 1826, les six quotidiens d'opposition passaient de 41 330 à 46 850 exemplaires, alors que les six journaux ministériels régressaient de 14 344 à 10 900⁶⁶. Lu dans tous les lieux publics, *Le Constitutionnel*, premier organe de la gauche libérale, ne cessait de progresser : 15 000 exemplaires au printemps 1820, 16 250 en décembre 1824, 20 500 au premier semestre 1826⁶⁷. Ne sachant plus à quel saint se vouer, le gouvernement s'efforça de mieux contrôler la presse en augmentant démesurément sa fiscalité.

Le détournement fiscal de la taxe postale en 1827

Le 29 décembre 1826, Villèle propose aux députés deux nouvelles lois. L'une sur la poste aux lettres, examinée et votée entre les 1^{er} et 5 février 1827, est adoptée par les pairs le 10 mars. L'autre sur « la police de la presse », passionnément discutée pendant un mois, est votée par les députés le 12 mars, mais elle est enterrée sans suite le 17 avril, parce que le gouvernement craint un refus de la chambre des pairs, où l'opposition

⁶⁵ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *infra*, ch. VII. Il faut ajouter à tout cela le cautionnement créé par les libéraux doctrinaires Royer-Collard et Guizot qui ont préparé les lois de Serre, lors du premier intermède libéral de la Restauration en 1819 : 10 000 F de rente à 5 %, soit l'énorme capital de 200 000 F.

⁶⁶ AN, F¹⁸ 261, « État comparatif des journaux au 15 décembre 1824 » ; Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, *op. cit.*, p. 355, chiffres extraits de l'*Écho du soir*, juin 1826.

⁶⁷ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *infra*, ch. VII.

libérale est rejointe par une opposition de droite, réunie autour de Chateaubriand. Les libraires, les imprimeurs et les entrepreneurs de presse avaient su développer une puissante campagne contre cette « loi de justice et d'amour » – un mot malheureux du garde des sceaux ! – entourant d'un véritable carcan leur industrie, alors qu'ils affrontaient de graves difficultés économiques⁶⁸. Lors de l'examen de la loi postale, les députés et les pairs libéraux n'ont pas de peine à souligner que ces deux lois ont été préparées et présentées pour jouer ensemble contre la presse. La première augmente la taxe postale qui passe à 5 centimes l'exemplaire, la seconde impose aux journaux un timbre énorme de 10 centimes la feuille⁶⁹. Le jumelage des deux lois est d'autant plus évident que les deux nouveaux tarifs sont fondés sur les mêmes formats : 30 dm² et au-dessous, avec 5 centimes de plus « par chaque 30 dm² ou fraction de 30 dm² excédant » dans le cas de la taxe, avec 1 centime de plus par dm² supplémentaire dans celui du timbre. Écoutons le député Dupont de l' Eure :

Il n'était pas possible que le ministère ajournât la présentation de sa loi sur les postes jusqu'à la présentation du budget ; car il était indispensable, dans sa politique, qu'elle parût en même temps que la loi sur la presse et lui servît d'auxiliaire. L'une, la *loi d'amour et de justice*, est destinée à frapper tous les écrivains et à les frapper indistinctement dans leur fortune et dans leurs personnes ; l'autre, avec un appareil menaçant, a pour mission spéciale de lever un tribut de 600 000 F sur les journaux, et, par-là, de diminuer le nombre de leurs lecteurs, ou du moins de leur faire payer plus cher le plaisir de se mêler des affaires du pays. Voilà, Messieurs, tout le secret ; disons mieux, tout le venin du projet de loi. On eût pu sans doute en insérer l'article 8 [sur la taxe des journaux], soit dans le budget, soit dans la loi de la presse elle-même ; mais alors il eût fallu, en vous demandant un impôt unique sur les journaux, vous demander en une seule fois 15 centimes pour timbre et frais de port, et l'on a pensé que vous seriez moins effrayés de les voter en deux fois⁷⁰.

L'augmentation est en effet très rude : 15 centimes en tout, contre 8 centimes auparavant dans le cas des quotidiens de format intermédiaire,

⁶⁸ Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre en France de 1789 à la constitution de la Fédération du livre*, Paris, Marcel Rivière et c^{ie}, 1964, p. 74-84 ; Nicole Felkay, *Balzac et ses éditeurs, 1822-1857. Essai sur la librairie romantique*, Paris, Promodis, 1987, p. 37-38, 71, 322-323 ; Jean-Yves Mollier, « L'imprimerie et la librairie en France dans les années 1825-1830 », *Balzac, imprimeur et défenseur du livre*, Paris, Éd. des Cendres, 1995, p. 17-38.

⁶⁹ Lors des débats, les députés ont maintenu l'essentiel des nouvelles contraintes prévues par la loi, mais ils ont refusé d'augmenter le timbre.

⁷⁰ *Archives parlementaires*, t. 49, Chambre des députés, 1^{er} février 1827, p. 347-348.

plus petit que le folio du *Moniteur* (très exactement 2 c de taxe + 5,9 c de timbre).

Le gouvernement a beau dire qu'on réfléchissait à la réforme des tarifs postaux depuis une dizaine d'années, ses opposants estiment que l'article 8 concernant la taxe des journaux a été improvisé rapidement pour compléter le dispositif répressif de la loi sur la presse. Les tarifs fixés en thermidor an IV n'ayant pas imposé de dimensions aux feuilles et demi-feuilles, l'administration avait tacitement admis celles qui avaient été prévues par la loi du timbre de vendémiaire an VI. Aucun texte n'était venu formuler tout cela. À la fin de 1815, il semble que l'on ait pensé réformer les tarifs postaux alors que la loi du timbre était corrigée. On ne l'avait pas fait, probablement parce que l'augmentation du timbre et le droit supplémentaire de 1,5 centime avaient suffisamment chargé la barque. Les journaux de format intermédiaire avaient continué de bénéficier de la taxe de 2 centimes sur les demi-feuilles. En mars 1823, les journalistes avaient dû affronter une nouvelle offensive du gouvernement. Prétendant la fabrication industrielle du papier – les « abus que peut faire naître l'emploi du nouveau papier fabriqué au moyen d'un procédé qui permet de donner aux feuilles livrées à l'impression plus d'étendue qu'elles n'en avaient précédemment »⁷¹ –, Villèle avait prétendu asseoir la taxe postale sur l'échelle tarifaire du timbre décidée à la fin de 1815. Les protestations avaient été si vives que le gouvernement avait reculé⁷². L'ordonnance du 5 mars 1823 avait seulement reproduit les dimensions prévues par la loi de vendémiaire an VI, avec un centime en sus par 5 dm² excédant, sans augmenter la taxe, demeurée à 4 ou 2 centimes. Un coup pour rien ? Pas tout à fait, puisqu'il était désormais officiellement affirmé par le gouvernement, et admis par les journaux, que la taxe et les dimensions des feuilles étaient jumelées. Ce premier tarif postal fondé sur la surface du journal, ouvrait le chemin à la loi de 1827.

⁷¹ *Bulletin des lois*, ordonnance du 5 mars 1823.

⁷² Le 2 février 1827, Villèle se souvient de cet épisode désagréable : « L'accroissement de format des journaux a eu lieu progressivement et insensiblement, et notamment pour les feuillets, qui autrefois ne faisaient pas partie des journaux. C'est là ce qui m'a été donné pour motif par les journalistes eux-mêmes, à l'époque où je voulus rentrer dans l'exécution de la loi, où je demandais une ordonnance pour cette exécution : alors de telles réclamations s'élevèrent, qu'ayant en vue une rectification légale, celle qu'on dit que nous avons improvisée ; en un mot, qu'ayant à faire une loi définitive et complète sur le tarif des postes, j'ai fait comme mes prédécesseurs, j'ai laissé aller les choses comme elles avaient été jusque-là. » *Archives parlementaires*, t. 49, Chambre des députés, p. 368-369.

Ces hésitations des gouvernements successifs, ces refus des journaux ? Là encore, comme au temps du Directoire, tout s'explique peut-être par les réflexions de tous et chacun sur le monopole postal. À la chambre des pairs, le comte de Kergolay estime en 1827 que la taxe de 2 centimes est certes un avantage pour les journaux, mais ne l'est-elle pas aussi pour le gouvernement « dans la surveillance qu'il exerce sur le transport des journaux au moyen du privilège par lequel il en est exclusivement chargé » ? Ce dernier peut ainsi « arrêter le départ d'un journal pour les départements, ou pour quelque localité particulière, si ce journal lui semble porter en soi quelque danger général ou local, d'une nature grave »⁷³. Conscient comme quelques autres parlementaires, que la presse répond à un besoin social de communication, son collègue Prosper de Barante élargit l'analyse, lorsqu'il emploie l'expression toute nouvelle de « service public » :

Les communications sociales, dont la poste est l'intermédiaire, ne produisent-elles aucun revenu, l'État devrait, dans l'intérêt de la société, en faire seul tous les frais. En principe, l'établissement des postes ne doit être considéré ni comme un impôt, ni comme une spéculation. C'est un service public, c'est un besoin social auquel l'État doit pourvoir, et le produit qu'il en peut tirer n'est ici que l'accessoire. Ainsi, dans la question qui s'élève sur l'article 8, il ne s'agit pas d'examiner si les journaux payent trop ou trop peu, eu égard aux frais que leur transport occasionne ; il faut savoir s'il est dans l'intérêt de la société de faciliter ou de restreindre leur circulation : et dès lors, il ne saurait plus être ici question, ni de contester aux journaux un privilège, ni de comparer le prix de leur transport avec celui des autres imprimés. Si l'on demande moins aux journaux qu'aux billets de faire-part, c'est qu'ils sont plus utiles⁷⁴.

Le gouvernement n'a aucune peine à démontrer que les journaux, même avec la nouvelle taxe de 5 centimes, ne paieraient pas les frais occasionnés par leur transport. Un député, le comte de Thiard lui suggère de déposer un tel fardeau : « Les propriétaires de journaux trouveront bien des moyens de transport moins onéreux pour leur entreprise. 'C'est un service que nous rendons', disent les ministres. Eh bien ! on ne demande pas mieux que de vous en dispenser. Laissez aux parties intéressées la liberté de l'accepter ou de le refuser, ou ne parlez plus de service⁷⁵. » Et Barante d'encourager l'administration à adopter un service plus économique : « Ne pourrait-on pas, par exemple, en confiant le transport des dépêches à des entreprises particulières, le rendre

⁷³ *Ibid.*, t. 50, Chambre des pairs, séance du 10 mars 1827, p. 178-181.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 188.

⁷⁵ *Ibid.*, t. 49, Chambre des députés, 2 février 1827, p. 377.

beaucoup moins coûteux, en même temps qu'on améliorerait le système des voitures publiques⁷⁶ ? » Disparition ou aménagement du monopole : les parlementaires eux aussi se situent dans la modernité et le progrès économique et commercial, qui justifient la réforme postale du gouvernement.

Le marquis de Vaulchier, directeur général des postes, quand il présente le projet de loi aux députés, le rapporteur de la commission, le ministre des finances Villèle quand il ouvre la discussion, tous trois vantent à l'envi la grande amélioration des services postaux justifiant la hausse des tarifs : l'établissement d'un service journalier, plus seulement sur les plus grands itinéraires reliant Paris aux plus grandes villes de province, mais sur toutes les routes reliant les 1 329 bureaux de poste. Il en coûtera 3,5 millions de francs, apportés par le port des lettres (500 000 F en plus, grâce à une nouvelle manière de calculer les taxes), celui des journaux (600 000 F de plus), le service désormais journalier (300 000 F venus des voyageurs plus nombreux à utiliser les malles-postes, 1,1 million de francs venus de la multiplication des correspondances), le développement commercial augmentant chaque année le port des lettres de 1 million de francs. Et ce gouvernement ultra-royaliste, de prendre à contre-pied ses opposants libéraux en affectant d'encourager les journaux au progrès industriel en suivant l'exemple de l'Angleterre.

Les entrepreneurs de presse crient-ils tous à la mort projetée des journaux ? Qu'ils s'engagent sur de nouvelles voies, et ils pourront surmonter leurs nouvelles charges. Le nouveau format de 30 dm² est proposé pour sortir des ambiguïtés de l'ancien format intermédiaire dont on ne savait plus très bien s'il était resté en deçà des 17,5 dm² l'autorisant à payer 2 centimes de taxe, ou s'il les avait dépassés, même légèrement, l'obligeant à 3 centimes, alors que jusque-là l'administration avait fermé les yeux, ne sachant manifestement pas bien mesurer très exactement des feuilles de papier, désormais produites de manière industrielle, dont les formats oscillaient autour de ces 17,5 dm². Le nouveau format trouve aussi sa justification dans le mouvement des annonces publicitaires qui accompagne le progrès commercial. Aussi Villèle se fait-il le chantre des insertions publicitaires :

Les journaux ont des points d'utilité générale ; ils en ont d'autres qui peuvent être considérés comme une arme placée entre leurs mains, pour sortir jusqu'à un certain point de leur institution première. Le point dans lequel,

⁷⁶ *Ibid.*, t. 50, Chambre des pairs, 10 mars 1827, p. 188.

sans aucune contestation, ils ne peuvent faire que du bien sans mélange d'aucun mal, est celui où ils donnent les nouvelles générales qu'ils recueillent et qu'ils transmettent au public, où ils font connaître les annonces et les avis qui peuvent être utiles. Sous ce rapport, ont-ils quelque chose à redouter de l'espèce d'unité que nous avons choisie ? non, sans doute ; car nous voyons chaque jour que les journaux envoient à leurs abonnés des avis et annonces pour lesquels il faut qu'ils paient à la poste⁷⁷, et que l'étendue que la loi leur permettra de prendre, leur laissera la possibilité d'insérer dans leurs colonnes, sans qu'il en résulte un surcroît de dépense pour la poste. [...]

Les journaux en Angleterre se vendent 14 sous la feuille ; ils sont assujettis à un timbre de 8 sous ; et cet impôt produit au Trésor 8 753 875 francs. Le journal paie en outre 4,45 francs pour chaque avis ou annonce qu'il contient, quand cette annonce ne serait que d'une ligne ; et cet impôt produit au Trésor 3 813 000 495 francs. Cela met à 12 sous de frais la feuille de tout journal anglais, qui cependant est livré au public à 14 sous⁷⁸.

Comment s'expliquer cela ? On se l'expliquera facilement par le système dans lequel nous cherchons par la législation, à provoquer nos journaux à entrer eux-mêmes : celui de donner à leurs feuilles une assez grande étendue pour pouvoir insérer les avis et les annonces qui sont de la plus grande importance pour une foule d'intérêts sociaux, et qui ne sont communiqués au public que d'une manière très imparfaite par la méthode employée jusqu'à présent.

C'est ainsi que les journaux anglais se faisant payer, par ceux qui leur demandent à insérer des annonces, une rétribution plus forte que celle qu'ils paient eux-mêmes au gouvernement, se trouvent en état de pouvoir satisfaire aux charges énormes dont la preuve se trouve constatée sur chaque feuille de journal ; car chaque feuille des journaux anglais porte la quotité du timbre qu'elle paie et le prix auquel elle se vend⁷⁹.

En dehors d'une conception conservatrice du rôle de la presse qui ne doit pas s'ingérer dans le combat politique, mais se contenter de simplement informer de l'actualité, conception développée un peu plus tard par le gouvernement Polignac au moment des ordonnances de juillet

⁷⁷ Le marché publicitaire s'étant développé au cours des années 1820, les journaux avaient pris l'habitude d'envoyer à leurs abonnés des suppléments gratuits, réguliers ou non, payés par les annonces insérées. Selon Thiers en janvier 1827 – voir plus bas –, *Le Constitutionnel* le faisait alors trois fois par semaine.

⁷⁸ Il faut noter qu'un penny = 10 centimes, soit 2 sous. 14 sous correspondent donc à 70 centimes, soit 7 pence. À strictement suivre les valeurs de change, le quotidien anglais était donc vendu plus cher que son homologue français (72 F, soit un peu moins de 20 c le numéro). Il était bien plus lourdement fiscalisé : le timbre était de 8 sous, soit 40 centimes ou 4 pence ; la taxe sur chaque annonce était de 3 shillings 6 pence, soit 4,20 F (proche du chiffre de 4,45 F donné par Villèle). Fort heureusement, les annonces rapportaient beaucoup plus au journal qu'elles ne lui coûtaient.

⁷⁹ *Archives parlementaires*, t. 48, Chambre des députés, 2 février 1827, p. 370-371.

1830, Villèle a l'habileté de renvoyer à ses opposants libéraux le modèle anglais dont ils sont très friands. Il est parfaitement entendu par les journaux parisiens. Alors que la nouvelle loi postale doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1828, coup sur coup, *Le Constitutionnel*, le *Journal des débats*, la *Gazette de France* adoptent le format 330 x 450 mm, soit très exactement 29,7 dm² (la feuille ouverte mesure 660 x 450 mm). Ils le font d'autant plus volontiers, qu'à lire une lettre du jeune Thiers au baron Cotta⁸⁰, une telle riposte avait été envisagée dès le dépôt de la loi sur la presse :

Il est presque certain que la loi ne passera pas, ou passera tellement amendée, qu'il n'y aura plus à la craindre. Dans le cas où elle passerait, on pourrait encore se tirer d'affaire, et voici comment. Le nouveau timbre permet 30 décimètres. *Le Constitutionnel* n'en a que 17. Il pourrait donc s'en donner 13 de plus. Ces 13 seraient consacrés aux annonces. Trois fois par semaine, il envoie des annonces gratis aux abonnés, parce que les annonces payent les frais. On paiera donc les 13 décimètres de plus, avec le produit des annonces. Si cela ne suffit pas, une légère augmentation de quelques francs dans les abonnements rétablira la balance.

En novembre 1827, un prospectus du *Constitutionnel* explique à ses abonnés que « par la loi du 15 mars dernier, le port des journaux par la poste est porté, à dater du 1^{er} janvier 1828, à 5 centimes par feuille, au lieu des 2 centimes qu'ils ont payés jusqu'à ce jour. Cette augmentation de 3 centimes donne, par chaque abonnement, un excédent de dépense de 10,95 francs ». Aussi faut-il augmenter les abonnements de 2 F par trimestre, ce qui porte l'abonnement annuel à 80 F. À titre de dédommagement, le format du journal sera augmenté « de moitié de la grandeur actuelle » : « L'addition journalière, équivalente à une demi-feuille, faisant corps avec le journal, sera consacrée aux *annonces* de toute nature qui peuvent intéresser la propriété, le commerce, l'industrie, les hommes d'affaires en tous genres. Ce même espace sera toujours disponible comme supplément au journal, toutes les fois que la politique, les nouvelles, les discussions des Chambres, par leur intérêt et leur importance, exigeront plus de célérité et d'étendue⁸¹. » Comme le format

⁸⁰ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, Paris, PUF, 1959, p. 382-383, lettre datée du 1^{er} janvier 1827, Bib. Thiers, ms 1251, fol. 57-58.

⁸¹ Marcel Galliot, *La publicité à travers les âges*, Paris, Éditions Hommes et Techniques, 1955, p. 92-94. Cet auteur a redécouvert toute l'importance de la réforme de décembre 1827. *La Quotidienne* se résout au grand format un peu plus tard, le 16 mars 1828. Voir aussi Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, Paris, Éditions Odile Jacob, Paris, 1992, p. 56-58.

intermédiaire de 16 à 17 dm² avait été une réponse à la loi du timbre, le nouveau format de 29 à 30 dm² répond à la nouvelle loi postale. Outre l'abonnement annuel passé de 72 à 80 F, les annonces entrent définitivement dans la presse quotidienne, dont elles colonisent le bas de la quatrième page. L'avènement de la publicité moderne par voie de presse date de 1828. Huit ans plus tard, Émile de Girardin s'efforcera d'en tirer toutes les conséquences.

Si les parlementaires de 1827 furent surtout préoccupés du sort des journaux parisiens, ils n'oublièrent pas la presse des départements. Pour le député Leclerc de Beaulieu, la nouvelle loi postale établirait dans les départements un impôt qui n'existerait pas à Paris, « car les journaux ne sont pas distribués dans Paris par la poste, mais bien par des hommes appartenant à l'administration des journaux ». *Le Constitutionnel* qui trouverait la moitié de ses abonnés dans Paris, ne serait donc imposé que pour la moitié de sa diffusion, alors que *La Quotidienne* le serait pour les quatre cinquièmes de ses abonnements. À la Chambre des pairs, le vicomte Dubouchage, favorable au projet, se livre à de curieux calculs :

Le nombre des journaux de la capitale est d'environ 56 à 58 000. Une moitié reste dans Paris, et est remise sans frais, parce que la poste ne les transporte pas. Il n'y aura donc que la moitié de ces feuilles, portées de Paris dans les départements qui sera soumise à la taxe : ainsi l'augmentation de 10,95 F, comparée à la masse totale des journaux, ne sera réellement que de 5,47 F et demi. Il faut faire remarquer que les abonnements de la capitale et des départements sont au même prix. Ainsi puisque les journaux de Paris ne peuvent être soumis à l'augmentation de la taxe, puisqu'ils sont en même nombre que ceux envoyés dans les départements, et puisque les abonnements sont d'un prix égal, soit pour Paris, soit pour les départements, il en résulte que les journaux, pour s'indemniser de la taxe de 10,95 F, ne devront augmenter que de 5,47 F et demi la totalité des abonnements⁸².

Les députés libéraux s'alarment du sort de la presse départementale. Alors que les élections législatives sont proches, Benjamin Constant souligne que tous ces journaux risquent de disparaître s'ils subissent la taxe de 5 c. Ne regrette-t-on pas « l'absence de toute vie politique hors de Paris, de toute participation, de toute prépondérance des départements dans les affaires publiques » ? Et d'interpeller ses collègues :

Si tous les organes de l'opinion sont détruits dans les lieux que vous habitez, ne serez-vous pas bien plus encore qu'aujourd'hui livrés à l'injustice et aux caprices ministériels ? Les notabilités

⁸² *Archives parlementaires*, t. 50, Chambre des pairs, 10 mars 1827, p. 183-85.

départementales seront à leur merci : viennent les élections, où sera la possibilité de réfuter les assertions fausses, et de repousser les calomnies dont vous savez qu'à cette époque les agents du pouvoir ne sont point avares⁸³ ?

La majorité ultra s'inquiète elle aussi, et le gouvernement accepte l'amendement du député Boscal de Réals. La taxe à 5 c pèsera sur les journaux « transportés hors des limites du département où ils sont publiés ». Un autre paragraphe ajoute : « Les mêmes feuilles ne paieront que la moitié du prix fixé ci-dessus, toutes les fois qu'elles seront destinées pour l'intérieur du département où elles auront été publiées. » Voilà donc les journaux départementaux nettement avantagés face à la presse parisienne. Ils bénéficient d'une taxe de 2,5 c seulement, mais dans le seul département d'origine. Une telle limitation scandalisa l'opposition libérale qui désirait probablement que la presse départementale bénéficiât de la demi-taxe dans toute la France, en dehors même de son département. Elle y vit un moyen d'aider les seules feuilles gouvernementales, les journaux des préfets.

Il n'empêche que ce découplage de Paris et des départements favorisa incontestablement l'épanouissement de la presse des départements, face à une presse parisienne nettement plus coûteuse. L'intense campagne des libéraux, par leurs sociétés *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, pour l'inscription du plus grand nombre possible des électeurs sur les listes de 1827, leur victoire électorale de l'automne, les lois libérales de Martignac en 1828 libérèrent définitivement les énergies. On ne saurait trop insister sur cette innovation de 1827. Parmi toutes les lois postales votées auparavant, deux seulement établirent une différence de tarif, dans la diffusion des journaux, mais c'était entre la ville et l'ailleurs. Pour encourager l'utilisation des services postaux dans les villes de publication et leur banlieue, libres du monopole des postes, les lois des 6 nivôse et 6 messidor an IV prévoyaient une taxe postale plus basse : 5 sous au lieu de 25, puis 5 c au lieu de 10. « La taxe des ouvrages périodiques sera, pour chaque feuille d'impression et au-dessous, de 5 c ou un sou pour la ville où le journal sera déposé, et pour la banlieue ; et d'un décime ou deux sous, pour toutes les autres distances », c'est-à-dire pour tout le reste de la France (6 messidor)⁸⁴. Les lois suivantes ne reprennent plus cette dichotomie, probablement parce que cela n'avait pas attiré vers la poste plus de distribution en ville et en banlieue.

⁸³ *Ibid.*, t. 49, Chambre des députés, 1^{er} février 1827, p. 345.

⁸⁴ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *infra*, ch. VI.

L'innovation de 1827 fut porteuse d'avenir. Par la suite, on continua d'avantager la presse des départements : à partir de janvier 1831 et jusqu'en juillet 1850, la taxe fut ramenée à 2 c pour la diffusion dans le département d'origine, à 4 c pour les autres départements, dans le même format de 30 dm² et au-dessous. La monarchie de Juillet était bonne fille. N'ayant alors rien à refuser à la presse, elle « oublia » que la taxe devait doubler « par chaque 30 dm² ou fraction de 30 dm² excédant », obligation maintenue dans la loi du 14 décembre 1830. Commune au timbre et à la taxe postale sur les journaux, cette dernière loi avait été mal débattue et mal rédigée. Alors qu'on s'était contenté d'y reproduire la loi de 1827, en réduisant seulement le montant de la taxe, on y avait décidé de tarifier le timbre à 6 c « par chaque feuille de 30 dm² et au-dessus », anticipant ainsi les augmentations de format de l'avenir. La poste ne pouvait guère faire moins. Aussi, le 25 février 1831, une circulaire de son nouveau directeur général rappela à ses subordonnés le contenu de la loi, mais il précisait qu'« il a été décidé, 1° que ce port de 4 et 2 centimes, ne subira pas d'augmentation, même quand la feuille du journal dépassera 30 dm² ; 2° que le supplément qui n'excédera pas 30 dm², publié par un journal imprimé sur une feuille de 30 dm² et au-dessus [sic], sera exempt de port et du droit de timbre »⁸⁵. Les journaux n'eurent ainsi aucune difficulté lorsqu'ils augmentèrent leur format à 45 dm² en 1837, puis 52 en 1845 : ils gardèrent la taxe de 4 ou 2 c, comme le timbre de 6 c. La loi du 16 juillet 1850, supprima la taxe postale qui fut confondue avec un timbre, rétabli pour désavantager la presse ouvrière et démocrate, surtout diffusée à Paris et en banlieue par ses propres porteurs. Ses tarifs, établis pour des feuilles de 72 dm², afin de tenir compte de l'agrandissement des formats, élargirent encore les avantages de la presse départementale aux départements « limitrophes » du département de publication. Les journaux des départements furent astreints au timbre rouge de 1 c dans leur ville-origine, et au timbre noirs de 2 c dans leur département d'édition et les départements limitrophes, et de 5 c ailleurs. La presse de la Seine et de la Seine-et-Oise devait supporter un timbre rouge de 4 c à Paris et dans sa banlieue ou dans toute autre ville d'édition, un timbre noir de 5 c partout ailleurs.

⁸⁵ Bibl. ministère des postes et télécommunications, P. B. 24, 3^e série, t. VII. Cette tolérance ne valait que pour les quotidiens, si l'on en juge aux tribulations du *Journal des connaissances utiles*, un mensuel de 32 pages imprimées sur 60 dm² de papier, difficultés rapportées par Olivier Bataillé, « La Poste et le transport des journaux, de l'arrêté du 27 prairial an IX à la loi du 6 avril 1878. La lente érosion d'un monopole », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, Gilles Feyel, dir., Paris, Éditions Panthéon Assas, 2002, p. 55-75.

*

Entre 1740 et 1830, malgré les bouleversements politiques, l'administration des postes a su faire respecter son monopole pour le transport des journaux, parce qu'elle leur a offert une taxe de port très basse et universelle, établissant des abonnements francs de port identiques par toute la France. Si de telles conditions ont permis une parfaite égalité de tous les abonnés des provinces, quel que soit le lieu de leur domicile, elles ont renforcé le rayonnement de la presse parisienne sur tout le territoire national, contribuant à gêner l'essor des journaux locaux. Malgré quelques tentatives pour le transgresser pendant la Révolution, le monopole postal demeura respecté par la presse, parce que les éditeurs y trouvaient la sécurité dans des abonnements payés à l'avance, ainsi qu'une certaine liberté dans la gestion de leur distribution. À condition de monter de coûteuses administrations, les entrepreneurs de presse étaient libres de l'organiser à leur guise. En ville où n'existait pas de monopole postal, par portage au domicile des abonnés, ou par colportage, voire par criée et vente au numéro, moins rares au début du XIX^e siècle qu'on aurait pu le penser. Au-delà des limites urbaines ou de la proche banlieue, la poste était souveraine, mais elle laissait libres les éditeurs de servir leurs abonnés directement ou par l'intermédiaire de systèmes plus ou moins complexes de dépositaires.

Il faut s'interroger sur les contradictions d'un État qui aidait incontestablement la presse par une politique résolue de bas tarifs postaux, alors que dans le même temps, il s'efforçait de la contraindre par une fiscalité de plus en plus lourde. Malgré quelques tentations fiscales, auxquelles on ne sut pas résister en messidor an IV ou en 1827, la notion de « service public » s'imposa progressivement pour légitimer la politique postale inaugurée au milieu du XVIII^e siècle, maintenue par la suite. La presse en tira certes de grandes facilités de diffusion, mais pendant plus de cent ans, au moins jusqu'en 1856, l'abonnement postal allait l'encadrer et l'empêcher de s'adapter avec souplesse aux conditions du marché. Gênée par les contraintes fiscales – timbre, cautionnement – et le monopole postal, elle n'alla pas au-devant de son public, mais se contenta de répondre au coup par coup, de manière intelligente, au timbre de 1797 par le format intermédiaire de 16 / 17 dm² et l'innovation du feuillet, à la taxe postale de 1827 par l'in-folio de 29 / 30 dm² et l'arrivée de la publicité moderne. Si Émile de Girardin a gardé dans l'histoire, la réputation d'un esprit innovant et riche d'idées, il

le doit bien sûr à son savoir-faire publicitaire, il le doit surtout au fait qu'en 1836, il a tenté une adaptation de la presse au marché de ses lecteurs, sans que l'État ait poussé à cette réforme, en quoi que ce fût⁸⁶.

⁸⁶ Sur les progrès des services postaux pendant la monarchie de Juillet, lire Gilles Feyel, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1987, p. 31-65, notamment p. 39-51 ; sur les sous-abonnements, coabonnements, abonnements aux « journaux du lendemain », voir p. 51-53. En ce qui concerne les cabinets de lecture de la Restauration, voir Françoise Parent-Lardeur, *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999 (2^e éd. revue et augmentée).

Chapitre IV

Dépositaires et crieurs provinciaux des journaux parisiens, en l'an V

Le 6 août 1791, le journaliste et imprimeur Duplain déplore que la municipalité du Havre ait interdit la vente de son *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé* : « Tableau fidèle de ce qui se passe à l'Assemblée », il doit être « non seulement colporté dans les rues mais gravé dans tous les cœurs des citoyens. » Et de demander que le sieur Saint-Martin retrouve la liberté de vendre le *Courrier extraordinaire* et les *Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchesne*, d'A.-F. Lemaire¹. Le colportage de ces deux feuilles parisiennes dans les rues d'une grande ville de province ne peut étonner l'historien qui connaît les initiatives de l'imprimeur Duplain². Pour faire parvenir son journal avant tous les autres en province, il avait établi des courriers extraordinaires gagnant au moins dix heures sur ceux de la poste. Largement diffusé au mépris du monopole postal, le *Courrier extraordinaire* avait des dépositaires dans une soixantaine de villes de province, surtout dans le Nord, le Bassin Parisien, la vallée du Rhône et la Provence. Si ce système de messageries demeura exceptionnel, il apparaît que la distribution par dépositaires et colportage fut universellement pratiquée, parce que la poste sut s'en accommoder. L'historien dispose de peu de sources. Les rares listes nominatives d'abonnés, plus ou moins complètes, ne disent rien sur ce genre de diffusion anonyme³.

Lors du coup d'État du 18 fructidor an V, la police perquisitionna dans les bureaux des journaux royalistes « fructidorisés ». D'où quelques épaves de correspondances d'affaires livrant 118 lettres envoyées au bureau de la *Gazette française* par 15 dépositaires situés dans 13 villes, et 275 reçues par l'administration du *Courrier des départements*, venues de 48

¹ Éric Wauters, *Une presse de province pendant la Révolution française : journaux et journalistes normands (1785-1800)*, *op. cit.*, p. 310.

² Jean-Paul Bertaud, *Étude des journaux : L'Ami du Roi de Royou ; L'Ami du Roi de Montjoye ; Le Courrier extraordinaire de Duplain du 20 juin au 10 août 1792*, *op. cit.*.

³ Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, *op. cit.* ; Hugh Gough, « Les jacobins et la presse : le 'Journal de la Montagne' (juin 1793-brumaire an III) », *Actes du colloque Girondins et Montagnards*, Albert Soboul, dir., Paris, Société des études robespierristes, 1980, p. 269-296.

dépositaires établis dans 39 villes⁴. L'an V, surtout l'hiver, de nivôse à ventôse, est très présent, alors que l'an IV est faiblement représenté : 3 lettres (printemps), 15 (été de l'an IV), 27 (automne de l'an V), 39 (hiver), 25 (printemps), 9 (été) pour la *Gazette française* ; 3 lettres (été de l'an IV), 58 (automne de l'an V), 82 (hiver), 70 (printemps), 62 (été) pour le *Courrier des départements*⁵. Il s'agit bien d'épaves. Toutes les lettres d'un même correspondant n'ont pas été conservées. Il est certain que plusieurs d'entre eux sont absents. Malgré tout, ce monde des dépositaires provinciaux de la presse parisienne se laisse approcher. Quelles étaient leurs occupations, comment se qualifiaient-ils, quels étaient leurs rapports avec l'administration du journal ? Quelles conditions financières leur étaient imposées ? Quelle était l'efficacité de ce système de vente par dépôts ? Il paraît avoir concerné beaucoup de journaux, même s'il ne fut qu'un moyen de vente complémentaire de la diffusion déjà traditionnelle par abonnements postaux directs auprès des particuliers⁶.

Les lettres des dépositaires de la *Gazette française* sont adressées à Debarle, « directeur du Bureau général des journaux, quai des Augustins n°17, à Paris ». Les abonnés particuliers de l'an III adressaient au même bureau leurs souscriptions au *Courrier républicain*. Les deux quotidiens royalistes, le premier rédigé par P.-L. Fiévée et Poncelin de la Roche-Tilhac, le second par Auvray, Durand-Molard, Michaud aîné et C. Jardin, avaient alors la même administration et le même imprimeur. Ils se séparèrent par la suite⁷. À la fin de l'an IV, l'imprimeur Fleschelle et C^{ie} s'occupait de ce qui concernait le *Courrier républicain*, alors qu'il fallait

⁴ AN, F⁷ 3446, carton déjà signalé par Jeremy D. Popkin, *The Right-Wing Press in France, 1792-1800*, *op. cit.*, qui a surtout utilisé la correspondance de l'imprimeur Caillot avec le rédacteur du *Courrier des départements*, alors qu'il voyageait dans les départements du Nord, organisant un service de messageries privées pour diffuser rapidement le journal : 19 lettres envoyées entre le 5 pluviôse et le 3 ventôse de l'an V. Voir aussi Gilles Feyel, « Réflexions pour une histoire matérielle et économique de la presse départementale sous la Révolution », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale*, *op. cit.*, t. I, p. xv-lxiv, notamment p. xxii-xxiv et xxxvi- xxxviii.

⁵ La liasse est en désordre : la correspondance de la *Gazette* est mêlée à celle du *Courrier*, les lettres des dépositaires sont éparpillées, sans ordre chronologique. Un désordre accru par la présence de lettres venues d'abonnés directs.

⁶ Sur l'établissement de la diffusion par abonnement postal dans les années 1740 et 1750, lire Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 667-719.

⁷ Une séparation difficile, semble-t-il. Le 19 pluviôse, Debarle informe son dépositaire de Valenciennes qu'il a formé une opposition aux paiements destinés à Fleschelles et C^{ie} (Padioux et Lefebvre, 20 ventôse an V).

s'adresser à Debarle pour tout ce qui regardait la *Gazette française*. En l'an V, l'entreprise du *Courrier des départements* est la propriété de l'imprimeur Romain Caillot, rue du Cimetière André-des-Arcs, n°6 ; l'administration est dirigée par le journaliste Denis, à qui s'adressent les dépositaires. Le journal a été lancé le 16 août 1792, sous le titre de *Courrier de l'égalité*, rédigé par A.-F. Lemaire, imprimé par Caillot et Courcier, rue Poupée, n°5. Devenue *Courrier des départements* au début de l'an V, la feuille semble avoir été abandonnée par Lemaire, et reprise par Denis qui lui donne une couleur politique incertaine, probablement cryptoroyaliste.

Quatre dépositaires seulement sont communs aux deux journaux : Gazeau à Poitiers, Fischer à Strasbourg, Touchard à Tours, Padieux et Lefebvre associés à Valenciennes. Cambrai abrite deux dépositaires de la *Gazette française*, Fontaine-Blanc et Delapierre, Toulouse deux autres, les associés Bonnefoy et Sennac, ainsi que la veuve Gaubert. 26 d'entre eux indiquent leur profession. Les plus nombreux sont libraires ou imprimeurs (10), l'un d'entre eux se disant marchand d'estampes. Viennent ensuite les gens des postes (9). Leur métier n'est-il pas de distribuer lettres et journaux ? Cinq d'entre eux ont des fonctions plus ou moins élevées, depuis le commis jusqu'au directeur; les quatre autres sont « facteurs de lettres » ou anciens facteurs. Ce petit personnel rejoint dans leur humble condition les deux dépositaires dijonnais du *Courrier des départements*, Blanot, marchand et dégraisseur, et Margot, petit marchand souvent présent à la foire. Autres petits dépositaires du *Courrier*, Debey, « gazetier » à Bailleul, Fontigny, « colporteur » à Douai, et pour la *Gazette*, Delapierre, « distributeur de journaux » à Cambrai. À Breteuil dans l'Oise, le cafetier Morel reçoit les notables à qui il fournit le *Courrier*. En revanche, vu le volume de ses activités, Fischer, « dépositaire de papiers publics » à Strasbourg, est un véritable entrepreneur, de même que les citoyennes Bonnet-Dutrey à Bordeaux et Brunet à Nantes. Si cette dernière ne qualifie pas sa fonction, en revanche sa consœur bordelaise tient un « bureau ». Les Touchard de Tours paraissent travailler en famille : le père, la mère et le fils signent les lettres. En dehors des plus « gros » dépositaires, au français et à l'écriture peu fautifs, il est facile de découvrir l'humilité des conditions d'origine de beaucoup de ces distributeurs : certains ont une orthographe phonétique, voire une écriture difficile à déchiffrer, par exemple Margot. Leur français parlé est toujours là, même lorsqu'ils utilisent les services d'un écrivain public à la belle écriture⁸.

⁸ Nous avons corrigé les orthographes approximatives, tout en respectant le style parlé.

Beaucoup se savent « dépositaires » et utilisent ce mot qui entrera 70 ans plus tard dans le langage courant de la presse, avec l'établissement définitif des messageries et de la vente au numéro. Écoutons Margot, réclamant du directeur du *Courrier* la succession de la veuve Toussaint, malade et insolvable :

Pour de mon côté, tu m'en remettras le dépôt si tu en juges à propos; je le recevrai et je te satisferai comme j'ai toujours satisfait. Si tu souhaites m'en faire le dépôt, tu mettras sur le dernier journal que tu lui enverras, afin que ses pratiques puissent savoir, mon adresse à compter d'un tel jour que tu voudras bien spécifier, On ne trouvera à s'abonner à Dijon pour l'égalité, que chez le C^e Margot, rue des Forges, dépositaire du *Courrier de l'égalité*, et je ferai tous mes efforts pour pouvoir le promulguer. (Dijon, 5 frimaire an V).

À Cambrai, l'ancien facteur Fontaine-Blanc se plaint de la multiplication des dépositaires de la *Gazette française* : « Je crois que vous établirez autant de dépositaires dans notre commune qu'il y aura d'abonnés et cela fait un grand tort les uns pour les autres. Je vous prie d'avoir égard à vos anciens. » (8 germinal an V) Lorsque l'imprimeur Caillot voyage dans le Nord, il fait la tournée de ses anciens dépositaires et s'efforce d'en établir encore de nouveaux. Le terme revient plusieurs fois dans ses lettres au journaliste Denis. Il emploie rarement un autre mot, par exemple à Dunkerque, le 1^{er} ventôse an V, où il a « trouvé les débitants de journaux, ils sont deux qui les distribuent chacun pour leur compte ». Padieux, de Valenciennes, ne se dit pas dépositaire, mais il a la « correspondance des journaux » (6 frimaire an V). Le 4 messidor suivant, il déplore la baisse de sa clientèle, qu'il attribue à la concurrence d'un nouveau journal. Et d'employer le terme devenu habituel : « Les abonnements diminuent de tous les journaux. Il y a un nouveau journal qui va paraître ici. C'est une aubergiste qui en est dépositaire. »

Beaucoup de dépositaires ont passé des abonnements au mois avec leurs pratiques. Tous parlent d'abonnés pour désigner leur clientèle. Revel se plaint de ses abonnés de Besançon, pour justifier ses retards de paiement : « C'est à tort que vous me faites toujours les mêmes reproches, pensant que je suis payé exactement chaque mois de mes abonnés. Je me trouverais fort heureux de pouvoir l'être au bout de trois à six, puisqu'il y en a qui me doivent encore plus de neuf mois. » (28 nivôse an V) À Poitiers, le 22 frimaire an V, les abonnés « paient à peine leur trimestre échu ». Leur nombre varie selon les saisons ; le 20 fructidor an IV, quelques-uns se sont éloignés « pour leurs récoltes ». Il en est de même à Toulouse ; le dépositaire demande une réduction des envois, « vu qu'il n'y a pas de monde en ville » (7 fructidor an IV). À Bordeaux, la

citoyenne Bonnet-Dutrey diffuse les journaux qu'elle reçoit par des distributeurs qui les déposent chez les abonnés. Ne pouvant plus supporter le manque de nombreux exemplaires, du fait de l'impéritie des commis de la *Gazette*, elle menace : « Nous expédierons nos distributeurs sans les leur donner et nous dirons aux abonnés que s'ils veulent votre gazette ils viendront se la chercher et alors on donnera la préférence à une autre feuille plutôt que de s'y assujettir. » (7 prairial an V) À Nantes et à Tours, il apparaît que les abonnés dépendent des crieurs et colporteurs qui se fournissent auprès du dépositaire. Le 25 frimaire an V, les crieurs nantais « ne peuvent plus trouver les débits », du fait de la rareté de la bonne monnaie. Le 9 pluviôse, la veuve Brunet note « les crieurs ne payant pas, je restreins la consommation jusqu'à nouvel ordre ». À Tours, on manque la vente, parce que le dépositaire perd beaucoup de temps à conditionner la *Gazette* : « Si vous pouviez faire plier la *Gazette* comme ci-devant et comme font tous les autres, vous m'obligeriez, cela retarde mes colporteurs et empêche la vente. » Il subit la concurrence d'une autre dépositaire chargée de *La Quotidienne* et du *Miroir*, « pliez-les moi, pour que je fasse partir mon crieur avant elle ». Les « autres dépositaires » recevant leurs feuilles pliées, « il en résulte que leurs colporteurs partent bien avant les miens et leur font tort ». (12 pluviôse, 1^{er} et 13 floréal an V)

Déjà retentissent les nombreuses plaintes de dépositaires qui reprochent à leur fournisseur son manque d'exactitude et de soin. La poste étant en déficit, la loi du 6 nivôse an IV a réduit de moitié le nombre des courriers au départ de Paris. Partent les jours impairs du calendrier républicain les courriers pour l'Ouest, le Nord et l'Est, les jours pairs ceux du Sud-Ouest, du Centre et du Sud-Est⁹. Les départements sont donc privés de nouvelles un jour sur deux, et les dépositaires reçoivent et distribuent les journaux par lots de deux numéros. Cette véritable régression postale est source d'erreurs. Réservant tous leurs soins au service des abonnés directs, les employés de la *Gazette française* travaillent trop vite pour faire les paquets des dépositaires. Ils ne plient pas les feuilles, et même pour aller plus vite, ils ne les coupent pas, les envoyant telles qu'elles sortent de l'imprimerie, portant chacune deux exemplaires de 4 p. in-4° imprimés tête- bêche¹⁰.

⁹ Gilles Feyel, « Réflexions pour une histoire matérielle et économique de la presse départementale sous la Révolution », *op. cit.*, p. xxii.

¹⁰ *Id.*, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *infra*, ch. VI ; « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *infra*, ch. VII.

Ils se trompent souvent dans leurs comptes et il arrive même que l'on reçoive des feuilles blanches ou imprimées d'un seul côté ! Le meilleur moyen d'éviter tout cela serait de couper et de plier les gazettes, puis d'insérer le numéro du jour dans celui de la veille, comme le font d'autres journaux. La dépositaire bordelaise ne décolère pas :

Il n'est donc pas possible que vous m'envoyiez les gazettes pliées, et même depuis quelques jours, vous envoyez un numéro sans être coupé. Tous mes autres correspondants m'envoient tous les journaux pliés, il y en a même qui les envoient tout assemblés [les numéros insérés l'un dans l'autre]. Vous sentez qu'à l'arrivée du courrier, le monde préfère prendre les feuilles préparées, plutôt que vouloir attendre celles qui ne le sont pas. (9 germinal an V).

Et de faire ses comptes avec acrimonie quelques mois plus tard :

Définitivement, vous voulez donc absolument me faire manquer 25 gazettes tous les jours. Encore hier vous m'avez fait manquer 25 gazettes du 2 thermidor et j'en ai 25 du 1^{er} qui m'ont resté dans le Bureau. Vous voyez que c'est donc 50 gazettes qui me manquent, vu qu'on ne peut en placer aucune de simple. [...] Si vous en mettiez autant d'un numéro que de l'autre, cela n'arriverait pas, vous sentez fort bien que je ne puis pas être dupe de pareilles erreurs. » (7 thermidor).

Le directeur du *Courrier des départements* doit faire face aux mêmes récriminations. Le 24 messidor, le dépositaire dijonnais Blanot n'est pas content :

Vous aurez s'il vous plaît la complaisance de m'en envoyer 36 - 72 numéros [36 exemplaires par numéros, soit 72 par envoi] pour le 1^{er} thermidor prochain, que je désirerais qu'ils soient tout accouplés par deux si faire se peut, c'est-à-dire le numéro du jour dans celui de la veille comme les reçoivent mes confrères. Si absolument cela ne se peut pas, vous les mettez par demi-douzaine. Je vous observe que dans le premier paquet que vous m'avez envoyé le 1^{er} de ce mois, il y a eu de la distraction. Dans les 30 *Courriers*, il s'en est trouvé 10 que je n'ai pu compléter par la raison qu'ils se sont trouvés les mêmes numéros, ce qui a fait que je n'ai pu les donner à cinq de mes abonnés qui sont restés très mécontents, le courrier ensuite il s'en est trouvé encore 2. Je vous prie de recommander que l'on y fasse attention. C'est pourquoi je vous demande que vous les envoyiez tout accouplés.

Tous ces dépositaires sont d'autant plus mécontents, qu'ils doivent faire face à bien des difficultés. Ils s'inquiètent des tarifs qui leur sont consentis et parfois tentent de les négocier avec pugnacité ; ils insistent sur leurs embarras financiers en ces temps de retour à la monnaie métallique ; enfin ils modifient souvent le nombre des exemplaires

désirés. Les tarifs sont universellement chiffrés à la douzaine d'exemplaires envoyés, en fonction du montant de la taxe postale. À la fin de l'an IV, le 6 messidor, cette dernière est fixée très haut, à 10 centimes, c'est-à-dire 2 sous pour les journaux d'une feuille et moins. Il va donc falloir augmenter le montant des abonnements particuliers, mais aussi le tarif des dépositaires. Tout naturellement, les gens de presse ne restent pas inactifs, ainsi qu'en témoigne cette lettre du dépositaire de Tours :

Je suis bien embarrassé, rapport aux augmentations, tout le monde quitte et n'en veut plus. Cependant ne voulant point laisser tomber votre gazette, je fais un sacrifice. On ne peut pas toujours gagner. Ainsi je vous prie de m'en faire passer toutes les fois deux douzaines de chaque numéro à prendre du 1^{er} thermidor et de me faire savoir si vous avez obtenu une indemnité, attendu qu'en 1791, l'on payait les ports de lettres 8 sols et les journaux 4 deniers. Le Conseil doit prendre cela en considération. Si vous avez la même indemnité qu'en 1791, vous m'enverrez par chaque numéro six douzaines. (1^{er} thermidor an IV)

Deux jours après, il revient à la charge. Puisque la poste est trop coûteuse, il faut utiliser la diligence de Carbon et C^{ie} : pour le même service tous les deux jours, on ne paierait que 2 sols par livre. Si c'est possible, il demande l'envoi de sept douzaines. Si l'on garde la poste, il n'en veut que deux ! Il n'est pas écouté.

La taxe est rapidement ramenée à 2 centimes pour les journaux d'une demi-feuille, le 4 thermidor. Abonnés et dépositaires ont alors subi une douche écossaise, dont rendent bien compte Bonnefoy et Sennac, dépositaires associés de Toulouse :

Une de vos lettres du 21 prairial [an IV] nous annonce [les gazettes] à 10 sous [la douzaine], une du 29 messidor à 25 sous et enfin la dernière du 4 thermidor que nous avons égarée à 15 sous. À ce prix, étant obligés de vous affranchir vos fonds, nous ne pouvons pas nous y sauver. Si vous voulez vous conformer à nos autres correspondants qui nous les passent à 12 sous, vous en expédiez quatre douzaines et à 15 sous aucune. (22 fructidor)

Fischer de Strasbourg conteste lui aussi le tarif de 15 sous, et remarque : « Toutes les autres feuilles dont l'abonnement est fixé à 12 livres pour trois mois, je ne les paye que 15 sous la douzaine, et celles de 9 livres pour trois mois 12 sous la douzaine. » (1^{er} fructidor) Nouvelle alerte en brumaire an V. On parle de remonter la taxe postale. Et la *Gazette française* de projeter un tarif de 20 sous la douzaine à partir du 15 brumaire (lettre circulaire aux dépositaires, évoquée par Bonnefoy et Sennac, le 26 brumaire, leurs confrères de Saint-Quentin, le 29 brumaire,

et de Caen, le 2 frimaire). Fort heureusement, le Conseil des Anciens n'adopte pas la mesure.

Malgré ces incertitudes, les tarifs sont définitivement fixés à partir de thermidor an IV. Le tarif habituel de la *Gazette française* est de 15 sous la douzaine. Celui du *Courrier des départements* est un peu plus élevé : 16 sous. Les deux feuilles ont le même abonnement individuel de 9 livres pour trois mois. Il est donc possible de calculer ce qui revient au dépositaire pour prix de son travail, en supposant que les abonnés paient la même somme, qu'ils soient directs ou servis par dépositaires. En cas d'abonnement individuel, l'abonné paie chacun des exemplaires qu'il reçoit 24 deniers (9 livres x 240 = 2 160 deniers : 90 = 24 deniers). Chaque exemplaire est payé par les dépositaires 15 à 16 deniers (15 sous x 12 = 180 deniers : 12 = 15 deniers), d'où une différence de 8 à 9 deniers qu'ils gardent pour leur rémunération, après avoir fait face à quelques frais annexes (ports de lettres, affranchissement du numéraire pris en charge par la poste). Plus le tarif est bas, plus haut est leur gain. Les dépositaires du *Courrier* à Bayonne, à Tours et à Valenciennes sont à 15 sous. À bien examiner leurs comptes, ceux de la *Gazette* à Toulouse sont parvenus à imposer 12 sous, Bonnefoy et Sennac dès vendémiaire an V, la veuve Gaubert à partir de frimaire. Margot, de Dijon, était à 14 sous. En germinal, on lui impose 16 sous ; et de remarquer désabusé, le mois suivant : « Sitôt que la peine passe le bénéfice, l'on n'a plus de plaisir à travailler, néanmoins je consentirai s'il le faut. » Touchard, de Tours, paie 15 sous comme la plupart des autres dépositaires de la *Gazette*, mais il a obtenu sur chaque numéro envoyé deux exemplaires gratuits en plus, ce qui explique ses curieuses expressions : « Je vous prie de me faire l'envoi de 8 douzaines et 8 gazettes pour 8 douzaines et 6, qui fera un compte » (29 vendémiaire an V) ; « Je vous prie de me diminuer de 4 exemplaires sur l'envoi qui fera l'envoi de 8 douzaines et 6 pour 8 douzaines et 4 » (8 nivôse), etc. Tous ses comptes, bien tenus, sont établis à partir du deuxième chiffre. Antoine Delespinasse, dépositaire du *Courrier* à Chalon-sur-Saône, paie 18 sous la douzaine, ainsi que le prouvent ses comptes un peu embrouillés, mais il jouit lui aussi de deux exemplaires gratuits depuis le 1^{er} nivôse an V. Comme les abonnés directs, Pochard paie 3 livres à Pont-à-Mousson pour chacun des 6 ou 7 *Courriers* qu'il reçoit – c'est-à-dire l'équivalent de 24 sous la douzaine – mais il bénéficie d'un exemplaire supplémentaire gratuit. Dans les départements du Nord, la *Gazette* et le *Courrier* ont imposé de hauts tarifs. La *Gazette* est à 16 sous à Valenciennes, 20 sous à Cambrai et Dunkerque, le *Courrier* à 24 ou 28 sous dans toute la région, quand

Caillot parvient à monter des messageries qui permettent au journal de venir tous les jours¹¹. Il est vrai que le *Courrier extraordinaire* a alors un abonnement mensuel de 4 livres 10 sous, ce qui maintient le bénéfice du dépositaire à 10 ou 12 deniers l'exemplaire.

À la fin de l'an IV, comme probablement la plupart de ses confrères, le dépositaire de la *Gazette* à Tours effectue ses paiements en assignats – 100 livres la douzaine – puis en mandats territoriaux – 10 livres. Avec le retour du numéraire, les dépositaires trouvent difficilement de la bonne monnaie. Les « gros sous », pièces de cuivre, sont plus fréquents que les écus d'argent de 3, 5 ou 6 livres. Même la veuve Brunet, de Nantes, pourtant bien installée, a du mal à se débarrasser du cuivre avant d'envoyer à Paris l'« argent blanc » réclamé par l'éditeur. La rareté de la monnaie, les délais de paiement des abonnés justifient souvent les longs retards de certains dépositaires. À Besançon, Revel est surveillé par la citoyenne Isnard-Raimond qui se charge d'envoyer ses paiements à Paris. Revel ne solde l'an IV que le 27 frimaire ! Il a donc un retard de deux mois. Le 21 floréal an V, il doit plus de 1 000 livres, soit plus de trois mois d'arriéré. La somme est importante, parce qu'il diffuse 150 exemplaires du *Courrier*. C'est alors qu'on se décide à le poursuivre. On s'accommode une première fois par acte devant notaire sur un calendrier de paiements. Mais décidément, Revel ne respecte pas ses engagements. Le 7 thermidor, le *Courrier* lui est enlevé et transmis à un autre dépositaire. Autre important diffuseur à Metz, Berthelemy n'est pas meilleur payeur. Aussi envoie-t-on le marchand forain Bodin s'enquérir des causes d'un tel retard (1^{er} prairial an V). Tous les moyens sont bons pour acheminer les sommes dues à Paris : la poste ou les messageries qui transportent des paquets de pièces, les traites envoyées depuis Paris, les lettres de change envoyées depuis la province. Au reçu de sa traite, la veuve Brunet verse ce qu'elle doit au libraire Forest, qui à son tour envoie sur Paris une lettre de change pour payer la dette Brunet, mais aussi la sienne, enfin d'autres journaux par l'entremise de Caillot. Même quand ils sont attentifs et réguliers, les dépositaires ne paient qu'à mois échu. En brumaire an V, la *Gazette* a demandé des paiements de quinzaine en quinzaine, sans y parvenir (Saint-Quentin, 29 brumaire).

On l'aura compris. Seul nous intéresse ici le système de distribution par dépositaires. Aussi ne nous étendrons-nous pas sur les chiffres de diffusion déjà étudiés par J. D. Popkin. Tout juste faut-il insister sur une extrême variabilité qui prouve une réaction immédiate des dépositaires

¹¹ Sur ce système de messageries, voir Jeremy D. Popkin, *op. cit.*

face aux mouvements de leur clientèle. En ces temps d'intense propagande royaliste, la *Gazette française* ne cesse de progresser, à en juger aux séries de chiffres les plus longues. À Bordeaux, après une stagnation autour de 350 exemplaires à la fin de l'an IV, due aux incertitudes de la taxe postale, elle progresse à 375 en ventôse an V, 400 en floréal, 475 en thermidor. À Toulouse, si l'on cumule les dépositaires, elle parvient jusqu'à 84 exemplaires au début de fructidor an IV, pour tomber à 48 en fin de mois, et ne cessent de remonter par la suite : 60 en vendémiaire, 78 en frimaire, 84 en pluviôse, 90 en fructidor an V. À Tours, elle ne cesse de progresser entre vendémiaire an V (100 exemplaires payés) et thermidor (132). En revanche, tous les chiffres du *Courrier* indiquent un lent repli. Ayant perdu son journaliste Lemaire, il ne parvient pas à se maintenir. Voici les deux séries les plus longues, celles de Nantes. La veuve Brunet a une curieuse façon de s'exprimer. Le 11 vendémiaire an V, comme certains confrères, elle refuse de payer les jours complémentaires de l'an IV. Et de présenter ses calculs : « Les 4 jours à 650 qui font deux envois en 1 300 journaux, réduits en douzaine, forment 108 douzaines 4 feuilles, à 16 sous la douzaine fait 86 L 13 s 4 d. » Le 15 ventôse elle réduit « la consommation de deux douzaines par envoi, ce qui fait une douzaine par séance ». Et le 11 messidor, il faut enlever « 24 feuilles par envoi, ce qui fera 402 au lieu de 426 ». Comme le confirment ses comptes, il est clair que tous les chiffres annoncés valent pour un envoi, c'est-à-dire deux jours, et doivent être divisés par deux. Elle aurait dû écrire le 11 vendémiaire : « Les 4 jours à 325 exemplaires qui font deux envois de 650, soit 1 300 journaux... » Sur l'an V, la veuve Brunet perd le tiers de ses ventes, passant de 325 exemplaires en vendémiaire à 201 en thermidor. Dans le même temps, le libraire Forest passe de 83 exemplaires à 53 en prairial. En dehors de Besançon, la Rochelle et Valenciennes pour le *Courrier*, aucun des autres dépositaires ne dépasse les cent exemplaires.

*

Ces quelques chiffres sont loin de couvrir la diffusion provinciale de ces deux feuilles parisiennes. Il faut leur ajouter le total des abonnements directs. J. D. Popkin évalue à 1 700 exemplaires la diffusion de la *Gazette française*, dont 800 relèveraient de souscriptions particulières, connues grâce à un autre dossier (F⁷ 6239 A et B). Chiffres minimaux. Nous l'avons dit, des dépositaires manquent très certainement à l'appel, à Rouen, à Orléans, dans l'Ouest et ailleurs. Toutes ces lettres prouvent

que le système de vente par dépositaires était alors pratiqué par beaucoup de feuilles parisiennes, quelle que soit leur couleur politique. Le dépositaire de Bailleul envoie ses fonds par le directeur du *Véridique*, journal qu'il vend manifestement aussi. À Boulogne, le libraire Watel diffuse le *Courrier*, mais aussi les *Nouvelles politiques*, le *Journal de Perlet* et deux autres feuilles. Forest, son confrère nantais distribue *Le Moniteur*, le *Mercur universel* et trois autres journaux. Fischer, de Strasbourg, vend *Le Rédacteur*, le *Journal de Perlet*, *La Quotidienne*, le *Journal du soir* et le *Journal de France*. Il paraît tenir un cabinet de lecture où l'on peut aussi parcourir d'autres titres. À Valenciennes, Padieux est plus éclectique, puisqu'il distribue le *Journal des Hommes libres*, feuille néojacobine, et le *Courrier républicain*. On peut lire chez lui le *Journal des débats* et *L'Ami de la patrie*, autre feuille néojacobine. Le dépositaire de Tours diffuse le *Courrier républicain*, le *Journal du soir* et le *Journal de France*. Beaucoup de dépositaires distribuent ainsi plusieurs journaux. Certains d'entre eux sont de véritables petites entreprises, par exemple celui de Bordeaux, où le travail de manipulation et d'administration était incessant.

Tout prouve que pendant le Directoire, et probablement plus tôt, peut-être depuis 1790 ou 1791, la presse parisienne a été diffusée dans les départements par abonnement individuel direct, bien sûr, mais aussi par un vaste réseau de dépositaires en relations constantes avec les administrations des journaux. Est-ce pour répondre aux messageries de Duplain et de ses épigones ? La poste s'est efforcée de servir au mieux les dépositaires. Certes, en l'an V, quelques journaux parviennent tous les jours à destination, en empruntant des systèmes d'acheminement complémentaires. Pour l'essentiel, cependant, la poste demeure le principal fournisseur de la plupart des dépositaires. On peut se demander pourquoi les journaux ont tenu à les multiplier, alors qu'ils payaient avec un retard d'au moins un mois, quand le système des abonnements directs leur donnait une avance de trésorerie puisque chaque souscripteur payait à l'avance. Par les dépositaires, la presse de Paris touchait peut-être un public socialement plus large. Elle se déchargeait aussi d'une partie de la gestion de ses abonnés, en un temps où les aléas monétaires la rendaient difficile. Les dépositaires ont survécu au Directoire. Au temps de Napoléon et sous la Restauration, les quotidiens parisiens diffusaient dans les départements environ 15% de leurs exemplaires par leur entremise. Proportion moindre qu'auparavant. Vu leurs protestations souvent véhémentes à la moindre menace d'augmentation des tarifs, on peut penser que l'instauration du timbre par la loi des 9 et 13 vendémiaire an VI empêcha certains d'entre eux de continuer leur

commerce. Les abonnements annuels des quotidiens in-4° de 4 pages passèrent alors de 36 livres (9 livres le trimestre) à 50 livres.

Chapitre V

Diffusion et public de la presse française au XIX^e siècle

Les quotidiens, relancés par la Restauration puis épanouis au temps de la monarchie de Juillet, sont de véritables « journaux-institutions ». Ouvrages collectifs de journalistes anonymes réunis autour d'un rédacteur en chef, ils représentent un courant politique. Ne dit-on pas en 1848, « les républicains du *National*, les républicains de *La Réforme* » ? *Le National* l'exprime parfaitement le 9 août de cette même année 1848, quand Ledru-Rollin et ses amis veulent imposer la signature des journalistes moyennant l'abolition du cautionnement dont le rétablissement tuerait la presse de l'extrême gauche :

La presse est un gouvernement de pensée à côté du gouvernement de fait ; elle doit être anonyme comme l'opinion publique ou la fraction de l'opinion publique qu'elle représente. Faire signer dans chaque exemplaire chaque article, c'est réduire l'intervention du journal, puissance nécessairement collective, à une intervention purement individuelle ; c'est, au lieu des tendances et des doctrines d'un parti, ne vouloir avoir devant soi que les idées de MM. Tels et Tels. Or, encore une fois, un journal n'est pas un homme, c'est une opinion, c'est un intérêt, c'est quelque chose d'impersonnel. Il ne faut pas qu'un gouvernement, s'il commet des erreurs, n'ait à lutter que contre une pensée individuelle et impuissante ; il faut qu'il puisse rencontrer l'obstacle et l'enseignement d'un vœu collectif¹.

Les « journaux-institutions » de cette presse anonyme fragmentent le public et l'opinion publique en autant de publics et d'opinions qu'il y a alors de courants politiques. Ces journaux s'adressent d'abord aux élites sociopolitiques de la richesse et de la culture, capables de penser et d'agir selon la raison, capables d'avoir une opinion, de constituer le tribunal de l'opinion publique, ainsi que l'ont théorisé avant la Révolution les Malesherbes et les Condorcet². Cette nouvelle instance légitimante fondée sur l'usage public raisonné de la parole ne saurait s'étendre à la

¹ Gilles Feyel, « La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle ? », *Figures de l'anonymat. Médias et société*, Frédéric Lambert, dir., Paris, L'Harmattan, 2001, p. 27-55.

² Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990 ; Mona Ozouf, *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, p. 21-53, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle ».

parole populaire. Et le conventionnel montagnard Chasles, dans *L'Ami du Peuple* du 6 brumaire an III (27 octobre 1794), d'observer :

On a longtemps confondu l'opinion publique avec l'opinion du peuple. Le public n'est pas le peuple ; et rarement le peuple pense comme le public. Cette espèce de paradoxe sera bientôt une vérité démontrée. Depuis le 10 thermidor [an II, chute de Robespierre], l'opinion publique est en contre-révolution. Pourquoi la contre-révolution n'est-elle pas encore faite ? Parce que l'opinion du peuple est là qui sert de digue à l'opinion publique. [...] Le public est l'honorable million dont on parle aujourd'hui, et le peuple ces 24 millions de sans-culottes, sans lesquels le riche million n'aurait ni pain, ni vêtement, ni soldat, ni..., ni... Comment le peuple et le public penseraient-ils de même, avec des principes, des affections, des intérêts, des habitudes et les besoins si contraires³ ?

Au temps de la monarchie constitutionnelle, ce public, qui n'est pas encore le peuple, réunit selon Guizot et ses amis doctrinaires les citoyens « capables » de penser et d'agir selon la raison. Ces « capacités », recrutées par le cens électoral, peuvent seules voter pour élire les députés, représentants de la nation : 100 000 électeurs sur 29,5 millions de Français en 1814 (300 F de cens), 250 000 sur 35,5 millions en 1847 (cens réduit à 200 F depuis 1830). Les plus riches d'entre elles peuvent seules fonder et diriger les journaux, depuis la création du cautionnement en 1819, au moment où est libérée très provisoirement la presse. Guizot observe alors :

L'objet du cautionnement est surtout de ne placer l'influence des journaux qu'entre les mains d'hommes qui donnent à la société quelques gages de leur existence sociale et lui puissent inspirer quelque confiance. Les journaux ne sont point l'expression pure et simple de quelques opinions individuelles ; ils sont les organes des partis, ou si l'on veut, des diverses opinions, des divers intérêts auxquels se rallient des masses plus ou moins nombreuses de citoyens. Eh bien ! Il ne convient pas que ces organes publics soient pris et placés dans la région inférieure des opinions et des intérêts qu'ils expriment⁴.

Puisque ces journaux d'opinion étaient un « gouvernement de pensée » face au « gouvernement de fait », on conçoit que ce dernier se fût efforcé de contrôler leur puissance par une foisonnante législation, souvent contraignante et sans cesse modifiée, et par une pression fiscale – le cautionnement et le timbre – dont le but était de réduire leur

³ Claude Pichois et Jean Dautry, *Le conventionnel Chasles et ses idées démocratiques*, Aix-en-Provence, Ophrys, 1958, p. 77.

⁴ Pierre Rosanvallon, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 72.

nombre tout autant que celui de leurs abonnés. De telles précautions n'empêchèrent pas la multiplication des lecteurs...

De l'imprimerie au public : poste, porteurs, dépositaires...

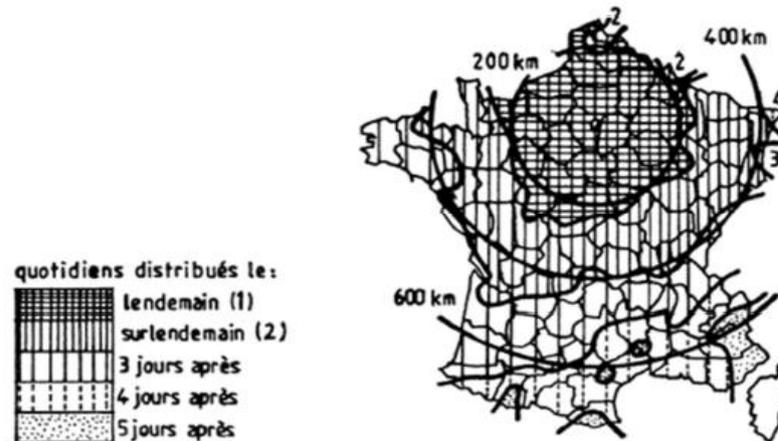
Depuis les origines de la presse au XVII^e siècle, le transport et la diffusion des journaux au-delà de leur ville d'origine, relevaient du monopole postal, un monopole respecté, malgré quelques tentatives pour le transgresser pendant la Révolution, parce la notion de « service public » s'était imposée pour offrir à la presse une taxe postale fort modérée et identique quelle que fût la destination, permettant l'abonnement franco de port. Les éditeurs de presse y trouvaient la sécurité dans des abonnements payés à l'avance et la plus grande la rapidité possible de diffusion⁵.

D'abord imprimés dans la nuit puis dans la matinée à partir des années 1830, pliés, mis sous bande à l'adresse de l'abonné et préalablement routés dans leurs bureaux, les journaux parisiens destinés aux départements étaient déposés à l'Hôtel des postes où ils subissaient un nouveau routage avant la fermeture des dépêches (les sacs des courriers) confiées aux « grands courriers ». Parties à 18 heures, les malles-postes, véhicules les plus rapides de l'époque, transportaient, outre les dépêches, trois ou quatre voyageurs. Le galop de leurs chevaux leur permettait une vitesse moyenne de 14 km/h vers 1840. Les malles-estafettes, sans voyageurs, parvenaient à 16 ou 17 km/h. Performances dues à l'amélioration constante des routes : les 465 km de Paris-Lyon étaient parcourus en 68 heures en 1814, 42 en 1835, 34 en 1844. Malgré tous ces efforts, en 1835, les abonnés provinciaux devaient attendre fort longtemps leur quotidien parisien. Jusqu'à 220 ou 250 km de Paris, ils le recevaient le lendemain de sa parution. Passée cette distance, et jusqu'à 400 km ils n'en disposaient que le surlendemain. Au-delà de 400 km, le Sud-Ouest était servi plus vite que le Sud-Est : à Bordeaux, on recevait son journal le surlendemain de sa parution parisienne, alors qu'à Marseille, il fallait attendre quatre jours. Naturellement, les pays montagneux les plus isolés pâtissaient de plus grands retards. Et tout cela ne valait que pour les préfectures et sous-préfectures. Les habitants des petits centres urbains ou des bourgs à bureaux de poste devaient souvent attendre un jour supplémentaire lorsque le courrier arrivait trop tard à la sous-préfecture pour leur être envoyé le jour même. Les campagnes les

⁵ Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

plus isolées, seulement servies par les facteurs, accumulaient les retards⁶.

Carte 4. Les délais de distribution des quotidiens parisiens en province en 1835



Malgré de constants efforts depuis la Révolution, la distribution des lettres et des journaux était encore assez mal organisée à la fin des années 1820 : 35 580 communes, dont 1 300 chefs-lieux de cantons n'avaient pas alors d'établissement postal. Certaines communes rétribuèrent un piéton administratif qui les mettait en rapport avec le bureau de poste le plus proche. La plupart n'en ayant pas, leurs habitants devaient eux-mêmes se débrouiller pour récupérer leur courrier. À partir d'avril 1830, grâce à la loi de 1827, l'administration installa partout des facteurs qui distribuaient et ramassaient tous les deux jours et dans toutes les communes le courrier, notamment les journaux. Dès avril 1832, les communes qui en faisaient la demande pouvaient même bénéficier d'un service journalier. Le nombre des établissements postaux demeura cependant très réduit jusqu'au milieu du XIX^e : 1 775 en 1820, 1 975 en 1830, 3 010 en 1845⁷.

Immédiatement utilisé par la Poste, le chemin de fer permit aux journaux de parvenir plus rapidement auprès de leurs abonnés. En 1850, 3 083 km de lignes étaient installés. En 1854, Paris était reliée au Nord (Calais et Belgique) ; à Strasbourg et à Bâle ; à Chalon-sur-Saône ; à Bordeaux et à Nantes ; au Mans ; à Rouen. L'étoile ferroviaire autour de Paris, qui ne faisait que copier l'étoile routière de l'Ancien Régime, était

⁶ *Id.*, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

⁷ *Ibid.*

déjà bien constituée. Par la suite, le réseau se compléta vers le Sud-Est et l'Ouest : 9 160 km en 1860. Puis il s'étoffa un peu partout, faisant la conquête des pays les plus reculés, les plus isolés dans leurs montagnes : 17 920 km en 1870, 27 622 km en 1880, 42 000 en 1914. Les journaux parvinrent ainsi de plus en plus vite partout en France, et les Marseillais purent lire dès 7 h du matin, les journaux parisiens déposés au chemin de fer la veille au soir⁸.

Le chemin de fer permit à la Poste parisienne de proposer des horaires de dépôt de plus en plus larges : de 9 heures du matin à 13 heures jusqu'en 1835, puis 14 h. jusqu'en 1838 ; de 5 h. 15 du matin à 14 h. jusqu'en 1845 puis 15 h. jusqu'en 1851, enfin 4 h. du matin à 15 h. par la suite. Il arrivait que le gouvernement privilégiait telle ou telle feuille de son bord : le journal du soir, *L'Étoile* (1^{er} novembre 1820-1^{er} juillet 1827) était déposé juste avant le départ des grands courriers, offrant ainsi des nouvelles plus fraîches de vingt-quatre heures. Dès 1823, l'administration établit dans la matinée des courriers supplémentaires pour servir les communes de la Seine et d'une partie des deux départements voisins : courriers multipliés jusqu'à une centaine de kilomètres, parfois plus au début des années 1830. À partir de 1838, avec le chemin de fer, les villes ainsi desservies furent de plus en plus éloignées : 200 à 300 km, voire même 450 sur la route de Bordeaux⁹.

Dès le XVII^e siècle, il est admis que les journaux se diffusent en dehors de la Poste et par leurs propres moyens dans leur ville d'origine. Au temps de la Révolution, par exemple, *L'Ami du Roi* emploie huit porteurs dans Paris, un par quartier, qui déposent tous les jours 380 exemplaires au domicile de ses abonnés en décembre 1791. Pour servir la banlieue, il préfère utiliser les services de la Petite Poste qui y achemine 189 exemplaires en mai de cette même année. Il en sera toujours ainsi au XIX^e siècle. Au printemps 1814, le *Journal des débats* est diffusé auprès de ses abonnés parisiens par quatorze porteurs¹⁰. Un tel système a d'autant plus de succès, qu'il devient nettement moins cher que la Poste dans les années 1830 : selon les calculs de Girardin en 1839, le coût du port est de 9/10^e d'un centime l'exemplaire pour *La Presse*, et il est de seulement 2/10^e pour *Le Siècle*, selon le « rapport présenté à l'assemblée [de ses] actionnaires », alors que par la Poste, il faudrait payer 2 centimes. Des

⁸ *Atlas historique de la France contemporaine, 1800-1965*, Paris, Armand Colin, 1966.

⁹ Gilles Feyel, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.* ; *Id.*, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

¹⁰ *Id.*, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *op. cit.*

compagnies spécialisées dans la distribution des imprimés et journaux dans Paris se constituent assez vite : en 1837, la maison Baron est remplacée par l'Estafette du commerce, de Bidault et C^{ie}, existant encore à la fin du siècle sous la raison sociale Bonnard-Bidault. Depuis au moins 1836, deux compagnies se chargent d'acheminer les journaux auprès de leurs abonnés de banlieue. Et vers 1860, les abonnés du *Siècle* sont servis par 38 porteurs du journal dans Paris, le reste du service de Paris et de la banlieue étant confié à la maison Dory¹¹, qui sert aussi *La Presse* en 1852¹².

Il existait aussi depuis la Révolution une distribution par dépositaires et colportage. Un tel système de distribution a laissé peu de traces dans les archives, mais il paraît avoir duré fort longtemps, parce que la Poste sut s'en accommoder et ne pas le refuser aux journaux qui respectaient son monopole. Quelques épaves de correspondances de journaux royalistes, saisies par la police lors du coup d'État de fructidor an V nous offrent en tout et pour tout, 118 lettres envoyées à la *Gazette française* par 15 dépositaires situés dans 13 villes, et 275 reçues par le *Courrier des départements*, venues de 48 dépositaires établis dans 39 villes. Beaucoup de ces petits professionnels de la distribution se savent « dépositaires » et utilisent ce mot qui entrera 70 ans plus tard dans le langage courant de la presse, avec l'établissement définitif des messageries et de la vente au numéro. Tous, bien sûr, sont liés par abonnement avec l'administration du journal, et reçoivent chaque jour par paquet postal le nombre d'exemplaires nécessaire à leur commerce. La plupart ont passé des abonnements au mois avec leurs pratiques, et parlent d'abonnés pour désigner leur clientèle. À Bordeaux, les journaux sont déposés auprès des abonnés par des « distributeurs » rémunérés par le dépositaire. Mais ils peuvent aussi être vendus au numéro, puisqu'à Nantes et à Tours, les crieurs et colporteurs se fournissent auprès du dépositaire. La *Gazette française* envoie 400 exemplaires de chaque numéro à son dépositaire bordelais. Le *Courrier des départements* en diffuse plus de 250 à Nantes. En dehors de Besançon, La Rochelle, Tours et Valenciennes, les autres villes en reçoivent moins de 100. En ces temps de rareté monétaire, ces dépositaires, rémunérés par la souscription d'abonnements moins chers auprès du journal, ont la lourde besogne de collecter les abonnements ou

¹¹ *Id.*, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*, p. 13.

¹² René Martin, *La vie d'un grand journaliste. Auguste Nefftzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps' (Colmar 1820 – Bale 1876)*, Besançon, Camponovo, 1948, t. I, p. 115.

de récupérer le produit des ventes au numéro. Avantage certain pour l'administration du journal¹³.

La vente par dépositaires survit au Directoire. En août 1810, le *Journal du soir* diffuse 22 % de ses exemplaires par colportage dans les départements, le *Journal du commerce* et le *Journal de l'Empire/Journal des débats* 13 % et 15 % par dépositaires. En 1814, le *Journal des débats* tire 21 % de ses recettes de la vente par dépositaires. Au premier trimestre de 1815, les dépositaires parisiens souscrivent 300 de ses abonnements, et leurs confrères provinciaux 3 300 (en janvier), 2 800 (en mars), soit en tout 17 % de sa diffusion : comme sous la Révolution, ces abonnements sont souscrits pour un mois, ce qui permet au dépositaire d'ajuster constamment l'offre à la demande. Il n'est pas douteux que la vente par abonnements auprès de dépositaires ait persisté fort longtemps, même si le manque d'archives d'entreprise ne permet pas de le vérifier. Le *Journal des débats* était aussi vendu au numéro à Paris, on ne sait comment – au bureau ou par colportage ? –, comme le prouvent ses recettes de 1814 : 1 977,95 F pour « ventes de feuilles » en juillet, 1 581,65 F en septembre, 1 644,75 F en octobre, 1 439,25 F en novembre, soit environ 3 à 400 exemplaires chaque jour, à raison, peut-être de 15 centimes l'un. Tout cela prouve sans conteste que la distribution par dépositaires et la vente au numéro n'ont pas été gênées par l'instauration du timbre en septembre-octobre 1797¹⁴.

Au-delà du cercle des abonnés : l'émergence d'un deuxième public

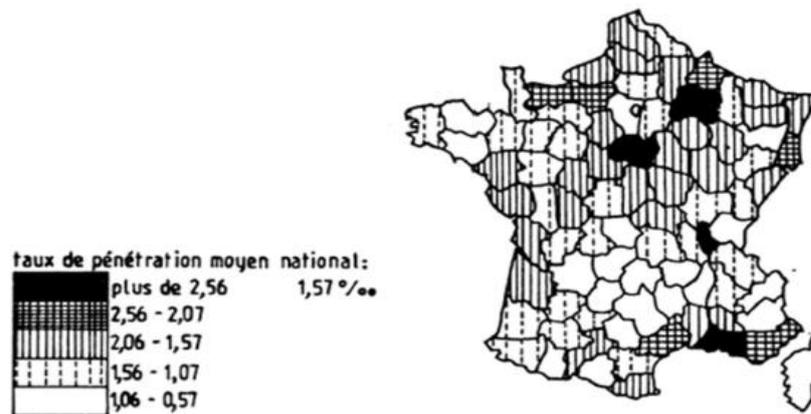
Depuis la Révolution, le « gouvernement de fait » est en concurrence constante avec le « gouvernement de pensée » pour obtenir l'adhésion du public. Les Trois Glorieuses de juillet 1830 ont été vécues comme une victoire décisive des « journaux-institutions » sur le pouvoir d'État. Inquiet, ce dernier s'efforce de mesurer leur influence, en chiffrant leur diffusion. Il le fait au début de la monarchie de Juillet par une série d'enquêtes postales, dès le printemps 1831 et jusqu'en 1834. Dans chaque département, le préfet demande à l'administration des Postes quel est le nombre d'exemplaires de chacun des quotidiens parisiens reçus dans chaque bureau. Un *État général par bureaux et départements des journaux expédiés par l'administration des Postes* est ainsi dressé au premier trimestre de 1832, permettant de proposer une géographie de la diffusion

¹³ Gilles Feyel, « Dépositaires et crieurs provinciaux des journaux parisiens, en l'an V », *supra*, ch. IV.

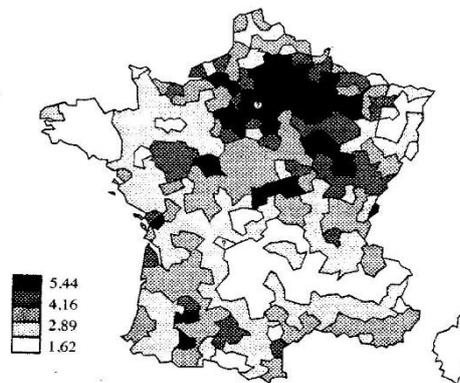
¹⁴ *Id.*, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

nationale des quotidiens de Paris. Dix-neuf quotidiens diffusaient alors 49 086 exemplaires, soit un taux de pénétration moyen national de 1,57 exemplaires pour 1 000 habitants, selon le recensement de 1831.

Carte 5. La pénétration des quotidiens de Paris dans les départements en 1832



Carte 6. Nombre de journaux arrivés dans les communes de France en 1847, pour 100 habitants en 15 jours



La carte 5 des taux de pénétration départementaux oppose une France de la circulation et des échanges, celle du Nord-Est, région du nouvel essor industriel et de la grande agriculture, et celle de la périphérie atlantique et méditerranéenne, région de vieux négoce portuaire, et une

France encore mal alphabétisée, peu développée, l'Ouest, le Centre et le Sud, une France archaïque de la solitude, où les communications sont peu nombreuses et difficiles entre les hommes et les économies¹⁵. Une géographie toujours semblable en 1847, si l'on en juge à la carte 6 du nombre des journaux arrivés pour 100 habitants en 15 jours, proposée par l'équipe de Roger Chartier¹⁶.

Il est probable que l'enquête de 1832 avait moins pour but de mettre en évidence cette première géographie, que de renseigner le gouvernement sur l'implantation régionale des différentes « fractions de l'opinion publique » représentées par les journaux parisiens, ainsi que le note le 19 juillet de cette année 1832, un hebdomadaire local d'opposition républicaine, *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir* :

Nous tenons de source certaine que M. le Préfet d'Eure-et-Loir s'est déjà adressé deux fois aux directeurs des bureaux de poste aux lettres de son département, pour en obtenir un état du nombre et de la couleur politique des journaux distribués dans l'arrondissement de chaque bureau, et du nom des souscripteurs. Il tiendrait surtout à savoir quelles sont les feuilles recherchées dans les réunions qui se forment habituellement dans chaque localité. Si nous sommes bien informés, M. le Préfet n'aurait pas lieu d'être fort content des résultats de cette statistique de nouvelle espèce¹⁷.

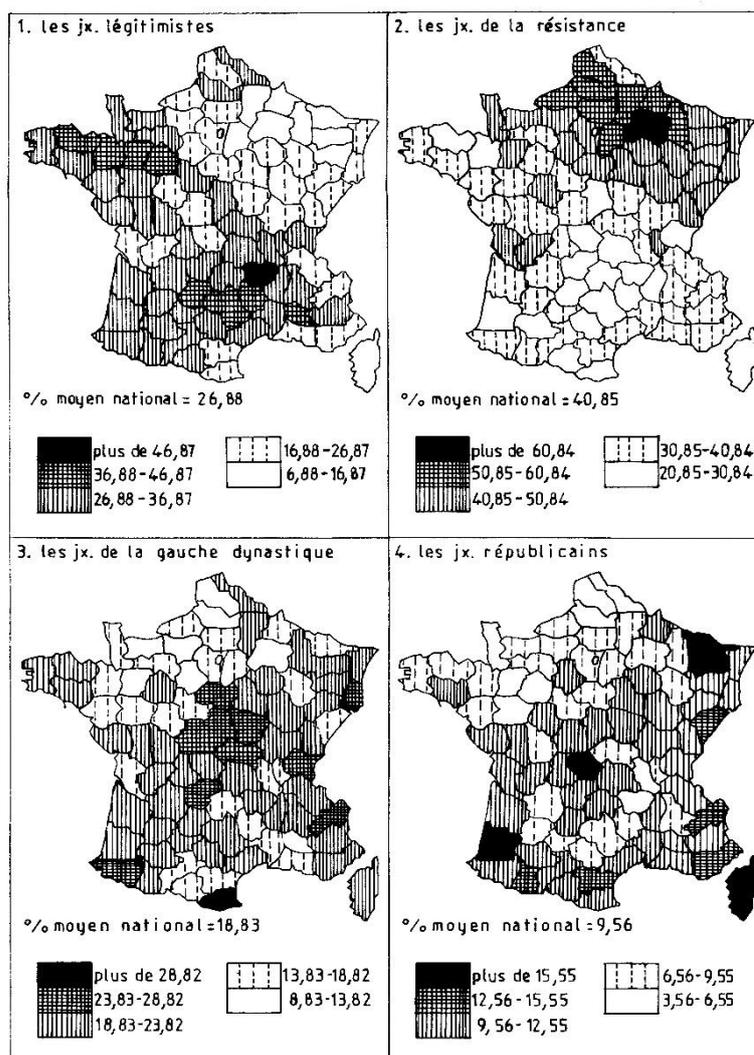
Il est possible en effet de regrouper les diffusions des journaux par affinités politiques : quatre journaux légitimistes, soit 13 195 exemplaires distribués (26,9 %), sept feuilles de l'orléanisme conservateur, dit de la résistance, 20 055 exemplaires (40,8 %), trois de l'orléanisme ouvert de la gauche dynastique, 9 246 exemplaires (18,8 %), quatre organes républicains, 4 694 exemplaires (9,6 %), enfin *Le Globe* des saint-simoniens, 1 896 exemplaires (3,9 %). Les cinq cartes (7 à 11) qu'on en peut tirer confirment nettement ce que l'on peut savoir autrement sur la puissance régionale de ces courants politiques. Les deux France du Nord-Est et du Sud-Ouest s'opposent de manière encore plus marquée : le Nord-Est est dominé par la presse conservatrice, cependant que l'autre France est celle du légitimisme. Les journaux de la gauche dynastique et des républicains, de même que *Le Globe*, sont très présents dans la France du Centre – plus au nord, entre Loiret et Allier pour la gauche dynastique, plus au sud en Limousin et Auvergne pour les républicains et *Le Globe*.

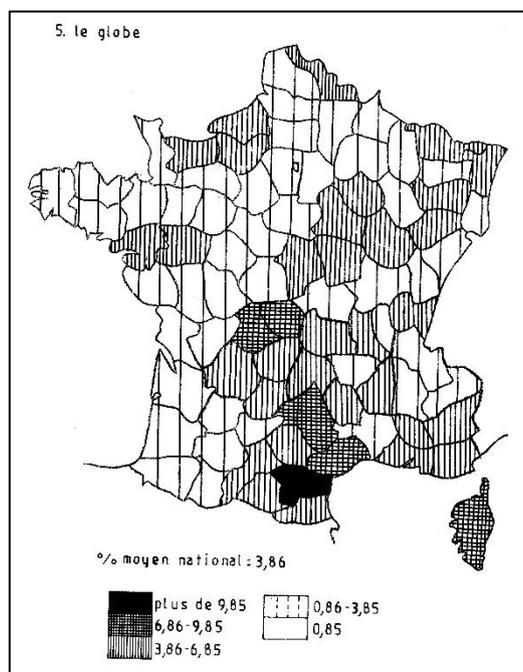
¹⁵ *Id.*, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

¹⁶ *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Roger Chartier, dir., Paris, Arthème Fayard, 1991, p. 52.

¹⁷ Gilles Feyel, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

Cartes 7 à 11. Géographie départementale des principaux courants politiques présents dans les quotidiens parisiens en 1832





Ils le sont enfin dans la France des périphéries frontalières de l'Est et atlantiques de l'Ouest. Ainsi paraît-il avéré que la diffusion de tous ces « journaux-institutions » s'explique moins par l'avance ou le retard culturel de telle ou telle France, que par la plus ou moins profonde implantation locale des « fractions de l'opinion publique » qu'ils représentent¹⁸.

Il n'est donc pas étonnant que de telles enquêtes aient excité une vive méfiance. À partir de 1834, le gouvernement dut se contenter de statistiques moins précises, fondées sur les quantités de papier soumises au timbre fiscal ou sur les expéditions effectuées vers les départements par la poste centrale de Paris. De telles enquêtes furent poursuivies tant que dura le timbre, jusqu'en 1870, relayé par l'impôt sur le papier entre 1871 et 1885 ; elles le furent aussi auprès de la poste jusqu'en 1879. Quelques autres séries de chiffres dont on ne connaît pas l'origine – enquêtes de police auprès des imprimeries ? – sont disponibles pour le

¹⁸ *Id.*, « Une géographie nationale des grands courants d'opinion au début de la Monarchie de Juillet : la presse parisienne et les départements en 1832 », *Histoire, économie et société*, 1^{er} trimestre 1985, p. 107-135.

Second Empire, les premières années de la Troisième République, les années 1910 et 1912.

Les chiffres venus des postes doivent être corrigés parce qu'ils tiennent compte de la seule diffusion nationale et étrangère. Il faut donc leur ajouter la diffusion parisienne, que l'on peut alors estimer entre 35 et 40 % du total de la diffusion : au printemps 1800, 19 quotidiens, soit 49 313 exemplaires envoyés dans les départements et l'étranger, donc une diffusion totale de près de 80 000 exemplaires ; en décembre 1813, pour quatre quotidiens survivants, 31 700 exemplaires, soit un total de 51 000. Pour janvier 1825, les chiffres sont de 59 000 exemplaires pour douze journaux. En 1831 puis 1841, les journaux – 25 puis 18 titres – parviennent à 81 000 puis 112 000 exemplaires, soit 28 000 puis 46 200 diffusés à Paris (34,6 à 41,2 %) et 53 000 puis 65 800 en province et à l'étranger (65,4 à 58,8 %). Enfin, les 25 feuilles politiques, juridiques ou religieuses diffusent 151 000 exemplaires en 1845¹⁹.

En vingt ans, de 1825 à 1845, la masse des abonnés aux quotidiens parisiens a donc plus que doublé. La multiplication des feuilles hebdomadaires locales, mais aussi des quotidiens départementaux, celle des revues et de la presse illustrée, tout indique une croissance mais aussi une ouverture sociale des publics. Certes les tarifs élevés des abonnements annuels aux quotidiens parisiens – 60 F en 1800, 72 F en 1816 puis 80 F à partir de 1828 – semblent les réserver aux « capacités » de la fortune et de la culture. Exclues de la vie politique nationale par la médiocrité de leurs revenus, la moyenne et petite bourgeoisie artisanale et boutiquière, *a fortiori* les strates les plus éduquées des mondes paysans et ouvriers, ne pouvaient s'abonner à de tels journaux, alors qu'elles avaient gardé de la période révolutionnaire un vif intérêt pour la chose publique. Un instituteur – le type même d'une capacité culturelle sans fortune – était payé environ 500 F par an à la fin de la monarchie de Juillet, 700 F à la fin des années 1860. Comment aurait-il pu s'abonner ? Certes les professeurs des lycées étaient mieux lotis, rémunérés selon leur ancienneté 3 000 à 5 000 F en province, 6 000 à 8 000 F à Paris en 1872 ;

¹⁹ Jean-Pierre Aguet, « Le tirage des quotidiens de Paris sous la monarchie de Juillet », *Revue suisse d'histoire*, 1960, n°2, p. 216-286 ; Pierre Albert et Jean-François Picard, « Tableaux des tirages de la presse nationale de 1803 à 1944 », *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, Pierre Albert, Gilles Feyel, Jean-François Picard, dir., Paris, éd. CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, 1977, p. 4-85 ; Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1960.

dans de telles conditions, le jeune professeur, qui devait se loger, pouvait-il se permettre un tel luxe²⁰ ?

Au vrai, tous ces gens qui ne pouvaient s'abonner, lisaient cependant régulièrement les journaux. Dès le XVIII^e siècle s'étaient développés des systèmes de lecture collective, plus ou moins sophistiqués, qui avaient trouvé une nouvelle vigueur après la Révolution, au temps des journaux rares et chers. Les sociétés de coabonnés ou les chaînes de sous-abonnés étaient universellement pratiquées. Les abonnements de 80 F étaient souvent souscrits par des associations de quatre lecteurs à 20 F l'un, chacun d'eux lisant le journal à tour de rôle. Les chaînes de sous-abonnés multipliaient les lecteurs. À Paris, en 1828, un observateur note que les sous-abonnés paient 1 sou, c'est-à-dire 5 centimes, pour lire chacun à leur tour le journal : « Il n'est pas une rue de la capitale où quelque honnête marchand ne s'abonne à un exemplaire de la feuille qui flatte l'opinion d'un certain nombre de lecteurs du voisinage [...]. Chacun, d'après le rang d'ancienneté sur la liste, reçoit à son tour la circulaire à huit colonnes ; quelques-uns vers le soir, plusieurs le lendemain ; les derniers inscrits l'obtiennent dans le courant de la semaine, aussi promptement que s'ils habitaient l'extrême frontière du royaume. Tous paient 1 sou par jour ; le principal souscripteur, qui donne 6 francs par mois au bureau du journal, reçoit ainsi 45 francs de ses trente sous-locataires²¹. »

En province, on était tout aussi inventif. À Chartres, en 1827, chaque feuille pouvait avoir vingt ou trente lecteurs successifs grâce à trois dépositaires de journaux : « Ils ont des sous-abonnés à l'heure, observe un rapport de la préfecture, auxquels ils portent les journaux, en sorte que chaque feuille passe dans les mains de dix ou douze personnes dans un jour. Le lendemain, elle est encore lue par six ou huit individus qui se contentent des nouvelles de la veille et ainsi de suite. [Les sous-abonnés] ont principalement en vue de satisfaire leur curiosité au meilleur marché possible et leur nombre est très grand²². »

Dès le temps de Napoléon, se multiplient à Paris et en province des cercles, société égalitaires de bourgeois libéraux ou républicains. À Chartres, l'imprimeur libéral François Durand cotise tous les ans « pour la Chambre » : 15 F en 1802, 18 F en 1805 puis 24 F à partir de 1808. Cette « Chambre », un lieu de réunion loué, chauffé et éclairé, entretenu

²⁰ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.

²¹ Roland Chollet, *Balzac journaliste. Le tournant de 1830*, Paris, Klincksieck, 1983, p. 526.

²² Gilles Feyel, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

et gardé, offrait certainement la lecture de journaux et de périodiques, permettant la discussion politique, et quelques distractions comme le jeu ou des rafraîchissements²³. Il en était ainsi au Salon littéraire de Rochefort, selon le ministre Montalivet en 1812. De telles chambres sont aussi des lieux de réunion par affinité politique : lors des renouvellements partiels de la Chambre des députés en 1819, 1820 et 1821, trois chambres chartraines convoquent leurs membres pour préparer le vote. Au Mans en 1820, selon Maurice Agulhon, « tout est groupe, tout est collectif, tout est ‘société’ » : soit le groupe informel d’habitues fréquentant un même salon, ou un café ou un cabinet de lecture, soit, un groupe bien constitué, avec « président », « commissaires » et « abonnés ». Cette sociabilité atteint aussi la petite bourgeoisie : « Les citoyens se réunissent maintenant très hardiment. Il y a ici des réunions de vingt à trente ouvriers [entendons artisans] qui n’ont d’autres motifs que d’entendre la lecture de *La Minerve* et des journaux. Il en est de même dans la classe aisée des patriotes. Ces sociétés sont abonnées chez les libraires : un seul exemplaire suffit pour cent personnes²⁴. »

Les cabinets de lecture permettaient aussi de lire le journal à bas prix. À Paris, moyennant 5 centimes par jour, soit 18 F par an ; pour 72 F, on pouvait lire quatre journaux différents ! On pouvait aussi s’abonner à un cabinet de lecture pour lire le journal à domicile : il en coûtait 2 F par mois soit 24 F l’an²⁵. Tous ces journaux lus le jour même de leur parution dans les cabinets de lecture ou dans les cafés parisiens, pouvaient encore être lus par d’autres lecteurs, les abonnés à ce qu’on appelait les « journaux du lendemain », récupérés et envoyés à Paris ou en province le lendemain de premières lectures qui les avaient quelque peu défraîchis. Aussi, ces abonnements étaient-ils peu coûteux, ainsi que le prouve cette lettre d’un jeune étudiant des Eaux et Forêts de Nancy, en 1832 : « Mon père est très pauvre [...], il voudrait s’abonner au journal le plus progressif, mais seulement après qu’il aura été lu dans un cabinet de lecture, afin de l’avoir à meilleur marché [...]. Je me rappelle avoir ainsi abonné un de mes amis à un journal du lendemain à raison de 5 francs, pour trois mois, c’est le prix le plus élevé mon pauvre père peut y mettre. » 5 F pour trois mois, soit 20 F l’an : il s’agit très certainement

²³ *Id.*, *L’imprimerie à Chartres. I. Des origines aux premiers temps de la Restauration (1482-1821)*, Chartres, Société archéologique d’Eure-et-Loir, 2007, p. 486-487.

²⁴ Maurice Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d’une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 66-69.

²⁵ Françoise Parent-Lardeur, *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830, op. cit.*

d'un abonnement parisien. Pour la province, il fallait ajouter les frais postaux. En 1830, les fermiers des campagnes beauceronnes lisaient ainsi les journaux : « Le nombre des journaux jacobins, répandus dans les campagnes, s'accroît, déplore le préfet d'Eure-et-Loir ; des fermiers se cotisent pour en recevoir, qui ont passé un ou deux jours dans les cafés ou cabinets de lecture à Paris ; ils parviennent un peu plus tard, mais ils ne coûtent que moitié prix. » Ce système d'abonnement aux « journaux du lendemain » avait tant de succès, qu'il existait à Paris, entre 1835 et 1840, des entreprises spécialisées dans la collecte et l'envoi de ces « journaux de seconde lecture ». Les tarifs, destinés aux provinciaux étaient compris entre 40 et 52 F, selon les titres²⁶.

Autre lieu d'appropriation collective du contenu des journaux, les cabarets et les cafés. La lecture orale, fort pratiquée au XVIII^e siècle et sous la Révolution, y permettait aux moins alphabétisés de comprendre le journal. Tous ces journaux étaient donc lus de très nombreuses fois, avant d'aller au panier ou chez l'épicier emballer la marchandise, et le cercle de leurs lecteurs dépassait de très loin celui de leurs abonnés. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir quelques bons esprits partir à la recherche de publics plus larges, d'horizons d'attentes encore insatisfaits. Quand en 1836, Girardin lance le journal « à bon marché », il s'efforce de découvrir un nouveau public en baissant de moitié l'abonnement annuel passé à 40 F, en éloignant le journal d'une politique trop partisane et en renforçant sa fonction distractive par le roman-feuilleton, rubrique attractive, fédératrice de plus larges publics. Ce nouveau journalisme tend déjà vers l'information, ce que Girardin appelle la « publicité » :

La *publicité*, comprimée maladroitement par les mesures restrictives, a dévié de son origine et de son but ; elle s'est transformée en polémique ; la torche a pris la place du flambeau. La *publicité* est l'essence des gouvernements représentatifs ; la *polémique* est leur germe de mort. Si dans un pays, la *publicité* est faible, altérée, restreinte, la *polémique* fera de rapides progrès et d'irréparables ravages ; si la *publicité* est au contraire fortement constituée, légalement reconnue ; si elle est libre et pure, la *polémique* sera sans force et sans voix ; l'influence de l'une est toujours exactement en raison inverse de l'autre : tous les faits viennent à l'appui de la théorie que nous émettons. En France, la *polémique* est active et puissante ; par contre, la *publicité* n'y saurait être plus chétive et plus nulle. (*La Presse*, 10 octobre 1836)²⁷

²⁶ Gilles Feyel, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

²⁷ *Id.*, « La torche et le flambeau, la polémique et la publicité : 'vieille' et 'jeune' presse en 1836 », *La Presse selon le XIX^e siècle*, Roger Bautier, Elisabeth Cazenave, Michael Palmer, dir., Université Paris III - Université Paris XIII, 1997, p. 98-113.

La « vieille » presse jugeait et détruisait au nom de telle ou telle « fraction de l'opinion » en confortant ses amours ou ses haines. Le nouveau journal à bon marché accepte d'être jugé par une opinion mieux informée, plus ouverte, moins enfermée dans des vues trop étroites. Et certes, le cercle des abonnés s'est élargi. *Le Siècle*, ce « journal des épiciers » diffuse à lui seul 40 000 exemplaires en 1845. Mais combien de ses abonnements sont encore collectifs ? Avant 1840, il n'existe aucune mention d'abonnement à un quotidien parisien dans les livres de comptes de Félix Durand, imprimeur à Chartres et électeur censitaire (473,11 F de cens en 1841). Il finit par s'abonner au *Siècle*, en souscrivant avec deux coabonnés, électeurs comme lui ; chacun des trois compères payait 16,20 F sur les 48,60 F de l'abonnement (taxe postale comprise)²⁸.

Au-delà du public des abonnés individuels et des abonnés réunis en sociétés, les différents systèmes de lecture collective ont certainement élargi considérablement l'audience de la presse quotidienne de Paris, et même celle des journaux de province, aux tarifs d'abonnement plus bas. Au point qu'on peut parler d'un véritable deuxième public. Il n'est pas imprudent de chiffrer à deux millions, peut-être plus, le nombre de tous ces lecteurs. Après tout, si les 151 000 exemplaires de journaux parisiens diffusés en 1845 avaient été lus en moyenne par vingt personnes, on aurait un peu plus de trois millions de lecteurs. Restons à deux millions, mais n'oublions pas tous les autres lecteurs qui se contentaient des feuilles locales... On comprend d'autant mieux la pression de la bourgeoisie artisanale et boutiquière pour l'abaissement du cens électoral, qui finit par provoquer la campagne des banquets de 1847 et la révolution de février 1848. Grands lecteurs de journaux et parvenus à une complète conscience politique, ces petits bourgeois supportaient de plus en plus mal d'être écartés de la vie politique nationale, alors qu'ils participaient déjà pleinement à la politique locale. Avec l'instauration brutale du suffrage universel masculin, arrivait en politique un peuple qui n'était point encore un public.

De la vente au numéro au troisième public de masse...

La suspension provisoire du cautionnement et du timbre au printemps 1848, multiplie les quotidiens et autres petits journaux – 450 sont lancés en 1848, encore 200 en 1849 – et permet l'épanouissement de leur vente au numéro sur la voie publique, par des « vendeurs » et des

²⁸ *Id.*, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

« crieurs »²⁹. Pour résister à leur concurrence, les anciens journaux se lancent eux aussi dans la vente au numéro – *Le National*, *La Réforme*, *Le Siècle*, *La Presse*... –, une vente au numéro fort répandue pendant la Révolution et un temps reprise en 1833-1834 par quelques journaux populaires de Paris et de Lyon³⁰. Dès fin février 1848, *La Presse* propose aux « acheteurs » au numéro deux éditions sur demi-feuille, soit deux pages, à 14 heures puis 20 heures. Les abonnés de Paris et des départements reçoivent le lendemain l'édition complète de quatre pages, bouclée à 18 heures, voire 22 heures. Les deux éditions de l'après-midi sont vendues 3 centimes l'exemplaire aux « vendeurs de journaux », qui les cèdent 5 centimes à leurs clients. Fin mars, 400 « vendeurs », « ouvriers sans ouvrage, presque tous pères de famille », colportent chacun 50 exemplaires de *La Presse*, soit une diffusion de 20 000 exemplaires. Il est vrai que la politique de Girardin ne plaisant pas alors aux républicains, ses bureaux sont assiégés par le peuple les 29 et 30 mars et ses vendeurs molestés « dans le nouveau local passage des deux Sœurs, où se fait depuis deux jours la distribution de ce journal. Au moment où l'on apportait *La Presse*, qui venait d'être imprimée rue Montmartre, la foule se précipita dans l'intérieur, déchira tous les numéros qu'elle pouvait saisir, et en quelques instants le passage et la rue du Faubourg-Montmartre furent jonchés de fragments de journaux. » (*La République*, 1^{er} avril 1848) Les 450 vendeurs de *La Presse* démentent formellement avoir fomenté ces événements. Dès l'abolition du timbre, *La Presse* réduit ses tarifs d'abonnement annuel à 24 F pour Paris et 36 F pour les départements, cependant que *Le National* (petit format) coûte 40 F et le *Journal des débats* 60. Ce bas prix et la vente au numéro à 5 centimes, alors que *Le National* l'est à 15 centimes, expliquent le tirage de 71 000 exemplaires dont se vante *La Presse* le 2 mars 1848.

Quand *L'Événement*, lancé le 1^{er} août 1848 sous le patronage de Victor Hugo, réduit de 10 à 5 centimes son prix au numéro le 1^{er} novembre pour préparer l'élection présidentielle, il s'agit de faire du peuple un nouveau public :

²⁹ Rémi Gossez, « Presse parisienne à destination des ouvriers, 1848-1851 », *La presse ouvrière, 1819-1850. Angleterre, États-Unis, France, Belgique, Italie, Allemagne, Tchécoslovaquie, Hongrie*, Jacques Godechot, dir., *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, t. XXIII, 1966, p. 123-190.

³⁰ Jeremy D. Popkin, « Un grand journal de province à l'époque de la Révolution de 1830 : *Le Précurseur de Lyon*, 1826-1834 », *La plume et le sabre. Hommages offerts à Jean-Paul Bertaud*, Michel Biard, Annie Crépin, Bernard Gainot, dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 185-196 ; *Id.*, *Press, Revolution, and Social Identities in France, 1830-1835*, The Pennsylvania State University, 2001.

Un sou ! nous avons compris qu'il ne fallait pas demander davantage à l'ouvrier qui, le matin, achète, en même temps que son pain du jour, sa méditation du jour, mais qui regardera à cette différence, de cinq centimes, où il se trouve, peut-être, la moitié du déjeuner de son enfant ! Un sou ! c'est à ce prix le plus réduit possible, que le travailleur de nos faubourgs doit pouvoir acheter un journal qui le tiendra au courant du mouvement des faits politiques, des idées sociales et de cette histoire quotidienne de la France et de l'Europe, dont chaque citoyen désormais, grâce au suffrage universel, est non seulement un témoin, mais un acteur. Nous nous étions écartés du vrai, nous y revenons. Le public d'un État démocratique est naturellement le peuple.

Les « vendeurs de journaux » sont désormais des figures si familières des rues de Paris, que de nombreux dessins d'actualité les représentent. Après avoir soutenu l'élection du Prince-Président Louis-Napoléon, *La Presse* se rapproche des démocrates-socialistes, ce qui lui vaut une chute de son tirage : de 63 000 exemplaire en décembre 1848 à 34 500 en décembre 1849... puis 12 000 seulement en janvier 1852. Recul des abonnements, certes, mais aussi de la vente au numéro, une vente répandue dans les rues de Paris et des autres grandes villes pendant tout le Second Empire, malgré la restauration du timbre par la loi du 16 juillet 1850, et la hausse des tarifs qui s'ensuit. Au printemps 1852, *La Presse* a trois éditions : la première, celle de 17 h, prête vers 18 h 30-19 h pour le départ en chemin de fer vers les départements ; la deuxième, celle de 21 h destinée aux abonnés des départements les plus proches servis par chemin de fer dès 6 h du matin, et aux abonnés de Paris et de banlieue ; enfin l'« édition des rues », une expression employée par Girardin, celle de midi, qu'il conviendrait de remonter à 11 h, pour parvenir à la distribuer dès 14 h dans les rues de Paris³¹.

Au début des années 1860, le quotidien gouvernemental *La Patrie*, sorti dès 16 h, est proposé aux « marchands » jusqu'à 17 h 30. Ces derniers vendent 15 centimes l'exemplaire qu'ils ont acheté 12 centimes, gardant ainsi toujours pour eux 3 centimes. Mais on se doute bien qu'ils n'ont plus la même clientèle ouvrière. La concurrence est rude, il faut être des premiers à proposer la feuille au bourgeois. D'où ce curieux système de tirage au sort détaillé par Félix Ribeyre :

La rue du Croissant s'encombre de marchands de journaux et peut contenir à peine, surtout certains jours, leur longue file, maintenue en ordre par plusieurs sergents de ville. On admet ces marchands un à un dans une salle

³¹ René Martin, *La vie d'un grand journaliste. Auguste Nefftzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps' (Colmar 1820 – Bale 1876)*, *op. cit.*, t. I, p. 114-121.

voisine du départ [autre salle où sont traités les journaux des abonnés]. Au fond de cette salle se trouve un guichet grillagé. Là, un employé tient un sac plein de boules de loto. Chacun des acheteurs, après avoir désigné et payé le nombre d'exemplaires dont il a besoin, tire du sac autant de numéros d'ordre qu'il a demandé de centaines de ces exemplaires ; il reçoit un bulletin sur lequel est inscrit en gros caractères, et le nombre de journaux qu'on lui distribuera, et l'ordre, indiqué par le sort, dans lequel il les recevra. Dans une pensée d'équité facile à comprendre, on ne donne à chaque vendeur que cent numéros à la fois. À 4 heures, les porteurs – une petite armée – se rangent au fond de la salle du départ ; les journaux sortent des presses et arrivent alors par monceaux ; on les compte et on les distribue partie aux plieuses, partie au bureau de vente. Les marchands, leur numéro d'ordre à la main, viennent les recevoir et les emportent en courant. Sur leur route, ceux que le sort n'a point favorisés et classés les premiers, leur font des offres et rachètent leur lot moyennant prime. Une seconde suffit pour conclure ou refuser le marché, le temps est précieux pour tous ! En peu d'instant, tout Paris se trouve approvisionné d'exemplaires de *La Patrie*. Comment fait-on ? je n'en sais rien ! Ce que je puis dire, c'est qu'à 5 heures, et souvent plus tôt, *La Patrie* se vend à la fois dans les quartiers les plus éloignés³².

Ces « marchands de journaux » servent aussi les kiosques qui se multiplient sur les boulevards depuis le début du Second Empire. En 1855, *Le Siècle* livre à la vente au numéro 21 % de son tirage, *La Presse* 31 %, *La Patrie* 37 %³³. *Le Siècle* tire alors à 35 856 exemplaires et *La Patrie* à 18 004, cependant que bien remontée depuis son minimum de 1852, *La Presse* culmine à 42 238 exemplaires, avant de reculer au profit de ses concurrents : en 1860, elle n'est plus qu'à 19 240 exemplaires, cependant que *Le Siècle* tire à 52 300 et *La Patrie* à 25 464. Des officines, établies entre la Bourse et le Faubourg Montmartre, centralisent la marchandise au sortir des presses pour la ventiler en paquets vers d'autres lieux de ventes : librairies et autres boutiques, bibliothèques de gares dont la première fut installée par la librairie Hachette en 1852³⁴.

Méfiant face aux quotidiens politiques, très contrôlés et contraints entre 1852 et 1868, le Second Empire s'est efforcé de développer la « bonne lecture » du plus grand nombre. Dans les campagnes, les colporteurs diffusent canards, chansons et plaintes autour des crimes

³² Jules Brisson et Félix Ribeyre, *Les grands journaux de France*, Paris, 1862, p. 68.

³³ Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, Lille, 1980, 2 vol., t. I, « Le monde de la presse », p. 72-73, 75 et 184 (note 8).

³⁴ Pierre Albert, « L'abandon du monopole postal et ses effets (1850-1890) », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, op. cit., p. 143-157 ; Roger Bellet, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1967.

et autres faits divers, et livres estampillés par la Commission permanente des livres de colportage³⁵. Depuis mars 1852, les journaux et écrits exclusivement consacrés aux lettres, sciences et arts, à l'agriculture sont exemptés du timbre qui pèse sur la presse politique. Se souvenant du succès de la vente à 5 centimes des journaux de 1848-1850, des entrepreneurs de presse lancent entre 1855 et 1862 plus d'une cinquantaine de périodiques de lecture populaire destinés aux franges hautes de la classe ouvrière des villes. « Magazines » de huit pages vendus 5 centimes, ou de seize pages vendu 10 centimes, tous proposent la lecture de longs romans-feuilletons ou de nouvelles plus courtes, des variétés, des récits historiques, des vulgarisations scientifiques et techniques, des récits de voyages, des poèmes et des jeux³⁶. Ces « magazines » se répandent en province, grâce aux messageries favorisées par la loi de mai 1856 libérant du monopole postal les journaux non politiques, à condition qu'ils soient enfermés dans des ballots d'au moins un kg³⁷. L'absence de timbre, un mode de diffusion moins coûteux que la poste : on comprend que ces feuilles se soient partout répandues. En 1862, les 21 titres alors publiés tirent ensemble à quelque 300 000 exemplaires, soit autant que tous les quotidiens parisiens et provinciaux offerts à la lecture bourgeoise – 320 000 exemplaires³⁸. Il existe désormais un public populaire à Paris et en province, renforcé par le recul de l'analphabétisme ; en 1832, 53 % des jeunes conscrits ne savent pas lire ; le taux baisse à 27 % en 1869, 17 % en 1880, 4 % en 1914³⁹. La loi Guizot de 1833, ordonnant l'établissement d'une école et d'un instituteur dans chaque commune, sans obligation scolaire, mais avec la gratuité pour les élèves les plus pauvres, a été déterminante. Les lois républicaines de Jules Ferry (1882) sont venues parachever un mouvement déjà bien avancé.

³⁵ Jean-Jacques Darmon, *Le colportage de librairie en France sous le Second Empire. Grands colporteurs et culture populaire*, Paris, Plon, 1972.

³⁶ Pierre Albert, « Aux origines de la presse à grand tirage : les magazines de lecture populaires sous le second Empire », *Regards sur l'histoire de la presse et de l'information. Mélanges offerts à Jean Prinot*, Jacques Godechot, dir., Saint-Julien-Sault, Les Presses Saltusiennes-F. P. Lobies, 1980, p. 105-118.

³⁷ Pierre Albert, « L'abandon du monopole postal et ses effets (1850-1890) », p. 143-157 et Olivier Bataillé, « La Poste et le transport des journaux, de l'arrêté du 27 prairial an IX à la loi du 6 avril 1878. La lente érosion d'un monopole », p. 55-75, *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, *op. cit.*

³⁸ Pierre Albert, « Aux origines de la presse à grand tirage : les magazines de lecture populaires sous le Second Empire », *op. cit.*

³⁹ Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale au début de la troisième République (1871-1879)*, t. I, *op. cit.*, p. 75.

Il existe bien un troisième public de masse, pour une presse vendue 5 centimes le numéro. Le 1^{er} février 1863, à la suite d'une grande campagne publicitaire, Moïse Polydore Millaud lance sur le marché *Le Petit Journal*, un quotidien sur demi-format (300 x 430 mm), non politique et non timbré, jouissant des avantages de la loi de 1856, vendu 5 centimes le numéro, et offrant une chronique moralisatrice, des faits divers et des romans-feuilletons⁴⁰. Ce journalisme passionnant a un extraordinaire succès à Paris et dans les campagnes, grâce à l'organisation d'un remarquable réseau de diffusion et de colportage⁴¹. Les tirages s'envolent : 38 000 exemplaires en juillet 1863, 250 000 en octobre 1867, 340 000 en novembre 1869, quand sont exploités les crimes du jeune Troppmann⁴². En septembre 1870, sont levées les dernières contraintes pesant sur la presse. La petite presse rejoint en politique la grande presse. La diffusion par messageries et la vente au numéro se généralisent : 30 % du tirage total de la presse quotidienne en 1870, 55 à 60 % en 1880⁴³... Le taux d'abonnement du *Petit Journal* dépasse à peine 4 % entre 1880 et 1910⁴⁴. À côté des grands quotidiens parisiens encore vendus par abonnement, *Le Petit Journal*, *Le Matin*, *Le Petit Parisien*, *Le Journal* sont vendus 5 centimes⁴⁵. Le troisième public ne cesse désormais de s'élargir, grâce au nouveau journalisme d'information et de reportage : en 1880, 60 quotidiens à Paris, 190 en province tirent 2 750 000 exemplaires, soit 2 millions les seuls journaux parisiens ; en 1914, les 80 titres parisiens et les 242 journaux provinciaux parviennent à 9 500 000 exemplaires dont 5,5 millions tirés à Paris⁴⁶. Quelle fut alors la diffusion réelle, le nombre des exemplaires vendus, quand on sait que la vente au numéro multiplie les invendus ? Quelle fut l'audience, le nombre des lecteurs quand on sait qu'un journal pouvait passer de main en main, même si les systèmes de lecture collectifs ont tendu à disparaître avec l'expansion de la vente au

⁴⁰ Marc Martin, « La réussite du *Petit Journal* ou les débuts du quotidien populaire », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, 1982, n°3, p. 11-36.

⁴¹ Karine Taveaux-Grandpierre, « De l'abonnement à la vente au numéro : le cas du *Petit Journal* (1863-1914) », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, *op. cit.*, p. 159-183.

⁴² Michelle Perrot, « L'affaire Troppmann (1869) », *L'Histoire*, n°30, janvier 1981, p. 28-37, repris dans *Le chemin des femmes*, Paris, Robert Laffont, 2019, p. 497-515.

⁴³ Pierre Albert, « L'abandon du monopole postal et ses effets (1850-1890) », *op. cit.*

⁴⁴ Karine Taveaux-Grandpierre, « De l'abonnement à la vente au numéro : le cas du *Petit Journal* (1863-1914) », *op. cit.*

⁴⁵ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, dir., Paris, PUF, 1972, t. III, p. 133-622.

⁴⁶ *Id.*, *La presse française*, Paris, La Documentation française, 1978 (1^{re} éd.), 2008 (7^e éd.).

numéro ? À ces quotidiens, il faut ajouter les feuilles hebdomadaires ou bihebdomadaires locales, la petite presse littéraire ou d'échos, la presse illustrée et les nouveaux magazines, la presse spécialisée... La France était entrée dans « l'ère du public ou des publics » observait à la fin des années 1890 le sociologue Gabriel Tarde⁴⁷, celui de la culture de masse, ajoute-t-on aujourd'hui⁴⁸.

⁴⁷ Gabriel Tarde, *L'opinion et la foule*, Paris, Félix Alcan, 1901.

⁴⁸ Christian Delporte, « Presse et culture de masse en France (1880-1914) », *Revue historique*, janvier-mars 1998, p. 93-121 ; Marc Martin, « La réussite du *Petit Journal* ou les débuts du quotidien populaire », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, 1982, n°3, p. 11-36.

Chapitre VI

Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792

Le 13 novembre 1789, le journaliste Feydel reproche à Pierre François Faulche et C^{ie}, libraires à Hambourg, leur contrefaçon de son *Observateur*, et ajoute :

Quoi qu'il en soit, je vous apprends que mon libraire qui aime l'argent autant que vous, et qui aime mieux débiter dans sa matinée dix mille exemplaires chargés de fautes, que cinq mille exemplaires corrects, n'a pas eu encore le plaisir de me présenter un seul numéro dont je fusse content. La précipitation avec laquelle il imprime, est telle que, de trois éditions qu'il fait à la fois, il n'y en a jamais deux qui se ressemblent parfaitement ; et que la meilleure diffère toujours du manuscrit par des incorrections.

10 000 exemplaires, trois éditions : libérée par la Révolution, la presse eut à affronter les contraintes techniques de fabrication provoquées par le double phénomène de la forte croissance des tirages et de l'accroissement de la périodicité – *L'Observateur* était un trihebdomadaire et les quotidiens furent de plus en plus nombreux¹.

Une imprimerie de l'urgence : de multiples compositions pour un tirage quotidien s'étendant sur dix heures en soirée et pendant la nuit

Au niveau de la fabrication, il fallait faire vite, le plus vite possible. Datant de 1797, une gravure anonyme colorisée, *La liberté de la presse*, montre que les journaux de l'époque révolutionnaire étaient imprimés dans des ateliers à peine différents de ceux du XVI^e siècle. Au fond de la boutique s'affairaient une demi-douzaine de compositeurs. Cinq d'entre eux, debout devant leur porte-casse, lèvent un à un les caractères qu'ils disposent dans leur composteur. Pour rendre plus rapide la composition du journal, le texte a été partagé en « paquets » – page, colonne, ou même article. Lorsqu'un ouvrier a achevé de composer son « paquet », il

¹ Nous remercions Pierre Rétat de nous avoir signalé cet extrait de *L'Observateur*. Pour une vision générale de la presse pendant la Révolution, consulter Jacques Godechot, « La presse française sous la Révolution et l'Empire », *Histoire générale de la presse française*, op. cit., t. I, 1969, p. 403-568. Sur l'explosion de la presse en 1789, lire Pierre Rétat, *Les journaux de 1789. Bibliographie critique*, op. cit. et Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, op. cit.

le transmet à un sixième personnage qui prépare la forme imprimante, avant de l'enserrer dans un châssis. Il suffisait de multiplier les compositeurs pour accélérer la besogne.



La liberté de la presse, gravure anonyme coloriée, 1797 (BnF, Est QB-1 M10 3642)
 Les élections disputées du printemps de l'an V sont ici satirisées par la frénésie de la bonne vingtaine de colporteurs qui s'arrachent les journaux tout juste imprimés (avec à gauche un aveugle proposant Le Claivoyant et au centre un autre porteur tombé à terre avec ses feuilles tâtées Ça va mal). À gauche, un jeune couple offre le Journal des dames et des modes, L'Ami des lois du jacobin Poulitier et Le Publiciste, cependant qu'à droite un autre couple plus âgé crie Le Voyageur de Prudhomme, Le Miroir (une feuille royaliste) et Le Père Duchesne du journaliste Labisol. Mais tout cela n'est que mise en scène. Il était bien impossible à cette imprimerie de produire autant de journaux différents. Tout juste pouvait-elle mener à bien deux ou trois d'entre eux : s'il s'agissait d'hebdomadaires ou de bidécadaires. Un seul quotidien était bien suffisant pour l'occuper tous les jours et toutes les nuits.

Il était bien autrement difficile d'accroître la rapidité du tirage. Notre atelier est équipé de trois presses à bras traditionnelles, dites « à deux coups ». Deux d'entre elles fonctionnent, chacune demandant le travail de deux pressiers. Avec ses deux balles de cuir, l'un encre la forme, déposée sur le marbre de la presse, cependant que l'autre met sur le tympan la feuille de papier, préalablement humidifiée, et rabat la

frisquette pour l'y maintenir ; le tympan est à son tour rabattu sur la forme qui est roulée sous la vis de pression. À la suite du premier coup de barreau, la platine vient « frapper » la première moitié de la feuille de papier. La platine relevée, la seconde partie de la forme est roulée sous la presse, et le second coup de barreau achève l'impression. Le marbre est alors ramené en arrière, le tympan et la frisquette dépliés, la feuille imprimée remplacée par une autre feuille, cependant que la forme est de nouveau encrée. Ces neuf opérations successives, très rapidement effectuées, permettent un rendement horaire d'environ 300 côtés de feuille, soit l'équivalent de 150 feuilles imprimées recto-verso². Belle performance, certes ! Mais bien insuffisante pour assurer la sortie rapide de 2 500, 5 000 voire 10 000 exemplaires !

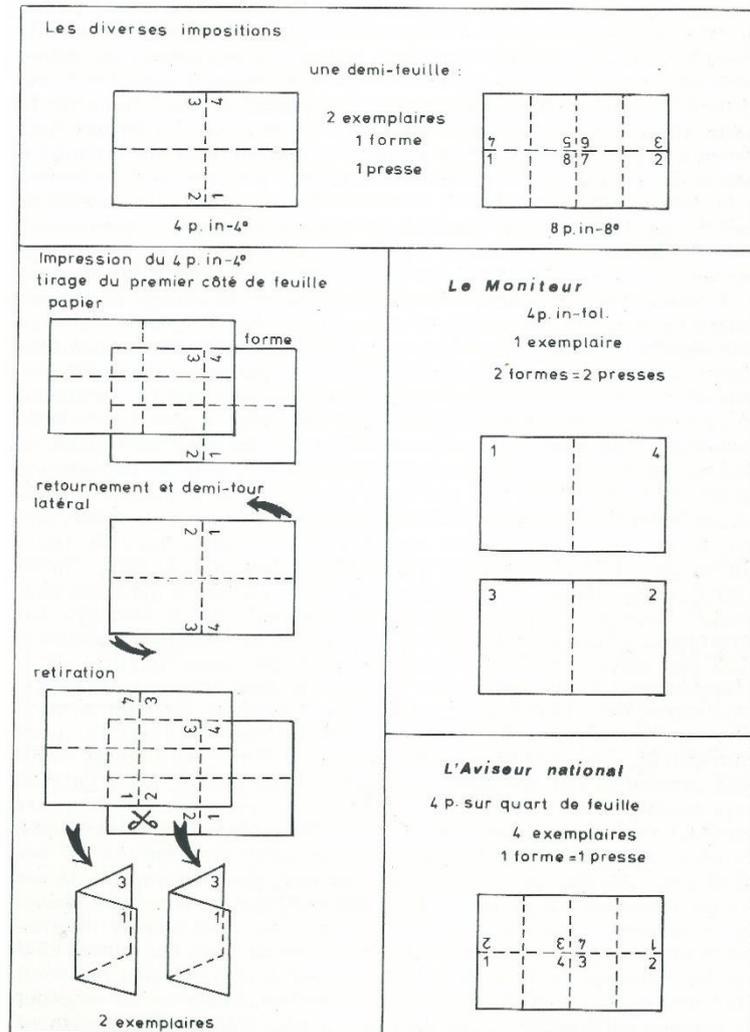
Pour ce faire, les imprimeurs ont exploité les avantages que leur offraient les petits formats et multiplié les compositions. Depuis les années 1750, la *Gazette* et les *Affiches* tant à Paris qu'en province étaient imprimées en caractères petits romains (9 à 9,5 points) sur une demi-feuille de papier carré (dimensions de la feuille entière : environ 42 x 54 cm), dans les formats 4 pages in-4° (format plié, non rogné : 21 x 27 cm) ou 8 pages in-8° (13,5 x 21 cm).

À quelques exceptions près³, la plupart des quotidiens de la Révolution gardèrent ces formats qui permettaient un tirage plus rapide grâce à une judicieuse imposition. Comme l'indique le croquis page suivante, les quatre ou huit pages étaient composées sur la même forme. Après l'impression « en blanc », ou tirage des premiers côtés de feuille, on retournait la pile de papier, tout en effectuant un demi-tour latéral. La

² Sur le rendement des anciennes presses, voir Gilles Feyel, *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752, op. cit.*, p. 100-101 et note 173, p. 205-206, ainsi que Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701), op. cit.*, t. I, p. 376-378, et Jacques Rychner, « À l'ombre des Lumières : coup d'œil sur la main-d'œuvre de quelques imprimeries au XVIII^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, juillet-septembre 1977, p. 611-642. Un contemporain de la Révolution, Martin-Silvestre Boulard, dans son *Manuel de l'imprimeur*, Paris, 1791, confirme nos chiffres. Les pressiers « doivent tirer par jour, de deux mil cinq cents, à trois mil cinq cents, selon la facilité ou la difficulté du travail, ils peuvent donc rendre par journée, une feuille tirée à quinze cents exemplaires, ou trois formes tirées à mil, dans un ouvrage ordinaire, en prenant le terme moyen de trois mil » (p. 23). La journée de travail dure dix heures, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, avec une interruption de deux heures pour le « dîner » (p. 59).

³ Étaient imprimés sur trois quarts de feuille ou une feuille entière (12 à 16 p. in-8°), le *Bulletin de l'Assemblée nationale* (juillet-décembre 1789), la *Correspondance du Palais-Royal* (4-19 août 1789), le *Courrier de Madon à l'Assemblée nationale permanente* (novembre 1789-septembre 1791), le *Courrier de Gorsas* (septembre 1789-mai 1793), le *Journal des États Généraux* (avril 1789-septembre 1791), le *Point du jour* (juin 1789-octobre 1791).

«retiration» ou impression du second côté de feuille pouvait commencer. Ceci achevé, il fallait ensuite couper les feuilles. Après le pliage, on obtenait deux exemplaires pour chacune d'entre elles. Ainsi parvenait-on à imprimer 300 exemplaires à l'heure, soit 3 000 en dix heures.



Les impositions sur demi-feuille, feuille entière ou quart de feuille

Pour tirer plus, il fallait faire travailler plusieurs presses en parallèle, donc multiplier les compositions : les 10 000 exemplaires de *L'Observateur*

(8 pages in-8°) étaient ainsi « débités dans la matinée » par trois presses manœuvrées au moins seize heures d'affilée, depuis la veille ; trois compositions – les « trois éditions » – avaient été nécessaires. Les quotidiens distribués tôt le matin auprès de leurs abonnés parisiens – le *Journal des débats* était déposé à la petite poste de Paris à 6 heures du matin pour être « remis à 8 heures dans les domiciles » – étaient imprimés pendant les dix heures de la nuit précédente. Diffusé à 11 ou 15 000 exemplaires, le *Journal de Paris*⁴, imprimé sur une demi-feuille de papier couronne (dimensions de la feuille entière : environ 35 x 46 cm) dans le format 4 pages in-4° (format plié, non rogné : 17,5 x 23 cm), devait être tiré à l'aide de quatre à cinq presses et demandait donc autant de compositions.



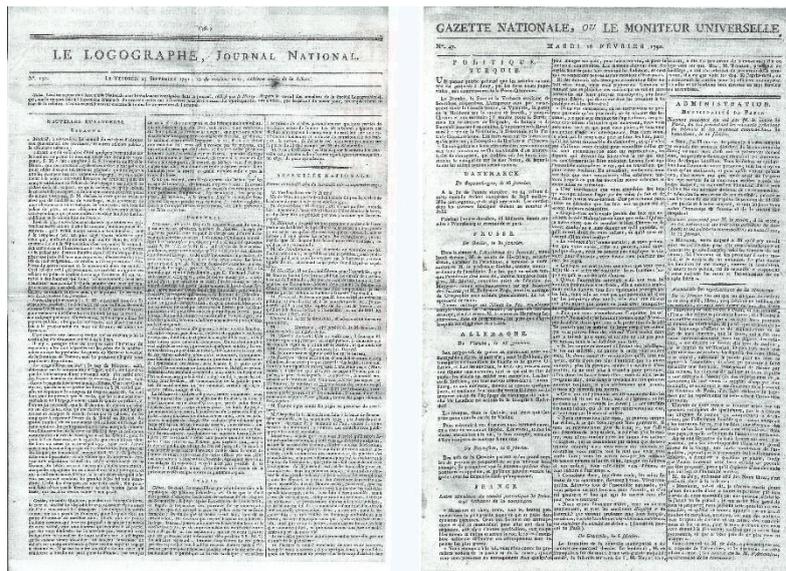
Selon son rédacteur Étienne Feuillant, le *Journal du soir*, imprimé sur une demi-feuille de papier carré (4 pages in-4°) par les frères Chaigneau, « sort chaque soir à 10 000 exemplaires, et est lu par au moins 40 000 personnes » ; l'imprimerie occupait cinq presses, bientôt sept, et employait 60 ouvriers ; le journal était diffusé par 180 colporteurs⁵.

Lancé le 24 novembre 1789 par le grand libraire Charles-Joseph Panckoucke, la *Gazette nationale, ou Le Moniteur universel* fut, avec *Le Logographe* (avril 1791-août 1792), l'un des rares quotidiens de la période à avoir adopté le format 4 pages in-folio (format plié et rogné 29 x 49 cm, soit une feuille entière de papier lombard). Pour imprimer dans de telles

⁴ Pierre Réta, « La diffusion du journal en France en 1789 », *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 117-118.

⁵ AN, AA 40, dossier 1228, 27 juin 1791 et 12 janvier 1792. Il s'agit pour Étienne Feuillant d'obtenir des places dans les tribunes de journalistes de l'Assemblée nationale.

dimensions, il fallait composer deux formes, l'une pour le recto, l'autre pour le verso : deux presses devaient donc travailler en parallèle pour « sortir » l'édition. Au cours des années 1790 et 1791, *Le Moniteur* fut certainement tiré à plus de 10 000 exemplaires, puisqu'en décembre 1792 son éditeur déclarait « avoir encore 8 500 souscripteurs ».



(On notera la coquille typographique « universelle », due à l'extrême urgence d'une composition dont on n'a pas corrigé le titre)

Pour imprimer les 10 000 exemplaires de ce géant, huit presses auraient été nécessaires, et on aurait dû composer quatre éditions, soit huit formes, pour un tirage long de 8 h 30 ! Une performance, parfaitement possible pour Panckoucke, dont l'imprimerie de la rue des Poitevins alignait vingt-sept presses et peut-être 37 rangs de composition le 1^{er} pluviôse an II (20 janvier 1794)⁶. Mais l'atelier imprimant alors non

⁶ Robert Darnton, « L'imprimerie de Panckoucke en l'An II », *Revue française d'histoire du livre*, avril-juin 1979, p. 359-369. L'atelier disposant de trente-sept rangs de casses, Robert Darnton estime qu'il faisait travailler autant de compositeurs. Sur *Le Moniteur*, lire Suzanne Tucoo-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798*, op. cit., p. 475-484. Rappelons les chiffres du *Journal du soir* mentionnés plus haut : cinq presses, soixante ouvriers, soit dix pressiers, peut-être quarante compositeurs et une dizaine de coupeurs, plieurs, etc. Les quelques quotidiens imprimés sur 16 pages in-8° et en 10 heures, devaient avoir deux presses pour tirer un exemplaire, soit pour des presses « à deux coups » 3 000 exemplaires pour une édition (2 presses), et 6 000 pour deux éditions (4 presses).

seulement *Le Moniteur*, mais aussi le *Mercure français* et les nombreux volumes de l'*Encyclopédie méthodique*, Panckoucke immobilisait-il huit presses pour l'impression de son quotidien ? Ne faut-il pas plutôt penser que, premier libraire de son temps, il jouissait d'un volant financier suffisant pour ne pas lésiner sur l'équipement de son imprimerie ? Ainsi aurait-il disposé de presses « à un coup », presses à bras mises au point au cours des années 1770 par les imprimeurs Anisson, Didot et Pierres. Grâce à une pression beaucoup plus forte et à une platine plus rigide et doublée d'étendue, un seul coup de barreau suffisait pour imprimer tout le côté d'une feuille. Le travail des deux ouvriers, plus facile, était plus rapide. Selon Anisson, on pouvait gagner « au moins un quart de temps » (soit 25%), d'où un rendement horaire de plus ou moins 375 côté de feuille⁷. Avec six de ces presses (trois éditions), il était possible de tirer près de 12 000 exemplaires du *Moniteur* en dix heures (11 250).

Une autre spéculation de Panckoucke – éphémère celle-ci – vient confirmer l'emploi de la presse « à un coup ». *L'Aviseur national*, quotidien d'annonces distribué gratuitement aux abonnés du *Moniteur universel* et du *Mercure français*, avait été lancé à 18 000 exemplaires de 4 pages in-8°, soit un quart de feuille (décembre 1792) : « On faisait toutes les nuits quatre éditions de *L'Aviseur* à 4 500 chacune », assurait *L'Aviseur*, le 15 janvier 1793⁸.

Tableau 13. Durée du tirage de *L'Aviseur national* (4 p. in-8°)

Presses « à deux coups »		Presses « à un coup »	
Rendement horaire		Rendement horaire	
150 f., 300 1/2 f., 600 1/4 f.		187,5 f., 375 1/2 f., 750 1/4 f.	
Exemplaires	Durée (2 presses)	Exemplaires	Durée (2 presses)
1 200	1h.	1 500	1h.
12 000	10h.	15 000	10h.
18 000	15h.	18 000	12h.

Quatre éditions, c'est-à-dire deux compositions de quatre pages chacune par forme, soit deux formes, donc deux presses. Travaillant comme toujours simultanément, ces dernières devaient « sortir » les

⁷ Sur les presses « à un coup », lire Maurice Audin, *L'Imprimerie*, dans *l'Histoire générale des techniques*, t. II et III, Paris, 1965-1968, et *Histoire de l'imprimerie, Radioscopie d'une ère : de Gutenberg à l'informatique*, Paris, A. et J. Picard, 1972. Sur leur rendement, lire Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens » (Les presses « à un coup » et leur rendement horaire), chapitre suivant.

⁸ Suzanne Tucoco-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française*, *op. cit.*, p. 473-475.

18 000 exemplaires au cours de la nuit, mais ne pouvaient le faire qu'après 9 heures du soir, puisque les annonces étaient déposées et insérées jusqu'à cette heure tardive. À raison de 600 exemplaires à l'heure, les presses traditionnelles « à deux coups » auraient eu besoin d'au moins quinze heures pour achever leur besogne : débutant à 10 heures du soir, le tirage aurait pris fin le lendemain, à 1 heure de l'après-midi. Un tel délai excédait beaucoup trop largement la nuit apparemment suffisante pour tirer *L'Aviseur*. Deux presses « à un coup » pouvaient en revanche parfaitement se tenir dans l'horaire imposé. Avec un rendement de 750 exemplaires à l'heure par presse (soit 1 500 exemplaires pour les deux), il leur suffisait de douze heures pour en imprimer 18 000. Permettant des économies de main-d'œuvre appréciables, par un tirage plus rapide et une réduction du nombre des compositions, les presses « à un coup » étaient certainement beaucoup plus coûteuses que les presses traditionnelles. En dehors de très grands ateliers, tels ceux de Panckoucke, de Didot, de l'Imprimerie nationale ou de l'Imprimerie nationale législative, les presses « à deux coups » régnaient certainement sans partage, et c'est à partir du rendement horaire de 300 exemplaires d'une demi-feuille qu'il convient d'établir les coûts de fabrication de la plupart des organes de presse de la période révolutionnaire.

Les coûts d'impression des quotidiens des années 1789-1792

Déjà bien connus des historiens⁹, les papiers d'entreprise de *L'Ami du Roi* et de la *Gazette de Paris* vont permettre de chiffrer très précisément ces dépenses. Il sera possible d'en tirer un modèle applicable sans grande difficulté à l'ensemble des quotidiens de l'époque. *L'Ami du Roi* possédait sa propre imprimerie. Ses archives présentent trente « banques » ou coût hebdomadaire de l'impression. Elles indiquent toutes, invariablement, 168 L de frais de composition, cependant que le tirage était payé au prix moyen de 10 s le cent, l'heure de tirage revenait à 30 s (300 exemplaires à l'heure) et un pressier était rémunéré 15 s l'heure, la presse occupant

⁹ AN, Procès-verbaux des Assemblées révolutionnaires, C. 215, comptes d'exploitation de la *Gazette de Paris*. Séquestres, T. 546, 1-4, papiers de *L'Ami du Roi*. Sources auparavant utilisées par Madeleine Albert, *La Gazette de Paris et Du Rozoi*, diplôme d'études supérieures, 1959 et Jean-Paul Bertaud, *Étude des journaux : L'Ami du Roi de Royou ; L'Ami du Roi de Montjoye ; Le Courrier extraordinaire de Duplain du 20 juin au 10 août 1792*, *op. cit.*. Lire aussi William James Murray, *The Right-Wing Press in the French Revolution : 1789-1792*, *op. cit.* ; Jean-Paul Bertaud, *Les amis du roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, *op. cit.*. Et publié depuis la rédaction de notre article, Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, *op. cit.* : nous avons rectifié quelques passages en retenant certaines de ses observations.

nécessairement deux ouvriers. La composition d'un numéro – 4 pages in-4° sur papier carré – coûtait 24 L (168 L : 7 = 24 L), soit trente-deux heures de salaire (24 L : 15 s = 32 h). On procédait donc à une double composition, puisque traditionnellement la composition d'une demi-feuille en caractères petits romains durait une journée et demie, soit quinze ou seize heures de travail, lorsqu'elle était réalisée par un seul ouvrier¹⁰. Venaient s'ajouter à la composition et au tirage la gratification donnée aux pressiers pour le travail de nuit, 42 L soit 1 L 10 s par nuit et par ouvrier¹¹, ainsi que des frais divers de maintenance : les chandelles pour l'éclairage, plus de 8 L en hiver, 5 à 6 L à la belle saison, l'eau (12 s) pour humidifier le papier avant l'impression, de même que pour lessiver les formes imprimantes à l'aide de la potasse (1 L 4 s), l'huile pour les presses (1 L 12 s), l'encre (12 L), des cuirs et du cardage de laine pour renouveler le tympan des presses et les balles servant à encrer, au total une dépense hebdomadaire moyenne de 26 L (1790-1791) à 26 L 10 s (1791-1792) en hiver, 23 L (1791) à 23 L 10 s (1792) à la belle saison, soit une moyenne journalière de 3 L 10 s, environ 6 % du prix de l'impression.

Exécutée chez un imprimeur indépendant, Girouard, l'impression de la *Gazette de Paris*, était plus coûteuse de 20 %, afin de tenir compte de ses étoffes et de son bénéfice. Encore conservés, treize mémoires

¹⁰ Selon les normes définies par l'arrêt du 14 juillet 1654 : voir Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre en France, des origines à la Révolution de 1789*, Paris, PUF, 1959, p. 100-101. Les tarifs de composition donnés par Martin-Silvestre Boulard, *op. cit.*, p. 62, confirment la double composition, puisqu'ils évaluent à 18 à 20 L la composition d'une feuille en petits romains, mise en page comprise. Notons ici que le salaire journalier est chez Boulard de 6 L à 6 L 10 s, alors que les ouvriers de *L'Ami du Roi* étaient payés 7 L 10 s (15 s x 10 heures = 7 L 10 s), probablement parce que le travail, très pressé, était constamment exécuté en soirée et pendant la nuit. Comme le note Jacques Rychner, *op. cit.*, p. 629-630, ainsi que le prouvent d'ailleurs les salaires moyens payés à la journée dans les ateliers parisiens en 1790 – 5 L pour la presse ou la casse –, on peut considérer que les pressiers étaient payés comme les compositeurs (sur les salaires de 1790, voir Paul Chauvet, *Les Ouvriers du livre en France, de 1789 à la constitution de la Fédération du livre*, *op. cit.*, p. 653).

¹¹ Dernière originalité de l'imprimerie de *L'Ami du Roi* : les gratifications de nuit y étaient moitié moindres de celles qui étaient consenties dans les autres ateliers. Toutes les sources portent à 3 L par ouvrier cette gratification (salaires de 1790, le *Manuel* de Boulard, les mémoires présentés par divers imprimeurs pour l'impression de pièces de circonstance, conservés dans les papiers de *L'Ami du Roi*). Il est vrai que dans ces imprimeries, le travail de nuit devait rester exceptionnel, et était donc payé comme tel. Il apparaît donc que dans l'atelier de *L'Ami du Roi*, de même que probablement dans les autres imprimeries de presse de l'époque, les ouvriers recevaient un salaire plus important parce que le travail était toujours effectué à la va-vite, en soirée et pendant la nuit. En revanche, le travail nocturne étant la norme, les pressiers qui besognaient toute la nuit n'avaient droit qu'à une petite gratification que ne touchaient pas les compositeurs.

hebdomadaires de l'imprimeur évaluent le tirage à 12 s le cent. La double composition coûtait donc 28 L 16 s et la nuit revenait à 7 L 4 s¹². Il faut joindre au coût de l'impression *stricto sensu*, demeuré invariable au cours de la période, les frais de papier et de pliage. Le papier était acheté par les propriétaires des deux journaux à des marchands papetiers parisiens qui livraient directement aux deux imprimeries. Son prix augmente entre 1791 et 1792. La rame du papier carré fin utilisé pour *L'Ami du Roi* coûtait entre 10 L et 10 L 10 s (décembre 1790-juin 1791), celle de carré commun, papier employé à partir de l'été 1791, 9 L (juillet 1791) puis 9 L 10 s (décembre 1791). Le papier couronne de la *Gazette de Paris* revenait à 11 ou 12 L en mai 1792 (papier fin), 10 L (papier commun). Après l'impression, les feuilles des deux journaux étaient coupées, leurs exemplaires pliés et mis sous bande. Un « relieur » indépendant, le citoyen Gentil, rémunéré 1 L 15 s les mille exemplaires, exécutait ce travail pour *L'Ami du Roi*. L'imprimeur Girouard s'en chargeait pour la *Gazette de Paris*, moyennant un forfait trimestriel diminuant avec la baisse progressive du tirage, 400 L (octobre 1790-juin 1791), 300 L (juillet-décembre 1791), 225 L (janvier-mars 1792), 200 L (avril-juin 1792). La gazette étant tirée entre 2 900 exemplaires (semaine du 5 mai 1792) et 2 300 (semaine du 30 juin), on voit que Girouard était moins cher que Gentil : environ 17 à 18 s le mille.



¹² Le prix de la composition était en fait plus élevé chez Girouard qu'à *L'Ami du Roi*. Imprimée sur papier couronne, la *Gazette de Paris* ne dépassait pas 17 500 signes au numéro, alors que *L'Ami du Roi*, imprimé sur papier carré, format légèrement plus important, parvenait à environ 21 300 signes.

Avec toute la prudence qui s'impose, il devient possible d'établir le modèle des dépenses de fabrication des quotidiens de cette période :

Tableau 14. Dépenses journalières de fabrication d'un quotidien de 4 pages in-4° ou 8 pages in-8° sur demi-feuille en 1791, tiré entre 2 500 et 5 500 exemplaires, pour un salaire horaire de 15 s

	1 ^{er} mille	2 ^e mille
Double composition d'une demi-feuille en petits romains : 12 L x 2	24 L	néant
Tirage de 500 feuilles recto et verso, soit 1 000 exemplaires d'une demi-feuille, exécuté par deux équipes de deux pressiers chacune, à 10 s les cent exemplaires	5 L	5 L
Gratification des quatre pressiers pour travail de nuit : 1 L 10 s x 4	6 L	néant
Premier total 35 L 5 L		
Étoffes et bénéfice :		
Imprimerie appartenant au journal : 6 %	2 L 2 s	6 s
Imprimeur indépendant : 20 %	7 L	1 L
Papier à 10 L 10 s la rame	10 L 10 s	10 L 10 s
Totaux généraux : à 6 %	47 L 12 s	15 L 16 s
: à 20 %	52 L 10 s	16 L 10 s

Note : *L'Ami du Roi* (5 000 exemplaires) : le premier mille (47 L 12 s), plus quatre mille supplémentaires (15 L 16 s x 4 = 63 L 4 s) = 110 L 16 s, à quoi il faut ajouter la manutention et le pliage (1 L 15 s le mille x 5 = 8 L 15 s), au total 119 L 11 s. Soit pour une semaine 836 L 17 s, un trimestre (13 semaines) 10 879 L 10 s, un an (52 semaines) 43 516 L 4 s. La *Gazette de Paris* (5 000 exemplaires) : le premier mille (52 L 10 s), plus quatre mille supplémentaires (16 L 10 s x 4 = 66 L) = 118 L 10 s. Soit pour une semaine 829 L 10 s, un trimestre 10 783 L 10 s, à quoi il faut ajouter 400 L de manutention et pliage, au total 11 183 L 10 s. Et donc, pour un an 44 734 L. On peut déduire des banques hebdomadaires (papier non compris) enregistrées par les sources que le tirage de la *Gazette de Paris* est parvenu à 5 000 exemplaires (avril à juin 1790, banque moyenne 65 L), pour croître jusqu'à 6 000 ou 6 500 (juillet 1790 à janvier 1791, 72/75 L), puis baisser à 4 500 (février-novembre 1791, 64 L), 3 000 (décembre 1791-avril 1792, 55 L), 2 900 à 2 300 (mai-juillet 1792, 53/50 L)¹³.

¹³ Pour établir ces chiffres, il a fallu soustraire des 120 banques se succédant dans les comptes entre les 10 avril 1790 et 28 juillet 1792, les 31 démesurément grossies par l'impression de numéros doubles, puis réduire les 89 autres banques de 13 % pour en

43 516 L 4 s d'un côté, 44 734 L de l'autre ! Ces modèles sont applicables au *Journal de Paris*, au *Patriote français*, au *Journal du soir*, journaux tirés à environ 10 000 exemplaires en 1790-1791 :

Tableau 15. Dépenses journalières de fabrication d'un quotidien d'une demi-feuille tiré à 10 000 exemplaires en 1791, pour un salaire horaire de 15 s

	1 ^{er} mille	2 ^e mille
Quadruple composition : 12 L x 4	48 L	néant
Tirage de 1 000 exemplaires exécuté par quatre équipes de deux pressiers, à 10 s les cent exemplaires	5 L	5 L
Gratification des huit pressiers pour travail de nuit : 1 L 10 s x 8	12 L	néant
Premier total	65 L	5 L
Étoffes et bénéfice : 6 %	3 L 18 s	6 s
: 20 %	13 L	1 L
Papier à 10 L 10 s la rame	10 L 10 s	10 L 10 s
Totaux généraux : à 6 %	79 L 8 s	15 L 16 s
: à 20 %	88 L 10 s	16 L 10 s

Note : Ces quotidiens tirés à 10 000 exemplaires : à raison de 6 % les étoffes, le premier mille (79 L 8 s), plus neuf mille supplémentaires (15 L 16 s x 9 = 142 L 4 s) = 221 L 12 s ; ou bien à raison de 20 %, le premier mille (88 L 10 s), plus neuf mille supplémentaires (16 L 10 s x 9 = 148 L 10 s) = 237 L. À quoi s'ajoutent la manutention et le pliage (1 L 15 s le mille x 10 = 17 L 10 s), soit au total 239 L 2 s ou 254 L 10 s les 10 000 exemplaires. Totaux hebdomadaires : 1 673 L 14 s (6 %) ou 1 781 L 10 s (20 %), trimestriels : 21 758 L 2 s ou 23 159 L 10 s, annuels : 87 032 L 8 s ou 92 638 L.

87 032 L 8 s ou 92 638 L : le prix de revient de ces quotidiens tirés à 10 000 exemplaires était donc plus élevé qu'on ne le pensait jusqu'à présent, sur la foi des calculs menés par Pierre Laborie pour *Le Patriote français*¹⁴. Encore ne tenons-nous pas compte des suppléments qui

déduire les frais d'impression des bandes-adresses et autres impressions annexes, s'autorisant en cela des 7 banques du 5 mai au 28 juillet 1792 dont les mémoires détaillés de l'imprimeur sont seuls conservés. Laurence Coudart (p. 104) donne des chiffres plus importants : on serait passé d'environ 3 000 exemplaires à 5 000 au début de 1790, 5 ou 6 000 vers la fin 1790, voire 7 000 dans le premier semestre 1791, pour retomber ensuite au niveau du début 1790, puis 2 900 en mai 1792, 2 400 en juillet suivant.

¹⁴ Jacques Godechot, « La presse française sous la Révolution et l'Empire », *op. cit.*, p. 439, reproduit les calculs de Pierre Laborie (« *Le Patriote français* ». *Journal libre, impartial et*

venaient souvent compléter les quatre ou huit pages des numéros ordinaires. Et les dépenses ne s'arrêtaient pas là ! Nous n'avons encore rien dit des frais de bureau, ni des coûts de distribution, deux postes de dépenses trop négligés et certainement très importants.

Le « travail des adresses » et les frais de distribution

Distribuer tous les jours 2 500, 5 000, voire 10 000 exemplaires demandait le travail incessant d'un personnel administratif assez nombreux. En un temps où les abonnements duraient le plus souvent trois ou six mois, rarement un an – les registres de la *Gazette de Paris*, et la correspondance reçue par *L'Ami du Roi* en témoignent –, il fallait tous les jours et minutieusement remettre au point les listes d'abonnés, non sans les quelques erreurs qui provoquaient les protestations de celui ou celle qui ne recevait plus son journal, alors que sa souscription avait été renouvelée. Plusieurs commis de *L'Ami du Roi* passaient l'essentiel de leur temps à ce travail de Pénélope, recopiant liste après liste, ou « cahier » après « cahier » les noms des abonnés qu'il convenait de garder, supprimant ceux qui n'avaient pas payé leur dû. Les abonnés de la *Gazette de Paris* recevaient un numéro d'ordre, mentionné dans les registres, ainsi que sur la bande-adresse¹⁵. Éternels travaux d'écriture, sans cesse à reprendre ! Mois après mois, les adresses étaient imprimées : dernière dépense d'impression et de papier qu'il est difficile d'évaluer bien exactement. *L'Ami du Roi* utilisait les services de plusieurs imprimeurs indépendants. Pour un tirage moyen de 5 000 exemplaires, les frais trimestriels peuvent être chiffrés à 625 L pour l'impression et 495 L pour le papier (janvier-mars 1791). L'imprimeur Girouard était payé 518 L pour l'impression des adresses de la *Gazette de Paris* (mai-juillet 1792, tirage moyen : 2 600 exemplaires). Si l'on suit les chiffres de *L'Ami du Roi*, ce poste de dépense n'était pas négligeable : plus de 4 000 L par an (625 L + 495 L = 1 120 x 4 = 4 480 L) pour 5 000 exemplaires, près de 9 000 L (4 480 L. x 2 = 8 960 L) pour 10 000 !

national par une société de citoyens et dirigé par J.-P. Brissot, DES, Toulouse, 1960) pour qui les frais d'impression et de vente du *Patriote français* étaient de 77 500 L.

¹⁵ Les abonnés du *Point du jour* recevaient eux aussi un numéro d'ordre. Le journal était envoyé sous enveloppe : « MM. les souscripteurs, dont l'abonnement finit au quarante-vingt-dixième numéro sont priés de le renouveler et de rapporter le numéro de leur souscription qui se trouve sur l'enveloppe du journal. On souscrit chez Cussac, libraire au Palais Royal, n° 7 et 8, et chez les principaux libraires de l'Europe. » (*Le Point du jour*, 21 septembre 1789)

Chaque matinée, l'animation était intense dans les bureaux. Les commis vérifiaient, collaient, ficelaient. Il fallait en effet vérifier d'après les listes manuscrites que chaque exemplaire portait l'adresse qui convenait. Il fallait rectifier les erreurs éventuelles, tout en exécutant un premier tri en fonction des destinations, selon les routes postales ou les quartiers de Paris. Il restait enfin à confectionner les paquets pour la distribution. Le reste de la journée était consacré à l'enregistrement de la correspondance, à la réception des abonnements, au « travail des adresses »¹⁶. Au premier semestre de 1791, les bureaux de *L'Ami du Roi* employaient quatre catégories de personnel. Les commis permanents étaient payés au mois, très précisément 83 L 6 s 8 d : l'avocat Hébert, remplacé en mai 1791 par Serva (un transfuge de la *Gazette de Paris*), Merel, Frampart et Caron. Ces trois derniers, bénéficiant d'une promotion probablement due à l'accroissement des tirages, étaient encore payés 10 s le cent d'adresses en décembre 1790. Une demi-douzaine d'employés temporaires se relayaient, toujours rémunérés de cette façon. Troisième catégorie de personnel, deux ou trois garçons de bureau ou domestiques payés entre 70 et 30 L le mois. Et puis tout un petit monde de facteurs recevant 1 L la journée – ils étaient huit, un par quartier –, chargés de déposer le journal au domicile des abonnés parisiens : Constantin, Primault, Bazard, Lejeune, Lefevre, Colomier, Salmon, Husson... Enfin, Hancelle (?), payé 36 L par mois pour « porter à la poste » les paquets de journaux.

Moins détaillés, les comptes de la *Gazette de Paris* dépendent de la gestion quelque peu erratique de son bureau dirigé par Marie-Edmée Le Roy, « femme » Feuchère, chargée de réceptionner tous les abonnements et autres ventes (les recettes), de payer l'imprimeur, le papetier, les dépenses de bureau. Rémunérée peut-être 3 600 L l'année avant juin 1792, puis 2 000 par la suite, elle percevait en outre une remise de 30 s sur chaque abonnement semestriel et 3 L sur ceux d'un an¹⁷. Les comptes irréguliers tenus entre elle, les propriétaires de la *Gazette de Paris* et son rédacteur Du Rozoi, ne nous informent que sur les quatre employés permanents de son bureau. Leur équipe se forma au cours de l'été 1790, à partir de gens occupés temporairement à « faire les

¹⁶ Lire ce qu'écrit à ce sujet Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi, op. cit.*, p. 48-50. Par la suite, cet auteur commet des erreurs à propos du rendement des presses (p. 51). Notons aussi que la banque du 19 février 1791, reproduite p. 53-54, chiffre – erreur rarissime ! – le tirage à 183 L 10 s, alors qu'il devrait être de 185 L 10 s comme dans la banque suivante, pour sept fois 5 300 exemplaires.

¹⁷ Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste, op. cit.*, p. 76-79.

adresses ». Les deux plus anciens, Bocquillon et Lefevre, furent rémunérés au mois, dès mars et juin 1790. Le Romain et Serva arrivèrent en juillet et août. Les deux premiers étaient payés exactement comme les « permanents » de *L'Ami du Roi*, 83 L 6 s 8 d. Le Romain et Serva recevaient chacun 75 à 77 L 10 s. À partir de février 1791, Lefevre obtint son avancement et passa à 100 L. Désaccord salarial ? Serva se retira de l'équipe à la fin d'avril, toujours payé 75 à 77 L 10 s. Son arrivée à *L'Ami du Roi* fut pour lui une véritable promotion. Il y devenait chef de bureau, appointé à 83 L 6 s 8 d. Il fut remplacé à la *Gazette de Paris* par Chassinte. La grille salariale fut alors parfaitement hiérarchisée : 100 L pour le chef de bureau, 83 L 6 s 8 d pour Bocquillon, 75 ou 77 L 10 s pour Le Romain, 50 L pour Chassinte. Les frais de personnel s'élevaient donc chaque mois à environ 650 L pour *L'Ami du Roi* (un peu plus de 333 L pour les « permanents », 150 pour les adresses, 160 pour les garçons de bureau et domestiques ainsi que pour Hancelle ; les facteurs seront pris en compte dans les frais de distribution). Ils étaient moitié moindres à la *Gazette de Paris* : un peu plus de 310 L. Aussi ne semble-t-il pas interdit d'estimer à 12 000 L ou plus les frais annuels de personnel des quotidiens tirés à 10 000 exemplaires.

Quel qu'en soit le mode – vente à la criée par les colporteurs dans les rues de Paris, diffusion par abonnements auprès des Parisiens ou des provinciaux –, la distribution coûtait cher aux entreprises de presse. À partir de 1789, malgré les interdictions successives de la Commune, beaucoup de petites feuilles furent criées dans les rues de Paris par des colporteurs qui les vendaient 2 s l'exemplaire. Des quotidiens, tel *Le Patriote français*, affichaient un prix de vente au numéro de 2 s. Étienne Feillant nous l'a déjà dit, son *Journal du soir* était diffusé par 180 colporteurs. Les voici criant le journal dans la rue, ainsi que nous les présente un dessin au lavis anonyme du cabinet des estampes de la BnF. En revanche, les papiers de *L'Ami du Roi* et de la *Gazette de Paris* sont muets à cet égard, et l'évolution sans dents de scie du tirage de ces deux journaux semblerait prouver qu'ils étaient exclusivement vendus par abonnements. La vente au numéro, bien adaptée aux petits et aux très grands tirages, était-elle accessible aux journaux diffusés à 2 000 ou 5 000 exemplaires ? Ces entreprises moyennes avaient-elles les moyens financiers et techniques de résoudre au mieux le difficile problème du nombre fluctuant des invendus ? En étaient-elles capables, il n'est pas sûr qu'un tel mode de distribution leur ait été beaucoup plus avantageux que la diffusion par abonnements. S'il évitait certains frais de bureau – nul besoin de se préoccuper des adresses ! –, il en créait d'autres, parce qu'il

fallait assurer une quelconque comptabilité du nombre des exemplaires vendus, ainsi que des sommes versées par les colporteurs. Et puis, à raison de 44 734 L de frais d'impression et de papier pour un tirage annuel de 5 000, chaque exemplaire avait un prix de revient de près de 6 d : il restait donc 18 d seulement à partager entre l'éditeur du journal et le colporteur. La rémunération du service de ce dernier étant certainement au moins aussi élevée que les 4 à 6 d de la taxe postale, la vente au numéro coûtait à peu près aussi cher que la diffusion par abonnement.

Dès la réunion des États généraux, l'administration des postes dut faire face à un énorme accroissement des flux : multiplication des lettres et surtout des journaux, auxquels vinrent bientôt s'ajouter les assignats. Le Directoire des postes, mis en place en janvier 1791 pour réformer les structures et proposer de nouveaux tarifs, s'en plaignait :

Le concours prodigieux des ouvrages périodiques qui, au nombre de plus de cent mille par jour, viennent obstruer tous les canaux de la circulation et des dépêches, rétrécit, pour ainsi dire, l'Hôtel des postes ; cette affluence qui accable les employés du service, toujours pressés entre l'instant de la remise des dépêches et celui du départ des courriers, sollicite un plus grand nombre d'agents, et multiplie encore les soins de l'administration.

Les ouvrages périodiques soit de Paris, soit de province, circulent dans le royaume avec une si grande profusion, leur concurrence entre eux en a si fort réduit le prix de souscription, celui du port est si modique, les détails que l'on y trouve sur les nouvelles politiques, sur tous les objets de commerce, sur les prix, ventes et achats de marchandises, sur les départs et arrivées de navires, etc. sont si étendus, que dans chaque ville du royaume, un ou deux abonnements pour lesquels plusieurs citoyens se réunissent suppléent à un très grand nombre de correspondances missives, soit dans l'intérieur, soit chez l'étranger. Cette surcharge est telle à Paris, et dans les provinces que presque tous les services qui se faisaient ci-devant à pied, se font aujourd'hui à dos de cheval, ceux qui se faisaient à dos de cheval se font en brouette, attelée d'un seul cheval, et ceux qui se faisaient en brouettes se font en carrioles attelées de deux ou trois chevaux. Paris est obligé plusieurs fois dans chaque semaine d'expédier deux courriers le même jour sur des routes où un seul avait toujours suffi¹⁸.

¹⁸ AN, archives des postes, registre F⁹⁰ 20012, p. 23 et 42-43. Sur l'histoire de la poste, consulter Alexis Belloc, *Les Postes françaises. Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, *op. cit.*, ainsi que l'ouvrage fondamental d'Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, *op. cit.* Laissant provisoirement de côté tout ce qui concerne la distribution proprement dite des journaux (horaires des départs, modes d'acheminement), nous n'avons traité ici que de ses aspects financiers.

Les journaux destinés aux provinces étaient pris en charge dans deux bureaux de l'Hôtel des postes : celui des ouvrages périodiques où les employés devaient compter les exemplaires déposés pour établir le montant de la taxe postale, puis dresser les bordereaux nécessaires à son paiement, et le bureau du départ où il fallait trier les journaux et refaire les paquets pour former les dépêches destinées aux routes postales. Pour accélérer le travail, le nombre des employés fut considérablement accru. À partir du 4 septembre 1789, le bureau du départ occupa quarante personnes (vingt commis et vingt aides) au lieu de trente-deux. Le 1^{er} décembre ses effectifs furent de cinquante-six employés (quarante-six commis et dix aides dont quelques-uns étaient détachés au bureau des ouvrages périodiques pour accélérer le tri et la confection des paquets). En 1790 vinrent s'adjoindre encore quelques commis et aides de plus. Le bureau des ouvrages périodiques subit la même mue. Au 1^{er} mars 1791, il groupait cinq employés : un chef, un contrôleur, deux commis et Gillet « chargé du tri particulier des ouvrages périodiques ». En septembre 1792, Gillet « contrôleur du tri des ouvrages périodiques » était réintégré au bureau du départ. Ceci n'empêchait pas le bureau d'accroître ses effectifs : huit personnes en janvier 1793, onze en germinal an II¹⁹.

Depuis les accords passés en 1751 entre la Ferme générale des postes et le propriétaire de la *Gazette*, le port des ouvrages périodiques était taxé de manière uniforme, quelle que soit la distance parcourue. Le 13 novembre 1768, les administrateurs généraux des postes avaient signé une très importante délibération, véritable pierre angulaire de toute la réglementation postale à la fin du XVIII^e siècle. Son article 14 proposait à la signature de tout éditeur d'un ouvrage périodique une soumission dont les termes montrent bien que l'« abonnement », c'est-à-dire le montant de la taxe postale, était en quelque sorte une grâce dépendant du seul bon vouloir de l'administration²⁰. Chaque éditeur devant personnellement négocier avec les postes, certains bénéficiaient d'un traitement plus favorable. Cela ne pouvait que choquer les patriotes de 1789, anxieux d'égalité. Pierre Rétat a relevé les récriminations de Mlle de Keralio, dans son *Journal d'État et du Citoyen*, le 15 octobre 1789²¹. Mais l'administration continuait d'affirmer ses droits. Depuis le début de l'été,

¹⁹ *Ibid.*, registres F⁹⁰ 20010, 20011, 20014 et 20015.

²⁰ Gilles Feyel, *La « Gazette » en province, op. cit.*, p. 169-177 et 222, n. 275, et « La *Gazette* au début de la guerre de Sept Ans : son administration, sa diffusion (1751-1758) », *La diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 101-116. Voir AN, F⁹⁰ 20002, registre du conseil de la Ferme générale des postes.

²¹ Pierre Rétat, « La diffusion du journal en France en 1789 », *La diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime, op. cit.*

comme beaucoup d'autres municipalités, la Commune de Paris avait pris le relais de la Direction de la Librairie, pour autoriser la diffusion des journaux en demandant aux administrateurs des postes, cas par cas, de « faire, en conséquence, à [l'éditeur, imprimeur ou journaliste] tels abonnements qu'ils jugeraient convenables à la libre et prompte circulation de ce journal ». Cependant, le 30 septembre, l'assemblée municipale faisait marche arrière. « Sur le compte rendu de l'abus qu'on faisait tant pour la proclamation que pour la distribution des ouvrages que la liberté et les circonstances multiplient, des permissions que donnait le comité de police pour faciliter seulement la circulation par la poste », elle décidait de ne plus accorder, ni refuser de telles autorisations et interdisait aux imprimeurs de les ajouter aux ouvrages qu'ils publiaient. Aussitôt, le comte d'Ogny, l'un des intendants généraux des postes, réaffirmait auprès de la Commune les droits de son administration :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre et les imprimés que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. J'avais déjà reçu avis de M. le Maire de ne plus exiger de permission de la ville pour faire circuler les journaux dans les provinces, et m'y étais conformé. Quant à la circulation de ces mêmes journaux par la voie de la poste, cela dépend des traités que les imprimeurs font avec l'Administration²².

L'administration était certes souveraine, elle n'en avait pas moins établi quelques règles pour fixer la taxe demandée à chaque périodique. Son montant dépendait de la périodicité – plus elle était fréquente, plus la taxe était basse – et du format – plus le nombre des feuilles de l'exemplaire était important, plus la taxe était élevée. Étudiant très précisément le format, la périodicité et le montant des abonnements proposés aux Parisiens ou aux provinciaux par les journaux lancés en 1789, Pierre Rétat²³ a pu montrer que les quotidiens étaient les moins taxés. Encore trouvait-on parmi ces journaux des feuilles moins favorisées que d'autres : les formats in-8° paraissent avoir été taxés plus cher – 1 s la feuille entière (16 pages l'exemplaire), 6 d la demi-feuille (8 pages) –, les formats in-folio et in-4° moins – 8 d la feuille entière (4 ou 8 pages), 4 d la demi-feuille (4 pages). Les hebdomadaires et bihebdomadaires in-8° de deux ou trois feuilles semblent avoir été taxés à 8 ou 9 d la feuille, soit 17 à 27 d l'exemplaire, les bi ou trihebdomadaires d'une feuille le numéro l'auraient été à 12 ou 16 d la

²² *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, publiés par Sigismond Lacroix, Paris, L. Cerf, 1894-1955, 19 vol., t. I, p. 581 et 585, et t. II, p. 126 et 153-154 : délibération du 30 septembre et lettre du comte d'Ogny, reçues par la municipalité le 3 octobre 1789.

²³ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 71-74.

feuille. Au cours de l'année 1790, la taxe des quotidiens fut universellement fixée à 8 d la feuille entière, ce que déplorait le Directoire général des postes lorsqu'il proposa à l'Assemblée nationale de nouveaux tarifs. Le Directoire adoptait d'ailleurs une position très conservatrice puisqu'il maintenait le principe de l'abonnement négocié « de gré à gré » et qu'il proposait d'élever la taxe. Voici l'article 12 de son « projet de décret sur le tarif », daté du 17 juillet 1791, accompagné d'une note marginale très malthusienne :

Les abonnements pour les gazettes et autres ouvrages périodiques ne pourront être faits que de gré à gré avec le directeur des Postes, mais non au-dessous de 2 s pour chaque feuille d'impression, et sans aucune exemption.

Note en marge : L'usage actuel est d'abonner les ouvrages périodiques à raison de 8 d la feuille pour ceux qui paraissent tous les jours. Le Directoire propose de détruire cette distinction, et d'en augmenter le prix afin d'en diminuer, s'il se peut, le nombre, qui forme une surcharge énorme pour le transport, et un grand encombrement pour le service²⁴.

L'Assemblée ne le suivit pas. Lors des débats, un député remarqua que le *Mercur de France* et la *Gazette de France* étaient abusivement favorisés d'une taxe de 5 ou 6 d seulement par feuille d'impression. Contre cet « arbitraire », le décret-loi des 17-22 août 1791 décida une parfaite égalité et prit bien garde de faire une quelconque allusion au système des « abonnements » :

Article 17 : La taxe des journaux et autres feuilles périodiques sera la même par tout le royaume ; savoir, pour ceux qui paraissent tous les jours, de huit deniers par chaque feuille d'impression, et pour les autres, de douze deniers. La taxe sera de moitié pour les ouvrages qui ne seront que d'une demi-feuille, et les suppléments seront taxés en proportion²⁵.

Les quotidiens demeuraient cependant favorisés, c'est ce qui permit au libraire Panckoucke de monter l'une de ses énièmes spéculations :

Lorsque le *Mercur français* paraissait toutes les semaines, les quatre ou cinq feuilles dont il était composé payaient à la poste un sou de port par chaque feuille, tandis que les journaux qui paraissent tous les jours ne paient que 8 d. Nous n'avons jamais pu savoir la raison de cette singulière distinction, quoi qu'il en soit, c'est l'économie d'un tiers sur le port, qui nous paie les dépenses excédantes qu'entraîne le *Mercur français* paraissant tous les jours (depuis le 15 décembre 1792), sur le même *Mercur*, lorsqu'il ne paraissait que tous les huit jours. (*L'Aviseur national*, 30/31 décembre 1792)

²⁴ AN, registre F⁹⁰ 20012, p. 106-113.

²⁵ Sur les différentes lois postales, consulter le recueil des *Lois et actes du gouvernement*, devenu *Bulletin des lois*.

Oubli volontaire ou non, le décret-loi ne valait que pour la « grande poste ». La « petite poste », administration créée en 1759 pour lever ou distribuer le courrier dans Paris et sa banlieue, n'avait et n'eut jamais comme la « grande poste » le monopole de la distribution des ouvrages périodiques. La petite poste acceptait elle aussi de « modérer » la taxe en fonction des périodicités, des formats, mais aussi et surtout du nombre des exemplaires transportés. Le 23 janvier 1789, Beffroy de Reigny obtint une baisse de la taxe imposée à son *Courrier des Planètes*. Au temps où il publiait ses *Lunes*, ouvrage mensuel de huit feuilles, il payait 1 s 6 d l'exemplaire, soit 2 d 1/4 la feuille. Il fit valoir que son *Courrier*, édité depuis janvier 1788, bimensuel de trois feuilles l'exemplaire, soit six par mois seulement, avait obtenu de la grande poste une taxe de 5 s l'exemplaire, soit 20 d la feuille, mais continuait de payer à la petite poste 1 s 6 d l'exemplaire, c'est-à-dire 6 d la feuille. L'administration accepta ses arguments et modéra la taxe à 9 d l'exemplaire, soit 3 d la feuille²⁶. Les papiers de *L'Ami du Roi* prouvent que ce quotidien d'une demi-feuille fut d'abord taxé à 6 d l'exemplaire en novembre 1790, alors que la petite poste distribuait dans la banlieue de Paris une moyenne de 57 exemplaires par jour. Il parvint en décembre à obtenir une réduction du port à 4 d 1/2 ; ce mois-là, le nombre moyen de ses exemplaires distribués passa à 67, pour monter à 168 en janvier 1791, puis 189 en mai suivant. En avril 1792, il diffusait encore 103 exemplaires en banlieue et avait gardé la taxe de 4 d 1/2. Dès l'automne 1790, il s'était constitué une équipe de huit facteurs qui le portaient au domicile de ses abonnés parisiens. En décembre 1791, 380 exemplaires étaient ainsi acheminés chaque jour, soit en moyenne 47,5 par facteur. Ces employés étant rétribués 7 L par semaine, une telle distribution revenait à 5 d l'exemplaire.

Depuis janvier 1792, l'administration ne savait plus trop quelle tarification retenir pour la petite poste. Un mémoire avait été envoyé au ministre Tarbé, mais on continuait « les anciens usages » en attendant des instructions. Le 1^{er} juillet suivant, le Directoire des postes avait ordonné la fin des « abonnements privilégiés contraires à la loi », mais on continuait de percevoir « d'après les anciens errements consacrés par l'usage ». Le 23 août, le journaliste Dulaure protestait. Son *Thermomètre du Jour*, un quotidien de huit pages in-8°, devait acquitter une taxe de 1 s l'exemplaire pour être distribué en banlieue, alors que tout naturellement il ne payait que 4 d pour être transporté dans le reste de la France. Ruinet, chef du bureau des abonnements de la petite poste dut

²⁶ AN, registre F⁹⁰ 20304, délibération n° 10, 23 janvier 1789.

s'expliquer : Dulaure a « un agent qui distribue ses numéros dans la ville [...] il ne fait remettre à la petite poste que ceux de ses numéros qui sont adressés aux extrémités de la banlieue ou pour les quartiers les plus éloignés ». Ce journaliste ayant déposé fort peu d'exemplaires – une quinzaine tout au plus –, il n'avait bénéficié d'aucune modération de la taxe, et suivant l'ancien usage, la petite poste avait perçu 6 d l'exemplaire, soit 2 L 10 s le cent, pour Paris et 1 s pour la banlieue. Puis Ruinet de rappeler au Directoire le nouveau tarif qu'il lui avait proposé au début juillet : tous les quotidiens payeraient pour Paris « et son arrondissement » 4 d 1/2 l'exemplaire si la poste en distribuait un cent complet, 6 d pour un nombre inférieur. C'était apparemment étendre la modération des taxes à tous les quotidiens. Ce tarif est en effet exactement celui dont a joui *L'Ami du Roi* depuis l'automne de 1790. *La Feuille villageoise*, hebdomadaire d'une feuille et demie, distribuée à 1 600 exemplaires à Paris et en banlieue, était particulièrement favorisée puisqu'elle bénéficiait, malgré sa périodicité plus espacée et son format plus lourd, de la même modération de port : 4 d 1/2 l'exemplaire, soit 3 d la feuille. Peu satisfaits, malgré tout, d'un tel traitement, ses auteurs obtinrent la franchise postale le 6 octobre 1792²⁷.

Au total, il apparaît qu'à l'inverse de la grande poste, la petite poste a plus particulièrement favorisé les journaux à périodicité longue (hebdomadaires, bi ou trihebdomadaires, bimensuels, mensuels) qui, n'ayant aucun intérêt à employer leurs propres facteurs, se faisaient intégralement distribuer par ses services : leur taxe de port était alors modérée à 3 d la feuille. Pour obtenir la modération du tarif ainsi qu'une taxe unique Paris-banlieue, les quotidiens devaient faire preuve de bonne volonté en portant à la poste un nombre important d'exemplaires : modérée, la taxe était alors de 6 d l'exemplaire (moins de cent), 4 d 1/2 (plus de cent). Sinon, les journalistes devaient faire face à la double tarification de 6 d pour Paris, 1 s pour la banlieue. Mal supporté, cet état

²⁷ *Ibid.*, registre F⁹⁰ 20245, mention de la correspondance du 1^{er} janvier 1792, envoyée à Tarbé, ministre des impositions. Registres F⁹⁰ 20305 et 20306, rapports et délibérations de la division de Paris, *Thermomètre du Jour* (n° 159, 23 août 1792), *La Feuille villageoise* (n° 210, 6 octobre 1792). *La Feuille villageoise* ayant cessé de plaire, la franchise dont elle jouissait pour la grande poste fut suspendue par l'assemblée des administrateurs « jusqu'à la décision du ministre », le 29 brumaire an II (19 novembre 1793), registre F⁹⁰ 20016 (fol. 93). Il est probable qu'il en fut de même pour la petite poste. Sur ce dernier journal, consulter Melvin Allen Edelstein, *La Feuille villageoise. Communication et modernisation dans les régions rurales pendant la Révolution*, Paris, Bibliothèque nationale, 1977, dont il conviendrait très certainement de reprendre le calcul des dépenses (p. 327-328) à la lumière de nos propres estimations.

de chose ne pouvait subsister plus longtemps. Craignant pour sa responsabilité, le Directoire des postes ordonna à la petite poste d'appliquer provisoirement les tarifs de 1791, cependant qu'il soumettait le 28 août 1792 un rapport au ministre des contributions. Après avoir remarqué que le décret-loi d'août 1791 ne « faisait aucune mention de la taxe des abonnements ordinaires des journaux et feuilles périodiques » distribués par la petite poste, il notait :

Ce silence met le Directoire des postes dans l'indécision de savoir sur quelle base il en percevra la taxe, pour la distribution de Paris, et pour celle de toutes les villes où il y a des établissements de petite poste. S'il assujettit les journaux, et autres abonnements à la taxe ordonnée par le décret, les produits perdront infailliblement, parce que les journalistes trouveront une économie à se servir de porteurs à eux. Si, s'autorisant du décret sur les abonnements, il s'en tenait à la taxe qui est d'usage à la poste de Paris, depuis son établissement, ne lui ferait-on pas un crime de créer une distinction que le décret n'a pas faite, parce qu'il porte textuellement, que la taxe des journaux et autres feuilles périodiques sera la même pour tout le royaume ? Le Directoire des postes cherchant à conserver cette branche de service et ses produits, a tracé un tarif dont les bases sont prises dans l'ancien usage de la poste de Paris.

Les journaux « n'excédant pas une feuille » seraient taxés 8 d l'exemplaire le premier cent, 6 d « le second cent jusqu'au cinquième », 4 d « le cinquième jusqu'à mille », 3 d au-delà de mille. La taxe serait « doublée pour toutes les feuilles adressées dans les environs de Paris »²⁸. Le Directoire fut-il écouté ? Notons que la loi du 27 nivôse an III (16 janvier 1795), restait muette au sujet de Paris et de sa banlieue tout en augmentant la taxe due sur toute l'étendue du territoire de la République. Les tarifs suivants mettaient fin à une survivance de l'Ancien Régime, l'inégalité de taxe subsistant entre les quotidiens et les autres périodiques.

Si ceux des 6 nivôse et 6 messidor an IV (27 décembre 1795 et 24 juin 1796), mentionnaient le cas particulier des villes de petite poste, la taxe imposée était un droit fixe, sans lien avec la quantité d'exemplaires distribués, et – petite révolution ! – elle était beaucoup moins élevée que celle de la grande poste. La loi du 4 thermidor an IV (22 juillet 1796), confirmée par celle du 27 frimaire an VIII (18 décembre 1799), réduisait le tarif à 4 c la feuille, 2 c la demi-feuille, sans mentionner les villes de petite poste.

²⁸ AN, registre F⁹⁰ 20306, rapport n° 161, 28 août 1792.

Tableau 16. La taxe postale pendant la période révolutionnaire, 1791-1799

Lois	Périodicité	Grande poste	Petite poste
17-22 août 1791	quotid.	8 d (1 f.), 4 d. (1/2 f.)	non précisé
	autres pér.	1 s (1 f.), 6 d (1/2 f.)	non précisé
27 nivôse an III	quotid.	1 s (1 f.)	non précisé
	autres pér.	1 s 6 d (1 f.)	non précisé
Pour tous les périodiques, sans distinction			
6 nivôse an IV		1 L 5 s (1 f.)	5 s (1 f., 1/2 f.)
6 messidor an IV		10 c/ 2 s (1. f. et -)	5 c/1 s (1 f. et -)
4 thermidor an IV		4 c (1 f.), 2 c (1/2 f.)	non précisé
27 frimaire an VIII		<i>idem</i>	non précisé

Note. 1 f. : une feuille ; 1/2 f. : une demi-feuille ; 1 f. et - : une feuille, une demi-feuille, un quart de feuille.

Si pour finir, nous évaluons à 4 d l'exemplaire, le coût moyen de la distribution d'un quotidien d'une demi-feuille, qu'elle soit faite à la criée ou par abonnements servis en ville ou en province, nous apercevons que la dépense annuelle était considérable, quoiqu'elle ait été négligée jusqu'à présent par les historiens. Un quotidien tiré à 5 000 exemplaires dépensait 30 416 L 13 s 4 d, à raison de 1 825 000 exemplaires distribués (5 000 x 365).

Dépenses, recettes et bénéfices...

L'impression, le papier, les frais de personnel, la distribution (bandes-adresses et frais de port) : voici pour les gros postes de dépenses. Il faut leur ajouter le loyer annuel des locaux – environ 625 L pour ceux de *L'Ami du Roi* : 200 L pour l'imprimerie, 425 L pour les bureaux –, les menues fournitures de bureau – chandelle, papier, encre, colle, ficelle, frais de correspondance –, peut-être 1 000 à 1 500 L, enfin l'amortissement, bien difficile à chiffrer, de l'achat et de l'installation du matériel de l'imprimerie, environ 2 500 L dans le cas de *L'Ami du Roi* : une presse coûtait 440 L, une fonte de caractères petits romains 1 036 L 12 s, à quoi venaient s'ajouter divers frais de menuiserie.

Pour faire face à de telles dépenses, ces journaux, pauvres en annonces, avaient une ressource quasi exclusive : les recettes d'abonnement et de vente au numéro. On s'abonnait par l'intermédiaire des bureaux de poste ou bien des libraires de province ou de Paris. En 1791 et 1792, l'abonnement de *L'Ami du Roi* était pour Paris, de 9 L (trois mois), 16 L (six mois), 30 L (un an) et pour la province, de 10 L,

18 L, 33 L, celui de la *Gazette de Paris* était de 30 L par an pour Paris et de 36 L pour la province. Il faut se garder d'établir les recettes à partir de tels chiffres. La poste prélevait le droit de sol pour livre, soit 5 %, sur le montant des abonnements qu'elle acheminait du domicile de l'abonné au bureau du journal, sous forme de mandat ou de lettre chargée. De leur côté, les libraires collecteurs d'abonnement devaient être rémunérés de leur peine. Aussi les archives des deux feuilles montrent-elles que les abonnements réellement perçus étaient inférieurs de 6 à 10 % aux abonnements proposés.

Tableau 17. Abonnements réellement reçus

par <i>L'Ami du Roi</i>			par la <i>Gazette de Paris</i>					
Province			Paris			Province		
proposé	reçu	différ.	proposé	reçu	différ.	proposé	reçu	différ.
33 L	31 L	6 %	30 L	27 L	10 %	36 L	33 L	8,3 %
18 L	17 L	5,5 %	15 L	13 L 10 s	10 %	18 L	16 L 10 s	8,3 %
10 L	9 L	10 %	7 L 10 s	6 L 15 s	10 %	9 L	8 L 5 s	8,3 %

Note : Les abonnements semestriels reçus par *L'Ami du Roi* étaient parfois de 16 L 10 s, soit une différence de moins de 8,3 %. La *Gazette de Paris* précise qu'on ne pouvait s'y abonner pour moins de six mois. Ses archives prouvent cependant qu'elle eut quelques rares abonnés de trois mois. La différence de moins 10 % sur les abonnements de Paris, alors qu'elle n'est que de moins 8,3 % sur la province provient peut-être du prélèvement de la petite poste, qui serait plus important que le sol pour livre habituellement prélevé ailleurs : hypothèse à vérifier !

Il est temps, maintenant d'établir le total annuel des recettes. Dans ce domaine toute précision est parfaitement illusoire. Nous baserons nos calculs sur l'abonnement semestriel, puisque les abonnements annuels étaient rares, et nous prendrons la valeur moyenne de 16 L 10 s, abonnement reçu des provinciaux, parce que les feuilles royalistes étaient plus diffusées en province qu'à Paris : 16 L 10 s, c'est-à-dire 33 L par an, pour un même abonné. À lire les comptes généraux de la *Gazette de Paris*, il apparaît cependant que nous sommes trop optimiste. Sur un peu plus d'un an, les 60 semaines se succédant du 10 avril 1790 au 4 juin 1791 (comptes du 12 juin 1790 au 10 juin 1791) ont rapporté 118 798 L 9 s alors que le journal a alors une diffusion moyenne de 5 300 exemplaires qui auraient dû produire 174 900 L. On peut certes ajouter 9 000 L

retenus par la caisse de la poste²⁹ et restitués par la suite, mais le compte n'y est toujours pas avec ces 127 798 L 9 s ! Faut-il fixer à 30 L l'abonnement moyen réellement reçu ? Mais 159 000 L (5 300 x 30 L), c'est toujours trop. Mme Feuchère, la directrice de l'administration récupérant pour elle-même, à titre de complément salarial 3 L ou 30 s de remise sur chaque abonnement annuel ou semestriel, défalqués préalablement à la tenue des comptes, 27 L seulement rentreraient dans les comptes. Mais même fondés sur cet abonnement annuel de 27 L, les 143 100 L (5 300 x 27 L) excèdent de 15 301 L 11 s la recette enregistrée par les comptes. Pour « l'année suivante » s'étendant aussi sur 60 semaines (11 juin 1791-28 juillet 1792, comptes du 7 juillet 1791 au 4 août 1792), les souscriptions sont de 77 832 L 5 s, alors que la *Gazette de Paris* a une diffusion nettement moindre, 3 500 exemplaires en moyenne qui auraient dû lui apporter 94 500 L : l'écart du moins reçu est ici de 16 667 L 15 s. De tels écarts pourraient-ils s'expliquer par une vente au numéro ? Si elle eut vraiment lieu, ce fut sans l'accord des propriétaires du journal, puisque les comptes n'en font pas mention. Ou bien, étaient-ce des exemplaires dispersés gratuitement pour favoriser la propagande royaliste ? Au cours des deux périodes étudiées, au moins jusqu'en novembre 1791, la *Gazette de Paris* est imprimée chaque jour à environ 600 exemplaires de plus que le nombre des souscriptions³⁰. Ce qui conduit ses propriétaires à imposer à son administratrice la réduction du

²⁹ Les comptes des 7 juillet et 16 décembre 1791 mentionnent deux sommes, 3 600 et 5 400 L, « retirés des mains de M. Chaudeau notaire, à cause de la saisie subsistante à la caisse de la poste ». Où injecter ces sommes portées dans les recettes à côté des souscriptions ? Il paraît convenable de les ajouter aux recettes de la « première année », malgré les observations de Laurence Coudart (p. 92), sur ce que nous les avons ajoutées aux souscriptions de la période s'étendant du 21 octobre 1790 au 16 novembre 1791. À partir des 9 comptes de la première période de 60 semaines (118 798 L 9 s au total), il est possible de tirer la valeur moyenne d'une semaine de souscription : 1 980 L. Sont nettement au-dessous les comptes des 6 juillet (1 229 L), 18 août (1 638), 25 septembre (1 662), 22 décembre 1790 (1 882) et 10 juin 1791 (1 556). Cependant que les quatre autres ont un niveau très supérieur : 12 juin (2 783 L), 21 octobre 1790 (2 529), 26 janvier (2 403) et 19 mars 1791 (2 227). Les 5 comptes les plus bas présentent des totaux de 3 688 L 5 s (3 semaines, 19 juin-3 juillet), 9 830 L 15 s (6 semaines, 10 juillet-14 août), 9 974 L (6 semaines, 21 août-25 septembre), 16 400 L 3 s 6 d (9 semaines, 23 octobre-18 décembre 1790), 18 666 L 19 s (12 semaines, 19 mars-4 juin 1791). Et les 4 derniers comptes, des totaux de 25 046 L 10 s (9 semaines, 10 avril-12 juin), 7 586 L 14 s (3 semaines, 2-16 octobre 1790), 12 016 L (5 semaines, 25 décembre 1790-22 janvier 1791), 15 589 L 2 s 6 d (7 semaines, 29 janvier-12 mars 1791).

³⁰ Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste, op. cit.*, p. 104 : en 1792, le « Mémoire à consulter » de l'un des propriétaires du journal fustige Mme Feuchère qui « a exagéré les dépenses de toute nature, notamment celles de papier et de tirage de gazettes jusqu'à près de 1 000 par jour au-delà du nombre des souscripteurs ».

tirage qui passe à 3 000 en décembre 1791 puis 2 900 en mai 1792, 2 300 en juillet suivant. Il est impossible d'aller plus loin dans l'analyse d'une gestion qui a été l'objet de querelles entre la propriété du journal et son administratrice suspectée au mieux d'incompétence, au pire de détournement³¹.

Après un tel exemple, faut-il maintenir à 30 L l'abonnement moyen réellement reçu par les autres gazettes royalistes, soit pour un an 90 000 L (3 000 exemplaires), 120 000 L (4 000), 150 000 (5 000) ? En revanche, il faut certainement fixer à 33 L l'abonnement reçu par des journaux patriotes tels que le *Journal du soir* et *Le Patriote français*, qui avaient tous deux un abonnement annuel « parisien » de 36 L. Ce dernier, vendu à 2 s le numéro, rapportait pour un acheteur fidèle, sur un an, $2 \text{ s} \times 365 = 36 \text{ L } 10 \text{ s}$. Diffusant chacun environ 10 000 exemplaires, ces deux quotidiens pouvaient donc parfaitement « engranger » au moins 330 000 L de recettes annuelles.

Récapitulons les grandes masses des budgets de *L'Ami du Roi* et du *Patriote français*. Quel que soit le tirage – 5 000 ou 10 000 exemplaires –, l'impression, le papier et le pliage étaient le poste des dépenses le plus important : en moyenne 50 % du total. Venaient ensuite les frais de distribution : 40 %. On voit qu'il convenait de ne pas les négliger ! Les dépenses d'administration couvraient 10 % de l'ensemble. Chiffres confirmés par les comptes annuels de la *Gazette de Paris*, quoique leurs postes de dépense soient répartis un peu différemment : sur le total général de la « première année » 85 534 L 13 s 7 d, 61 % des dépenses (52 227 L 18 s) étaient consacrés à l'impression et au papier, tant du journal que de ses bandes-adresses, 33 % couvraient les « déboursés journaliers » (28 348 L 16 s 5 d) – fonctionnement du bureau, frais de distribution (taxe postale, etc.) –, enfin 6 % revenaient au seul personnel (4 957 L 19 s 2 d).

Tout naturellement, plus l'on tirait, plus le profit était grand. Avec une diffusion de 5 000 exemplaires et un abonnement moyen réellement reçu de 30 L, un quotidien parvenait à réaliser 60 000 L de bénéfice annuel, toutes dépenses de fabrication et de distribution couvertes. Avec un abonnement de 33 L et distribué à 10 000, son bénéfice dépassait 150 000 L. La famille Royou – les frères Royou et leur sœur Mme Fréron – vivait très honnêtement des revenus tirés de *L'Ami du Roi*, et n'hésitait pas à faire imprimer chez d'autres imprimeurs des pièces de circonstance, nécessaires à son combat politique. Handicapée par une gestion

³¹ *Ibid.*, p. 112-117.

incertaine, la *Gazette de Paris* parvenait cependant au bénéfice de 42 263 L 15 s 5 d (127 798 L 9 s – 85 534 L 13 s 7 d) alors qu'elle tirait entre 5 000 et 6 500 exemplaires pendant la période d'avril 1790-mai 1791. Mais « l'année » suivante (juin 1791-juillet 1792), son bénéfice décroissait à 18 626 L 12 s 11 d (77 832 L 5 s – 59 205 L 12 s 1 d) alors que son tirage passait de 4 500 à 2 300 exemplaires. Bénéfices sur lesquels Du Rozoi, son principal rédacteur, prélevait 6 000 L chaque année. Brissot, directeur du *Patriote français*, recevait lui aussi 6 000 L. Son imprimeur-éditeur gardait donc un fort beau profit.

Tableau 18. Budget d'un quotidien d'une demi-feuille, papier carré, tiré à 5 000 exemplaires (L'Ami du Roi) ou 10 000 (Le Patriote français)

Dépenses	5 000 exemplaires	10 000 exemplaires
Impression, papier, pliage		
avec + 6 %	43 516 L 4 s	87 032 L 8s
avec + 20 %	44 734 L	92 638 L
Administration		
personnel	7 800 L	12 000 L
fonctionnement	1 500 L	3 000 L
loyers	625 L	1 000 L
total	9 925 L	16 000 L.
Distribution		
bandes-adresses	4 480 L	8 960 L
taxe postale, port	30 416 L 13 s 4d	60 833 L 6 s 8 d
total	34 896 L 13 s 4 d	69 793 L 6 s 8 d
Total général		
avec impression + 6 %	88 337 L 17 s 4 d	172 825 L 14 s 8 d
avec impression + 20 %	89 575 L 13 s 4 d	178 431 L 6 s 8 d
Recettes	5 000 exemplaires	10 000 exemplaires
abonnements à 30 L.	150 000 L	
à 33 L		380 000 L
Bénéfices		
avec impression + 6 %	61 662 L 2 s 8 d	157 174 L 5 s 4 d
avec impression + 20 %	60 424 L 6 s 8 d	151 568 L 13 s 4 d

Les journaux révolutionnaires pouvaient être d'excellentes affaires. Nous aimerions connaître quels étaient les revenus du *Moniteur*, le géant de l'époque. Panckoucke se plaignait des immenses dépenses entraînées par le journal, en des doléances complaisamment étalées dans *L'Aviseur national*. On est en droit de penser que les bénéfices étaient en

proportion. Mais il n'était pas besoin de publier un géant ou de tirer 2 000, 5 000, 10 000 exemplaires pour vivre de son journal. Nous avons montré ailleurs³² que les petites feuilles provinciales des années 1770-1789 couvraient leurs frais en tirant entre 200 et 250 exemplaires. Avec 400 ou 450 exemplaires, elles permettaient à leur directeur de vivre petitement, mais honorablement, d'autant plus qu'elles drainaient vers lui le revenu des annonces. Un grand nombre de petits journaux ont paru pendant les années 1789-1792. Beaucoup sont morts – manque de persévérance du journaliste, saturation rapide du marché de l'information et donc trop faible tirage, ou bien quand celui-ci devenait important, trop mauvaise organisation administrative ? –, d'autres ont pu vivre sans grande difficulté parce qu'en tirant entre 500 et 1 000 exemplaires, ils rémunéraient déjà correctement leur propriétaire, journaliste ou non.

³² Gilles Feyer, « Négoces et presse provinciale en France au 18^e siècle, méthodes et perspectives de recherches », *Culture et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Franco Angiolini et Daniel Roche, dir., Paris, Éd. de l'HESS, 1995, p. 439-511, not. p. 453-457.

Chapitre VII

Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens

Depuis le début du XIX^e siècle, la presse écrite n'a cessé de se transformer et dans sa forme et dans ses contenus. Entre les années 1820 et 1910, les effets conjugués de l'élargissement progressif du lectorat, du combat politique et des progrès techniques ont fait entrer le monde de l'information dans la révolution industrielle. Les journalistes ont lentement pris conscience de leur identité professionnelle, diversifié leurs fonctions à l'intérieur des rédactions, modifié les formats et maquettes de leurs journaux, adapté leur écriture : les longs commentaires politiques ont été relayés par l'information, la chronique par le reportage. Aujourd'hui, depuis les années 1960, la presse et l'imprimerie vivent une nouvelle période de profonde mutation, encore inachevée : la photocomposition, l'offset, la saisie directe, la mise en page assistée par ordinateur sont venus remplacer la linotype et la typographie. Cette période de « modernisation », comme jadis la période d'« industrialisation », a de nouveau transformé complètement le journal, le journalisme et tous les autres métiers de presse. Une réflexion sur ces mutations récentes et leur avenir au XXI^e siècle, ne peut qu'être enrichie par l'étude de quelques-unes des périodes de rupture et d'innovation du passé. Avant même la révolution industrielle de l'imprimerie, les éditeurs et les journalistes de la presse quotidienne ont dû faire preuve d'imagination pour s'accommoder au mieux des contraintes fiscales que le pouvoir politique, anxieux de mieux les contrôler, s'ingéniait à leur imposer.

Papier vergé et formats des journaux avant le timbre

Il est inutile de trop détailler la fabrication du papier, encore artisanale à la fin du XVIII^e siècle. C'était un papier « vergé », produit en feuilles de diverses dimensions, gardant en transparence, l'empreinte claire des « vergeures » et des « pontuseaux » du tamis ou « forme » dans lequel elles avaient été égouttées : fils très fins et serrés les uns contre les autres, les « vergeures », étaient tendues au fond de la forme, dans le sens de la longueur, soutenues par d'autres fils plus épais et plus espacés, les

« pontuseaux », tendus en largeur¹. On distinguait les « sortes » de papier, selon la dimension et le poids des feuilles. Depuis le Moyen Âge, selon les régions productrices, ces sortes eurent parfois des appellations et des dimensions différentes. Pour des raisons fiscales, un arrêt royal du 27 janvier 1739 s'efforça d'y mettre un peu d'ordre. Nous ne retiendrons ici que trois des 54 sortes énumérées :

Tableau 19 : Les trois sortes de papier utilisées par la presse quotidienne à la fin du XVIII^e siècle

Sorte	dimensions de 1739	conversion métrique	dimensions arrondies
Lombard	18 p. x 21 p. 4 l.	486 mm × 576 mm	490 mm X 580 mm
Carré	15 p. 6 l. x 20 p.	418,5 mm x 540 mm	420 mm x 540 mm
Couronne	13 p. x 17 p. 1 l.	351 mm × 461,5 mm	350 mm x 460 mm

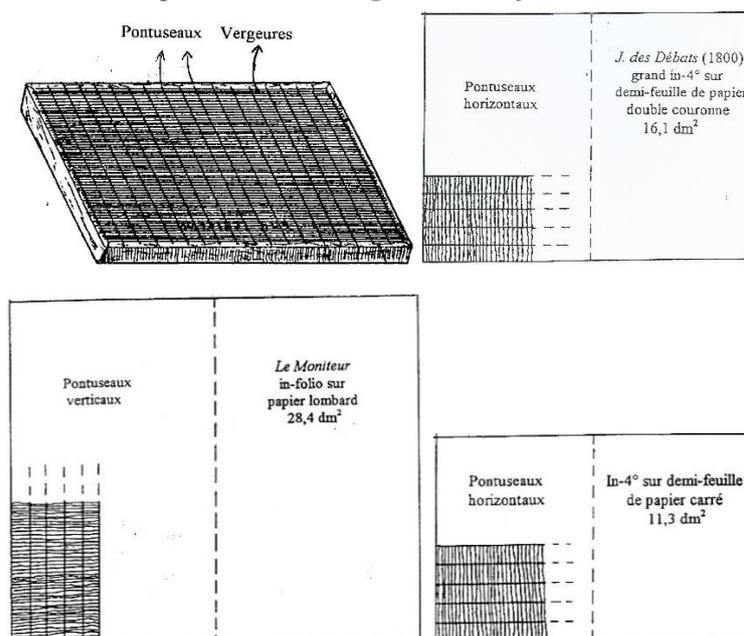
Note : 1 pouce = 27 mm ; 1 ligne = 2,25 mm. Source : BnF, man. franç., 22082, pièce 52, fol. 185.

Au cours de la Révolution, la presse quotidienne continua d'utiliser les deux formats hérités de la *Gazette de France* et des *Affiches, annonces et avis divers* : l'in-4° de 4 pages, imprimé sur une demi-feuille de papier carré (210 × 270 mm) et l'in-8° de 8 pages, même papier (135 × 210 mm). En novembre 1789, avec la *Gazette nationale, ou Le Moniteur universel*, le libraire Charles-Joseph Panckoucke introduisit en France un nouveau grand format emprunté aux journaux anglais, l'in-folio de 4 pages, imprimé sur une pleine feuille de papier lombard (290 × 490 mm). Les pontuseaux et les vergeures du papier du *Moniteur* sont disposés exactement comme dans la forme : les pontuseaux sont verticaux, c'est-à-dire parallèles à la hauteur du journal, les vergeures sont horizontales, parallèles à la largeur. Rien de plus simple, il s'agit d'un in-folio. Il n'en est pas de même pour l'in-4° sur demi-feuille : ici, les pontuseaux sont horizontaux et les vergeures verticales. Naturellement, avec l'in-8°, plié une fois de plus, les pontuseaux redeviennent verticaux, et les vergeures horizontales. Oublions cependant ce format, pour ne retenir que cette

¹ Louis André, *Machines à papier. Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, Paris, Éd. EHESS, 1996, chapitre 1, « La papeterie traditionnelle », p. 21-54.

règle, qui ne souffre aucune exception : pour l'in-folio, les pontuseaux sont verticaux, pour l'in-4°, ils sont horizontaux².

La forme ou tamis où était égouttée la feuille de papier. La disposition des pontuseaux et des vergeures selon les formats.



La loi du timbre de 1797

Après le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) contre les royalistes devenus majoritaires dans les Conseils législatifs, les républicains du Directoire font voter par les Conseils épurés la loi du 19 fructidor soumettant la presse à la surveillance du ministère de la Police générale et des autorités locales, prorogée pour un an le 9 fructidor an VI (26 août 1799) : pendant deux ans, jusqu'à l'été de 1799, les suspensions et les suppressions de journaux se multiplient à Paris et en province. Avec la loi des 9 et 13 vendémiaire an VI (30 septembre et 3 octobre

² Henri Fournier, *Traité de la typographie*, Paris, Firmin Didot, 1825, confirme ces simples observations de bon sens, p. 98 : « Ils [les pontuseaux] sont perpendiculaires [sic] dans l'in-folio, l'in-octavo, l'in-dix-huit, l'in-trente-deux, l'in-soixante-douze, l'in-quatre-vingt-seize, l'in-cent-vingt-huit. Ils sont horizontaux dans l'in-quarto, l'in-douze, l'in-seize, l'in-trente-six, l'in-quarante-huit, l'in-soixante-quatre. Ils peuvent avoir l'une et l'autre direction dans l'in-vingt-quatre, suivant l'imposition de la feuille. »

1797), explicitée par la circulaire d'application du 14 vendémiaire, le gouvernement innove en important d'Angleterre le timbre fiscal imposé sur chaque exemplaire de journal³. Les législateurs ont travaillé trop vite, et il a fallu réécrire l'article 58 de la loi, ce qui explique les deux dates. La loi ayant fixé le montant du timbre en fonction du format des journaux, on s'est trompé sur les dimensions des feuilles et des demi-feuilles : la feuille assujettie au timbre de 5 centimes était « de 25 centimètres sur 38, feuille ouverte, ou environ ». 250 mm sur 380, alors que l'in-4° sur demi-feuille mesurait 270 sur 420 et *Le Moniteur* 490 sur 580 ! Tout de suite il apparut que de telles dimensions étaient trop petites et ne correspondaient à rien dans la réalité. D'où la nouvelle mouture du 13 vendémiaire. Il existerait désormais deux tarifs de timbre : 5 centimes « pour chaque feuille de 25 décimètres carrés de superficie » et 3 centimes « pour chaque demi-feuille de même espèce ». Enfin, clause importante qui allait permettre d'autres formats, on ne paierait 1 centime de plus, que pour toute surface supplémentaire de 5 dm². Quoique dépassant les 25 dm² de superficie, mais n'en atteignant pas 30, *Le Moniteur* ne devait être assujetti qu'au timbre de 5 centimes. Il était bien entendu que le timbre devait être apposé sur le papier avant l'impression du journal⁴.

Impôt progressif très lourd, parce qu'il augmentait avec le tirage, comme les frais de papier, le timbre avait pour but de forcer les éditeurs à élever les tarifs d'abonnement, risquant ainsi de décourager leurs abonnés. À la veille de la Révolution, les abonnements annuels aux deux seuls quotidiens de Paris, le *Journal de Paris* et le *Journal général de France* étaient de 30 livres pour Paris, 33 livres pour la province. Dans les premières années de la Révolution, jusqu'en 1792, les quotidiens in-4° de 4 pages sur demi-feuille de papier carré proposent des abonnements de 30 à 36 livres pour Paris. Avec le timbre, les tarifs passent tous à 50 francs en 1798/99 pour ce même format in-4°.

³ Ch. Brochard, *Les Impôts spéciaux sur la presse, restrictions fiscales à la liberté de la presse*, thèse de droit Aix-Marseille, Nancy, Crépin-Leblond, 1911, p. 26-42 ; Henry Celliez, *Code annoté de la presse*, Paris, 1835 ; Garnier, Dubourg, Neuf, *Nouveau Code de la presse*, Paris, 1824 ; Adolphe de Grattier, *Commentaire sur les lois de la presse et des autres moyens de publication*, Paris, Videcoq, 1839-1845, 2 vol. ; Rousset, *Nouveau Code annoté de la presse*, Paris, 1856.

⁴ L'arrêté du 3 brumaire an VI (24 oct. 1797), pris par le Directoire pour servir de règlement d'application à la loi du timbre, précise dans son article 3 que « les journaux, gazettes, feuilles périodiques ou papiers nouvelles, et les affiches, assujettis au timbre par la loi du 9 vendémiaire, ne pourront également être imprimés que sur du papier timbré avant l'impression ».

L'agrandissement du format en 1799-1800

Pour garder leurs abonnés et rendre la pilule moins amère, les éditeurs profitèrent des tolérances qu'offrait la loi du timbre ; ils augmentèrent légèrement les formats pour donner un contenu plus riche. Jusqu'à présent, l'histoire de la presse, depuis Eugène Hatin, créditait d'une telle innovation le *Journal des débats*, racheté 20 000 francs à la fin de 1799. Les nouveaux propriétaires du quotidien, François Bertin l'aîné, Louis Bertin de Vaux, son frère cadet, leur associé Roux-Laborie et l'imprimeur Le Normant avaient inventé un nouveau format, à mi-chemin du traditionnel in-4° et de l'in-folio du *Moniteur*, permettant l'insertion d'un feuilleton en bas de page⁵. Récemment, Ingemar Oscarsson a fait justice de cette légende⁶. Déjà, la presse des années 1789-1792 avait publié des suppléments en feuillets séparés. Ces suppléments reparaissent au temps du Directoire dans *Le Parisien* (1797-1800) et *La Feuille du bon citoyen* (1799) : ce dernier journal, de format in-4°, a un supplément in-8° donnant le programme des théâtres, avec la critique de telle ou telle pièce du moment. Trois autres quotidiens – *Le menteur* (1797), *Le Journal d'indication* (1797), *La Quotidienne* (1796-1797) – donnent à leur supplément, et pour la première fois, le titre de « Feuilleton ». Ces suppléments sur feuillets séparés sont abandonnés, parce qu'une nouvelle loi, le 6 prairial an VII (25 mai 1799), les soumet eux aussi au timbre⁷. Tout naturellement, on passe au feuilleton intégré dans le corps même du journal. Deux journaux accomplissent cette mutation : *Le Propagateur* (décembre 1797-octobre 1799) et le *Journal du commerce* (1794 ou 1795 à 1848).

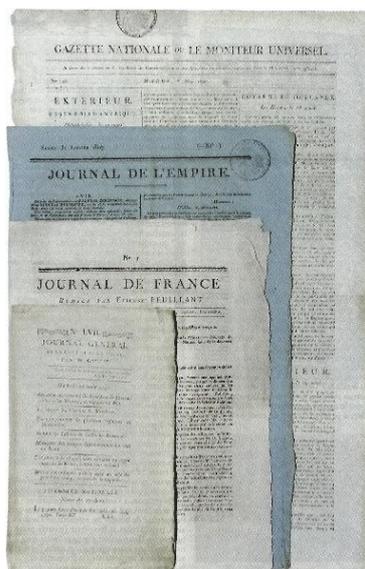
Le Propagateur est d'abord publié dans le format in-4° traditionnel, sur une demi-feuille de papier carré. Au cours de l'été 1798, il publie un supplément sur feuillets séparés donnant le programme des théâtres et le texte des nouvelles lois. Le 12 messidor an VII (1^{er} juillet 1799), il augmente son format et, sous un filet horizontal, insère en bas de page

⁵ Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, op. cit., t. VII, p. 439 et s. ; Georges Viollat, « À travers le feuilleton », *Livre du centenaire du Journal des débats*, Paris, 1889, p. 582 et s. ; Alfred Percire, *Le Journal des débats politiques et littéraires, 1814-1914*, Paris, Édouard Champion, 1914, p. 7 et s. ; Jacques Godechot, « La presse française sous la Révolution et l'Empire », *Histoire générale de la presse française*, op. cit., t. I, 1969, p. 559.

⁶ Ingemar Oscarsson, « Le feuilleton dans la presse française, dans les années 1790 et au début du XIX^e siècle : du supplément indépendant au rez-de-chaussée sous le filet », *Dix-huitième siècle*, n° 25, 1993, p. 433-456.

⁷ « Article 3. Les feuilles de suppléments jointes aux journaux et papiers-nouvelles paieront le droit de timbre comme les journaux eux-mêmes, et selon le tarif porté en la loi du 9 vendémiaire an VI. » Ingemar Oscarsson n'a pas vu l'influence que le timbre pouvait avoir sur la disparition des suppléments.

un feuilleton, le « Bulletin littéraire », qui paraît irrégulièrement dans une douzaine de numéros, entre le 1^{er} juillet et le 21 septembre. Le journal est supprimé en octobre, pour avoir donné des informations sur des mouvements de troupes françaises pouvant renseigner l'ennemi. Le *Journal du commerce* offre des informations générales, mais il est surtout spécialisé dans les nouvelles commerciales. En juin 1799, il agrandit son format, pour être imprimé sur trois colonnes. Fin septembre 1799 (début de l'an VIII), un feuilleton commercial est introduit en haut de page, séparé du titre par un filet horizontal. Au début de janvier 1800, le journal revient à l'in-4° traditionnel ; mais, le 6 pluviôse an VIII (26 janvier 1800), il reprend le nouveau grand format, pour insérer en bas de page, sous un filet, un « Feuilleton du Journal du commerce », premier exemple connu d'une rubrique intitulée « Feuilleton », sous le filet.



Les quatre formats superposés des journaux parisiens au temps de la Révolution et de l'Empire

D'autres titres ont agrandi leur format pour publier un feuilleton. Ingemar Oscarsson mentionne, bien sûr, le *Journal des débats*, qui change de format le 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1800), mais aussi *Le Citoyen français* (1799-1811), d'abord in-4° traditionnel, puis plus grand le 27 février 1800, avec un « Feuilleton de littérature, spectacles, modes et avis divers ». Ce dernier feuilleton était curieusement imprimé, en une colonne, perpendiculairement au reste du journal, en bas de page. À ces

titres reconnus par Ingemar Oscarsson, on peut en ajouter d'autres qui ont agrandi leur format, sans publier de feuilleton. En fructidor an VII, *Le Parisien. Politique. Littérature. Commerce*, est imprimé sur trois colonnes dans un format 230 mm sur 290 ; au début de pluviôse an VIII, *L'Observateur littéraire et commercial* est lui aussi imprimé sur trois colonnes, dans le format 215 mm sur 315⁸. Ces deux formats sont moins hauts que celui du *Journal des débats* en 1800. Si l'on examinait toutes les collections des quotidiens parisiens pendant ces années 1798, 1799 et 1800, on trouverait certainement bien d'autres changements de formats. Cette petite révolution est même perceptible en province ! *Le Journal politique, littéraire, du commerce, sciences et arts (Affiches et annonces de Rouen)*, lancé le 30 prairial an VII (18 juin 1799), a le format 225 mm sur 355 ; lui succède la *Chronique de l'Europe* (29 brumaire an VIII, 20 novembre 1799), qui a, elle aussi, un format plus grand que l'in-4° traditionnel : 230/240 mm sur 290. *Le Journal de Metz. Nouvelles des armées*, fondé le 1^{er} brumaire an VIII (23 octobre 1799), a un format, malheureusement rogné, de 210 mm sur 320. Enfin, les *Affiches d'Angers* adoptent elles aussi de temps en temps ce même plus grand format, les 6 et 22 fructidor an VII (23 août et 8 septembre 1799) et 2 brumaire, 6 et 28 frimaire (24 octobre, 27 novembre et 18 décembre 1799)⁹.

Après la loi du timbre et son élargissement aux suppléments, pendant l'année 1799, les éditeurs ont donc les uns après les autres augmenté l'espace-papier de leurs journaux en adoptant un format intermédiaire entre l'in-4° traditionnel et l'in-folio du *Moniteur*. Tout l'intérêt de ce nouveau format est de n'avoir été prévu ni par la loi du timbre, ni par la tarification postale, qui, le 27 frimaire an VIII (18 décembre 1799), reprend les deux catégories – 25 et 12,5 dm² – pour les assujettir à une taxe de 4 ou 2 centimes. Avec ce nouveau format, les éditeurs augmentent la surface de leurs journaux, tout en continuant de payer le timbre de 3 centimes et la taxe postale de 2 centimes, comme l'in-4° traditionnel d'une demi-feuille de papier carré. Pour payer ce surcroît de dépense de papier et de rédaction, ils portent l'abonnement annuel à 60 F.

⁸ AN, F⁷ 3452, *L'Observateur littéraire et commercial*, n° 831 du 1^{er} pluviôse an VIII (21 janv. 1800) ; F⁷ 3453, *Le Parisien. Politique. Littérature. Commerce*, n° 913 du 25 fructidor an VII (11 sept. 1799).

⁹ *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale*, op. cit., t. I, notices 58 et 88, rédigées par Éric Wauters, et par Christian Forget et Gilles Feyel ; t. VI, notice 643, rédigée par Gilles Feyel.

Le format intermédiaire : un petit in-folio ou un grand in-4° ?

Poser cette question n'est pas s'encombrer de détails accessoires. Le *Journal des débats*, dès 1800 et pendant tout l'Empire, de même que le *Journal du commerce* en 1811, le *Journal général de France* en 1815, *L'Indépendant* en 1819, sont tous imprimés sur des demi-feuilles¹⁰. On ne peut s'y tromper : les pontuseaux sont horizontaux ! L'examen soigneux d'une collection du quatrième trimestre 1807 du *Journal de l'Empire* vient le confirmer¹¹. Il suffit d'observer le bord des pages des exemplaires. En bas et sur les côtés, les bords sont irréguliers : il s'agit de la bordure originelle de la feuille de papier, sortie de la forme dans le moulin à papier. En haut, au contraire, au-dessus du titre, le bord est rectiligne, ne montre aucune irrégularité : ici, la feuille a été coupée en deux. La démonstration est faite ! Le *Journal des débats* et ses confrères, dès 1800, sont bien imprimés sur des demi-feuilles de papier. Un papier de quelle « sorte » ? Appelons-la « double couronne », 460 mm sur 700 mm, dimensions de la pleine feuille ouverte¹². Quelques numéros sont

¹⁰ Collection personnelle de l'auteur. Le *Journal général de France* (1^{er} sept. 1814-7 mai 1819) et son successeur *L'Indépendant, journal général, politique, littéraire et militaire* (8 mai 1819-13 avr. 1820) étaient des feuilles libérales rédigées sous l'influence de Royer-Collard et de Benjamin Constant.

¹¹ Collection personnelle de l'auteur, exemplaires non rognés, dans leurs dimensions originales (manquent les numéros des 21 oct., 10 et 23 déc.). Après avoir imposé un censeur au *Journal des débats* en mai 1805, Napoléon récrimine : « Le titre du *Journal des débats* est aussi un inconvénient; il rappelle des souvenirs de la Révolution : il faudrait lui donner celui de *Journal de l'Empire*, ou tout autre analogue. » Eugène Hatin, *op. cit.*, t. VII, p. 504). Le censeur Fiévée et les frères Bertin finissent par obéir, et le journal devient *Journal de l'Empire* le 16 juillet 1805.

¹² Cette sorte n'existe pas dans l'arrêt de 1739, et les nomenclatures de papiers du début du XIX^e siècle ne la mentionnent pas expressément. Bonaventure Vinçard, *L'Art du typographe*, Paris, chez Vinçard, 1806, p. 178, donne sept sortes de papier « dont on fait le plus d'usage » ; les papiers qui se rapprochent le plus de notre double couronne sont le « nom de Jésus » (540 mm sur 700) et le « grand raisin » (480 mm sur 640). Sans donner leurs dimensions, Henri Fournier, *op. cit.*, p. 258 et s., indique que les papiers les plus utilisés dans l'imprimerie sont le tellière, le couronne, l'écu, le carré, le cavalier, le grand raisin, le Jésus, le colombier, le grand aigle et le grand monde ; il remarque que « le cavalier est un format récemment admis, et qui est intermédiaire entre le carré et le grand-raisin ». Dans la deuxième édition de son *Traité de la typographie*, celle de 1854, le même Henri Fournier note p. 289-290, que la fabrication industrielle du papier a bouleversé l'ancienne nomenclature : « De la facilité que présente cette fabrication pour avoir toutes les dimensions qu'on désire, il s'ensuit une grande perturbation jetée dans les anciens formats. Ceux-ci n'existent plus guère que nominalement, ou par la force de l'usage qui maintient encore leur dénomination et approximativement leurs mesures ; mais celles-ci avec des variétés multipliées à l'infini, soit par la nécessité, soit par la fantaisie ». Toutes ces nomenclatures n'envisagent que le papier utilisé pour l'impression des livres et des ouvrages de ville. L'impression des journaux est déjà suffisamment

imprimés sur une feuille pleine¹³. Les pontuseaux sont verticaux, et toutes les bordures de page sont celles de la feuille originelle. Dans ces rares cas, il s'agit d'un petit in-folio imprimé sur papier couronne. Des exemplaires du *Citoyen français* en 1800, ont eux aussi leurs pontuseaux verticaux¹⁴.

Tableau 20 : Dimensions et surfaces des trois formats de la presse quotidienne en 1800

Format surface	papier	dimensions journal ouvert	dimensions journal fermé
In-folio 28,4 dm ²	lombard	490 × 580 mm	290 × 490 mm
grand in-4° 16,1 dm ²	double couronne	350 x 460 mm	230 × 350 mm
In-4° traditionnel 11,3 dm ²	carré	270 x 420 mm	210 x 270 mm

Note : dimensions et surfaces originelles, mesurées sur exemplaires non rognés.

La règle paraît être d'imprimer sur demi-feuilles de double couronne. Quand l'imprimeur ne dispose pas de cette sorte de papier, il tire exceptionnellement sur feuilles de papier couronne. Plutôt que de parler de format in-folio, il serait plus juste de dire que ce format intermédiaire est un grand in-4° sur demi-feuille. Pourquoi cet emploi privilégié de la demi-feuille double couronne, alors qu'on pouvait imprimer sur pleine feuille couronne ? Peut-être, fallait-il observer strictement les termes de la loi du timbre. Ne fallait-il pas prouver que l'on imprimait sur demi-feuille pour bénéficier du timbre à 3 centimes, réservé à la « demi-feuille ? En cas de remarque de l'administration de l'Enregistrement, il était facile de prouver qu'il s'agissait bien de demi-feuille, même si le format avait augmenté. On observait d'autant mieux la loi, que ce format intermédiaire – 350 mm sur 460 en feuille ouverte – parvenait tout juste à 16,1 dm² de surface, sous la barre des 17,5 dm² qui auraient imposé 1 centime de timbre en plus.

différente de l'imprimerie de labeur, pour avoir sa propre sorte de papier, fabriquée spécialement dans les papeteries. Notons que le double couronne apparaît dans les nomenclatures plus récentes, celles du XX^e siècle. Ses mesures sont alors de 460 mm sur 720 ou 470 mm sur 740.

¹³ Très exactement huit numéros, tous situés en fin d'année, les 4, 13, 24, 25, 26, 27, 30 et 31 déc. 1807.

¹⁴ AN, F⁷ 3452, *Le Citoyen français*, n° 219 du 1^{er} messidor an VIII (20 juin 1800).

Le grand in-4° a pu aussi être privilégié, parce que l'apparition du timbre enlevait toutes ses facilités d'impression à l'in-4° traditionnel.

La presse « à deux coups » et l'impression des formats traditionnels

Les formats in-4° ou in-8° traditionnels avaient un grand avantage : imprimés sur demi-feuille de papier carré, ils étaient par le fait tirés deux fois plus vite¹⁵. Au niveau de la fabrication, il fallait faire le plus vite possible. Datant de 1797, une gravure anonyme coloriée, *la liberté de la presse*, montre que les journaux de l'époque étaient imprimés dans des ateliers à peine différents de ceux du XVI^e siècle. Au fond de la boutique s'affairent une demi-douzaine de compositeurs. Cinq d'entre eux, debout devant le rang qui porte les casses, lèvent un à un les caractères qu'ils placent dans leur composteur. Ils peuvent en manier entre 1 000 et 1 200 chaque heure. Pour rendre plus rapide la composition du journal, le texte a été partagé en « paquets » – page, colonne, ou même article. Lorsqu'un ouvrier a achevé de composer son paquet, il le transmet à un sixième personnage qui prépare la forme imprimante, avant de l'enserrer dans un châssis. Il suffisait de multiplier les compositeurs pour accélérer la besogne.

Il était bien autrement difficile d'accroître la rapidité du tirage. Notre atelier est équipé de trois presses à bras traditionnelles, dites « à deux coups ». Deux d'entre elles fonctionnent, chacune demandant le travail de deux pressiers. Avec ses deux balles de cuir, l'un encre la forme, déposée sur le marbre de la presse, pendant que l'autre met sur le tympan la feuille de papier, préalablement humidifiée, et rabat la frisquette pour l'y maintenir; le tympan est à son tour rabattu sur la forme qui est roulée sous la vis de pression. À la suite du premier coup de barreau, la platine vient « frapper » la première moitié de la feuille de papier. La platine relevée, la seconde partie de la forme est roulée sous la presse, et le second coup de barreau achève l'impression. Le marbre est alors ramené en arrière, le tympan et la frisquette dépliés, la feuille imprimée remplacée par une autre feuille, cependant que la forme est de nouveau encrée. Ces neuf opérations successives, très rapidement exécutées, permettent un rendement horaire d'environ 300 côtés de feuille, soit l'équivalent de 150 feuilles imprimées recto verso¹⁶. Belle performance!

¹⁵ Nous suivons ici Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », chapitre précédent.

¹⁶ Sur le rendement des anciennes presses, voir Gilles Feyel, *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752*, *op. cit.*, p. 100-101 et note 173, p. 205-206, ainsi que

Mais bien insuffisante pour assurer la sortie d'un quotidien tiré à 2 500, 5 000 voire 10 000 exemplaires. Au début de la Révolution, le *Journal de Paris*, *Le Patriote français*, le *Journal du soir* dépassent 10 000. *L'Ami du Roi* est tiré à plus de 5 000, de même que la *Gazette de Paris* en 1790-1791. Naturellement, ces tirages évoluent selon la conjoncture politique ou l'adhésion du public au contenu du journal : la même *Gazette de Paris* ne tire plus qu'à 2 000 ou 500 en 1792¹⁷. Pendant le Directoire, les six plus grands journaux diffusent entre 2 500 et 5 000 exemplaires¹⁸.

Un quotidien ne pouvait être imprimé qu'en une bonne dizaine d'heures ou un peu plus, pendant la nuit, depuis tard la veille au soir jusqu'au milieu de la matinée suivante, afin que ses premiers exemplaires fussent prêts pour la distribution du matin par portage, et que l'on pût déposer les autres à la poste au cours de la matinée. Pour parvenir à imprimer autant d'exemplaires en si peu de temps, les imprimeurs ont exploité les avantages offerts par les formats traditionnels. Grâce à une judicieuse imposition, les quatre ou huit pages du journal étaient composées sur la même forme. Après l'impression « en blanc » ou tirage du recto, on retournait la pile de papier, tout en effectuant un demi-tour latéral. La « retraiton » ou tirage du verso pouvait commencer. Les deux côtés des feuilles étant imprimés, chaque feuille de papier carré présentait deux exemplaires imprimés tête-bêche, ainsi que le prouve une feuille encore complète de *L'Observateur de l'Europe*, un quotidien de Rouen¹⁹. Il fallait ensuite couper les feuilles par le milieu. Après pliage, on obtenait deux exemplaires pour chacune d'entre elles. On parvenait ainsi à imprimer 300 exemplaires à l'heure, soit 3 000 en dix heures. Pour tirer plus, il fallait multiplier les presses travaillant simultanément. Et

Henri-Jean Martin, *Livres, pouvoirs et sociétés à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, t. I, p. 376-378, et Jacques Rychner, « À l'ombre des Lumières : coup d'œil sur la main-d'œuvre de quelques imprimeries au XVIII^e siècle », *op. cit.*. Un contemporain de la Révolution, Martin-Silvestre Boulard, dans son *Manuel de l'imprimeur*, Paris, 1791, confirme nos chiffres. Les pressiers « doivent tirer par jour, de deux mil cinq cents, à trois mil cinq cents, selon la facilité ou la difficulté du travail, ils peuvent donc rendre par journée, une feuille tirée à quinze cents exemplaires, ou trois formes tirées à mil, dans un ouvrage ordinaire, en prenant le terme moyen de trois mil » (p. 23). La journée de travail dure dix heures, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, avec une interruption de deux heures pour le « dîner » (p. 59).

¹⁷ Laurence Coudart, *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, *op. cit.*

¹⁸ Jeremy D. Popkin, *The Right-Wing Press in France, 1792-1800*, *op. cit.*

¹⁹ AN, F⁷ 4286, n° 58 du 11 vendémiaire an V (2 oct. 1796). On doit la conservation de cet exemple rare, sinon unique, d'une feuille non coupée, à une perquisition policière dans l'atelier où était imprimé le journal.

composer plusieurs fois les mêmes formes imprimantes pour alimenter autant de presses qu'il était nécessaire.

Si une seule presse équipée d'une forme suffisait pour imprimer 3 000 exemplaires dans les dix heures de la nuit, il en fallait deux (soit deux formes) pour 6 000, trois (trois formes) pour 9 000, quatre (quatre formes) pour 12 000, cinq (cinq formes) pour 15 000, etc. Tout cela, bien sûr, coûtait cher, mais il n'y avait aucun obstacle technique et l'on pouvait augmenter sans difficulté le tirage. Il suffisait de multiplier compositeurs et pressiers, formes et presses. En d'autres termes, il existait un parfait équilibre, et l'on comprend qu'en dehors de l'in-folio du *Moniteur*, les formats traditionnels in-4° ou in-8° sur demi-feuille aient régné en maîtres dans la presse quotidienne jusqu'à la fin des années 1790. Malheureusement, le timbre vint tout remettre en question.

La fin des avantages des formats traditionnels

L'administration du timbre, on le sait, imposait son empreinte sur le papier, avant l'impression du journal. Le timbre devait être situé en haut de la première page, en manchette à droite du titre, c'est-à-dire à l'angle supérieur droit de la « feuille » déployée. Cela pour d'évidentes raisons de contrôle. Il était plus facile de vérifier qu'un exemplaire avait bien été timbré, même lorsqu'il était diffusé par la poste, puisque la partie droite de la manchette dépassait de la bande portant l'adresse de l'abonné. De telles exigences enlevèrent tout avantage d'impression aux formats traditionnels.

Comment timbrer facilement et sans se tromper les deux demi-feuilles alors que la feuille est encore entière ? Imaginons la manœuvre du commis du timbre. Il doit d'abord mesurer du regard ou avec un mètre, la moitié de la feuille. Cela fait, il doit timbrer au recto, un peu au-dessous de la moitié de la feuille, à droite. Pour timbrer le second futur exemplaire, il doit retourner complètement la feuille sur son verso (de gauche à droite, puis de haut en bas) et renouveler l'opération : timbrer un peu au-dessous de la moitié de feuille, et à droite. Que de complications, avec le risque évident, dans la précipitation du timbrage, de se tromper de toutes les manières : soit timbrer deux fois de suite un même exemplaire, recto et verso, soit timbrer sur le milieu de la feuille et risquer de voir le timbre coupé en deux lors de la séparation des deux demi-feuilles ! Pour éviter tout cela, la seule solution était de timbrer, non plus en feuilles entières, mais en demi-feuilles déjà séparées. Le timbrage pouvait alors être très rapide et sans erreur. Autre sécurité : le commis de

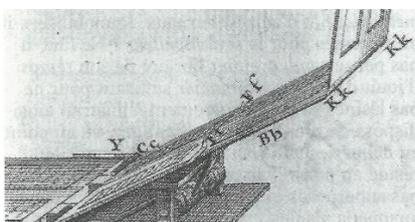
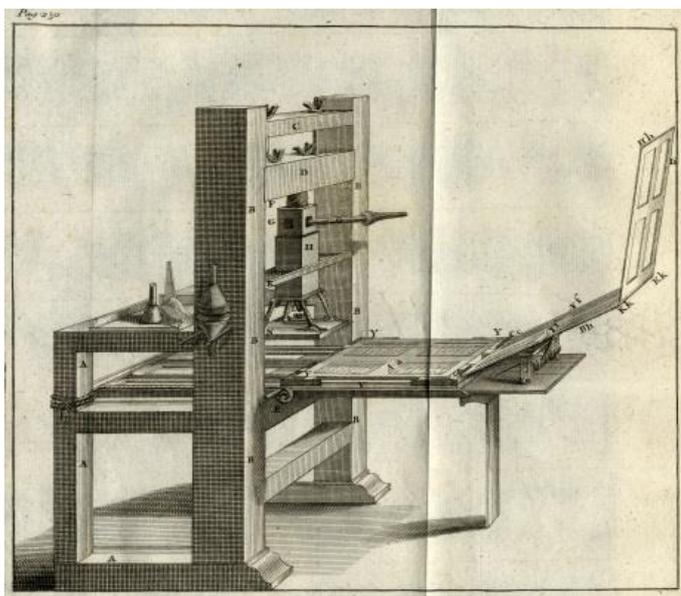
L'Enregistrement connaissait ainsi parfaitement la surface du papier qu'il avait à timbrer, sans contestation possible avec l'éditeur; il pouvait apposer le 3 ou le 5 centimes sans aucune difficulté. Il est donc clair que l'administration du timbre imposa aux éditeurs la présentation de demi-feuilles, au lieu et place des pleines feuilles difficiles à timbrer correctement.

Du même coup, il devint impossible d'imprimer comme auparavant, deux exemplaires sur demi-feuilles à partir d'une seule feuille, une seule forme, une seule presse. On dut imprimer chaque demi-feuille pour elle-même, séparément. Il fallut désormais une forme et une presse par demi-feuille séparée. C'était réduire de moitié la vitesse de tirage. Pour retrouver le rendement horaire précédent, l'imprimeur dut donc mobiliser deux presses, c'est-à-dire faire travailler deux pressiers de plus. Dans de telles conditions, pourquoi garder ces formats traditionnels qui avaient perdu tout intérêt ? Puisqu'il fallait dorénavant faire travailler quatre pressiers au lieu de deux, deux presses au lieu d'une, autant agrandir le format ! Naturellement, les commis de l'Enregistrement furent aussi rétifs à timbrer la pleine feuille de papier double couronne qu'ils l'avaient été pour le papier carré. Ils imposèrent là aussi le timbrage par demi-feuilles séparées. Ce qui empêcha d'imprimer tête-bêche ce nouveau format intermédiaire comme on le faisait pour les formats traditionnels avant l'instauration du timbre. Ce nouveau format, grand in-4° sur demi-feuille, a été imprimé comme le format in-folio du *Moniteur*. Il a nécessité le travail de deux presses et de quatre pressiers. La présence des trous des pointures sur les exemplaires imprimés vient le prouver.

Trous de pointures et impression in-folio

Tiges pointues vissées dans le tympan, les deux pointures sont disposées en ligne, perpendiculairement aux grands côtés, de manière à être toujours au milieu du papier à imprimer. Percant le papier, les pointures l'empêchent de bouger au moment de l'impression. Après le tirage « en blanc », elles permettent surtout un bon « registre » lors de la « retiration » : les lignes de chaque page ou de chaque colonne, doivent alors parfaitement se superposer de part et d'autre du papier, recto et verso. Les pointures jouent un rôle si important lors de l'impression, que

l'imprimeur Martin Dominique Fertel n'hésite pas à les faire figurer sur la gravure de la presse qui illustre son manuel de 1723²⁰.

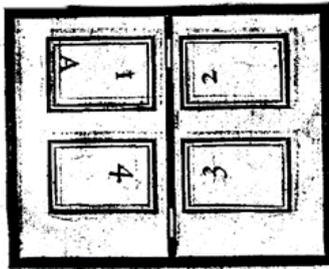


Les pointures du tympan, Ff

²⁰ Martin-Dominique Fertel, *La Science pratique de l'imprimerie. Contenant des instructions très faciles pour se perfectionner dans cet art*, Saint-Omer, 1723, p. 247-248 et 269. L'exemplaire relié que nous possédons est marqué de l'ex-libris : « Ce livre appartient à François Le Tellier, Imprimeur Libraire à Chartres : 22 août 1778. » Ce manuel a régné sans partage dans les imprimeries jusqu'à la publication de concurrents « actualisés », avant et pendant la Révolution : L. A. Castillon, *L'Art de l'imprimerie dans sa véritable intelligence*, Paris, 1783 ; Martin-Silvestre Boulard, *Le Manuel de l'imprimeur*, Paris, 1791 ; Antoine-François Momoro, *Traité élémentaire de l'imprimerie, ou le Manuel de l'imprimeur*, Paris, 1793 ; Louis-Jacques-François de Paule Bertrand-Quinquet, *Traité de l'imprimerie*, Paris, an VII (1799). Voir Philippe Minard, « Travail et travailleurs dans les imprimeries sous la Révolution : permanences et mutations », *Livre et Révolution, Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, n° 9, 1988, p. 47-62, et du même auteur, *Typographes des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 1989.

Les schémas d'imposition mettent en évidence les deux trous pratiqués dans les châssis des formes imprimantes, destinés à recevoir le bout des deux pointures, lors de l'impression. Dans l'in-4° par demi-feuille traditionnel, les trous des pointures sont situés entre les deux futurs exemplaires et ils disparaissent après l'impression, lors de la séparation des deux demi-feuilles.

On coupe cette feuille par le milieu aux trous des pointures, ensuite on plie chaque demi-feuille comme un In-folio.

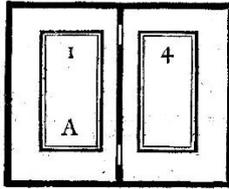


En cas d'in-folio, comme pour le *Moniteur* imprimé sur papier lombard, il est nécessaire de composer deux formes imprimantes, l'une pour le recto (pages 1 et 4), l'autre pour le verso (pages 3 et 2).

INSTRUCTION
pour plier les imprimés.

Pour plier cette imposition, on doit toujours tenir la feuille de manière que la signature se fasse, comme A. B. C. etc. soit posée la face contre la table, laquelle on plie, & du côté de la main gauche le bas des pages devant soi, ensuite on prend le bout de la feuille du côté de la main droite pour faire rencontrer le chiffre de la page 1 sur le chiffre de la page 2, & on plie ainsi ladite feuille par le milieu, en donnant un coup de plier parfait.

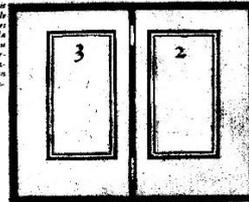
L'imposition d'un In-folio d'une feuille seulement.



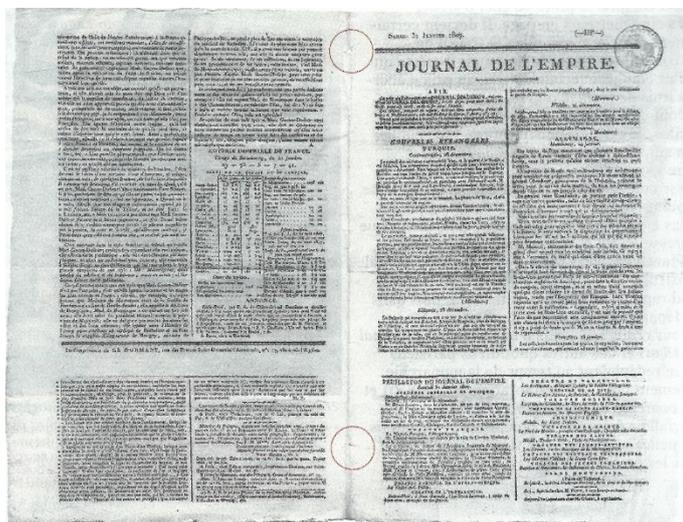
Retiraison de l'in-folio d'une feuille.

OBSERVATION
pour l'imprimeur.

L'imprimeur doit observer pour régler l'imposition qu'il coupe les impressions en la barre d'un milieu du Châssis, de manière toujours son papier à la retraitaison de même qu'à celle-ci.



L'impression demande donc deux presses travaillant simultanément. Les trous des pointures ne peuvent que rester présents dans le corps même du journal, puisqu'ils sont situés en son centre, sur la pliure entre les pages. La présence de ces trous est la preuve que le journal a été imprimé comme un in-folio à l'aide de deux formes et de deux presses. Examinons le *Journal des débats* et les autres journaux ayant épousé le nouveau format intermédiaire. Il est aisé d'y découvrir les trous des pointures, au centre de chaque exemplaire, le long de la pliure, quand on ouvre le journal. Voilà une autre preuve, décisive, que ces journaux n'ont pas été imprimés en pleine feuille, tête-bêche, comme auparavant l'in-4° traditionnel.



Les deux trous des pointures, nettement visibles au centre du journal petit in-folio

Bien qu'imprimés sur demi-feuille de papier double couronne, ainsi que l'exigeait l'application du timbre, ils ont été tirés comme des in-folio, comme *Le Moniteur*, grâce au travail de deux presses et de quatre pressiers.

Les presses « à un coup » et leur rendement horaire

Si l'usage du nouveau format intermédiaire a réduit de moitié la vitesse du tirage, les imprimeurs de quelques quotidiens purent s'équiper de presses un peu plus rapides, les presses dites à « un coup ». Au début des années 1780, Étienne-Alexandre Anisson, directeur de l'Imprimerie royale, met au point une nouvelle presse permettant une impression plus soignée et plus rapide. Alors que l'ensemble de la presse est toujours en bois, toutes les pièces concourant à l'impression sont en métal. L'innovation réside en une vis de pression possédant deux pas superposés et inclinés de façon différente. Lorsque la vis descend de « 10 lignes » (22,5 mm), la platine ne descend que « d'un peu plus de trois lignes » (6,75 mm). La pression est donc trois fois plus forte que dans les anciennes presses, ce qui permet d'agrandir la surface de la platine, qui vient couvrir toute la forme. Il suffit désormais d'un seul coup de barreau, pour imprimer tout un côté de feuille. L'impression est plus belle et plus précise parce que tous les plans de métal (sommier portant l'érou de la vis, platine, marbre supportant la forme imprimante) ont un

parfait parallélisme et aussi parce que l'on évite le second coup de barreau qui venait parfois la brouiller. Anisson insiste aussi beaucoup sur le gain de temps : « Les expériences faites en présence des commissaires nommés par l'Académie royale des sciences, et consignées dans le rapport qui lui en a été fait le 17 mars 1783, ont prouvé que cette presse est plus expéditive d'un quart que les autres, en rendant en même temps la main-d'œuvre moins pénible, et qu'elle procure à ses ouvrages un degré de perfection, indépendant du talent des ouvriers. » Dans un mémoire manuscrit du 30 novembre 1784, il vante de nouveau les avantages de sa presse, notamment sa rapidité : « Un gain au moins d'un quart de temps pour l'expédition de l'ouvrage : cette presse au lieu de faire son opération en deux fois comme toutes les presses ordinaires, imprime en un seul coup ; le marbre arrive toujours sous la platine par le même nombre de tours de manivelle (2 tours 1/2) et l'ouvrier ne donne qu'un seul coup de barreau, il gagne donc du temps et se baisse une fois de moins²¹. » De son côté, entre 1777 et 1784, François-Ambroise Didot avait produit une presse à un coup, moins performante que celle d'Anisson. Il prétendait d'ailleurs qu'un employé de ce dernier était venu espionner cette presse et s'en était inspiré. À leur tour, François-Ambroise et son fils Pierre imitèrent la presse d'Anisson pour créer une seconde, et peut-être une troisième presse. Un autre inventeur, l'imprimeur Philippe-Denis Pierres, présente en 1786, une presse à un coup, où le barreau est remplacé par un système de balancier plus facile à manier : au lieu d'une traction sur le barreau, l'ouvrier pesait de tout son corps sur une bascule²². Cette dernière presse est elle aussi plus rapide, et Pierres affirme : « Les ouvriers qui l'occupent aujourd'hui tirent par heure 336 feuilles au lieu de 250 qu'ils tireraient sur une presse ordinaire. » Il ne peut s'agir ici que de côtés de feuille (et non de feuilles recto verso), soit 250 au lieu des 300 tirés d'ordinaire par les presses

²¹ *Description d'une nouvelle presse exécutée pour le service du roi ; et publiée par ordre du gouvernement*, À Paris, de l'Imprimerie royale, 1783. Il existe une seconde édition de cette *Description*, se faisant l'écho de la querelle avec François-Ambroise et Pierre Didot : *Premier mémoire sur l'impression en lettres, suivi de la description d'une nouvelle presse exécutée pour le service du roi ; et publiée par ordre du gouvernement*. Par M. Anisson le Fils, Directeur de l'Imprimerie royale, en survivance. À Paris, de l'imprimerie de Moutard, 1785. Voir aussi, BnF, man. franç., 22188, fol. 24 et 25, mémoire manuscrit du 30 nov. 1784.

²² *Description d'une nouvelle presse d'imprimerie, approuvée par l'Académie royale des Sciences, et imprimée sous son privilège*, À Paris, imprimé chez l'auteur par sa nouvelle presse, 1786. Sur Pierres, lire G. B. Watts, *Philippe-Denis Pierres, First Printer Ordinary of Louis XVI*, Charlotte, N. C. Heritage printers, 1966 ; D. Chambers, « An improved printing press by Philippe-Denis Pierres », *Journal of the printing historical Society*, 3, 1967, p. 82-92 ; *Le Livre*, Bibliothèque nationale, Paris, 1972 (catalogue d'exposition).

traditionnelles. Pourquoi cette réduction du rendement horaire des anciennes presses ? Afin de mieux valoriser les performances de la « presse à bascule », soit 34,4% de tirage en plus ?

Les nouvelles presses se multiplient dans les plus grosses imprimeries parisiennes²³. Pendant la Révolution, elles sont suffisamment nombreuses pour que les manuels s'en préoccupent. Selon Martin-Silvestre Boulard, « plusieurs mécaniciens ont donné des formes différentes à la construction des presses; ils en ont fait à pompe, à bascule, etc. ; mais la manière la plus usitée, et peut-être la meilleure, est de les avoir à barreau. » Comme souvent on peut l'être devant l'innovation, il est assez réservé et réduit même la vitesse des nouvelles presses : « Il y a des presses à deux ou à un coup; les premières sont les plus communes. On les appelle à deux coups parce qu'il faut dérouler le train à deux fois, et tirer le barreau deux coups pour imprimer une forme, au lieu que la platine à un coup, l'imprime d'une seule fois. Cela a son avantage, et avance l'ouvrage d'un douzième, mais lorsqu'on n'a qu'une seule presse, il vaut mieux l'avoir à deux coups ; je crois cela plus commode pour certaines choses²⁴. »

Un douzième de temps gagné, soit un peu plus de 8 % ! Malgré ces restrictions de Boulard, gardons l'estimation d'Anisson, sans retenir celle de Pierres. Avec une vitesse augmentée de 25 %, on imprimait 75 côtés de feuilles en plus, pour chaque heure de travail. Le tableau 14 présente le rendement horaire de la presse « à deux coups », comparé à celui de la presse « à un coup ».

²³AN, F¹⁸ 27. Le 11 juin 1812, l'inspecteur de la librairie Meynard constate les mauvaises affaires de Baudouin, l'un des grands imprimeurs parisiens de la Révolution, autrefois spécialisé dans l'impression des lois et décrets de l'Assemblée nationale. Il n'a reconnu dans l'atelier que quatre presses montées et les débris d'une dizaine d'autres, alors que son collègue, l'inspecteur Balzac, avait noté le 26 novembre 1810 « une quantité de 18 presses en bon état, tant à un coup qu'à deux, plus six qui étaient en réparation et qui par conséquent devraient se trouver en ce moment en bon état, le tout faisant un total de 24 presses ». Malheureusement, les rapports des inspecteurs imitent rarement cet exemple et ne différencient jamais les presses à un coup, certainement assez répandues dans les grands ateliers.

²⁴ Martin-Silvestre Boulard, *Le Manuel de l'imprimeur*, op. cit., p. 43-45.

Tableau 21 : Le rendement horaire des presse à bras, à deux coups ou un coup

	in-4° sur demi-feuille 1 presse à deux coups	in-folio ou grand in-4° 2 presses à deux coups	in-folio ou grand in-4° 2 presses à un coup
	1	1 + 1	1 + 1
1 ^{re} heure	300 r°	300 r° 300 v°	375 r° 375 v°
2 ^e heure	300 v°	300 r°/v° 300 v°/r°	375 r°/v° 375 v°/r°
nombre de feuilles r°/v°	300	600	750
nombre d'exemplaires	600	600	750
nombre d'exemplaires à l'heure	300	300	375
rendement horaire d'une presse	300	150	187,5

Pour bien comprendre comment on parvient à ces chiffres, il suffit de suivre les phases du tirage, le plus simplement possible. C'est d'abord, en première heure, le tirage en blanc de 300 côtés de feuille (presse « à deux coups ») ou 375 (presse « à un coup »). Pour les in-folio ou les grands in-4°, pendant qu'une presse tire 300 ou 375 rectos, l'autre tire 300 ou 375 versos. C'est ensuite, en deuxième heure, la retraitation. En cas de demi-feuille, on tire les 300 versos nécessaires à l'impression complète des deux côtés de feuille. C'est un peu plus complexe pour les in-folio ou les grands in-4° : la première presse imprime 300 ou 375 rectos au dos des versos issus du tirage en blanc, cependant que la seconde imprime 300 ou 375 versos au dos des rectos. Au bout de ces deux heures, 300, 600 ou 750 feuilles ont donc été imprimées recto verso, ce qui donne 600 exemplaires en demi-feuille, 600 ou 750 en in-folio ou grand in-4°. Le rendement horaire est de 300 exemplaires en cas de presses « à deux coups », et de 375 pour les presses « à un coup ». Soit pour une presse seulement : 300 exemplaires en cas de demi-feuille ; et pour l'in-folio ou le grand in-4° : 150 exemplaires – presse « à deux coups » – et 187,5 – presse « à un coup ». Il reste à tester la validité de tels chiffres avec ce que nous pouvons déduire de sources souvent embrouillées ou peu explicites.

Un devis d'impression trop optimiste, le Journal de Paris, en 1811

En 1810-1811, l'Empereur se décide à réduire le nombre des quotidiens parisiens en les fusionnant les uns avec les autres, et en confisquant la propriété des quatre titres maintenus²⁵. À la suite de cette réorganisation, le *Journal de Paris* abandonne le format in-4° traditionnel pour adopter le grand in-4° sur papier double couronne, et son impression est enlevée à Ledoux qui y occupait quatre presses « toujours en activité ». En octobre 1811, l'imprimeur Chaigneau aîné est choisi pour le remplacer, parce qu'il a offert les frais d'impression les plus bas. On projette de tirer le journal à 12 000 exemplaires : les trois premiers mille lui sont payés 45 francs, les neuf autres 10 francs, soit en tout 225 francs la composition et le tirage d'un numéro. Chaigneau a calculé ses frais d'impression – non compris le papier fourni par l'éditeur – à 120 francs ; en fait, ils seraient de 212,10 francs ! Et les bonnes âmes de dire qu'il va imprimer à perte. L'imprimeur Bailleul a refusé d'imprimer à moins de 12 francs le mille au-delà des trois premiers²⁶.

L'intérêt de ce petit dossier est de nous offrir deux évaluations chiffrées des frais de l'imprimeur, qui permettent de restituer les conditions d'impression d'un grand in-4° de l'époque. Chaigneau avait prévu de dépenser 78 francs pour le tirage ; il dépenserait en fait 102 francs. Il y a trois compositions, c'est-à-dire six formes imprimantes alimentant six presses, puisqu'il est prévu de donner des gratifications à 12 hommes – les pressiers – pour travail de nuit. Chaigneau avait prévu 1,50 franc au lieu des 2 francs donnés habituellement, soit 18 francs au lieu de 24. Chaigneau avait prévu « 24 000 de tirage faisant 12 000 exemplaires » à 2,50 francs le mille, alors qu'on paie ordinairement 3,25 francs le mille, soit en tout 60 francs au lieu de 78 francs. Pour composer les six formes, Chaigneau avait prévu seulement 12 compositeurs à 3,50 francs l'un, alors qu'on les paie ordinairement 4 francs. En fait, il a sous-estimé l'importance du travail, et il apparaît qu'il est nécessaire d'en faire travailler 16 ; il faut leur ajouter deux apprentis à 50 centimes l'un, deux metteurs en page, chacun payé 6 francs, et un « prote pour les épreuves et surveiller les ouvriers », rémunéré 4,50 francs. La composition revient donc à 81,50 francs au lieu des 42 francs prévus. Enfin, à la composition et au tirage, il faut ajouter de menues dépenses comme l'encre (4 francs), une peau de mouton par jour (1,60 franc), le bois, la laine et les clous des balles à encre (1 franc), la lessive (1 franc) et l'huile (1 franc), le marbre et le papier de décharge lors de la mise en train (2 francs), le

²⁵ André Cabanis, *La Presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, op. cit., p. 36-41.

²⁶ AN, F¹⁸ 27, bulletins des inspecteurs de la librairie, 26 mai et 11 oct. 1811.

« raccommodage des presses » (1 franc), l'usure des 1 200 caractères (3 francs), la chandelle (5 francs), le bois de chauffage (2 francs), le loyer du local (3 francs), les adresses et quittances (4 francs), en tout 28,60 francs.

Tableau 22 : Les frais d'impression d'un numéro du Journal de Paris, tiré à 12 000 exemplaires en 1811 (papier non compris)

	frais prévus	frais réels	recette de l'imprimeur
triple composition	42 F	81,50 F	
tirage et gratification de nuit	78 F	102 F	
autres frais	néant	28,60 F	
total	120 F	212,10 F	225 F

Note : avec les frais prévus, l'imprimeur pouvait espérer 105 francs de bénéfice; avec les frais réels, le bénéfice est « presque nul », seulement 12,90 francs !

Laissons ces querelles de chiffres, pour ne nous occuper que du travail de l'imprimerie. Pendant l'après-midi, les six formes des trois éditions du journal étaient composées le plus rapidement possible par trois équipes de cinq à six ouvriers typographes, servies par deux apprentis. Deux metteurs en page et le prote – ou contre-maître de l'atelier – imposaient les formes et les enserraient dans leur châssis, chacun étant très certainement responsable d'une édition. Les épreuves tirées et corrigées, le tirage était effectué de nuits – ce qui explique les gratifications –, sur six presses manœuvrées chacune par une équipe de deux pressiers. Nous pouvons évaluer le temps de tirage à quelque 10 heures 40 ($12\ 000\ \text{ex.}/3 = 4\ 000\ \text{ex. par édition}$; $4\ 000/375 = 10\ \text{h}\ 40$). Après la mise en train²⁷ des presses, le tirage avait lieu.

²⁷ Lors de la mise en train, il fallait apprêter le tympan et la frisquette, puis placer la forme imprimante sur le marbre de la presse, vérifier sa parfaite horizontalité, la caler définitivement, y placer telle ou telle garniture de plomb ou de liège là où il n'y avait pas le relief des caractères afin d'éviter le foulage du papier lors de l'impression, vérifier que les pointures tombaient parfaitement dans les trous de son châssis, etc. Anisson estime qu'il faut aux ouvriers deux heures pour « mettre en train un nouvel ouvrage sur une presse qu'ils ne connaissent pas », mais un quart d'heure seulement avec la presse à un coup (BnF, man. franç. 22188, fol 24-25, 30 nov. 1784). Il est clair que d'un jour sur l'autre, la mise en train était rapide, puisqu'il s'agissait toujours de l'impression du même format de papier sur le même genre de forme, dans un travail qui demandait beaucoup plus de précipitation et moins de soins que l'imprimerie de labeur.

Commençant peut-être vers minuit ou une heure du matin, après l'insertion de la dernière chronique théâtrale²⁸, cette harassante besogne pouvait être achevée dans la matinée. Bien sûr, les premiers exemplaires sortis des presses étaient disponibles vers 6 heures du matin, juste à temps pour la distribution du journal dans Paris. Tout au long de la matinée, les employés du journal avaient tout juste le temps de le mettre sous la bande-adresse de chaque abonné avant un premier routage et le dépôt à la poste. On pouvait alors déposer les journaux à la grande poste de Paris avant 13 heures. Après le tri, le routage définitif et la confection des sacs postaux, ils partaient de Paris par le grand courrier de 18 heures. Un contemporain bien informé, Charles de Rémusat, observe dans ses *Mémoires* : « Les grands journaux à cette époque se composaient encore dans la nuit et ne partaient pour les départements que le soir du jour où ils avaient paru à Paris²⁹. »

Multiplés éditions et presse « à un coup », le Journal de l'Empire/des débats entre 1812 et 1820

Notre collection du quatrième trimestre de 1807 du *Journal de l'Empire* prouve que le journal faisait alors l'objet de trois éditions.



Les trois éditions du Journal de l'Empire à l'automne 1807

²⁸ André Cabanis, *La Presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, *op. cit.*, p. 98.

²⁹ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, *op. cit.*, t. 3, p. 189 ; Rémusat est alors, en 1836, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur. Sur la poste et les journaux pendant la Révolution, lire Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *supra* ch. VI, et « Réflexions pour une histoire matérielle et économique de la presse départementale sous la Révolution », *op. cit.*, p. 16-19. Pour la fin de la Restauration et la monarchie de Juillet, voir du même auteur, « Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856) », *op. cit.*, notamment p. 97-102, et « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *op. cit.*

En manchette, au-dessus du titre et à droite, l'imprimeur Le Normant indique systématiquement l'édition : (I^{er}), (II^e), (III^e). L'abonné a reçu indistinctement, et sans ordre apparent, telle ou telle d'entre elles. Au total, le recueil conserve 32 exemplaires de la première édition, 26 de la deuxième, 31 de la troisième. Le 26 mai 1811 un rapport d'inspection indique que l'imprimerie du *Journal de l'Empire*, rue des Prestres Saint-Germain-l'Auxerrois, « travaille nuit et jour » ; elle « est séparée de l'imprimerie principale du Sr Le Normant qui est située rue de Seine, faubourg Saint-Germain. Le père dirige celle-ci, et il paraît que le fils dirige celle qui se trouve sur mon arrondissement. Le tableau de la rue des Prestres est ainsi conçu : Imprimerie et Librairie du Sr Le Normant. *Journal de l'Empire* »³⁰. Dès ce temps-là, l'impression d'un grand journal est une besogne si spécialisée et si constante qu'elle nécessite des ateliers particuliers, séparés des ateliers de labeurs. Notons que la Restauration, en mai 1821, s'est efforcée de faire disparaître les « imprimeries auxiliaires » ou « succursales » dans lesquelles étaient imprimés les journaux. Sans grand succès, puisque Le Normant déclare au ministre de l'Intérieur en avril 1835 : « Depuis plus de vingt-cinq ans j'imprime le *Journal des débats* dans un local particulier situé rue des Prestres n° 17 et l'extension que j'ai donnée depuis cette époque à mon imprimerie ne me permettait pas de réunir les deux établissements dans un seul et même local. » Aussi demande-t-il l'autorisation de maintenir cette succursale, s'engageant à se « soumettre aux visites de l'autorité le jour comme la nuit »³¹. Quelques cartons de la direction de la librairie permettent de restituer le tirage du *Journal de l'Empire* entre 1812 et 1815, et surtout de suivre l'évolution parallèle du nombre des compositeurs et des pressiers, du nombre de presses en activité et du chiffre du tirage du *Journal des débats* entre 1816 et 1820.

³⁰ AN, F¹⁸ 27, bulletin du 26 mai 1811.

³¹ AN, F¹⁸ 1793, dossier Le Normant, lettre de l'administration, 8 mai 1821 ; correspondance des 28 avr. et 27 juill. 1835. Notons que pendant la Révolution, de nombreux quotidiens, à Paris et en province, trouvèrent plus facile et moins coûteux d'être imprimés dans leur propre imprimerie.

Tableau 23 : Tirage et diffusion du Journal de l'Empire entre 1812 et 1815, d'après le timbre, la taxe postale et l'abonnement (en nombre d'exemplaires)

période	chiffres tirés du timbre	chiffres tirés de la taxe postale	diffusion dans Paris	nombre des abonnements
année 1812	20 410	14 809	5 601	19 800
année 1813	23 750	17 000	6 750	23 000
année 1814	26 929	20 634	6 295	25 800
1 ^{er} trim.1814	23 942	17 770	6 172	
2 ^e trim.1814	26 374	19 051	7 323	
3 ^e trim.1814	24 185	18 097	6 088	
4 ^e trim.1814	22 027	16 062	5 965	
1 ^{er} trim.1815	20 009	14 030	5 979	

Note : Les comptes détaillés du journal prouvent que le montant du timbre était bien de 3,3 centimes. Par exemple, en juin 1814, 1 400 rames de papier sont timbrées 23 100 francs, soit 2 310 000 centimes/700 000 feuilles = 3,3 centimes. Notons que le journal ne parle pas de demi-feuilles de papier double couronne, mais de feuilles de papier couronne. Autre remarque : il est illusoire de calculer des chiffres mensuels, le journal faisant irrégulièrement timbrer son papier; certains mois sont ainsi surchargés, alors que d'autres sont sous-représentés. En juin 1814, 700 000 feuilles ont été timbrées, en juillet un million, mais en août seulement 525 000, ce qui vaudrait pour 23 332 exemplaires, 32 258 et seulement 16 935. Les chiffres de la taxe postale ne montrant pas ces irrégularités, ni non plus le montant des frais d'impression, il est évident que le score de juillet est artificiel : on a trop timbré en juillet, pas assez en août.

À partir des dépenses de timbre et de taxe postale du journal, il n'est pas difficile de restituer l'évolution de son tirage et de sa diffusion, à la fin l'Empire. Pour chaque exemplaire, il paie 3,3 centimes de timbre, parce qu'une deuxième loi du 6 prairial an VII (25 mai 1799) avait ajouté au timbre un décime supplémentaire par franc, pour subvention extraordinaire de guerre – soit 10 centimes pour 100 centimes, donc 0,3 centime pour 3. Quant à la taxe postale, elle était toujours de 2 centimes. Il suffit donc de diviser le montant trimestriel – en centimes – du timbre par 3,3 et de la taxe par 2, puis de diviser une seconde fois par le nombre de jours pour avoir le tirage et le nombre des exemplaires envoyés en province. Par soustraction, on peut connaître le nombre d'exemplaires diffusés dans Paris, en dehors la poste, par les porteurs du journal. On

peut vérifier ces chiffres par les recettes annuelles d'abonnement, divisées par 60 (l'abonnement était de 60 francs). Quel que soit l'indicateur, tous les chiffres montrent une montée en puissance du journal, parti de 20 000 exemplaires en 1812 pour culminer à près de 27 000 en 1814 : il tire jusqu'à 26 000 ou 27 000 exemplaires au deuxième trimestre de 1814, juste après la campagne de France, lors du retour des Bourbons et du premier traité de Paris. Après ce sommet, il baisse à 20 000 au début de 1815³².

En janvier 1816, le journal est « tombé de quatre compositions à trois »³³ ; il sort d'une période où il n'a jamais autant tiré, et il emploie encore un grand nombre d'ouvriers : il est alors à 17 500 exemplaires, faisant travailler 15 compositeurs, et 24 pressiers sur 6 presses. Cette grosse cohorte de pressiers s'explique par la réduction toute récente du nombre des presses au travail, et parce qu'il semble que l'on faisait travailler trois pressiers au lieu de deux sur chaque presse. En mai-juin 1816, le tirage baisse à 14 500 ; 15 compositeurs travaillent toujours sur trois éditions, mais les pressiers ne sont plus que 16. En avril 1817, le journal tire à 12 500, à partir de deux éditions, puisque ne travaillent que 10 compositeurs et deux protes, ainsi que 12 pressiers. Par la suite, avec toujours le même nombre d'éditions et le même personnel, sauf éphémère augmentation du nombre des compositeurs, le journal ne cesse de voir diminuer son tirage, parce qu'il a à faire face à la concurrence de nouvelles feuilles libérales ou royalistes. Au début de 1818, le journal revient à 13 000 pour baisser à 11 000 à la fin de juin, puis à 10 200 en septembre. Il repasse à 11 000 en 1818-début 1819, pour baisser à 10 000 en mai 1819 et 9 600 en octobre suivant. L'année 1820 est un temps de reconquête, puisque le journal passe à 11 500 en mars, puis 13 050 en mai-juin, enfin à 13 800 en novembre-décembre ; il y a de nouveau trois éditions, 6 presses et toujours 12 pressiers, mais 18 compositeurs et 2 protes. Le journal a réussi à adapter son personnel à la baisse progressive

³² AN, F¹⁸ 13, chiffres confirmés par un contemporain bien informé, Sacy, qui écrit qu'au printemps 1814, « la politique reparut dans le *Journal des débats*, qui eut alors un immense succès ; on le tirait à 27 000 exemplaires, nombre énorme pour ce temps-là » (Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, op. cit., t. VIII, p. 76-77). Selon Jacques Godechot, le journal avait 20 000 abonnés en 1810, et 32 000 en 1812 (*Histoire générale de la presse française*, op. cit., t. I, p. 560). Ce dernier chiffre, dont il ne donne pas la source, mais que l'on trouve aussi, non daté, dans Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, op. cit., t. VII, p. 457, est trop élevé, ainsi que le prouve notre tableau 23.

³³ AN, F¹⁸ 28 ; séries de chiffres de tirages pour les journaux des années 1816 à 1820, qui paraissent ne pas avoir été exploitées par les historiens.

mais profonde de son tirage. On aimerait savoir quels pouvaient être le nombre de ses éditions et la masse de son personnel, lorsqu'il tirait à 26 ou 27 000 ! De tout cela on peut tirer l'échelle du tableau 17.

La durée du tirage du *Journal des débats* a été de 13 à 15 heures pendant la période. Avec deux éditions, il tire en 12 heures à 9 000 exemplaires et en 16 heures à 12 000 ; avec trois éditions, le tirage s'étend sur 11 heures 30 (13 000 exemplaires) et 15 heures 05 (17 000), avec quatre éditions, on tire entre 12 heures (18 000) et 15 heures 20 (23 000) ; enfin, avec cinq éditions, on va de 12 heures 50 (24 000) à 14 heures 25 (27 000). Pour tirer au-delà de 23 000 exemplaires en 1814, le *Journal des débats* a dû faire travailler une véritable armée d'ouvriers : environ 60, non compris le prote et les metteurs en page.

Tableau 24 : Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir le *Journal des débats*, dans les années 1800-1820

Tirage	nombre d'éditions	nombre de compositeurs	protes ou metteurs en page	nombre de presses	nombre de pressiers
6 000 ex.	1	5 à 6	1	2	4 à 6
6 000/12 000 ex.	2	10 à 12	2	4	8 à 12
13 000/17 000 ex.	3	15 à 18	3	6	12 à 15
17 000/23 000 ex.	4	20 à 24	4	8	16 à 24
+ 23 000 ex.	5	25 à 30	5	10	20 à 30

Multiplés éditions et presse « à deux coups », Le Constitutionnel, entre 1817 et 1820

Pour sa part, *Le Constitutionnel* – un organe libéral qui va devenir le premier concurrent du *Journal des débats* – est manifestement imprimé sur des presses « à deux coups »³⁴. Son imprimeur fait travailler autant de presses pour un tirage alors nettement plus bas. Pendant le premier semestre de 1816, le journal tire entre 2 900 et 3 000 exemplaires. En mars 1817, il est à 4 600 exemplaires. À la fin de juillet, il passe brutalement à 5 500 exemplaires, parce que pour répondre à une brimade du gouvernement, il a fusionné avec le *Journal du commerce*. Sous ce dernier titre, il ne cesse d'augmenter son tirage : 6 200 à 6 300 fin octobre-début

³⁴ AN, F¹⁸ 28. Le journal est d'abord imprimé par Pain avant mai 1816, ensuite par Plassan entre mai 1816 et octobre 1819, enfin par Bailleur après cette date.

novembre, 6 900 à 7 300 en novembre-décembre, 7 900 à 8 000 au début de l'année 1818. Après être resté entre 7 600 et 8 200 pendant la plus grande partie de cette même année 1818, le journal fait un bond en avant en novembre-décembre, passant de 8 600 à 10 600. En 1819, il tire entre 12 500 et 11 200 ; il a repris au mois de mai son titre de *Constitutionnel*. Au printemps de 1820, il est parvenu à 15 000 exemplaires et garde ce tirage jusqu'à l'automne³⁵. Par la suite, il progresse encore, puisque le voilà à 16 250 exemplaires en décembre 1824, puis 20 000 ou 21 000 en juin 1826, alors que le *Journal des débuts* stagne à 13 ou 14 000³⁶. D'après les rapports d'inspection, *Le Constitutionnel* est l'objet de deux éditions, pour être tiré sur quatre presses, alors que le tirage n'est que de 4 600 à 5 500 exemplaires. Au-delà de 6 200 et jusqu'à 10 600, il est tiré sur six presses, grâce à trois éditions. Passés les 11 200 exemplaires, quatre éditions sont composées pour faire travailler huit presses. Enfin, à 15 000 exemplaires, cinq éditions sont nécessaires aux dix presses actives. Le nombre des protes et de leurs ouvriers augmente en proportion tout naturellement : en 1820, 50 à 70 ouvriers environ travaillent dans l'atelier. Notons, que comme chez le grand concurrent, le nombre des pressiers est toujours plus important que ne le voudrait le nombre des presses, sans aucun doute parce que ces derniers se relaient là aussi dans ce travail épuisant.

Tableau 25 : Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir
Le Constitutionnel, dans les années 1817-1820

Tirage	nombre d'éditions	nombre de compositeurs	protes ou metteurs en page	nombre de presses	nombre de pressiers
4 600/5 000 ex.	2	10 à 12	1	4	8 à 12
6200/10 600 ex.	3	15 à 18	1 à 2	6	16 à 20
11 200/12 000 ex.	4	20 à 24	2	8	18 à 22
15 000 ex.	5	30 à 36	4	10	20 à 30

Si l'on se souvient que le rendement horaire de deux presses « à deux coups » travaillant jumelées, était de 300 exemplaires, la durée du tirage était de 7 heures 40 à 9 heures 10 entre 4 600 et 5 500 exemplaires, 6 heures 50 à 11 heures 45 entre 6 200 et 10 600, 9 heures 20 à 10 heures 25 entre 11 200 et 12 500, 10 heures pour 15 000. *Le Constitutionnel* était

³⁵ AN, F¹⁸ 261.

³⁶ Charles Ledré, *La Presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, op. cit., p. 242.

imprimé sur les anciennes presses « à deux coups », alors que le *Journal des débats* l'était sur des presses « à un coup ».

D'où des gains appréciables de main-d'œuvre : le *Journal des débats* est imprimé en deux éditions sur quatre presses, il fait travailler 20 à 26 personnes entre 6 000 et 12 000 exemplaires, alors que *Le Constitutionnel*, pour une même fourchette de tirage, réclame le labeur de 32 à 40 personnes (3 éditions) ou 40 à 48 (4 éditions). À 15 000, le *Journal des débats* est tiré sur six presses, alors qu'il en faut dix pour *Le Constitutionnel*. En revanche, on ne peut pas dire qu'il y a gain de temps d'un journal à l'autre. Le *Journal des débats* imprime en 16 heures 12 000 exemplaires parce qu'il a gardé deux éditions ; il tire 13 000 exemplaires en 11 heures 30 parce qu'il est passé à trois éditions. *Le Constitutionnel* tire à 12 500 en 10 heures 25, grâce à ses quatre éditions. L'arrivée des presses mécaniques anglaises allait réduire la main-d'œuvre, et rendre certainement plus facile la gestion des ateliers. Ce n'est certainement pas un hasard, si l'une des premières presses mécaniques importées en France, a été achetée par *Le Constitutionnel* à la fin de 1823 ou au début de 1824, alors que le journal est tiré à 16 000 exemplaires. La machine est achetée pour l'énorme somme de 80 000 francs. Les propriétaires du *Constitutionnel* en attendent de substantielles économies « sensibles dans l'année courante », qui « feront monter le revenu très haut »³⁷.

Le « double timbre » de 1816 et les calculs de Pierre-Louis Roederer

De tels chiffres, en tout cas conduisent à corriger l'une des assertions d'un intéressant mémoire conservé dans les papiers du comte Roederer. Avec Maret, duc de Bassano, Roederer avait été propriétaire du *Journal de Paris*, entre 1795 et 1811³⁸. Désirant être indemnisé de l'expropriation de 1811, Roederer intenta un long procès contre les nouveaux propriétaires du journal (printemps 1816-printemps 1818). Au cours de cette action, fin 1817-début 1818, fut rédigé un mémoire sur « les sacrifices pour fonder un journal »³⁹. Il s'agissait de prouver que les nouveaux propriétaires avaient fait une excellente affaire en récupérant le *Journal de Paris*, puisqu'ils n'avaient pas eu à se préoccuper des gros frais du

³⁷ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, op. cit., p. 37 et 154 ; note de Thiers au baron Cotta, févr. 1824, et lettre du même au même, 16 juill. 1824.

³⁸ André Cabanis, *La Presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, op. cit., p. 40 et 129.

³⁹ *Œuvres du Comte P. L. Roederer, Pair de France, Membre de l'Institut, etc., etc., etc., publiées par son fils, le baron A.-M. Roederer*, Paris, Firmin-Didot frères, 1853-1859, 8 vol., t. VII, p. 315-318.

lancement, toujours aléatoire, d'un nouveau journal. Après s'être étendu sur l'installation des bureaux, le recrutement des « auteurs » et des employés, les frais de prospectus et d'envois gratuits pendant trois mois, le mémoire énumère les frais de fabrication proprement dits. Comme plus tard Émile de Girardin, il distingue les « dépenses fixes » et les « dépenses variables » : « Les frais d'administration, d'habitation, de rédaction, et de plus la composition des formes d'imprimerie, sont des dépenses fixes qu'il faut faire pour trente abonnés comme pour six mille. Le papier, le double timbre, le port, le tirage des feuilles sont une dépense variable qui se proportionne au nombre des abonnés. » Et il ajoute, en note : « On voit que nous distinguons, dans les frais d'impression, des dépenses fixes et des dépenses proportionnelles. En effet, les frais de composition des formes, que nous plaçons dans les dépenses fixes, sont les mêmes pour cinq mille abonnés que pour vingt, pour six mille cinq cents que pour douze mille cinq cent. Une forme sert au tirage de cinq à six mille feuilles [sic] ; elle servirait à douze mille et plus s'il ne fallait pas les tirer dans un espace de 7 à 8 heures pour servir les abonnements tous les matins. Au contraire, les frais de tirage se proportionnent au nombre des abonnés. » Il n'y a rien à redire sur cette ventilation entre frais fixes et frais proportionnels. Encore que la composition finisse par augmenter par seuils, puisque tous les « n » exemplaires de tirage, il faut multiplier les éditions. De même ne peut-on qu'approuver le mémoire lorsqu'il emploie l'expression « double timbre ». Fin 1815-début 1816, les besoins financiers de la Restauration sont tels que le gouvernement augmente les taxes pesant sur les journaux. Pour les quotidiens parisiens, il le fait de deux manières. Un droit supplémentaire de 1,5 centime est imposé sur chaque exemplaire, ce qui conduit, par exemple, le *Journal des débats* à se plaindre de « l'augmentation que les journaux de Paris viennent d'éprouver dans les impôts et rétributions dont ils sont chargés ». Aussi, augmente-t-il fortement ses tarifs d'abonnement le 1^{er} février 1816 : l'abonnement annuel passe de 60 à 72 francs. Ce nouveau droit n'est officialisé que par la loi du 15 mai 1818, dont l'article 89 spécifie qu'il « continuera d'être perçu un centime et demi par feuille sur [les journaux] imprimés à Paris, et un demi-centime sur ceux imprimés dans les départements. Le produit de ce droit fera partie des recettes générales de l'État. Les journaux ne seront assujettis à aucune autre taxe ou rétribution, sous quelque dénomination que ce puisse être ». Le timbre est augmenté lui aussi. Le 18 décembre 1815, le ministre des Finances décide de corriger la loi du timbre : tout excédent de surface-papier, même inférieur à 5 dm², devra désormais payer 1 centime supplémentaire. La mesure est appliquée par

l'administration de l'Enregistrement après l'instruction du 25 mai 1816⁴⁰. Les nouveaux timbres à 4 centimes apparaissent seulement en juillet : le *Journal des débats* est timbré à 4 centimes à partir du 13 juillet 1816. Récapitulons : un droit de 1,5 c + un timbre de 4 c + 0,4 c de décime = 5,9 centimes⁴¹. Même s'il ne s'agit pas d'un doublement du timbre *stricto sensu*, tout se passe pour les journaux grand in-4° comme si l'on avait presque doublé les 3 centimes du timbre originel. Il y a donc bien « double timbre » !

Cette expression de « double timbre » le laissait pressentir : le nouveau journal dont le mémoire s'efforce d'établir le budget du premier trimestre, soit 90 jours, a bien le format grand in-4° ou petit in-folio. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les dépenses de papier prévues : 37 800 francs, à raison de « 1 080 rames de papier à 35 francs l'une, pour prix principal et double timbre ». 90 jours à 6 000 exemplaires donnent 540 000 feuilles, soit $540\,000/500 = 1\,080$ rames. Il est facile de restituer le prix de la rame. Il suffit tout d'abord de calculer le montant du « double timbre » : $540\,000 \times 5,9\text{ c} = 31\,860$ francs. Puis de le soustraire des frais généraux de papier : $37\,800 - 31\,860 = 5\,940$ francs. Le prix unitaire de la rame de papier est donc de 5,50 francs ($5\,940/1\,080$), un peu plus que le prix de la rame de papier couronne utilisée pour l'impression du *Journal de l'Empire* entre 1812 et 1815⁴² !

Quant aux formes d'imprimerie, le mémoire a raison de les mettre au pluriel. Nous savons qu'il en faut au moins deux par édition. Il a également raison, lorsqu'il suggère qu'une édition vaut pour servir 20 ou 5 000 abonnés, et qu'il en faut deux pour 6 500 à 12 500. Nous reconnaissons là l'échelle du *Journal des débats* (tableau 17). Manifestement, le nouveau journal devra être imprimé à l'aide de presses « à un coup ». En revanche, la fin de la note confond (comme souvent) *feuille* et *côté de feuille* (*recto* ou *verso*). Une forme sert au tirage de 5 à 6 000

⁴⁰ Voir sur tout cela Ch. Brochard, *Les impôts spéciaux sur la presse, op. cit.*, p. 55-70. Cet auteur n'est cependant pas toujours clair, et commet manifestement des confusions, parce qu'il ne sait pas distinguer les ouvrages de labeur et les journaux.

⁴¹ Ces 5,9 centimes sont confirmés par Villèle, ministre des Finances, à la Chambre des députés, lors du débat de la loi postale, le 2 février 1827. Le ministre s'efforce alors d'évaluer les bénéfices d'un quotidien parisien possédant 20 000 abonnés, c'est-à-dire *Le Constitutionnel* qui n'est pas nommé : « Les frais de timbre, en les comptant à 6 centimes, quoique ce droit ne soit payé par feuille que 5 centimes 9/10^e, s'élèvent à 432 000 francs ; 2 centimes en frais de poste pour les 2/3 des abonnements, l'autre tiers se distribue dans Paris, 96 005 francs. » (Madival et Laurent, *Archives parlementaires*, t. 49, p. 370).

⁴² AN., F¹⁸ 13. Les comptes détaillés du *Journal de l'Empire* indiquent que la rame de papier couronne était achetée 5,25 francs par l'administration du journal.

côtés de feuille – non de « feuilles ». Surtout, le temps de tirage suggéré est complètement impossible. Il n'était pas possible de tirer en 7 ou 8 heures, 6 000 exemplaires d'un journal grand in-4°, semblable à tous les quotidiens du début de la Restauration. Il fallait y consacrer le double de temps, soit 16 heures, ainsi que le prouve le tableau 3. En deux heures, deux presses « à un coup » pouvaient tirer 750 exemplaires, soit un rendement horaire de 375 exemplaires : ce qui fait $6\,000 / 375 = 16$ heures. Autrement dit, en 8 heures, et pour reprendre l'expression du mémoire, une forme ne pouvait tirer que 3 000 « feuilles » (côtés de feuille), et non 6 000 !

Ancien régime typographique et innovation journalistique

L'innovation du format grand in-4° sur papier double couronne, ou petit in-folio sur papier couronne, est un excellent exemple de l'adaptation de la presse quotidienne aux contraintes fiscales que n'ont cessé de lui imposer les gouvernements successifs jusqu'à la loi libératrice du 29 juillet 1881. Cette première mutation s'est opérée sans le secours de l'industrialisation, alors que les suivantes ne pourront s'accomplir sans les nouvelles presses mécaniques, ni la nouvelle fabrication industrielle du papier⁴³, qui permettront d'agrandir encore les formats pour répondre en 1828, à une nouvelle brimade financière, l'augmentation de la taxe postale. En ce premier quart du XIX^e siècle, de 1797 à 1824 très exactement, les éditeurs ont su utiliser au mieux les potentialités d'un ancien régime typographique, à peine transformé par les meilleurs rendements de la presse à un coup⁴⁴.

L'innovation du format grand in-4° fut accompagnée de la juxtaposition de plus en plus étroite de deux journalismes. Sous l'Empire, les colonnes consacrées à la politique sont sous l'étroite surveillance de la censure, alors que le feuilleton du rez-de-chaussée est bien plus libre dans son expression. Rédigé par Julien-Louis Geoffroy, le feuilleton du *Journal de l'Empire* échappe à la censure parce qu'il est essentiellement consacré à la littérature et au théâtre. Ce feuilleton où l'on peut critiquer

⁴³ Louis André, *Machines à papier, op. cit.*, p. 260 : le *Journal des débats* est imprimé sur papier mécanique à partir d'août 1816.

⁴⁴ La presse à bras métallique, mise au point en Angleterre par lord Stanhope entre 1795 et 1801, n'arrive en France qu'après la fin de l'Empire. Adoptée dans les imprimeries de labeur, cette presse est construite en série industrielle et se répand à Paris et dans les départements dès avant 1820. Si elle permet une plus belle impression, si elle est de maniement plus facile, son rendement horaire n'est pas différent de celui des presses « à un coup ».

à mots couverts les orientations du régime, tout en affectant de flagorner l'Empereur, fait toute la fortune du journal. Geoffroy y mène une guerre constante contre les Lumières et l'héritage de la Révolution. Au vrai, derrière les querelles de plumes, derrière les questions littéraires se cachent la politique et la philosophie. C'est naturellement tout ce qui fait l'intérêt de sa lecture pour des abonnés sevrés de réflexion et d'analyse politiques par les censeurs de Napoléon. Ainsi se redéploie, après le tout politique du journalisme de la Révolution, un journalisme littéraire qui tire sa légitimité et ses traditions critiques de la presse littéraire du XVIII^e siècle. Ces retrouvailles du journalisme et de la critique littéraire ont accompagné l'avènement du grand format in-4°, qui fut bien une rupture riche d'innovation dans l'histoire de la presse.

Chapitre VIII

Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son impression dans le premier XIX^e siècle

Encore que ce fût un seul et même métier, il convient de distinguer fortement l'« imprimerie de presse » et l'« imprimerie de labour ou de librairie ». Toute dévouée au travail beau et bien fait, cette dernière soignait une impression qu'il fallait faire la plus irréprochable possible. La composition du texte était soigneusement corrigée, la mise en page équilibrée pour être belle et lisible, le tirage devait être suffisamment soigné pour éviter tout fouillage du papier, toute irrégularité d'encre. Une fois achevé, broché ou relié, le livre devait montrer en tous ses cahiers, en toutes ses pages la même qualité d'impression et bien sûr, la même qualité de papier. Tout cela prenait beaucoup de temps : avant l'industrialisation, pendant l'« ancien régime typographique », pour reprendre cette heureuse expression de Roger Chartier¹, un livre de 300 pages au grand format in-folio ou in-4^o, imprimé à 1 500 exemplaires, pouvait occuper une imprimerie pendant plusieurs mois.

L'imprimerie de presse n'était pas soumise aux mêmes contraintes de qualité, parce qu'elle travaillait dans la plus extrême urgence. Dès les origines de la presse, et du fait de l'arrivée tardive des courriers apportant les nouvelles, les gazettes hebdomadaires de Théophraste Renaudot étaient imprimées la veille de leur diffusion². Pendant la Révolution et au cours du premier XIX^e siècle, les journaux quotidiens l'étaient la veille au soir et pendant la nuit, pour être distribués au matin³. Aussi, toutes ces feuilles étaient-elles composées à la va-vite, les caractères serrés, les interlignes étroits afin de remplir tout l'espace-papier. La composition était tout juste corrigée – les fautes n'y manquent pas –, et tirée le plus

¹ Roger Chartier, « L'Ancien Régime typographique : réflexions sur quelques travaux récents », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, mars-avril 1981, p. 191-209.

² Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 163-172, « Une imprimerie de presse déjà spécialisée », not. p. 169-170.

³ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *supra* ch. VI ; *Id.*, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII ; *Id.*, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

rapidement possible, sans trop de précautions. La plupart des exemplaires étaient vendus, même si les erreurs de foulage ou d'encre n'étaient pas rares. Le papier était souvent de qualité très inégale : pendant la Révolution, alors qu'il était devenu rare et cher du fait des impressions de l'Assemblée nationale et des différentes administrations, mais aussi, bien plus tôt, au temps de Renaudot.

Un même métier, certes, mais une imprimerie de qualité et une imprimerie de l'urgence. À partir de la Révolution de 1789, il existe une telle demande sociale d'information que les quotidiens parisiens sont parfois diffusés jusqu'à 10 000, voire 20 000 exemplaires. Les rendements des presses à bras traditionnelles sont astucieusement doublés grâce au tirage de journaux à petit format. Par la suite, les formats s'agrandissent, mais ils sont désormais tirés sur des presses un peu plus rapides, les presses « à un coup ». Petits ou plus grands, tous ces formats demandent la multiplication de presses fonctionnant en parallèle, exigeant donc, la composition de nombreuses formes imprimantes. Aussi, de véritables armées de compositeurs, pressiers, metteurs en page peuplent-elles désormais les ateliers, d'où des frais de main-d'œuvre accrus et une organisation du travail plus complexe. L'installation de nouvelles presses mécaniques anglaises permet de sortir de ces difficultés, tout en accompagnant l'agrandissement du format des journaux. À la fin des années 1840, l'accroissement des tirages, les augmentations successives des formats, l'apparition d'éditions supplémentaires en après-midi exigent toujours une plus grande rapidité des tirages...

Le rendement des anciennes presses à bras et les formats traditionnels

Au niveau de l'impression, il fallait faire le plus vite possible. Datant de 1797, une gravure anonyme coloriée, *La liberté de la presse*, montre que les journaux de l'époque étaient imprimés dans des ateliers à peine différents de ceux du XVI^e siècle. Au fond de la boutique s'affairent une demi-douzaine de compositeurs. Cinq d'entre eux, debout devant le rang qui porte les casses, lèvent un à un les caractères qu'ils placent dans leur compositeur. Ils peuvent en manier entre 1 000 et 1 200 chaque heure. Pour rendre plus rapide la composition du journal, le texte a été partagé en « paquets » – page, colonne, ou même article. Lorsqu'un ouvrier a achevé de composer son paquet, il le transmet à un sixième personnage qui prépare la forme imprimante, avant de l'enserrer dans un châssis.



La liberté de la presse, gravure anonyme coloriée, 1797 (BnF, Est QB-1 M10 3642)

Une contre Cinq

C'est le résultat de la LINOTYPE. Une histoire sans paroles pour l'Imprimeur, qui, dans ces temps éclairés, continue de faire toute la composition de sa copie à la main. **CALCULEZ & RÉFLÉCHISSEZ**

22.000 LINOTYPES employées journellement prouvent leur supériorité et leur économie. Examinez la Machine nouveau modèle et **VOUS SEREZ CONVAINCUS**

DEMANDEZ LE CATALOGUE
& SPECIMEN DE CARACTÈRES

LINOTYPE ET MACHINERY LTD
 10, RUE DE VALOIS * PARIS

Publicité : Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France, novembre 1910

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, jusqu'à la mécanisation de la composition par l'arrivée des linotypes, le travail des compositeurs resta toujours ainsi organisé, comme le prouve l'illustration de cette publicité pour la nouvelle machine : « Une contre cinq. C'est le résultat de la linotype. Une histoire sans paroles pour l'imprimeur, qui, dans ces temps éclairés, continue de faire toute la composition de sa copie à la main. Calculez et réfléchissez⁴. » Les cinq compositeurs peuvent bien être éclairés à l'électricité, ils peuvent bien être vêtus comme on pouvait l'être dans les années 1900 : ils travaillent devant leur rang, exactement comme le faisaient leurs prédécesseurs de la Révolution. La composition fut tardivement mécanisée, parce qu'elle ne constituait pas vraiment un barrage, une limitation à la rapidité de l'impression du journal. Il suffisait de multiplier les compositeurs pour accélérer la besogne.

Il était bien autrement difficile d'accroître la rapidité du tirage. Cet atelier de la Révolution est équipé de trois presses à bras traditionnelles, dites « à deux coups ». Deux d'entre elles fonctionnent, chacune demandant le travail de deux pressiers. Avec ses deux balles de cuir, l'un encre la forme, déposée sur le marbre de la presse, pendant que l'autre met sur le tympan la feuille de papier, préalablement humidifiée, et rabat la frisquette pour l'y maintenir ; le tympan est à son tour rabattu sur la forme qui est roulée sous la vis de pression. À la suite du premier coup de barreau, la platine vient « frapper » la première moitié de la feuille de papier. La platine relevée, la seconde partie de la forme est roulée sous la presse, et le second coup de barreau achève l'impression. Le marbre est alors ramené en arrière, le tympan et la frisquette dépliés, la feuille imprimée remplacée par une autre feuille, pendant que la forme est de nouveau encrée. Ces neuf opérations successives, très rapidement exécutées, permettent un rendement horaire d'environ 300 côtés de feuille, soit l'équivalent de 150 feuilles imprimées recto verso⁵. Belle

⁴ *Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France*, novembre 1910 ; document signalé par Grégory Dalex, *L'arrivée de la machine à composer Linotype dans l'imprimerie française, à travers la presse corporatiste patronale et ouvrière entre 1881 et 1914*, mémoire de DEA, Gilles Feyel, dir., Université Panthéon-Assas, Institut Français de Presse, 1996, p. 110.

⁵ Sur le rendement des anciennes presses, voir Gilles Feyel, *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752*, *op. cit.*, p. 100-101 et note 173, p. 205-206 ; Henri-Jean Martin, *Livres, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, t. I, p. 376-378 ; Jacques Rychner, « L'ombre des Lumières : coup d'œil sur la main-d'œuvre de quelques imprimeries au XVIII^e siècle », *op. cit.* Un contemporain de la Révolution, Martin-Sylvestre Boulard, dans son *Manuel de l'imprimeur*, Paris, 1791, confirme nos chiffres. Les pressiers « doivent tirer par jour, de deux mil cinq cents, à trois mil cinq cents, selon la facilité ou la difficulté du travail, ils peuvent donc rendre par journée, une feuille tirée à

performance ! mais bien insuffisante pour assurer la sortie d'un quotidien tiré à 2 500, 5 000, voire 10 000 exemplaires. Au début de la Révolution, le *Journal de Paris*, *Le Patriote français*, le *Journal du soir* dépassent 10 000. L'Ami du roi est tiré à plus de 5 000, de même que la Gazette de Paris en 1790-1791. Pendant le Directoire, entre 1795 et 1799, les six plus grands journaux diffusaient entre 2 500 et 5 000 exemplaires.

Un quotidien ne pouvait être imprimé qu'en une bonne dizaine d'heures ou un peu plus, pendant la nuit, depuis tard la veille au soir jusqu'au milieu de la matinée suivante, afin que ses premiers exemplaires fussent prêts pour la distribution du matin par portage, et que l'on pût déposer les autres à la poste au cours de la matinée. Pour parvenir à imprimer autant d'exemplaires en si peu de temps, les imprimeurs ont exploité les avantages offerts par les formats traditionnels, hérités de la *Gazette de France* et des *Affiches, annonces et avis divers* : l'in-4° de 4 pages, imprimé sur une demi-feuille de papier carré (210 x 270 mm) et l'in-8° de 8 pages, même papier (135 x 210 mm)⁶. En novembre 1789, avec la *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, le libraire Charles-Joseph Panckoucke introduisit en France un nouveau grand format emprunté aux journaux anglais, l'in-folio de 4 pages, imprimé sur une pleine feuille de papier lombard (290 x 490 mm). Ainsi que le montrent les différents manuels d'imprimerie du XVIII^e siècle, notamment celui de Martin-Dominique Fertel, une judicieuse imposition permettait de composer sur la même forme les formats 4° et 8°⁷. Après l'impression « en blanc » ou

quinze cents exemplaires, ou trois formes tirées à mil, dans un ouvrage ordinaire, en prenant le terme moyen de trois mil. » (p. 23) La journée de travail dure alors dix heures, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, avec une interruption de deux heures pour le « dîner » (p. 59) Il s'agit naturellement d'un rendement maximum. On pouvait tirer moins, autour de 250 côtés de feuille, comme l'indique un contemporain, imprimeur à Nantes (AN, F¹⁸ 566), cité par Marion Mouchot, *Le Constitutionnel. Contribution à l'histoire de la presse sous la Restauration*, thèse de l'École nationale des Chartes, 1968, p. 183 : « Les anciennes presses d'imprimerie, encore en usage en province, servies par deux ouvriers actifs, fournissent au plus 250 exemplaires [*sic*] à l'heure. » Il s'agit bien sûr de côtés de feuille. Une relative faiblesse de rendement, peut-être émise pour mieux valoriser les performances d'une *presse nantaise* mise au point par Bertrand Fourmand et utilisée en 1827 par l'imprimeur Mellinet, une presse en fonte permettant un tirage de 300 à 350 exemplaires (côtés de feuille) à l'heure, et coûtant 1 000 francs seulement : voir Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 98-99.

⁶ Claude Labrosse et Pierre Rétat, « La forme du journal en 1789 », *Textologie du journal, Cahiers de textologie*, 3, Paris, Minard, 1990, p. 51-82 ; Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII.

⁷ Martin-Dominique Fertel, *La Science pratique de l'imprimerie*, *op. cit.*

tirage du recto, on retournait la pile de papier, tout en effectuant un demi-tour latéral. La « retration » ou tirage du verso pouvait commencer. Les deux côtés de feuille étant imprimés, chaque feuille de papier présentait deux exemplaires imprimés tête-bêche, ainsi que le prouve une feuille encore complète de *L'Observateur de l'Europe*, un quotidien de Rouen⁸. Il suffisait ensuite de couper les feuilles par le milieu, pour obtenir après pliage deux exemplaires pour chacune d'entre elles⁹. On parvenait ainsi à imprimer 300 exemplaires à l'heure, soit 3 000 en dix heures. Pour tirer plus, il fallait multiplier les presses travaillant simultanément. Et composer plusieurs fois les mêmes formes imprimantes pour alimenter autant de presses qu'il était nécessaire.

Si une seule presse équipée d'une forme suffisait pour imprimer 3 000 exemplaires dans les dix heures de la nuit, il en fallait deux (soit deux formes) pour 6 000, trois (trois formes) pour 9 000, quatre (quatre formes) pour 12 000, etc. Tout cela, bien sûr, coûtait cher, mais il n'y avait aucun obstacle technique et l'on pouvait augmenter sans difficulté le tirage. Il suffisait de multiplier compositeurs et pressiers, formes et presses. En d'autres termes, il existait un parfait équilibre, et l'on comprend qu'en dehors de l'in-folio du *Moniteur*, les formats traditionnels in-4° ou in-8° aient régné en maîtres dans la presse quotidienne jusqu'à la fin des années 1790.

Les presses « à un coup » et les formats in-folio ou grand in-4°

Le Moniteur universel et son grand format in-folio demandaient la composition de deux formes, l'une pour le recto, l'autre pour le verso : deux presses devaient donc travailler en parallèle pour « sortir » l'édition. Au cours des années 1790 et 1791, *Le Moniteur* fut certainement tiré à plus de 10 000 exemplaires, puisqu'en décembre 1792, son éditeur déclarait « avoir encore 8 500 souscripteurs ». Pour imprimer ce géant, huit presses auraient été nécessaires, et on aurait dû composer quatre éditions, soit huit formes ! Une extraordinaire performance, parfaitement possible pour Panckoucke, dont l'imprimerie de la rue des Poitevins alignait vingt-sept presses le 1^{er} pluviôse an II (20 janvier 1794)¹⁰. Mais

⁸ AN, F7 4286, n°58 du 11 vendémiaire an V (2 oct. 1796). On doit la conservation de cet exemple rare, sinon unique, d'une feuille non coupée, à une perquisition policière dans l'atelier où était imprimé le journal.

⁹ Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *supra*, ch. V, schéma des diverses impositions.

¹⁰ Robert Darnton, « L'imprimerie de Panckoucke en l'An II », *op. cit.* ; voir aussi du même auteur, *L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, *op.*

L'atelier imprimant alors non seulement *Le Moniteur*, mais aussi la suite des nombreux volumes de l'*Encyclopédie méthodique* et d'autres journaux comme *Le Gazetier* et *L'Aviseur national*, Panckoucke immobilisait-il huit presses pour l'impression de son quotidien ? Ne faut-il pas plutôt penser que, premier libraire de son temps, il jouissait d'un volant financier suffisant pour ne pas lésiner sur l'équipement de son imprimerie ? Il aurait ainsi disposé de presses « à un coup », mises au point au début des années 1780, par Étienne-Alexandre Anisson, directeur de l'Imprimerie royale. L'innovation réside en une vis de pression possédant deux pas superposés et inclinés de façon différente. Lorsque la vis descend de « 10 lignes » (22,5 mm), la platine ne descend que « d'un peu plus de trois lignes » (6,75 mm). La pression est donc trois fois plus forte que dans les anciennes presses, ce qui permet d'agrandir la surface de la platine, qui vient couvrir toute la forme. Il suffit désormais d'un seul coup de barreau, pour imprimer tout un côté de feuille. L'impression est plus belle et plus précise parce que tous les plans de métal (sommier portant l'écrou de la vis, platine, marbre supportant la forme imprimante) ont un parfait parallélisme et aussi parce que l'on évite le second coup de barreau qui venait parfois la brouiller. Anisson insiste sur le gain de temps : « Un gain au moins d'un quart de temps pour l'expédition de l'ouvrage : cette presse au lieu de faire son opération en deux fois comme toutes les presses ordinaires, imprime en un seul coup ; le marbre arrive toujours sous la platine par le même nombre de tours de manivelle (2 tours ?) et l'ouvrier ne donne qu'un seul coup de barreau, il gagne donc du temps et se baisse une fois de moins¹¹. » Avec une vitesse augmentée de 25%, on imprimait 75 côtés de feuille en plus pour chaque heure de travail, soit 375 contre 300 auparavant.

cit., p. 360-361. L'atelier disposant de trente-sept rangs de casses, il devait faire travailler autant de compositeurs. On le verra, il fallait une demi-douzaine de compositeurs pour chaque édition, soit pour quatre, vingt-quatre occupés exclusivement chaque jour à la composition du *Moniteur*. Imprimant la suite des nombreux volumes de l'*Encyclopédie méthodique*, l'imprimerie de la rue des Poitevins ne disposait pas d'un nombre suffisant de compositeurs pour en occuper autant à l'impression du *Moniteur*. Il faut donc admettre que le journal était tiré sur des presses plus rapides, demandant la composition de moins d'éditions.

¹¹ *Description d'une nouvelle presse exécutée pour le service du roi ; et publiée par ordre du gouvernement*, À Paris, de l'Imprimerie royale, 1783. On ne dira rien sur la querelle avec François-Ambroise Didot, qui revendiquait la paternité de l'innovation. Selon l'imprimeur Martin-Silvestre Boulard, la nouvelle presse n'aurait avancé l'ouvrage que d'un douzième de temps, soit un peu plus de 8 % ! Il faut cependant retenir les chiffres d'Anisson. Voir sur tout cela Gilles Feyel, « Contrainte et innovation », *supra*, ch. VII.

Restituons, sur deux heures seulement, le tirage du *Moniteur* avec deux anciennes presses ou avec deux presses « à un coup ». En première heure, lors du tirage en blanc, pendant qu'une presse tire 300 ou 375 rectos, l'autre tire 300 ou 375 versos. Lors de la retiration, en deuxième heure, la première presse imprime 300 ou 375 rectos au dos des versos issus du tirage en blanc, cependant que la seconde imprime 300 ou 375 versos au dos des rectos. Au bout de ces deux heures, 600 ou 750 feuilles ont donc été imprimées recto verso, ce qui donne 600 ou 750 exemplaires in-fol.¹² Avec un seul jeu de deux presses, *Le Moniteur* ne pouvait être tiré qu'à 3 600 exemplaires (presses traditionnelles) ou à 4 500 (presses « à un coup ») en 12 heures. Il fallait donc faire les frais de deux éditions, soit quatre presses, pour « sortir » à 7 200 ou à 9 000 exemplaires. Pour parvenir à un peu plus de 10 000, avec des presses « à un coup », il fallait travailler 14 heures pour produire 10 500 exemplaires. Si l'on disposait de moins de temps – 10 heures par exemple –, il fallait faire trois éditions pour occuper six presses fonctionnant en parallèle, parvenant à imprimer 11 250 exemplaires. Avec les presses « à deux coups », ces trois éditions étaient absolument nécessaires, pour tirer en 12 heures, à 10 800 exemplaires seulement !

Tous chiffres vérifiés par les documents d'archives des trente premières années du XIX^e siècle, qui virent les quotidiens parisiens abandonner les petits formats in-4° ou in-8°, pour adopter des formats plus grands. Ils le firent sous la contrainte de la fiscalité, inaugurée avec le droit de timbre de l'automne 1797. Ainsi qu'il a été expliqué dans le chapitre précédent, l'apposition du timbre sur le papier avant impression contraignit les éditeurs des journaux à présenter aux commis de l'Enregistrement des demi-feuilles déjà séparées, plus faciles à timbrer correctement. Du même coup, il devenait impossible d'imprimer comme auparavant, deux exemplaires sur demi-feuilles à partir d'une seule feuille, une seule forme, une seule presse. Comme pour l'in-folio, il fallait désormais une forme et une presse pour le recto, une forme et une presse pour le verso, et perdre ainsi toute la rapidité de l'impression sur demi-feuille. Dans de telles conditions, pourquoi garder ces formats traditionnels qui avaient perdu tout avantage ? Puisqu'il fallait dorénavant faire travailler quatre pressiers au lieu de deux, deux presses au lieu d'une, autant agrandir le format !

¹² *Ibid.*, *supra*, ch. VII, tableau 21, p. 210 : Le rendement horaire des presses à bras, à deux coups ou un coup.

À partir de l'été 1799, parce qu'une nouvelle loi soumettait au timbre les suppléments sur feuillets séparés, certains journaux prirent un format plus grand, intermédiaire entre l'ancien in-4° sur demi-feuille et l'in-folio, en ajoutant en bas d'exemplaire un « Bulletin » ou un « Feuilleton ». Le *Journal des débats*, racheté par les frères Bertin et l'imprimeur Le Normant à la fin de 1799, adopta ce nouveau format le 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1800), en insérant un feuilleton littéraire en bas de page. Il fut imité par la plupart de ses confrères pendant l'Empire. Ce nouveau format grand in-4° sur demi-feuille de papier double-couronne, ou petit in-folio sur papier couronne (230 x 350 mm), eut d'autant plus de succès, qu'il était astreint au même droit de timbre de 3 centimes et à la même taxe postale de 2 centimes que les anciens petits formats traditionnels¹³.

Quelques cartons d'archives de la direction de la librairie permettent de restituer le tirage du *Journal des débats – Journal de l'Empire* entre 1805 et 1814 –, et surtout de suivre l'évolution parallèle du nombre des compositeurs et des pressiers, du nombre des presses en activité. Le 26 mai 1811, un rapport d'inspection indique que l'imprimerie du *Journal de l'Empire*, rue des Prestres Saint-Germain l'Auxerrois, « travaille nuit et jour » ; elle « est séparée de l'imprimerie principale du Sr Le Normant qui est située rue de Seine, faubourg Saint-Germain. Le père dirige celle-ci, et il paraît que le fils dirige celle qui se trouve sur mon arrondissement. Le tableau de la rue des Prestres est ainsi conçu : Imprimerie et Librairie du Sr Le Normant. Journal de l'Empire »¹⁴. Dès ce temps-là et comme souvent pendant la Révolution, l'impression d'un grand journal est une besogne si spécialisée et si constante qu'elle nécessite des ateliers particuliers, séparés des ateliers de labeur. Parti de 10 150 abonnés en 1803, le *Journal* est le seul quotidien à augmenter sa diffusion pendant l'Empire, grâce au succès de son feuilleton ; il parvient à 20 885 abonnés en 1810 (21 800 exemplaires tirés), et culmine à 25 800 en 1814 (26 930 de tirage), notamment au deuxième trimestre, lors du retour des Bourbons et du premier traité de Paris. Après ce sommet, il baisse à 20 000 de tirage au début de 1815. En janvier 1816, le journal est « tombé de quatre compositions à trois » ; il sort d'une période où il n'a jamais autant tiré, et il emploie un grand nombre d'ouvriers : il est alors à 17 500 exemplaires, faisant travailler 15 compositeurs, et 24 pressiers sur 6 presses. Cette grosse cohorte de pressiers s'explique par la réduction toute récente du nombre de presses au travail, et parce qu'il semble que l'on faisait travailler trois pressiers au lieu de deux dans le labeur

¹³ *Ibid.*, pour tout ce qui précède et qui suit ; tableaux 23, 24 et 25, p. 215, 216 et 218..

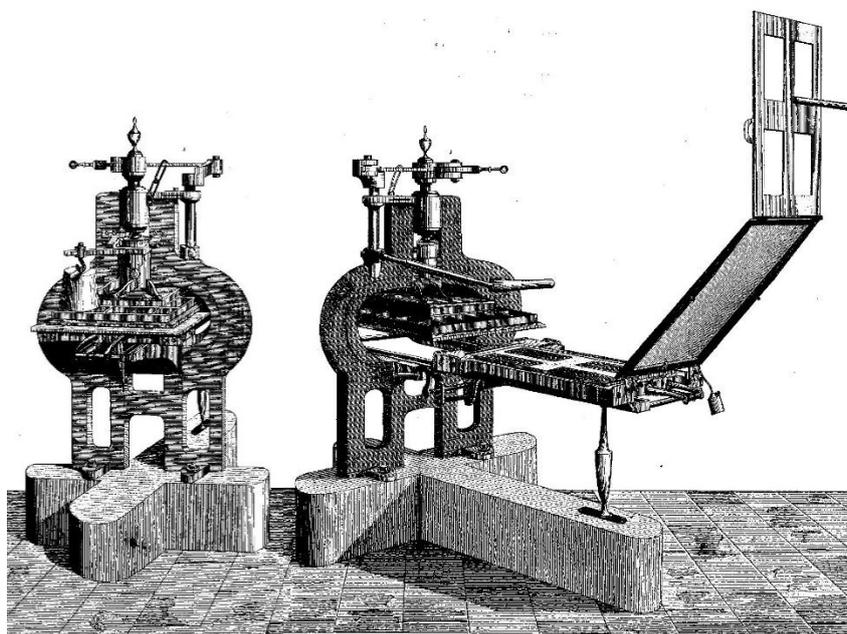
¹⁴ AN, F¹⁸ 27.

incessant de chaque presse. En mai-juin 1816, le tirage baisse à 14 500 ; 15 compositeurs travaillent toujours sur trois éditions, mais les pressiers ne sont plus que 16. En avril 1817, le journal tire à 12 500, à partir de deux éditions, puisque ne travaillent que 10 compositeurs et deux metteurs en page, ainsi que 12 pressiers. Par la suite, avec toujours le même nombre d'éditions et le même personnel, sauf éphémère augmentation du nombre des compositeurs, le journal ne cesse de voir diminuer son tirage, parce qu'il a à faire face à la concurrence de nouvelles feuilles libérales ou royalistes : il n'est plus qu'à 10 000 exemplaires en 1819. L'année suivante est celle de la reconquête : 11 500 en mars 1820, 13 050 en mai-juin, 13 800 en novembre-décembre ; il y a de nouveau trois éditions, six presses et toujours 12 pressiers, mais 18 compositeurs et deux metteurs en page. Le journal a réussi à adapter son personnel à la baisse progressive de son tirage. Grâce à l'emploi de presses « à un coup », il apparaît que la durée du tirage du *Journal des débats* a été de 13 à 15 heures pendant la période. Avec deux éditions, il tire en 12 heures à 9 000 et en 16 heures à 12 000 ; avec trois éditions, le tirage s'étend sur 11 heures 30 (13 000 exemplaires) et 15 heures 05 (17 000) ; avec quatre éditions, on tire entre 12 heures (18 000) et 15 heures 20 (23 000) ; enfin, avec cinq éditions, on va de 12 heures 50 (24 000) à 14 heures 25 (27 000). Pour tirer au-delà de 23 000 exemplaires en 1814, le *Journal des débats* a dû faire travailler environ 60 ouvriers, non compris le prote ou chef d'atelier et les cinq metteurs en page.

Les mêmes observations peuvent être faites dans les imprimeries successives du grand concurrent libéral, *Le Constitutionnel*, parti de 3 000 exemplaires à la fin de 1816, parvenu à 8 000 au début de 1818, puis 11 à 12 000 l'année suivante, 15 000 en 1820, enfin plus de 20 000 en 1826. *Le Constitutionnel* était-il tiré sur des presses « à un coup » ? Il apparaît que les performances horaires de ses pressiers étaient plus basses que celles de l'imprimerie Le Norrmant¹⁵. Tout s'y passe comme s'il s'agissait d'anciennes presses « à deux coups ». Notons, que comme chez le grand concurrent, le nombre de ces pressiers est toujours plus important que ne le voudrait le nombre des presses, sans aucun doute parce que ces derniers se relaient là aussi dans un travail épuisant, même s'il est moins soutenu. Alors que pour un tirage de 6 000 à 12 000 exemplaires, le *Journal des débats* est imprimé en deux éditions sur quatre presses et fait travailler 20 à 26 personnes, *Le Constitutionnel* bénéficie du labeur de 32 à

¹⁵ Sur tout cela, « Contrainte et innovation », *supra*, ch. VII ; chiffres venant de l'examen du carton F¹⁸ 28 des AN.

40 personnes (trois éditions) ou 40 à 48 personnes (quatre éditions), pour la même fourchette de tirage. À 15 000, le *Journal des débats* est tiré sur six presses, alors qu'il en faut dix pour *Le Constitutionnel*. Une telle différence de rendement s'explique peut-être par le fait que le journal des frères Bertin était composé et tiré dans sa propre imprimerie, alors que son concurrent libéral l'était à façon chez un imprimeur indépendant de son administration. Que les rendements horaires des presses soient très élevés, ou qu'ils soient plus raisonnables, il fallait une véritable armée d'ouvriers : chaque édition demandait le travail de cinq ou six compositeurs et d'un metteur en pages, chaque presse était entourée de trois pressiers ; soit pour 16 000 exemplaires 65 ouvriers au *Constitutionnel* – 35 à la composition (5 éditions), 30 aux presses –, 39 au *Journal des débats* – 21 à la composition (3 éditions), 18 aux presses. D'où d'énormes coûts de main-d'œuvre qui venaient s'ajouter aux frais de papier, au poids du timbre et d'autres contraintes fiscales, aux frais de distribution. Sans oublier, bien sûr, et tout d'abord, la rémunération des journalistes. Il était d'autant plus urgent de réduire les coûts d'impression, que le travail devenait certainement fort difficile à organiser dans les ateliers.



Presse en fer, dite Stanhope

L'arrivée des presses mécaniques et l'augmentation des formats

Entre 1795 et 1801, lord Stanhope met au point, en Angleterre, une presse à bras complètement métallique, ayant à peu près le même rendement que la presse d'Anisson. Cette nouvelle presse ne pénétra en France qu'après 1814, avec la fin du Blocus continental. Parti à Londres au printemps 1814, le jeune Ambroise Firmin-Didot y découvre la presse Stanhope et la fait aussitôt venir en France. En 1818, son imprimerie en est totalement équipée¹⁶. Construite en séries industrielles, elle se répand rapidement à Paris et dans les départements à partir de 1820. Mais pour réduire les frais d'impression des quotidiens parisiens, il allait falloir augmenter le rendement horaire des presses, un rendement de 300 côtés de feuille (ou 150 feuilles recto verso) pour les presses traditionnelles, 375 côtés de feuille (ou 187,5 feuilles recto verso) pour les presses « à un coup ». Et pour cela, diminuer le nombre des opérations manuelles nécessaires au tirage, donc mécaniser les presses.

Il n'est pas indifférent de constater que la première machine fut mise au point pour tirer le quotidien londonien *The Times*. Ce fut l'œuvre de deux Allemands, Koenig et Bauer. Après avoir mécanisé l'encre par rouleaux (1811), ils remplacèrent la platine des anciennes presses, par un cylindre de pression (1813), lui aussi engrené sur le mouvement de la machine. Les feuilles de papier étaient imprimées par coulissage entre le cylindre de pression et la forme imprimante, qui allait et venait horizontalement. Seul défaut : il n'existait qu'un mouvement utile sur deux ; arrivé au bout de sa course, la forme devait revenir en arrière se faire encrer ; il y avait alors arrêt du cylindre qui ne pouvait tourner que dans un sens et n'aurait pu que contrarier le retour de la forme. Le 29 novembre 1814, une machine à deux cylindres de pression imprimait simultanément deux feuilles pour le *Times*, à la vitesse de 2 200 côtés de feuille à l'heure, soit au bout de deux heures, 2 200 exemplaires imprimés recto verso. La machine marchait à la vapeur¹⁷. De nombreuses presses cylindre contre plan furent par la suite produites en Angleterre¹⁸.

¹⁶ André Jammes, « Ambroise Firmin-Didot, correspondance d'Angleterre, 1814 », *Didotiana*, Paris, *Bulletin du Bibliophile*, 1990-1993, p. 38-50 ; lire aussi, du même auteur, avec le concours de Françoise Courbage, *Les Didot. Trois siècles de typographie et de bibliophilie, 1698-1998*, catalogue de l'exposition de la BHVP, mai-août 1998, Paris, 1998.

¹⁷ Théodore Goebel, *Frédéric Koenig et l'invention de la presse mécanique*, Paris, P. Schmidt, 1885.

¹⁸ Sur toutes ces machines, il existe trois sortes de littératures, souvent très répétitives, pas toujours bien claires, les écrits des contemporains, très dispersés, les manuels de professionnels de la typographie et les ouvrages d'historiens du XX^e siècle. La plupart de ces textes, souvent précis en ce qui concerne la description des mécanismes, le sont nettement moins pour ce qui regarde leurs performances horaires. – Parmi les nombreux

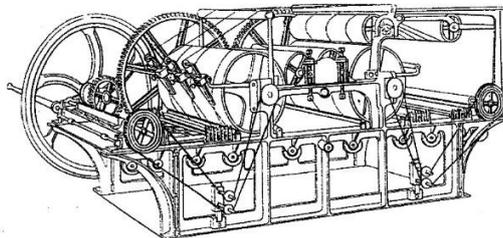
Les « mécaniques » anglaises entrent en France, alors que toute une série de mécaniciens français s'efforcent de fabriquer leurs propres machines¹⁹. Quelles que soient les innovations techniques ou les particularités de chacune d'entre elles, toutes font faire un bond au rendement horaire. Les machines « en blanc », n'imprimant qu'un seul côté de feuille, en sortent 800 à 1 000 à l'heure, voire 1 200 pour les plus rapides. Les presses à retiration, imprimant successivement les deux côtés de la feuille, tirent dans l'heure 1 000 à 1 200 feuilles recto verso. De telles performances ne valent que pour un cylindre de pression et une forme imprimante dans le cas des machines en blanc, ou pour un couple de deux cylindres de pression et de deux formes imprimantes, permettant d'imprimer d'abord le « côté de deux » ou verso puis celui « de première » ou recto, quand il s'agit de presses à retiration. Chaque cylindre de pression ou couple de cylindres, était servi par un ouvrier

manuels, il faut mentionner Théotiste Lefevre, *Guide pratique du compositeur d'imprimerie, Deuxième partie*, Paris, Firmin Didot, 1852 ; Henri Fournier, *Traité de la typographie*, Tours, Mame, 1854 ; Antoine Frey, *Nouveau Manuel complet de typographie, contenant les principes théoriques et pratiques de cet art*, Paris, 1857 ; Adolphe-Lucien Monet, *Les conducteurs de machines typographiques, guide pratique*, Paris, J. Claye, 1872 ; *Id.*, *Les machines et appareils typographiques en France et à l'étranger; suivi des procédés d'impression*, Paris, Administration du *Bulletin de l'imprimerie*, 1878 ; *Id.*, *Machines typographiques et procédés d'impression*, Paris, Gauthier-Villars et fils, 1898. – Parmi les « historiens », citons Antoine Seyl, *Les machines d'imprimerie d'hier et d'aujourd'hui*, Bruxelles, Impr. scientifique et littéraire, 1928 ; George A. Isaacs, *The Story of the Newspaper Printing Press*, London, Cooperative Printing Society Limited, 1931 ; Lucien Neipp, *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, Paris, Club bibliophilique de France, 1951 ; Maurice Audin, *Histoire de l'imprimerie*, Paris, A. et J. Picard, 1972. À tout cela, il faut ajouter le récent article Éric Le Ray, « La mécanisation des industries graphiques à l'aube de l'ère industrielle », *Gutenberg information*, 30 janv. 2002, p. 18-22, riche d'informations, mais où on doit déplorer des erreurs, notamment sa sous-estimation des tirages des presses à bras traditionnelles – leur production quotidienne, réduite à 200 ou 300 feuilles (en fait il faudrait dire « côtés de feuille »), est confondue avec leur rendement horaire réel. – Outre le *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale* (1800-1860), il existe de nombreuses revues professionnelles, présentées par Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, mémoire de maîtrise, Gilles Feyel, dir., Université Panthéon-Assas, Institut Français de Presse, 1994 ; parmi ces revues, notons *L'Imprimerie*, et sa « Notice historique sur l'origine des machines à retiration », livraisons de juin et juillet 1913.

¹⁹ Lucien Neipp, *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, et Éric Le Ray, « La mécanisation des industries graphiques », *op. cit.* Dès juin 1818, le mécanicien anglais Applegath a installé un comptoir d'importation à Paris. Le Français Alexandre Selligie modifie la presse anglaise et protège son innovation par un brevet pris en 1821. Deux ans plus tard, en 1823, le Français Middencorp construit deux machines pour l'imprimerie de Dupont, Gaultier et Laguionie, cependant que Selligie établit six presses, mues séparément ou simultanément par une machine à vapeur, dans l'imprimerie de Chaigneau fils.

margeur qui présentait les feuilles à imprimer prises en charge par un système plus ou moins complexe de pinces et de cordons, puis par un ouvrier receveur qui récupérait les feuilles une fois imprimées sur un côté ou sur les deux. Un ouvrier conducteur surveillait la bonne marche de la machine, qui pouvait être mue par la traction vapeur, ou bien par l'action d'un quatrième ouvrier, le « tourneur » qui ne cessait de manœuvrer le grand volant à manivelle dont elle pouvait être équipée²⁰. Pour augmenter les rendements horaires, il apparut très vite, dès l'impression du *Times* en 1814, qu'il fallait multiplier les cylindres, donc les marges et les réceptions, sur une même machine. Avec deux cylindres, une machine en blanc pouvait ainsi sortir 2 000 côtés de feuille à l'heure, avec trois 3 000, etc.

Alors que le *Journal des débats* s'équipe en 1825 de presses anglaises en blanc à un gros cylindre, fournies par Napier, des « *Nay-Peer* », ou « *single-presses* », *Le Bulletin des lois*²¹, mais aussi *Le Constitutionnel* l'ont précédé en achetant des machines Applegath et Cowper dès 1823. Ce sont des machines à retiration, équipées d'un couple de deux cylindres de pression, sortant 1 000 à 1 200 feuilles recto verso à l'heure²². Ces machines à « gros cylindres » ou « tonneaux » vont être améliorées par le mécanicien français Thonnellier en 1834.



Presse à retiration de Thonnellier – 1834 (*L'Imprimerie*, juillet 1913)

²⁰ En général, les machines mues à la vapeur avaient le rendement maximum, cependant que les machines mues manuellement étaient moins productives. C'est tout au moins ce qu'affirme le *Journal commercial de l'imprimerie*, lorsqu'il présente le 15 août 1855, la presse *Universelle* de Marinoni. La représentation gravée de la machine y est accompagnée de ce commentaire : « La presse dite *Universelle*, tire, à l'aide d'un tourneur, un margeur, un receveur de feuilles et un conducteur, de 8 à 900 à l'heure, et de 1 000 à 1 200, mue par la vapeur. C'est une des meilleures que nous connaissons. »

²¹ Lucien Neipp, *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, op. cit., p. 113.

²² Selon George A. Isaacs, *The Story of the Newspaper Printing Press*, op. cit., p. 24, cette machine « perfector » a été mise au point en 1820 pour le *Times*. Voir aussi *The history of 'The Times'*, London, Printing House Square, 1935-1984, 5 vol., t. I, p. 119.

Ces dernières presses coûtent nettement moins cher que leurs concurrentes anglaises : 18 000 F, alors que les autres sont vendues entre 25 et 30 000 F²³. Dépensant 80 000 F, les propriétaires du *Constitutionnel* ont acquis la machine à retraitation d'Applegath et Cowper, la machine à vapeur pour la mouvoir, et ont fait face aux divers frais d'installation de l'ensemble ; ils en attendent de substantielles économies « sensibles dans l'année courante » (1824), qui « feront monter le revenu très haut »²⁴. Pour comprendre comment l'imprimeur du *Constitutionnel* a pu utiliser cette nouvelle presse, il est nécessaire de faire un détour par l'atelier de son confrère Lachevardière. Après avoir succédé à l'imprimeur Cellot à la fin de 1823, Alexandre Lachevardière fait lui aussi l'acquisition de presses d'Applegath et Cowper. Il imprime le *Mémorial catholique*, un mensuel paru de 1824 à 1830, et *Le Globe*, un trihebdomadaire littéraire de 4 p. in-4° (200 x 290 mm), tiré à 2 000 exemplaires, entre sa fondation en septembre 1824 et décembre 1826²⁵. À côté des quotidiens qui doivent être imprimés dans l'urgence, de nouveaux périodiques populaires ont eux aussi recours aux presses mécaniques : ils diffusent en effet un très grand nombre d'exemplaires, parce qu'ils sont vendus à bas prix. Sur des presses à retraitation de Cowper, l'imprimeur Lachevardière tire le *Journal des connaissances utiles*, un mensuel de 32 pages in-16 (130 x 230 mm), vendu moyennant l'abonnement annuel de 4 F. En juillet 1832, Émile de Girardin, le fondateur de ce journal de vulgarisation populaire, vante les services de son imprimeur : « Grâce à l'achat de presses mécaniques à

²³ *L'Imprimerie*, « Notice historique sur l'origine des machines à retraitation », *op. cit.* À propos de cette presse, l'imprimeur Dupont certifie : « Les soins que M. Thonnelier a apportés dans l'établissement de cette presse le mettent à même de pouvoir garantir celles qu'il fera dans la suite, comme étant aussi propres aux labeurs et aux autres ouvrages qu'aux journaux, avantage bien grand pour les imprimeurs, qui pourront ainsi se dispenser d'en faire venir d'Angleterre ou d'Allemagne, à bien plus grands frais, puisque celle de Londres m'a coûté 25 000 francs et que celle de M. Thonnelier ne m'en a coûté que 18 000. »

²⁴ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta*, *op. cit.*, p. 37 et 154. Dans la note de février 1824, Thiers déclare : « On a employé 80 000 francs en machines, ce qui fait 21 000 et quelques cent francs par action. Les économies, résultat de la presse anglaise, seront sensibles pendant l'année courante. » (Archives Cotta, dossier Schubart, lettre 81a) Il écrit le 16 juillet suivant : « Les dividendes vont à merveille, et quoique le nombre des abonnés ne soit pas monté aussi haut que l'année dernière, les économies de la presse mécanique feront monter le revenu très haut. » (Bib. Thiers, ms 1251, fol. 75) Le pluriel « en machines », employé une fois, renvoie à la presse mécanique, mais aussi à la machine à vapeur et à ses accessoires.

²⁵ Jean-Jacques Goblot, *'Le Globe', 1824-1830. Documents pour servir à l'histoire de la presse littéraire*, Paris, Honoré Champion, 1993 ; *Id.*, *La Jeune France libérale. 'Le Globe' et son groupe littéraire, 1824-1830*, Paris, Plon, 1995.

vapeur qui permettent d'imprimer une feuille contenant 32 pages d'un seul coup, il est possible de tirer 10 000 exemplaires du journal par jour. Pour fabriquer les 80 000 exemplaires du journal, huit jours suffisent donc désormais²⁶. » Nous retrouvons là le rendement horaire habituel de ce type de presse à retiration : entre 800 et 1 000 feuilles recto verso.

Après s'être séparé de Girardin, Lachevardière imprime en février 1833, le *Magasin pittoresque*, un « magazine » hebdomadaire de 8 p. in-4° (200 x 290 mm.), illustré de bois gravés, vendu 10 c le numéro ou selon un abonnement annuel de 7,50 F (Paris) ou de 9,50 F (départements)²⁷. L'imprimerie est équipée de deux machines de Cowper. La plus petite peut imprimer une ou deux éditions d'un même numéro ; la plus grande deux ou trois. Et le *Magasin pittoresque* d'en décrire le fonctionnement, soulignant notamment en 1834 : « La presse mécanique dont nous avons donné la description est assez grande pour que la table (ou le marbre) puisse recevoir, à côté l'un de l'autre, deux clichés [éditions] de la même livraison ; on obtient de la sorte deux livraisons d'un même coup de presse, c'est-à-dire 1 600 livraisons par heure ; elle peut à elle seule livrer pendant la journée de travail environ 17 000 livraisons²⁸. » Le rendement horaire est donc toujours ici de 800 feuilles recto verso.

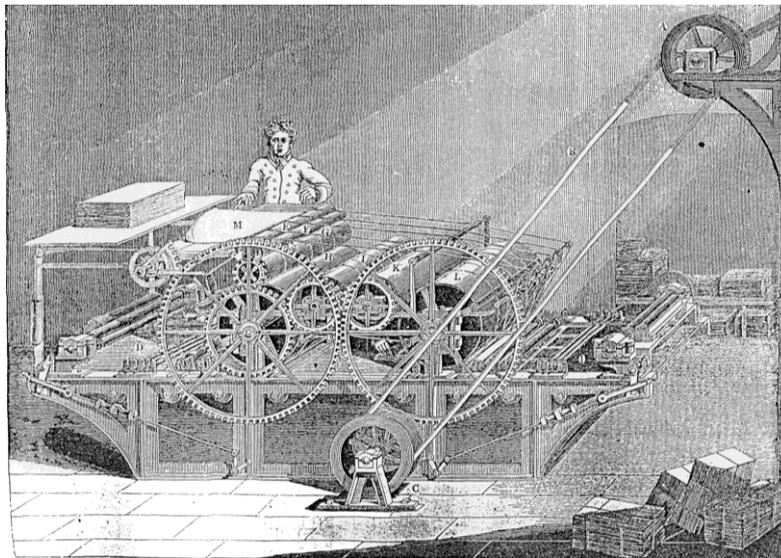
« Deux livraisons d'un même coup de presse. » Le *Magasin pittoresque* nous livre le secret du tirage du *Constitutionnel* en 1824 ! Le marbre de la presse est assez large, et les cylindres assez longs (peut-être un mètre, voire plus), pour qu'il soit possible de mettre côte à côte deux éditions du journal, soit quatre formes imprimantes (deux de recto, deux de verso). Depuis le début des années 1820 et grâce à la fabrication

²⁶ *Journal des connaissances utiles*, compte rendu de juillet 1832, p. 209, cité par Marie-Laure Aurenche, *Édouard Charton et l'invention du 'Magasin pittoresque' (1833-1870)*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 140.

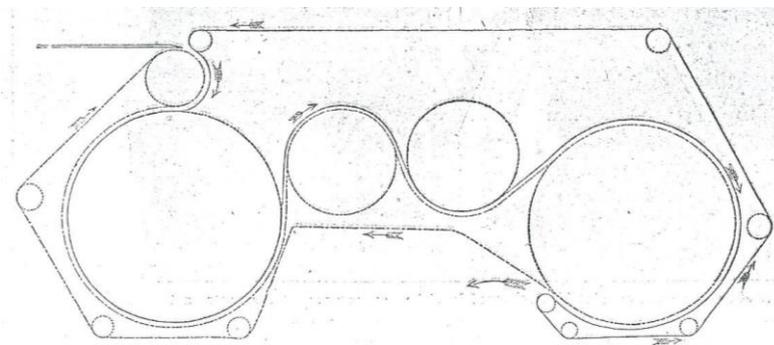
²⁷ Marie-Laure Aurenche, *op. cit.*, p. 139-146. Lachevardière a été à l'origine du *Magasin pittoresque*, rédigé par Édouard Charton et ses collaborateurs. Par la suite, Lachevardière abandonne son imprimerie, en juillet 1834, en faveur de l'un de ses protes associé à un compositeur, qui continuent d'imprimer le magazine jusqu'en 1853. Entre 1833 et 1848, Lachevardière demeure le gérant du *Magasin pittoresque*.

²⁸ *Magasin pittoresque*, n°52 de 1834, p. 408. Dans son n°48 (p. 383-384), le magazine avait précédemment donné une longue description du fonctionnement de la machine, accompagnée d'une gravure, introduite par ces quelques lignes : « La presse mécanique dont nous offrons le dessin dans la page suivante, est sortie des ateliers de M. Cowper à Londres. Il y a deux machines semblables occupées sans cesse à imprimer le *Magasin pittoresque* ; une d'elles, la plus grande qui existe en France, peut tirer deux et même trois livraisons à la fois. »

industrielle du papier, les imprimeurs disposent désormais de grandes feuilles de toutes dimensions, selon les besoins²⁹.



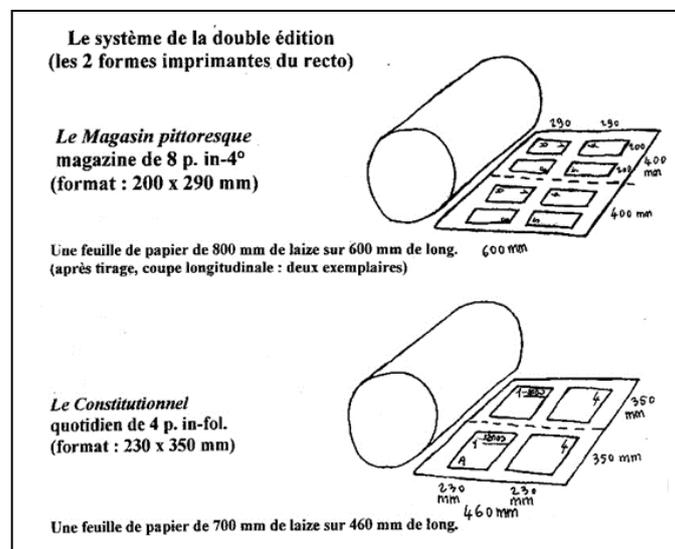
Presse mécanique de Couper employée pour l'impression du Magasin pittoresque (MP, n° 48, 1834)



En haut à gauche, le margeur insère la feuille de papier qui est conduite (flèche) sous le premier cylindre (verso) où elle est imprimée sur la première forme, puis monte vers les deux petits tambours de registre où elle est retournée pour passer entre le deuxième cylindre (recto) et la deuxième forme, puis libérée et reçue entre les deux gros cylindres

²⁹ Louis André, *Machines à papier*, *op. cit.*, p. 260-262. Dès août 1816, le *Journal des débats* est imprimé sur papier mécanique. À la fin des années 1820, les journaux parisiens se fournissent auprès des fabriques de papier mécanique du Mesnil-sur-l'Estrée, Saussay et Sorel (Eure-et-Loir), Saint-Maur et La Villette (toutes proches de Paris).

De format 200 x 290 mm, le *Magasin pittoresque* est imprimé sur des feuilles de 400 x 580 mm. Comme le montre la gravure du magazine, les deux éditions sont disposées l'une à côté de l'autre, le petit côté de la forme imprimante parallèle à l'axe des cylindres, occupant ainsi un espace de deux fois 400 mm, soit 80 cm. Il suffit donc de proposer à la machine de grandes feuilles de papier de 80 cm à 1 mètre de laize sur 58 cm à 60 cm de long, pour avoir à la réception deux exemplaires imprimés sur la même feuille. Après coupage de la feuille en milieu de laize et dans le sens de la longueur, on plie et on obtient les deux exemplaires de 8 pages.



On procédait certainement de la même manière au *Constitutionnel*. De format 230 x 350 mm, le journal était imprimé sur des feuilles de 350 x 460 mm. Les deux éditions sont disposées sur le marbre l'une à côté de l'autre, mais le grand côté de la forme imprimante parallèle à l'axe des cylindres, couvrant ainsi un espace de deux fois 350 mm, soit 70 cm. Le margeur propose à la machine des feuilles de 70 cm de laize sur 46 à 50 cm de long. Après réception, les deux exemplaires sont séparés l'un de l'autre et pliés³⁰.

³⁰ Marion Mouchot, *op. cit.*, confirme en gros les chiffres que nous avons proposés sur le rendement des anciennes presses à bras du *Constitutionnel*. En revanche, à propos de la

Avant l'arrivée de la presse mécanique, *Le Constitutionnel* était tiré à un peu plus de 16 000 exemplaires, avec dix presses à bras, en 10 heures 40. 8 heures suffisaient désormais à la nouvelle machine pour sortir ce tirage. Grâce à l'astuce des deux éditions, son rendement de 1 000 feuilles à l'heure, lui permet de sortir 2 000 exemplaires. Deux éditions au lieu de cinq, 17 ouvriers occupés au lieu de 65, les économies attendues ont été certainement importantes. 14 compositeurs au lieu de 35, 3 ouvriers à la machine au lieu de 30 pressiers : cette très importante réduction du nombre des ouvriers a dû rendre plus facile l'organisation du travail de l'atelier.

Tableau 26. Tirage des 16 000 exemplaires du Constitutionnel

Presses à bras	Mécanique anglaise
<i>Composition</i>	<i>Composition</i>
5 compositions x 7 ouv. = 35 ouvriers	2 compositions x 7 ouv. = 14 ouvriers
<i>Tirage</i>	<i>Tirage</i>
10 presses x 3 pressiers = 30 ouvriers	1 presse = 1 margeur, 1 receveur, 1 conducteur = 3 ouvriers
<i>Total</i>	<i>Total</i>
35 + 30 = 65 ouvriers	14 + 3 = 17 ouvriers

À partir de décembre 1827, les journaux parisiens augmentent leur format qui passe à 330 x 450 mm, pour insérer de la publicité. Il faut en effet payer l'augmentation de 3 centimes de la taxe postale, imposée par le gouvernement ultra-royaliste du comte de Villèle³¹. La multiplication des presses mécaniques le permet sans difficulté. En cette année 1827, il y a à Paris 12 presses mécaniques ; en 1833, on en trouve 67 ; en 1841, il en existe 79, soit 17% seulement de l'ensemble des presses. Cette mécanisation assez lente des ateliers, est due à la grande méfiance des patrons des imprimeries de labeur qui n'éprouvent pas encore le besoin de s'équiper de machines dont ils contestent la qualité d'impression. Elle

presse mécanique, elle indique explicitement qu'elle imprimait à 2 000 exemplaires à l'heure, à partir d'une seule composition (en fait il y en a deux, soit 1 000 par composition ou édition). Par ailleurs, il faut noter qu'une seule édition seulement du *Journal des connaissances utiles* pouvait être disposée sur le marbre de la presse. Ce journal de 32 p. in-16 (130 x 230 mm) était en effet imprimé sur une grande feuille de 92 cm de laize sur 1,20 m de long, pliée en huit après l'impression.

³¹ Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III ; *Id.*, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècle) », *infra*, ch. XI.

suscite les réactions, parfois violentes, des ouvriers qui l'accusent de provoquer le chômage et qui cassent les machines en 1830 et 1848³². En revanche, les quotidiens parisiens s'équipent de plus en plus. Jusqu'au début des années 1830, ils n'avaient qu'une seule édition, imprimée, nous l'avons dit, dans la nuit précédant leur distribution dans Paris et leur envoi en province. Au cours de ces années 1830, les journaux se donnent deux éditions, celle du matin, imprimée la nuit, réservée à Paris ; celle du début d'après-midi, envoyée dans les départements, donnant les nouvelles de la matinée. Pour cette dernière édition, l'urgence de tirage devient extrême, et les presses mécaniques absolument nécessaires. En 1848, il existe deux éditions : celle du soir, vendue au numéro dans les rues de Paris, donnant les nouvelles jusqu'à 17 heures, avec le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale ; celle du lendemain matin, plus complète, destinée aux abonnés de Paris et des départements³³.

Les mécaniciens français multiplient les machines. Fondé en janvier 1830, le journal *Le National* est imprimé, à partir de 1831, sur la première presse mécanique française à retiration, achetée 15 000 F au fabricant Gaveaux³⁴. L'année 1834 voit la mise au point des deux presses à retiration concurrentes de Thonnelier – la presse à gros cylindres déjà mentionnée – et de Rousselet : une presse à petits cylindres, soulevés lors du retour des formes imprimantes pour l'encrage. Cette « Rousselette » fut encore perfectionnée par les successeurs de son inventeur, Normand en 1840, puis Voirin en 1851³⁵. Destinée à une clientèle fortunée – l'abonnement annuel est de 32 F –, *L'Illustration*, un hebdomadaire de 16 pages grand in-4° (280 x 332 mm) illustré de nombreux bois gravés, est tirée en 1844 sur une presse à gros cylindres, probablement une Thonnelier, par l'imprimeur Lacrampe, parce que son tirage est alors de 16 500 exemplaires. Le tirage devant être particulièrement soigné, cette machine a un rendement horaire assez bas : 600 numéros, c'est-à-dire 600 feuilles recto verso à l'heure³⁶.

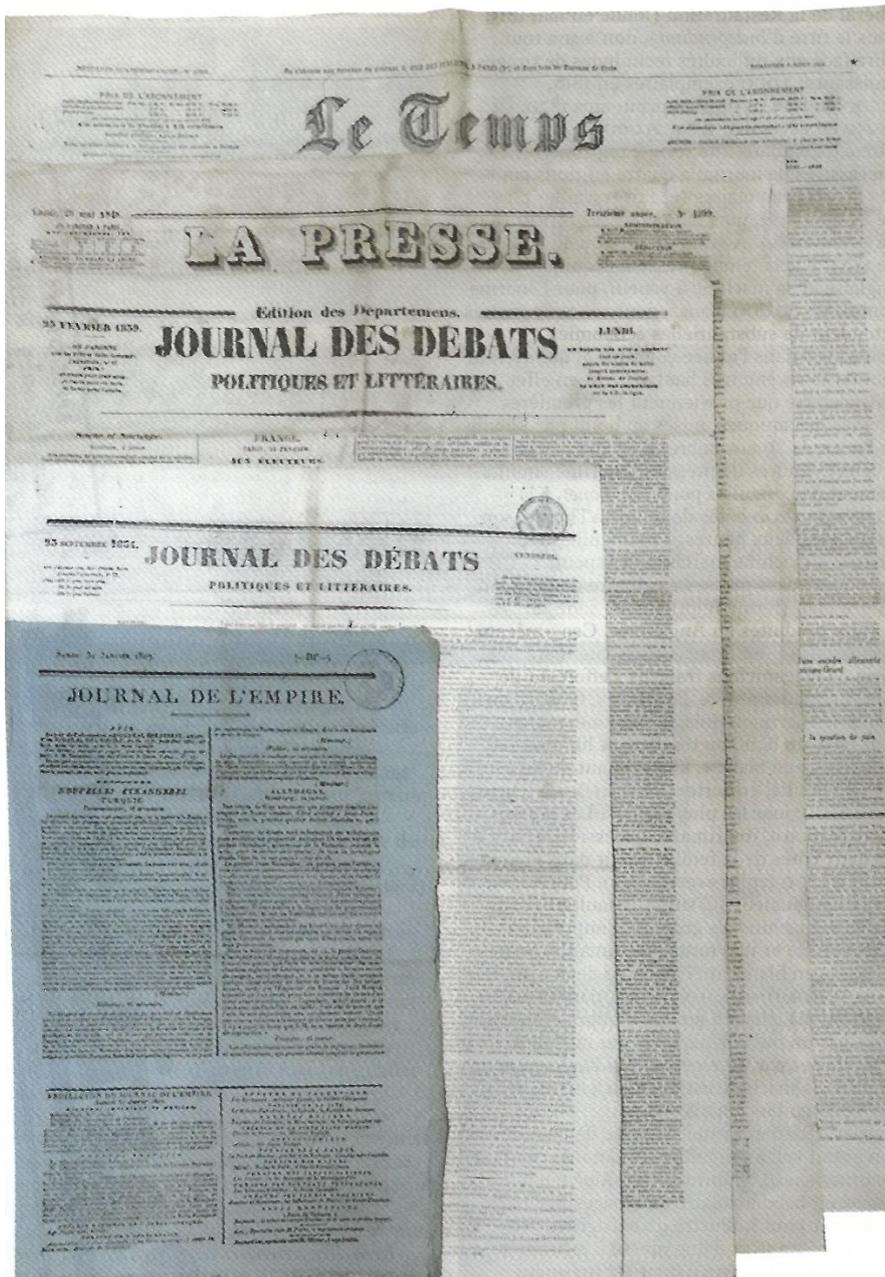
³² Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre en France de 1789 à la constitution de la Fédération du Livre*, *op. cit.*, p. 95-101, 174-177 ; François Jarrige, *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 84-93.

³³ Gilles Feyel, *Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856)*, *op. cit.*, p. 98-102.

³⁴ Lucien Neipp, *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, *op. cit.*, p. 116.

³⁵ *L'Imprimerie*, « Notice historique sur l'origine des machines à retiration », *op. cit.* ; voir aussi Lucien Neipp, *op. cit.*, p. 117.

³⁶ Jean-Noël Marchandiau, *L'Illustration', 1843-1944. Vie et mort d'un journal*, Toulouse, Privat, 1987, p. 33-37.



Les formats successifs des quotidiens de Paris jusqu'au grand format du Temps à partir de juin 1878, 6 col., 540 x 710 mm

Le grand format standard de 1845 et la presse à réaction de Marinoni

Jusque dans les années 1830, les plus forts tirages de la presse quotidienne n'avaient pas dépassé 20 000 exemplaires ou rarement : *Le Constitutionnel* qui tirait à 16 000 en 1824, était parvenu à 23 000 en 1831, alors que le *Journal des débats* était descendu fort loin de son maximum de 1814, en ne tirant plus qu'à 8 750 exemplaires en 1837. À la suite des initiatives d'Émile de Girardin, créateur des quotidiens à bon marché, vendus contre un abonnement annuel de 40 F au lieu de 80, les tirages s'accroissent et vont jusqu'à 40 ou 50 000 exemplaires au cours des années 1840 et 1850 ; *Le Siècle* fait plus de 30 000 en 1840, 52 000 en 1860-1861, *La Presse* de Girardin tire à plus de 40 000 en 1855³⁷. Lors du « Printemps des peuples » de 1848, cette dernière tire à 70 000³⁸. Les formats de tous ces journaux grandissent encore, passant à 400 x 560 mm en 1837. Quelques années plus tard, en 1845, une nouvelle Société générale des annonces, tout juste fondée par Charles Duveyrier et ses actionnaires, prend à ferme la publicité dans le *Journal des débats*, *Le Constitutionnel* et *La Presse* qui adoptent le grand format standard de la fin du XIX^e siècle, celui du *Times*, 430 x 600 mm³⁹.

Des tirages en nette augmentation, des formats nettement plus amples, les nouvelles éditions de l'après-midi ou du soir : tout concourt pour pousser les entreprises de presse à adopter des machines plus rapides. Les quotidiens parisiens, faiblement paginés – toujours et seulement 4 pages jusque dans les années 1890 –, se tournent alors vers la presse à réaction, cependant que la presse anglo-saxonne, plus fortement paginée, préfère les rotatives. En 1846 et 1847, un ouvrier-technicien de chez Gaveaux, Hippolyte Marinoni, finit par mettre au point la première presse à réaction, pour imprimer *La Presse* de Girardin⁴⁰. Alors que les mécaniques n'imprimaient qu'un mouvement sur deux, la nouvelle presse imprime à l'allée et au retour du marbre. Le cylindre lui est asservi par un système d'engrenage complexe : quand le marbre avance, le cylindre de pression tourne ; quand il revient, le cylindre détourne (il tourne en sens inverse). La feuille présentée à l'impression est de grand format double (940 x 1 300 mm). À l'aller du marbre, le premier côté (recto) est imprimé, par deux tours du cylindre

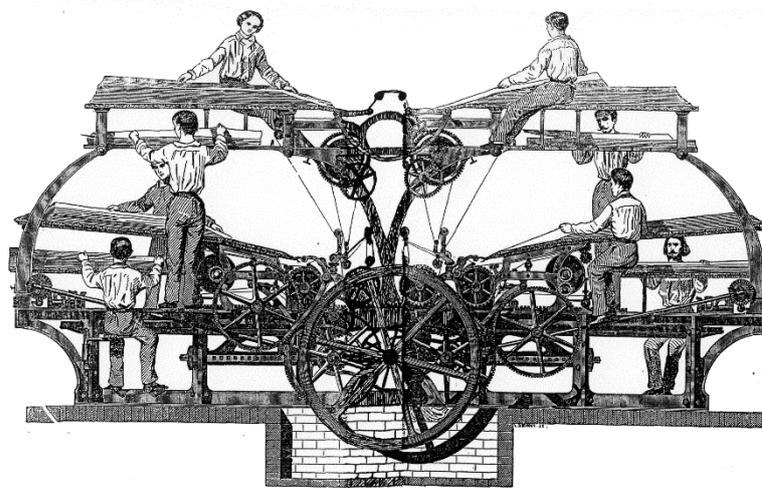
³⁷ Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2023, 3^e éd., p. 83-86, 110-114.

³⁸ *La Presse*, 10 mars 1848.

³⁹ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e Siècle) », *infra*, ch. XI.

⁴⁰ Éric Le Ray, *Marinoni. Le fondateur de la presse moderne (1823-1904)*, Paris, L'Harmattan, 2009.

de pression sur la forme portant les quatre pages imposées tête-bêche. La feuille est retournée sur un tambour de registre. Au retour du marbre, est imprimé le second côté (verso), par deux tours en sens inverse du même cylindre de pression. Après impression, les feuilles sont empilées, coupées en deux par le milieu et rognées grâce à un massicot, ce qui donne pour chacune deux exemplaires 650 x 940 mm, soit le grand format plié et rogné 430 x 600 mm.



« Presse à journaux, de M. Hippolyte Marinoni, tirant 6 000 exemplaires à l'heure »
(Journal commercial de l'imprimerie, 15 nov. 1855)

La machine pouvait juxtaposer jusqu'à quatre unités d'impression (un cylindre de pression, un tambour de registre, une série de fils et de cordons guidant la feuille de la marge vers la réception) pour le seul et même marbre où l'on a pu placer une ou plusieurs formes imprimantes. Elle demandait alors le travail de neuf ouvriers : quatre margeurs, quatre receveurs, un conducteur, ainsi que le montre cette gravure publiée par *le Journal commercial de l'imprimerie*, le 15 novembre 1855⁴¹. Chaque unité d'impression ayant une production horaire de 750 feuilles, soit 1 500 exemplaires, la machine de quatre cylindres sortait 3 000 feuilles, soit 6 000 exemplaires à l'heure. Elle fut difficile de mise au point, ainsi que le rapporte le *Journal commercial de l'imprimerie* du 15 août 1855 :

⁴¹ Document retrouvé et reproduit par Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française, op. cit.*, p. 87.

Que dirons-nous de la grande presse de M. Marinoni tirant à 6 000 à l'heure ? [...] La première presse fut une série d'épreuves ; elle coûta 35 000 F, et encore ne servit-elle que de modèle, pour construire les autres, qui sont réduites à 16 000 F. Elles tirent à l'heure 6 000 feuilles imprimées des deux côtés. Elles ne cèdent qu'aux presses du *Times* qui produisent 10 000 ; mais, en revanche, ce sont des montagnes à déplacer, et elles coûtent l'énorme prix de 110 000 F⁴².

Cette machine eut un immense succès. *La Presse* finit par en avoir quatre. En mars et avril 1848, le journal tire à 70 000 exemplaires – soit 20 000 vendus au numéro et 50 000 par abonnement :

Telle est l'affluence des abonnements à *La Presse*, nous dit-on le 10 mars, que nous sommes obligés de faire quatre compositions ; deux pour la première édition qui paraît à 5 heures du matin [celle des abonnés], et deux pour la seconde édition, en demi-feuille, qui paraît à 2 heures après midi. [...] Nous prenons toutes les mesures pour que le journal puisse être distribué à tous nos abonnés, à Paris, au plus tard à 7 heures du matin⁴³.

Il fallait encore et toujours faire les frais de plusieurs compositions, parce que les quotidiens ne disposaient pas encore de la stéréotypie.

Déjà pratiquée par l'imprimeur Lachevardière pour le *Magasin pittoresque*, le clichage par stéréotypie était un procédé encore fort long, tout juste possible pour un hebdomadaire ou la presse de labeur⁴⁴. La « stéréotypie au plâtre » était d'autant plus nécessaire au *Magasin pittoresque*, qu'il lui fallait multiplier les éditions parallèles d'une même livraison, afin de fournir les formes imprimantes équipant les machines, afin surtout d'éviter aux fragiles bois gravés illustrant les textes un trop grand nombre d'encrages et de passages sous le cylindre de pression. Il était facile de dupliquer les textes. Cela avait toujours été fait jusque-là, nous le savons.

⁴² *Journal commercial de l'imprimerie*, 15 août 1855 ; texte cité par Grégory Dalex, *ibid.*, p. 86.

⁴³ *La Presse*, 10 mars 1848 ; *La Presse* annonçant par ailleurs et le même jour, un tirage de 50 000 exemplaires pour « l'édition des abonnés », on en peut déduire que l'édition du soir, vendue au numéro, était tirée à 20 000.

⁴⁴ Tous les manuels d'imprimerie du XIX^e siècle, donnent une histoire plus ou moins complète de la stéréotypie. Après avoir noté les premiers essais de moulage des compositions typographiques au début du XVIII^e siècle à Edimbourg, Leyde ou Paris, tous s'accordent à mentionner les travaux de l'Alsacien Hoffmann entre 1783 et 1787, puis les procédés de stéréotypie métallique de Firmin Didot et Herhan qui eurent quelque succès à la fin des années 1790 et au début du XIX^e siècle, avec notamment les *Tables de logarithmes* de Callet. Tout cela fut abandonné au bénéfice du moulage sur plâtre, mis au point par l'imprimeur anglais Wilson et lord Stanhope entre 1800 et 1810, et introduit en France en 1818. Ce procédé, généralement employé par la suite, est celui que décrit le *Magasin pittoresque*.

Il était impossible d'en faire autant pour les bois gravés, ainsi qu'on l'explique au lecteur en 1834 :

Il y aurait bien un moyen de remédier à ces inconvénients, ce serait de faire une seconde, une troisième composition, et de graver chaque dessin sur un second, un troisième morceau de bois ; on aurait ainsi deux ou trois formes semblables que l'on soumettrait à deux ou trois presses mécaniques. Mais que de dépenses ! Il y a telle de nos grandes gravures pour laquelle on a dû payer plus de 600 F ; il faut bien plus des deux sous [prix du *Magasin* au numéro] pour couvrir ces énormes frais, qu'il ne serait pas prudent de doubler ou de tripler. C'est dans ces circonstances que le stéréotypage vient prêter à l'imprimeur son utile secours ; cette opération consiste à reproduire, par l'empreinte, un certain nombre de *fac-simile* de la *forme*.

Et le *Magasin* de décrire le plus concrètement possible les opérations du stéréotypage, les illustrant d'une gravure, « Intérieur d'une stéréotypie ». Le moulage de la forme, à l'aide d'une « bouillie liquide formée avec du plâtre de Montmartre », le séchage de ce moule ou matrice dans un « four fortement chauffé », son remplissage dans une chaudière par du plomb d'imprimerie en fusion, le passage du moule et de son contenu dans le « rafraîchissoir, qui détermine la formation de la planche avec tous ses déliés » : tout cela est très long. Et ce n'est pas fini :

Il ne s'agit plus que de casser le moule de plâtre, et de livrer la planche métallique, que l'on désigne généralement sous le nom de cliché, au piqueur. Le piqueur est chargé de suivre scrupuleusement toutes les lettres du texte, et aussi les détails de la gravure ; son travail exige beaucoup de soin et de précision. (*Magasin pittoresque*, n°52, 1834, p. 407-408.)

Il était impossible aux imprimeurs de la presse quotidienne – l'urgence de l'impression les en empêchait ! – de se livrer à de telles opérations⁴⁵. En 1852, l'imprimeur de *La Presse*, Nicolas Serrière, sut améliorer suffisamment la « stéréotypie au papier » pour la rendre enfin accessible aux quotidiens. En dix minutes seulement, on put produire le

⁴⁵ Théotiste Lefevre, *Guide pratique du compositeur*, *op. cit.*, p. 181, remarque que la « stéréotypie au plâtre » est un procédé long, trop long pour la presse quotidienne. Aussi, comprend-on que la « stéréotypie au papier » fut assez rapidement adoptée, vu sa rapidité : « Le clichage au plâtre fatigue moins le caractère, et donne généralement des clichés qui l'emportent sur ceux au papier pour la vivacité ainsi que pour le creux de l'œil de la lettre, et par conséquent pour la durée. Le choix à en faire n'est donc pas douteux lorsqu'il s'agit d'ouvrages dont le succès comporte des tirages réitérés. Mais la rapidité d'exécution, indispensable pour une foule de travaux, et notamment pour les journaux, motive d'une manière péremptoire l'extension donnée au clichage au papier et la juste préférence qui lui est accordée dans la plupart des cas. »

cliché⁴⁶. On moulaît la forme imprimante dans un flan humide ou sec, constitué d'une dizaine de feuilles de papier superposées, garnies de pâte d'argile, de blanc d'Espagne et d'amidon. Après pression, l'empreinte en creux était séchée et venait garnir le fond d'un moule qui pouvait être plan ou concave. Après coulée du plomb d'imprimerie en fusion, on obtenait très rapidement un cliché ou stéréotype plan ou concave exactement conforme à la forme imprimante originale. Les imprimeurs étaient enfin débarrassés de la nécessité de faire composer plusieurs éditions du même numéro d'un journal, par une armée de compositeurs. Ils pouvaient réduire leurs frais de composition, tout en multipliant sans difficulté les presses mécaniques travaillant en parallèle. Cette innovation de la stéréotypie rapide permit aussi aux rotatives de dominer le grave handicap de leurs débuts : comment faire tenir sur une surface cylindrique des caractères mobiles. Mais ceci est une autre histoire que nous nous garderons de traiter. Indiquons tout juste, qu'avec la nouvelle presse quotidienne populaire à 5 centimes le numéro, les tirages dépassent les 100 000 exemplaires : *Le Petit Journal* tire à 154 000 en octobre 1864, 340 000 en novembre 1869, 603 000 en octobre 1880 ; à la veille de la guerre de 1914-1918, *Le Petit Parisien* tire à 1,5 million d'exemplaires. Cet avènement des *mass media* a été rendu possible par la multiplication des presses rotatives. En 1866, Marinoni installe la première rotative française chez l'imprimeur Serrière, qui tire *La Presse*, *Le Petit Journal* et *La Liberté*, le nouveau journal de Girardin. En 1867, son concurrent Jules Derriey installe une machine rotative au journal *La Patrie*, pour remplacer une machine américaine. Tout d'abord à feuilles, ces rotatives sont équipées de bobines de papier au début des années 1870, lorsque l'abolition du timbre des journaux le permet⁴⁷.

Avec beaucoup d'ingéniosité, et sans épargner les frais, les entrepreneurs de la presse quotidienne parisienne ont su, quelle que soit la période, répondre au besoin social de lecture et d'information, en croissance constante au cours du XIX^e siècle. Dès la Révolution et l'Empire, ils ont su composer et tirer à plus de 10 000, voire 20 000 exemplaires certains grands quotidiens avec des presses à bras traditionnelles ou « à un coup », alimentées par de multiples compositions. Les presses mécaniques, importées d'Angleterre, sont

⁴⁶ *Lexique de la presse écrite*, Pierre Albert, dir., Paris, Dalloz, 1989, p. 184. Le clichage au papier a été mis au point par l'ouvrier compositeur lyonnais Jean-Baptiste Genoux, qui prend un brevet en 1829. Amélioré par Claude Genoux, il est introduit par Nicolas Serrière dans la presse quotidienne en 1852.

⁴⁷ Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours*, op. cit., p. 114-116.

venues relayer les anciennes presses pour réduire les frais de main-d'œuvre, augmenter la rapidité du tirage et laisser plus de temps d'écriture aux journalistes, tout en permettant de doubler le nombre des éditions journalières. Vivant dans une urgence de plus en plus contraignante, les imprimeurs ont su profiter de l'augmentation du rendement horaire des presses, que ce tableau vient résumer :

Tableau 27. Rendement horaire des presses typographiques au XIX^e siècle

Presses	Nombre	Côtés de feuille	Feuilles r°/v°	Rend ^t . horaire	Format journal 4 p (mm)
à 2 coups	1	300	150	300	in-4°(210 x 270)
idem	2	600	300	150	g. 4°(230 x 350)
à un coup	2	750	375	187,5	<i>idem</i>
méc. blanc (1820)	1	1 000	500	500	<i>idem</i>
méc. retriation (<i>id.</i>)	1		1 000	1 000	<i>idem</i>
à réaction (1847)	1		3 000	6 000	g.fol.(430 x 600)
rotative (1868)	1			18 000	<i>idem</i>

Note : Les rendements des mécaniques en blanc et à retriation ne valent que pour un seul cylindre de pression ou pour un seul couple de deux cylindres ; on pouvait augmenter ces rendements en multipliant sur la même presse ces cylindres ou ces couples, comme le firent pour le *Times* Koenig et Bauer en 1814 (2 000 côtés de feuille), Applegath et Cowper en 1827 (4 000 à 5 000 côtés de feuille). Enfin, nous avons vu *Le Constitutionnel*, mais aussi le *Magasin pittoresque*, imprimer simultanément deux ou trois éditions d'un même numéro, sur la même presse mécanique à retriation. Lorsque ces machines étaient mises en mouvement manuellement, grâce à leur grand volant, le rendement était inférieur ; la traction vapeur pouvait augmenter le rendement jusqu'à 1 200. Mais ce n'est pas une règle générale, puisque certaines machines mues à la vapeur, on l'a vu pour le *Journal des connaissances utiles* et le *Magasin pittoresque*, avaient un rendement plus proche de 800 que de 1 000. Pour calculer la durée exacte du tirage, il faut ajouter le temps passé à la « mise en train », une petite heure sur les presses traditionnelles, dans ce travail toujours semblable qu'était l'impression d'un quotidien (vérification de la frisquette et du tympan, installation de la forme imprimante, mise en place de garnitures afin d'éviter le foulage du papier, etc.), un quart d'heure seulement pour la presse « à un coup » selon Anisson. Il faut certainement évaluer à une demi-heure la mise en train des presses mécaniques. Tout cela dans le seul cas de la presse quotidienne. Dans les imprimeries de labeur, où le travail est très diversifié, les mises en train sont plus longues, car il faut réadapter les presses à des travaux successifs souvent différents. En ce qui concerne le *Magasin pittoresque*, les mises en train peuvent durer plusieurs heures, du fait du travail de préparation demandé par chaque gravure.

Les besoins des nombreux journaux parisiens, mais aussi ceux des quotidiens des plus grandes villes de province ont créé un marché suffisamment dynamique pour que se développât une véritable industrie française des équipements d'imprimerie, qui eut son heure de gloire entre 1830 et les années 1950-1960. L'imprimerie de labeur finit par se montrer moins méfiante, face à la qualité de travail sans cesse améliorée des presses mécaniques. De grandes firmes produisirent d'impressionnantes séries de presses adaptées aux besoins les plus spécifiques des imprimeurs français et étrangers : des presses en blanc, à retiration, des presses à réaction, des rotatives, mais aussi des presses à épreuves dites « à pédales » ; des matériels de clicherie ; des machines à vapeur, etc.⁴⁸ Les journaux de province, les plus petits et les plus grands, chacun sut progressivement s'installer dans la modernité industrielle⁴⁹.

⁴⁸ Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française, op. cit.*, donne de nombreuses publicités de toutes ces firmes industrielles.

⁴⁹ Marc Martin, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002. Voir aussi cet exemple désormais bien connu : Gérard Bonet, *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales'. L'histoire d'un journal. Un journal dans l'histoire, 1846-1848*, Saint-Estève, G. Bonet éd., 1987 ; *Id.*, *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales'. Un siècle d'histoire d'un quotidien, 1846-1950. L'entreprise, le journal, la politique*, Perpignan, Publications de l'Olivier, 2004.

Chapitre IX

Transformations industrielles de la fabrication des journaux et des magazines au XIX^e siècle : imprimerie, télégraphie, illustration

Au cours du XIX^e siècle, la presse française est passée de l'âge de l'opinion militante à celui de la grande information de masse, de l'âge du journal quotidien rare et cher – à peine 80 000 exemplaires tirés pour moins de 50 titres à Paris et en province au tout début des années 1830 – à celui du journal partout diffusé à bas prix – 9 millions et demi d'exemplaires tirés pour 322 titres ! Tout au long de ce siècle, le marché de la presse a été transformé par les contraintes de la fiscalité d'État, l'avènement de transports plus rapides décloisonnant les campagnes françaises et rendant plus facile la diffusion des journaux, l'accroissement et la diversification des publics. Cette demande sociale accrue a été également satisfaite par une véritable diversification de la presse : le lancement et la multiplication des grandes revues « de culture générale »¹ s'adressant aux lecteurs des élites à partir des années 1820, la naissance et l'épanouissement d'une presse magazine destinée à un lectorat beaucoup plus large, illustrée de bois gravés dès les années 1830, touchée à la fin du siècle par les divers procédés de photogravure. Pour servir un tel essor, l'industrialisation est venue bouleverser l'impression des journaux et des magazines² – dans leur mise en texte et dans leur mise en image –, la fabrication du papier³, enfin la collecte des nouvelles par le télégraphe et le téléphone⁴.

¹ Thomas Loué, « Un modèle matriciel : les revues de culture générale », *La Belle Époque des revues, 1880-1914*, Jacqueline Puet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier, dir., Éditions de l'IMEC, 2002, p. 57-68.

² Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, op. cit. ; Marc Martin, « Les métamorphoses de la presse quotidienne française au XIX^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n°110-111, 1^{er} et 2^e trimestres 2001, p. 133-149.

³ Louis André, *Machines à papier. Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, op. cit.

⁴ Catherine Bertho, *Télégraphes et téléphones, de Valmy au microprocesseur*, Paris, Hachette, 1981 ; *Histoire des télécommunications en France*, Catherine Bertho, dir., Toulouse, Erès, 1984.

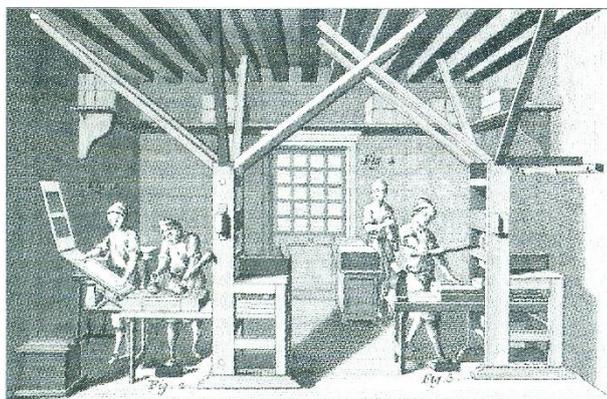
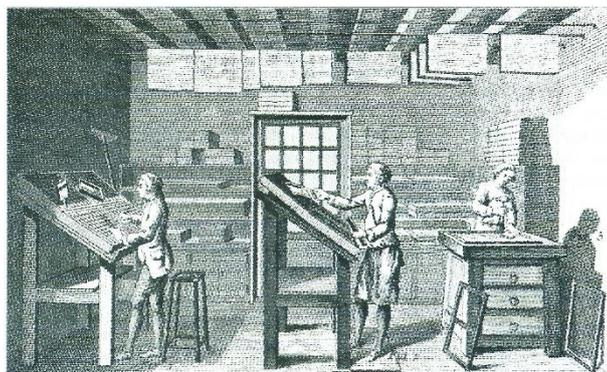
Dès l'« ancien régime typographique », pour reprendre une heureuse expression de Roger Chartier⁵, il faut distinguer fortement l'« imprimerie de presse » et l'« imprimerie de labeur ». Cette dernière, vouée au travail beau et bien fait de la librairie, se préoccupe peu des délais de fabrication, et un livre de 300 pages au grand format in-folio ou in-4°, imprimé à 1 500 exemplaires, peut occuper une imprimerie pendant plusieurs mois. L'imprimerie de presse, vouée aux journaux, travaille dans la plus extrême urgence et elle est accablée par le poids du nombre. Aussi s'y préoccupe-t-on peu de la qualité de l'impression ; les feuilles sont composées à la va-vite, les caractères serrés, les interlignes étroits, la composition tout juste corrigée – les fautes n'y manquent pas –, les erreurs de foulage ou d'encre fréquente, et le papier de qualité souvent inégale. L'efficacité domine : au printemps 1814, le *Journal des débats* a chaque jour un tirage moyen de 24 000 exemplaires, et cela avec les seuls procédés traditionnels de fabrication. L'imprimerie voit se succéder au moins deux phases : la composition des textes qui aboutit à la mise au point des formes imprimantes, le calage de ces mêmes formes sur les presses qui permettront l'impression des feuilles de papier. L'industrialisation toucha d'abord les presses à imprimer, avant de concerner plus tardivement la composition. La fabrication industrielle du papier et la duplication industrielle de l'image vinrent accompagner ces mutations.

Après avoir utilisé au mieux les procédés traditionnels, les journaux, suivis par les magazines les plus diffusés, ont recours à la première génération des presses mécaniques entre les années 1820 et le milieu des années 1840. Par la suite, de 1847 à 1865, les entreprises s'équipent de presses plus rapides, cependant que les nouvelles leur arrivent plus vite grâce au télégraphe puis au téléphone. Après cette deuxième génération des presses mécaniques, viennent les rotatives, rendues nécessaires par l'épanouissement de la grande presse d'information (1866-1890), puis la mécanisation de la composition, contemporaine de l'avènement de la « fée électricité » et de la photogravure (1890-1914).

⁵ Roger Chartier, « L'Ancien Régime typographique : réflexions sur quelques travaux récents », *op. cit.*

Un « ancien régime typographique » fort efficace, mais coûteux

Même si les gravures pédagogiques de l'*Encyclopédie* présentent un ordre un peu trop parfait quand les imprimeries de la réalité étaient certainement plus désordonnées⁶, elles illustrent bien le travail des typographes.



La salle de composition montre au travail deux ouvriers compositeurs – imaginons qu’il en existe aussi deux ou trois autres – tous debout devant leur rang qui porte les casses, chacun levant un à un les caractères qu’il place dans son composteur. Ils peuvent en manier entre 1 000 et

⁶ Philippe Minard, *Typographes des Lumières*, *op. cit.*, p. 34-45.

1 200 chaque heure. Pour rendre plus rapide la composition du journal, le texte a été partagé en « paquets » – page, colonne, voire même article. Lorsqu'un ouvrier a achevé de composer son paquet, il le transmet au personnage de droite, qui devant le « marbre » fait la mise en page de la forme imprimante, avant de l'enserrer dans un châssis. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la composition reste manuelle, parce qu'elle ne constitue pas vraiment un barrage technique, une limitation à la rapidité de la composition du journal. Il suffit de multiplier les compositeurs pour accélérer la besogne. Rien ne le montre mieux que cette publicité de 1910 pour la nouvelle machine linotype : « Une contre cinq. C'est le résultat de la linotype. Une histoire sans paroles pour l'imprimeur, qui, dans ces temps éclairés, continue de faire toute la composition de sa copie à la main. Calculez et réfléchissez⁷. » Les cinq compositeurs peuvent bien être éclairés à l'électricité, ils peuvent bien être vêtus comme on pouvait l'être dans les années 1900 : ils travaillent devant leur rang, exactement comme leurs prédécesseurs de l'*Encyclopédie*.

Une contre Cinq

C'est le résultat de la LINOTYPE * Une histoire sans paroles pour l'Imprimeur, qui, dans ces temps éclairés, continue de faire toute la composition de sa copie à la main. CALCULEZ & RÉFLÉCHISSEZ

22.000 LINOTYPES employées journallement prouvent leur supériorité et leur économie. Examinez la Machine nouveau modèle et VOUS SEREZ CONVAINCUS

DEMANDEZ LE CATALOGUE & &
& & SPECIMEN DE CARACTÈRES

LINOTYPE ET MACHINERY LTD
10, RUE DE VALOIS * PARIS

Publicité : Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France, novembre 1910

⁷ Grégory Dalex, *L'arrivée de la machine à composer Linotype dans l'imprimerie française, à travers la presse corporatiste patronale et ouvrière entre 1881 et 1914*, op. cit.

L'imprimerie (de l'*Encyclopédie*) est équipée de deux presses à bras traditionnelles, dites « à deux coups », chacune demandant le travail de deux pressiers. Avec ses deux balles de cuir, l'un encre la forme, déposée sur le marbre de la presse, pendant que l'autre met sur le tympan la feuille de papier, préalablement humidifiée, avant de rabattre la frisquette pour l'y maintenir ; le tympan est à son tour rabattu sur la forme qui est roulée sous la vis de pression. À la suite du premier coup de barreau, la platine vient « frapper » la première moitié de la feuille de papier. La platine relevée, la seconde partie de la forme est roulée sous la presse, et le second coup de barreau achève l'impression. Le marbre est alors ramené en arrière, le tympan et la frisquette dépliés, la feuille imprimée remplacée par une autre feuille, cependant que la forme est de nouveau encrée. Ces neuf opérations successives, très rapidement exécutées, permettent un rendement horaire d'environ 300 côtés de feuille, soit l'équivalent de 150 feuilles imprimées recto verso⁸. Belle performance ! Mais bien insuffisante pour assurer la sortie d'un quotidien tiré à 2 500, 5 000, voire 10 000 exemplaires, comme ils l'étaient au début de la Révolution, dans les années 1789-1792. Un quotidien ne pouvait être imprimé qu'en une bonne dizaine d'heures ou un peu plus, pendant la nuit, depuis tard la veille au soir jusqu'au milieu de la matinée suivante, afin que ses premiers exemplaires fussent prêts pour la distribution du matin par portage, et que l'on pût déposer les autres à la poste au cours de la matinée. Pour parvenir à imprimer autant d'exemplaires en si peu de temps, les imprimeurs ont exploité les avantages offerts par les petits formats traditionnels, notamment l'in-4° de 4 pages, imprimé sur une demi-feuille de papier carré (210 x 270 mm, soit un journal ouvert de 11,3 dm²).

Une astucieuse imposition permettait de composer sur la même forme tout le journal. Après l'impression « en blanc » ou tirage du recto, on retournait la pile de papier, tout en effectuant un demi-tour latéral. La « retiration » ou tirage du verso pouvait commencer. Les deux côtés de feuille étant imprimés, chaque feuille de papier présentait deux exemplaires imprimés tête-bêche. Il suffisait de couper les feuilles par le milieu, pour obtenir après pliage deux exemplaires pour chacune d'entre

⁸ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII ; *Id.*, « Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son imprimerie dans le premier XIX^e siècle », *supra*, ch. VIII.

elles. On parvenait ainsi à imprimer 300 exemplaires à l'heure, soit 3 000 en dix heures⁹. Pour tirer plus, il fallait multiplier les presses travaillant simultanément. Et composer plusieurs fois les mêmes formes imprimantes pour alimenter autant de presses qu'il était nécessaire. Si une seule presse équipée d'une forme suffisait pour imprimer 3 000 exemplaires dans les dix heures de la nuit, il en fallait deux (soit deux formes) pour 6 000, trois (trois formes) pour 9 000, quatre (quatre formes) pour 12 000, etc. On comprend que les formats traditionnels in-4° ou in-8° aient régné en maîtres dans la presse quotidienne jusqu'à la fin des années 1790.

Dès novembre 1789, cependant, avec la *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, le libraire Charles-Joseph Panckoucke introduit en France un nouveau grand format emprunté aux journaux anglais, l'in-folio de 4 pages, imprimé sur une pleine feuille de papier lombard (290 x 490 mm, soit un journal ouvert de 28,4 dm²). Ce grand format demandait la composition de deux formes, l'une pour le recto, l'autre pour le verso : deux presses devaient donc travailler en parallèle pour « sortir » l'édition. Au cours des années 1790 et 1791, *Le Moniteur* fut certainement tiré à plus de 10 000 exemplaires, puisqu'en décembre 1792, son éditeur déclarait « avoir encore 8 500 souscripteurs ». Pour imprimer ce géant, huit presses auraient été nécessaires, et on aurait dû faire quatre compositions, soit huit formes ! Une extraordinaire performance, parfaitement possible pour Panckoucke, dont l'imprimerie de la rue des Poitevins alignait vingt-sept presses le 1^{er} pluviôse an II (20 janvier 1794)¹⁰. Mais l'atelier imprimant alors non seulement *Le Moniteur*, mais aussi la suite des nombreux volumes de l'*Encyclopédie méthodique* et d'autres journaux comme *Le Gazettin* et *L'Aviseur national*, Panckoucke immobilisait-il huit presses pour l'impression de son quotidien ? Ne faut-il pas plutôt penser que, premier libraire de son temps, il jouissait d'un volant financier suffisant pour ne pas lésiner sur l'équipement de son imprimerie ?

Il aurait ainsi disposé de presses « à un coup », mises au point au début des années 1780, par Étienne-Alexandre Anisson, directeur de l'Imprimerie royale. L'innovation réside en une vis de pression possédant deux pas superposés et inclinés de façon différente. Lorsque la vis descend de « 10 lignes » (22,5 mm), la platine ne descend que « d'un peu plus de trois lignes » (6,75 mm). La pression est donc trois fois plus forte

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Robert Darnton, « L'imprimerie de Panckoucke en l'An II », *op. cit.*

que dans les anciennes presses, ce qui permet d'agrandir la surface de la platine, qui vient couvrir toute la forme. Il suffit désormais d'un seul coup de barreau, pour imprimer tout un côté de feuille. L'impression est plus belle et plus précise parce que tous les plans de métal (sommier portant l'écrou de la vis, platine, marbre supportant la forme imprimante) ont un parfait parallélisme et aussi parce que l'on évite le second coup de barreau qui venait parfois la brouiller. Anisson insiste sur le gain de temps : « Un gain au moins d'un quart de temps pour l'expédition de l'ouvrage : cette presse au lieu de faire son opération en deux fois comme toutes les presses ordinaires, imprime en un seul coup ; le marbre arrive toujours sous la platine par le même nombre de tours de manivelle (2 tours $\frac{1}{2}$) et l'ouvrier ne donne qu'un seul coup de barreau, il gagne donc du temps et se baisse une fois de moins¹¹. » Avec une vitesse augmentée de 25 %, on imprimait 75 côtés de feuille en plus pour chaque heure de travail. Entre 1795 et 1801, lord Stanhope met au point en Angleterre une presse à bras à un coup complètement métallique, ayant à peu près le même rendement que la presse d'Anisson. Cette nouvelle presse ne pénétra en France qu'après 1814, avec la fin du Blocus continental. Parti à Londres au printemps 1814, le jeune Ambroise Firmin-Didot y découvre la presse Stanhope et la fait aussitôt venir en France. En 1818, son imprimerie en est totalement équipée. Construite en séries industrielles, elle se répandit à Paris et dans les départements à partir de 1820¹².

Restituons, sur deux heures seulement, le tirage du *Moniteur* avec deux anciennes presses ou avec deux presses « à un coup ». En première heure, lors du tirage en blanc, pendant qu'une presse tire 300 ou 375 rectos, l'autre tire 300 ou 375 versos. Lors de la retiration, en deuxième heure, la première presse imprime 300 ou 375 rectos au dos des versos issus du tirage en blanc, cependant que la seconde imprime 300 ou 375 versos au dos des rectos. Au bout de ces deux heures, 600 ou 750 feuilles ont donc été imprimées recto verso, soit donc 600 ou 750 exemplaires. Avec un seul jeu de deux presses, *Le Moniteur* ne pouvait être tiré qu'à 3 600 exemplaires (presses traditionnelles) ou à 4 500 (presses « à un coup ») en 12 heures. Il fallait donc faire les frais de deux compositions, soit quatre presses, pour « sortir » à 7 200 ou à 9 000 exemplaires. Pour parvenir à un peu plus de 10 000, avec des presses « à un coup », il fallait

¹¹ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII..

¹² *Id.*, « Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son imprimerie dans le premier XIX^e siècle », *supra*, ch. VIII.

travailler 14 heures pour produire 10 500 exemplaires. Si l'on disposait de moins de temps – 10 heures par exemple –, il fallait faire trois compositions pour occuper six presses fonctionnant en parallèle, parvenant à imprimer 11 250 exemplaires. Avec les presses traditionnelles, ces trois compositions étaient absolument nécessaires, pour tirer en 12 heures, à 10 800 exemplaires seulement¹³ !

Tableau 28 : Le rendement horaire des presse à bras, à deux coups ou un coup

	in-4° sur demi-feuille 1 presse à deux coups	in-folio ou grand in-4° 2 presses à deux coups	in-folio ou grand in-4° 2 presses à un coup
	1	1 + 1	1 + 1
1 ^{re} heure	300 r°	300 r° 300 v°	375 r° 375 v°
2 ^e heure	300 v°	300 r°/v° 300 v°/r°	375 r°/v° 375 v°/r°
nombre de feuilles r°/v°	300	600	750
nombre d'exemplaires	600	600	750
nombre d'exemplaires à l'heure	300	300	375
rendement horaire d'une presse	300	150	187,5

Par la suite, sous la contrainte de la fiscalité, inaugurée avec le droit de timbre de l'automne 1797, les quotidiens parisiens adoptent un format intermédiaire entre l'ancien in-4° sur demi-feuille et l'in-folio du *Moniteur*. À partir de l'été 1799, parce qu'une nouvelle loi soumet au timbre les suppléments sur feuillets séparés, certains journaux préfèrent ajouter en bas de page un « Bulletin » ou un « Feuilleton »¹⁴. Le *Journal des débats*, racheté par les frères Bertin et l'imprimeur Le Normant à la fin de 1799,

¹³ *Id.*, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII.

¹⁴ Ingemar Oscarsson, « Le feuilleton dans la presse française, dans les années 1790 et au début du XIX^e siècle : du supplément au rez-de-chaussée sous le filet », *op. cit.*

en fait autant le 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1800), en proposant son feuilleton littéraire de bas de page. Il fut imité par la plupart de ses confrères pendant l'Empire. Ce nouveau format petit in-folio sur papier couronne (230 x 350 mm, soit un journal ouvert de 16,1 dm²), eut d'autant plus de succès, qu'il était astreint au même droit de timbre de 3 centimes et à la même taxe postale de 2 centimes que les anciens petits formats traditionnels¹⁵.

Quelques cartons d'archives de la direction de la librairie (AN, F¹⁸ 13 et 27) permettent de restituer le tirage du *Journal des débats – Journal de l'Empire* entre 1805 et 1814 –, et surtout de suivre l'évolution parallèle du nombre des compositeurs et des pressiers, du nombre des presses en activité. Le 26 mai 1811, un rapport d'inspection indique que l'imprimerie du *Journal de l'Empire*, rue des Prestres Saint-Germain-l'Auxerrois, « travaille nuit et jour » ; elle « est séparée de l'imprimerie principale du S^r Le Normant qui est située rue de Seine, faubourg Saint-Germain. Le père dirige celle-ci, et il paraît que le fils dirige celle qui se trouve sur mon arrondissement. Le tableau de la rue des Prestres est ainsi conçu : Imprimerie et Librairie du S^r Le Normant. Journal de l'Empire. » Dès ce temps-là et comme souvent pendant la Révolution, l'impression d'un grand journal est une besogne si spécialisée et si constante qu'elle nécessite des ateliers particuliers, séparés des ateliers de labeur. Parti de 10 150 abonnés en 1803, le journal est le seul quotidien à augmenter sa diffusion pendant l'Empire, grâce au succès de son feuilleton ; il parvient à 20 885 abonnés en 1810 (21 800 exemplaires tirés), et culmine à 25 800 en 1814 (26 930 de tirage), notamment au deuxième trimestre, lors du retour des Bourbons et du premier traité de Paris. Après ce sommet, il baisse à 20 000 de tirage au début de 1815. En janvier 1816, le journal est « tombé de quatre compositions à trois » (AN, F¹⁸ 28) ; il sort d'une période où il n'a jamais autant tiré, et il emploie un grand nombre d'ouvriers : il est alors à 17 500 exemplaires, faisant travailler 15 compositeurs, et 24 pressiers sur 6 presses. Cette grosse cohorte de pressiers s'explique par la réduction toute récente du nombre de presses au travail, et parce qu'il semble que l'on faisait travailler trois pressiers au lieu de deux dans le labeur incessant de chaque presse. En mai-juin 1816, le tirage baisse à 14 500 ; 15 compositeurs travaillent toujours sur trois compositions, mais les pressiers ne sont plus que 16. En avril 1817, le journal tire à 12 500, à partir de deux éditions, puisque ne travaillent que 10 compositeurs et deux metteurs en page, ainsi que 12

¹⁵ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII.

pressiers. Par la suite, avec toujours le même nombre de compositions et le même personnel, sauf éphémère augmentation du nombre des compositeurs, le journal ne cesse de voir diminuer son tirage, parce qu'il fait face à la concurrence de nouvelles feuilles libérales ou royalistes : il n'est plus qu'à 10 000 exemplaires en 1819. L'année suivante est celle de la reconquête : 11 500 en mars 1820, 13 050 en mai-juin, 13 800 en novembre-décembre ; il y a de nouveau trois éditions, six presses et toujours 12 pressiers, mais 18 compositeurs et deux metteurs en page. Le journal a réussi à adapter son personnel à la baisse progressive de son tirage. Grâce à l'emploi de presses « à un coup », il apparaît que la durée du tirage du *Journal des débats* a été de 13 à 15 heures pendant la période. Avec deux compositions, il tire en 12 heures à 9 000 et en 16 heures à 12 000 ; avec trois, le tirage s'étend sur 11 heures 30 (13 000 exemplaires) et 15 heures 05 (17 000) ; avec quatre, on tire entre 12 heures (18 000) et 15 heures 20 (23 000) ; enfin, avec cinq, on va de 12 heures 50 (24 000) à 14 heures 25 (27 000). Pour tirer au-delà de 23 000 exemplaires en 1814, le *Journal des débats* a dû faire travailler environ 60 ouvriers, non compris le prote ou chef d'atelier et les cinq metteurs en page.

Tableau 29 : Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir le Journal des débats, dans les années 1800-1820

Tirage	nombre d'éditions	nombre de compositeurs	protes ou metteurs en page	nombre de presses	nombre de pressiers
6 000 ex.	1	5 à 6	1	2	4 à 6
6 000/12 000 ex.	2	10 à 12	2	4	8 à 12
13 000/17 000 ex.	3	15 à 18	3	6	12 à 15
24 000/27 000 ex.	4	20 à 24	4	8	16 à 24
+ 27 000 ex.	5	25 à 30	5	10	20 à 30

Les mêmes observations peuvent être faites dans les imprimeries successives du grand concurrent libéral, *Le Constitutionnel*, parti de 3 000 exemplaires à la fin de 1816, parvenu à 8 000 au début de 1818, puis 11 à 12 000 l'année suivante, 15 000 en 1820, enfin plus de 20 000 en 1826 (AN, F¹⁸ 28). *Le Constitutionnel* était-il tiré sur des presses « à un coup » ? Probablement. Il apparaît cependant que les performances horaires de ses pressiers étaient plus basses que celles de l'imprimerie Le Normant. Tout s'y passe comme s'il s'agissait d'anciennes presses à deux coups.

Comme chez le grand concurrent, le nombre de ces pressiers est toujours plus important que ne le voudrait le nombre des presses, sans aucun doute parce que ces derniers se relaient là aussi dans un travail épuisant, même s'il est moins soutenu.

Tableau 30 : Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir *Le Constitutionnel*, dans les années 1817-1820

Tirage	nombre d'éditions	nombre de compositeurs	protes ou metteurs en page	nombre de presses	nombre de pressiers
4 600/5 000 ex.	2	10 à 12	1	4	8 à 12
6200/10 600 ex.	3	15 à 18	1 à 2	6	16 à 20
11 200/12 000 ex.	4	20 à 24	2	8	18 à 22
15 000 ex.	5	30 à 36	4	10	20 à 30

Alors que pour un tirage de 6 000 à 12 000 exemplaires, le *Journal des débats* est imprimé en deux compositions sur quatre presses et fait travailler 20 à 26 personnes, *Le Constitutionnel* bénéficie du labeur de 32 à 40 personnes (trois compositions) ou 40 à 48 personnes (quatre), pour la même fourchette de tirage. À 15 000, le *Journal des débats* est tiré sur six presses, alors qu'il en faut dix pour *Le Constitutionnel*. Une telle différence de rendement s'explique peut-être par le fait que le journal des frères Bertin était composé et tiré dans sa propre imprimerie, alors que son concurrent libéral l'était à façon chez un imprimeur indépendant de son administration. Que les rendements horaires des presses soient très élevés, ou qu'ils soient plus raisonnables, il fallait une véritable armée d'ouvriers : chaque composition demandait le travail de cinq ou six compositeurs et d'un metteur en pages, chaque presse était entourée de trois pressiers ; soit pour 16 000 exemplaires 65 ouvriers au *Constitutionnel* – 35 à la composition (5 compositions), 30 aux presses –, 39 au *Journal des débats* – 21 à la composition (3 compositions), 18 aux presses¹⁶. Tout cela, bien sûr, coûtait cher, mais il n'y avait aucun obstacle technique et l'on pouvait augmenter sans difficulté le tirage. Il suffisait de multiplier compositeurs et pressiers, formes et presses. L'organisation du travail de ces cohortes de typographes était probablement délicate, mais il existait un parfait équilibre technologique.

¹⁶ *Ibid.*

La première génération des presses mécaniques (1820-1846)

Soucieux d'économies, les plus importants journaux de Paris adoptèrent assez rapidement les « mécaniques » anglaises venues de Londres, où elles avaient été mises au point pour tirer le quotidien *The Times*. Entre 1811 et 1813, Koenig et Bauer avaient mécanisé l'encre par des rouleaux et remplacé la platine des anciennes presses, par un cylindre de pression, lui aussi engrené sur le mouvement de la machine. Les feuilles de papier étaient imprimées par coulissage entre le cylindre de pression et la forme imprimante, qui allait et venait horizontalement. Seul défaut : il n'existait qu'un mouvement utile sur deux ; arrivé au bout de sa course, la forme devait revenir en arrière se faire encrer ; il y avait alors arrêt du cylindre qui ne pouvait tourner que dans un sens et n'aurait pu que contrarier le retour de la forme. Le 29 novembre 1814, une machine à deux cylindres de pression imprimait simultanément deux feuilles pour *The Times*, à la vitesse maximale de 2 200 côtés de feuille à l'heure¹⁷. La machine marchait à la vapeur. Il suffisait donc de multiplier les cylindres pour augmenter le rendement moyen : avec deux cylindres, une machine en blanc pouvait ainsi sortir 2 000 côtés de feuille à l'heure, avec trois 3 000, etc. De nombreuses presses cylindre contre plan furent par la suite produites en Angleterre.

Les « mécaniques » anglaises entrent en France, alors que toute une série de mécaniciens français s'efforcent de fabriquer leurs propres machines¹⁸. Quelles que soient les innovations techniques ou les particularités de chacune d'entre elles, toutes font faire un bond au rendement horaire. Les machines « en blanc », n'imprimant qu'un seul côté de feuille, en sortent 800 à 1 000 à l'heure, voire 1 200 pour les plus rapides. Les presses à retiration, imprimant successivement les deux côtés de la feuille, tirent dans l'heure 1 000 à 1 200 feuilles recto verso. De telles performances ne valent que pour un cylindre de pression et une forme imprimante dans le cas des machines en blanc, ou pour un couple de deux cylindres de pression et de deux formes imprimantes, permettant d'imprimer d'abord le « côté de deux » ou verso puis celui « de première » ou recto, quand il s'agit de presses à retiration. Chaque cylindre de pression ou couple de cylindres, était servi par un ouvrier margeur qui présentait les feuilles à imprimer prises en charge par un

¹⁷ Théodore Goebel, *Frédéric Koenig et l'invention de la presse mécanique*, *op. cit.*

¹⁸ Éric Le Ray, « La mécanisation des industries graphiques à l'aube de l'ère industrielle », *op. cit.* ; Lucien Néipp, *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, *op. cit.*

système plus ou moins complexe de pinces et de cordons, puis par un ouvrier receveur qui récupérait les feuilles une fois imprimées sur un côté ou sur les deux. Un ouvrier conducteur surveillait la bonne marche de la machine, qui pouvait être mue par la traction vapeur, ou bien par l'action d'un quatrième ouvrier, le « tourneur » qui ne cessait de manœuvrer le grand volant à manivelle dont elle pouvait être équipée.

La fabrication du papier, toujours à partir du chiffon, est elle aussi mécanisée. À Essonnes, en 1798, Louis-Nicolas Robert a mis au point une machine capable de produire des feuilles longues de dix à douze mètres. Le directeur de la papeterie, Léger Didot, achète le brevet et part en Angleterre s'associer avec John Gamble. Dès 1803, l'Angleterre produit du papier en bobine. Il faut attendre 1815 et 1816, pour voir fonctionner les deux premières machines à papier continu à Sorel et Saussay (Eure-et-Loir). Des contestations de brevet ralentissent la diffusion des machines. Selon Louis André, trois papeteries s'équipent encore en 1821-1822, trois autres en 1825-1826. Le démarrage n'a vraiment lieu qu'entre 1827 et 1830 : 14 papeteries s'équipent à leur tour, si bien qu'en 1830, 30 machines fonctionnent. Les années suivantes voient leur généralisation : il en existe 54 en 1834, 148 en 1840, 175 en 1845. Dès août 1816, le *Journal des débats* est imprimé sur du « papier mécanique »¹⁹. Cette industrialisation accompagne donc la multiplication des journaux, gros consommateurs d'un « papier mécanique » moins beau que le papier fait à la main. Elle accompagne aussi l'accroissement des tirages et l'augmentation des formats.

La papeterie et les imprimeurs gardent les appellations et les dimensions traditionnelles des feuilles de papier – Tellièrre, Couronne, Écu, Carré, Grand Raisin, Jésus, Colombier, Grand Aigle, Grand Monde – définies par un arrêt royal de 1739, mais il apparaît dès les premières années 1800 de nouveaux formats pour mieux répondre à la demande, le « Cavalier » ou « Lombard », par exemple, intermédiaire entre le Carré et le Grand Raisin. Et le typographe Henri Fournier de remarquer en 1854, dans la deuxième édition de son *Traité de la typographie* : « De la facilité que présente cette fabrication pour avoir toutes les dimensions qu'on désire, il s'ensuit une grande perturbation jetée dans les anciens formats. Ceux-ci n'existent plus guère que nominalement, ou par la force de l'usage qui maintient encore leur dénomination et approximativement leurs mesures ; mais celles-ci avec des variétés multipliées à l'infini, soit par la

¹⁹ Louis André, *Machines à papier. Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, *op. cit.*

nécessité, soit par la fantaisie²⁰. » Toutes ces nomenclatures n'envisagent que le papier utilisé dans l'impression des livres et des ouvrages de ville. L'impression des journaux est devenue suffisamment différente de l'imprimerie de labeur, pour avoir ses propres sortes de papier, fabriquées spécialement. Encore que ce soit un peu artificiel, on s'est efforcé de retrouver les appellations traditionnelles pour qualifier les formats successifs des quotidiens parisiens :

Tableau 31 : Les formats successifs de la presse quotidienne de Paris

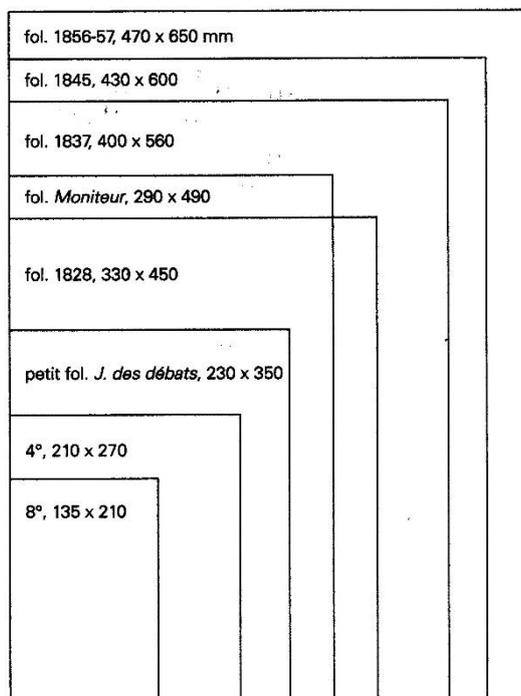
Sorte de papier	Format	Date	Dimensions (mm) journal fermé	Nombre colonnes	Dimensions (mm) journal ouvert	Surface
Carré	in-4°	XVIII ^e	210 x 270 mm	2 col.	270 x 420 mm	11,3 dm ²
Couronne	pet. folio	1799	230 x 350 mm	2 col.	350 x 460 mm	16,1 dm ²
Lombard	gr. folio	1789	290 x 490 mm	3 col.	490 x 580 mm	28,4 dm ²
Grand Raisin	gr. folio	1828	330 x 450 mm	3 col.	450 x 660 mm	29,7 dm ²
Chapelet	gr. folio	1837	400 x 560 mm	4 col.	560 x 800 mm	44,8 dm ²
Grand Chapelet	gr. folio	1845	430 x 600 mm	5 col.	600 x 860 mm	51,6 dm ²
Grand Chapelet	gr. folio	1847	430 x 600 mm	6 col.	600 x 860 mm	51,6 dm ²
Colombier	gr. folio	1850/60	470 x 650 mm	6 col.	650 x 940 mm	61,1 dm ²
Double Jésus	gr. folio	1878	540 x 710 mm	6 col.	710 x 1080 mm	76,7 dm ²

Rappelons que l'in-4° du XVIII^e siècle est imprimé sur une demi-feuille de papier Carré. En 1828, les journaux augmentent leur format pour insérer la publicité qui leur permet d'équilibrer l'augmentation considérable de la taxe postale, cependant qu'en 1837, le *Journal des débats* passe au format Chapelet, pour répondre à la concurrence des journaux à bon marché, *La Presse* et *Le Siècle*²¹. Les colonnes doivent être comptées sur la « une » (surface rédactionnelle), non dans les annonces de dernière page qui comptent six colonnes dès 1845. Le 1^{er} juin de cette même année, *La Presse*, le *Journal des débats* et *Le Constitutionnel* prennent le format de 51,6 dm² pour s'ouvrir aux insertions de la Société générale des annonces²².

²⁰ Henri Fournier, *Traité de la typographie*, op. cit.

²¹ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *infra*, ch. XI ; Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, op. cit.

²² Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *infra*, ch. XI.



Les formats des quotidiens de Paris, de 1789 au milieu du XIX^e siècle

En janvier 1847, *La Presse* passe à six colonnes en « une », tout en gardant ce format. À partir des années 1850, les journaux évoluent vers le grand format Colombier, devenu le format standard de la fin du siècle : en 1850, la feuille ouverte de *L'Assemblée nationale* mesure 635 sur 880 mm, soit 55,9 dm², mais garde cinq colonnes. Toujours imprimé dans le format de 1845, sur cinq colonnes, le *Journal des débats* adopte les six colonnes et le format Colombier, le 1^{er} juillet 1856, déclarant qu'« afin de suffire au développement chaque jour croissant des annonces, et pour ne point diminuer la place attribuée à la politique et à la littérature, [il] se détermine à agrandir son format. » Et Auguste Nefftzer, fondateur du *Temps* le 25 avril 1861, d'observer en juin 1862²³ : « Nous irons jusqu'à la limite extrême du format que comporte le timbre. Cette limite est de 72 dm² ; le format des grands journaux actuels n'est que de 62 dm². » Une quinzaine d'années plus tard, *Le Temps* adopte effectivement le 1^{er} juillet 1878 le format Double Jésus, beaucoup plus grand, imité en 1896

²³ René Martin, *La vie d'un grand journaliste. Auguste Nefftzer, op. cit.*, t. II, p. 147.

seulement par le *Journal des débats*. Imprimés dans le demi-format des grands journaux, *Le Petit Journal* et la presse à 5 c adoptent les grands formats en 1890. Tous les journaux sont imprimés sur quatre pages jusqu'aux années 1890. En décembre 1895, *Le Figaro* passe à six pages, suivi par les quatre grands de la presse à 5 c entre mai 1899 et janvier 1902. En 1914, les journaux ont huit à dix pages, selon les jours de la semaine. Une évolution favorisée par la baisse du prix du papier, dont les 100 Kg, vendus 100 F en 1870, le sont à 44 F en 1888, après la suppression de l'impôt de 20 % institué sur le papier en 1871, et le sont enfin à 28 F en 1914²⁴. Évolution également facilitée par les grandes rotatives de l'époque.

Alors que le *Journal des débats* s'équipe en 1825 de presses anglaises en blanc à un gros cylindre, fournies par Napier, des « *Nay-Peer* », ou « *single-presses* », *Le Bulletin des lois*²⁵, mais aussi *Le Constitutionnel* l'ont précédé en achetant des machines Applegath et Cowper dès 1823. Ce sont des machines à retiration, équipées d'un couple de deux « gros cylindres » de pression ou « tonneaux », sortant 1 000 à 1 200 feuilles recto verso à l'heure. Dépensant l'énorme somme de 80 000 F, les propriétaires du *Constitutionnel* ont acquis cette machine, une machine à vapeur pour la mouvoir, et ont fait face aux divers frais d'installation de l'ensemble ; ils en attendent de substantielles économies « sensibles dans l'année courante [1824] », qui « feront monter le revenu très haut »²⁶. Pour comprendre comment l'imprimeur du *Constitutionnel* a pu utiliser cette nouvelle presse, il est nécessaire de faire un détour par l'atelier de l'imprimeur Lachevardière. Après avoir succédé à l'imprimeur Cellot à la fin de 1823, Alexandre Lachevardière fait lui aussi l'acquisition de presses d'Applegath et Cowper. Il imprime le *Mémorial catholique*, un mensuel paru de 1824 à 1830, et *Le Globe*, un trihebdomadaire littéraire de quatre p. in-4° (200 x 290 mm), tiré à 2 000 exemplaires, entre sa fondation en septembre 1824 et décembre 1826²⁷. À côté des quotidiens qui doivent être imprimés dans l'urgence, de nouveaux périodiques populaires ont eux aussi recours aux presses mécaniques : ils diffusent en effet un très grand nombre d'exemplaires, parce qu'ils sont vendus à bas prix. Sur ses

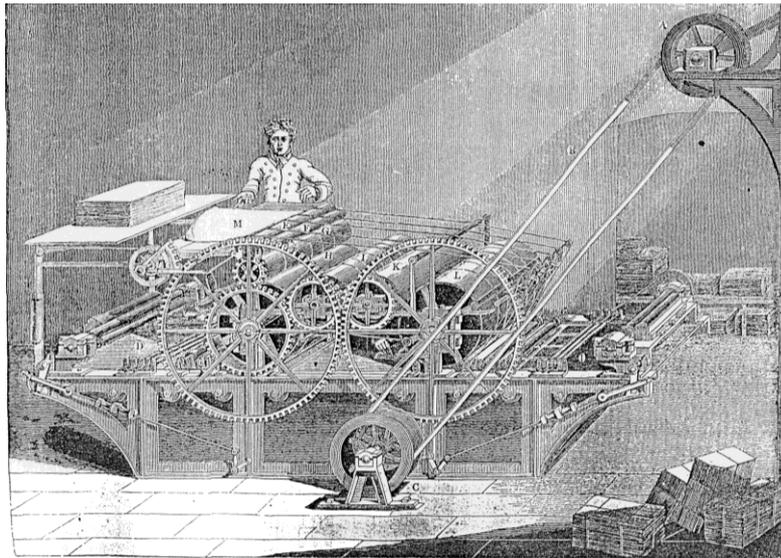
²⁴ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, t. III, 1972, p. 133-622.

²⁵ Lucien Neipp, *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, *op. cit.*

²⁶ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, *op. cit.*, p. 37 et 154.

²⁷ Jean-Jacques Goblot, *'Le Globe', 1824-1830. Documents pour servir à l'histoire de la presse littéraire*, *op. cit.*

presses à retiration, l'imprimeur Lachevardière tire le *Journal des connaissances utiles*, un mensuel de 32 pages in-16 (130 x 230 mm), vendu moyennant l'abonnement annuel de 4 F²⁸. En juillet 1832, Emile de Girardin, le fondateur de ce journal de vulgarisation populaire, vante les services de son imprimeur : « Grâce à l'achat de presses mécaniques à vapeur qui permettent d'imprimer une feuille contenant 32 pages d'un seul coup, il est possible de tirer 10 000 exemplaires du journal par jour. Pour fabriquer les 80 000 exemplaires du journal, huit jours suffisent donc désormais²⁹. » Nous retrouvons là le rendement horaire habituel de ce type de presse à retiration : entre 800 et 1 000 feuilles recto verso. Après s'être séparé de Girardin, le même Lachevardière imprime à partir de février 1833, le *Magasin pittoresque*, un « magazine » hebdomadaire de huit pages in-4° (200 x 290 mm), illustré de bois gravés, vendu 10 centimes le numéro ou selon un abonnement annuel de 7,50 F (Paris) ou de 9,50 F (départements)³⁰. L'imprimerie est équipée de deux machines de Cowper.



Presse mécanique de Cowper employée pour l'impression du Magasin pittoresque.
(MP, n° 48, 1834)

²⁸ Pierre Albert, « Le *Journal des connaissances utiles* de Girardin (1831-1836...) ou la première réussite de la presse à bon marché », *Revue du Nord*, avril-septembre 1984, p. 733-744.

²⁹ Marie-Laure Aurenche, *Édouard Charton et l'invention du Magasin pittoresque (1833-1870)*, *op. cit.*

³⁰ *Ibid.*

La plus petite peut imprimer une ou deux compositions d'un même numéro ; la plus grande deux ou trois. Et le *Magasin pittoresque* de décrire le fonctionnement de ces presses, soulignant notamment en 1834 : « La presse mécanique dont nous avons donné la description est assez grande pour que la table (ou le marbre) puisse recevoir, à côté l'un de l'autre, deux clichés [compositions] de la même livraison ; on obtient de la sorte deux livraisons d'un même coup de presse, c'est-à-dire 1 600 livraisons par heure ; elle peut à elle seule livrer pendant la journée de travail environ 17 000 livraisons. » Le rendement horaire est donc toujours ici de 800 feuilles recto verso.

« Deux livraisons d'un même coup de presse ». Le *Magasin pittoresque* nous livre le secret du tirage du *Constitutionnel* en 1824 ! Adaptés au grand format des journaux anglais, le marbre de la presse est assez large, et les cylindres assez longs (peut-être un mètre, voire plus), pour qu'il soit possible de mettre côte à côte deux compositions du journal (soit quatre formes, deux rectos, deux versos), comme on le fait pour le magazine. De format 200 x 290 mm, le *Magasin pittoresque* est imprimé sur des feuilles de 400 x 580 mm. Comme le montre la gravure du magazine, les deux compositions sont disposées l'une à côté de l'autre, le petit côté de la forme imprimante parallèle à l'axe des cylindres, occupant ainsi un espace de deux fois 400 mm, soit 80 cm. Il suffit donc de proposer à la machine de grandes feuilles de papier de 80 cm à un mètre de laize sur 58 cm à 60 cm de long, pour avoir à la réception deux exemplaires imprimés sur la même feuille. Après coupage de la feuille en milieu de laize et dans le sens de la longueur, on plie et on obtient les deux exemplaires de huit pages. On procédait certainement de la même manière au *Constitutionnel*. De format 230 x 350 mm, le journal était imprimé sur des feuilles de 350 x 460 mm. Les deux compositions sont disposées sur le marbre l'une à côté de l'autre, mais le grand côté de la forme imprimante parallèle à l'axe des cylindres, couvrant ainsi un espace de deux fois 350 mm, soit 70 cm. Le margeur propose à la machine des feuilles de 70 cm de laize sur 46 à 50 cm de long. Après réception, les deux exemplaires sont séparés l'un de l'autre et pliés³¹.

³¹ Gilles Feyel, « Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son imprimerie dans le premier XIX^e siècle », *supra*, ch. VIII.

Tableau 32 : Tirage des 16 000 exemplaires du Constitutionnel

Presses à bras	Mécanique anglaise
<i>Composition</i>	<i>Composition</i>
5 compositions x 7 ouv. = 35 ouvriers	2 compositions x 7 ouv. = 14 ouvriers
<i>Tirage</i>	<i>Tirage</i>
10 presses x 3 pressiers = 30 ouvriers	1 presse = 1 margeur, 1 receveur, 1 conducteur = 3 ouvriers
<i>Total</i>	<i>Total</i>
35 + 30 = 65 ouvriers	14 + 3 = 17 ouvriers

Avant l'arrivée de la presse mécanique, *Le Constitutionnel* était tiré à un peu plus de 16 000 exemplaires, avec dix presses à bras, en 10 heures 40. Dix heures suffisent désormais à la nouvelle machine pour sortir ce tirage. Grâce à l'astuce des deux compositions, son rendement de 800 feuilles à l'heure, lui permet de sortir 1 600 exemplaires. Deux compositions au lieu de cinq, 17 ouvriers occupés au lieu de 65, cette très importante réduction du nombre des ouvriers a dû rendre plus facile l'organisation du travail de l'atelier. On comprend les réactions fort négatives des typographes qui brisent les machines lors des journées révolutionnaires de 1830 et de 1848 : elles réduisaient le nombre des compositeurs et bouleversaient complètement le métier des anciens pressiers.

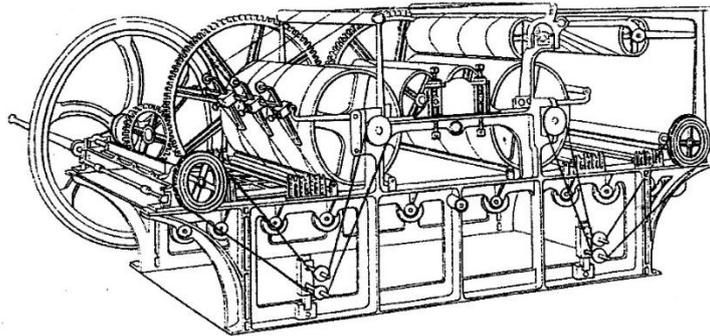
Les économies attendues ont été importantes, et la machine amortie en moins de deux ans, puisqu'elle aurait permis d'économiser près de 60 000 F en 1824. Investissement d'autant plus heureux que la diffusion du *Constitutionnel* ne cesse alors d'augmenter pour parvenir à 20 000 exemplaires en 1826.

Tableau 33 : Économie annuelle permise par la presse mécanique

	5 compositions 10 presses à bras	2 compositions 1 presse mécanique	Économie
Composition	54 000 F	21 600 F	32 400 F
Tirage	58 752 F	34 560 F	24 192 F
Total	112 752 F	56 160 F	56 592 F

Note : La composition est estimée à 30 F, soit 150 F pour cinq ou 60 pour deux, le tout multiplié par 360 jours. Le tirage est évalué à 10,20 F le mille en cas de presse à bras, 6 F le mille pour la presse mécanique, soit pour 16 000 exemplaires : 163,20 F ou 96 F, le tout là encore multiplié par 360.

L'opposition des ouvriers, mais aussi les réticences des imprimeurs de labeur qui n'éprouvent pas encore le besoin de s'équiper de machines dont ils contestent la qualité d'impression, expliquent cependant la lente mécanisation des ateliers parisiens : 12 presses mécaniques en 1827, 67 en 1833, 79 en 1841, soit alors 17 % seulement de l'ensemble des presses. Mais le mouvement est définitivement enclenché. Les journaux, mais aussi les éditions de librairie à bon marché se multiplient en augmentant leurs tirages pour servir des publics de plus en plus larges, d'où la multiplication des machines et des ouvriers qui les servent, dans les imprimeries sortant de l'âge artisanal pour entrer de plain-pied dans le monde industriel. Les mécaniciens français multiplient les machines. Fondé en janvier 1830, le journal *Le National* est imprimé, à partir de 1831, sur la première presse mécanique française à retiration, achetée 15 000 F au fabricant Gaveaux³². Les machines à « gros cylindres » ou « tonneaux » vont être améliorées par le mécanicien français Thonnellier en 1834.



Presse à retiration de Thonnellier – 1834 (L'Imprimerie, juillet 1913)

Cette dernière presse coûte nettement moins cher que ses concurrentes anglaises : 18 000 F, alors que les autres sont vendues entre 25 et 30 000 F. La même année, son concurrent Rousselet met au point une presse à petits cylindres, soulevés lors du retour des formes imprimantes pour l'encrage. Cette « Rousselette » fut encore perfectionnée par les successeurs de son inventeur, Normand en 1840, puis Voirin en 1851³³. Destinée à une clientèle fortunée – l'abonnement annuel est de 32 F –, *L'Illustration*, un hebdomadaire de 16 pages grand

³² Lucien Neipp, *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, *op. cit.*

³³ *L'Imprimerie*, « Notice historique sur l'origine des machines à retiration », juin-juillet 1913, *op. cit.*

in-4° (280 x 332 mm) illustré de nombreux bois gravés, est tirée en 1844 sur une presse à gros cylindres, probablement une Thonnelier, par l'imprimeur Lacrampe, parce que son tirage est alors de 16 500 exemplaires. Le tirage devant être particulièrement soigné, cette machine a un rendement horaire assez bas : 600 exemplaires, soit 600 feuilles recto verso à l'heure³⁴.

L'image s'introduit dans la presse périodique en 1833, grâce à la technique de gravure sur bois de bout mise au point par l'Anglais Thomas Bewick (1775-1804). Le bois très dur, généralement du buis, est découpé perpendiculairement aux fibres. Le plan sur lequel va être effectuée la gravure est un assemblage de petits blocs, unis à l'aide de tiges de fer à écrous de serrage. Le dessin est calqué à l'envers sur cette surface polie, puis les blocs sont répartis entre les compagnons graveurs qui les travaillent au burin le plus rapidement possible. Réajustés ensemble, les blocs forment après retouches de détails une planche gravée prête pour l'impression³⁵. Les magazines de vulgarisation des connaissances utiles, comme le *Magasin pittoresque* de Charton ou le *Musée des familles* de Girardin portent rapidement à un haut degré d'excellence ces gravures sur bois, devenues la spécialité des graveurs associés Andrew, Best et Leloir³⁶. En quarante années, le *Magasin pittoresque* publia 10 000 gravures, sorties pour une bonne part de l'atelier de Jean Best³⁷. La gravure sur bois pénètre la presse d'actualité avec *L'Illustration* en 1843. Puisque l'image était capable de rendre compte de l'actualité, pourquoi n'a-t-elle pas pénétré la presse quotidienne ? Il ne s'agit nullement d'un refus du public, puisque ses lecteurs étaient ceux qui feuilletaient *L'Illustration*.

Il est vrai que l'image a illustré un quotidien, *Le Charivari*, publié depuis 1832, au prix d'une remarquable performance technique, puisqu'il était imprimé deux fois de suite : une première fois en lithographie pour la grande illustration de sa troisième page, une seconde fois en typographie pour les articles de ses trois autres pages³⁸. Procédé

³⁴ Jean-Noël Marchandiau, *L'Illustration', 1843-1944, vie et mort d'un journal, op. cit.*

³⁵ Pierre Gusman, *La gravure sur bois du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Albert Morancé, 1929 ; Jean-Noël Marchandiau, *L'Illustration', 1843-1944, vie et mort d'un journal, op. cit.*

³⁶ Rémi Blachon, « L'atelier ABL et ses avatars, 1832-1892 », *Nouvelles de l'estampe*, n°171, juillet-septembre 2000, p. 17-29.

³⁷ Marie-Laure Aurenche, *Édouard Charton et l'invention du Magasin pittoresque (1833-1870), op. cit.*

³⁸ David S. Kerr, *Caricature and French political culture 1830-1848. Charles Philippon and the illustrated press*, Oxford, Clarendon Press, 2000 ; *Daumier. L'écriture du lithographe*, Valérie

d'impression sans creux ni relief visible, inventé en 1796 par le Bavarois Aloys Senefelder, à partir des propriétés d'une pierre calcaire poreuse, la lithographie était fondée sur le principe de la répulsion mutuelle de l'eau et des corps gras. Le dessin était fait à l'encre grasse sur la surface polie de la pierre. Lors de l'impression, la pierre préalablement humectée acceptait l'encre sur le dessin, mais le refusait ailleurs³⁹. En dehors du *Charivari*, l'image ne pénétra pas la presse quotidienne, car il lui était alors impossible d'illustrer rapidement l'actualité. Les images satiriques du *Charivari* ne saisissent pas l'actualité immédiate, ce sont plutôt des commentaires proposés avec quelque retard, que de véritables informations. Il arrive certes que ce journal offre une lithographie fort proche de l'événement. Ainsi lors de la mort de La Fayette, le 20 mai 1834. Le numéro du 23 mai pleure la mort du héros des deux mondes et donne un compte rendu de ses obsèques parisiennes. Daumier a très rapidement dessiné un monument funéraire, paré de l'épithète : « 1775. 1830. 1789 : L'insurrection est le plus saint des devoirs. » Les obsèques ont lieu « aujourd'hui », c'est-à-dire le 22 mai, veille de la publication du journal, et le petit commentaire du « dessin » indique : « Notre collaborateur Daumier a fait hier même [donc le 21 mai, avant-veille du jour de parution] le croquis que nous donnons aujourd'hui. Tirer en quelques heures, trois mille exemplaires d'une lithographie, paraîtra sans doute à tout le monde chose assez difficile, pour qu'on excuse les imperfections qui résultent forcément d'une telle précipitation. » C'est assez dire qu'un tel suivi de l'actualité immédiate était exceptionnel et que le reste du temps, les lithographies du *Charivari*, imprimées quelque temps avant ses articles, en étaient éloignées.

L'image gravée sur bois de bout poursuivit une belle carrière dans la presse magazine, parce que n'importe quelle gravure pouvait être aisément dupliquée, donc échangée ou conservée, par la stéréotypie au plâtre, mise au point en Angleterre entre 1800 et 1810, et introduite en France en 1818. Pratiquée par l'imprimeur Lachevardière pour le *Magasin pittoresque*, le clichage par stéréotypie était un procédé encore fort long, tout juste possible pour un hebdomadaire ou le labeur⁴⁰. La « stéréotypie au plâtre » était d'autant plus nécessaire au *Magasin pittoresque*, qu'il lui

Sueur-Hermel, dir., Paris, Bibliothèque nationale de France, 2008.

³⁹ Michael Henker, *De Senefelder à Daumier : les débuts de l'art lithographique*, catalogue d'exposition, Munich-Paris, Maison de l'Histoire bavaroise, 1988.

⁴⁰ Gilles Feyel, « Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son imprimerie dans le premier XIX^e siècle », *supra*, ch. VIII. ; Alain Nave, « De la stéréotypie », *Revue française d'histoire du livre*, n°106-109, 2000, p. 231-245.

fallait multiplier les éditions parallèles d'une même livraison, afin de fournir les formes imprimantes équipant les machines, afin surtout d'éviter aux fragiles bois gravés illustrant les textes un trop grand nombre d'encrages et de passages sous le cylindre de pression. Il était facile de dupliquer les textes. Cela avait toujours été fait jusque-là, nous le savons. Il était impossible d'en faire autant pour les bois gravés, ainsi qu'on l'explique au lecteur en 1834 : « Il y aurait bien un moyen de remédier à ces inconvénients, ce serait de faire une seconde, une troisième composition, et de graver chaque dessin sur un second, un troisième morceau de bois ; on aurait ainsi deux ou trois formes semblables que l'on soumettrait à deux ou trois presses mécaniques. Mais que de dépenses ! Il y a telle de nos grandes gravures pour laquelle on a dû payer plus de 600 F ; il faut bien plus des deux sous [prix du *Magasin* au numéro] pour couvrir ces énormes frais, qu'il ne serait pas prudent de doubler ou de tripler. C'est dans ces circonstances que le *stéréotypage* vient prêter à l'imprimeur son utile secours ; cette opération consiste à reproduire, par l'empreinte, un certain nombre de *fac-simile* de la *forme*. » Et le *Magasin* de décrire le plus concrètement possible les opérations du stéréotypage, les illustrant d'une gravure, « Intérieur d'une stéréotypie ». Le moulage de la forme, à l'aide d'une « bouillie liquide formée avec du plâtre de Montmartre », le séchage de ce moule ou matrice dans un « four fortement chauffé », son remplissage dans une chaudière par du plomb d'imprimerie en fusion, le passage du moule et de son contenu dans le « *rafraîchissoir*, qui détermine la formation de la planche avec tous ses déliés » : tout cela est déjà très long. Et ce n'est pas fini : « Il ne s'agit plus que de casser le moule de plâtre, et de livrer la planche métallique, que l'on désigne généralement sous le nom de cliché, au *piqueur*. Le piqueur est chargé de suivre scrupuleusement toutes les lettres du texte, et aussi les détails de la gravure ; son travail exige beaucoup de soin et de précision. » Il était bien impossible aux imprimeurs de la presse quotidienne – l'urgence de l'impression les en empêchait ! – de se livrer à de telles opérations, et l'on comprend qu'on ait alors mobilisé des armées de compositeurs pour assurer les multiples compositions nécessaires à la sortie d'un même numéro.

Jusqu'au début des années 1830, les journaux parisiens n'ont qu'une seule édition, imprimée, dans la nuit précédant leur distribution dans Paris et leur envoi en province. Au cours de ces années 1830, les journaux se donnent deux éditions, celle du matin, imprimée la nuit, réservée à Paris ; celle du début d'après-midi, envoyée dans les départements, donnant les nouvelles de la matinée. En 1848, l'édition du

soir, vendue au numéro dans les rues de Paris, donne les nouvelles jusqu'à 17 heures, avec le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale ; celle du lendemain matin, plus complète, est destinée aux abonnés de Paris et des départements. À la suite des initiatives d'Émile de Girardin, créateur des quotidiens à bon marché, vendus contre un abonnement annuel de 40 F au lieu de 80, les tirages s'accroissent et vont jusqu'à 40 ou 50 000 exemplaires au cours des années 1840 et 1850 ; *Le Siècle* fait plus de 30 000 en 1840, 52 000 en 1860-1861, *La Presse* de Girardin tire à plus de 40 000 en 1855⁴¹. De tels tirages et de tels formats, cette nouvelle édition de l'après-midi ou du soir qu'il faut sortir dans l'urgence demandent des « mécaniques » toujours plus rapides. Les quotidiens parisiens, faiblement paginés – toujours et seulement quatre pages jusque dans les années 1890 –, se tournent alors vers la presse à réaction, cependant que la presse anglo-saxonne, plus fortement paginée, préfère les rotatives.

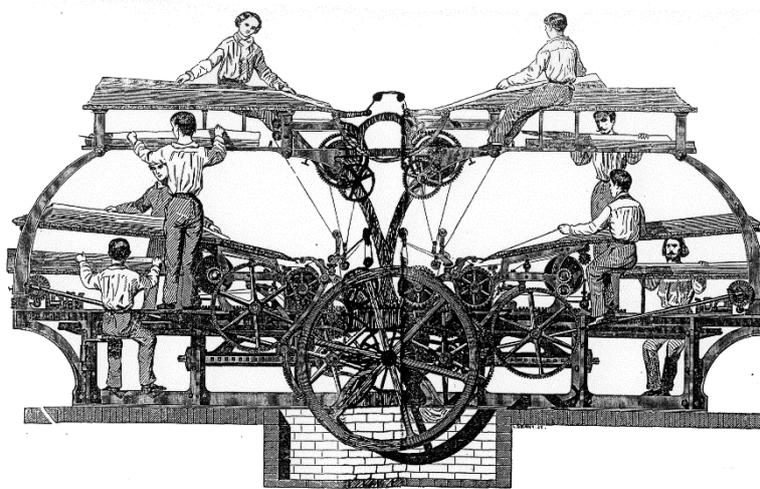
La deuxième génération des presses mécaniques et le temps du télégraphe électrique (1847-1865)

En 1846 et 1847, est mise au point la première presse à réaction d'Hippolyte Marinoni⁴², pour imprimer *La Presse* de Girardin. Alors que les mécaniques n'imprimaient qu'un mouvement sur deux, la nouvelle presse imprime à l'aller et au retour du marbre, parce que le cylindre de pression tourne quand le marbre avance et « détourne » (ou tourne en sens inverse) quand le marbre revient. La feuille présentée à l'impression est de grand format double (860 x 1 200 mm ou 940 x 1 300 mm). À l'aller du marbre, le premier côté (recto) est imprimé, par deux tours du cylindre de pression sur la grande forme portant les quatre pages imposées tête-bêche. La feuille est retournée sur un tambour de registre. Au retour du marbre, est imprimé le second côté (verso), par deux tours en sens inverse du même cylindre de pression. Après impression, les feuilles sont empilées, coupées en deux par le milieu et rognées grâce à un massicot, ce qui donne pour chacune deux exemplaires 600 x 860 mm ou 650 x 940 mm, soit les formats pliés Grand Chapelet (430 x 600 mm) ou Colombier (470 x 650 mm). La machine peut juxtaposer jusqu'à quatre unités d'impression (un cylindre de pression, un tambour de

⁴¹ Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, *op. cit.*

⁴² Éric Le Ray, « La mécanisation des industries graphiques à l'aube de l'ère industrielle », *op. cit.* ; *Id.*, « Histoire de l'imprimerie et de la presse, en marge d'un centenaire : Hippolyte Auguste Marinoni (1823-1904) », *Cahiers Gutenberg*, n°43, décembre 2003, p. 33-99 ; *Id.*, *Marinoni. Le fondateur de la presse moderne entrepreneur (1823-1904)*, *op. cit.*

registre, une série de fils et de cordons guidant la feuille de la marge vers la réception) pour le seul et même marbre où l'on a pu placer une ou plusieurs formes imprimantes. Elle demande alors le travail de neuf ouvriers : quatre margeurs, quatre receveurs, un conducteur, ainsi que le montre une gravure publiée par le *Journal commercial de l'Imprimerie*, le 15 novembre 1855⁴³.



« Presse à journaux, de M. Hippolyte Marinoni, tirant 6 000 exemplaires à l'heure »
(*Journal commercial de l'imprimerie*, 15 nov. 1855)

Chaque unité d'impression ayant une production horaire de 750 feuilles, soit 1 500 exemplaires, la machine de quatre cylindres sort 3 000 feuilles, soit 6 000 exemplaires à l'heure. Elle fut difficile de mise au point, ainsi que le rapporte le *Journal commercial de l'Imprimerie* du 15 août 1855 :

Que dirons-nous de la grande presse de M. Marinoni tirant à 6 000 à l'heure ? [...] La première presse fut une série d'épreuves ; elle coûta 35 000 F, et encore ne servit-elle que de modèle, pour construire les autres, qui sont réduites à 16 000 F. Elles tirent à l'heure 6 000 feuilles imprimées des deux côtés. Elles ne cèdent qu'aux presses du *Times* qui produisent 10 000 ; mais, en revanche, ce sont des montagnes à déplacer, et elles coûtent l'énorme prix de 110 000 F⁴⁴.

⁴³ Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, op. cit.

⁴⁴ *Ibid.*

Cette machine eut un immense succès. *La Presse* finit par en avoir quatre. En mars et avril 1848, elle tire à 70 000 exemplaires – soit 20 000 vendus au numéro et 50 000 par abonnement : « Telle est l'affluence des abonnements à *La Presse*, nous dit-on le 10 mars, que nous sommes obligés de faire quatre compositions ; deux pour la première édition qui paraît à 5 heures du matin [celle des abonnés], et deux pour la seconde édition, en demi-feuille, qui paraît à 2 heures après midi. [...] Nous prenons toutes les mesures pour que le journal puisse être distribué à tous nos abonnés, à Paris, au plus tard à 7 heures du matin. »

Il fallait encore et toujours faire les frais de plusieurs compositions, parce que les quotidiens ne disposaient pas de la stéréotypie. En 1852, l'imprimeur de *La Presse*, Nicolas Serrière, améliore suffisamment la « stéréotypie au papier » pour la rendre enfin accessible aux quotidiens. En dix minutes seulement, on peut désormais produire le cliché. La forme imprimante est moulée dans un flan humide ou sec, constitué d'une dizaine de feuilles de papier superposées, garnies de pâte d'argile, de blanc d'Espagne et d'amidon. Après pression, l'empreinte en creux est séchée et vient garnir le fond d'un moule qui peut être plan ou concave. Après coulée du plomb d'imprimerie en fusion, on obtient très rapidement un cliché ou stéréotype plan ou concave exactement conforme à la forme imprimante originale⁴⁵. Les imprimeurs sont enfin débarrassés de la nécessité de faire plusieurs compositions du même numéro d'un journal. Ils peuvent ainsi réduire leurs frais, tout en multipliant sans difficulté les presses mécaniques travaillant en parallèle. Cette innovation de la stéréotypie rapide permet aussi aux rotatives de dominer le grave handicap de leurs débuts : comment faire tenir sur une surface cylindrique des caractères mobiles ?

Au mitan du siècle, d'autres évolutions convergent pour transformer la presse. Les hommes et les nouvelles parcourent l'espace plus rapidement qu'auparavant. Le chemin de fer, immédiatement employé pour la diffusion des journaux, commence d'étoiler le territoire. Le télégraphe électrique permet aux nouvelles de parvenir très vite dans les rédactions des journaux, améliorant encore les services de l'Agence Havas. Fondé en août 1832 par un ancien commerçant failli, Charles-Louis Havas (1783-1858), un *Bureau de traduction des journaux étrangers*, établi 3 rue Jean-Jacques Rousseau, près de la poste centrale de Paris offre ses services aux journaux parisiens, aux banquiers, hommes

⁴⁵ *Lexique de la presse écrite, op. cit.*

d'affaires et autres particuliers⁴⁶. En décembre 1835, il élargit ses activités en devenant l'*Agence des feuilles politiques. Correspondance générale*, première agence internationale de presse. Son champ d'activité dépasse de très loin celui des correspondances autographiées des journaux des départements, multipliées depuis 1828⁴⁷. Appuyé par le pouvoir, quel que soit le régime, Havas développe considérablement ses affaires, en se défendant bien de servir exclusivement un combat politique : la nouvelle est une marchandise qu'il convient de vendre, sans grand état d'âme. En 1840, l'Agence sert cinq correspondances : aux journaux parisiens et étrangers, aux particuliers et aux banquiers, au gouvernement, aux préfets et aux sous-préfets, enfin à 70 journaux ministériels des départements. Manuscrrites très rapidement par une équipe de copistes, ces correspondances sont dupliquées sur papier léger, grâce au procédé d'impression autographie-lithographie et envoyées sous pli postal. En 1840, l'Agence aligne quatre presses lithographiques dans son atelier d'autographie ; en 1852, elle en a huit⁴⁸. À partir de 1845, elle utilise le télégraphe électrique, devançant les autres correspondances qui ne peuvent l'employer qu'après la loi de novembre 1850. Lors de la guerre de Crimée, en 1854-1855, l'Agence renforce son prestige en montrant son savoir-faire.

Établi en France depuis 1794, le télégraphe optique des frères Chappe et du mécanicien Breguet, fort d'un réseau de 5 000 Km avec 534 relais sémaphores en 1844, est géré par une administration particulière de type militaire, dépendant du ministère de l'Intérieur⁴⁹. Réservé à l'usage exclusif du gouvernement, il fut utilisé frauduleusement, notamment entre 1834 et 1836, favorisant notamment des spéculateurs de la Bourse de Bordeaux. D'où la loi de mai 1837, dont l'article unique établit le monopole de l'État sur la construction et l'exploitation du réseau télégraphique, prévoyant des autorisations pour de futures concessions possibles, ne disant rien sur l'accès du public à l'usage du réseau, mais prévoyant l'arrivée de nouvelles techniques de transmission⁵⁰. En fait, le télégraphe optique, malgré ses insuffisances – il ne peut fonctionner de nuit ni par brouillard ou gros temps –, retarde l'installation en France du

⁴⁶ Antoine Lefebure, *Havas. Les arcanes du pouvoir*, Paris, Grasset, 1992.

⁴⁷ Gilles Feyel, « Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856) », *op. cit.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Catherine Bertho, *Télégraphes et téléphones, de Valmy au microprocesseur, op. cit.* ; *Histoire des télécommunications en France, op. cit.*

⁵⁰ *L'État et les Télécommunications en France et à l'étranger, 1837-1987*, Catherine Bertho-Lavenir, dir., Genève, Droz, 1991.

télégraphe électrique : venu proposer ses services en 1838, l'Américain Samuel Morse est éconduit. Le télégraphe électrique Paris-Rouen, inauguré en 1845, transmet les figures des sémaphores de Chappe. Il en est plus coûteux, car il lui faut deux fils. Le code Chappe est abandonné en 1850 seulement, alors que le télégraphe est ouvert au public et que sont adoptés les codes alphabétiques Breguet puis Morse. Dès 1855, toutes les préfectures sont reliées à Paris. Par la suite, le réseau cantonal se développe rapidement : 21 000 Km (1860), 41 000 (1870), 78 000 (1880), 130 000 (1910). Les liaisons internationales sont favorisées par les premiers câbles sous-marins : Calais-Douvres (1850-1851), transatlantique (1864-1866). Transmettant seulement 25 mots à la minute, l'appareil Morse est remplacé par le système américain Hughes (1855), un clavier permettant 45 mots, introduit en France en 1862. Le système français Baudot (1874), un clavier à cinq touches est plus rapide, 60 mots. Dès 1877, Baudot propose le multiplexage, permettant à trois opérateurs d'émettre simultanément sur la même ligne – par alternance très rapide : cinq fois par seconde pour chaque émetteur. D'où un rendement amélioré de 90 mots à la minute⁵¹.

Dès 1874, l'administration loue à l'heure, l'usage de lignes télégraphiques. En 1878, elle accepte de placer l'arrivée de ces lignes en dehors de ses locaux, dans les bureaux des utilisateurs. Cette même année 1878, la poste et le télégraphe sont fusionnés dans le ministère des Postes et Télégraphes. Établi entre l'Assemblée nationale siégeant à Versailles et le bureau de poste parisien de la Bourse, un premier fil spécial est accordé au syndicat de la presse parisienne le 30 mai 1874 ; son emploi est facturé 50 F de l'heure. Tarif baissé à 25 F en juillet 1876, cependant que la transmission du compte rendu des débats de l'Assemblée devient gratuite. En mars 1878, le journal *La France* a son propre fil entre Versailles et Paris. En province, la location de fils spéciaux est plus tardive. Leur installation est très coûteuse : 100 F le Km en ligne aérienne, 700 F en ligne souterraine. En 1880, le journal *La Petite Gironde* paye 72 000 F son fil spécial entre Paris et Bordeaux. Cela lui permet d'installer, en 1884, le premier bureau de rédaction autonome d'un journal départemental à Paris. En 1881, l'Agence Havas paye

⁵¹ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, op. cit. ; Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, op. cit.

100 000 F son fil Paris-Lyon-Marseille⁵². Ces fils spéciaux se multiplient et se généralisent avant 1914. D'où la suprématie des journaux assez riches pour faire les frais de tels services. Les autres sont reliés au réseau d'une agence de presse, notamment l'Agence Havas.

Ajoutons à tout cela le téléphone, apparu en France dès 1878. Un monopole d'État, dont l'exploitation est concédée à des compagnies privées, dans des conditions de réglementation très strictes. Deux compagnies se font d'abord concurrence, la Compagnie des téléphones (brevet Bell), la société Berthon et Cie (brevet Edison). Les deux entreprises sont fusionnées en 1880, et la nouvelle Société générale des téléphones compte 3 000 abonnés parisiens trois ans plus tard. Le réseau se développant trop lentement, la loi du 16 juillet 1889 instaure le monopole de l'État sur l'exploitation en nationalisant la Société générale des téléphones. En 1890, le téléphone a 6 450 abonnés en France. Ils seront 250 000 en 1914⁵³.

Les magazines illustrés se multiplient et les procédés d'illustration sont encore améliorés. *Le Tour du monde* (1860), *La Vie parisienne* (1860), *The Graphic* (1869) sont illustrés à l'aide de la zincogravure, inventée par Firmin Gillot en 1850. Le dessin est reporté sur une plaque de zinc ; les traits d'encre grasse protègent ensuite la plaque de la morsure d'un acide étalé au pinceau; le zinc est donc gravé en relief. En 1872, le procédé est encore amélioré grâce au report photographique mis au point par Charles Gillot. À la fin du siècle, le procédé est adapté aux rotatives. Cependant que la lithographie est relayée par la zincographie, la plaque de zinc étant grainée à l'aide de poudre de ponce⁵⁴.

Dernière innovation, nécessaire et riche d'avenir : jusqu'alors, même « mécanique » en grandes feuilles, le papier avait toujours été produit à partir de sa matière première traditionnelle, la chiffon ou chiffon, en voie d'épuisement avec l'énorme consommation de journaux et une édition de librairie qui tendait elle aussi vers la production de masse. La cellulose, extraite du bois, vint prendre le relais. En 1843, est inventée la pâte à papier mécanique. Entre 1852 et 1867 sont mises au point les machines à broyer le bois. À partir de 1865-1875, le papier obtenu depuis le bois devient d'un usage généralisé dans l'imprimerie de presse, et même dans

⁵² Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.* ; *Id.*, « Le journalisme et le télégraphe électrique au XIX^e siècle », *L'État et les Télécommunications en France et à l'étranger, 1837-1987*, *op. cit.*, p. 99-105.

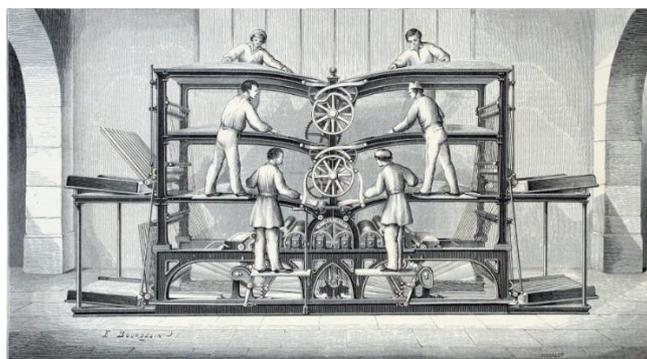
⁵³ Catherine Bertho, *Télégraphes et téléphones, de Valmy au microprocesseur*, *op. cit.* ; *Histoire des télécommunications en France*, *op. cit.*

⁵⁴ Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, *op. cit.*

le labeur⁵⁵. Ce nouveau papier paraissant de source inépuisable, la petite presse populaire pouvait désormais s'épanouir.

La troisième génération des presses mécaniques : les rotatives à vapeur et l'épanouissement de la petite presse populaire (1866-1890)

Avec *Le Petit Journal*, fondé en 1863, une nouvelle presse quotidienne destinée à un public populaire auquel elle est vendue 5 centimes le numéro, atteint des tirages dépassant les 100 000 exemplaires : *Le Petit Journal* tire à 154 000 en octobre 1864, 340 000 en novembre 1869, 603 000 en octobre 1880 ; à la veille de la guerre de 1914-1918, *Le Petit Parisien* tire à 1,5 million d'exemplaires⁵⁶. Cet avènement des *mass media* est rendu possible par la multiplication des presses rotatives⁵⁷. Pendant ses trois premières années, *Le Petit Journal* multiplie les frais de gestion et d'impression, parce qu'il doit se faire imprimer par les presses à réaction de plusieurs imprimeries. En 1866, le mécanicien Marinoni installe la première rotative française chez l'imprimeur Serrière, qui tire *La Presse*, *Le Petit Journal* et *La Liberté*, le nouveau journal de Girardin.



La rotative de Marinoni (brevet de mai 1867)

En 1868, il l'améliore pour *Le Petit Journal* : elle est alors capable de tirer en vitesse maximale 36 000 exemplaires de son petit format, soit 18 000 de grand format à l'heure⁵⁸.

⁵⁵ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, t. III, 1972, p. 59-132.

⁵⁸ Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, *op. cit.* ; Gilles Feyel, « L'imprimerie de presse du XIX^e au XXI^e siècle : évolutions et mutations », *infra*, ch. XIII.

Comme toute rotative, cette machine comporte deux cylindres imprimants (porte-clichés), l'un pour le recto, l'autre pour le verso, accompagnés de leur cylindre de pression et de leur jeu de rouleaux encreurs. Il y a six margeurs et un conducteur ; la réception est automatique. L'économie est réelle. Débutant à 16 heures, le tirage doit être achevé pour que les ballots de journaux puissent être expédiés de Paris par chemin de fer à partir de 19 heures. Avec dix presses à réaction et 90 ouvriers, on ne peut sortir de 360 000 exemplaires ; avec quatre rotatives et 28 ouvriers, on en sort 432 000 !

Tableau 34 : Tirage du Petit Journal, avec ou sans rotative

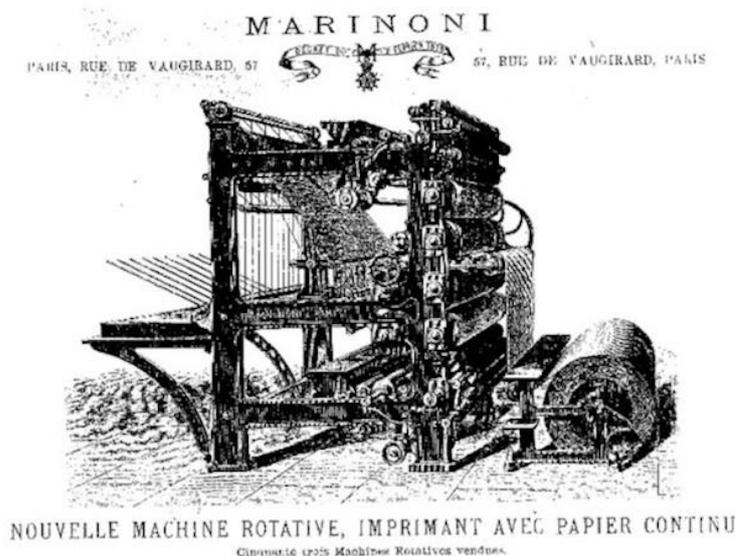
10 presses à réaction	4 rotatives
Main-d'œuvre	Main-d'œuvre
10 machines = 90 ouvriers	4 machines = 28 ouvriers
10 conducteurs	4 conducteurs
40 margeurs	24 margeurs
40 receveurs	réception automatique
Production (3 heures)	Production (3 heures)
6 000 ex. à l'heure (g. format)	36 000 ex. à l'heure (p. format)
soit 12 000 ex. (p. format)	x 4 = 144 000 à l'heure
x 10 = 120 000 ex. à l'heure	soit en 3 heures
soit en 3 heures	144 000 x 3 = 432 000 ex.
120 000 x 3 = 360 000 ex.	

En 1870, *Le Petit Journal* possède quatre rotatives dans son imprimerie de la rue La Fayette. En 1867, Jules Derriey, le concurrent de Marinoni, installe une machine rotative au journal *La Patrie*, pour remplacer une machine américaine.

Tableau 35 : Rendement horaire des presses typographiques au XIX^e siècle

Presses	Nombre	Côtés de feuille	Feuilles r°/v°	Rend ^t . horaire	Format journal 4 p (mm)
à 2 coups	1	300	150	300	in-4°(210 x 270)
idem	2	600	300	150	g. 4°(230 x 350)
à un coup	2	750	375	187,5	<i>idem</i>
méc. blanc (1820)	1	1 000	500	500	<i>idem</i>
méc. retration (<i>id.</i>)	1		1 000	1 000	<i>idem</i>
à réaction (1847)	1		3 000	6 000	g.fol.(430 x 600)
rotative (1868)	1		18 000	18 000	<i>idem</i>

Tout d'abord à feuilles, ces premières rotatives sont équipées de bobines de papier au début des années 1870, lorsque l'abolition du timbre des journaux le permet.



Depuis les presses à deux coups jusqu'aux rotatives de la fin du XIX^e siècle, les rendements à la presse ont été multipliés par 60 ! Encore de tels chiffres sont-ils des maxima. Il faut en effet distinguer le rendement effectif du rendement théorique. Peut-être un peu pessimiste, Adolphe-Lucien Monet, l'auteur d'un manuel de typographie, affirme en 1898, que la presse en blanc aurait un rendement horaire de 850 côtés de feuille et que la presse à retiration ne tirerait que 650 exemplaires seulement :

Il y a lieu en effet, de faire le décompte du temps nécessaire aux fonctions inévitables sur ces machines : chargement du papier en rames sur la table de marge, changements de rouleaux, lavages plus ou moins fréquents des formes, décharges à passer après les moments d'arrêt, remplacement des blanchets [garnitures souples recouvrant la surface des cylindres de pression] salis durant le tirage sur les machines doubles [à retiration] et des feuilles huilées sur les machines en blanc, ou toutefois arrêt pour imbiber les blanchets d'antimaculine ou de tout autre produit analogue évitant le maculage. À ces pertes de temps viennent s'ajouter les accidents ou incidents imprévus, tels que rouleaux [encreurs] fouaillés, cordons cassés ou déçous, feuilles dans les rouleaux, courroies de la transmission à remonter ou réparer, etc., etc.⁵⁹

Il est vrai que l'on pouvait compenser ces aléas du tirage en imprimant simultanément deux clichés d'un même numéro, sur la même

⁵⁹ Adolphe-Lucien Monet, *Machines typographiques et procédés d'impression*, op. cit., p. 164.

presse mécanique, comme on le faisait auparavant avec les presses à bras à un coup, dans de plus petits formats. Pour calculer la durée exacte du tirage, il fallait aussi ajouter le temps passé à la « mise en train », une petite heure sur les presses traditionnelles, dans ce travail toujours semblable qu'était l'impression d'un quotidien – vérification de la frisquette et du tympan, installation de la forme imprimante, mise en place de garnitures afin d'éviter le foulage du papier... –, un quart d'heure seulement pour la presse « à un coup » selon Anisson et à sa suite la presse métallique de Stanhope. Il faut certainement évaluer à une demi-heure la mise en train des presses mécanique. Tout cela dans le seul cas de la presse quotidienne. Dans les imprimeries de labeur, où le travail était très diversifié, les mises en train étaient plus longues, car il fallait réadapter les presses à des travaux successifs souvent différents. Pour le *Magasin pittoresque* et à sa suite tous les périodiques illustrés, les mises en train pouvaient durer plusieurs heures, du fait du travail de préparation demandé par chaque gravure.

La stéréotypie n'exigeant plus qu'une seule composition pour imprimer le journal, les frais de main-d'œuvre en avaient été suffisamment diminués pour rester tolérables, alors que la première composeuse mécanique, le « pianotype » de Young et Delcambre (1840), n'était pas parvenue à s'imposer dans les ateliers⁶⁰. À Paris et en 1860, les imprimeries de presse – les « imprimeries spéciales de journaux » – emploient 663 hommes et 228 femmes ; en 1872, elles réunissent 685 ouvriers : 200 compositeurs, 60 clicheurs, 70 mécaniciens et chauffeurs, 150 plieurs et plieuses, 175 paqueteurs⁶¹. Les compositeurs finissent par travailler en « commandite », une équipe solidaire assurant la composition du journal pour un prix fixé ; le patron n'a de rapport qu'avec le chef de la commandite ; le salaire est partagé à l'intérieur de la commandite, selon le travail effectué par chacun ; en 1881, 800 typographes parisiens travaillent ainsi, dans une solidarité qui les rend plus libres et plus puissants face à leurs employeurs. Les compositeurs de labeurs restent payés à l'heure ou au mille de caractères, en fonction d'un tarif que les ouvriers veulent voir augmenter, face à un patronat fort rétif. Après l'échec de la grande grève de 1878, les typographes s'entendent

⁶⁰ François Jarrige, « Le mauvais genre de la machine. Les ouvriers du livre et la composition mécanique (France, Angleterre, 1840-1880) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2007, p. 193-221.

⁶¹ Paul Chauvet, *Les ouvriers du Livre en France, de 1789 à la constitution de la Fédération du Livre*, *op. cit.*, p. 662-665 ; Frédéric Barbier, « Les ouvriers du livre et la révolution industrielle en France au XIX^e siècle », *Revue du Nord*, janvier-mars 1981, p. 189-205.

pour créer en septembre 1881 un puissant syndicat, la Fédération de la Typographie Française et des Industries Similaires, devenue en 1885 FFIL, Fédération Française des Travailleurs du Livre, affiliée en 1895 à la CGT, Confédération Générale du Travail, lors de sa fondation. De 6 000 adhérents en 1882, la FFIL passe à 14 000 en 1914, soit alors plus de 60 % des ouvriers typographes français⁶². Grâce à la commandite, les ouvriers typographes avaient pris l'habitude de s'autorecruter. Dès 1895, la FFIL invite les journaux favorables à la classe ouvrière à porter le label « Ce journal est exécuté par les ouvriers payés au tarif du syndicat typographique de... », devenu en 1906 le label confédéral « Fédération du Livre-Marque syndicale », définitivement adopté dans toutes les imprimeries de presse parisiennes. Le syndicat avait ainsi imposé son monopole d'embauche. Il lui restait à imposer le « service », travail journalier maximum exigible de l'ouvrier. Ce sera fait lorsque le patronat négociera l'entrée des linotypes dans les ateliers de presse.

La composition mécanique, l'électricité et le temps de la photographie (1890-1914)

Première machine à composer vraiment efficace, la linotype est mise au point aux États-Unis en 1886, par le migrant allemand Ottmar Mergenthaler : la composition de lignes de texte est faite au clavier, grâce à l'assemblage automatique de matrices (ou moules) venues d'un magasin pour être rangées en ligne dans un creuset ; après un jet de plomb d'imprimerie en fusion sur les matrices, celles-ci sont renvoyées dans le magasin, cependant que la ligne de caractère vient s'ajouter à la suite des autres sur une galée⁶³. Dès 1890, trois premières linotypes fonctionnent à Paris. Mais c'est seulement en 1898 que parviennent à Paris des linotypes plus perfectionnées : deux journaux en ont chacun six. Ces machines coûtent cher – 16 à 18 000 F – et leur rendement pose question. Les prospectus indiquent 6 à 12 000 signes à l'heure, selon la taille des caractères. L'expérience prouve que l'on peut parvenir jusqu'à 6 000 signes à l'heure, y compris les corrections. Malgré ces interrogations, les années 1899 et 1900 sont celle du démarrage : en un peu plus d'un an, 87 linotypes sont établies en France, dont 50 à Paris, où quatre ou cinq journaux les utilisent déjà. En 1902, Paris abrite 178

⁶² Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre et du journal. La Fédération Française des Travailleurs du Livre*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1971 ; Madeleine Rebérioux, *Les ouvriers du Livre et leur fédération. Un centenaire, 1881-1981*, Paris, Temps actuels, 1981.

⁶³ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française, op. cit.*

linotypes. D'où – temporairement ? – un chômage croissant : 1 101 syndiqués de la FFTL en 1901, 1 653 en 1902, 2 086 en 1903⁶⁴. En 1905, de grands journaux comme *Le Matin* ou *Le Petit Parisien* s'en dotent. En 1908, 245 linotypistes travaillent à Paris, dont 65 femmes.



Publicité pour la linotype (Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France, novembre 1910)

Dès 1895, la FFTL a manifesté une attitude assez ouverte face à la linotype, à condition que le patronat accepte les exigences ouvrières. Entre 1900 et 1911, les grands journaux départementaux, imprimerie par imprimerie, passent des accords avec la FFTL pour s'équiper de linotypes. À Paris, un accord est signé en janvier 1905. Les linotypistes y gagnent des avantages considérables par rapport aux anciens compositeurs. La journée de travail de 10 heures passe à 7 heures (de jour comme de nuit). La production horaire ne sera que de 4 500 signes, corrections comprises ; les salaires sont augmentés, avec de possibles heures supplémentaires si le service est inachevé⁶⁵. Interviewée le 15 mai 1903 par le journal *L'Imprimerie*, une linotypiste s'estime heureuse de son salaire, mais insiste sur la pénibilité de son travail :

On nous donne 18 centimes par mille de lettres ; à cinq mille, cela fait à peu près vingt sous [un franc] par heure. [...] Le plus pénible pour nous, c'est d'être obligées de lire les manuscrits tout en pianotant sur le clavier, et,

⁶⁴ Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre et du journal. La Fédération Française des Travailleurs du Livre, op. cit.*

⁶⁵ Grégory Dalex, *L'arrivée de la machine à composer Linotype dans l'imprimerie française, à travers la presse corporatiste patronale et ouvrière entre 1881 et 1914, op. cit.*

comme nous pianotons très vite, il faut lire très vite ; cela nécessite une attention d'esprit, une fatigue cérébrale qui finissent, permettez-moi le mot, par nous abrutir... – Les typos compositrices ne sont pas plus heureuses que vous sous ce rapport ? – Si, elles ne produisent que quinze cents lettres par heure ; nous, cinq mille... Cinq mille lettres composées, c'est en même temps cinq mille lettres déchiffrées ou lues⁶⁶.

La grève générale de 1906, organisée par toutes les fédérations CGT pour la journée de 9 heures, encourage le patronat à acquérir les linotypes, afin de réduire le plus rapidement possible le nombre des ouvriers typographes !

Voilà la mise en texte du journal enfin complètement industrialisée, depuis la composition jusqu'au tirage. Jusqu'à la fin du siècle, les rotatives sont perfectionnées et vont de plus en plus vite. Avec l'accroissement de la pagination des journaux, les unités de base ou groupes d'impression – deux cylindres porte-clichés accompagnés de leur cylindre de pression et de leurs rouleaux encreurs – sont multipliés selon les besoins. Les rotatives deviennent de plus en plus importantes. La sortie est améliorée dans les années 1880 par les plieuses et massicots automatiques⁶⁷. En 1888, plus de 150 rotatives, surtout des Marinoni, travaillent en France, pour les principaux journaux de Paris, mais aussi pour les plus grands quotidiens de province⁶⁸. Vers 1900, elles ne fonctionnent plus à la vapeur, mais à l'électricité⁶⁹. À partir de janvier 1902, par exemple, *Le Petit Journal* paraît sur six pages encartées et collées. Aussi, les 1 600 m² de la salle des machines de son imprimerie ont-ils été équipés de seize « nouvelles presses rotatives à plieuses » à une bobine de Marinoni : à la vitesse de 24 000 exemplaires à l'heure, « le feuillet de deux pages est imprimé en même temps que le journal à quatre pages ; il est coupé, encarté et collé mécaniquement dans le blanc du milieu du journal de quatre pages. » Et *L'Imprimerie* du 31 août 1902 de continuer d'expliquer :

Les machines placées en rangs parallèles, avec les réceptions se regardant, sont séparées par un tapis roulant, qui dessert deux rangs en même temps. Les exemplaires reçus sont comptés automatiquement par les machines, de

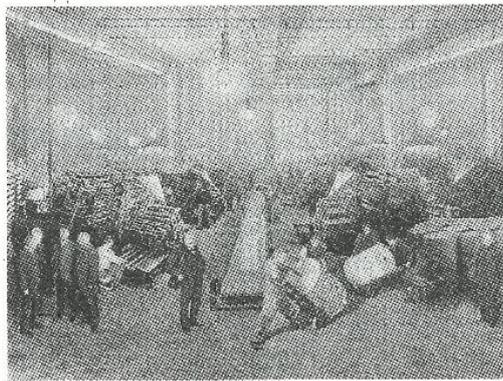
⁶⁶ Id., *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, *op. cit.*

⁶⁷ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*

⁶⁸ Marc Martin, « Les métamorphoses de la presse quotidienne française au XIX^e siècle », *op. cit.*

⁶⁹ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*

façon à former des paquets de 50 exemplaires qui sont ensuite assemblés par dix pour faire des paquets de 500, qui sont déposés par le transporteur, et c'est là un des côtés les plus curieux de cette installation que l'absence de circulation du personnel dans un atelier où se produit et d'où s'écoule une telle masse de journaux imprimés et pliés. Le transporteur, mû par l'électricité, après avoir parcouru toute la longueur de la salle des machines, fait un coude d'équerre et emporte les paquets de 500 à l'un ou l'autre des étages supérieurs, suivant les besoins du service. Les paquets de 500, transportés par le tapis roulant, rencontrent sur leur parcours un compteur automatique qui marque le nombre des paquets de 500 qui ont été emportés par le tapis ; c'est le paquet lui-même qui actionne le compteur. Un élévateur automatique rappelant la noria, et dont les récipients peuvent recevoir des paquets de 500 exemplaires, vient doubler le tapis roulant pour le transport des paquets quand cela est nécessaire. Les machines sont actionnées chacune par un moteur électrique qui lui est propre.



La salle des rotatives du Petit journal (L'Imprimerie, 31 août 1902)

Près de 200 clichés – à raison de deux par page – viennent alimenter les machines, soit deux tonnes de plomb d'imprimerie, très rapidement fabriqués dans la clicherie⁷⁰. *Le Petit Journal* est alors tiré à 900 000 exemplaires. Tirés ensemble à 4,5 millions d'exemplaires en 1914, les quatre grands journaux de la presse d'information parisienne emploient un personnel très nombreux. *Le Matin*, tiré à 670 000 exemplaires en 1910, fait travailler 150 journalistes, 550 employés, 200 ouvriers d'imprimerie ; *Le Petit Parisien*, tiré à 1,5 million d'exemplaires en 1914,

⁷⁰ Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, *op. cit.*

et de province finirent par se doter de plus en plus souvent de leurs propres ateliers, installés dans des locaux aménagés au coup par coup pour recevoir les machines, ou construits tout exprès pour loger l'imprimerie non loin de la rédaction, dans de véritables immeubles intégrés⁷².

À Chartres, en Eure-et-Loir, *L'Union agricole*, un journal républicain modéré bi- puis trihebdomadaire, fondé en 1858 et disparu en 1899, est imprimée à façon chez l'imprimeur Durand entre 1862 et 1896. De cette imprimerie sort également entre 1872 et 1884 un journal légitimiste trihebdomadaire puis hebdomadaire, le *Courrier d'Eure-et-Loir*. *L'Union* est tirée entre 3 400 et 3 600 exemplaires pendant les années 1884-1886, le *Courrier* à 1 700-1 800 en 1881-1884. L'imprimerie qui travaille aussi pour l'édition parisienne et les travaux de ville dispose de 25 000 F de caractères. Elle est équipée de quatre presses à bras et de trois presses mécaniques – deux presses en blanc « Universelle » de Marinoni et une presse à retraitement d'Alauzey –, rejointes par une quatrième en 1884, deux autres à la fin de 1901, encore deux autres en 1909. Servies dès 1866, par la traction vapeur, renforcée en 1873 puis 1902, accompagnée d'un moteur à gaz en 1873, l'électricité investissant les ateliers avant 1908. Toutes machines accompagnées du matériel nécessaire au clichage des stéréotypes, à l'apprêt du papier, au façonnage et au brochage, à la reproduction des photographies. Désormais surtout consacrée à l'édition parisienne, l'imprimerie fait travailler 44 ouvriers en 1895, plus de 100 à partir de 1903. Pour plus des deux tiers d'entre eux, il s'agit de compositeurs et fondeurs de la clicherie (68 à 73 % selon les années 1895 à 1905), alors que les presses mécaniques réunissent autour d'elles entre 16 et 22 % de la main-d'œuvre, et que le façonnage – pliure, rognage, brochage) n'en occupe que 8 à 13 %, surtout des femmes⁷³.

À Perpignan, *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales* (1868-1944), un journal républicain modéré lui aussi, bihebdomadaire, puis trihebdomadaire (1871), devient enfin quotidien en 1874⁷⁴. Diffusé à quelque 770 exemplaires en 1868, 2 100 en 1875, 2 350 en 1880, il est tiré

⁷² Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*

⁷³ Gilles Feyel, « De l'artisanat à l'industrie. L'imprimerie Durand à Chartres (1822-1914) », *Cahiers de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n°3, 2017, p. 235-265 ; *Id.*, « De l'édition locale au service de l'édition parisienne. L'imprimerie Durand à Chartres (1822-1914) », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, XVIII, 2022, p. 131-153.

⁷⁴ Gérard Bonet, *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales. Un siècle d'histoire d'un quotidien, 1846-1950. L'entreprise, le journal, la politique*, *op. cit.*

à 5 000 exemplaires en 1895, 10 000 en 1903-1904, 20 000 en 1914. Auparavant réservé aux seuls abonnés, il est vendu 5 c le numéro quand il devient quotidien. Dès ses débuts, *L'Indépendant* a sa propre imprimerie parce que les imprimeurs de la ville ont refusé de se risquer à l'imprimer. De format quatre pages in-folio, le journal est d'abord tiré sur une presse métallique à bras Stanhope. L'atelier est par la suite mécanisé prudemment par une série de machines en blanc – l'« Indispensable » de Marinoni en 1871, puis deux « Universelles » du même mécanicien en 1875 et 1883 – et l'on joue manifestement sur les formats afin réduire les temps de tirage. De format 29 à 33 dm² (journal ouvert) au temps des presses à bras, *L'Indépendant* parvient jusqu'à 39 dm² entre janvier 1873 et février 1874. Devenu quotidien alors qu'il ne dispose encore que de l'« Indispensable », le journal réduit de moitié son format (19 dm²) entre février 1874 et septembre 1875. Il s'agit moins de réduire le travail de la rédaction que de diminuer le temps de tirage, en imprimant le journal sur des demi-feuilles de papier comme on l'a vu faire à Paris au début du siècle : les quatre pages du journal étaient composées tête-bêche dans une seule et même forme imprimante ; après tirage du recto, on tirait le verso et il ne restait plus qu'à massicoter par le milieu la feuille pour avoir deux exemplaires parfaitement identiques. Le temps de tirage était ainsi réduit de moitié : 1 000 exemplaires sortaient chaque heure de la machine – 500 rectos, puis 500 versos. Le journal resta imprimé en demi-feuilles jusqu'en 1892, les presses « Universelle » permettant l'accroissement de format du journal : 25 dm² entre 1875 et 1882, 26 dm² entre 1882 et 1888, 33,5 dm² entre 1889 et 1892. L'atelier était équipé de plusieurs machines, parce qu'il imprimait aussi des travaux de labeur. Les tirages montant, *L'Indépendant* se dota en 1892 d'une presse à réaction Koenig, à quatre cylindres de pression, actionnée par un moteur à gaz de 4 CV, sans changer son format permettant l'impression en demi-feuille. L'un de ses administrateurs indique alors :

Notre tirage croissant tous les ans, nous avons cru nécessaire de faire l'acquisition d'une presse dite à réaction qui peut fournir de quatre à cinq mille exemplaires à l'heure. [...] La presse universelle sur laquelle nous tirions autrefois fournissait à peine un millier d'exemplaires à l'heure. Il nous fallait près de quatre heures pour achever notre tirage qui, depuis trois ans, évoluait autour de 3 000 et qui cette année a atteint la moyenne de 3 795. [...] La nouvelle presse nous a coûté dix mille francs d'achat et un millier de francs d'installation, mais nous sommes maintenant pourvus d'un outil qui, à Perpignan, nous met au-dessus de toutes les concurrences⁷⁵.

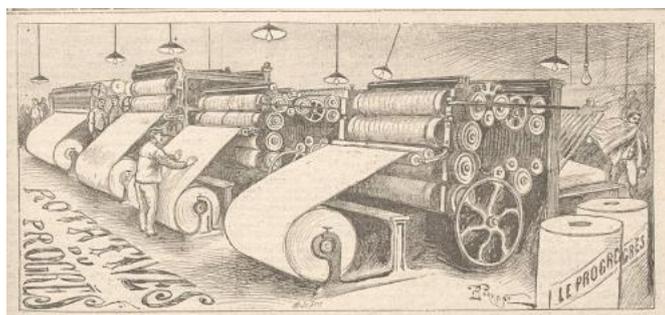
⁷⁵ *Ibid.*

En 1900 et 1901, *L'Indépendant* se dote enfin de deux rotatives Marinoni – l'une petite et l'autre grande – afin de faire face à toute défaillance possible. Sont aussi doublés les moteurs électriques et à gaz de 10 CV, les moules à cliché, etc. Et le 16 janvier 1901, le journal adopte le grand format de 430 x 560 mm, quatre pages, soit une feuille ouverte de 560 x 860 mm ou 49,1 dm². La publicité et les petites annonces se multipliant, ces rotatives sont remplacées en 1913-1914 par une rotative de Hoe, permettant de tirer un journal de deux, quatre, six ou huit pages ou, simultanément deux journaux de quatre pages. La première linotype est installée en 1912. Le journal en fera travailler huit en 1923, une douzaine en 1944. Laissons là ce journal, dont la grande prospérité viendra plus tard, pendant l'Entre-deux-guerres.

Alors que *L'Indépendant* s'est lentement et prudemment installé dans le monde industriel, *L'Ouest-Éclair*, fondé à Rennes en 1899, rue de La Chalotais, est rapidement devenu un grand quotidien régional, à multiples éditions locales⁷⁶. Aussi s'est-il très vite équipé. Après une vieille presse à retiration, installée dans la cave, c'est dès 1902, l'achat d'occasion d'une rotative Derriey auprès du *Petit Parisien*, permettant le tirage d'un journal de quatre pages, à partir d'une seule bobine de papier. *L'Ouest-Éclair* est tiré à 8 000 exemplaires en mars 1902, à 15 000 en juillet. Depuis 1903 et jusqu'en 1913, parcelle après parcelle, a été acquis un grand terrain à l'angle des rues du Pré-Botté et Saint-Benoît où est construit un vaste immeuble en équerre juxtaposant les bureaux de la rédaction et de réception d'un côté, et de l'autre les installations de l'imprimerie. Le tout est en construction dès avant la Grande Guerre pour s'achever dans les années 1920. La multiplication des éditions provoque l'abandon de la composition manuelle et en 1905, six linotypes sont établies au rez-de-chaussée d'un ancien bâtiment rue du Pré-Botté, non loin d'une nouvelle rotative de huit pages grand format, alors que la rédaction est située au premier étage, et la clicherie en sous-sol. En 1912 sont acquises des rotatives allemandes Winkler, montées au début de 1914 dans le nouvel immeuble du Pré-Botté. Elles permettent deux fois quatre sorties de huit pages et peuvent tirer jusqu'à 400 000 exemplaires. Pour l'heure, le journal a cinq éditions en 1913 et le tirage est déjà de plus de 100 000. Diffusé dans dix départements, *L'Ouest-Éclair* est bien parti pour devenir le grand régional armoricain de l'Entre-deux-guerres.

⁷⁶ *L'Ouest-Éclair. Naissance et essor d'un grand quotidien régional, 1899-1933*, Michel Lagrée, Patrick Harismendy et Michel Denis, dir., Presses universitaires de Rennes, 2000.

Un journal local comme *L'Union agricole*, un important départemental comme *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, un journal déjà régional comme *L'Ouest-Éclair* : tous ont su s'équiper selon l'évolution de leur diffusion et de leurs bénéfices. On pourrait multiplier les exemples. *La Dépêche* de Toulouse⁷⁷, *La Petite Gironde* de Bordeaux⁷⁸, *L'Est républicain* de Nancy⁷⁹, *Le Progrès* de Lyon ont eux aussi leur immeuble en centre-ville, intégrant en un même lieu la rédaction, l'administration et l'imprimerie. Fondé en 1859, *Le Progrès* est racheté par l'affairiste Léon Delaroche en 1880, qui le transforme en journal populaire et radical à 5 c et le porte à 80 000 exemplaires en 1885. En 1895, le journal, ses différents services et son imprimerie s'établissent à la place de l'ancien théâtre Bellecour dont la façade, 85 rue de la République, garde les statues de la musique et de la danse. Les illustrations de Gustave Giranne, le dessinateur attitré du *Progrès illustré*, un supplément du quotidien publié entre 1890 et 1905, permettent de pénétrer dans ces nouveaux locaux⁸⁰. Voici la salle des rotatives, puis la façade et différents services du journal :



⁷⁷ Henri Lerner, *La Dépêche, journal de la démocratie*, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1978, 2 vol.

⁷⁸ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, op. cit.

⁷⁹ Colette Hirtz, *L'Est républicain, 1889-1914. Naissance et développement d'un grand quotidien régional*, Presses universitaires de Grenoble, 1973.

⁸⁰ Gilles Feyel, *Scoop : Une histoire graphique des journaux et des magazines*, Lyon, Musée de l'imprimerie, 2015, p. 25 ; Marc Martin, *La presse régionale*, op. cit.



Dès avant la Grande Guerre, les grands départementaux et les régionaux se sont organisés pour publier en « une » des images en photogravure, traitées dans des ateliers indépendants ou dans les locaux du journal : dès 1906, *L'Est républicain* publie les portraits de personnalités en similigravure, à partir de clichés venus des grandes

imprimeries nancéiennes, le journal ne s'équipant d'un atelier de photogravure qu'en 1924⁸¹.

Comme la mise en texte, la mise en image s'est industrialisée, grâce à la « fée électricité » et à la photographie. Cela fut assez lent, car il fut difficile de passer de la photographie au cliché typographique. Aussi, les anciens modes d'illustrations furent-ils encore longtemps employés. On trouva d'ailleurs de nouvelles techniques. À partir de 1890, Marinoni mêla dans ses clichés des zincs gravés en zincogravure et des galvanos beaux et fins produits par électrolyse en galvanoplastie, pour illustrer en quadrichromie, puis en cinq, six ou sept couleurs le *Supplément illustré* du *Petit Journal*, à l'aide de rotatives « chromo-typo ». En 1898, Alphonse-Lucien Monet, cet auteur déjà cité d'un manuel de typographie, explique :

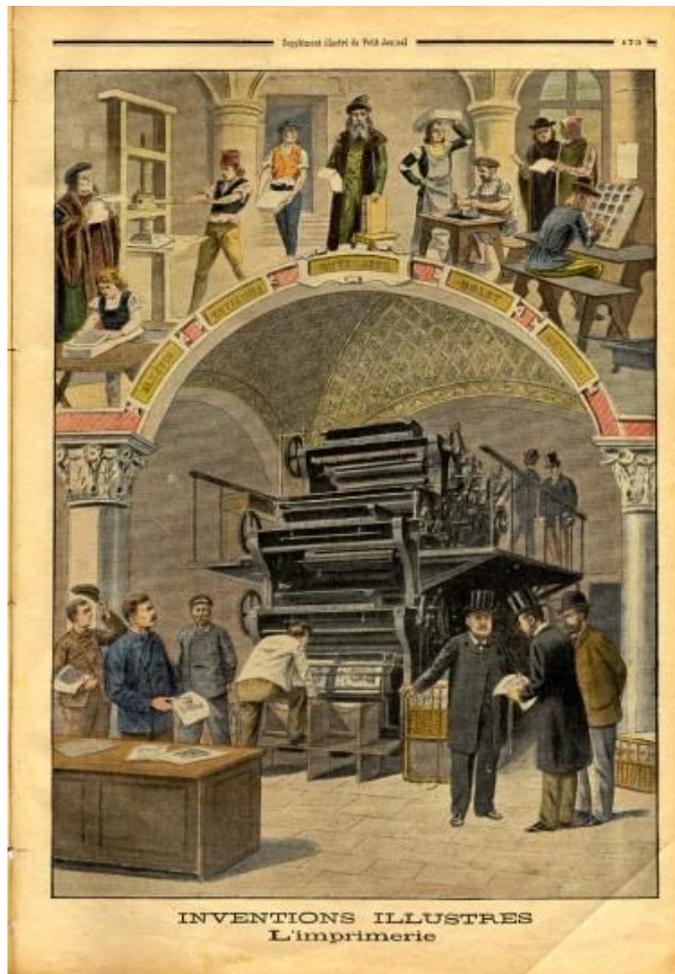
Sur ces machines, la vitesse atteint à 10 000 exemplaires par heure, mais cela avec deux jeux de clichés, c'est-à-dire qu'en réalité la vitesse est de 5 000 tours des cylindres de pression, soit le même nombre de grandes feuilles [8 pages format 310 x 450 mm, soit 620 x 900 mm ou 55,8 dm²]. [...] Prenons pour exemple le *Supplément illustré* du *Petit Journal*, pour lequel les premières rotatives à quatre couleurs ont été construites. Aujourd'hui le tirage atteint un million d'exemplaires environ ; il s'obtient avec deux rotatives à cinq couleurs [par ordre de passage : jaune, chair, rouge, bleu, noir], plus le verso en noir pour le texte. Il faut en moyenne 120 heures, compris la mise en train, pour arriver en temps utile et satisfaire aux expéditions. Le personnel, de jour et de nuit, comprend en tout cinq conducteurs et douze hommes d'équipe, soit dix-sept personnes.

Et notre expert de calculer ensuite : 48 clichés sont suffisants avec ces deux rotatives, alors qu'il en faudrait 288 avec des machines ordinaires, en blanc ou à retiration, qui feraient alors travailler jour et nuit 409 ouvriers⁸². Par la suite, l'atelier fut équipé de cinq machines, dont deux à six couleurs et trois à sept. Jouissant de cette avance technique considérable, le *Supplément illustré* du *Petit Journal*, diffusé le dimanche éclipsa celui du *Petit Parisien*, lancé en 1889 et imprimé en noir et blanc jusqu'en janvier 1900⁸³.

⁸¹ Claude Leclerc, « L'évolution technique du journal, 1889-1989 », *L'Est républicain, 1889-1989. Le quotidien dévoilé*, Étienne Criqui, Louis-Philippe Laprêvotte, François Roth, dir., Nancy, Éditions de l'Est, 1990, p. 201-221.

⁸² Adolphe-Lucien Monet, *Machines typographiques et procédés d'impression*, *op. cit.*, p. 163-164.

⁸³ Jean-Pierre Bacot, *La presse illustrée au XIX^e siècle, une histoire oubliée*, Limoges, Pulim, 2005.



Le Petit Journal illustré, 2 juin 1901, la machine rotative chromo-typographique « à sept couleurs, noir compris » de Marinoni, tirant Le Petit Journal illustré (5^e page)

La photographie sert d'abord de modèle aux graveurs. Le 1^{er} juillet 1848, *L'Illustration* reproduit la première gravure faite à partir de l'interprétation d'un daguerréotype : une barricade sur le faubourg Saint-Antoine lors des journées révolutionnaires de juin 1848. Le 7 mai 1853, est publiée la première gravure faite à partir d'une photographie. À partir de 1877, *L'Illustration* utilise la technique du bois pelliculé. Le cliché-photo est tiré sur la surface polie d'un bois à graver, recouverte d'une couche photosensible. Le graveur travaille directement, interprétant

l'image sans dessin intermédiaire. En 1891, le cliché est retouché par un dessinateur avant sa projection sur le bois, ce qui facilite le travail des graveurs : le 25 juillet, *L'Illustration* publie la première gravure de ce genre représentant une garde-barrière⁸⁴. Jusque-là, la photographie ne peut être directement reproduite. On finit par découvrir un moyen de traiter les dégradés plus ou moins gris, du plus blanc au plus noir, proposés par les photographies. Le 10 mars 1877, *Le Monde illustré* publie la première reproduction photomécanique tramée en zincogravure : il s'agit du portrait de l'explorateur Nordenskjöld. Au milieu des années 1880, est définitivement mis au point le procédé de similigravure par le Français Charles-Guillaume Petit, l'Allemand Georg Meisenbach et l'Américain Frederick Ives. Lors de la préparation du phototype transparent qui servira à insoler la plaque de zinc, on interpose une trame quadrillée entre le cliché original et la surface photosensible. La trame décompose les gris en points d'étendue variable, plus grande si le gris est plus foncé, tirant vers le noir, plus petite s'il est plus clair tirant vers le blanc. L'image tramée est ensuite copiée par insolation sur la plaque de zinc photosensible. Lors de la gravure, la morsure de l'acide est plus ou moins profonde selon la force des points ; il en résulte une surface imprimante en relief, constituée d'un ensemble de points de surfaces différentes. Lorsque les points ont une petite surface, ils sont éloignés les uns des autres et porteront peu d'encre lors de l'impression (les gris proches du blanc) ; lorsqu'ils ont une large surface, ils sont proches les uns des autres et porteront plus d'encre (les gris foncés proches du noir)⁸⁵.

Grâce à la similigravure, les photographies plus ou moins retouchées illustrent une nouvelle génération de magazines, imprimés sur beau papier couché, lancés en 1898, avec *La Vie illustrée*, un hebdomadaire d'actualité générale, *La Vie au grand air*, *Revue illustrée de tous les sports*, enfin *Lectures pour tous*⁸⁶. L'essor de la photographie en similigravure est

⁸⁴ Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Du dessin de presse à la photographie (1878-1914) : histoire d'une mutation technique et culturelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1992, p. 6-28 ; Jean-Noël Marchandiau, '*L'Illustration*', 1843-1944, *vie et mort d'un journal*, *op. cit.*

⁸⁵ Raymond Lécuyer, *Histoire de la photographie*, Paris, Baschet, 1945, ch. X, « Création des procédés photomécaniques (1813-1939) », p. 245-268.

⁸⁶ Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Du dessin de presse à la photographie (1878-1914) : histoire d'une mutation technique et culturelle », *op. cit.* ; Gilles Feyel, « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *op. cit.* ; Pascale Fouquoire, *Les débuts de la photographie dans la presse illustrée (1880-1912, à travers 'L'Illustration', 'Le Monde illustré' et 'La Vie illustrée')*, mémoire de maîtrise, Gilles Feyel, dir., Universités Paris IV et Paris II, 1991.

favorisé par un nouveau mode d'impression, adapté aux rotatives, l'héliogravure, procédé d'impression en creux mis au point en Angleterre en 1895. La forme imprimante, un cylindre métallique, est gravée chimiquement par insolation, d'où ce nom d'héliogravure (hélios : le soleil). Les photographies tramées en héliogravure sont plus belles, plus fines qu'en typographie. De nouveaux magazines sont encore fondés, cependant que les anciens titres doivent s'adapter ou disparaître. En 1908, *L'Illustration* publie sa première photographie tramée en héliogravure; deux ans plus tard, elle a son propre atelier d'héliogravure⁸⁷.

Alors que le *Supplément illustré* du *Petit Journal* continue de publier ses illustrations au dessin en couleur, la séduction de la photographie similigravée sur le public est si puissante que le *Supplément illustré* du *Petit Parisien* veut faire croire qu'il y a recours, sans abuser ses lecteurs les plus avertis, par exemple l'un d'entre eux, le 15 décembre 1909, dans *Romans-Revue* :

Quant à l'illustration, elle vaut celle du *Petit journal illustré*. C'est de la mauvaise imagerie d'Épinal. *Le Petit Parisien* a beau dire que ces dessins sont 'des photographies en couleurs, procédé exclusif du Petit Parisien', cette affirmation sent le bluff d'une lieue. Comment en effet s'est-il arrangé pour photographier – avec ou sans couleurs – le duel qui eut lieu à Chicago entre deux femmes absolument seules dans une chambre fermée, et dont on ne retrouva que les deux cadavres ? Cela ne l'a pas empêché de nous donner, dans son numéro du 3 octobre, la reproduction 'photographique' des deux femmes en train de se révolvrer. Comment encore a-t-il pu se trouver également à Épernay pour photographier une automobile lancée à cent kilomètres à l'heure, au moment précis où elle écrasait deux fillettes ? Tout cela, c'est du battage, et assez grossier⁸⁸.

À bout d'arguments, *Le Petit Parisien* finit par supprimer son *Supplément illustré* le 27 mars 1910, annonçant dans ce dernier numéro : « Au lieu d'images coloriées, composées à l'avance et ne rappelant parfois que de loin en loin la réalité, nous donnerons à nos lecteurs le document vécu. » Lui succède alors *Le Miroir*, probablement lancé à la fin de 1911. Le premier numéro conservé de ce journal est daté du 28 janvier 1912 (« n°1, première année ») ; imprimé sur papier-journal dans un format in-folio de huit pages, il est illustré de quelques photographies, mais surtout

⁸⁷ Pascale Fouquière, *Les débuts de la photographie dans la presse illustrée (1880-1912, à travers 'L'Illustration', 'Le Monde illustré' et 'La Vie illustrée')*, *op. cit.* ; Jean-Noël Marchandiau, *'L'Illustration', 1843-1944, vie et mort d'un journal*, *op. cit.*

⁸⁸ Jean Watelet, *La presse illustrée en France, 1814-1914*, thèse, Pierre Albert, dir., Université Paris II, 1998, p. 459.

de dessins. *Le Miroir* devient enfin le 30 novembre 1913 (troisième année, nouvelle série, n°1), une magnifique « revue hebdomadaire des actualités », imprimée en héliogravure sur papier blanc couché sous une couverture illustrée pleine page couleur ; les vingt pages de rédaction sont enchâssées dans des pages de publicité en début et fin de numéro⁸⁹. Ainsi est-on passé du premier *Miroir* sur papier-journal au deuxième *Miroir*, un véritable magazine. Mutation importante. Avec cette innovation, la presse illustrée est définitivement passée de l'ancien monde du dessin gravé au nouveau monde de la photographie héliogravée.

La presse magazine n'est pas seule à bénéficier de la photographie. En novembre 1902, la similigravure entre dans le quotidien *Le Matin*, bientôt suivi par ses trois concurrents de la grande presse d'information : *Le Journal* au printemps 1903, *Le Petit Parisien* et *Le Petit Journal* à l'automne suivant. Les 2, 7, 8, 10 et 11 novembre 1902, *Le Matin* publie ses premiers similis, pour vanter en dernière page le nouveau feuilleton, « Les Rois du monde », de Pierre Sales : un portait photographié de l'auteur, les portraits aquarellés de ses personnages. Les 15, 19 et 22 novembre, la une présente un portrait photographié : le professeur Poirier, élu à la faculté de médecine ; le Kronprinz allemand ; une dame assassinée à Passy. Le 24 paraît le premier article-photo consacré à un sous-marin allemand : une simili, entourée d'un texte explicatif. Les portraits et les photographies de groupe sont détournés à partir du 22 janvier 1903⁹⁰. La photographie obtient rapidement un grand succès dans la presse quotidienne. Le plus important éditeur des nouveaux magazines héliogravés, Pierre Lafitte, lance même, en novembre 1910, un quotidien de luxe privilégiant la photographie, *Excelsior*. Trois de ses douze pages sont entièrement consacrées à la photographie : la une, la cinquième et la neuvième. Autre innovation d'*Excelsior*, la spécialisation des pages, réservées à certaines rubriques : spectacles, musique, mondanités et élégances, sports, automobile et aviation, etc. *Excelsior*, vendu à 10 centimes le numéro, était réservé à des lecteurs fortunés⁹¹.

⁸⁹ Gilles Feyel, « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *op. cit.*

⁹⁰ Pierre Albert et Gilles Feyel, « Photographies et médias. Les mutations de la presse illustrée », *Nouvelle histoire de la photographie*, Michel Frizot, dir., Paris, Adam Biro Bordas, 1994, p. 358-369.

⁹¹ Aline Daix, *Au commencement était la photographie. 'Excelsior', premier quotidien illustré français, 1910-1940*, mémoire de DEA, Gilles Feyel, dir., Université Paris II, 1990.

L'expansion de la photographie dans la presse quotidienne a été cependant ralentie par le grand handicap de la distance. En un temps où le télégraphe et le téléphone permettent de transmettre très rapidement les nouvelles et les reportages depuis les points les plus éloignés de la planète, l'image ne peut parvenir aux rédactions que par le chemin de fer, c'est-à-dire souvent bien longtemps après. Il s'ensuit une écriture journalistique dans laquelle le texte ne peut être en symbiose avec l'image. Quand *Excelsior* couvrit la fugue et la mort de Léon Tolstoï, il illustra ses propos de photographies de la vie quotidienne de l'écrivain et de ses proches, toutes images souvent non datées et détournées, apparaissant donc comme hors du temps. La seule photographie réellement d'actualité, celle des obsèques, fut publiée le 28 novembre 1910, six jours après l'événement. En retard sur l'actualité, l'illustration est souvent atemporelle, par exemple les innombrables photo-portraits, en buste, détournés ou non, toujours disponibles, permettant d'évoquer trop facilement, les protagonistes de l'événement (souverains, ministres, diplomates, généraux, criminels et leurs victimes, etc.).

Lorsqu'une guerre se passe très loin, par exemple le conflit russo-japonais en 1904-1905, on ajoute aux inévitables portraits, le panorama plus ou moins large ou détaillé des sites avant la bataille, et surtout d'innombrables navires de guerre, à l'arrêt ou canonnant lors d'anciennes manœuvres. *Le Matin* publie le 9 mars 1904 « un instantané pris il y a trois semaines » du bureau de recrutement de Vladivostok, puis le 14 mars « un instantané pris il y a six semaines » de canonnières russes prises dans les glaces... Pour qu'un événement ait donc quelque chance d'être illustré, il faut qu'il reste suffisamment longtemps dans l'actualité – les troubles révolutionnaires russes en 1905, la guerre des Boers en Afrique du Sud, la guerre des Balkans en 1912 – ou bien qu'il se passe non loin de la rédaction, par exemple la mort du pape Léon XIII en juillet 1903. L'événement est mis en scène à la « une » du *Journal* par une haute photographie détournée du pontife bénissant, en chape et coiffé de la tiare, et par un autre cliché plus intimiste du pape en promenade. Le conclave et l'élection de Pie X, le voyage des souverains italiens à Paris en octobre suivant sont très largement illustrés. Actualités prévisibles et bien couvertes. En un temps où les photographes étaient encore peu nombreux, et où la photographie instantanée s'épanouissait tout juste, les événements arrivés soudainement sont souvent l'objet de reconstitutions dessinées. Le 7 août 1903, le magazine *La Vie illustrée* publie la manifestation d'hostilité d'un « laïc » lors du service funèbre à la mémoire de Léon XIII, où l'on voit de dos le manifestant se précipitant sur le

parvis de Notre-Dame de Paris, en hurlant « À bas la calotte ! » Autre instantané, « reproduit sans retouche » par *Excelsior* le 21 novembre 1910, l'arrestation de Lucien Lacour, agresseur du président du Conseil Aristide Briand : la police et l'agresseur paraissent cependant avoir fort complaisamment posé⁹².

Il fallut attendre les années 1920 pour voir se généraliser la téléphotographie qui permit à la photographie de franchir les distances aussi rapidement que les textes, en utilisant le télégraphe, le téléphone ou la TSF. Son principe fut découvert par le physicien allemand Arthur Korn en 1902. En novembre 1906, l'innovation était annoncée par *Le Temps* et par *L'Illustration*, qui montrait sur sa couverture une photographie transmise de Berlin vers Paris. Le 1^{er} février 1907, dans les locaux parisiens de *L'Illustration*, Arthur Korn expliquait son invention devant un parterre de diplomates, d'hommes politiques et de savants, puis il procédait à la transmission d'une photographie entre Paris et Lyon. Le 23 novembre 1907, il concédait à *L'Illustration* le monopole de l'exploitation de sa découverte en France. On en resta là, probablement parce que la montée des antagonismes entre France et Allemagne empêchèrent toute suite industrielle. Il est vrai qu'un compétiteur avait su lui enlever tout espoir de percer sur le marché français. Travaillant depuis 1896 à la mise au point d'un dispositif de transmission des images animées, l'ingénieur Édouard Belin propose dès novembre 1907 son propre appareil de téléphotographie, officiellement présenté dans les bureaux du magazine *Je sais tout*, le 22 janvier 1908. Une photographie parcourt alors 1700 km, en 22 minutes, sur le trajet Paris-Lyon-Bordeaux-Paris. Améliorant encore son système, Belin évince Korn en proposant un appareil aisément transportable, permettant une plus rapide transmission de photographies faciles à développer dans de simples chambres d'hôtel. *Le Journal* publia le 13 mai 1914 un cliché transmis en 4 minutes, de l'inauguration de la foire de Lyon par le président Poincaré. Le bélinographe, prit son essor après la Grande Guerre, lorsqu'il utilisa les propriétés de la cellule photoélectrique⁹³.

Plus précoce à Paris, plus tardive en province jusqu'à l'apparition des premiers grands journaux régionaux à multiples éditions locales, l'industrialisation de la mise en texte et de la mise en image est

⁹² Pierre Albert et Gilles Feyel, « Photographies et médias. Les mutations de la presse illustrée », *op. cit.*

⁹³ Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, *op. cit.*

complètement réalisée à la veille de la Grande Guerre. Au long du XIX^e siècle, de 1814 à 1914, la fabrication des journaux et des périodiques illustrés a vu se succéder deux paradigmes, si l'on veut bien reprendre et adapter les schémas de l'historien des sciences Thomas S. Kuhn⁹⁴. Au paradigme de l'ancien régime typographique, ce premier temps d'une presse quotidienne rare et chère, a succédé une longue période de révolution industrielle s'étendant des années 1820 aux années 1890, contemporaine de la conquête de nouveaux publics par une presse nombreuse et diversifiée servie par l'essor des télécommunications – le mot entre dans la langue en 1904 –, période débouchant sur un deuxième paradigme, nouveau système de production équilibré entre la composition « chaude » des linotypes, de la photogravure et du clichage, d'un côté, et de l'autre les rotatives typographiques, parfaitement adapté à l'impression rapide d'une presse destinée à la consommation de masse⁹⁵. Un système si équilibré qu'il perdura jusque dans les années 1960-1970, alors relayé par la « modernisation » débouchant à partir de 1995-2000 sur le troisième paradigme de la saisie numérisée et de l'impression offset...

⁹⁴ Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, Champs, 1983 (1^{re} éd. 1962, 2^e 1970).

⁹⁵ Gilles Feyel, « L'imprimerie de presse du XIX^e au XXI^e siècle : évolutions et mutations », *infra*, ch. XIII.

Chapitre X

Des calculs trop simples de Girardin en 1836, à la réalité des coûts de fabrication des quotidiens parisiens entre 1800 et 1844

Quand en 1836, Émile de Girardin lance le quotidien « à bon marché », il présente dans le prospectus de *La Presse* quelques chiffres volontairement un peu biaisés, afin d'attirer les éventuels souscripteurs du capital social de 500 000 F proposé en actions de 250 F, en formalisant pour la première fois la loi du double marché : le journal est vendu une première fois aux annonceurs, avant de l'être aux abonnés. Pour rendre sa démonstration lumineuse, Girardin distingue, dans le prix de revient du journal, deux sortes de frais. Les frais fixes – ou frais décroissant avec la hausse du tirage – englobent les rémunérations de la rédaction et abonnements aux correspondances, le coût de la composition des formes imprimantes, les frais d'administration, etc. Les frais progressifs croissent avec la hausse du tirage ; ce sont les frais de l'impression (ou tirage) et de papier, le timbre, la taxe postale. Rien là de bien original. Depuis les origines de l'imprimerie, les imprimeurs savaient distinguer ces deux types de frais. De même que tous les entrepreneurs de presse.

Ancien propriétaire du *Journal de Paris* entre 1795 et 1811, le comte Roederer rédige un intéressant mémoire fin 1817-début 1818, sur « les sacrifices pour fonder un journal », lors de son long procès avec les nouveaux propriétaires du quotidien : il s'agit de prouver que ces derniers ont fait une excellente affaire en récupérant le *Journal de Paris*, puisqu'ils n'ont pas eu à se préoccuper des gros frais du lancement, toujours aléatoire, d'un nouveau journal. Après s'être étendu sur l'installation des bureaux, le recrutement des « auteurs » et des employés, les frais de prospectus et d'envoi gratuit pendant trois mois, le mémoire énumère les frais de fabrication proprement dits. Et comme plus tard Girardin, il distingue les « dépenses fixes » et les « dépenses variables » : « Les frais d'administration, d'habitation, de rédaction, et de plus la composition des formes d'imprimerie, sont des dépenses fixes qu'il faut faire pour trente abonnés comme pour six mille. Le papier, le double timbre, le port, le

tirage des feuilles sont une dépense variable qui se proportionne au nombre des abonnés¹. »

Tableau 36 : Les chiffres du prospectus de La Presse en 1836

		Pour 1 abonnement	1 000	10 000
Frais décroissants (par an)				
Rédaction	100 000			
Composition	36 000	160 000	160 000	160 000
Administration	24 000			
Frais progressifs				
Timbre (5 c. x 365)	18,25			
Poste (4c. x 365)	14,60	44,80	44 800	448 000
Papier, tirage				
Pliage,	11,95			
Adresses				
Total		160 044,80 F	204 800 F	608 000 F

Note : Alors que les journaux sont diffusés sur 360 jours l'année, Girardin compte ici sur 365 jours. Un peu plus tard, *La Presse* du 12 octobre 1836 indique que les frais décroissants « varient depuis 100 000 F jusqu'à 200 000 F par an, selon le mérite et l'étendue du format » et évalue à 11 F « par abonnement annuel d'un journal quotidien de 30 décimètre » les frais de papier et de tirage ; chiffrés pour 32,40 F, les frais de timbre et de poste ont manifestement été calculés sur 360 jours. Le montant des frais de poste est tout à fait artificiel, puisqu'il est chiffré comme si le journal envoyait tous ses exemplaires en province, alors qu'en moyenne, le tiers en était diffusé dans Paris, au prix beaucoup plus bas de 1 centime l'exemplaire (à *La Presse* en 1839), voire même de seulement 2/10^e d'un centime (au *Siècle* la même année). Voir Gilles Feyel, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1987, p. 31-65, voir p. 49.

Revenons à Girardin, qui explique ensuite que si l'on baisse le montant de l'abonnement de moitié en le situant à 40 F l'année, on aura une triple compensation qui maintiendra le bénéfice et même l'augmentera : la hausse naturelle du nombre des abonnés ; la baisse du prix de revient de chaque exemplaire tiré par chute des frais décroissants ; l'augmentation du volume de la publicité, car les

¹ Cette répartition frais fixes / frais progressifs est universellement proposée au XIX^e siècle, par exemple dans les années 1860 par Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, *op. cit.*, p. lxxxvii, et par Auguste Nefftzer dans son prospectus de 1861 pour *Le Temps* (René Martin, *La vie d'un grand journaliste*, *Auguste Nefftzer, op. cit.*, t. II, p. 139.

annonceurs, encouragés par la hausse du nombre des abonnés, viendront plus nombreux proposer des insertions. Beaux calculs que tout cela ! Des calculs qu'il faut soigneusement réexaminer, à l'aide d'autres sources : les frais d'impression de certains journaux publiés pendant la Révolution, les frais du *Journal de Paris*, tiré à 12 000 exemplaires en 1811, les calculs du comte Roederer, déjà mentionnés, les frais du *Journal des débats*, tiré à 24 000 en 1814, ceux du *Constitutionnel*, tiré à 20 000 en 1826, proposés lors des débats parlementaires de février 1827 par le comte de Villèle et Casimir Périer, enfin les bilans financiers du *Siècle*, tiré à 30 000 en 1839, 38 000 en 1841, présentés en 1840 et 1842 par son gérant à l'assemblée générale de ses actionnaires². Ce réexamen ne concernera que les frais « décroissants » et parmi les frais « progressifs », les seuls frais de tirage, papier, pliage et adresses, pour la seule période de 1800 à 1844. Le nouveau format de 1845, de même que l'introduction des presses « à réaction » de Marinoni en 1846-1847, demandent l'exploitation d'autres sources et la formalisation d'autres calculs. Enfin, les subtilités du timbre et des frais de diffusion, de même que les deux sources de recettes (ventes et annonces), déjà largement traitées ailleurs³, demanderaient d'autres développements. Telle quelle, cette étude pourra paraître bien minutieuse et fastidieuse de lecture. Mais c'est à ce prix que l'on peut renouveler ce que l'on a répété si souvent à partir des curieux calculs de Girardin et de quelques chiffres souvent mal interprétés par des auteurs connaissant mal les réalités de l'imprimerie de presse en ces temps de

² Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *supra*, ch. VI : frais de *L'Ami du roi* et de la *Gazette de Paris*, A. N., C 215 (comptes d'exploitation de la *Gazette de Paris*) et T 546, 1-4, papiers de *L'Ami du roi* ; *Id.*, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII : A. N., F¹⁸ 27, bulletins des inspecteurs de la librairie, 26 mai et 11 octobre 1811 (frais du *Journal de Paris*) et comte Pierre-Louis Roederer, *Œuvres publiées par son fils, le baron A. M. Roederer*, *op. cit.* t. 7, p. 315-318 ; Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. VII : A. N., F¹⁸ 13, pièces 134 et 397 à 417, budget du *Journal des débats* en 1814 ; *Archives parlementaires*, t. 49, séances du 2 février, p. 370-371, et du 3 février 1827, p. 399-400 (budget du *Constitutionnel* en 1826) ; Georges Weill, *Le Journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Albin Michel, Paris, 1934, p. 206-207, et Charles Ledré, *Histoire de la presse*, Arthème Fayard, Paris, 1958, p. 218-219 (B.n.F., col. *Siècle*, bilan financier en 1840) ; Charles Ledré, « La presse nationale sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, t. II, 1969, p. 119 (A. N., F¹⁸ 417, bilan financier du *Siècle* en 1841).

³ Outre les articles précédemment cités, lire bien sûr Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.* et Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles), *infra*, ch. XI.

transition, alors que le tirage se mécanise, et que la composition reste manuelle, sans le secours de la stéréotypie.

Les frais de rédaction et d'administration

Un journal tel que *L'Ami du roi* pendant la Révolution (1790-1792) est une petite entreprise familiale : le quotidien est rédigé par une équipe de trois personnes, l'abbé Royou, son frère l'avocat Jacques-Corentin Royou et Julien-Louis Geoffroy, le futur auteur du feuilleton littéraire du *Journal des débats*. Encore que les sources ne nous en disent rien, on peut chiffrer à 6 000 L le traitement annuel de l'abbé qui rédige l'essentiel, et 2 000 L chacun les émoluments de ses deux aides qui mettent en forme le reste du journal⁴. Soit au total 10 000 L l'année. On aimerait connaître les frais de rédaction de grands journaux contemporains d'information tels que *Le Moniteur universel* du libraire Panckoucke ou le *Journal du soir* d'Étienne Feuilleant. Étaient-ils déjà beaucoup plus importants ? Sous l'Empire, le *Journal des débats* a la réputation de bien payer ses rédacteurs, en tout 15 à 17 journalistes, dont un rédacteur en chef rémunéré 12 000 F par an⁵ : aussi ses frais annuels de rédaction s'élèvent-ils en 1814 à 87 289,54 F, à quoi il faut ajouter 1367,30 F pour abonnements aux journaux étrangers et 2 210 F pour frais de correspondance politique étrangère, soit en tout 90 866,84 F. Par la suite, les frais de rédaction et de correspondance dépassent rarement 100 000 F par an. Roederer les estime à 15 000 F par trimestre, soit 60 000 l'année, et note : « C'est la somme qu'ils coûtent au *Journal de Paris* et à plusieurs autres. On concevra aisément que l'entrepreneur d'un journal nouveau, qui veut disputer et enlever cinq à six mille abonnés à des établissements qui sont en possession de la confiance publique, ne peut y réussir qu'en choisissant des écrivains supérieurs en talents, ou de meilleur esprit, ou de plus de célébrité que les leurs. Par conséquent, il doit au moins les traiter aussi bien. » Ni Villèle ni Casimir Périer ne chiffrèrent précisément les frais de rédaction du *Constitutionnel* en 1826. Périer les englobe avec toutes les autres dépenses du journal, en dehors de la poste et du timbre, évaluées à 394 000 F. En revanche, les frais du *Siècle* en 1841 sont très précisément chiffrés à 97 233 F. Dans son prospectus de 1836, Girardin compte pour 100 000 F les frais de rédaction « d'un journal tel que *Le Constitutionnel*,

⁴ Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, *op. cit.*, p. 17-22 et 54.

⁵ Bertin l'aîné à partir d'avril 1814, quand le journal lui est rendu par la Restauration. C'est au début de la Restauration, semble-t-il, que naît l'appellation, si ce n'est la fonction de « rédacteur en chef ».

les *Débats*, *La Quotidienne*, etc. » En définitive, on peut le suivre et chiffrer comme lui le total des frais de rédaction, de correspondance et d'abonnements aux journaux étrangers.

Les frais d'administration couvrent le loyer du local servant de bureau au journal, de même que son chauffage et son éclairage : Roederer chiffre tout cela à 8 800 F par an (loyer : 3 200 ; éclairage : 4 000 ; chauffage : 1 600). Ils couvrent aussi la rémunération des commis, garçons de bureau, gens de peine, plieuses – 4 800 F – et les menues dépenses de papeterie – 1 200 F (registres d'abonnements, encre, colle, ficelles pour les paquets, etc.). Soit un total de 14 800 F, pour un journal diffusé à 6 000 exemplaires, tous chiffres certainement sous-évalués. Naturellement, pour le *Journal des débats* qui diffuse quatre fois plus en 1814 (24 000 exemplaires), de telles dépenses sont nettement plus élevées et parviennent jusqu'à 80 434,01 F pour l'année. L'administration, dirigée par le directeur-caissier Cartelier, payé 300 F par mois, groupe 16 employés, tous eux aussi payés mensuellement, selon une hiérarchie salariale s'étendant de 200 F à 30, soit au total 23 851,26 F. Tous ces gens sont occupés à la gestion financière du journal, à l'entretien de la liste des abonnés directs, à la correspondance avec les dépositaires et à la comptabilité des exemplaires vendus au numéro par colportage dans les rues de Paris. Travail long et minutieux : les abonnements annuels sont minoritaires – 6 % seulement des abonnements souscrits en janvier puis mars 1815 –, alors que la majorité des abonnés paient pour trois mois (70 %) ou pour six (23 %). Et certains abonnés souscrivent pour dix mois (4 d'entre eux), neuf mois (8), cinq (1), quatre (11), deux (4) et même un mois (5). Il faut aussi s'occuper des dépositaires, souscrivant toujours pour un mois et nécessitant une importante correspondance. Sous la direction des employés, les quelque 24 à 26 000 exemplaires sont chaque jour manipulés, en un travail incessant, par les « gens de service », payés 25 615,33 F l'année : 19 colleuses et plieuses, rémunérées chacune 2 F par jour, chargées de plier le journal et de l'insérer sous bande-adresse ; une « coupeuse d'adresses » ou « compteuse » et sa suppléante, l'une payée 1 F par jour, l'autre un peu moins, toutes deux occupées à couper les rames de bandes-adresses imprimées et à les compter ; enfin trois « garçons de bureau », deux à 93 F le mois, un à 75. Avec quelques-uns des employés, ces derniers effectuent le routage des abonnés directs et des dépositaires ; ils confectionnent et portent les paquets destinés à la Grande Poste ; ils servent aussi les 14 porteurs, payés chacun 1,50 F par jour, chargés du service des abonnés et des dépositaires parisiens ; ils fournissent enfin les colporteurs qui vendent le journal au numéro. Il

faut ajouter aux divers personnels, 2 638 F de gratification de début d'année, 2 648,52 F de port de lettres, 15 982 F de menues dépenses (chauffage, éclairage, et dépenses de papeterie), enfin 9 698,90 F de loyer⁶. Pour le seul « personnel administratif », *Le Siècle* parvient en 1841 à dépenser 34 793 F, chiffre qui concorde assez bien avec les 23 851,26 F du *Journal des débats* en 1814, quand on sait que *Le Siècle* diffuse alors 38 000 exemplaires (soit 1,6 fois plus que les *Débats* en 1814) : il emploie peut-être alors 25 ou 30 commis.

Dans son prospectus de 1836, Girardin est un peu optimiste qui chiffre à 24 000 F les frais d'administration d'un journal diffusé à 10 000 exemplaires, soit plus ou moins 15 000 F pour le « personnel administratif » et 9 000 F pour le loyer, l'éclairage et le chauffage. Et c'est là qu'on le prend déjà en flagrant délit de simplification. Tout à sa démonstration des « frais décroissants », le voilà affirmant que tous ces frais sont les mêmes, qu'il s'agisse d'un, de 1 000 ou de 10 000 abonnements : on voit bien que non, un journal diffusé à 6 000 ou 10 000 exemplaires n'a pas les mêmes frais d'administration qu'un journal diffusé à 3 000, ou bien à 20 000, 30 000 ou 40 000. En définitive, il existe trois sortes de frais administratifs : le loyer, premier type de frais assez constant quelle que soit la diffusion, que l'on peut chiffrer entre 5 et 10 000 F selon la dimension des locaux ; le « personnel administratif » et les « gens de peine », multipliés avec l'accroissement de la diffusion ; enfin les « menues dépenses » de chauffage, éclairage, papeterie. Pour 6 ou 10 000 exemplaires, il faut peut-être seulement 10 000 F pour les « personnels administratifs » et au-delà, on peut penser qu'il faut ajouter 8 à 10 000 F tous les 10 000 exemplaires de plus, soit 24 000 F pour 20 à 25 000 exemplaires, 30 000 pour 30 à 35 000, 35 000 pour près de 40 000. Les rémunérations des « gens de service » pour le pliage, le « coupage » et le « collage » des bandes-adresses finissent par atteindre des chiffres nettement supérieurs. Les « menues dépenses » croissent elles aussi, en fonction de la diffusion. Au total, il faut donc pour 10 000 exemplaires : 10 000 F pour le « personnel administratif », 11 à 12 000 F pour les « gens de peine », 7 à 8 000 F pour les « menues dépenses », enfin 6 à 7 000 F pour le loyer, soit en tout 34 à 37 000 F. Pour 20 à 25 000 exemplaires : 24 000 F pour le premier poste, 26 000 pour le deuxième (y compris les « porteurs » que l'on pourrait tout aussi bien compter dans les frais de distribution), 16 000 pour le troisième, 10 000 pour le quatrième, soit un total de 76 000 F au plus (non compris

⁶ AN, F¹⁸ 13, pièces 397 à 413 ; Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

les gratifications de début d'année et les ports de lettres). Pour 30 à 35 000 exemplaires, 94 000 F (30 000 + 34 000 + 20 000 + 10 000). Enfin, pour près de 40 000 exemplaires, 110 000 F (35 000 + 38 000 + 25 000 + 12 000). Chiffres qui ne sont pas exagérés, quand on sait que le *Siècle* déclare avoir dépensé en 1839, alors qu'il diffuse en moyenne à 30 000 exemplaires, 100 000 F pour son administration et 10 500 F pour le pliage⁷. L'arrivée de la publicité dans les quotidiens depuis 1828, a certainement contribué à la hausse de tels frais : ne fallait-il pas au moins un service comptable pour recevoir des courtiers d'annonces les recettes de publicité ? Notons que Girardin est peu bavard sur le « pliage et les adresses » qu'il réunit avec les frais de papier et de tirage, dans les frais décroissants, sous la somme de 11,95 F pour un abonnement, soit 119 500 pour 10 000.

Des frais alors progressifs ou variables : la composition et le tirage

Girardin simplifie encore grandement lorsqu'il place la composition des formes imprimantes dans les frais fixes ou décroissants. Il est inutile de revenir ici sur les caractères de l'imprimerie de presse, soumise à la plus extrême urgence. Ils ont déjà été présentés à plusieurs reprises⁸. Notons simplement que les quotidiens devaient être imprimés en quelque 15 ou 16 heures, entre l'après-midi de la veille et la matinée du jour où ils étaient diffusés, ce qui laissait peu de temps, après la composition des formes imprimantes, pour tirer les journaux sur des presses à bras « à deux coups » ou « à un coup » – rendement horaire de 300 à 375 exemplaires avec deux presses, l'une pour le recto, l'autre pour le verso –, ou même sur les presses mécaniques qui se multiplient à partir des années 1820 – rendement horaire de 1 000 exemplaires recto verso avec les presses à retiration. Dans de telles conditions, sortir 20 000 exemplaires aurait demandé avec une seule composition et deux presses à bras entre 66 h 30 et 53 h 20, et encore 20 heures avec une presse mécanique à retiration, toutes choses bien impossibles : aussi multipliait-on les compositions identiques pour faire travailler de nuit plusieurs presses en parallèle. On voit que les frais de composition étaient bien eux

⁷ Charles Ledré, *Histoire de la presse*, *op. cit.*, p. 219. Notons aussi que le total des dépenses du *Siècle* en 1840 est de 1 731 720 francs, alors que le bilan financier n'en détaille qu'à concurrence de 1 580 080 francs, soit un écart de 151 640 francs dans lequel on peut « loger » sans difficulté les 75 000 francs de loyer, de pliage et d'adresses, de menues dépenses, etc.

⁸ Aux articles déjà mentionnés, il faut ajouter : Gilles Feyel, « Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son impression dans le premier XIX^e siècle », *supra*, ch. VIII.

aussi des frais progressifs ! Entre 1800 et 1827, les quotidiens parisiens ont fini par tous adopter le format petit-folio de 16,1 dm² feuille ouverte, 230 x 350 mm feuille fermée, 4 pages, 8 colonnes, soit une surface imprimée de 22,32 dm². En 1828, ils prennent le format grand folio de 29,7 dm², 330 x 450 mm, 4 pages, 12 colonnes, soit très exactement une surface imprimée double de la précédente, 44,64 dm². Enfin en 1845, ils suivent *La Presse* en adoptant le grand format standard de 51,6 dm², 430 x 600 mm, 4 pages, 20 colonnes, 85,32 dm² de surface imprimée. Cette évolution des dimensions a bien sûr des conséquences sur les frais d'édition.

À l'aide des chiffres proposés pour le *Journal de Paris* en 1811, chiffres confrontés aux bilans financiers du *Journal des débats* en 1814 et du *Constitutionnel* en 1826, il est possible de restituer les frais de composition et de tirage, en leur ajoutant les « étoffes » et le bénéfice de l'imprimeur, soit 20 % en plus⁹. Il fallait alors une édition pour sortir 5 000 exemplaires, soit la composition de deux formes imprimantes et le travail de deux presses. Diffusé à 12 000 exemplaires en 1811, le *Journal de Paris* demande donc une triple composition faisant travailler seize compositeurs payés chacun 4 F – 64 F –, deux apprentis à 0,5 F – 1 F –, deux metteurs en page à 6 F – 12 F – et un prote rémunéré 4,50 F : le tout 81,50 F. Le tirage, effectué de nuit, occupe six presses, c'est-à-dire douze pressiers payés chacun 6,50 F, plus une gratification pour travail de nuit de 2 F, soit en tout : 78 + 24 = 102 F. À tous ces chiffres, il faut ajouter les 20 % qui viennent rémunérer l'imprimeur : soit une composition de 81,50 + 16,3 (20 %) = 97,80 (soit 32,60 F pour une seule composition) et un tirage de 102 + 20,40 = 122,40 F (soit 10,20 F les mille exemplaires tirés). D'où pour un an (365 jours) : 35 697 et 44 676 F. Adaptons cette structure chiffrée donnée par les sources. Diffusé à 24 000 exemplaires en 1814, le *Journal des débats* demande cinq éditions : 25 compositeurs à 4 F (5 par composition), cinq apprentis à 0,50 F, cinq metteurs en page à 6 F, au total 132,50 F ; 25 pressiers (cinq par édition)¹⁰,

⁹ En 1791, la *Gazette de Paris*, imprimée à façon chez un imprimeur indépendant, paie 20 % de plus pour le rémunérer et l'indemniser de ses « étoffes » ou frais annexes de renouvellement du matériel, d'éclairage et de chauffage de l'atelier. En revanche, *L'Ami du roi*, qui dispose de son propre imprimeur, ne le rémunère qu'à concurrence de 6%. Voir Gilles Feyel, « Les frais d'impression et de diffusion de la presse parisienne entre 1789 et 1792 », *supra*, ch. VI.

¹⁰ Les sources (AN, F¹⁸ 28) indiquent que l'on faisait souvent travailler autour de chaque presse trois ouvriers au lieu de deux ; au *Journal des débats*, on pouvait avoir, selon les semaines, entre 20 et 30 pressiers autour des dix presses nécessaires au tirage des 24 000

soit deux presses chaque), toujours payés 6,50 F avec une gratification de 2 F – soit $6,50 \times 5 = 32,50 + 2 \times 5 = 10$, le tout 42,50 F pour une édition, soit 212,50 F. À quoi il faut ajouter les 20 % de l'imprimeur : 159 F pour la composition (soit 31,80 F pour une seule composition), 255 F pour le tirage (soit 10,60 les mille exemplaires, puisqu'on tire à 24 000, mais 10,20 si l'on tirait à 25 000) ; et pour un an : $58\,035 + 93\,075 = 151\,110$ F, chiffre proche des 151 210 F déduits des sources¹¹.

Il reste à appliquer tout cela aux chiffres du *Constitutionnel* en 1826, afin de mesurer les économies apportées par les presses mécaniques à retiration. Selon le ministre des finances Villèle, non contredit sur ce point par Casimir Périer et les gens du *Constitutionnel*, « un journal qui a 20 000 abonnés, et il en est qui les ont, paie dans l'année pour les frais de tirage du premier mille, en se servant des méthodes perfectionnées qui ont été découvertes de nos jours et mises à la portée de chacun, 48 960 F ; il paie, pour les dix-neuf autres mille, 109 440 F. Le total des frais d'impression, fourniture de papier et tout ce qui constitue le journal tel qu'il arrive aux abonnés [est de] 158 400 F par an. » De tout cela il n'est pas difficile de déduire les frais de composition. Les frais de papier et de tirage sont pour 1 000 exemplaires de $109\,440 / 19 = 5\,760$ F. Et les frais de composition sont donc de 48 960 (composition, tirage et papier de 1 000 exemplaires) moins 5 760 F = 43 200 F. Ce qui donne pour la composition d'un numéro : $43\,200 / 360 = 120$ F, soit manifestement la composition de quatre éditions : $120 / 4 = 30$ F, chiffre assez proche de celui du *Journal des débats*, 159 F pour cinq éditions, soit 31,80 F l'édition¹². Ces quatre éditions équipaient deux presses mécaniques à retiration, travaillant en parallèle, pendant cinq à six heures

exemplaires de 1814 : soit une véritable armée d'ouvriers, entre 45 et 60 compositeurs et pressiers, non compris le prote et les metteurs en page.

¹¹ Les sources donnent trois chiffres seulement : impression totale (249 213,16 F), dont le papier (91 367,23 F), reste donc pour l'impression proprement dite : 157 845,93 F, dont il faut enlever l'impression des bandes-adresses (6635,40 F). Les bandes-adresses du *Journal des débats* sont imprimées sur du papier carré, comme l'avaient été en 1791 celles de *L'Ami du roi*, à raison de vingt bandes par feuille. Soit au *Journal des débats* : 8 760 000 bandes pour un an, d'où 438 000 feuilles ou 876 rames, à raison de 6 F la rame, 5 256 F. Si le rapport de 44,2 % du coût du papier (1 980 L) sur le total des 4 480 L payées par l'abbé Royou à des imprimeurs indépendants est bien toujours semblable, on devrait avoir pour le total impression + papier = 11 891,40 F, soit 6 635,40 F pour la seule impression de toutes ces bandes.

¹² Alors que pendant la Révolution et sous l'Empire, les quotidiens paraissaient sept jours sur sept, soit 365 numéros par an, il ne paraissent plus que 360 fois depuis la Restauration, pour respecter cinq grandes fêtes religieuses chômées – Pâques, l'Ascension ou la Pentecôte, l'Assomption du 15 août, la Toussaint et Noël.

seulement : d'où la réduction du travail de nuit, et certainement plus de temps la veille au soir pour la rédaction et la composition.

Tableau 37 : Frais journaliers d'impression de 1 000 exemplaires d'un quotidien parisien (1800-1844)

	Format petit folio (16,1 dm ²)		Format folio (29,7 dm ²)
	Presses à bras	Presses mécaniques	Presses mécaniques
Une seule composition	32,60 F ou 31,80 F	30 F	59,50 F ou 52,25 F
Tirage de 1 000 ex.	10,20 F	6 F	5 F
Papier (2 rames)	10,50 F	10 F	20 F ou 20,40 F
Total journalier	53,30 F ou 52,50 F	46 F	84,50 F ou 77,65 F
Total annuel	19 454,50 F ou 19 308,50 F	16 560 F	30 420 F ou 27 954 F

Note : Alors que pour la composition, Roederer donne des estimations qui viennent confirmer les chiffres de ce tableau (2 700 F pour 90 jours, soit 30 F le jour), il se trompe manifestement quant au tirage qu'il estime à 5,35 F seulement les 1 000 exemplaires (2 880 F les 90 jours, soit 32 F pour 6 000 exemplaires). Erreur due à une confusion entre feuille et « côté de feuille », ainsi qu'à une surestimation du double des performances horaires des presses à bras. (Voir G. Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *op. cit.*, p. 1074 et 1076.)

Pour calculer les frais de tirage, il faut connaître le prix du papier, que ne donne pas Villèle. La rame de papier couronne (16,1 dm²) est vendue 5,25 F au *Journal des débats* en 1814, et dans ses calculs de 1817-1818, Roederer la chiffre à 5,50 F. Naturellement, la rame de papier au format de 1828 (29,7 dm²) coûte plus cher : 10 F tout juste au *Siècle* en 1839, 10,20 F en 1841. Selon Louis André, la double rame de ce même format est vendue au *Journal du commerce* 17,75 F (soit 8,875 F la simple rame). Enfin, *Le Glaneur, Journal d'Eure-et-Loir*, imprimé sur le même papier, paie la rame 12,50 F chez Pothée, papetier à Vendôme, entre février 1830 et mars 1847, puis 11 F chez Amédée Gratiot, papetier à Essonnes. Cet hebdomadaire paie plus cher que les quotidiens parisiens, parce qu'il consomme beaucoup moins de papier. Depuis août 1816, avec le *Journal des débats*, les journaux parisiens sont imprimés sur du « papier mécanique »¹³. La mécanisation de la fabrication du papier a un peu réduit son prix, et il paraît convenable d'estimer à 5 F la rame de papier consommée par *Le Constitutionnel* en 1826. Des chiffres de Villèle, on peut déduire que les frais de papier et de tirage de 20 000 exemplaires sont de 158 400 - 43 200 = 115 200 F. Les frais de papier s'élèvent à

¹³ Louis André, *Machines à papier. Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, *op. cit.*, p. 260-263.

72 000 F ($20\,000 \times 360 = 7\,200\,000$ feuilles / $500 = 14\,400$ rames à 5 F chaque). Le coût du tirage est donc de $115\,200 - 72\,000 = 43\,200$ F, soit 120 F par jour, ou 6 F les mille exemplaires tirés. On mesure toute l'économie réalisée avec l'emploi des presses mécaniques si l'on compare avec le coût moyen au mille exemplaire tirés à l'aide des presses à bras : 10,20 F. À raison de 20 000 exemplaires sur 360 jours, cela fait une économie de 30 240 F (43 200 F au lieu de 73 440 F avec les anciennes presses). Et encore ici, compare-t-on avec les performances des presses à bras « à un coup » du *Journal des débats*, alors qu'il semble bien que celles du *Constitutionnel* aient été moindres jusqu'en 1823, quand est achetée la première « mécanique » anglaise : alors diffusé à 16 000 exemplaires, le journal fait travailler 65 ouvriers (35 compositeurs et 30 pressiers), pour n'en plus occuper que 17 (14 compositeurs et 3 pressiers) ! D'où des économies certes plus considérables, et Thiers s'enthousiasme auprès du baron Cotta, l'un des actionnaires du *Constitutionnel* : « On a employé 80 000 francs en machines, ce qui fait 21 000 et quelques cent francs par action. Les économies, résultat de la presse anglaise, seront sensibles pendant l'année courante¹⁴. »

Il reste à examiner les chiffres du *Siècle*. Ceux de 1839 ont été calculés à partir d'un tirage de 30 000 exemplaires, alors que ceux de 1841 présentent le bilan financier réel de l'année d'exploitation (sur une moyenne de 38 000 exemplaires). Ces deux séries de chiffres sont cohérentes, sauf pour la composition. Le journal ayant changé de gérance au début de 1840 – Louis Perrée succède alors à Armand Dutacq, embarrassé dans des affaires d'argent –, il est possible qu'il soit parvenu à obtenir des conditions financières moins dispendieuses de son imprimeur. Tiré à 30 000 exemplaires en 1839, *Le Siècle* demande trois compositions, payées en tout 64 260 F ; tiré à 38 000 en 1841, il en demande quatre, payées 75 240 F. La surface imprimée ayant doublé depuis 1828, il ne faut pas s'étonner de voir nettement augmenté le coût de la composition : en 1839, une composition revient à $64\,260 / 360 = 178,50 / 3 = 59,50$ F ; en 1841, elle revient à $75\,240 / 360 = 209 / 4 = 52,25$ F. Chiffres que l'on peut comparer aux 30 F du *Constitutionnel* en 1826. Chaque équipe de composition du *Siècle* réunit certainement une bonne dizaine de compositeurs, un ou deux apprentis et le metteur en page. En ce qui concerne le tirage, il est payé 5 F les 1 000 exemplaires tirés, soit 150 F les 30 000 (54 000 F en 1839), 190 F les 38 000 (68 400 F en 1841).

¹⁴ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, op. cit., p. 37, note de février 1824.

*

Essais de modélisation en forme de conclusion

Pour finir, le plus simple est de construire les « modèles » des frais annuels de rédaction, administration et fabrication des quotidiens dans les deux formats (petit et grand in folio de 1800 et de 1828) et pour 5 000, 10 000, 20 000, 30 000 et 40 000 exemplaires. Ainsi verra-t-on mieux que les chiffres « fixes ou décroissants » ne sont pas fixes et qu'ils croissent par paliers successifs, alors que les chiffres « progressifs » le sont effectivement au plein sens du terme.

Tableau 38 : Frais annuels de rédaction, administration et fabrication des quotidiens parisiens (1800-1844)

<i>Dans les deux formats alors employés</i>						
	5 000 ex.	10 000 ex.	20 000 ex.	20 000 ex.	30 000 ex.	40 000 ex.
<i>Rédaction</i>	40 000 F	60 000 F	100 000 F	100 000 F	100 000 F	120 000 F
<i>Administration</i>						
Loyer	3 000	6 000	10 000	10 000	10 000	12 000
Pers. adm.	5 000	10 000	20 000	20 000	28 000	35 000
Gens de peine	6 000	12 000	24 000	24 000	30 000	38 000
Menues dép.	3 000	8 000	16 000	16 000	20 000	25 000
Total	17 000 F	36 000 F	70 000 F	70 000 F	88 000 F	110 000 F
<i>Bandes-adresses</i>						
Impression	1 364	2 728	5 456	5 456	8 180	10 912
Papier	1 080	2 160	4 320	4 320	6 480	8 640
Total	2 444 F	4 888 F	9 776 F	9 776 F	14 660 F	19 552 F
Total général	108 350 F	198 880 F	375 760 F	338 176 F	--	--
<i>Dans le format petit folio de 1800 (16,1 dm²)</i>						
	P. à bras	P. à bras	P. à bras	P. mécaniques		
<i>Impression</i>						
Composition	11 736	23 472	46 944	43 200	--	--
Tirage	18 360	36 720	73 440	43 200	--	--
Papier	18 810	37 800	75 600	72 000	--	--
Total	48 906 F	97 992 F	195 984 F	158 400 F	--	--
Total général	108 350 F	198 880 F	375 760 F	338 176 F	--	--

Dans le format folio de 1828 (29,7 dm²)

P. mécaniques

<i>Impression</i>						
Composition	20 115	20 115	40 230	--	60 345	80 460
Tirage	9 000	18 000	36 000	--	54 000	72 000
Papier	36 360	72 720	145 440	--	218 160	290 880
Total	65 475 F	110 835 F	221 670 F	--	332 505 F	443 340 F
Total général	124 919 F	211 723 F	401 446 F	--	535 165 F	692 892 F

Note : À partir de 1836-1838, il faudrait ajouter aux frais de rédaction, les frais de roman-feuilleton. En dehors des frais de distribution postale non mentionnés ici, on voit combien les frais de diffusion sont importants, puisque la réception des abonnements et le maintien à jour de la liste des abonnés sont l'essentiel du travail du personnel administratif, cependant que les « gens de peine » font tous les jours le pliage, la mise sous bande-adresse des journaux et leur routage pour la poste autant que pour la distribution dans Paris ; les frais de distribution dans Paris, par porteurs du journal ou par porteurs de sociétés indépendantes, sont compris dans les frais « gens de peine ». Les frais de bandes-adresses sont élevés et il ne faut pas les négliger ; ils ont été calculés ainsi que l'indique la note 11 ; les chiffres du *Siècle* en 1839 confirment leur importance – ils y sont alors de 18 000 F. La composition du journal a été calculée sur le pied de 32,60 ou 55,87 F (petit ou grand folio) chaque jour pour une édition, et le tirage sur celui de 10,20 ou 5 F (*idem*) les 1 000 exemplaires. Le tout évalué sur une année de 360 jours.

Pour avoir le total des frais du quotidien parisien en cette première moitié du XIX^e siècle, il suffirait d'ajouter le poids fiscal du timbre et la taxe postale, paiement du service des abonnés provinciaux. Face à toutes ces dépenses, le chiffrage des recettes – tarifs d'abonnement, trois fois relevés au cours de la période, et ressources des annonces – permettrait l'établissement de budgets-types ainsi que du fameux point mort au-delà duquel tout devient bénéfique. Au-delà de 1844, les quotidiens parisiens entrent dans une deuxième période de leur histoire économique. L'innovation de la presse à réaction de Marinoni en 1846-1847 est relayée en 1852, par la « stéréotypie au papier » qui permet enfin ce qui était possible dans l'imprimerie de labeur avec la « stéréotypie au plâtre » introduite en France en 1818 : multiplier les clichés stéréotypés à partir d'une seule et unique composition, c'est-à-dire rendre enfin réellement « fixes » les frais de composition. Il était temps ! Depuis 1845, le grand format standard (51,6 dm²) multipliait encore les compositeurs dans chaque équipe de composition : peut-être 16 à 20, soit pour deux éditions 32 à 40, et quatre 64 à 80. Le travail devenait également de plus en plus urgent, avec l'apparition de deux éditions dans les années 1830, celle de la nuit réservée à Paris, celle de l'après-midi, destinée aux départements. En 1848, il existait toujours deux éditions : celle de la soirée, vendue au numéro dans les rues de Paris, celle du lendemain

matin, plus complète, destinée aux abonnés de Paris et de la province ; *La Presse* diffusait 70 000 exemplaires (20 000 en soirée, 50 000 le lendemain). La nouvelle presse à réaction permettait de telles performances... en attendant les presses rotatives qui ouvrent en 1866 une troisième période de cette histoire.



La Presse. Bulletin du soir, n°5, 8 mai 1848, proposant les cours de la Bourse et le compte rendu de l'Assemblée nationale. – La Presse. Édition du peuple : cinq centimes, 24 juin 1849, présentant une série de citations de bons auteurs « rouges » en faveur de la liberté de la presse (Tocqueville, Royer-Collard, Chateaubriand...)

Chapitre XI

Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles)¹

Ces dix dernières années d'aléas publicitaires – la récession des années 1991-1994, la lente reprise des années suivantes, le « boom » de 1999 et 2000, le recul de 2001 et 2002 –, les incertitudes, voire les turbulences qui en résultèrent dans la gestion des journaux et des magazines : tout cela prouve surabondamment que les recettes de publicité sont devenues nécessaires à l'équilibre financier de titres vendus au-dessous de leur prix de revient à des lecteurs, qui dans le cas de la presse quotidienne, se font moins nombreux. Au-delà des recettes apportées aux budgets des entreprises de presse, la publicité occupe une telle place dans l'espace-papier que le lecteur aurait aujourd'hui quelque difficulté à appréhender son journal ou son magazine habituel sans sa présence à côté des rubriques et des articles proprement rédactionnels. On peut dire que la publicité est elle aussi partie prenante dans le contrat de lecture qui lie un titre de presse à son lectorat habituel.

Cette présence de la publicité, que certains analystes ont parfois déplorée, est somme toute récente dans la déjà longue histoire de la presse. Elle n'allait pas de soi, et il apparaît que les journaux s'y sont résignés à contrecœur. Ils s'y sont résignés si tardivement, que les annonceurs ont été conduits à utiliser très tôt d'autres médias, comme le tract ou l'affiche murale. Encore aujourd'hui, il est intéressant de noter une originalité française, si l'on considère la répartition en pourcentage des investissements publicitaires dans les grands médias (presse, télévision, radio, affichage et cinéma). En dehors du Japon, la France est le premier des grands pays développés à accorder une si grande importance à l'affichage : 11,7 et 11,8 % en 1990 et 1998, alors que les États-Unis font 1,4 et 1,6 %, la Grande-Bretagne 3,8 et 4,9, l'Allemagne 3,4 et 3,2². Cette place de l'affichage est l'héritage d'une longue évolution dont il faut situer les débuts à la fin du XVII^e siècle.

¹ Ce texte est la version remaniée et accrue d'une communication présentée au colloque *La publicité, une histoire*, Bibliothèque nationale de France, 5-7 juin 2002.

² Pierre Albert, *La Presse*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 414, 12^e éd., 2002, p. 49, chiffres de WAN-AMJ (World Press Trends, Association mondiale des Journaux, ex-FIE) ; les performances du Japon sont de 15 et 13 %, celles de l'Italie de 6,7 et 3,9.

Faut-il parcourir des chemins déjà très explorés par Marc Martin et son livre *Trois siècles de publicité en France*³ ? Ne vaut-il pas mieux seulement insister sur quelques moments importants de cette histoire ? Présenter tout d'abord la lente émergence de la presse comme média publicitaire – une presse concurrencée par le tract et le placard mural ? Montrer ensuite que la Révolution a brisé l'envol du média-presse publicitaire en privilégiant le journalisme politique et en gênant l'essor économique ? Expliquer, enfin, comment les journaux se sont définitivement ouverts aux annonces, à la fin des années 1820, alors que d'autres supports publicitaires, déjà bien installés, les concurrençaient jusqu'à la fin du siècle ?

Gazette, placards et billets

On nous pardonnera de résumer ici à grands traits une histoire déjà présentée longuement ailleurs⁴. Alors que Théophraste Renaudot peut être à bon droit reconnu comme le fondateur de la publicité mais aussi de la presse en France, pour ses deux innovations de 1630 et 1631, le Bureau d'adresse – un bureau de placement doublé d'une agence d'annonces –, et la *Gazette*, il n'est pas parvenu à faire entrer la publicité dans la presse. Deux raisons à cela. Rapidement devenue « journal des rois et des puissances de la terre », la *Gazette* avait de trop hautes fonctions pour frayer avec l'annonce : le service du roi, l'honneur de sa noblesse ne pouvaient se commettre avec les ambitions mercantiles du Bureau d'adresse. Trop noble, la nouvelle ne pouvait rencontrer l'annonce. Pas d'annonces, donc, dans la *Gazette*. Renaudot s'efforça cependant de créer une véritable presse d'annonces. Il échoua, parce que son Bureau d'adresse était l'essentiel du dispositif. La *Fenille du Bureau d'adresse* publiée tous les dix jours en 1633, d'autres *Listes d'avis* éditées par la suite entre les années 1670 et 1720 ne purent durer parce qu'elles n'étaient que des annexes d'un Bureau qui confondait l'« adresse » ou « indication », le propre de toute démarche publicitaire, et le « trafic » ou

³ Marc Martin, *Trois siècles de la publicité en France*, *op. cit.* ; lire aussi, du même auteur, quelques articles ultérieurs : « L'affiche de publicité à Paris et en France à la fin du XIX^e siècle », *La terre et la cité, mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris Créaphis, 1994, p. 373-387, et « Médias et publicité : les étapes d'une liaison séculaire », *Gestion et media, VI^e Rencontres, 27 et 28 novembre 1997*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1998, p. 165-181.

⁴ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, *op. cit.*

vente des objets annoncés, pratiqué par Renaudot et ses successeurs : une concurrence que n'admirent jamais les Six Corps des marchands de Paris.

Puisque la presse leur était provisoirement fermée⁵, les annonceurs exploitèrent d'autres supports imprimés, le « placard » ou affiche murale, et le « billet » ou tract. D'abord consacré à la publication cérémonielle des actes du pouvoir souverain⁶, et aux annonces légales ordonnées par l'édit des Criées de 1551, le « média-placard » fut très rapidement utilisé par la contestation politique. Très tôt aussi, l'annonce marchande sut en profiter. Les règlements corporatifs interdisant toute publicité, la librairie fut le seul métier à employer le placard et le billet dès le début du XVII^e siècle. Refusée par les métiers jurés, l'annonce marchande fut abandonnée aux gens de théâtre, aux charlatans qui en usèrent et abusèrent, l'enveloppant ainsi d'un discrédit durable, aux marchands de nouveautés. Tout indique que cette publicité par tract ou affichage mural s'épanouit vraiment à partir des années 1670-1680. Le placard devint d'un usage si courant que tout naturellement se développa à Paris, à côté du corps des colporteurs, un corps d'afficheurs qui ne fut réglementé qu'en 1721. L'affichage des particuliers – petites annonces et annonces marchandes – vint sérieusement concurrencer l'affichage officiel, surtout présent jusque-là.

Le placard gagna au moins provisoirement la partie au début du XVIII^e siècle. Rien ne le prouve mieux que ce curieux journal des *Affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers* de 1716 : loin de rivaliser avec les placards, la presse se contente de les servir en les reproduisant purement et simplement. Le promoteur de ces *Affiches* « prie ceux qui feront faire des affiches à Paris, ou ailleurs, de vouloir bien en envoyer un exemplaire à l'imprimeur de ce Recueil, et d'en affranchir le port lorsqu'ils les enverront de province. Il ne manquera pas d'y insérer cet exemplaire ». Et d'ajouter :

La vûë de ceux qui font poser ces affiches est qu'on les lise. Et c'est pourtant ce que ne font pas bien des gens. La bienséance ne permet pas à toutes sortes de personnes, de s'amuser au coin des rues, pour y voir tout ce que leur présentent ces sortes de placards. Les personnes qui sont en carrosse, ne sçauroient guères s'y arrêter. Un Magistrat, ou d'autres personnes en robe, des Ecclésiastiques d'un certain rang, et bien d'autres d'un certain étage, ne

⁵ La publicité rédactionnelle, un genre qui trouva son plein épanouissement au XIX^e siècle, naquit dans la *Muze historique* de Loret (1650-1665) et dans le *Mercure galant* de Donneau de Visé (1672-1710).

⁶ Michèle Fogel. *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.

seraient pas bien aises qu'on les vît grossir la foule de ces gens, qu'une nouvelle affiche assemble ordinairement⁷.

Il donne ensuite la longue liste des « articles » qui formeront les *Affiches*. Outre les actes « officiels » venant du pouvoir monarchique ou de la justice, la masse des affiches est distribuée entre les livres, programmes de cours et thèses universitaires, les spectacles, ce que nous pouvons appeler les « petites annonces » – ventes de biens meubles et immeubles, choses perdues. Sans surprise aucune, les affiches proprement marchandes viennent en dernier, propositions de gens à secrets ou de gens de finances, et comme telles fort suspectes. À l'annonce, la respectabilité – ne vient-elle pas bien souvent des grands corps de l'État ou de la société ? –, à la publicité déjà très suggestive, la suspicion. Malgré leurs grandes ambitions, ces *Affiches* durèrent peu de temps. Leur projet éditorial était trop peu clair. S'agissait-il d'un recueil d'utilité immédiate devant remplacer la lecture des affiches dans la rue ou bien d'un recueil historique enregistrant les plus intéressants de ces placards pour n'en pas perdre le texte ? À sa manière, cet échec témoigne de la fonction déjà irremplaçable de l'affichage mural. Jusque dans les années 1740, les placards et les billets jouissent d'un quasi-monopole publicitaire, à peine gêné par les quelques annonces insérées dans les gazettes de Hollande et au bas des réimpressions provinciales de la *Gazette*⁸.

C'est seulement à partir de 1745 que la publicité entre franchement dans la presse française, avec le développement d'une presse d'annonces hebdomadaire ou bihebdomadaire à Paris puis en province, les *Annonces, affiches et avis divers*, imitées des *Intelligenzblätter* allemands. Leur contenu est organisé autour de trois pôles : les annonces de particuliers a particuliers, la rubrique « Avis divers » rassemblant des avis publicitaires et des articles proprement rédactionnels, sans but commercial avoué, des rubriques de service. À partir des années 1770, le contenu rédactionnel un contenu sans politique, car cette dernière y est interdite – devient plus important et l'on peut dire que les *Affiches* ont été le support mixte information/annonces que la *Gazette* avait refusé d'être. Ces années 1770

⁷ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 406, extrait de l'« Avertissement, accompagnant le *Projet pour donner au public les « Affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers »*. La collection de ce périodique plus ou moins bimensuel s'étend du 20 février au 7 juillet 1719 (n° 1 à 9).

⁸ Les réimpressions provinciales de la *Gazette* accueillirent les annonces à partir des années 1680, de même que les gazettes périphériques, publiées en langue française à l'étranger, destinées aux élites parisiennes et provinciales. Gilles Feyel, « Annonces et annonceurs dans la « *Gazette d'Amsterdam* au XVIII^e siècle », *supra*, ch. II.

voient un renouvellement de la presse par l'apparition des journaux politiques du libraire Panckoucke et du premier quotidien français, le *Journal de Paris*.

Des innovations gênées par la Révolution

Bénéficiant d'un abonnement annuel très élevé de 24 livres, les *Petites Affiches de Paris* proclament un parfait désintéressement, puisque tout avis y est inséré gratuitement, alors que les autres *Affiches* publiées en province, aux abonnements plus bas, avaient des tarifs d'insertion, parfois très détaillés. Marc Martin veut voir dans cet apparent détachement le fait que l'annonce n'avait pas encore acquis son caractère autonome, qu'elle conservait encore un statut d'information et que sa nature commerciale n'était pas complètement admise : « À la fin de l'Ancien Régime, l'annonce n'est donc pas considérée comme un service rendu à l'annonceur et qu'il doit payer, mais au contraire comme un service que le journal doit à l'abonné⁹. » Faut-il admettre une telle idée ? Notons que l'annonceur sait alors parfaitement qu'il doit payer pour faire connaître son annonce. Et il paye sans difficulté l'imprimeur, puis l'afficheur ou le colporteur pour faire placarder une affiche ou distribuer un billet. Plus justement, c'est très certainement pour lutter contre la concurrence de ces deux derniers médias, très répandus, au moins à Paris, que les *Petites Affiches de Paris* proposent des insertions gratuites. Une telle gratuité ne pouvait que renforcer leur succès, face à l'affichage. Toutes les sources indiquent que les placards sont de plus en plus nombreux aux coins des rues de Paris. Un bon observateur comme Louis-Sébastien Mercier les décrit plusieurs fois dans son *Tableau de Paris*, mais aussi pendant la Révolution dans son *Nouveau Paris*. À la fin du XVIII^e siècle, les placards collés sur les murs de Paris sont si nombreux que le chroniqueur n'a pas de peine à jouer des effets d'accumulation pour parvenir au pittoresque :

Ces affiches sont arrachées le lendemain, pour faire place à d'autres. Si la main qui les colle ne les déchirait pas, les rues à la longue seraient obstruées par une espèce de carton. [...]

Cette série non interrompue de placards blancs, rouges, aurore, jaunes, verts, bleus et gris, tous nouvellement frappés du *timbre*, annonce d'abord la puissance de la loi : je les vois ensuite comme autant de pierres d'aimant qui attirent les allants et venants, les fixent devant les murailles au point de leur faire oublier le roulis des voitures ; et ils attachent leurs regards tant pour régler leurs idées, que pour remonter leur raison, vivifier leur mémoire et se

⁹ Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, op. cit., p. 40.

remettre enfin par des documents variées dans la voie de la sagesse ou de l'expérience. [...] Le placard ! il couvre, il colorie, il habille Paris, à l'époque où ces lignes sont tracées; et l'on pourrait dire *Paris-affiche*, pour le distinguer, par son costume le plus apparent, des autres cités de l'univers. Ces innombrables papiers, de toutes formes et de toutes couleurs, disent à l'étranger qu'il n'est point de ville où il y ait tant de gens qui lisent, tant de gens qui écrivent, tant de gens qui impriment, tant de gens qui inventent, tant de gens qui spéculent, tant de gens qui commercent, tant de gens qui projettent, et tant de gens qui n'exécutent pas. L'impôt du *timbre*, qui atteint jusqu'au carlin perdu, et le serin envolé, ainsi que l'annonce exigüe du marchand de latin, et celle majuscule du prêteur sur nantissement, n'empêche point que pas une colonne, pas un angle de porte, pas la moindre surface ne soit couverte d'un placard grand ou petit, étroit ou large¹⁰.

Faut-il suspecter Mercier d'exagération, d'effets faciles et d'amplification littéraire ? Les placards sont si répandus qu'un « Bureau d'indication » établi à Paris en 1763 se veut une véritable agence de publicité, dont les services tarifés sont prétendus meilleurs et plus efficaces que l'affichage. Mais au cas où le client persisterait à utiliser ce média, il est prêt à le servir. Et voici que le prospectus du Bureau emploie le terme de « publicité » presque dans son acception d'aujourd'hui :

La plupart des personnes, qui ayant intention de vendre ou d'acquérir quelques biens, charges, ou tel autre objet que ce soit, et qui n'étant pas à portée d'en étendre la publicité, auraient intérêt de faire imprimer des avis pour les faire afficher ou distribuer dans Paris et autres lieux, et voudraient s'en épargner l'embarras, pourront en donner la commission à ce Bureau, qui se chargera de la faire exécuter avec autant d'économie que de promptitude¹¹.

Il y avait incontestablement dans l'affichage des profits à gagner, à condition de l'organiser et de le soustraire aux imprimeurs et aux afficheurs. En 1779, un certain Charles-Étienne Tonnelier, ancien négociant à Paris, s'efforce sans succès d'obtenir du gouvernement, la création d'un Bureau général d'affichage. Ses propositions, mais aussi les contre-arguments des imprimeurs prouvent amplement que l'affichage

¹⁰ Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 2 vol., *Le Nouveau Paris*, 1 vol., Jean-Claude Bonnet, éd., Paris, Mercure de France, 1994 ; citations extraites du chap. CCCVII, « Les affiches », *Tableau de Paris*, t. I, p. 802-806 et du chap. CCXVI, « Affiches sur les murs », *Le Nouveau Paris*, p. 751-756 ; le premier texte a été rédigé avant 1782 ; le deuxième a été publié en 1799. Mercier revient plusieurs fois sur les affiches : *Tableau de Paris*, t. I, « Placards et Afficheurs », p. 1318-1322 ; t. II, « Affiches des spectacles », p. 1321-1324 ; *Le Nouveau Paris*, « Affiches en 1796 », p. 901-903.

¹¹ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 706-802, n. p. 799.

est alors un média complètement adulte, avec ses règles et ses tarifs. Volant au secours des imprimeurs et des afficheurs, les commissaires-priseurs du Châtelet affirment faire « poser dans l'année au moins cent vingt mille affiches » pour les ventes forcées de meubles¹². Une autre source indique qu'en 1762, chacun des quarante afficheurs ne peut coller que 150 affiches par jour ; « davantage quand ils en ont de différentes à poser à la fois, parce qu'ils les placent aux mêmes endroits. Pour bien garnir Paris, il faut au moins quatre cents affiches ». À lire les imprimeurs et les commissaires-priseurs, il apparaît qu'il en existait trois formats usuels : la pleine feuille en papier champi ou couronne (355 x 455 mm ou 350 x 460 mm), ou bien en papier carré (420 x 540 mm), la demi-feuille et le « carré » ou quart de feuille. Par exception, il pouvait arriver que la pleine feuille fût insuffisante ; on juxtaposait alors plusieurs feuilles.

Le cas des *Petites Affiches de Paris* est donc tout à fait particulier, et il faut se garder de tirer trop vite conclusion de la gratuité de ses insertions. Ailleurs les annonceurs devaient payer. Dans la *Gazette d'Amsterdam*, les médecins et les charlatans parisiens ont développé de véritables politiques de communication, installées dans la durée, sur plusieurs dizaines d'années¹³. Plus tard, Panckoucke, son confrère le libraire lyonnais Duplain et la Société typographique de Neuchâtel ont eux aussi utilisé les gazettes « périphériques » pour véhiculer vers leurs abonnés les annonces, billets ou prospectus des trois éditions in-4° de l'*Encyclopédie*. Duplain envoie, par exemple, à ses associés un « avis » : « Nous vous remettons ci-inclus un avis à joindre tel quel dans les gazettes de Berne ou autres, si vous en connaissez, sans y rien changer » ; l'avis est effectivement paru, imprimé dans la *Gazette de Leyde* du 20 avril 1779. De telles annonces étaient payées à la gazette : une pleine page de la *Gazette de Berne* (36 lignes) 17 livres 10 sous, une demi-page dans la *Gazette de Leyde* (25 lignes de petits caractères) 26 livres. Il y eut aussi des billets ou des prospectus, imprimés préalablement au format des gazettes, envoyés aux directeurs de ces dernières qui les diffusaient encartés dans leur feuille, après accord avec la poste : « Nous vous envoyons ci-inclus le prospectus que vous ferez imprimer tel quel au même nombre que la gazette de Berne en vous entendant avec le gazetier pour les frais de poste. [...] Le même prospectus [...] vous servira pour le Nord,

¹² *Ibid.*, p. 427-433.

¹³ Gilles Feyel, « Annonces et annonceurs dans la « *Gazette d'Amsterdam* au XVIII^e siècle », *supra*, ch. II.

l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et tous les autres pays où vous voulez en envoyer¹⁴. »

Au même moment, les gazettes et journaux français encartent eux aussi le même genre de billets ou de prospectus. Un carton des Archives nationales en conserve quelques-uns, datés du début des années 1780, certains d'entre eux ayant été publiés en suppléments du *Journal de Paris*. Voici par exemple ces *Deux grandes et belles terres à vendre*, ce *Catalogue de quelques ouvrages qui se trouvent à Paris chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques* (4 pages), cette publicité pour l'*Essence de Schwerns, dite encore merveilleuse d'Altona au Danemark* (4 pages), cet *Extrait de la Gazette de France* du 2 novembre 1779 vantant la pension du sieur Baillot, avocat en parlement, ce *Supplément au Catalogue des ouvrages du Sieur Desnos*, cet *Avis publicitaire pour les poêles économiques de Garcelon, marchand-poëlier-chaudronnier, rue Bourbon à Paris, ou bien cet Avis sur l'utilité d'une nouvelle machine fumigatoire*¹⁵. De tels « suppléments » étaient très certainement payés au journal ou à la gazette par l'annonceur. Depuis 1782, le *Journal de Paris* et le *Journal des Savants* d'un côté, les *Affiches* et la *Gazette de France* de l'autre s'opposaient à propos de l'annonce des nouveaux ouvrages de librairie. En décembre 1785, la *Gazette de France* alliée au *Journal de la librairie*, derrière lequel se trouvaient les journaux politiques de Panckoucke¹⁶ et le *Mercure de France*, obtint la primeur de ces annonces.

Panckoucke exploita presque aussitôt cet avantage. Dès 1786, il annonça que le *Mercure* publierait sans augmentation de prix un *Supplément contenant les prospectus et avis particuliers de librairie*. Aussitôt, le *Journal de Paris* lui emboîta le pas. Le *Supplément* devait lui revenir, parce que publié tous les jours, il pouvait remplir plus promptement et plus

¹⁴ Robert Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, *op. cit.*, p. 195-196.

¹⁵ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 347 : AN, C 214. Autres exemples de suppléments « volants » livrés avec un journal, le petit billet publicitaire de l'orfèvre-joaillier (« joyaillier ») Tellier, encarté dans le n° 11 du 6 février 1766 des *Petites Affiches de Paris*, ou bien le prospectus annonçant la vente aux enchères d'une maquette, probablement encarté dans le n° 35 du 5 mai suivant : voir Nicolas Petit, *L'éphémère, l'occasionnel et le non-livre à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Klincksieck, 1997, p. 123-126 ; cet ouvrage présente d'autres billets publicitaires et quelques placards.

¹⁶ En 1772 et 1774, le libraire Panckoucke fonde successivement le *Journal de Genève*, puis le *Journal de Bruxelles*, deux périodiques publiés tous les dix jours ; en 1778, le *Journal de Bruxelles* est fusionné avec le *Mercure de France* ; en 1779, enfin, les deux journaux politiques deviennent des hebdomadaires du samedi, et leurs rédactions politiques sont fusionnées.

utilement pour les auteurs l'objet de leur annonce. Dans cette nouvelle lutte pour accaparer le marché, les deux concurrents développèrent une nouvelle conception, moderne, de la publicité par voie de presse. Pour la première fois, de grandes feuilles parisiennes n'avaient pas honte d'affirmer que la publicité leur rapportait des recettes ; elles allaient même plus loin, puisqu'elles tarifaient l'insertion selon l'espace occupé. Voici les tarifs détaillés du *Journal de Paris* en novembre 1786 :

Les personnes qui auront des prospectus et avis particuliers de librairie à publier, et qui voudront les faire imprimer par forme de *Supplément au Journal de Paris*, peuvent s'adresser au Directeur. Les frais d'impression, de papier et de distribution d'une feuille de supplément, composée de huit colonnes ou quatre pages, reviennent à 216 livres. Lorsqu'on emploiera moins d'une feuille, on payera sur le pied de 27 livres par colonne ; mais chaque objet doit composer au moins une colonne, ou coûtera autant que s'il la remplissait ; lorsqu'un article excédera une ou plusieurs colonnes, cet excédent coûtera 13 livres 10 sols s'il a moins d'une demi-colonne ; et 27 livres s'il contient plus. Indépendamment des prix fixés ci-dessus, on remettra au bureau un exemplaire des ouvrages nouveaux annoncés dans le prospectus.

Les tarifs proposés par Panckoucke et son imprimeur Moutard, pour le *Mercury*, le *Journal de Genève* et la *Gazette de France*, étaient calculés en fonction du caractère employé – plus ils étaient petits, plus cela coûtait cher –, de l'espace occupé, mais aussi de la diffusion de chaque feuille, notion très moderne. C'est ce qui explique les différences de tarif entre le *Mercury* et le *Journal de Genève*, deux journaux de même format. Autre innovation, les économies d'échelle que l'adroit libraire espère obtenir en offrant trois titres à l'annonceur :

Cette feuille de *Supplément* est destinée à la publication des prospectus et avis particuliers de la librairie, dans le *Mercury*, le *Journal de Genève* et la *Gazette de France*.

Au moyen de cette feuille, les prospectus qui ci-devant se perdaient et n'étaient pas lus du public, se conserveront au moins autant que chaque journal. Il y a plus, leurs frais se trouveront considérablement diminués ; une partie de la composition, du tirage, du pliage, etc. devenant une dépense commune pour chacun d'eux.

On doit s'adresser à M. Moutard pour l'insertion et le paiement. Les frais pour chaque page du *Mercury*, tiré à 11 000, seront, en petit romain [9 à 9,5 points], de 30 livres 15 sous, et en philosophie [10 à 11 points], 21 livres. Chaque page qui aura été insérée dans le *Mercury*, pourra être aussi insérée dans le *Journal de Genève*, tiré à 3 500 pour 10 livres 12 sous 6 deniers ; chaque colonne de la *Gazette de France* tirée à 6 000 coûtera, en petit romain, 32 livres

15 sous, etc. Outre le prix ci-dessus, on doit donner au rédacteur du *Mercur*e un exemplaire des livres nouveaux annoncés dans chaque prospectus¹⁷.

Avant même la Révolution, avant même la *Gazette nationale, ou le Moniteur universel* du même Panckoucke, qui, dans son premier numéro du 24 novembre 1789, propose des tarifs d'insertion fort détaillés – « le prix de chaque annonce ou avis sera de 3 livres pour 10 lignes d'impression et au-dessous ; de 6 livres depuis 11 jusqu'à 20 lignes ; de 12 livres depuis 21 jusqu'à 30 lignes ; de 18 livres depuis 31 jusqu'à 40 lignes ; et de 24 livres depuis 41 jusqu'à 51 lignes. On ne recevra aucun avis plus étendu, à moins qu'il ne soit très important. Les annonces d'effets perdus sont fixées à 6 livres » –, les journaux parisiens ont donc imposé aux annonceurs une tarification fort complète des insertions publicitaires. Une tarification que les *Affiches de Paris* finissent d'ailleurs par adopter, dès la fin de 1789 et au printemps 1790.

La Révolution gêne cependant l'expansion de l'annonce par voie de presse, toujours soumise à la très dynamique concurrence des placards et des billets. Dès l'année 1789, la liberté d'expression garantie par l'article XI de la Déclaration des droits de l'homme conduit la presse à s'occuper presque exclusivement de politique. La mission que se donnent les nouveaux journalistes est trop exaltante et trop noble pour s'embarasser, là encore, des préoccupations par trop marchandes d'annonceurs devenus plus rares du fait de la désorganisation de la consommation de luxe nobiliaire et du ralentissement économique général. Panckoucke ne parvient pas à faire durer *L'Avis*eur national (décembre 1792 - février 1793), dont il espérait faire un concurrent des *Affiches*. En province, les vieilles feuilles d'*Affiches* se transformèrent plus ou moins rapidement en journaux politiques, cependant que naissaient de nouvelles feuilles, complètement politiques, ne parvenant pas à drainer vers elles des annonces. À Lyon, par exemple, le *Journal de Lyon, ou Moniteur du département de Rhône et Loire* (avril 1791 - août 1793) présente en dernière page quelques annonces et avis, mais ne parvient pas à maintenir une *Feuille d'avis du Moniteur du département de Rhône et Loire* qui ne paraît pas avoir dépassé son premier numéro (juillet 1791). À Metz, les *Affiches des Evêchés et Lorraine*, devenues en juillet 1790 *Journal des départemens de la Moselle, de la Meurthe, etc.*, gardent leur formule traditionnelle en présentant toujours d'abord les annonces. Il faut

¹⁷ Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 881-882, tarif proposé sur les Suppléments du *Mercur*e de France, pendant l'année 1788 ; Panckoucke peut offrir aux annonceurs ce véritable « groupement d'espaces publicitaires » parce qu'il gère la *Gazette de France* depuis janvier 1787 (*ibid.*, p. 894-902).

cependant noter une réduction de leur surface en 1792 : s'étendant souvent sur la deuxième, voire la troisième page en 1791, elles sont alors cantonnées dans la première, parfois même dans sa seule première colonne. La Terreur et la guerre des années 1793 à 1795 bouleversent complètement le journal. En 1796, les annonces, devenues rares, émigrent vers la fin de la feuille, précédées par les informations politiques, le logogriphe ou la charade¹⁸.

Pendant le Consulat et l'Empire, les annonces ne parviennent pas à retrouver la place qu'elles avaient dans la presse parisienne à la veille de la Révolution. Le *Journal du commerce, de politique et de littérature*, présente, certes avant sa fusion de septembre 1811 avec le *Journal de Paris*, une demi-douzaine d'« avis divers » occupant l'une des trois colonnes de la dernière page. Mais le *Journal des débats/Journal de l'Empire*, premier quotidien parvenant à diffuser plus de 20 000 exemplaires en 1814, n'offre en 1807 par exemple, qu'une seule annonce de librairie chaque jour, en quatrième page, à la fin de la partie politique, après le Cours de la Bourse, juste avant l'adresse de l'imprimeur Le Normant, qui précède le feuilleton. Le redémarrage économique qui accompagne la Restauration conduit à un redéploiement de la publicité.

L'entrée définitive de la publicité dans la presse

Tout entiers voués au combat politique mené face aux gouvernements de la Restauration puis de la monarchie de juillet, les journaux parisiens se sont transformés en véritables institutions collectives, cachant dans le brouillard de l'anonymat leurs entrepreneurs et leurs journalistes. Des institutions qui parlent d'égal à égal avec le pouvoir d'État : « La presse est un gouvernement de pensée à côté du gouvernement de fait ; elle doit être anonyme comme l'opinion publique ou la fraction de l'opinion publique qu'elle représente. Il ne faut pas qu'un gouvernement, s'il commet des erreurs, n'ait à lutter que contre une pensée individuelle et impuissante ; il faut qu'il puisse rencontrer l'obstacle et l'enseignement d'un vœu collectif », affirme *Le National* en août 1848, lors d'un débat parlementaire sur la signature des journalistes¹⁹. Consacrée à l'expression des opinions politiques, cette presse-institution montre peu d'intérêt et même du mépris pour le

¹⁸ *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale, op. cit.*, t. I, p. 346-355 (Lyon) et 173-180 (Metz).

¹⁹ Gilles Feyel, « La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle ? », *op. cit.*

monde des annonces. Elle montre d'autant moins d'intérêt pour les annonceurs qu'elle n'en a nul besoin – au moins jusqu'en 1828 – pour équilibrer ses budgets. Elle est certes soumise à une lourde fiscalité, le timbre depuis 1797, l'impôt sur les bénéfices entre 1805 et 1815, le « double timbre » entre 1815 et 1830, à quoi il a fallu ajouter en 1819 le cautionnement très élevé de 10 000 F de rente à 5 %, soit l'immobilisation de l'énorme capital de 200 000 F, mais elle a su augmenter en proportion ses abonnements : 36 F d'abonnement annuel en 1796-1797, 50 F en 1798, 60 F en 1800 avec l'agrandissement du format et l'innovation du feuilleton, 72 F en 1816. Elle a certes perdu des abonnés, mais elle a gardé de nombreux lecteurs à Paris et en province grâce aux divers systèmes de lecture collective²⁰. Les quotidiens de Paris sont d'excellentes affaires qui font d'importants bénéfices, au moins pour ceux qui tirent et diffusent au-delà de 10 000 exemplaires comme le *Journal des débats* ou *Le Constitutionnel*. En 1814, avec une diffusion moyenne de 24 000 exemplaires, le *Journal des débats* fait un bénéfice de 414 992,69 F, tous frais faits (838 691,91 F), parce qu'il tire de ses seules ventes 1 253 684,60 F²¹. Douze ans plus tard, diffusant à 20 000, *Le Constitutionnel* déclare un bénéfice de 375 000 F (1 323 676 F de recettes d'abonnement pour 948 000 F de frais), d'où un dividende de 25 000 F pour chacune des 15 actions²². Et tout cela sans recettes de publicité !

Et cependant, cette dernière s'est redéployée, libérée des anciens règlements des métiers jurés, utilisant encore et toujours le billet et l'affiche. Balzac, bon observateur de son temps et de surcroît fort averti des affaires de commerce, offre dans son roman *César Birotteau* le récit des heurs et malheurs d'un parfumeur entreprenant. Avant 1810, ce parfumeur crée sa fortune en lançant sur le marché la *Double Pâte des sultanes* et l'*Eau Carminative*. Il le fait en « pavoisant d'affiches jaunes,

²⁰ Françoise Parent-Lardeur, *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, *op. cit.* Outre ces cabinets, il existait à Paris et en province des systèmes plus ou moins complexes de lecture collective ou d'abonnement collectif.

²¹ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, VII ; *Id.*, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

²² *Archives parlementaires*, t. 49. Chambre des députés, séance du 3 février 1827, p. 399-400 ; les chiffres sont donnés par Casimir Périer, qui les a obtenus du journal : 394 000 F de dépenses d'impression, rédaction, administration et portage, 450 000 F de timbre, 102 000 F de poste, 2 000 F de port de lettres. Le député minore le bénéfice et le dividende de l'action. Selon Thiers, fort bien informé et s'exprimant de manière privée (voir *infra* la note 27), le dividende est de 27 000 F pour l'exercice d'août 1825 à août 1826. Sur *Le Constitutionnel* et ses actionnaires, lire Marion Mouchot, *Le Constitutionnel. Contribution à l'histoire de la presse sous la Restauration*, *op. cit.*

rouges, bleues » non seulement la France, mais toute l'Europe. Balzac prend bien soin d'en donner le texte assez long, dont les arguments, y compris la formule magique « Approuvées par l'Institut de France », ressemblent en tous points à ceux des affiches et des billets des médecins et autres charlatans de l'Ancien Régime²³. Pour l'heure, donc, rien de très nouveau. Birotteau se comporte comme tous les gens à secrets depuis le XVII^e siècle. Il a utilisé l'affiche, et n'a pu se servir de journaux qui n'étaient alors pas ouverts à ce genre de publicité. On peut penser que les commerçants parisiens au début du XIX^e siècle, tout comme Birotteau, ont continué de beaucoup utiliser le média-placard. Tout change avec la génération suivante, lorsque son futur gendre Anselme Popinot lance sur le marché une lotion capillaire, l'*Huile Céphalique*. Le jeune commis s'est entouré de deux adroits spécialistes dans l'art publicitaire, Félix Gaudissart, l'illustre commis-voyageur, et Andoche Finot, un jeune journaliste, expert dans l'art de rédiger des prospectus fort convaincants. Sans que l'on puisse très bien dater leur campagne publicitaire – le prospectus mentionne une médaille d'or à l'exposition de 1824 –, il est clair qu'elle relève de procédés de l'extrême fin des années 1820. Qu'on en juge. Les trois compères ont utilisé concurremment l'ancienne et toujours efficace affiche murale, l'estampe encadrée beaucoup plus durable et enfin le journal : « Deux mille affiches avaient été mises depuis trois jours aux endroits les plus apparents de Paris. » « Tous les coiffeurs de Paris, les perruquiers, les parfumeurs avaient décoré leurs portes de cadres dorés, contenant un bel imprimé sur papier vélin, en tête duquel brillait la gravure d'*Héro et de Léandre*, réduite, avec cette assertion en épigraphe : *Les anciens peuples de l'Antiquité conservaient leurs chevelures par l'emploi de l'Huile Céphalique.* » Et Birotteau de s'émerveiller devant cette dernière trouvaille riche d'avenir : « Il a inventé les cadres permanents, l'annonce éternelle ! » Manifestement, les journaux concernés par cette campagne sont les grands quotidiens parisiens et d'autres plus petits journaux : « Popinot promet à Finot 500 F par grand journal, et il y en avait dix ! 300 F par journal secondaire, et il y en avait dix autres ! s'il y était parlé, trois fois par mois²⁴, de l'*Huile Céphalique*. » Finot se répandit tant et si bien dans les redactions et les imprimeries, qu'il fit triompher l'*Huile Céphalique*. Gaudissart n'eut plus qu'à parcourir les provinces. Appuyé sur les journaux parisiens, il y obtint « d'éclatants succès, dès les

²³ Sur la publicité des charlatans, lire Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p. 361-395.

²⁴ Notons ici que l'art de la répétition publicitaire n'était pas nouveau. On le voit déjà à l'œuvre dans la *Gazette d'Amsterdam*, au XVIII^e siècle ; voir *supra*, ch. II..

premières villes où donna sa langue». Et Balzac de conclure cette campagne : « À son début, cette prise d'assaut de l'opinion publique engendra trois succès, trois fortunes, et valut l'invasion des mille ambitions descendues depuis en bataillon dans l'arène des journaux ou elles créèrent les annonces payées, immense révolution²⁵ ! » Révolution, certes, que cette ouverture des journaux à l'annonce. La liberté créatrice du romancier a cependant quelque peu transfiguré la réalité.

La publicité entra définitivement dans les journaux parce que ces derniers en eurent besoin pour continuer d'engranger de gros bénéfices. En guerre contre la presse, le gouvernement ultraroyaliste du comte de Villèle attribuait aux journaux, aux brochures et aux livres la montée du mécontentement de l'opinion et le progrès des idées libérales. Aussi présenta-t-il en décembre 1826 deux projets de loi, l'un sur la poste aux lettres, l'autre sur « la police de la presse »²⁶. La taxe postale des journaux était portée à 5 centimes, cependant qu'on leur imposait un timbre énorme de 10 centimes, en l'accompagnant de sévères mesures contre la librairie. Il était prévu que les journaux agrandiraient leur format qui passerait de 17 dm² (format du *Journal des débats* en 1800) à 30 dm². Déjà, *Le Constitutionnel* diffusait trois fois par semaine auprès de ses abonnés un supplément gratuit d'annonces. Dès le dépôt de la loi sur la police de la presse, dont on espérait bien l'adoucissement, voire le retrait pur et simple, les meilleurs esprits avaient trouvé une parade dans l'introduction d'annonces payantes, favorisée par l'agrandissement du format, ainsi que l'explique le jeune journaliste Thiers au baron allemand Cotta, propriétaire en sous-main d'une action du *Constitutionnel* :

Il est presque certain que la loi ne passera pas, ou passera tellement amendée qu'il n'y aura plus à la craindre. Dans le cas où elle passerait, on pourrait encore se tirer d'affaire, et voici comment. Le nouveau timbre permet 30 dm. Le Constitutionnel n'en a que 17. Il pourrait donc s'en donner 13 de plus. Ces 13 seraient consacrés aux annonces. Trois fois par semaine, il envoie des annonces gratis aux abonnés, parce que les annonces payent les frais. On paiera donc les 13 dm de plus, avec le produit des annonces. Si cela ne suffit pas, une légère augmentation de quelques francs dans les abonnements rétablira la balance²⁷.

²⁵ Balzac, *César Birotteau*, Paris, Gallimard, « Folio », 1975 ; roman publié pour la première fois à la fin de 1837 et rédigé en plusieurs moments à partir de 1834 ; voir les p. 70-75, 167-170, 191-195, 257-261.

²⁶ Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

²⁷ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, *op. cit.*, p. 382-383, lettre datée du 1^{er} janvier 1827, Bib. Thiers, ms 1251, fol.

Les libraires, les imprimeurs et les entrepreneurs de presse ayant su développer une puissante campagne contre cette « loi de justice et d'amour » – un mot malheureux du garde des Sceaux ! – elle est enterrée sans suite le 17 avril 1827, parce que le gouvernement craint un refus de la Chambre des pairs, où l'opposition libérale est rejointe par une opposition de droite, réunie autour de Chateaubriand.

Ce qui avait été imaginé à propos de la loi sur la presse, va servir pour la loi postale, qui est votée par les deux chambres. La taxe passant de 2 à 5 centimes, les bons esprits calculent que l'augmentation annuelle des frais sera de 10,95 F par abonnement. Avec beaucoup de cynisme, Villèle encourage les journaux à imiter leurs confrères anglais. Qu'ils augmentent leur format et ils pourront insérer les annonces payantes qui leur permettront de supporter l'augmentation des dépenses :

Nous voyons chaque jour – le ministre exagère ici quelque peu ! – que les journaux envoient à leurs abonnés des avis et des annonces pour lesquels il faut qu'ils paient à la poste, et que l'étendue que la loi leur permettra de prendre, leur laissera la possibilité d'insérer dans leurs colonnes, sans qu'il en résulte un surcroît de dépense pour la poste²⁸.

Il est entendu. En novembre 1827, un prospectus du *Constitutionnel* explique à ses abonnés que « par la loi du 15 mars dernier, le port des journaux par la poste est porté, à dater du 1^{er} janvier 1828, à 5 centimes par feuille, au lieu des 2 centimes qu'ils ont payés jusqu'à ce jour. Cette augmentation de 3 centimes donne, par chaque abonnement, un excédent de dépenses de 10,95 F »²⁹. Aussi faut-il augmenter les abonnements de 2 F par trimestre, ce qui porte l'abonnement annuel à

57-58. Dans une deuxième lettre du même jour, destinée à être publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, Thiers est plus alarmiste : « L'augmentation des droits de timbre et de poste augmenteront [*sic*], par exemple, la dépense du *Constitutionnel* de 400 000 F par an. Il donne déjà à l'État 700 000 F, il en donnera 1 100 000. Le but est d'obliger les journaux à porter l'abonnement à un prix plus élevé. L'abonnement est de 72 F, il faudrait le porter à 92 ou à 100 F. On espère alors qu'une grande partie des abonnés se retireront » ; *ibid.*, p. 385, lettre conservée aux archives Cotta, n° 44, publiée dans le n° 10 de la *Gazette d'Augsbourg*, 10 janvier 1827.

²⁸ *Archives parlementaires*, t. 48, Chambre des députés, séance du 2 février 1827, p. 370-371.

²⁹ 10,95 F, soit. 365 fois 3 centimes. On ne sait trop pourquoi, le *Journal des débats* donne au même moment le chiffre de 11,50 F. Notons que tous les chiffres présentés par *Le Constitutionnel* ou par Casimir Périer sont calculés pour 365 numéros parus dans l'année. Les quotidiens étaient certes alors publiés tous les jours, y compris le dimanche, mais ils ne l'étaient pas le lendemain des cinq grandes fêtes chômées – Pâques, l'Ascension ou la Pentecôte, l'Assomption du 15 août, la Toussaint, Noël. Ils paraissaient donc seulement 360 fois. Il arrivait cependant que fût parfois publié un supplément de deux ou quatre pages lorsque l'actualité s'y prêtait.

80 F. À titre de dédommagement, le format du journal sera augmenté « de moitié de la grandeur actuelle » :

L'addition journalière, équivalente à une demi-feuille, faisant corps avec le journal, sera consacrée aux annonces de toute nature qui peuvent intéresser la propriété, le commerce, l'industrie, les hommes d'affaires en tous genres. Ce même espace sera toujours disponible comme supplément au journal, toutes les fois que la politique, les nouvelles, les discussions des Chambres, par leur intérêt et leur importance, exigeront plus de célérité et plus d'étendue.

Laborieusement, le prospectus s'efforce ensuite de justifier l'innovation. Une innovation nécessaire au progrès du commerce et de l'industrie, comme le prouvent les exemples américain et anglais. Une innovation nécessaire au progrès de la civilisation :

Cette partie de notre feuille, à raison de son universalité et du grand nombre de nos abonnés, ne peut manquer d'intéresser vivement toutes les classes de lecteurs.

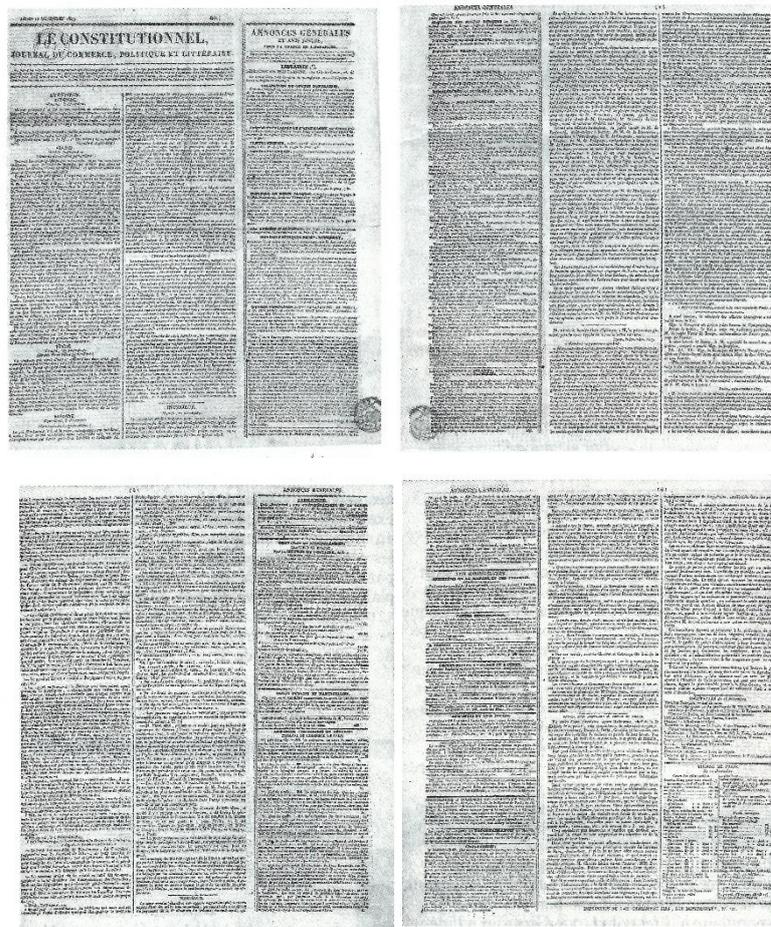
Ces communications rapides de tous les instants entre toutes les offres et toutes les demandes, entre tous les besoins et les moyens d'y satisfaire, entre toutes les parties de la France et de l'étranger, entre les divers États, et l'on peut dire entre les deux mondes, puisque notre feuille offre la plus grande publicité connue ; ces communications, disons-nous, ont été pratiquées par les peuples qui ont présenté jusqu'à ce jour les plus grands développements de commerce et d'industrie. Les Américains et les Anglais ne séparent point, dans les nombreuses et vastes colonnes de leurs journaux, les nouvelles et les discussions politiques du mouvement général des affaires qui se manifeste par les annonces de tous les besoins, et par l'indication de ce qui peut convenir à tous.

Plus une nation avance dans la civilisation, plus l'influence des idées spéculatives sur les idées positives et d'exécution, des théories sur les travaux manuels, devient sensible. Un tableau qui mettra dans un apport de tous les jours le perfectionnement des idées par les progrès de leur application aux différents travaux de la société, servira de guide à un grand nombre ; il sera pour tous un sujet de méditations et d'observations utiles³⁰.

Le 1^{er} décembre, le *Journal des débats* et *Le Constitutionnel* s'ouvrent aux annonces, la *Gazette de France* attend le 5 décembre, *La Quotidienne* ne s'y résout que le 16 mars 1828. Le nouveau format offre trois colonnes au lieu de deux. À l'imitation de la presse anglaise, comme le laissait prévoir

³⁰ *Le Constitutionnel*, prospectus volant relié dans la collection de la BnF, entre novembre et décembre 1827 ; Marcel Galliot, *La publicité à travers les âges*, *op. cit.*, p. 92-94, a découvert toute l'importance de la réforme de décembre 1827 ; voir aussi Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.*, p. 56-58.

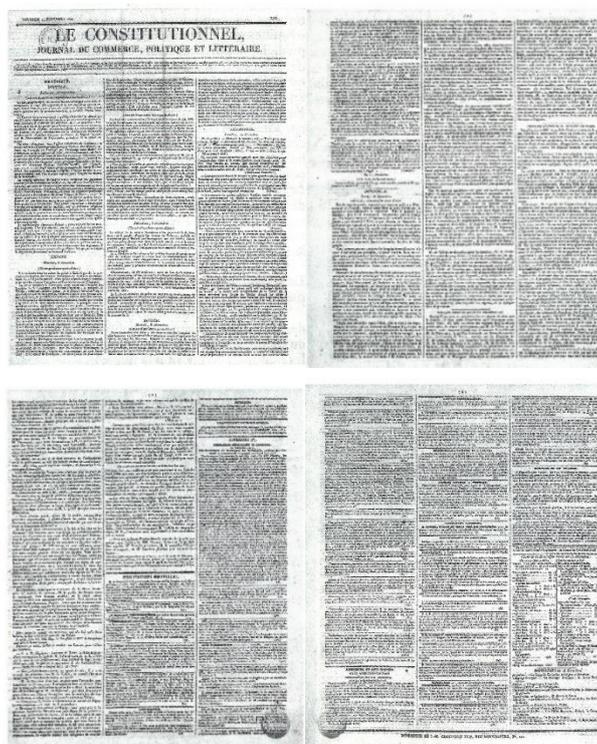
son prospectus, *Le Constitutionnel* place ses annonces sur la colonne extérieure de chacune de ses quatre pages, sous le titre « Annonces générales / et Avis divers, / pour la France et l'étranger ». Le tarif d'insertion est de 1,50 F la ligne de 55 lettres. « On reçoit les avis qu'on désire faire insérer tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures, au bureau du *Constitutionnel*. »



Les quatre colonnes extérieures du Constitutionnel du 13 décembre 1827

Le *Journal des débats* en fait tout autant, avec ses « Annonces générales ». Difficulté de mise en page ? Ou plutôt refus traditionnel de mettre sur le même plan l'opinion, l'information et l'annonce ? *Le Constitutionnel* et le *Journal des débats* abandonnent le modèle anglais dès le

14 décembre, et cantonnent les annonces en fin d'exemplaire, imitant ainsi la *Gazette de France* qui avait préféré cette mise en page dès le 5 décembre. Plus traditionnelle, cette dernière insiste moins sur la nouveauté des annonces, que sur le service qu'elle veut rendre au « commerce de terre et de mer » en présentant une grande quantité d'avis sur les mouvements des ports de France et de l'étranger, la « situation des grandes places, notamment de leurs entrepôts, les avis officiels et légaux, les faillites ou banqueroutes de tous lieux ou pays », réservant peu de place aux annonces proprement marchandes ou aux petites annonces³¹.



Annonces en fin de journal, ici à partir de la deuxième colonne de la troisième page

Les journaux s'en tirent plutôt bien, surtout quand on pense qu'environ la moitié de leurs exemplaires sont diffusés dans Paris par porteurs, c'est-à-dire sans recourir aux services postaux. Aussi lors des débats, l'un des pairs de remarquer que l'augmentation de la taxe n'est en

³¹ Voir les collections de ces trois journaux, novembre et décembre 1827.

fait que de 5,47 F et demi par abonnement ! Elle est donc complètement couverte par la hausse de 8 F du tarif d'abonnement. Mais, selon Casimir Périer, *Le Constitutionnel* diffuse aux deux tiers ses 20 000 exemplaires dans les provinces, soit environ 13 000 ; ses frais de poste ont donc augmenté de 142 000 F (chiffre arrondi)³², couverts par les 160 000 F de suppléments d'abonnement. Il faut aussi ajouter aux dépenses le surcroît de timbre qui augmente de 1,1 centime avec l'agrandissement du format, soit un supplément annuel de 80 300 F³³. Les annonces vont donc totalement payer 77,5 % du supplément de timbre, soit 62 300 F, et l'agrandissement du format³⁴, dont il est fort difficile d'évaluer le coût. Pour que *Le Constitutionnel* maintienne ses bénéfices, il faut certainement que ses recettes publicitaires parviennent à près de 150 000 F. Cela ne lui a pas été impossible. Dès 1828, son grand concurrent, le *Journal des débats*, n'a-t-il pas tiré plus de 200 000 F des annonces ? De fait, les bénéfices du *Constitutionnel* restent élevés, si l'on en croit les dividendes versés pour chaque action : 28 500 F (août 1826 - août 1827), 32 000 (août 1827 - août 1828), de nouveau 28 500 (août 1828 - août 1829)³⁵.

Bonne fille avec la presse, au moins en ses débuts, la monarchie de Juillet réduit la pression postale et fiscale de l'État. La taxe est ramenée à 4 centimes, et le timbre, dégagé du « double timbre » et du décime additionnel désormais abolis, est porté à 6 centimes pour les formats de 30 dm² et au-dessus. Comme les journaux dépassent tout juste 29 dm², ils ne paient en fait que 5 centimes de timbre, jouissant d'une tolérance de la loi de décembre 1830 qui stipule expressément qu'« il ne sera perçu aucune augmentation de droit par fraction au-dessous de 5 dm² »³⁶. Voilà

³² 142 350 F très exactement, calculés pour 365 numéros par an. Casimir Périer arrondit et donne le chiffre de 142 000 F.

³³ Passant à près de 30 dm², le journal doit payer pour chaque exemplaire un timbre de 5 centimes, au lieu de 4. Mais le timbre était accompagné par le décime additionnel depuis 1799, et par le « double timbre » ou droit supplémentaire de 1,5 centime depuis 1816, ce qui fait au total 5 c + 0,5 c de décime + 1,5 c = 7 c, soit 1,1 c de plus qu'auparavant (4 c + 0,4 c + 1,5 c = 5,9 c).

³⁴ Un agrandissement facilité par l'emploi des nouvelles presses mécaniques, de même que par la mécanisation de la fabrication du papier, qui permet la production industrielle de feuilles de plus en plus grandes. Voir Gilles Feyel. *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, op. cit. ; Louis André, *Machines à papier, Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, op. cit.

³⁵ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta*, op. cit., p. 44.

³⁶ Jusqu'à fin janvier ou début février 1831, selon les journaux, l'administration de l'Enregistrement impose le timbre de 6 centimes. Elle se laisse ensuite convaincre que le nouveau format est effectivement de peu inférieur aux 30 dm². Outre le timbre de 6 centimes pour les formais de 30 dm² et au-dessus, la loi prévoit toute une échelle pour les

donc une diminution totale de 3 centimes : 2 centimes sur le timbre, 1 centime sur la taxe. Les budgets sont désormais plus faciles à équilibrer³⁷. Devenue plus libre par rapport à des annonces qui sont moins absolument nécessaires, la presse d'opinion continue d'affirmer hautement sa fonction de quatrième pouvoir. Vendue l'équivalent de près de 22 centimes le numéro à ses abonnés, la presse à 80 F leur est quasiment offerte à son prix de revient, voire un peu au-dessus. Cela n'empêche pas qu'elle soit beaucoup lue, nous le savons, grâce aux différents modes de lecture collective. Tout aurait pu continuer ainsi fort longtemps, si Girardin n'était venu bousculer l'entente tacite qui régnait entre les grands journaux et l'État pour maintenir de hauts tarifs d'abonnement, jumelés avec la venue des annonces payées.

Une publicité nécessaire à l'équilibre financier des journaux

Il est inutile de résumer ici la carrière d'Émile de Girardin³⁸. Tout au plus faut-il remarquer que ce bâtard de bonne famille, anxieux de faire parler de lui, maître dans l'art de l'autopromotion, s'efforce de se faire un nom en utilisant toutes les ressources de la société en commandite pour exploiter de nouvelles niches de lectorat. À la fin de la Restauration, il se fait une réputation parmi les gens du beau monde, avec deux hebdomadaires littéraires, *Le Voleur*, un journal constitué d'extraits de presse en 1828, et *La Mode*, journal des élégances aristocratiques en 1829. Après la révolution de 1830, il découvre avec un bel opportunisme qu'il existe dans les classes « populaires », c'est-à-dire la petite bourgeoisie des employés et des gens de boutique, de même que chez les paysans, des lecteurs à servir à condition de leur proposer des journaux à abonnement très bas. Premier essai, un mensuel à 4 F d'abonnement annuel, le *Journal des connaissances utiles*, débute en octobre 1831 et dépasse rapidement

formats plus petits : 3 centimes pour le demi-format de 15 dm², et 1 centime en plus par chaque 5 dm² supplémentaire.

³⁷ Pour *Le Constitutionnel* et pour 365 numéros, à condition qu'il ait toujours les mêmes chiffres de tirage (20 000) et de diffusion provinciale (13 000), cela fait des économies de 47 450 F sur les frais postaux – 237 250 (taxe à 5 centimes) – 189 800 (à 4 centimes) –, et de 146 000 F sur le timbre, soit un total de 193 450 F. Cette fiscalité moins contraignante permet aux journaux de multiplier les suppléments de deux ou de quatre pages – dans ce dernier cas seulement, le timbre passe à 6 centimes –, quand l'opportunité s'en fait sentir.

³⁸ Jusqu'à présent, la meilleure étude sur ce personnage est celle de Jean Morierval, *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud*, Paris, Éditions Spes, 1934, p. 19-115 ; sur le journal *La Presse*, lire 1836 : *L'An I de l'ère médiatique, étude littéraire et historique du journal « La Presse », d'Émile de Girardin*, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant, dir., Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

125 000 abonnés. Après des débuts en fanfare, le journal s'essouffle. En 1836, Girardin s'en sépare, trop occupé par *La Presse*.

Pour fonder un quotidien « bon marché », Girardin va au bout de projets qu'il ne cesse de formuler depuis 1830. L'idée était dans l'air : le 5 mars 1836, les légitimistes lancent le *Journal général de France*, un quotidien offert contre un abonnement annuel de 48 F. Girardin négocie avec Armand Dutacq, directeur du journal *Le Droit*. C'est un échec. Le 1^{er} juillet 1836, sont lancés deux quotidiens concurrents, à 40 F d'abonnement, *La Presse* de Girardin et *Le Siècle* de Dutacq³⁹. L'innovation ne réside pas dans l'appel à la publicité. Nous savons qu'elle est présente dans les journaux depuis 1828. Elle réside dans l'utilisation que Girardin propose d'en faire. Du fait des recettes de publicité, il est possible de baisser de moitié le montant de l'abonnement. Le journal sera désormais vendu en dessous de son prix de revient, mais les bénéfiques, sans être aussi importants que ceux des grands journaux à 80 F, continueront d'être élevés, à condition de mener en parallèle deux réformes : la réforme économique, bien sûr, mais aussi la « réforme morale » de la « vieille presse »⁴⁰. Les prospectus de Girardin formalisent pour la première fois ce qu'on appelle la loi du double marché. Le journal est vendu une première fois aux annonceurs, avant de l'être une seconde fois aux abonnés. Il existe dans le prix de revient deux sortes de frais. Les frais fixes – ou frais décroissants avec la hausse du tirage – englobent les rémunérations des journalistes et les abonnements aux correspondances, les frais d'administration, le coût de la composition des formes imprimantes. Les frais progressifs croissent avec la hausse du tirage ; ce sont les frais de l'impression et du papier, le timbre, les frais de diffusion par poste ou par portage⁴¹. La baisse du montant de l'abonnement sera triplement compensée par : la hausse naturelle du nombre des abonnés ; la baisse du prix de revient de chaque exemplaire tiré, provoquée par une chute relative des frais décroissants ;

³⁹ Sociétés en commandite, les deux journaux sont lancés à la suite de campagnes de publicité pour réunir leur capital social : 600 000 F pour *Le Siècle*, en actions de 200 F, 50 000 F pour *La Presse*, en actions de 250 F, avec promesse de dividendes d'environ 5 %.

⁴⁰ Gilles Feyel, « La torche et le flambeau, la polémique et la publicité : « vieille » et « jeune » presse en 1836 », *op. cit.*

⁴¹ Cette distinction entre les deux types de frais n'est pas une originalité de Girardin. Elle était bien connue de tous les imprimeurs et éditeurs de journaux. En 1817-1818, Roederer distingue bien dans son mémoire sur « les sacrifices pour fonder un journal », les « dépenses fixes » et les « dépenses variables » ; voir Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII.

l'augmentation du volume de la publicité, car les annonceurs, encouragés par la hausse du nombre des abonnés, viendront plus nombreux proposer des insertions.

Inutile de dire que de tels calculs, portés sur la place publique, ont scandalisé la presse à 80 F. C'était révéler au public des secrets industriels. C'était lui révéler qu'en maintenant de très hauts tarifs d'abonnement, les journaux à 80 F qui diffusaient à plus de 10 000 exemplaires préféraient accumuler de très gros bénéfices à son détriment. Quant aux journaux qui diffusaient à moins de 5 000, ils pouvaient légitimement s'inquiéter de voir remis en cause les plus petits bénéfices qu'ils pouvaient faire. Comme le note Marc Martin, c'était aussi « saccage[r] la dignité de la presse en affirmant tapageusement sa dépendance des annonces, c'est-à-dire de l'argent »⁴². On ne détaillera pas ici les polémiques haineuses qui s'ensuivirent, alimentées par le parfum d'affairisme qui toujours entoura Girardin et ses collaborateurs. Au début de 1837, pour se défendre, les journaux à 80 F abaissèrent d'un tiers leurs tarifs d'insertion publicitaire. En août suivant, *Le National* finit même par baisser à 60 F son abonnement annuel, de même que *Le Bon Sens* en décembre. D'autres journaux s'adaptèrent en agrandissant leur format tout en maintenant leur abonnement à 80 F : ainsi le *Journal des débats* et la *Gazette de France* en mars 1837.

Beaux calculs que ceux de Girardin ! Et pourtant *La Presse* ne fut pas le grand succès espéré. Dopés par la nouvelle croissance économique qui débute vers 1835, les annonceurs se font nombreux, mais les anciens journaux en profitent mieux que les nouveaux. Malgré sa diffusion réduite – 9 850 exemplaires en 1845 –, le *Journal des débats* reste le leader en la matière, parvenant à 279 530 F de recettes publicitaires en 1844-1845. La qualité du lectorat joue en sa faveur. Les annonceurs privilégient déjà les élites sociales qui décident des modes, orientent la consommation. *Le Constitutionnel* malgré ses difficultés des années 1830 – 7 400 exemplaires de diffusion en 1837 –, fait 172 505 F de recettes publicitaires en 1838. Relancé au milieu des années 1840, grâce aux romans-feuilletons, il revient à 23 000 abonnés en 1845, obtenant 205 000 F d'annonces en 1844-1845. Jusqu'au milieu des années 1840, la presse à 40 F fait moins bien que le *Journal des débats*. Les recettes publicitaires de *La Presse* sont de 151 400 F en 1838, 25 000 F en 1844-1845, alors qu'elle diffuse 22 900 exemplaires en 1845. Celles du *Siècle*, diffusé à 30 000 en 1840, montent à 45 000 F dès 1836, 180 000 F en

⁴² Marc Martin. *Trois siècles de publicité en France, op. cit.*, p. 59.

1840, 187 000 en 1842⁴³. Comme l'avait prévu Girardin, la publicité est devenue nécessaire à l'équilibre financier de ces nouveaux journaux : en 1840, la publicité du *Siècle* couvre seulement 11,6 % de ses recettes, puisque le journal jouit de 1 360 000 F de recettes d'abonnement, mais sans elle il serait en déficit, puisqu'il dépense 1 428 500 F.

Pour drainer les annonces vers les journaux de Paris, mais aussi des départements, un certain nombre de courtiers se sont établis⁴⁴. Quel que soit le système mis en place pour exploiter l'espace des journaux, la ferme avec la Société générale des annonces de Charles Duveyrier entre 1845 et 1848, ou la régie de courtiers progressivement réunis dans la deuxième Société générale des annonces à partir de 1857, il faut bien reconnaître, à la suite de Marc Martin, que tous ces courtiers ont géré l'espace publicitaire, bien plus au profit des journaux qu'ils ont aidés à maintenir de forts tarifs d'insertion, qu'au bénéfice de leurs véritables clients, les annonceurs. Ces derniers n'ont pas cessé leurs vieilles habitudes de l'affiche, multipliant dans les journaux dès la fin des années 1820, les « annonces-affiches », ces placards de taille variable, pouvant remplir jusqu'à une demi-page, qui sont l'une des originalités de la presse française. En décembre 1827, le *Journal des débats* propose de longs prospectus de librairie, précédés du titre de l'ouvrage imprimé en très gros caractères. En 1829, *Le Constitutionnel* offre déjà de véritables placards parfois illustrés, même s'ils sont toujours cantonnés dans la largeur d'une colonne : le « Grand Restaurant Colbert », la « Théorie nouvelle de la maladie scrofuleuse », la « Compagnie générale de construction et d'entretien des sépultures de Paris », illustrée par un véritable logo, les œuvres complètes de Walter Scott, annonce illustrée de l'un de leurs héros écossais. Très vite, ces placards s'émancipent du colonnage, jusqu'à pouvoir occuper toute la largeur de la page, par exemple en janvier 1837, cette curieuse annonce du *Journal des débats* : de très grandes lettres capitales évidées « L'EMPEREUR NAPOLEON »,

⁴³ Tous ces chiffres, répétés par tous les auteurs à partir de la brochure de Louis Vergne, *La publicité française de Renardot à Duveyrier (1612-1848)*, conférence faite à l'École des hautes études sociales, 1910, ainsi qu'à partir de la thèse d'Henri Vathelet, *La publicité dans le journalisme*, Paris, Albin Michel, 1911, proviennent de la presse financière de l'époque, par exemple *L'Actionnaire* (1836-1839), mais aussi du rapport de Louis Perrée présenté en 1840 à l'assemblée générale des actionnaires du *Siècle*, conservé à la BnF, dans l'un des volumes de la même année.

⁴⁴ Gilles Feyel, *Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856)*, *op. cit.* ; Gérard Lagneau, « La Société générale des annonces, 1845-1865 », *Le Mouvement social*, janvier-mars 1989, p. 5-25 ; Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.*, p. 72-79, 99-103.

remplies de la description en petits caractères disposés verticalement des « tableaux et récits des batailles », 90 gravures d'après les peintures du musée de Versailles. Nul doute que tous ces annonceurs, comme l'Anselme Popinot de Balzac, n'aient concurremment « affiché » et dans les colonnes des journaux, et sur les murs des grandes villes. À l'inverse de tels placards, l'« annonce anglaise » ne présente aucun effet typographique, les lignes en sont plus courtes et imprimées en plus petits caractères que celles des articles du journal. À trop fréquenter la charlatanerie, la publicité a acquis une fort mauvaise réputation, aussi certains annonceurs ont-ils trouvé le moyen de s'avancer masqués auprès de leur clientèle par le biais de la « réclame » ou « fait-Paris payé », une annonce déguisée en article pour tromper le lecteur, un procédé souvent pratiqué parce qu'il était supposé efficace.



Annonces-affiches en quatrième page du Siècle, 25 octobre 1842 et 15 septembre 1900

En juillet 1846, Girardin, qui n'a cessé jusque-là d'utiliser toutes les formes de l'annonce pour promouvoir ses différentes spéculations, joue les hommes vertueux pour proposer une réforme qui ferait entrer dans l'ère industrielle la publicité, enfin débarrassée des effets menteurs et grandiloquents de l'annonce-affiche. Depuis le 1^{er} décembre 1844, *La Presse* avait pris le grand format (400 x 560 mm) adopté par le *Journal des débats* en 1837. Le 1^{er} juin suivant, un dernier pas était franchi : comme

ses confrères le *Journal des débats* et *Le Constitutionnel*, *La Presse* avait adopté le grand format du *Times* (430 x 600 mm) qui serait celui des grands journaux par la suite. Il s'agissait d'étendre le contenu littéraire du journal, mais aussi et surtout de l'ouvrir aux insertions de la nouvelle Société générale des annonces, tout juste fondée par Charles Duveyrier et ses actionnaires⁴⁵. Dès le 1^{er} juillet, Girardin en avait profité pour déplorer que les journaux aient été si peu porteurs de publicité, comparés aux journaux anglais et américains, remarquant : « On abuse des annonces en France, on n'en use pas. Que tout le monde en use et que quelques-uns cessent d'en abuser : tel est le progrès auquel il faut tendre ; tel est le but que doit poursuivre la Société générale des annonces. » C'était laisser prévoir ses arguments de juillet 1846. Entre le 2 et le 9 juillet, *La Presse* retentit des échanges aigres-doux de Girardin et Duveyrier. Tous deux sont d'accord pour observer l'avance des journaux anglo-saxons : alors qu'un numéro du *Times* peut compter avec son double supplément jusqu'à 1 500 annonces, un numéro de *La Presse* en présente à peine 40 à 50. Ils divergent lorsqu'il leur faut l'expliquer. Pour Girardin, la publicité coûte trop cher, elle est surtout gênée par la trop grande importance des annonces-affiches. Si ces dernières existent dans la presse provinciale anglaise, elles sont absentes des journaux londoniens. Il faut donc les faire disparaître des quotidiens parisiens, au bénéfice des seules « annonces-avis ». Il explique :

C'est que dans les journaux anglais et américains tous ceux qui s'adressent à la publicité sont égaux devant l'annonce ! C'est que pour toutes les annonces il n'y a qu'une même justification, qu'un même caractère, c'est que le négociant, à qui il suffit de quelques lignes pour dire au public ce qu'il veut lui apprendre n'a pas à craindre de voir l'attention du lecteur détournée de son petit avis par l'annonce de quelque charlatan, composée en caractères gigantesques ; c'est que la petite annonce n'est pas écrasée, étouffée par la grande ; c'est que le charlatanisme n'y jouit d'aucun privilège ; c'est qu'il y est plutôt contenu qu'encouragé ; c'est qu'on n'y confond pas deux choses essentiellement différentes : l'annonce et l'affiche. Que sont, en effet, la plupart des annonces insérées dans nos journaux, sinon de véritables affiches ? Or, l'affiche est à l'annonce, dans le même journal, ce que l'ivraie

⁴⁵ Le 21 mai 1845, *La Presse* venait d'annoncer la création de la SGA, qui avait affirmé pour quinze ans, moyennant 300 000 F par an et la moitié des bénéfices chacun, la publicité des trois journaux. Proposant un éventail de 18 tarifs, Duveyrier offrait aux annonceurs trois types d'insertions, que l'on pouvait répéter jusqu'à 30 fois : les annonces les plus courtes, dites annonces-omnibus – l'équivalent de nos petites annonces –, les annonces anglaises – ce que l'on peut qualifier d'annonces commerciales –, enfin les annonces-affiches. La ligne des annonces-omnibus était tarifée à 30 centimes, cependant que celle des autres annonces, deux fois plus longue, l'était à 2 F.

est au bon grain dans le même sillon. [2 juillet]

Plus que jamais je persiste à penser : que la grande annonce, l'annonce-affiche, étouffe la petite annonce, l'annonce-avis, l'empêche de se développer, comme l'orme ou le chêne séculaire condamne à la stérilité tout l'espace de la terre qu'il couvre de son ombre ; que les industries et les affaires dont les produits ou les opérations peuvent supporter les frais considérables d'annonces-affiches n'étant que des exceptions, la grande majorité, en apparence, est opprimée par une petite minorité ; qu'il y a une foule d'industries, d'affaires, de personnes qui useraient de la publicité si l'égalité régnait dans l'empire de l'annonce ; si elles n'étaient pas retenues par la crainte que leurs modestes insertions ne passent inaperçues, et ne soient ainsi de l'argent dépensé en pure perte ; si de petites considérations d'amour-propre et d'étiquette ne venaient encore se joindre à cette appréhension et la fortifier ; il y a des rivalités qu'on aime mieux éluder que d'engager à armes inégales ; quand le négociant prudent, honnête, ayant du crédit, voit ses confrères à bout de ressources risquer le peu qui leur reste à la loterie de l'annonce-affiche, que fait-il ? Il s'abstient même de l'annonce-avis, afin d'éviter jusqu'à l'apparence de la lutte ; il est des industries, et c'est le plus grand nombre, dont les profits sont étroitement bornés ; celles-là, ne pouvant pas lutter de publicité avec quelques autres, qui sont des exceptions, celles-là font comme le renard de la fable, qui trouve trop verts les raisins auxquels il ne peut atteindre, elles nient que la publicité soit nécessaire, elles nient qu'elle soit profitable ; je ne doute pas qu'elles tinsent un tout autre langage et une toute autre conduite si l'annonce était dans nos journaux ce qu'elle est dans les journaux anglais et américains. [7 juillet]

À ces uniques annonces-avis, il ne faudrait plus qu'un unique tarif, fixé le plus bas possible : 1 F la longue ligne. Girardin n'est pas entendu par Duvyrier, qui élude ses arguments. L'annonce-affiche continue plus que jamais à orner la dernière page des journaux. Après la faillite de la première Société générale des annonces, Girardin confie la régie des annonces de *La Presse* à Édouard Lebey, et tente d'appliquer ses propositions, le 5 avril 1848. Dans son *Manuel*⁴⁶, le nouveau régisseur précise les idées de son patron et propose une organisation de l'espace publicitaire du journal :

Nous appelons tout particulièrement l'attention du public sur la réforme que nous préconisons au double point de vue de l'abonné qui paye pour recevoir l'annonce et du commerçant qui paye pour la faire insérer.

Au point de vue de l'abonné : En proscrivant les annonces-affiches, les lettres monstres et les clichés fantastiques qui embrouillaient l'œil, empâtaient le journal et salissaient les doigts. En substituant à la confusion

⁴⁶ Édouard Lebey, *Manuel de l'annonce ou Instructions élémentaires sur son usage*, Paris, s. d. [1848 ou 1849], 60 p. Voir aussi *La Presse* des 5, 10 et 17 avril 1848.

inextricable résultant de l'insertion sans ordre et pêle-mêle une division par catégories et une sous-division par ordre alphabétique, c'est-à-dire une classification méthodique et rigoureuse, qui rend la lecture de l'annonce agréable et facile pour l'abonné.

Au point de vue du commerçant : En prenant pour base du tarif de l'annonce, le nombre des abonnés du journal. En adoptant l'uniformité des caractères, quant à la composition de l'annonce, et l'unité, quant au prix de la ligne, c'est-à-dire en introduisant dans l'annonce l'équité, la logique et l'égalité, qui seules peuvent la rendre utile, économique et productive.

Selon Lebey, qui répète les idées girardiniennes, l'annonce est le « résumé » de quatre modes de « publicité » : l'enseigne, l'affiche, le prospectus et le commis-voyageur. Cette annonce a toutes les vertus. En revanche, les journalistes sont en faute « qui ne veulent pas comprendre que les affiches et les clichés qui déshonorent leurs quatrièmes pages font tout à la fois le désespoir des abonnés et l'effroi des commerçants ; qu'en accordant ainsi des primes d'encouragement aux joueurs de la grande affiche, ils effarouchent les négociants prudents et les tiennent éloignés de l'annonce ; que d'autres négociants renoncent, tout en les appréciant, aux bienfaits de l'annonce, par cela seulement qu'il leur faudrait s'exposer au voisinage de certaines annonces médicales et pharmaceutiques ». Quant à la réclame et au fait-Paris payé, « ce sont là deux sortes d'annonces déguisées qu'il importe également de mettre à l'index. Elles ont pour objet de tromper le lecteur, en lui présentant comme émanant du journal, les éloges burlesques que certains industriels ont la manie de se décerner eux-mêmes ». Débarrassé de ces réclames et des annonces-affiches, le journal pourra mieux ordonner son contenu. « Grâce à la classification, qui sert de boussole au lecteur, l'annonce-uniforme répond à tous les besoins comme à toutes les objections. Peu coûteuses, faciles à régulariser, ces annonces peuvent comprendre toutes les industries, être répétées souvent, et frapper les yeux des lecteurs, sans qu'il soit besoin de leur donner des dimensions exagérées ou des aspects bizarres. » Dernier avantage, et pas le moindre, il est facile de les tarifer « à prix fixe », et ainsi d'obtenir une tarification moins diversifiée selon les journaux, voire les courtiers « qui, sur les catégories de prix, cette tour de Babel des tarifs, et sur le mesurage, cette bouteille à l'encre du lignage, ont fait des bénéfices excessifs, abusifs ». Pendant un an, *La Presse* s'efforce de maintenir cette politique d'assainissement du monde de l'annonce. Mais elle doit y renoncer.

La présence envahissante des affiches

Comme les murs des grandes villes, la quatrième page des journaux continue donc de juxtaposer dans le désordre de la vie quelques « annonces anglaises », mais aussi et surtout les placards agrémentés de multiples artifices typographiques, parfois illustrés de petites gravures. Si, à la suite de Marc Martin⁴⁷, on évalue la surface des journaux occupée par la publicité, on s'aperçoit d'une montée en puissance régulière, accompagnant l'essor économique jusqu'à la fin du Second Empire. Alors que les formats des journaux se sont considérablement accrus, leur surface-papier publicitaire a beaucoup augmenté. Celle du *Journal des débats*, passe de 13,6 % en 1835 à 30,3 % en 1865, celles de *La Presse* et du *Siècle* augmentent de 17,1 et 11,3 % en 1845, à 30,8 et 34,2 % en 1865. Les autres journaux parisiens bénéficient des mêmes évolutions. En revanche, la récession économique des années 1873 à 1905 est marquée par un fort recul. Le *Journal des débats* ne fait plus que 15 % en 1875 et 13,8 % en 1885, *Le Siècle*, 16,3 et 10,4 %, *Le Petit Journal* 19,9 et 21,4 %, *Le Temps* 13,4 et 9,1. Malgré cette récession, les recettes publicitaires globales de la presse parisienne ne cessent de croître, grâce à la vente des espaces groupés, grâce surtout à l'avènement du média de masse avec la multiplication des grands quotidiens populaires d'information vendus 5 centimes le numéro : ces recettes passent de 4 millions de francs en 1870, à 18 millions en 1900, pour la seule publicité commerciale⁴⁸. Pour autant qu'on en puisse juger, la publicité dépasse rarement 25 % des recettes du journal. *Le Petit journal*, au tirage millionnaire dans les années 1890, fait 15 % en 1884, 23,5 % en 1909. Seul *Le Figaro*, diffusant alors environ 80 000 exemplaires parmi les gens du monde et les notables, fait nettement mieux : 37,5 % en 1896. Tous chiffres qu'il faut considérer avec beaucoup de précaution. Il n'est pas toujours facile d'évaluer les recettes de la publicité financière qui connaît alors son âge d'or. Des patrons de presse, par exemple Villemessant au *Figaro*, peuvent éviter de faire entrer dans le bilan financier de leur entreprise de telles ressources, parfois peu avouables⁴⁹.

⁴⁷ Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.*, p. 55-56, 79-81, 90-92.

⁴⁸ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 287, chiffres tirés de Georges d'Avenel, *Le Mécanisme de la vie moderne*, 4^e série, *La publicité*, Paris, Armand Colin, 1902.

⁴⁹ Pierre Albert a beaucoup insisté sur ce genre de ressources, et sur la presse financière ; voir « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 258-275, et *l'Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1841-1879)*, *op. cit.*, p. 273-285, 407-489.

Au-delà des charlatans, des gens à secrets et des pharmaciens, toujours très présents dans les « annonces-affiches » des journaux, les annonceurs, qu'ils soient commerçants ou industriels, ont souvent l'impression de se faire voler par les courtiers qui ajoutent à leur commission les ristournes ou autres remises qu'ils ont obtenues des journaux sans les en faire profiter. Ils ont aussi l'impression d'être mal servis par un système trop cher ou mal adapté à leurs besoins. Leur est-il toujours utile de diffuser leur message dans toute la France par les journaux à grand tirage qui coûtent cher ? Ont-ils besoin de ces achats groupés d'espaces que leur imposent les courtiers, des achats groupés qui les empêchent de choisir convenablement les journaux dont la qualité du lectorat ou la zone de diffusion leur conviendrait le mieux, des achats groupés qui sont en fait une subvention aux petites feuilles de chantage ou d'opinion dont on impose la présence au côté des journaux d'information à gros tirage ? Mal servis, les annonceurs continuent donc d'utiliser les autres supports traditionnels, renouvelés par l'expansion de la lithographie. L'affiche murale, mais aussi les prospectus, les catalogues et les petites images coloriées qui continuent la tradition des billets. Ces vignettes chromolithographiques, de quelques centimètres carrés, sont diffusées par les grands magasins, Le Bon Marché, La Belle Jardinière, Le Printemps, mais aussi l'épicerie Félix Potin, les grandes marques de chocolat, les boissons, les biscuits⁵⁰. De toutes ces vignettes-chromos destinées aux enfants, il existe une remarquable collection aujourd'hui présentée dans le petit musée de l'abbaye de Pontlevoy.

À partir de la monarchie de Juillet, les affiches-papier subissent la concurrence des affiches peintes sur les pignons des maisons : les annonceurs apprécient leur résistance aux intempéries, surtout lorsqu'ils vendent des marques de longue durée, par exemple dans l'alimentation ou la droguerie. En revanche, de vie beaucoup plus courte, l'affiche-papier convient parfaitement aux nouveautés⁵¹. Ces affiches profitent de l'expansion des procédés lithographiques d'illustration pour devenir des médias publicitaires de plus en plus efficaces. Les libraires-éditeurs utilisent souvent l'affiche illustrée par les meilleurs artistes de l'époque, par exemple Bertall, Cham, Gavarni, Tony Johannot, Henri Monnier, Raffet... Vers 1840, la couleur apparaît en grand format, avec les grandes planches multicolores gravées sur bois de Jean-Alexis Rouchon, qui a déposé en novembre 1844 un brevet pour *l'application de l'impression sur*

⁵⁰ Marc Martin. *Trois siècles de publicité en France, op. cit.*, p. 103-118.

⁵¹ Pour tout ce qui suit, lire Alain Weill, *L'affiche dans le monde*, Paris, Somogy, 1991 (nouv. éd.), p. 19-53.

papier peint à l'impression en couleurs des affiches. Ces affiches, vantant le commerce parisien ou les spectacles sont de grandes dimensions. Avec Jules Chéret (1835-1932), naît l'art publicitaire. Définitivement installé à Paris en 1866, il utilise les pierres lithographiques de grand format que lui permettent les machines anglaises. Pour rendre l'affiche visible de loin, il évite les détails et travaille par grands aplats de couleurs franches dont les oppositions de ton créent le choc visuel. Ayant réalisé plus de mille affiches pour les entrepreneurs de spectacles parisiens, les industriels et les commerçants, il est vraiment le fondateur d'un art qui explose à partir des années 1890, avec Eugène Grasset, Toulouse-Lautrec, Alphonse Mucha... La loi du 29 juillet 1881 ne libère pas seulement la presse, elle libère aussi l'affichage de toutes les anciennes réglementations municipales. Les murs des grandes villes sont pris d'assaut, et les emplacements affichables sont négociés à prix d'or : en 1884, la ville de Paris met en adjudication ses murs pignons, soit 14 703 m², contre une redevance annuelle de 15 000 F. L'Assistance publique, les sociétés de chemin de fer, et plus tard, dès 1900, le métropolitain font de même. Les anciennes sociétés d'affichage fusionnent pour laisser la place à trois grandes sociétés, autour desquelles travaillent encore quelques petites maisons spécialisées⁵². À raison de deux à trois dizaines de colleurs pour chacune des trois grandes sociétés, et de quelques autres, ce sont au total à peine 150 afficheurs qui parcourent Paris. Chaque équipe de deux colleurs a en charge deux arrondissements et peut coller plus de 250 affiches par service en pose simple sur les murs et les palissades des chantiers, voire en pose réservée ou « en conservation » sur les panneaux de la société, avec garantie d'entretien et de durée d'un mois.

Inauguré en 1797, le timbre des affiches a survécu à la loi de 1881, ce qui a permis à Marc Martin d'utiliser les archives de l'Enregistrement et d'en tirer une remarquable restitution du mouvement général de l'affichage entre 1869 et 1910, à partir des produits du timbre⁵³. Les progrès de l'affichage sont importants pendant la période, mais ils sont lents, subissant certains fléchissements annuels. Après la guerre de 1870 et ses conséquences qui ont quelque peu réduit le marché, les taxes sur

⁵² Marc Martin, « L'affiche de publicité à Paris et en France à la fin du XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 382-383. Toutes ces sociétés attendent encore leur histoire. De même faudrait-il écrire celle des entreprises de distribution de tracts, de journaux ou d'autres imprimés, par exemple la maison Bonnard-Bidault. Le Musée de la Publicité, au Louvre, 107, rue de Rivoli, conserve quelques papiers de ces entreprises. qu'il conviendrait d'exploiter.

⁵³ *Ibid.*, p. 376-380.

L'affiche-papier retrouvent leur niveau de la fin du Second Empire en 1879, pour doubler en 1908 (2 458 857 F en 1881, 4 534 977 F en 1910). Une telle progression, contemporaine de la récession des années 1873-1905, s'explique très certainement par la méfiance de beaucoup d'annonceurs pour la presse. Autre phénomène remarquable, la domination écrasante du département de la Seine, dont les sommes collectées par l'Enregistrement sont constamment supérieures à 40 % du total national, approchant ou dépassant même 50 % en 1869, 1879, 1881. Et Marc Martin de conclure : « La capitale était bien la vitrine des formes modernes du commerce et de la consommation » et : « Elle constituait un marché publicitaire original, distinct du reste de la France par sa particulière vigueur. » Oserions-nous ajouter qu'il en fut toujours ainsi, depuis le XVII^e siècle, pour ce qui concerne le monde de l'affichage ? Marc Martin vérifie aussi statistiquement l'accroissement du format des affiches. En 1891, le quart de colombier domine (62 % de l'ensemble) ; le double colombier ne représente que 9,5 %. En 1910, le quart ne fait plus que 42 %, mais le double est monté à 18,5 %.

*

L'essor de l'activité publicitaire a été lourdement handicapé en France par la profonde méfiance entourant dès l'origine les annonces fantaisistes ou mensongères des gens à secrets. En dehors de la librairie et du théâtre, les activités commerçantes et industrielles trop enserrées dans les règlements des métiers jurés ne pouvaient que laisser le champ libre aux différents professionnels peu intégrés dans le monde des corporations – commerçants de nouveautés plus ou moins ambulants, charlatans de tous poils, spéculateurs. La Révolution aurait dû libérer les énergies et ouvrir la publicité à l'artisanat et au commerce. Mais toujours la publicité garda la macule originelle du boniment des grands charlatans du Pont-Neuf. D'où le retard publicitaire de la France au XIX^e siècle, si on la compare avec la Grande-Bretagne ou les États-Unis.

Complètement investis dans leur fonction de parole royale sous l'Ancien Régime ou de magistère politique depuis la Révolution, les gazettes et les journaux ne pouvaient s'intéresser de trop près au monde de l'annonce, un monde marchand peu fréquentable, où les grands et les petits intérêts de boutique paraissaient supplanter ce que l'on pensait être l'intérêt général. Aussi journalistes et patrons de presse du XIX^e siècle avaient-ils laissé tout un monde de courtiers rechercher et démarcher les annonceurs à leur place, affectant un parfait désintéret pour un tel

commerce. Écoutons le plus ouvert d'entre eux à ce type de spéculation, Girardin, se féliciter de s'en voir déchargé par Charles Duveyrier et sa Société générale des annonces :

Il est un service important qu'il nous aura rendu, service que nous aimons à proclamer, ce sera d'avoir entièrement et publiquement dégagé la rédaction du journal de tout ce qui pouvait s'y mêler de mercantile et de parasite ; ce sera de l'avoir affranchie de tous les tributs prélevés par l'obsession individuelle; ce sera d'avoir élevé entre la partie exclusivement réservée aux intérêts généraux, aux questions politiques, économiques, littéraires, et la partie utilement réclamée par les intérêts privés, les prétentions vaniteuses et les transactions de toute nature, une barrière si haute qu'il n'y ait plus aucun contact entre ces deux parties de la rédaction et qu'il ne soit plus possible de les confondre⁵⁴.

Avec les débuts d'une société de consommation bien mis en évidence par Daniel Roche⁵⁵ au milieu du XVIII^e siècle, une presse spécialisée dans l'annonce s'était certes déployée, mais jusqu'aux années 1770, les commerçants et les entrepreneurs en mal de publicité avaient dû surtout utiliser le placard et le billet pour se faire connaître du public. Utilisée depuis longtemps par le pouvoir monarchique, mais aussi par les particuliers qui échangeaient ou louaient leurs biens, et par les charlatans et autres gens à secrets, l'affiche murale était devenue un média suffisamment répandu à Paris pour bénéficier des services d'un corps de 40 afficheurs et susciter un projet de compagnie d'affichage. À la veille de la Révolution, le libraire Panckoucke et ses concurrents du *Journal de Paris* avaient bien essayé de promouvoir l'annonce payée, mais la crise révolutionnaire était venue balayer ce premier essai d'ouverture de la grande presse à la publicité.

Refusées par la presse, les annonces particulières et marchandes s'étaient donc déployées dans l'affiche et le prospectus. Après une première ouverture sous forme de suppléments gratuits de certains quotidiens comme *Le Constitutionnel*, la presse s'ouvrit enfin définitivement au monde de l'annonce en 1828. Elle le fit parce qu'elle y était contrainte par une brimade gouvernementale et pour maintenir ses importants bénéfices. Par la suite, Émile de Girardin s'efforça de tirer toutes les conséquences d'une publicité qui permit l'abaissement des tarifs d'abonnement et la vente du journal en dessous de son prix de revient. Militant pour une standardisation industrielle de l'annonce de

⁵⁴ *La Presse*, 1^{er} juillet 1845.

⁵⁵ Daniel Roche, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1989.

presse, Girardin échoua cependant. Il ne put lutter contre les habitudes qu'avaient prises les annonceurs en utilisant les affiches murales ou les prospectus. La quatrième page des grands journaux resta, comme les murs de Paris, un enchevêtrement plus ou moins désordonné d'annonces-affiches, laissant peu de place à l'annonce anglaise.

Fortement concurrencée depuis toujours par un puissant affichage mural et par les prospectus ou catalogues les plus divers, la presse ne fut pas le grand support publicitaire que Girardin avait pu rêver. En 1900, elle est loin de drainer vers elle tous les investissements publicitaires, estimés probablement généreusement à 100 millions de francs par Georges d'Avenel⁵⁶. Tout juste est-elle capable d'en absorber 40 millions ! Les affiches viennent ensuite avec 25 millions, les catalogues et les prospectus 20 millions. Il reste 15 millions pour les calendriers, les cadeaux, les concours, etc. Même si Marc Martin⁵⁷ pense qu'il est plus raisonnable de n'attribuer aux affiches qu'une quinzaine de millions de francs, on voit que ces dernières ont une place fort importante face à la presse, une place qu'elles tiennent de la tradition de l'Ancien Régime et de leur progression depuis le Second Empire, une place qu'elles ont encore aujourd'hui, comme le prouvent les statistiques évoquées au début de ces réflexions.

⁵⁶ Georges d'Avenel, « Le Mécanisme de la vie moderne ; la publicité », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} février 1901, p. 628-659 ; il s'agit des petites annonces de ventes de biens et de la publicité commerciale et industrielle réunies (en dehors de la publicité rédactionnelle, impossible à évaluer) ; on ne sait comment ont été calculés de tels chiffres, qui ont cependant été admis par les professionnels de la publicité, au moins pour la presse et les catalogues, par exemple par Louis Vergne, président fondateur de la Chambre syndicale de la publicité (*Bulletin de la Chambre syndicale de la publicité*, n° 1, décembre 1906, p. 8).

⁵⁷ Marc Martin, « L'affiche de publicité à Paris et en France à la fin du XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 381, se fonde sur la revue professionnelle *Commerce et industrie* de juin 1907, pour indiquer qu'une affiche double colombier, posée, revient, pour la France entière, à 1 F l'exemplaire ; « et l'on peut estimer que ce mode de publicité coûte à peu près, pour son utilisateur, quatre fois le prix du timbre. Selon ces données, certes approximatives, si l'on multiplie par quatre les revenus du timbre de l'affiche-papier de 1900, on obtient un total d'investissements de 14 millions environ ». À condition que les autres chiffres de Georges d'Avenel soient proches de la réalité, le total des investissements serait de l'ordre de 90 millions, soit 44,4 %, pour la presse, 22,2 % pour les catalogues et prospectus, 16,6 % pour les affiches, 16,6 % pour les calendriers, cadeaux, concours, etc.

Chapitre XII

L'économie de la presse française, entre 1800 et 1914

Véhicule d'un message politique ou culturel visant à éclairer le citoyen, le journal est aussi une marchandise qu'il importe de vendre le plus possible au consommateur, à peine de ne pas faire ses frais et de disparaître. Au temps de la presse d'opinion du premier XIX^e siècle, l'énorme pression fiscale du timbre, du « double timbre » et du cautionnement a réservé l'expression journalistique à quelques grands féodaux, véritables « journaux-institutions », se partageant avec l'accord tacite du pouvoir d'État un marché artificiellement rétréci. Tocqueville le souligne bien en 1835 quand il compare presse américaine et presse française :

Aux États-Unis, il n'y a pas de patentes pour les imprimeurs, de timbre ni d'enregistrement pour les journaux ; enfin la règle des cautionnements est inconnue. Il résulte de là que la création d'un journal est une entreprise simple et facile ; peu d'abonnés suffisent pour que le journaliste puisse couvrir ses frais : aussi le nombre des écrits périodiques ou semi-périodiques, aux États-Unis, dépasse-t-il toute croyance. Les Américains les plus éclairés attribuent à cette incroyable dissémination des forces de la presse son peu de puissance : c'est un axiome de la science politique aux États-Unis, que le seul moyen de neutraliser les effets des journaux est d'en multiplier le nombre. Je ne saurais me figurer qu'une vérité aussi évidente ne soit pas encore devenue chez nous plus vulgaire. Que ceux qui veulent faire des révolutions à l'aide de la presse cherchent à ne lui donner que quelques puissants organes, je le comprends sans peine ; mais que les partisans officiels de l'ordre établi et les soutiens naturels des lois existantes croient atténuer l'action de la presse en la concentrant, voilà ce que je ne saurais absolument concevoir. Les gouvernements d'Europe me semblent agir vis-à-vis de la presse de la même façon qu'agissaient jadis les chevaliers envers leurs adversaires : ils ont remarqué par leur propre usage que la centralisation était une arme puissante, et ils veulent en pourvoir l'ennemi, afin sans doute d'avoir plus de gloire à lui résister¹.

Jusqu'en 1836, les grands journaux se sont contentés de répondre aux contraintes financières qui leur étaient imposées par l'État en modifiant leur format, en augmentant leurs tarifs d'abonnement ou en s'ouvrant

¹ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique, Œuvres complètes*, J.-P. Mayer, dir., Paris, Gallimard, 2 vol., 1961, t. I, p. 189-190.

enfin aux annonces. Ils constituèrent de puissantes entreprises capables d'assurer le versement du cautionnement et de redistribuer de gros profits entre leurs quelques actionnaires. Si Émile de Girardin a gardé dans l'histoire, la réputation d'un esprit innovant et riche d'idées, il le doit bien sûr à son savoir-faire publicitaire, il le doit surtout au fait qu'en 1836, il a tenté une adaptation de la presse au marché de ses lecteurs, sans que l'État ait poussé à cette réforme, en quoi que ce fût. Avec lui, les journaux ont pris conscience qu'ils étaient des marchandises vendues sur un marché concurrentiel. Avec lui, comme avec Charles-Louis Havas, la nouvelle devenait elle aussi marchandise, au grand scandale de leurs contemporains. Avec lui, la presse entra dans un monde commercial et entrepreneurial dont il lui fallut s'accommoder au mieux. Les grandes sociétés en commandite aux très nombreux actionnaires réunis par la publicité financière, voisinèrent avec les anciennes sociétés en nom collectif réunissant peu d'associés capitalistes autour du journal.

Le temps des « grands féodaux »

Quand Napoléon confisque en février 1811 le *Journal de l'Empire*/*Journal des débats* puis en septembre suivant fusionne avec la *Gazette de France* ou le *Journal de Paris* les derniers quotidiens parisiens encore existants, cela se fait sans trop de difficultés : il s'agit de petites sociétés réunissant quelques porteurs de parts de capital. Depuis 1799, le *Journal de l'Empire*/*Journal des débats* appartient à quatre associés qui l'ont acheté 20 000 F, soit sept parts possédées par les deux frères Bertin l'aîné et Bertin de Vaux, l'imprimeur Lenormant et Roux-Laborie². Leurs descendants restent propriétaires des douze parts (1854) puis des quarante-quatre parts (1880) d'une société en nom collectif dissoute en 1883, alors survivante d'un ancien âge de la presse³. Napoléon confisque sans indemnité le journal, au motif que ses « entrepreneurs actuels ont fait des bénéfices considérables [...] qui les ont indemnisés au-delà de tous les sacrifices qu'ils peuvent avoir faits dans le cours de leur entreprise ». Le capital de la nouvelle entreprise est divisé en vingt-quatre parts : seize pour des fidèles du pouvoir, huit pour l'administration ; les bénéfices sont répartis au prorata. Les deux propriétaires – chacun pour moitié – du *Journal de Paris*, Roederer et Maret, ne sont pas mieux traités. Quant aux autres, ils sont indemnisés, en partie seulement, par une participation à prendre dans les vingt-quatre parts des nouvelles sociétés

² André Cabanis, *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, *op. cit.*

³ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 133-622.

du *Journal de Paris* ou de la *Gazette de France*. *Le Moniteur universel* reste la propriété de la famille Panckoucke⁴. Dès le 1^{er} avril 1814, les frères Bertin rentrent en possession du *Journal des débats politiques et littéraires*.

Avec la Restauration se fondent quelques nouveaux quotidiens. Lancé en 1815, *Le Constitutionnel* parvient à se maintenir et à prospérer malgré les persécutions du pouvoir. Ce grand journal libéral est la propriété d'une société en commandite par action, réunissant sept puis quinze actionnaires en tout et pour tout⁵. Le journal réalisant de gros bénéfices, il était tentant d'entrer dans le cercle enchanté de sa propriété. Aussi la valeur des actions dépasse-t-elle rapidement leur valeur nominale de 3 000 F. Quand, entre 1823 et 1826, le baron allemand Jean-Frédéric Cotta finit par se rendre propriétaire d'une action entière, il a déboursé 100 000 F, sans compter les sommes allouées à ses prête-noms les journalistes Thiers et Cauchois-Lemaire. Brillante affaire, alors que chacune des quinze actions du journal apporte un bénéfice annuel de 28 à 32 000 F⁶. Cotta a profité d'une des rares occasions de transmission d'action de ce journal : une trentaine en tout et pour tout entre 1815 et 1838. En 1836, l'action du *Constitutionnel* est cotée à 173 000 F⁷. Le *Journal des débats* et *Le Constitutionnel* sont alors de véritables puissances financières se partageant en décembre 1824, avec 13 000 exemplaires tirés pour le premier, 16 250 pour le second, 52,6 % du tirage total des quotidiens parisiens⁸. Le troisième quotidien vient loin derrière ces deux champions : l'aristocratique *Quotidienne*, avec 5 800 exemplaires seulement. Comment de telles performances peuvent-elles susciter de tels bénéfices ?

Tous les imprimeurs le savent depuis toujours, de même que Roederer en fin 1817-début 1818 dans son intéressant mémoire sur les « sacrifices pour fonder un journal », lors de son long procès avec les nouveaux propriétaires du *Journal de Paris*⁹, de même que plus tard Girardin en 1836, il existe dans le prix de revient du journal deux sortes

⁴ André Cabanis, *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, *op. cit.*

⁵ Marion Mouchot, *Le Constitutionnel. Contribution à l'histoire de la presse sous la Restauration*, *op. cit.*

⁶ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, *op. cit.*

⁷ Christian Pradié, *La presse, le capitalisme et le lecteur. Contribution à l'histoire économique d'une industrie culturelle*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Bernard Miège, dir., Université Grenoble III, 1995.

⁸ Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, *op. cit.*

⁹ Comte Pierre-Louis Roederer, *Œuvres publiées par son fils, le baron A. M. Roederer*, *op. cit.*, t. 7, p. 315-318.

de dépenses ou frais : les « dépenses fixes », ou frais décroissant avec la hausse du tirage, englobent les rémunérations de la rédaction et frais de correspondance, la composition des formes imprimantes et les frais d'administration (encore qu'il faille y voir de plus près), les « dépenses variables » ou « frais progressifs » avec la hausse du tirage concernent l'impression ou tirage, le papier, le timbre, le port dans Paris et la taxe postale en dehors. Plus on tire, plus il y a de gain, parce que la part des frais fixes diminue dans le prix de revient. Le budget du *Journal des débats* en 1814, alors qu'il a une diffusion moyenne de 24 000 exemplaires, donne un bénéfice de plus de 400 000 F :

Tableau 39 : Dépenses et recettes du Journal des débats en 1814

Dépenses		%
Rédaction	90 866,84 F	10,8
Administration	80 434,01 F	9,6
Impression	249 213,16 F	29,7
Taxe postale	128 935,10 F	15,4
Timbre	289 242,80 F	34,5
Total des dépenses	838 691,91 F	100
Recettes	1 253 684,60 F	
Bénéfice	414 992,69 F	

Source : AN, F¹⁸ 13, pièces 134 et 397 à 417¹⁰.

Les recettes, calculées à partir du tarif de 60 F d'abonnement annuel, devraient être 1 440 000 F, mais il faut tenir compte des remises offertes aux dépositaires et des 5 % retenus par la poste sur le montant des abonnements transmis à l'éditeur : l'écart est de 13 %. Le bénéfice est important, plus de 400 000 F, mais il est diminué du tiers par la « rétribution », impôt de 4/12^e sur le bénéfice, créé par Napoléon en septembre 1805¹¹, maintenu par la Restauration en 1814 et 1815, soit 138 330,89 F. Il reste donc à l'entreprise 276 661,80 F¹².

Le *Journal des débats* a alors la réputation de bien payer ses rédacteurs, en tout 15 à 17 journalistes, dont un rédacteur en chef rémunéré 12 000 F par an, Bertin l'aîné : aux 87 289,54 F de la rédaction, il faut ajouter 1367,30 F pour abonnements aux journaux étrangers et 2 210 F pour frais de correspondance politique étrangère. Par la suite, les frais de

¹⁰ Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

¹¹ André Cabanis, *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, *op. cit.*

¹² Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *op. cit.*

rédaction et de correspondance dépassent rarement 100 000 F par an¹³. Roederer les estime à 15 000 F par trimestre, soit 60 000 l'année, en notant : « C'est la somme qu'ils coûtent au *Journal de Paris* et à plusieurs autres. On concevra aisément que l'entreprise d'un journal nouveau, qui veut disputer et enlever cinq à six mille abonnés à des établissements qui sont en possession de la confiance publique, ne peut y réussir qu'en choisissant des écrivains supérieurs en talents, ou de meilleur esprit, ou de plus de célébrité que les leurs¹⁴. » Dans le prospectus de *La Presse*, Girardin compte pour 100 000 F les frais de rédaction « d'un journal tel que *Le Constitutionnel*, les *Débats*, *La Quotidienne*, etc. » et en 1841, *Le Siècle* chiffre à 97 233 F ses frais de rédaction. Ces frais montent au cours du siècle, ils sont de 120 000 F au *Temps* en 1861, selon le prospectus d'Auguste Nefftzer, qui leur ajoute 30 000 F pour le feuilleton¹⁵.

Les frais d'administration couvrent le loyer des bureaux du journal, de même que leur chauffage et éclairage. Ils s'élèvent à 80 434,01 F, soit 9,6 % de la dépense totale. Gérer tous les jours les abonnements et les départs de la masse des exemplaires, est un travail nécessairement rapide mais longuement et soigneusement préparé. Il en est du *Journal des débats*, comme il en était de la *Gazette* à la fin de l'Ancien Régime et des journaux importants de la Révolution, comme il en sera de tous les journaux jusqu'à la fin du siècle. L'administration, dirigée par le directeur-caissier Cartelier, payé 300 F par mois, réunit 16 employés, tous eux aussi payés mensuellement, selon une hiérarchie salariale s'étendant de 200 à 30 F, soit au total 23 851,26 F. Tous ces gens sont occupés à la gestion financière du journal, à l'entretien de la liste des abonnés directs, à la correspondance avec les dépositaires et à la comptabilité des exemplaires vendus au numéro par colportage dans les rues de Paris. Travail long et minutieux : les abonnements annuels sont minoritaires – 6 % seulement des abonnements souscrits en janvier puis mars 1815 –, alors que la majorité des abonnés paient pour trois mois (70 %) ou pour six (23 %). Et certains abonnés souscrivent pour dix mois (4 d'entre eux), neuf mois (8), cinq (1), quatre (11), deux (4) et même un mois (5). Il faut aussi s'occuper des dépositaires, souscrivant toujours pour un mois et nécessitant une importante correspondance. Sous la direction des

¹³ *Ibid.* ; Gilles Feyel, « Des calculs trop simples de Girardin en 1836, à la réalité des coûts de fabrication des quotidiens parisiens entre 1800 et 1844 », *supra*, ch. X.

¹⁴ Comte Pierre-Louis Roederer, *Œuvres publiées par son fils*, *op. cit.*, t. 7, p. 315-318.

¹⁵ René Martin, *La vie d'un grand journaliste. Auguste Nefftzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps' (Colmar 1820 – Bale 1876)*, *op. cit.*, t. II, p. 139.

employés, les quelque 24 à 26 000 exemplaires sont chaque jour manipulés, en un travail incessant, par les « gens de peine », payés 25 615,33 F l'année : 19 colleuses et plieuses, rémunérées chacune 2 F par jour, chargées de plier le journal et de l'insérer sous bande-adresse ; une « coupeuse d'adresses » ou « compteuse » et sa suppléante, l'une payée 1 F par jour, l'autre un peu moins, toutes deux occupées à couper les rames de bandes-adresses imprimées et à les compter ; enfin trois « garçons de bureau », deux à 93 F le mois, un à 75. Avec quelques-uns des employés, ces derniers effectuent le routage des abonnés directs et des dépositaires ; ils confectionnent et portent les paquets destinés à la Grande Poste ; ils servent aussi les 14 porteurs, payés chacun 1,50 F par jour, chargés du service des abonnés et des dépositaires parisiens ; ils fournissent enfin les colporteurs qui vendent le journal au numéro. Il faut ajouter aux divers personnels, 2 638 F de gratification de début d'année, 2 648,52 F de port de lettres, 15 982 F de menues dépenses (chauffage, éclairage, et dépenses de papeterie), enfin 9 698,90 F de loyer. Pour le seul « personnel administratif », *Le Siècle* parvient en 1841 à dépenser 34 793 F, chiffre qui concorde assez bien avec les 23 851,26 F du *Journal des débats* en 1814, quand on sait que *Le Siècle* diffuse alors 38 000 exemplaires (soit 1,6 fois plus que les *Débats* en 1814) : il emploie peut-être alors 25 ou 30 commis¹⁶.

Contrairement à ce qu'affirment un peu rapidement Roederer, Girardin puis Nefftzer, les frais d'administration ne sont pas vraiment des dépenses fixes, mais progressent par palier, puisqu'il faut multiplier le personnel et augmenter la dimension des bureaux, avec la hausse du tirage. De 5 000 exemplaires à 10 000, les rémunérations du « personnel administratif » passeraient de 5 000 à 10 000 F, celles des « gens de peine » de 6 000 à 11 ou 12 000 F, les « menues dépenses » croîtraient de 3 000 à 7 ou 8 000 F, le loyer de 3 000 à 6 ou 7 000 F, soit en tout 17 000 F quand les journaux sont tirés à 5 000 exemplaires, 34 à 37 000 F quand ils le sont à 10 000. Pour 20 à 25 000 exemplaires, il faudrait compter 24 000 F pour le premier poste, 26 000 pour le deuxième (y compris les « porteurs » que l'on pourrait tout aussi bien compter dans les frais de distribution), 16 000 pour le troisième, 10 000 pour le quatrième, soit un total de 76 000 F au plus (non compris les gratifications de début d'année et les ports de lettres). Pour 30 à 35 000 exemplaires, 94 000 F (30 000 + 34 000 + 20 000 + 10 000). Enfin, pour près de 40 000 exemplaires, 110 000 F (35 000 + 38 000 + 25 000 +

¹⁶ Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III ; *Id.*, « Des calculs trop simples de Girardin en 1836... », *supra*, ch. X.

12 000). Chiffres qui ne sont pas exagérés, quand on sait que *Le Siècle* déclare avoir dépensé en 1839, alors qu'il diffuse en moyenne à 30 000 exemplaires, 100 000 F pour son administration et 10 500 F pour le pliage. L'arrivée de la publicité dans les quotidiens en 1828, a certainement contribué à la hausse de tels frais : ne fallait-il pas au moins un service comptable pour recevoir des courtiers d'annonces les recettes de publicité¹⁷ ?

Les frais d'impression sont de 249 213,16 F, soit 29,7 % des dépenses du *Journal des débats* en 1814. Il est inutile de revenir sur ce qui a été déjà dit sur la composition, le tirage et le format des quotidiens parisiens. Tout juste faut-il rappeler l'urgence extrême de l'impression qui a conduit à multiplier les compositions. Les frais de composition ne sont donc nullement des frais fixes, ainsi que l'affirment Roederer, Girardin puis Nefftzer, mais bien des coûts progressant par palier. À partir des quelques sources aujourd'hui disponibles, il a été possible d'établir les frais journaliers d'impression de 1 000 exemplaires d'un quotidien entre 1800 et 1847 :

Tableau 40 : Frais journaliers d'impression de 1 000 exemplaires d'un quotidien parisien (1800-1847)

	Format petit folio (16,1 dm ²)		Format folio (29,7 dm ²)
	Presses à bras	Presses mécaniques	Presses mécaniques
Une seule composition	31,80 F	30 F	59,50 F ou 52,25 F
Tirage de 1 000 ex.	10,20 F	6 F	5 F
Papier (2 rames)	10,50 F	10 F	20 F ou 20,40 F
Total journalier	52,50 F	46 F	84,50 F ou 77,65 F
Total annuel	19 308,50 F	16 560 F	30 420 F ou 27 954 F

Sources : AN, F¹⁸ 27, frais d'impression du *Journal de Paris* à l'automne 1811 ; débats parlementaires de février 1827 lors de l'examen de la loi sur les Postes, Villèle affirmant à propos du *Constitutionnel*, sans être contredit sur ce point : « Un journal qui a 20 000 abonnés, et il en est qui les ont, paie dans l'année pour les frais de tirage du premier mille, en se servant des méthodes perfectionnées qui ont été découvertes de nos jours et mises à la portée de chacun, 48 960 francs ; il paie, pour les dix-neuf autres mille, 109 440 francs. Le total des frais d'impression, fourniture de papier et tout ce qui constitue le journal tel qu'il arrive aux abonnés est de 158 400 francs par an. » ; chiffres d'exploitation du *Siècle* en 1839 et 1841 ; prix de la rame de papier : AN, F¹⁸ 13, (*Journal des débats*,

¹⁷ *Id.*, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

1814), estimations de Roederer en 1817-1818, chiffres d'exploitation du *Siècle* en 1839 et 1841, etc.¹⁸.

Note : En 1814, le *Journal des débats* demande cinq compositions et il est tiré sur des presses à bras ; en 1826, *Le Constitutionnel* quatre et il est tiré sur deux presses mécaniques. Pour le reste (tirage et papier), il suffit de multiplier par le nombre de mille pour obtenir le total des frais journaliers, et par 365 ou 360 pour avoir les dépenses annuelles – depuis la Restauration, les quotidiens ne paraissent plus que 360 fois, pour respecter cinq grandes fêtes religieuses chômées, Pâques, l'Ascension ou la Pentecôte, l'Assomption du 15 août, la Toussaint et Noël. On notera les économies autorisées par les presses mécaniques.

La taxe postale, 2 c l'exemplaire, soit 7,30 F les 365 numéros reçus par l'abonné provincial, s'élève à 128 935,10 F soit 15,4 % des dépenses, pour une diffusion de 17 662 abonnements annuels. Avec le montant du timbre, 289 242,80 F, le premier poste de dépense (34,5 %), on mesure le poids déjà considérable de la pression fiscale. Depuis la loi des 30 septembre et 1^{er} octobre 1797, le timbre, un cachet humide apposé sur le papier avant l'impression, était de 3 c le format in-4° ou in-8° sur demi-feuille de 12,5 dm², et de 5 c sur l'in-folio de 25 dm². Comme il était admis qu'on ne payait 1 c de plus que pour toute surface supplémentaire de 5 dm², les petits folios de 16,1 dm² comme le *Journal des débats* n'étaient assujettis qu'à 3 c, à quoi il fallait ajouter 0,3 c de décime supplémentaire par franc, pour subvention extraordinaire de guerre depuis la loi du 25 mai 1799. Au cours de l'année 1814, le *Journal des débats* a bien eu un tirage moyen de 24 000 exemplaires, tout juste un peu plus de 24 013 exemplaires (289 242,80 F / 3,3 c x 365 j). Et il a chaque jour diffusé dans Paris 6 351 exemplaires, puisqu'il a envoyé 17 662 exemplaires vers les départements.

Fin 1815-début 1816, les besoins financiers de la monarchie restaurée sont tels que le gouvernement augmente les taxes. Il abandonne l'impôt sur le bénéfice, source de contestations et de vérifications sans fin. Mais il prend sa revanche de deux manières. Un droit supplémentaire de 1,5 c est imposé sur chaque exemplaire, et le timbre est augmenté. Le 18 décembre 1815, on corrige la loi de 1797 : tout excédent de surface-papier, même inférieur à 5 dm², devra payer 1 c supplémentaire. Voilà donc le *Journal des débats* et ses concurrents petits folios assujettis au timbre de 4 c. Une mesure appliquée à la fin du printemps 1816.

¹⁸ Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

Tableau 41 : Évolution du timbre fiscal

sept.-oct. 1797	5 c (feuille de 25 dm ²)	fév. 1848	Suppression du timbre
	3 c (1/2 feuille de 12,5 dm ²)	juil. 1850	Pour tous formats de 72 dm ² et -
	1 c pour 5 dm ² supplémentaires		jx. Paris 4 c (Paris, banlieue), 5 c (ailleurs)
mai 1799	1 décime supplémentaire		jx. départ. 1 c (ville), 2 c (départ.), 5 c (ailleurs)
janv. 1816	5 c (gr. folio de 25 dm ²)		1 c en plus sur les feuillets
	4 c (pet. folio de 16,1 dm ²)	févr. 1852	Suppression du timbre sur feuillets,
	3 c (1/2 feuille de 12,5 dm ²)		timbre augmenté cependant :
	1 c sur excédent inférieur à 5 dm ²		jx. Paris 6 c
	Droit supplémentaire : 1,5 c		jx. départ. 3 c
	On paie pour le timbre de 4 c,	mars 1852	Suppression du timbre sur tous jx et écrits
	une somme de 5,9 c =		non périodiques exclusivement consacrés
	1,5 c + 4 c + 0,4 c de décime		aux lettres, sciences, arts, agriculture
déc. 1830	6 c (gr. format de 30 dm ² et +)	mai 1868	Baisse du timbre :
	3 c (1/2 format de 15 dm ²)		jx. Paris 5 c
	1 c pour 5 dm ² supplémentaires		jx. départ. 2 c
	Abolition du décime et du droit	sept. 1870	Abolition du timbre
	supplémentaire		

Récapitulons. Au début de l'été 1816, les quotidiens parisiens payent très exactement : un droit de 1,5 c + un timbre de 4 c + 0,4 c de décime = 5,9 c. On était loin des 3,3 c de l'Empire, ce qui faisait dire aux contemporains que les journaux payaient un « double timbre ». À comparer la « rétribution » imposée au *Journal des débats* en 1814 – un peu plus de 138 000 F pour le tiers du bénéfice –, avec ce qu'il aurait payé avec le « doublement » du timbre – 131 400 F (droit supplémentaire de 1,5 c) et 93 360 F (1,1 c de supplément de timbre), au total 224 760 F –, il apparaît que la pression fiscale a crû de 63 %. On comprend que le *Journal des débats* et ses confrères aient augmenté leur abonnement annuel, qui passa à 72 F en février 1816¹⁹.

À tout cela vint s'ajouter le cautionnement, proposé par Chateaubriand dès cette année 1816 dans sa brochure *De la Monarchie selon la charte* :

Une gazette est une tribune ; de même qu'on exige du député, appelé à discuter les affaires, que son intérêt comme propriétaire l'attache à la propriété commune, de même le journaliste qui veut s'arroger le droit de parler à la France doit être aussi un homme qui ait quelque chose à gagner à l'ordre public et à perdre au bouleversement de la société. Vous seriez par ce

¹⁹ Gilles Feyel, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII ; « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

moyen, débarrassés de la foule des papiers publics. Les journalistes, en petit nombre, qui pourraient fournir ce cautionnement, exposés à perdre la somme consignée, apprendraient à mesurer leurs paroles²⁰.

Il a été lu par les libéraux doctrinaires Royer-Collard et Guizot qui ont préparé les lois de Serre en 1819, lors du premier intermède libéral de la Restauration. Gagé auprès du Trésor pour garantir le paiement des amendes encourues par le journal en cas de procès, le cautionnement est surtout une mesure d'exclusion, bien faite pour réduire le nombre des journaux politiques. Son montant, plus élevé pour les quotidiens parisiens que pour la presse des départements, a évolué : très élevé en 1819 – 10 000 F de rente à 5 %, soit un capital de 200 000, il passe à 6 000 F de rente en 1828 lors du second intermède libéral du gouvernement Martignac, puis à 2 400 F en 1830, au début de la monarchie de Juillet. Remonté à 100 000 F en numéraire lors des « lois scélérates » de septembre 1835, il est fixé à 24 000 F par la République en 1848. Le Second Empire le porte à 50 000 F en février 1852 et la III^e République le ramène à 24 000 F en juillet 1871 avant de le supprimer par la loi libératrice du 29 juillet 1881²¹.

Tableau 42 : Évolution du cautionnement pour un quotidien parisien

juin 1819	10 000 F de rente 5 %, soit 200 000 F de capital	fév. 1852	50 000 F de capital
déc. 1830	2 400 F de rente 5 %, soit 48 000 F de capital	oct. 1870	Suppression du cautionnement
sept 1835	100 000 F de capital, possédé au 1/3 par le gérant	juil. 1871	24 000 F de capital
fév. 1848	Suppression du cautionnement	juil. 1881	Abolition du cautionnement
août 1848	24 000 F de capital		

Malgré ces nouvelles contraintes, la presse quotidienne de Paris se redéployait suffisamment pour inquiéter le gouvernement de réaction ultraroyaliste du comte de Villèle. Entre décembre 1824 et le premier semestre de 1826, les six quotidiens d'opposition passaient de 41 330 à 46 850 exemplaires, alors que les six journaux ministériels régressaient de 14 344 à 10 900²². Lu dans tous les lieux publics, *Le Constitutionnel*, premier organe de la gauche libérale, ne cessait de progresser : 15 000 exemplaires au printemps 1820, 16 250 en décembre 1824, 20 500 au

²⁰ Eugène Hatin, *Manuel théorique et pratique de la liberté de la presse*, Paris, Librairie Pagnerre, 1868, 2 vol., t. II, p. 348.

²¹ Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, op. cit.

²² Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, op. cit.

premier semestre 1826²³. Ne sachant plus à quel saint se vouer, le gouvernement se décida à accroître encore le poids de sa fiscalité. Aussi présenta-t-il en décembre 1826 deux projets de loi, l'un sur la poste aux lettres, l'autre sur « la police de la presse ». La taxe postale des journaux était portée à 5 c, cependant qu'on leur imposait un timbre énorme de 10 c, en l'accompagnant de sévères mesures contre la librairie. Les libraires, les imprimeurs et les entrepreneurs de presse ayant su développer une puissante campagne contre la loi de « justice et d'amour » – un mot malheureux du garde des Sceaux ! – la loi sur « la police de la presse » est enterrée sans suite en avril 1827, le gouvernement craignant un refus de la Chambre des pairs, où l'opposition libérale est rejointe par une opposition de droite, réunie autour de Chateaubriand. La loi postale, examinée et votée par les députés en février, est votée par les pairs en mars 1827²⁴.

Répondant le 3 février 1827 à Villèle qui avait évalué les frais d'impression d'un journal imprimé à 20 000 exemplaires, le député libéral Casimir Périer indique que *Le Constitutionnel* a un bénéfice de 375 000 F pour 1 323 676 F de recettes d'abonnement et 948 000 F de frais, soit un dividende de 25 000 F par action. Et parmi les frais, il distingue 394 000 F pour l'impression, la rédaction, l'administration et le portage, 450 000 F pour le timbre, 102 000 F pour la poste, 2 000 F pour le port de lettres²⁵. Restitons le budget du *Constitutionnel* à partir de là :

Tableau 43 : Dépenses et recettes probables du *Constitutionnel* pour l'exercice 1825-1826

Dépenses		%
Rédaction	100 000 F	11,7
Administration	70 000 F	8,2
Bandes-adresses	9 776 F	1,1
Impression	158 400 F	18,5
Taxe postale	93 600 F	10,9
Timbre	424 800 F	49,6
Total des dépenses	856 576 F	100
Recettes	1 323 676 F	
Bénéfice	467 100 F	

Note : *Le Constitutionnel* est alors tiré en moyenne à 20 000 exemplaires. Administration : loyer (10 000 F), personnel administratif (20 000 F), « gens de

²³ *Ibid.*

²⁴ Gilles Feyel, « La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830 », *supra*, ch. III.

²⁵ *Ibid.*, et « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

peine » (24 000 F), menues dépenses (16 000 F). Bandes-adresses : impression (5 456 F), papier (4 320 F). Impression : quatre compositions destinées à deux presses mécaniques (43 200 F), tirage à 20 000 exemplaires (43 200 F), papier (72 000 F). Les frais de bandes-adresses ne sont pas négligeables ; comme à *L'Ami du roi* en 1791, les bandes sont imprimées sur papier carré, à raison de vingt par feuille, soit 7 200 000 bandes pour un an, d'où 360 000 feuilles ou 720 rames, à raison de 6 F la rame, 4 320 F. La taxe postale concerne uniquement la diffusion dans les départements, 13 000 exemplaires par jour à 2 c selon Casimir Périer ; les frais de portage des 7 000 exemplaires des abonnés parisiens sont couverts par les rémunérations des « gens de peine ». Le timbre ou « double timbre » est à 5,9 c. Au lieu de toucher 1 440 000 F pour 20 000 abonnements à 72 F, le journal n'a reçu que 1 323 676 F, selon Casimir Périer, soit 8 % en moins « par l'effet de remises faites aux buralistes » : commis des bureaux de poste (envoi du montant des abonnements) et dépositaires.

Nous voici un peu loin des comptes de Casimir Périer, pourtant puisés aux meilleures sources. L'écart est d'environ 90 000 F en moins dans le total des dépenses. Curieusement, le député a calculé tous ses chiffres à partir de 365 numéros. Et ses dépenses d'impression tiennent certainement compte de la fabrication de suppléments d'annonces envoyés trois fois par semaine, sans imputer au chapitre des recettes le revenu qui en était tiré. Ce qui lui permet de minorer le bénéfice et le dividende des actions, alors que Thiers, lui aussi bien renseigné, porte à 27 000 F le dividende de cet exercice 1825-1826, soit un bénéfice d'au moins 405 000 F²⁶. Si les frais d'impression ont bien diminué, on notera l'importance des dépenses de diffusion. Au frais de poste, il faut en effet ajouter les dépenses d'administration puisque la réception des abonnements et le maintien à jour de la liste des abonnés sont l'essentiel du travail du personnel administratif, cependant que les « gens de peine » font tous les jours le pliage, la mise sous bande des journaux et leur routage pour la poste autant que pour la distribution dans Paris ; le portage des abonnements parisiens est compris dans les frais « gens de peine ». On notera enfin l'énorme poids du timbre, presque 50 % du total des dépenses.

La prospérité du *Constitutionnel* et de ses confrères, est brutalement remise en cause par les 3 c d'augmentation de la taxe postale. Casimir Périer calcule que les frais de poste du *Constitutionnel* augmenteront de 142 000 F, en chiffres arrondis. La loi autorisant les journaux à s'agrandir jusqu'à 30 dm², pour insérer des annonces qui équilibreraient leurs

²⁶ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, *op. cit.*

comptes, ils prennent tous le format grand folio de 29,7 dm², en décembre 1827 ou janvier 1828, tout en augmentant leur abonnement annuel à 80 F.

Tableau 44 : Évolution de la taxe postale

juil. 1796	4 c (1 feuille) 2 c (1/2 feuille)	juin 1856	Pour les jx. politiques du poids de 40 g et - (l'équivalent de 72 dm ² et -)
mars 1823	4 c (1 feuille de 25 dm ²) 2 c (1/2 feuille de 12,5 dm ²)		4 c (hors départ. d'origine) 2 c (dans départ. d'origine)
janv. 1828	Pour tous formats de 30 dm ² et - 5 c (hors départ. d'origine) 2,5 c (dans départ. d'origine)	sept. 1870	1 c en plus par 10 g supplémentaires Fin du monopole postal pour les jx. politiques vendus au numéro.
déc. 1830	4 c (hors départ. de publication) 2 c (dans départ. d'origine)	avr. 1878	Abolition du monopole postal sur le transport des jx. La poste transporte les abonnements Paris (25 g) : 1 c (Paris, banlieue), 2 c (ailleurs), plus 1/2 ou 1 c par 25 g en +
juil. 1850	Suppression de la taxe postale		jx. départ. (50 g) : 1 c (départ.), 2 c (ailleurs), plus 1/2 ou 1 c par 25 g en sus.
fév. 1852	4 c (hors départ. d'origine) 2 c (dans départ. d'origine)	avr. 1895	Pour tous jx. de 50 g 2 c (hors départ. d'origine), 1 c (25 g en +) 1 c (dans départ. d'origine), 1/2 c (<i>idem</i>)
nov. 1854	La taxe postale, maintenue, est payée en même temps que le timbre auprès de l'administration de l'Enregistrement	juin 1908	1 c (hors départ. d'origine), 1 c (25 g en +) 1/2 c (dans départ. d'origine), 1/2 c (<i>idem</i>)
juin 1856	Fin du monopole postal pour les jx. non politiques, non timbrés, transportés par messageries privées dans des ballots d'au moins 1 kg.		

Ce que laissait prévoir Thiers au baron Cotta un an plus tôt, le 1^{er} janvier 1827, à propos de la hausse du timbre projetée dans la loi sur la « police de la presse » :

Il est presque certain que la loi ne passera pas, ou passera tellement amendée qu'il n'y aura plus à la craindre. Dans le cas où elle passerait, on pourrait encore se tirer d'affaire, et voici comment. Le nouveau timbre permet 30 dm. *Le Constitutionnel* n'en a que 17. Il pourrait donc s'en donner 13 de plus. Ces 13 seraient consacrés aux annonces. Trois fois par semaine, il envoie des annonces gratis aux abonnés, parce que les annonces payent les frais. On paiera donc les 13 dm de plus, avec le produit des annonces. Si cela ne suffit pas, une légère augmentation de quelques francs dans les abonnements rétablira la balance²⁷.

Le nouveau format entraîne bien sûr l'augmentation des dépenses d'impression, mais aussi du « double timbre », passé à 7 c (1,5 c + 5 c +

²⁷ *Ibid.*

0,5 c)²⁸. Si *Le Constitutionnel* était demeuré à 20 000 exemplaires – il augmente alors le nombre de ses abonnés –, voici ce qu’aurait été son budget :

Tableau 45 : Dépenses et recettes probables du Constitutionnel pour l’année 1828

Dépenses		%
Rédaction	100 000 F	8,5
Administration	70 000 F	5,9
Bandes-adresses	9 776 F	0,8
Impression	265 320 F	22,4
Taxe postale	234 000 F	19,8
Timbre	504 000 F	42,6
Total des dépenses	1 183 096 F	100
Recettes	1 472 000 F	
Bénéfice	288 904 F	

Note : Quatre compositions ont été comptées, comme auparavant. Les recettes sont calculées avec 8 % en moins de « remise ».

Sans l’apport des recettes publicitaires, le bénéfice aurait beaucoup diminué, devant la progression écrasante de la pression fiscale : 738 000 F de frais postaux et de « double timbre », soit 62,4 % des dépenses, contre 518 400 F (60,5 %) auparavant. Le dividende n’aurait plus été que de 19 260 F l’action. Les annonces sont fort heureusement venues augmenter les recettes, d’où selon Thiers l’augmentation du dividende à 32 000 F pour l’exercice août 1827-août 1828, alors que l’exercice précédent avait déjà été croissant (28 500 F). Il est vrai que l’exercice suivant (août 1828-août 1829) est en baisse, à 28 500 F, une baisse attribuée à une diminution du nombre des abonnements et aux frais entraînés par des comptes rendus plus copieux des débats parlementaires²⁹.

Le 1^{er} décembre 1827, le *Journal des débats* et *Le Constitutionnel* s’ouvrent aux annonces, la *Gazette de France* attend le 5 décembre, *La Quotidienne* ne s’y résout que le 16 mars 1828³⁰. Le nouveau format offre trois colonnes au lieu de deux. À l’imitation de la presse anglaise, *Le Constitutionnel* place

²⁸ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

²⁹ Robert Marquant, *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d’Augsbourg*, *op. cit.*

³⁰ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI ; Marcel Galliot, *La publicité à travers les âges*, Paris, *op. cit.*, p. 92-94 ; Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.*

ses annonces sur la colonne extérieure de chacune de ses quatre pages, sous le titre « Annonces générales / et Avis divers, / pour la France et l'étranger ». Le tarif d'insertion est de 1,50 F la ligne de 55 lettres. Le *Journal des débats* en fait tout autant, avec ses « Annonces générales ». Difficultés de mise en page ? Ou plutôt refus traditionnel en France de mettre sur le même plan l'opinion, l'information et l'annonce ? Le *Constitutionnel* et le *Journal des débats* abandonnent le modèle anglais dès le 14 décembre 1827, et cantonnent les annonces en fin d'exemplaire, imitant ainsi la *Gazette de France* qui avait préféré cette mise en page dès le 5 décembre. Une telle disposition favorise les « annonces-affiches », ces placards de taille variable, imités des affiches murales aussi bien que des tracts, l'une des originalités de la presse française. En décembre 1827, le *Journal des débats* propose de longs prospectus de librairie, précédés du titre de l'ouvrage imprimé en très gros caractères. En 1829, Le *Constitutionnel* offre déjà de véritables placards parfois illustrés, même s'ils sont toujours cantonnés dans la largeur d'une colonne³¹. Très vite, ces placards s'émancipent du colonnage, jusqu'à pouvoir occuper toute la largeur de la page, et même une demi-page. À l'inverse de tels placards, l'« annonce anglaise » ne présente aucun effet typographique, les lignes en sont plus courtes et imprimées en plus petits caractères que celles des articles du journal. À trop fréquenter la charlatanerie, la publicité a acquis une fort mauvaise réputation, aussi certains annonceurs ont-ils trouvé le moyen de s'avancer masqués auprès de leur clientèle par le biais de la « réclame » ou « fait-Paris payé », une annonce déguisée en article pour tromper le lecteur, un procédé souvent pratiqué parce qu'il est supposé efficace³².

Bonne fille avec la presse, au moins en ses débuts, la monarchie de Juillet réduit la pression postale et fiscale de l'État. La taxe est réduite à 4 c, et le timbre, dégagé du « double timbre » et du décime additionnel désormais abolis, est fixé à 6 c pour les formats de 30 dm² et au-dessus. Comme les journaux dépassent tout juste 29 dm², ils ne paient en fait que 5 c de timbre, jouissant d'une tolérance de la loi de décembre 1830 qui stipule expressément qu'« il ne sera perçu aucune augmentation de droit par fraction au-dessous de 5 dm ». Voilà donc une diminution totale de 3 c : 2 c sur le timbre, 1 c sur la taxe³³. Les budgets sont désormais plus faciles à équilibrer. Pour un tirage de 20 000 exemplaires – il tire en moyenne à 18 622 exemplaires en 1830 et à 23 333 au premier semestre

³¹ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

³² Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.*

³³ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

1831 – *Le Constitutionnel* fait une économie de 191 000 F en année pleine, ne payant plus que 547 200 F (187 200 F de taxe et 360 000 F de timbre). Il est vrai que c'est compter sans les nombreux suppléments de deux pages consacrés aux débats des chambres, payés, pourrait-on dire par le revenu des annonces. Devenue plus libre par rapport à des annonces qui sont moins absolument nécessaires, la presse d'opinion continue d'affirmer hautement sa fonction de quatrième pouvoir. Un journal faiblement diffusé comme *Le Moniteur universel* – 2 417 exemplaires en 1836 – dégage un bénéfice de 83 879 F, pour des dépenses de 327 737 F face à des recettes de 411 616 F³⁴. Le point mort est ici assez bas, beaucoup plus bas que pour un journal dépourvu d'annonces. Dans ce dernier cas, selon le prospectus de *L'Association*, un projet situé en 1833 par Eugène Hatin, « il faut au moins 4 000 abonnés à 80 F par an pour les frais d'un grand journal, rédigé avec tout le soin et tout le talent auxquels le public a droit de s'attendre. Au-delà de ce nombre commencent les bénéfices »³⁵. Selon nos calculs, un journal de 29,7 dm², vendu à 4 000 abonnés dépensait 252 206 F avec une rédaction payée 40 000 F, pour une recette de 294 400 F (les 8 % déduits), soit un bénéfice de 41 794 F. Il suffisait qu'il payât 80 000 F sa rédaction – ne devait-il pas être rédigé avec « soin » et « talent » ? – pour qu'il n'ait pas de bénéfice. Tout aurait pu continuer ainsi fort longtemps, si Girardin n'était venu bousculer l'entente tacite qui régnait entre les grands journaux et l'État pour maintenir de hauts tarifs d'abonnement, jumelés avec la venue des annonces payées.

« *Spéculer* » auprès de l'abonné, « consommateur » d'une opinion « marchandise »

Dès 1836, l'imprimeur-libraire Alexandre Baudouin, cité par Christian Pradié, a bien vu que les propositions de Girardin et de quelques autres entrepreneurs de presse transformaient l'abonné en consommateur et l'opinion en marchandise :

Jusqu'ici, on avait regardé comme le capital d'un journal son opinion politique et la foi que ses abonnés y attachent. Pour établir une entreprise de ce genre, l'argent n'était que l'argent souvent employé pour mettre l'idée nouvelle en circulation. Si elle répondait à un besoin, ou si elle se constituait en organe avoué d'un parti, l'esprit de prosélytisme se déclarait : le succès était assuré par le concours des sectaires ou abonnés. Aujourd'hui, on paraît considérer la chose tout autrement, et l'on se dit : réunissons de grands

³⁴ Jean-Yves Mollier, *L'argent et les lettres. Histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, Paris, Fayard, 1988, p. 41.

³⁵ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, op. cit.*, p. 387.

capitaux, associons les abonnés à notre entreprise par une diminution de prix, appliquons le principe commercial qu'abaisser les prix, c'est augmenter le nombre des consommateurs, et l'on spécule ainsi à la baisse en considérant l'opinion comme une marchandise. [...] On essaye d'établir une entreprise par la puissance de l'argent. On substitue pour ainsi dire l'esprit mercantile à la place de la foi publique. On envisage le journal comme une nécessité, au lieu d'être l'expression d'une opinion³⁶.

Les dividendes du *Constitutionnel*, ceux du *Journal des débats* prouvent aux contemporains que l'entreprise de presse peut être une affaire très rentable, à condition de réunir suffisamment d'abonnés pour aller bien au-delà du point mort. Encore faut-il réunir un important capital de départ pour le cautionnement, les frais souvent à fonds perdus des premiers mois de parution. La loi libérale du 18 juillet 1828 étend à la presse les différentes formes de sociétés commerciales prévues dans le Code du commerce de 1807. Les sociétés en commandite par action réunissant quelques commandités, gérants responsables du contenu du journal et de sa gestion, et de nombreux commanditaires apportant leurs capitaux, se multiplient alors devant la promesse de beaux profits. Et leurs actions sont cotées en bourse. Parmi les soixante-six sociétés en commandite lancées en 1833, trente-trois sont des sociétés de presse³⁷. Certaines, établies pour durer, comme le *Magasin pittoresque* en 1833, n'ont pas de difficultés à trouver des capitaux. D'autres, comme *La Silhouette* en 1829, une commandite de 200 actions de 100 F, débutent la publication avant même d'avoir réuni tout le capital social. Après avoir participé à d'autres sociétés de théâtre et de presse, notamment le *Figaro*, Victor Bohain lance *L'Europe littéraire*, une commandite offerte à 300 actionnaires à 1 000 F ; il dépense pour cela beaucoup d'argent et le journal ne dure que six mois, mis en vente judiciaire en août 1833. Par la suite, Bohain ne cesse pas de proposer les affaires les plus « rentables », promises à de rapides faillites. Les journaux en commandite se succèdent, faisant miroiter auprès d'éventuels actionnaires des profits qui se soldent par la faillite. Fondée en 1825, *La Gazette des tribunaux*, prospère grâce à ses 4 000 abonnés et aux annonces légales ; elle distribue 84 000 F de dividendes aux porteurs de ses 35 actions de

³⁶ Christian Pradié, *La presse, le capitalisme et le lecteur. Contribution à l'histoire économique d'une industrie culturelle*, op. cit. ; Id., « La financiarisation des industries culturelles. L'émergence de la presse à la Bourse de Paris au XIX^e siècle », *Histoire des industries culturelles en France, XIX^e-XX^e siècles*, Jacques Marseille et Patrick Eveno, dir., Paris, Association pour le Développement de l'Histoire Économique, 2002, p. 75-86.

³⁷ Christian Pradié, *La presse, le capitalisme et le lecteur. Contribution à l'histoire économique d'une industrie culturelle*, op. cit.

1 000 F, cotées 26 000 F chaque en 1836. Un tel succès excite les convoitises, d'où le lancement de trois autres entreprises : *Le Droit* en 1835, *La Loi* et le *Journal des tribunaux*, en 1836, trois commandites de 500 000 F. *La Gazette des tribunaux* ayant bien résisté, *La Loi* puis *Le Droit* disparaissent. Entre 1826 et 1837, 401 des 1 106 commandites alors créées en France sont des sociétés de presse. *L'Actionnaire, Revue industrielle contenant la cote des actions*, lancé en décembre 1836, classe ses cotations en vingt-trois catégories : la plus importante, les « journaux et publications », répertorie 34 valeurs. Suivent les « messageries et voitures » (28 cotations), les bateaux à vapeur (19), les sociétés de construction de canaux (18), les compagnies d'assurance (17), les ponts, l'éclairage, les mines et houillères, les banques, les chemins de fer, etc.³⁸

Quand Girardin et Dutacq lancent en juillet 1836 le « journal à bon marché », ils sont loin d'être seuls à penser « marchandiser » la presse... Émile de Girardin, ce bâtard de bonne famille anxieux de faire parler de lui, maître dans l'art de l'autopromotion, s'efforce de se faire un nom en utilisant toutes les ressources de la commandite pour exploiter de nouvelles niches de lectorat. À la fin de la Restauration, il se fait une réputation parmi les gens du beau monde, avec deux titres hebdomadaires littéraires, *Le Voleur*, un journal constitué d'extraits de presse en 1828, et *La Mode*, journal des élégances aristocratiques en 1829. Après la révolution de 1830, il découvre avec un bel opportunisme, qu'il existe dans les classes « populaires », c'est-à-dire la petite bourgeoisie des employés et des gens de boutique, de même que chez les paysans, des lecteurs à servir à condition de leur proposer des journaux à abonnement très bas³⁹. Premier essai, un hebdomadaire à 4 F d'abonnement annuel, le *Journal des connaissances utiles*, débute en octobre 1831 et dépasse rapidement 125 000 abonnés. Après des débuts en fanfare, le journal s'essouffle. En 1836, Girardin s'en sépare, trop occupé par *La Presse*⁴⁰.

Pour fonder un quotidien « bon marché », Girardin va au bout de projets qu'il ne cesse de formuler depuis 1830. L'idée était dans l'air : le 5 mars 1836, les légitimistes lancent le *Journal général de France*, un quotidien offert contre un abonnement annuel de 48 F. Girardin négocie avec Armand Dutacq, directeur du journal *Le Droit*. C'est un échec. Le 1^{er} juillet 1836, sont lancés deux quotidiens concurrents, à 40 F

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Jean Morierval, *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud, op. cit.*

⁴⁰ Pierre Albert, « Le *Journal des connaissances utiles* de Girardin (1831-1836...) ou la première réussite de la presse à bon marché », *op. cit.*

d'abonnement, *La Presse* de Girardin et *Le Siècle* de Dutacq. Le capital social de ces deux commandites est proposé au public par la publicité : 600 000 F pour *Le Siècle*, en actions de 200 F, 500 000 F pour *La Presse*, en actions de 250 F, avec promesse de dividendes de l'ordre de 5 %⁴¹. L'innovation ne réside pas dans l'appel à la publicité. Nous savons qu'elle est présente dans les journaux depuis 1828. Elle réside dans l'utilisation que Girardin propose d'en faire. Du fait des recettes de publicité, il est possible de baisser de moitié le montant de l'abonnement. Le journal sera désormais vendu en dessous de son prix de revient, mais les bénéfices, sans être aussi importants que ceux des grands journaux à 80 F, continueront d'être élevés, à condition de mener en parallèle deux réformes : la réforme économique, bien sûr, mais aussi la « réforme morale » de la « vieille presse »⁴². Les prospectus de Girardin formalisent pour la première fois ce qu'on appelle la loi du double marché. Le journal est vendu une première fois aux annonceurs, avant de l'être une seconde fois aux abonnés. Il existe dans le prix de revient deux sortes de frais. Les frais fixes – ou frais décroissants avec la hausse du tirage – englobent les rémunérations des journalistes et les abonnements aux correspondances, les frais d'administration, le coût de la composition des formes imprimantes. Nous savons ce qu'il faut penser de la fixité de ces frais. Les frais progressifs croissent avec la hausse du tirage ; ce sont les frais de l'impression et du papier, le timbre, les frais de diffusion par poste ou par portage. La baisse du montant de l'abonnement sera triplement compensée par : la hausse naturelle du nombre des abonnés ; la baisse du prix de revient de chaque exemplaire tiré, provoquée par une chute relative des frais décroissants ; l'augmentation du volume de la publicité, car les annonceurs, encouragés par la hausse du nombre des abonnés, viendront plus nombreux proposer des insertions⁴³.

Inutile de dire que de tels calculs, portés sur la place publique, ont scandalisé la presse à 80 F. C'était révéler au public des secrets industriels. C'était lui révéler qu'en maintenant de très hauts tarifs d'abonnement, les journaux à 80 F qui diffusaient à plus de 10 000 exemplaires, préféraient accumuler de très gros bénéfices à son détriment. Quant aux journaux qui diffusaient à moins de 5 000, ils pouvaient légitimement s'inquiéter de voir remis en cause les plus petits bénéfices qu'ils pouvaient faire. Comme le note Marc Martin, c'était aussi « saccage[r] la dignité de la

⁴¹ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

⁴² *Id.*, « *La torche et le flambeau*, la polémique et la publicité : 'vieille' et 'jeune' presse en 1836 », *op. cit.*

⁴³ *Id.*, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

presse en affirmant tapageusement sa dépendance des annonces, c'est-à-dire de l'argent »⁴⁴. On ne détaillera pas ici les polémiques haineuses qui s'ensuivirent, alimentées par le parfum d'affairisme qui toujours entoura Girardin et ses collaborateurs. Au début de 1837, pour se défendre, les journaux à 80 F abaissèrent d'un tiers leurs tarifs d'insertion publicitaire. En août suivant, *Le National* finit même par baisser à 60 F son abonnement annuel, de même que *Le Bon Sens* en décembre. D'autres journaux s'adaptèrent en agrandissant leur format tout en maintenant leur abonnement à 80 F : ainsi du *Journal des débats* et de la *Gazette de France* en mars 1837.

Beaux calculs que ceux de Girardin ! Et pourtant *La Presse* n'eut pas immédiatement le grand succès espéré. Dopés par la nouvelle croissance économique qui débute vers 1835, les annonceurs se font nombreux, mais les anciens journaux en profitent mieux que les nouveaux. Malgré sa diffusion réduite – 9 850 exemplaires en 1845 –, le *Journal des débats* reste le leader en la matière, parvenant à 279 530 F de recettes publicitaires en 1844-1845. La qualité du lectorat joue en sa faveur. Les annonceurs privilégient déjà les élites sociales qui décident des modes, orientent la consommation. *Le Constitutionnel*, malgré ses difficultés des années 1830 – 7 400 exemplaires de diffusion en 1837 –, fait 172 505 F de recettes publicitaires en 1838. Relancé au milieu des années 1840, grâce aux romans-feuilletons, il revient à 23 000 abonnés en 1845, obtenant 205 000 F d'annonces en 1844-1845. Jusqu'au milieu des années 1840, la presse à 40 F fait moins bien que le *Journal des débats*. Les recettes publicitaires de *La Presse* sont de 151 400 F en 1838, 261 000 F en 1844-1845, alors qu'elle diffuse 22 900 exemplaires en 1845. Celles du *Siècle*, diffusé à 38 000 en 1841, montent à 45 000 F dès 1836, 180 000 F en 1840, 187 000 en 1841⁴⁵. Comme l'avait prévu Girardin, la publicité est devenue nécessaire à l'équilibre financier de ces nouveaux journaux : en 1841, la publicité du *Siècle* couvre seulement 10,5 % de ses 1 781 720 F de recettes, mais sans elle il serait en déficit, puisqu'il dépense 1 731 720 F. Dépendant plus qu'auparavant du mouvement général de l'économie, les bénéfices annuels des entreprises de presse sont moins importants qu'auparavant : de plus nombreux actionnaires doivent se partager quelque 150 000 à 200 000 F en période de prospérité, nettement moins pendant la récession des années 1839-1840.

⁴⁴ Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.*

⁴⁵ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

En 1841, *Le Siècle* ne fait qu'un bénéfice de 80 000 F⁴⁶. On est loin des bénéfices du *Constitutionnel* à la fin des années 1820 : 400 à 450 000 F !

Tableau 46 : Dépenses et recettes du Siècle en 1841⁴⁷

Dépenses		%
Rédaction	97 233 F	5,7
Administration	34 793 F	2,0
Divers	121 640 F	7,2
Impression	423 811 F	24,9
Taxe postale	340 243 F	20,0
Timbre	684 000 F	40,2
Total des dépenses	1 701 720 F	100
Recettes		
Abonnés, ventes	1 594 655 F	89,5
Annonces	187 065 F	10,5
Total des recettes	1 781 720 F	100
Bénéfice	80 000 F	

Source : AN, F¹⁸ 417. À partir des bénéfices, sont distribués 30 000 F pour intérêt à 1,5 % des actions, cependant que la société conserve 50 000 F. Parmi les dépenses, les « divers » couvrent manifestement le loyer (peut-être, 12 000 F), les « gens de peine » (38 000 F), les menues dépenses de bureau (25 000 F), les frais de bandes-adresses (20 000 F) et un peu plus de 25 000 F probablement destinés aux romans-feuilletons. Les recettes de vente sont diminuées des « remises » consenties à la poste (envoi du montant des abonnements) ou aux quelques dépositaires, soit 2,5 % en moins sur Paris, 4 % en moins sur la province, d'où les sommes de 653 319 F (abonnés parisiens), 985 123 F (abonnés provinciaux), à quoi s'ajoutent 2 053 F pour vente au numéro. Les tarifs d'abonnement sont alors de 40 F pour Paris et 48 F pour la province.

La Presse, déclarée en faillite en juillet 1839, est alors rachetée par Girardin et le banquier Dujarrier. Les bénéfices progressent ensuite d'année en année : 74 905 F (1840), 105 325 F (1841), 168 716 F (1842), 184 287 F (1843), 187 603 F (1844) ; l'année 1845 est en perte du fait du changement de format et du déménagement des bureaux au 123 faubourg Montmartre. En 1846, le déficit résorbé, le bénéfice atteint 103 846 F. En 1847, année de ralentissement économique, on parvient à 130 906 F. L'année 1848 est fort heureuse pour les comptes du journal : on a beaucoup diffusé, entre 60 et 70 000 exemplaires, et le bénéfice est

⁴⁶ Charles Ledré, « La presse nationale sous la monarchie de Juillet », *Histoire générale de la presse française*, op. cit., t. II, p. 27-146.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 119.

monté au chiffre encore jamais atteint de 424 271 F⁴⁸, un sommet digne de l'ancien *Constitutionnel*! Girardin proclame le 25 mars que *La Presse* « fait vivre » 500 personnes. Les deux années suivantes, on reste encore au-dessus de 250 000 F : 252 310 F en 1849, 265 277 F en 1850. On fait nettement moins en 1851, 110 950 F alors que le tirage est en recul, 13 221 F seulement en 1852. On remonte au-delà de 100 000 F en 1853 et 1854, pour parvenir à 263 019 F en 1855 et 303 861 F en 1856, alors que Girardin vend son journal à Moïse Millaud. Entre 1839 et 1856, *La Presse* a ainsi accumulé 2 833 813 F de bénéfices⁴⁹. Mais entre avril 1825 et août 1829, les bénéfices du *Constitutionnel* ont été au moins de 2 145 000 F, si l'on tient compte des dividendes distribués à ses quinze actionnaires.

Ces bénéfices qui parvenaient tout naturellement dans les caisses des anciens « journaux-institutions » politiques, il a fallu que la « presse bon marché » les arrache en multipliant les abonnés et les annonces. Ainsi que l'avait théorisé Girardin dans sa « réforme morale », il avait fallu éloigner du journal la polémique politique qui divisait les publics⁵⁰. Pour rassembler les abonnés, il avait fallu leur offrir de nouvelles rubriques plus fédératrices comme le roman découpé en tranches, promu dès l'automne 1836 dans les « Variétés » de *La Presse*, avant d'occuper le rez-de-chaussée du journal, devenant ainsi roman-feuilleton au *Siècle* en décembre 1839⁵¹. Cette « littérature industrielle » multipliait les abonnés, multipliait les annonces, accroissant du même coup les recettes, les bénéfices et les dividendes offerts aux actionnaires. Le but de cette nouvelle presse n'était plus d'abord le service du citoyen, mais bien celui du consommateur, le service du marché, ce qu'ont bien analysé des contemporains comme Louis Blanc, Charles de Rémusat, Sainte-Beuve⁵² et bien d'autres... Il est vrai cependant que *Le Siècle* réussit plus rapidement que *La Presse* parce qu'il avait adopté une position d'opposition résolue au régime de Juillet qui lui valut une grande influence dans la petite bourgeoisie de Paris et des départements, alors

⁴⁸ Jean Morienval, *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud, op. cit.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Gilles Feyel, « *La torche et le flambeau*, la polémique et la publicité : 'vieille' et 'jeune' presse en 1836 », *op. cit.*

⁵¹ *Id.*, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle, op. cit.* ; Patricia Kinder, « Un directeur de journal, ses auteurs et ses lecteurs en 1836 : autour de 'La vieille fille' », *L'Année balzacienne*, 1972, p. 173-200.

⁵² Lise Dumasy, *La querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur (1836-1848)*, Grenoble, Ellug, 1999.

que Girardin, affectant de refuser une polémique politique trop ardente, s'était montré trop proche du pouvoir.

Au temps de la « fête impériale » : publicité, politique et finance

Millaud, Mirès, Villemessant... trois patrons de presse liés aux grandes affaires et à l'argent facile. Décidément, les journaux peuvent être d'excellentes spéculations. En 1848, Millaud et Mirès s'associent pour racheter en pleine récession économique et financière *Le Journal des chemins de fer*, l'un des grands titres d'une presse financière suscitée par les spéculations sur les actions, depuis le milieu des années 1830⁵³. Fondé en janvier 1842, peu avant le vote de la loi sur les chemins de fer, *Le Journal des chemins de fer* est suivi par d'autres titres cette même année : *Le Moniteur des chemins de fer*, *Paris industriel et commercial*, *Chemins de fer* et quelques autres. *Le Journal des chemins de fer* devait devenir le modèle du journal économique et financier : un hebdomadaire in-4° ou petit folio, présentant des analyses de conjoncture et des avis aux actionnaires, donnant une place importante aux compagnies de chemin de fer et à la construction des lignes. La crise de 1847 et la révolution de 1848 tuèrent la plupart de ces journaux, et expliquent l'acquisition facile de Millaud et Mirès⁵⁴. Après ce nettoyage du marché, la presse économique et financière se redéploia au temps du Second Empire. Marc Martin a compté plus d'une soixantaine de titres. Le retour de la prospérité consolide les anciennes feuilles et multiplie les fondations à partir des années 1852-1853, par exemple *Le Dock*, créé en 1852 sous le patronage des Péreire, devenu *Journal des actionnaires*, la feuille de Millaud. En octobre 1855, le banquier Prost lance *Le Journal du crédit public*. Au début de 1858, l'ensemble de cette presse financière tire à quelque 35 ou 40 000 exemplaires : depuis 1853, *Le Journal des chemins de fer* et *L'Industrie* sont passés de 2 700 et 1 000 exemplaires à 5 650 et 5 000 exemplaires. La plupart de ces journaux sont liés à des « Caisses », qui achètent ou vendent pour leurs clients des valeurs ou des effets publics, en conservent les titres, perçoivent les coupons échus, les représentent dans les assemblées générales d'actionnaires, avancent sur compte et proposent du crédit. Le 15 juin 1853, Mirès crée la première Caisse, celle du *Journal des chemins de fer*, qui est au centre de ses affaires. Le capital social, 12

⁵³ Jean Morienvil, *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud, op. cit.*

⁵⁴ Marc Martin, « Presse, publicité et grandes affaires sous le Second Empire », *Revue historique*, octobre-décembre 1976, p. 343-383.

millions de francs au départ, est porté à 50 en 1856. Le *Journal des actionnaires* de Millaud a lui aussi sa Caisse⁵⁵.

La crise économique de 1857 et le ralentissement des années 1858-1859, provoquent la chute du banquier Prost et le recul du tirage du *Journal du crédit public*, qui tombe de 7 000 à 3 800 exemplaires entre le début 1858 et août 1859, cependant que *Le Journal des actionnaires* passe de 5 000 à 3 800. Il est découvert que Mirès a publié des articles dans *Le Journal des chemins de fer* pour servir des spéculations personnelles ; le journal reçoit un avertissement en mai 1857, un autre en juillet. *Le Journal des actionnaires* est poursuivi en janvier 1858. Le gouvernement impérial et la haute banque s'efforcent de faire disparaître les journaux de caisse en leur suscitant des concurrences plus sérieuses, par exemple *La Semaine financière*, lancée en novembre 1856. La Caisse des chemins de fer disparaît dans le scandale de l'affaire Mirès en 1860 : les valeurs déposées par les clients avaient été jouées en bourse. Et celle des actionnaires est liquidée en 1862. En 1865, est lancé le premier quotidien financier *Le Messager de Paris*, qui devait durer jusqu'en 1943, après avoir été la première feuille financière jusqu'en 1914⁵⁶.

C'est alors qu'achève de se définir l'image d'une presse corrompue par l'argent, représentation collective tenace, née avec la petite presse littéraire de chantage stigmatisée par Balzac dès son roman *Illusions perdues* en 1837-1839. Une représentation alimentée par les polémiques de la « vieille presse » et de Girardin en 1836, par les affaires pas toujours claires de ce dernier dans les années suivantes, enfin par ces spéculations de Mirès et Millaud⁵⁷. À quoi il faut ajouter la méfiance traditionnelle du public face à une publicité dont les placards occupent désormais la quatrième page des quotidiens tout autant que les murs des grandes villes⁵⁸. L'assimilation est d'autant plus facile que Mirès et Millaud ont investi dans la presse quotidienne, en un moment où elle est moins nombreuse depuis les nombreuses suppressions de titres qui ont suivi le coup d'État de décembre 1851. Mirès et Millaud ont racheté *Le Pays* en 1850 puis Mirès acquiert *Le Constitutionnel* en 1852, moyennant 1 900 000 F, et fonde la Société des journaux réunis, au capital de trois millions, qui donna régulièrement pendant plus de dix ans des dividendes

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Jean Morienval, *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud, op. cit.*

⁵⁸ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI ; Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France, op. cit.*

de 10 % à ses actionnaires. Intéressé dans cette société, Millaud y lance surtout de vastes opérations publicitaires sous forme de primes offertes aux abonnés. Sous la rédaction en chef d'Arthur de la Guéronnière et la gestion d'Armand Dutacq, les deux journaux sont dévoués à l'Empire⁵⁹. En décembre 1856, Millaud rachète à Girardin la copropriété et la cogérance de *La Presse* au prix de 825 000 F. Il apparaît vite à Auguste Nefftzer, devenu rédacteur en chef du journal, que Millaud est un prêtre-nom du prince Napoléon, cousin de l'Empereur, qui patronne en sous-main au printemps 1857 la campagne où *La Presse* retrouve *Le Siècle* pour l'élection des deux députés républicains parisiens décidés à prêter serment au régime, pour pouvoir siéger. Nefftzer, jugé peu sûr, est conduit à la démission et le journal suit une politique incertaine avant d'être revendu en février 1859 à Solar, un associé de Mirès⁶⁰. *La Presse* propose des articles sur des questions de finances et les anciens administrateurs du journal accusent Millaud d'y servir ses spéculations industrielles. Presse, argent et politique font ici bon ménage de même qu'à la Société des journaux réunis après la liquidation de l'empire Mirès en 1860 : 1 500 actions sont rachetées par le duc de Morny, grâce à un prêt de 550 000 F des chemins de fer romains. Comme le demi-frère de Napoléon III possédait déjà quelques actions, il dispose désormais du tiers des 6 000 actions de la société et il devient le maître du *Constitutionnel*⁶¹.

L'argent coule à flot. Mirès et Millaud donnent des fêtes mémorables. Enfin, le 1^{er} février 1863, Millaud lance *Le Petit Journal*, une feuille non politique et non timbrée, vendue 5 c le numéro. Il utilise toutes les ressources de l'art publicitaire. Ernest Daudet s'en souvient :

Les murs de Paris s'étaient un matin couverts d'affiches représentant le chroniqueur de la maison, Léo Lespès, dit Thimothée Trimm, important par son obésité plus que par son talent... et attirant l'attention par sa chevelure rousse, toute hérissée, et sa moustache ébouriffée : le personnage désignait d'une main le nouveau journal de format réduit et tenait de l'autre à hauteur de l'œil, entre le pouce et l'index, une pièce de cinq centimes, symbole de la presse à bon marché⁶².

⁵⁹ Marc Martin, « Presse, publicité et grandes affaires sous le Second Empire », *op. cit.* ; Jean Morierval, *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud, op. cit.*

⁶⁰ René Martin, *La vie d'un grand journaliste. Auguste Nefftzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps' (Colmar 1820 – Bale 1876), op. cit., t. I.*

⁶¹ Pierre Guiral, « La presse de 1848 à 1871 », *Histoire générale de la presse française, op. cit., t. II*, p. 205-382.

⁶² *Ibid.*

La façade de l'immeuble du *Petit Journal*, à l'angle du boulevard Montmartre et de la rue Richelieu, est ornée de banderoles, de bannières et de rampes d'éclairage, renouvelées quand sont lancées des nouveautés : en 1864 pour le lancement du *Journal illustré*, en août 1866 pour annoncer la publication d'un nouveau roman-feuilleton. Tout cela ne sera pas oublié par les quatre grands de la presse populaire à la fin du siècle.

Hippolyte de Villemessant, un bâtard de bonne famille comme Girardin, est lui aussi un maître dans l'art publicitaire. En 1840, il débute en lançant *La Sylphide*, un hebdomadaire de mode sur 16 pages in-8°, broché dans une élégante couverture bleue et glacée. Grâce à un traité avec le parfumeur Guerlin, il obtient des sachets embaumés sur lesquels sont étendues les couvertures afin qu'elles soient reçues parfumées par les abonnées. De bonne tenue journalistique, *La Sylphide* fut un véritable laboratoire d'essai pour la réclame, ce petit article, où tout à fait « incidemment », on indiquait la bonne adresse de tel ou tel magasin de mode. Après la faillite de son journal en mai 1844, Villemessant fonde encore *Le Lampion, éclairateur politique légitimiste* en mai 1848 puis *La Chronique de Paris* en janvier 1850⁶³. Enfin *Le Figaro* vint... le 2 avril 1854, reprise d'un vieux titre alors abandonné. C'est un hebdomadaire, parce qu'« il est plus facile d'avoir de l'esprit une fois par semaine que sept ». Villemessant essaie les anecdotes de cette feuille non politique dans les salons ou les cafés, et ne les imprime que le succès assuré ; il pense à ses lecteurs, mais aussi à ses lectrices à qui il faut plaire. Selon les Goncourt, il s'agit « de raconter tous les jours Paris à Paris ». Le journal offre des échos, des chroniques, des courriers. Réclames et annonces sont insérées judicieusement en fonction des contenus. Devenu bihebdomadaire en 1856 – il est alors vendu 36 c le numéro, ce qui indique assez à quel lecteur il s'adresse –, *Le Figaro* est un quotidien non politique en novembre 1866. Il a alors 15 000 abonnés et 56 000 acheteurs au numéro. Enfin en mai 1867, est versé le cautionnement qui fait du *Figaro* un journal politique⁶⁴.

Pour drainer les annonces vers les journaux de Paris, mais aussi des départements, un certain nombre de courtiers se sont établis, dès la fin de la Restauration⁶⁵. Quel que soit le système mis en place pour exploiter

⁶³ Jean Morienval, *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud, op. cit.*

⁶⁴ Claire Blandin, *'Le Figaro'. Deux siècles d'histoire*, Paris, Armand Colin, 2007 ; *'Le Figaro'. Histoire d'un journal*, Claire Blandin, dir., Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

⁶⁵ Gilles Feyel, « Les correspondances de presse parisiennes des journaux

l'espace des journaux, la ferme avec la Société générale des annonces de Charles Duveyrier entre 1845 et 1848⁶⁶, ou la régie de courtiers progressivement réunis dans la deuxième Société générale des annonces à partir de 1857, il faut bien reconnaître, à la suite de Marc Martin, que tous ces courtiers ont géré l'espace publicitaire, bien plus au profit des journaux qu'ils ont aidés à maintenir de forts tarifs d'insertion, qu'au bénéfice de leurs véritables clients, les annonceurs⁶⁷. Comme les murs des grandes villes, la quatrième page des journaux juxtapose dans le désordre de la vie, quelques « annonces anglaises », mais aussi et surtout les placards agrémentés de multiples artifices typographiques, parfois illustrés de petites gravures. Si à la suite de Marc Martin, on évalue la surface des journaux occupée par la publicité, on s'aperçoit d'une montée en puissance régulière, accompagnant l'essor économique jusqu'à la fin du Second Empire. Alors que les formats des journaux se sont considérablement accrus, leur surface-papier publicitaire a beaucoup augmenté. Celle du *Journal des débats*, passe de 13,6 % en 1835 à 30,3 % en 1865, celles de *La Presse* et du *Siècle* augmentent de 17,1 et 11,3 % en 1845, à 30,8 et 34,2 % en 1865. Les autres journaux parisiens bénéficient des mêmes évolutions. En revanche, la récession économique des années 1873 à 1905 est marquée par un fort recul. Le *Journal des débats* ne fait plus que 15 % en 1875 et 13,8 % en 1885, *Le Siècle*, 16,3 et 10,4 %, *Le Petit Journal* 19,9 et 21,4 %, *Le Temps* 13,4 et 9,1. Malgré cette récession, les recettes publicitaires globales de la presse parisienne ne cessent de croître, grâce à la vente des espaces groupés, grâce surtout à l'avènement du média de masse avec la multiplication des grands quotidiens populaires d'information vendus 5 c le numéro : ces recettes passent de 4 millions de francs en 1870, à 18 millions en 1900, pour la seule publicité commerciale⁶⁸. Pour autant qu'on en puisse juger, la publicité dépasse rarement 25 % des recettes du journal. *Le Petit Journal* au tirage millionnaire dans les années 1890, fait 15 % en 1884, 23,5 % en 1909. Seul, *Le Figaro*, diffusant alors environ 80 000 exemplaires parmi les gens du monde et les notables, fait nettement mieux : 37,5 % en 1896. Tous chiffres qu'il faut considérer avec beaucoup de précaution. Il n'est pas toujours facile d'évaluer les recettes de la publicité financière. Des patrons de presse, par exemple Villemessant au *Figaro*, peuvent éviter de

départementaux (1828-1856) », *op. cit.*.

⁶⁶ Gérard Lagneau, « La Société générale des annonces, 1845-1865 », *op. cit.*

⁶⁷ Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, *op. cit.*

⁶⁸ *Ibid.*

faire entrer dans le bilan financier de leur entreprise de telles ressources, parfois peu avouables⁶⁹.

De « pauvres » journaux et de puissantes et prospères entreprises...

Cette publicité financière connaît son âge d'or au temps de la III^e République, entre 1870 et 1914. Il s'agit de placer dans le public les actions, mais aussi les emprunts. Les valeurs sûres se placent facilement grâce aux grandes banques. Les affaires peu solides ont besoin d'une telle publicité que l'on trouve dans deux rubriques des grands journaux, affermées par des entreprises de publicité financière : sous une fausse apparence d'objectivité, le tableau des cotations de la Bourse et son bulletin financier journalier, ainsi que la chronique financière publiée chaque samedi proposent au lecteur, un rentier prêt à investir en Bourse, un discours propre à l'influencer. L'affermage du bulletin financier et du tableau de Bourse rapporta au *Matin* 250 000 F en 1902, 405 000 F en 1905, 764 000 F en 1910⁷⁰. Ces entreprises de publicité financière peuvent aussi inspirer tel ou tel article de commentaire financier ou économique ; enfin, tout naturellement, il existe une publicité ouverte pour annoncer telle ou telle émission d'action, d'emprunt, etc.

Comme tout cela ne suffit pas, les grandes entreprises industrielles ne se contentent pas de leurs campagnes de publicité. Elles ont de véritables réserves de subventions destinées à la presse financière tout autant qu'à la grande presse, pour obtenir des journaux qu'ils parlent, ou surtout qu'ils ne parlent pas de tel ou tel incident qui leur serait préjudiciable. Les compagnies de chemin de fer semblent avoir été fort raisonnables au temps du Second Empire dans leurs subventions auprès des journaux financiers, mais cela leur suffit pour s'assurer une docilité permanente. Marc Martin a compté qu'entre 1847 et 1869, la Compagnie des chemins de fer du Nord avait versé 101 subventions annuelles. En 1865, le *Journal des actionnaires* fut rayé de la liste des bénéficiaires ; il y est réinscrit en 1867, après les excuses et les protestations de dévouement de son directeur⁷¹. Il existe entre 1890 et 1914 environ 210 journaux financiers : des feuilles indépendantes qui donnent des conseils à partir de leurs seules analyses, des journaux de banque ou de compagnies, qui font la

⁶⁹ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.* ; *Id.*, *Histoire de la presse politique nationale au début de la troisième République (1871-1879)*, *op. cit.*, t. I, « Le monde de la presse », p. 272-285 et 407-489.

⁷⁰ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 313.

⁷¹ Marc Martin, « Presse, publicité et grandes affaires sous le Second Empire », *op. cit.*

promotion de leurs actions, et toute une petite presse d'échos qui ne vit que par le chantage. Elle fait et défait les réputations, coule ou promeut telle ou telle spéculation. Et Patrick Eveno de mentionner le *Comic Finance*, tiré en 1875 à 1 000 exemplaires, avec un abonnement annuel de 6 F, soit 6 000 F de recette, mais déclarant 45 000 F de bénéfice net⁷² !

De 1892 à la fin de l'année 1897, « l'affaire de Panama » est un feuilleton sans cesse rebondissant, dans la recherche des « chéquards » et autres corrompus. Créée en 1879-1880, la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama est dissoute en 1889, après avoir émis plusieurs emprunts pour plus d'un milliard de francs. À partir du 8 septembre 1892, *La Libre Parole* de Drumont publie une série d'articles dénonçant les compromissions et les pots de vin qui avaient assuré à la Compagnie une bonne image et le silence sur ses difficultés. Ses comptes révèlent qu'elle a versé à des journaux, à quelques directeurs et à certains journalistes influents 12 à 13 millions de ses crédits de publicité⁷³. *Le Petit Journal* reçoit 696 751 F entre 1880 et 1888, soit en moyenne 77 000 F l'an pour insertions publicitaires. Une broutille, estime Patrick Eveno, face aux deux millions de francs de recettes annuelles du journal : plus ou moins 3,85 % de ses recettes de publicité. *Le Figaro* reçoit 408 000 F pendant ces mêmes années, soit 51 000 F par an en moyenne ; ses recettes de publicité s'élevant à 1,6 millions, Panama n'en représente au plus que 3,2 %. *Le Temps* a touché 119 000 F, *Le Petit Parisien* 88 000 F, *Le Matin* 240 000 F. La presse aurait été fort raisonnable, quand on sait que la Compagnie a arrosé de près de 105 millions de francs des individus et des sociétés diverses entre 1880 et 1888⁷⁴.

Lors du placement des emprunts russes parmi les rentiers français, l'agent financier du gouvernement russe, Arthur Raffalovitch a distribué 6,5 millions de francs à la presse entre 1900 et 1913. La vénalité des journaux et des journalistes est peu contestable. Les papiers de Raffalovitch, retrouvés après la révolution russe de 1917, ont été publiés par *L'Humanité* en 1923-1924⁷⁵. Mais il faut encore ici comparer : les 2 millions de francs versés en 1905, représentent tout juste 1 % du chiffre

⁷² Patrick Eveno, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Paris, Éditions du CTHS, 2003, p. 61-62.

⁷³ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.* ; Marc Martin, « Retour sur 'l'abominable vénalité de la presse française' », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°6, printemps 2006, p. 22-33 ; Jean-Yves Mollier, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991.

⁷⁴ Patrick Eveno, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, *op. cit.*

⁷⁵ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.* ; Marc Martin, « Retour sur 'l'abominable vénalité de la presse française' », *op. cit.*

d'affaires de 200 millions de la presse quotidienne. Dans ces deux affaires – Panama et les emprunts russes – et dans bien d'autres de moindre envergure, la presse a joué son rôle d'intermédiaire entre les entreprises industrielles françaises et étrangères, toujours dévoreuses de nouveaux capitaux et une épargne française dispersée entre grands et petits rentiers : entre 1890 et 1914, 50 milliards de francs ont ainsi été investis en France, 75 milliards à l'étranger⁷⁶.

Toute la presse n'a pas été corrompue. Marc Martin note que les journaux des départements n'ont rien touché de la Compagnie du canal ni d'Arthur Raffalovitch. Même à Paris, tous les journaux n'ont pas été compromis. L'ensemble des journalistes était d'ailleurs hostile à toute forme de publicité, ce que déplore en 1904 une revue de publicitaires : « La rédaction d'un journal a le plus complet mépris pour tout ce qui est publicité [...]. Ainsi s'est creusé entre la rédaction et l'administration des journaux, un fossé rempli de haine et d'envie, ainsi s'est constitué entre ces deux rouages de la presse un antagonisme⁷⁷. » Enfin, certains des journaux les plus mouillés restèrent critiques face à la Compagnie de Panama, par exemple *Le Matin* et *Le Petit Journal*. Maurice Bunau-Varilla, le plus vénal des patrons de presse parisiens, fort bien traité par le Tsar, publia les reportages de Gaston Leroux insistant sur la fragilité du régime lors des troubles révolutionnaires de 1905. Était-ce un moyen de pression et de chantage pour les années suivantes ? Des patrons de presse et des journalistes ont été atteints par une corruption que les observateurs et certains journalistes de l'époque ont été unanimes à condamner sévèrement, qu'ils fussent petits-bourgeois républicains ou aristocrates rebelles aux évolutions du siècle⁷⁸. Si une telle vénalité a été marginale au regard des chiffres d'affaires et des comptes d'exploitation, au regard aussi du nombre des journaux concernés, elle n'en a pas moins eu un effet dévastateur sur l'image de la presse auprès de ses lecteurs.

Avec Anatole Leroy-Beaulieu, peut-on estimer que la vénalité suscitée par la Compagnie de Panama s'expliquerait par la pauvreté de la presse française ? « La corruption de la presse tient le plus souvent à sa pauvreté, note-t-il. En Angleterre, la presse est honnête parce qu'elle est riche. Chez nous les journaux sont trop nombreux et ils ont trop peu de ressources pour que la plupart puissent s'accorder le luxe d'être toujours honnêtes et toujours vertueux⁷⁹. » Il en est probablement ainsi des

⁷⁶ Patrick Eveno, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, *op. cit.*

⁷⁷ Marc Martin, « Retour sur l'abominable vénalité de la presse française », *op. cit.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

feuilles financières et des quotidiens parisiens faiblement tirés. En 1910, le monde de ces 70 quotidiens est fortement contrasté : 41 tirent à moins de 10 000 exemplaires, dont 26 titres « fantômes » réanimés de temps en temps pour servir telle ou telle campagne politique ou financière ; 22 journaux tirent entre 10 000 et 100 000 exemplaires, trois seulement entre 100 000 et 200 000 ; enfin les « quatre grands » de la presse de masse, *Le Petit Journal*, *Le Petit Parisien*, *Le Matin* et *Le Journal*, tirés bien au-delà des 500 000 exemplaires⁸⁰. On voit bien qu'une bonne partie de tous ces journaux ne pouvaient qu'être tentés par l'argent d'où qu'il vienne, pas seulement du monde des affaires mais aussi du monde politique : les fonds secrets du gouvernement, les caisses noires de tel ou tel courant politique, les fonds de la duchesse d'Uzès au temps du boulangisme...

Fondé en 1888 par un transfuge du *Matin*, *L'Éclair* accordait beaucoup de place aux informations financières et à l'antisémitisme et n'avait pas de position politique avant l'affaire Dreyfus, quand il devint violemment antidreyfusard. Comme le permettait l'abolition du timbre depuis septembre 1870, le journal est vendu 4 c le numéro. Son compte d'exploitation de 1895 présente un bénéfice faible, tout juste 45 035 F :

Tableau 47 : Dépenses et recettes de *L'Éclair* en 1895⁸¹

Dépenses		%
Rédaction	110 033 F	13,4
Administration	33 103 F	4,0
Frais généraux	45 451 F	5,5
Impression	434 606 F	52,8
Frais de vente et poste	127 118 F	15,5
Procès	72 218 F	8,8
Total des dépenses	822 537 F	100
Recettes		
Abonnés, ventes	641 310 F	73,9
Publicité, annonces	223 209 F	25,7
Divers	3 032 F	0,4
Total des recettes	867 572 F	100
Bénéfice	45 035 F	

Source : AN, 65 AQU 180. Note : papier (279 970 F), impression proprement dite (154 636 F) ; abonnement (116 533 F), vente au numéro (524 777 F). *L'Éclair* étant vendu 4 c le numéro, devait alors diffuser environ 50 000 exemplaires,

⁸⁰ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 296.

⁸¹ *Ibid.*, p. 345.

remises comprises. Il tire à quelque 60 000 exemplaires en 1903 et à 103 000 en 1910.

Un petit bénéfice tout juste obtenu grâce aux recettes publicitaires (25,7 %). Un bénéfice réduit du fait du « bouillon » ou journaux invendus, provoqué par la vente au numéro. Il existe désormais un écart entre le coût de l'impression dépendant du nombre des exemplaires tirés et les recettes d'abonnement et de vente au numéro venues de la seule diffusion. Voilà manifestement l'un de ces journaux pauvres évoqués par Anatole Leroy-Beaulieu. Il est pauvre et il a une rédaction peu nombreuse rémunérée un peu plus de 110 000 F seulement, ce qui est peu pour l'époque. Il est pauvre parce que malgré son très bas prix au numéro, il n'est pas parvenu à trouver le public qui lui aurait assuré une grande diffusion. D'autres journaux, tirant et diffusant moins, font cependant de beaux bénéfices, parce qu'ils ont un public fidèle et capable de faire les frais de tarifs de vente plus élevés. Il en est ainsi du *Temps*, vendu 15 c le numéro.

Fondé le 25 avril 1861 par Auguste Nefftzer, *Le Temps* est à l'origine une société en commandite par actions, au capital de 400 000 F en 800 actions de 500 F, capital porté à un million en 1865. Adrien Hébrard, devenu copropriétaire du journal en 1867, rachète ses parts à Nefftzer en 1872, au prix de 100 000 F. En 1874, le capital est réduit à 900 000 F. La lente progression du tirage, 30 000 exemplaires en 1891, 35 000 en 1904, 45 000 en 1912 permet un chiffre d'affaires moyen annuel de 1,8 à 2 millions de francs entre 1891 et 1899, soit un bénéfice moyen de 280 000 F, ce qui représente, selon Patrick Eveno une rentabilité du capital de 31 %⁸². En 1892, ce bénéfice est de 364 534 F (tableau 47). Par la suite, entre 1900 et 1910, le bénéfice annuel net n'est plus que de 150 000 F en moyenne, parce qu'Adrien Hébrard constitue des réserves financières. La société est dissoute en décembre 1899, et recrée au capital de 1 250 000 F. On émet un emprunt obligataire de 500 000 F sur 40 ans, ce qui permet avec 350 000 F de réserve, d'acheter le terrain et de construire et d'équiper de façon moderne l'immeuble de la rue des Italiens. En 1911, *Le Temps* y investit 600 000 F en linotypes et rotatives. Voilà donc une entreprise très rentable.

⁸² Patrick Eveno, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, *op. cit.*

Tableau 48 : Dépenses et recettes du Temps en 1892⁸³

Dépenses		%
Rédaction	813 000 F	42,6
Administration	152 000 F	8,0
Divers	31 000 F	1,6
Impression	676 000 F	35,5
Frais de vente et poste	235 000 F	12,3
Total des dépenses	1 907 000 F	100
Recettes		
Abonnés, ventes	1 755 000 F	77,3
Publicité, annonces	513 000 F	22,6
Divers	3 000 F	0,1
Total des recettes	2 271 000 F	100
Bénéfice	364 000 F	

Source : AN, 65 AQU 351. Note : Les chiffres ont été arrondis. Papier (422 000 F), impression proprement dite (254 000 F) ; abonnement (1 057 000 F), vente au numéro (698 000 F). *Le Temps* diffuse alors un peu plus de 33 000 exemplaires, remise comprises. Il bouillonne moins que d'autres titres, parce qu'il a un plus fort taux d'abonnés.

Il en est d'autres. Sous la direction de Francis Magnard (1879-1894), successeur de Villemessant, *Le Figaro*, sérieux dans le ton et la qualité de ses informations, moins léger également dans ses échos de vie parisienne, recherché pour son contenu littéraire et artistique, attire les élites conservatrices, malgré son ralliement progressif à la République. Le journal est vendu 15 c à Paris et 20 c dans les départements. Il est régulièrement tiré à plus de 80 000 exemplaires. En 1892, il fait un bénéfice de 2 millions de francs, parce que la qualité de son lectorat attire beaucoup la publicité et les annonces (33 %). Magnard disparaît alors que ses lecteurs les plus monarchistes commencent déjà de s'éloigner du *Figaro* ; les gens du « beau monde » le feront en masse quand le journal devient dreyfusard en 1897 ; d'où une chute à 20 000 exemplaires tirés seulement en 1901⁸⁴. Pendant les belles années Magnard, le chiffre d'affaires atteint 5,4 millions de francs en 1879 et parvient même à 6 millions entre 1885 et 1889. Il est en 1892 de 5 391 000 F. Le bénéfice est constamment supérieur à 2 millions de francs au cours de ces années⁸⁵. Les recettes de diffusion sont constamment supérieures au total des

⁸³ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 353.

⁸⁴ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *op. cit.*,

⁸⁵ Patrick Eveno, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, *op. cit.*

dépenses, et *Le Figaro* pourrait se passer de la publicité pour équilibrer ses comptes :

Tableau 49 : Dépenses et recettes du Figaro en 1892⁸⁶

Dépenses		%
Rédaction	775 000 F	22,9
Administration	320 000 F	9,4
Divers	595 000 F	17,6
Bandes-adresses et divers	50 000 F	1,5
Impression	1 218 000 F	35,9
Transport	430 000 F	12,7
Total des dépenses	3 388 000 F	100
Recettes		
Abonnés, ventes	3 436 000 F	63,7
Publicité, annonces	1 777 000 F	33,0
Divers	178 000 F	3,3
Total des recettes	5 391 000 F	100
Bénéfice	2 003 000 F	

Source : AN, 65 AQU 111. Note : Les chiffres ont été arrondis. Composition (161 000 F), papier et impression (1 057 000 F), bandes-adresses (36 000 F), impressions diverses (14 000 F) ; abonnement (1 526 000 F, dont 75 % pour la province et l'étranger), vente au numéro (1 910 000 F, dont 55 % pour la province et l'étranger). La diffusion du journal pourrait être de 65 000 exemplaires et le bouillon de 15 000, une fois les remises déduites. Selon Eugène Dubief, la remise que *Le Figaro* consent aux vendeurs de ses numéros est de 40 % : sur un journal vendu 15 c à Paris, le journal ne reçoit que 9 c. Un taux de remise fixé dès 1848, puisque les porteurs de journaux payaient alors 3 c un journal qu'ils vendaient 5 c. En cas d'abonnement, la remise est moindre. Le journal reçoit 12 F sur les 16 F de l'abonnement trimestriel de son lecteur parisien, soit une remise de 4 F ou 25 %, mais Eugène Dubief y comprend les bandes-adresses et la taxe postale, constituant toujours deux postes de dépense compris dans les comptes d'exploitation⁸⁷. On peut donc peut-être maintenir à 8 % la remise sur les abonnements, pour frais d'envoi postal du montant de l'abonnement. Ajoutons que la taxe postale a été réduite en avril 1878 à 2 c pour les journaux de 50 grammes (soit au moins le grand format de 72 dm²).

Avec la désaffection de la bonne société dès le début des années 1890, les recettes diminuent de plus d'un million de francs entre 1891 et 1896,

⁸⁶ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 348.

⁸⁷ Eugène Dubief, *Le journalisme*, Paris, Hachette, 1892, p. 211.

soit une baisse de 20 %. *Le Figaro* devient dès lors dépendant de ses recettes de publicité, lesquelles finissent par diminuer elles aussi. Le dividende distribué par action, qui était de 87,5 F en 1885, puis 80 F en 1889, tombe à 50 F en 1896. Et le cours de l'action suit une baisse semblable : 1 620 F en 1890, 900 à 1 100 F en 1896⁸⁸.

Au bout de cet examen, il paraît assez clair que les quotidiens parisiens tirant 40 000 ou 50 000 exemplaires, et diffusant probablement entre 30 et 40 000, n'auraient pu faire du bénéfice, s'ils n'avaient réussi à s'assurer un public suffisamment aisé et fidèle pour accepter de forts tarifs de vente ou d'abonnement. *L'Humanité* de Jean Jaurès, peu porteuse d'annonces – à peine 48 000 F en 1907, soit 7,5 % des recettes –, diffuse 48 000 exemplaires cette même année, à 5 c le numéro pour attirer la classe ouvrière, aussi est-elle en déficit de 105 000 F – 745 000 F de dépenses pour 640 000 F de recettes⁸⁹. Il était difficile de lutter contre la concurrence des quatre grands de la presse à 5 c.

Naturellement, *Le Petit Journal* et *Le Petit Parisien* étaient d'excellentes affaires, parce qu'ils fédéraient tous deux un très vaste public. Après la mort de Millaud en 1871, son frère Alphonse n'avait pas su gérer la Société du *Petit Journal*. Condamné à trois ans de prison pour ses affaires de banque et de spéculation, il avait en février 1873 un passif de 3,6 millions de francs dont 1,2 pour la seule Société du *Petit Journal*. Girardin, associé à l'imprimeur Marinoni et à des financiers venait d'obtenir en janvier de cette même année un contrat d'exploitation pour dix ans du *Petit Journal* et de ses annexes. *Le Petit Journal* était déjà un groupe de presse éditant *Le Journal illustré*, un hebdomadaire de 15 c, la *Revue pour tous*, un hebdomadaire de 25 c, le *Journal de lecture*, un mensuel, et possédant ses propres messageries. Plus tard, fut créé le *Supplément illustré*, aux grandes gravures imprimées en couleur (1890)⁹⁰. La société d'exploitation remit de l'ordre dans la gestion du *Petit Journal*. Après la mort de Girardin, la société propriétaire devint société anonyme en juin 1881, au capital de 25 millions de francs, un capital considérable pour l'époque. Marinoni devint président du conseil d'administration en 1882 et le resta jusqu'en 1902. Le bénéfice monta à 2,5 millions de francs en 1880, 3,3 en 1881⁹¹. Jusqu'en 1886 il ne cessa de croître :

⁸⁸ Patrick Eveno, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, *op. cit.*

⁸⁹ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 376.

⁹⁰ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *op. cit.* ; Éric Le Ray, *Marinoni. Le fondateur de la presse moderne (1823-1904)*, *op. cit.*

⁹¹ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *op. cit.* ; Patrick Eveno, *L'argent de*

Tableau 50 : Dépenses et recettes du Petit Journal en 1884⁹²

<i>Dépenses</i>		
		%
Rédaction	404 000 F	6,7
Administration	580 000 F	9,6
Frais généraux et divers	325 000 F	5,3
Propagande	325 000 F	5,3
Impression	3 115 000 F	51,3
Transport et poste	1 324 000 F	21,8
Total des dépenses	6 073 000 F	100
<i>Recettes</i>		
Abonnés, ventes	8 840 000 F	83,0
Publicité, annonces	1 614 000 F	15,2
Divers	191 000 F	1,8
Total des recettes	10 645 000 F	100
<i>Bénéfice</i>	<i>4 572 000 F</i>	

Note : Les chiffres ont été arrondis. Impression, composition, clichage (873 000 F), papier (2 242 000 F) ; abonnement (386 000 F), vente au numéro (8 454 000 F).

Depuis Moïse Millaud, *Le Petit Journal* a toujours fait beaucoup de battage pour mieux se diffuser. De telles dépenses d'autopromotion ne sont pas négligeables, 325 000 F (5,3 %) de « propagande », et *Le Petit Journal* est imité sur ce point par les trois autres grands de la presse parisienne dès les années 1890⁹³. Les recettes de publicité et d'annonces accroissent certes de belle manière le bénéfice, mais couvrant à peine 15,2 % des recettes générales, elles ne sont pas nécessaires à un journal qui tire l'essentiel de ses ressources de sa diffusion. *Le Petit Journal* est essentiellement vendu au numéro, et il n'est pas bien difficile de calculer sa diffusion, en tenant compte de la remise de 40 % aux vendeurs : elle serait d'environ 670 000 exemplaires, soit par rapport au tirage moyen de 825 000, un « bouillon » de 155 000 exemplaires (18,8 % du tirage, un pourcentage peu éloigné de celui du *Petit Parisien* la même année : 20,8 % à Paris, 17,2 % en province). Le journal parvient à tirer un million d'exemplaires entre 1890 et 1898, mais l'augmentation de son format en 1886, la concurrence du *Petit Parisien*, puis le choix antidreyfusard de sa

la presse française des années 1820 à nos jours, op. cit.

⁹² Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française, op. cit.*, p. 302.

⁹³ Benoît Lenoble, « L'autopromotion de la presse en France (fin du XIX^e-début du XX^e siècle), *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°2, printemps 2004, p. 29-40.

rédaction qui réduit son public, tout cela a contribué à diminuer les bénéfices qui décroissent lentement après le sommet de 1886 (5,5 millions de francs) pour être de 4 millions en 1900.

Le Petit Journal
Le plus fort tirage du Monde entier
 TOUS LES JOURS
CINQ MILLIONS
 de lecteurs

LE NUMÉRO
5 centimes

—
 Directeur politique
H. MARINONI

ABONNEMENTS

TROIS MOIS
 Seine et S.-et-O... 5 fr.
 Départements..... 6 »

SIX MOIS
 Seine et S.-et-O... 9 fr.
 Départements..... 12 »

UN AN
 Seine et S.-et-O... 18 fr.
 Départements..... 24 »

Il publie deux feuilletons inédits.

LES POMPADOURS
 ET
 Pour le Drapeau



Publicité pour Le Petit Journal (Le Petit Journal illustré, 2 juin 1901)

La chute est rude en 1902 avec l'augmentation de la pagination puis les frais de photogravure à partir de 1903. En 1905, les frais de papier ont doublé – 4 639 000 F – et il faut payer 400 000 F de photogravure, cependant que les frais de propagande sont passés à 959 000 F pour

répondre à la concurrence⁹⁴. Les recettes de vente ne sont plus capables à elles seules de payer les dépenses, et le journal dépend désormais de ses recettes publicitaires, 3 255 000 F, soit 20,6 % des recettes générales (15 740 000 F). Les dépenses étant de 14 001 000 F, le bénéfice n'est que de 1 739 000 F. Il reste autour d'un tel chiffre jusqu'à la Grande Guerre. Naturellement, le cours des actions de 500 F s'en ressent : il était de 1 400 F en 1896, il est à 300 F en 1908. Leur dividende, supérieur à 75 F entre 1884 et 1900, tombe à 30 puis 25 F⁹⁵.

Fondé en 1876 pour défendre une ligne politique radicale, défavorable à Jules Ferry et aux républicains opportunistes, *Le Petit Parisien* est repris en 1888 par Jean Dupuy, un ancien huissier, directeur d'un riche bureau d'affaires. Une société en commandite par actions avait été constituée en janvier 1884, dont Dupuy devint le gérant et le resta jusqu'en 1919. La Société du *Petit Parisien* garda cette forme juridique, malgré quelques modifications successives, avec un capital social de 2,5 millions de francs en 1884, en 5 000 actions de 500 F ; 3 millions en 1895, en 12 000 actions de 250 F et 35 000 parts bénéficiaires ; 3 millions en 1909, en 24 000 actions de 125 F et 70 000 parts bénéficiaires⁹⁶. En 1884, le journal était tiré à 100 000 exemplaires ; il passe à 300 000 en 1889, alors qu'il appuie vigoureusement le parti boulangiste ; il parvient à 600 000 en 1896, puis à un million en 1902. En 1914, *Le Petit Parisien* est le plus grand quotidien dans le monde, tirant à 1,45 million d'exemplaires⁹⁷.

Après 1889, le journal s'est recentré, devenant fort modéré, s'opposant désormais aux radicaux et aux socialistes, tout autant qu'aux conservateurs et à la droite républicaine. Plus encore que *Le Petit Journal*, *Le Petit Parisien* est essentiellement vendu au numéro. En 1910, il ne sert que 12 010 abonnements, mais vend au numéro 313 642 exemplaires à Paris, 811 029 en province. Pour cela, le journal a proposé à la vente 1 315 399 exemplaires, soit un pourcentage d'invendus de 14,5 % (190 728 exemplaires) : 11,4 % à Paris (40 268) et 15,6 % en province (150 460). Le tirage total est donc de 1 327 409 exemplaires. L'administration du *Petit Parisien* a fait porter tous ses efforts sur la

⁹⁴ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*,

⁹⁵ *Ibid.* ; Patrick Eveno, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, *op. cit.*

⁹⁶ Francine Amaury, *Histoire du plus grand quotidien de la III^e République. Le Petit Parisien, 1876-1944*, Paris, PUF, 1972, 2 vol., t. I, 'La Société du Petit Parisien' : *Entreprise de presse, d'éditions et de messageries*.

⁹⁷ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*,

réduction du nombre des invendus qui étaient en 1900 de 16,1 % à Paris et de 17,1 % en province. Le nombre des dépositaires a été triplé entre 1893 et 1910, passant de 4 131 à 13 427. Des dépositaires contrôlés de près par de nombreux inspecteurs de ventes⁹⁸. Les frais d'administration générale du journal, autrefois consacrés pour l'essentiel à la gestion des abonnements – voyez le *Journal des débats* et *Le Constitutionnel* – le sont désormais à celle de la vente au numéro. On ne saurait trop insister sur de tels frais. Rédiger puis imprimer un journal coûtent cher. Le diffuser auprès de son public également : près de 40 % des dépenses générales en 1910.

Tableau 51 : Dépenses et recettes du Petit Parisien en 1910⁹⁹

Dépenses		%
Rédaction et photogravure	1 096 000 F	7,4
Impression	7 801 000 F	52,8
Transport, inspection, retour invendus	5 715 000 F	38,7
Divers	156 000 F	1,1
Total des dépenses	14 768 000 F	100
Recettes		
Abonnés, ventes	16 471 000 F	83,1
Publicité, annonces	3 094 000 F	15,6
Divers	253 000 F	1,3
Total des recettes	19 818 000 F	100
Bénéfice	5 050 000 F	

Note : Les chiffres ont été arrondis. Il est dommage que la rédaction ait été confondue avec les frais de photogravure. Dépenses de papier (6 224 032 F) et d'impression (1 576 968 F). Le poste propagande est absent des comptes entre 1907 et 1910, mais on dépensa 364 000 F en 1898, 104 000 F en 1906, 799 000 F en 1912, 1 069 000 F en 1913, de plus petites sommes les autres années...

Les recettes du *Petit Parisien* sont structurées comme celle du *Petit Journal* en 1884 : 83 % de recettes de vente, 15 % de publicité et d'annonces. Comme *Le Petit Journal* en 1884, *Le Petit Parisien* n'a pas besoin d'autres sources de revenu pour équilibrer ses comptes, même si tous deux ont plus ou moins émargé auprès de la Compagnie de Panama ou d'autres sources de corruption financière. Comme *Le Petit Journal*, *Le Petit Parisien* est un groupe de presse publiant à la veille de la Grande

⁹⁸ Francine Amaury, *Histoire du plus grand quotidien de la III^e République*. *Le Petit Parisien, 1876-1944*, t. I, *op. cit.*

⁹⁹ *Ibid.*, t. I, p. 465-467.

Guerre *L'Agriculture nouvelle*, un hebdomadaire rural de 5 c, *Nos Loisirs*, un magazine illustré, *Le Miroir* qui remplaça en 1912 le *Supplément illustré* (1889-1910)¹⁰⁰, *La Science et la Vie*, un magazine lancé en 1913¹⁰¹. En 1910, la Société du *Petit Parisien* fait un chiffre d'affaires de 19 818 000 F, avec un bénéfice brut de 4 618 271 F (23,3 % du chiffre d'affaires) ; ses réserves pour autofinancement sont de 1 380 489 F ; les bénéfices distribués à la gérance 323 782 F, et le total des dividendes distribués 2 914 000 F ; le fonds de roulement permanent 4 223 276 F¹⁰².

On arrêtera là ce parcours rapide de l'économie des grands journaux. Les quotidiens de province, dont certains commencent à être de véritables puissances régionales, sont eux aussi des entreprises fort profitables, mais leurs coûts croissent du fait de leurs multiples éditions locales. La presse magazine, pour autant qu'on puisse le deviner à partir des quelques chiffres de *L'Illustration*, est elle aussi source de bénéfices : en 1910, le magazine est diffusé auprès de 100 200 abonnés, ses recettes publicitaires sont de 1 538 800 F, et son bénéfice net, après amortissement, de 408 786 F ; d'où un dividende de 923,03 F par action. L'affaire se porte bien, puisque ce dividende n'a cessé d'augmenter depuis 1886 ; il était alors de 349,86 F¹⁰³.

Au long de ce XIX^e siècle, la presse quotidienne est passée du temps des seigneurs féodaux, ces grands « journaux-institutions » d'opinion protégés et enrichis par le contrôle politique et financier de l'État monarchique, au public moins restreint qu'on ne l'a souvent dit, aux grands journaux d'information de masse des années 1900. L'avènement du « journal à bon marché » a brisé dès la fin des années 1830 le monopole que *Le Constitutionnel*, le *Journal des débats*, *Le National* et quelques autres s'étaient efforcés de maintenir avec l'accord tacite de l'État. La presse vendue 5 c le numéro est venue provisoirement relayer ces journaux en 1848-1850, au temps où le timbre avait été suspendu, avant de s'établir à partir de 1863 pour la presse non politique, puis de septembre 1870 pour tous les journaux quand le timbre est aboli. Au temps du timbre (1797-1870), les journaux doivent faire face à quatre

¹⁰⁰ Gilles Feyel, « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux, communication, technologie, société*, n°105, mars 2001, p. 19-51, not. p. 28.

¹⁰¹ Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*

¹⁰² Francine Amaury, *Histoire du plus grand quotidien de la III^e République. Le Petit Parisien, 1876-1944*, t. I, *op. cit.*

¹⁰³ Jean-Noël Marchandiau, *L'Illustration, 1843-1944, vie et mort d'un journal*, *op. cit.*

grandes dépenses : leur rédaction, leur fabrication (impression et papier), la gestion de leur vente par abonnement, enfin le prélèvement fiscal du timbre. Pour y faire face, le tarif des abonnements a été augmenté jusqu'en 1828 (80 F d'abonnement annuel). Toujours soumis à ces quatre postes de dépense, mais voulant réduire de moitié le montant des abonnements, Girardin a promu le recours à la publicité et aux annonces, une source de recettes existant déjà depuis 1828, mais devenue désormais très nécessaire pour des journaux vendus moins cher à la recherche d'un public plus large.

La publicité et les annonces sont entrées dans les journaux au temps de la révolution industrielle et de l'argent facile. Déjà handicapée depuis l'Ancien Régime par un statut marchand que l'on ne voulait pas confondre avec le statut plus noble de l'information¹⁰⁴, la publicité n'en sortit pas grandie dans sa réputation¹⁰⁵. Et pourtant, elle devenait nécessaire à l'équilibre des comptes d'exploitation de beaucoup de journaux diffusant finalement assez peu. On retient souvent la réussite de quelques grands titres, diffusant assez pour ne point trop avoir besoin des recettes publicitaires, *Le Petit Journal* des belles années 1880, *Le Petit Parisien* des années 1900... c'est oublier tous les autres.

Si en 1870, la presse est libérée du timbre, elle doit encore et toujours faire face à ses trois autres postes de dépense : rédaction, fabrication, gestion des ventes. Au temps du timbre, les administrations des journaux étaient presque exclusivement occupées par la gestion quotidienne des listes d'abonnés, la mise sous bande-adresse, le routage avant le dépôt à la Poste. Après le timbre, ces administrations s'occupent de plus en plus de la vente au numéro, comme on le voit bien au *Petit Parisien*. Tout cela coûte très cher. Il est temps de redonner toute leur ampleur à ces dépenses liées à la vente. La gestion quotidienne des abonnements étant purement manuelle au XIX^e siècle, on peut aussi se demander si les administrations des journaux auraient pu faire face à un accroissement démesuré de leur nombre : 40 à 50 000 abonnements à servir tous les jours paraissent avoir été des optima indépassables. Dès 1848, il est apparu que la vente au numéro était nettement plus simple à gérer

¹⁰⁴ Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *supra*, ch. XI.

¹⁰⁵ Laurent Martin, « Presse écrite et publicité en France, deux siècles de relations conflictuelles », *Histoire des industries culturelles en France, XIX^e-XX^e siècles*, Jacques Marseille et Patrick Eveno, dir., Paris, Association pour le Développement de l'Histoire Economique, 2002, p. 219-231 ; *Id.*, « La 'mauvaise publicité'. Sens et contresens d'une censure », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n^o2, printemps 2004, p. 151-162.

quotidiennement et permettait des diffusion plus grandes : ainsi de *La Presse* parvenue à 70 000 exemplaires au printemps 1848. La vente au numéro permit donc une diffusion de masse, pas seulement par la modicité des 5 c que beaucoup de lecteurs pouvaient payer plusieurs fois par semaine, mais aussi parce qu'elle était plus simple de gestion pour les bureaux des journaux qui n'auraient pu faire face à la gestion régulière de listes d'abonnés et de bandes-adresses trop nombreuses. Cette gestion était en quelque sorte externalisée sur le terrain, assurée par des dépositaires. D'où l'entretien de réseaux de distribution coûteux, mais de grosses économies au niveau des bureaux et des messageries, moins chers que la Poste, malgré les efforts de cette dernière.

Chapitre XIII

L'imprimerie de presse du XIX^e au XXI^e siècle : évolutions et mutations

Au cours d'un XIX^e siècle que l'on pourrait faire débiter en 1814, à la chute de l'Empire, et qui s'achèverait en 1914, à la veille de la Grande Guerre, la presse quotidienne française est passée de l'âge de l'opinion militante à celui de la grande information de masse, de l'âge du journal rare et cher – à peine 80 000 exemplaires tirés pour moins de 50 titres à Paris et en province au tout début des années 1830 – à celui du journal partout diffusé à bas prix – 9 millions et demi d'exemplaires tirés pour 322 titres ! Un tel essor, lié à une demande sociale accrue par l'alphabétisation des masses depuis la première loi scolaire de Guizot en 1833 jusqu'à la gratuité et la laïcité des lois de Jules Ferry de 1881 et 1882, a entraîné une profonde évolution de la forme et du contenu des journaux, mais aussi du nombre des journalistes – environ 2 000 vers 1885, trois fois plus vers 1910 – et de leur fonction sociale : ces professionnels de la politique ou de la littérature se convertissent lentement en de véritables professionnels de l'information, les chroniqueurs font place aux reporters. Pour servir ce public de plus en plus large et curieux d'information, l'industrialisation est venue bouleverser la collecte des nouvelles par le télégraphe et le téléphone, la fabrication des journaux par la mécanisation des imprimeries, leur diffusion par l'avènement des messageries de presse¹.

Comme aujourd'hui, l'impression des journaux voit se succéder au moins deux phases : la composition des textes qui aboutit à la mise au point des formes imprimantes, le calage de ces mêmes formes sur les presses qui permettront l'impression des feuilles de papier-journal. On le verra, la mécanisation toucha d'abord les presses à imprimer, avant de concerner plus tardivement la composition. On ne saurait trop souligner que cette industrialisation de l'impression et de la composition ne provoqua pas la multiplication des journaux et la croissance formidable de leur public : elle vint accompagner et servir ce double mouvement. À

¹ Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, *op. cit.* ; Marc Martin, « Les métamorphoses de la presse quotidienne française au XIX^e siècle », *op. cit.*

partir de ces premières mutations, la presse quotidienne et son imprimerie vécurent sur un équilibre technologique dont sut tirer parti le monde des ouvriers typographes. Mais, depuis les années 1970 et pour réduire ses coûts, alors que les lecteurs se font moins nombreux, la presse a bousculé ce régime typographique, pour entrer dans l'ère de l'automatisation puis de l'informatisation du secteur prépresse, alors que pour les presses, le procédé d'impression offset finit par être universellement adopté.

La modernisation des années 1970 à 1990 a entraîné pour les ouvriers du Livre et les journalistes de telles mutations de métiers que des fonctions ont disparu et avec elles de nombreux emplois ouvriers très qualifiés, cependant que des pratiques professionnelles toutes nouvelles – la saisie directe et le travail sur système rédactionnel ou en réseau intranet – ont quelque peu modifié le travail journalistique. Alors que depuis les débuts des années 1990, avec l'installation de la mise en page électronique (MPE), l'informatisation de la fabrication du journal paraît avoir fait entrer la presse dans un nouveau régime numérisation-offset, il peut paraître justifié de comparer les quatre époques successives de l'imprimerie de presse – l'ancien régime typographique des origines, l'industrialisation des années 1820 à 1900, le régime de la typographie industrielle fondé sur l'équilibre technologique linotype-rotative des années 1900-1970, la toute récente période de modernisation des trente à quarante dernières années – et d'en tirer quelques conclusions.

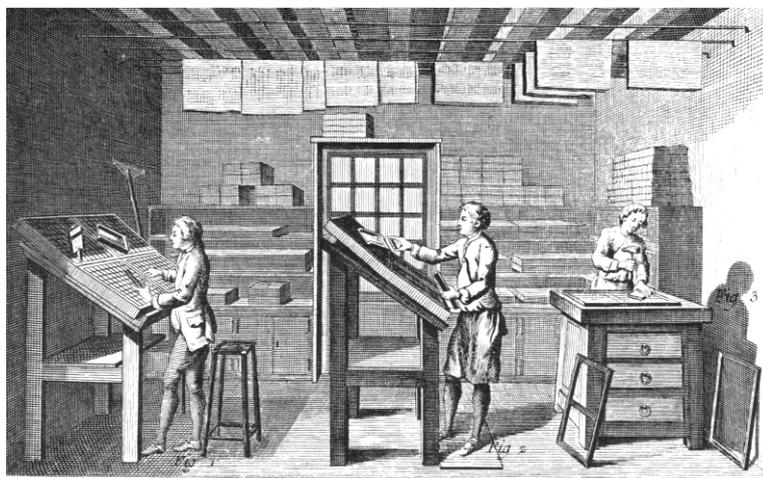
De l'ancien régime typographique, ou comment imprimer manuellement chaque jour les 25 000 exemplaires d'un journal

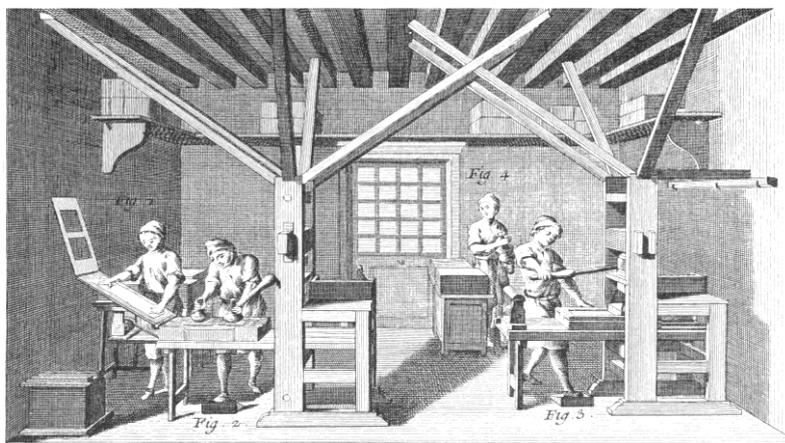
Dès le XVII^e siècle, dès les origines de la presse avec la *Gazette* fondée par Théophraste Renaudot en 1631, l'« imprimerie de presse » n'est pas dévouée au travail beau et bien fait de l'« imprimerie de labeur ou de librairie »². Il fallait faire vite, le plus vite possible pour sortir une feuille que les abonnés attendaient déjà avec curiosité, voire anxiété en période de guerre. Présentant des ateliers jouissant d'un ordre parfait quand les imprimeries de la réalité étaient certainement plus désordonnées, les gravures fort pédagogiques de l'*Encyclopédie* permettent de décrire le travail des typographes³ : l'atelier typographique montre au travail deux

² Gilles Feyel, « Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son imprimerie dans le premier XIX^e siècle », *supra*, ch. VIII ; *id.*, « Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens », *supra*, ch. VII.

³ Philippe Minard, *Typographes des Lumières*, *op. cit.*, p. 34-45.

ouvriers compositeurs – imaginons qu’il en existe aussi deux ou trois autres – tous debout devant leur rang qui porte les casses, chacun levant un à un les caractères qu’il place dans son composteur. Ils peuvent en manier entre 1 000 et 1 200 chaque heure. Pour rendre plus rapide la composition du journal, le texte a été partagé en « paquets » – page, colonne, ou même article. Lorsqu’un ouvrier a achevé de composer son paquet, il le transmet au personnage de droite, qui devant le « marbre » fait la mise en page de la forme imprimante, avant de l’enserrer dans un châssis. Jusqu’à la fin du XIX^e siècle, la composition reste manuelle, parce qu’elle ne constitue pas vraiment un barrage technique, une limitation à la rapidité de fabrication du journal. Il suffit de multiplier les compositeurs pour accélérer la besogne. Rien ne le montre mieux que cette publicité pour la nouvelle machine linotype : « Une contre cinq. C’est le résultat de la linotype. Une histoire sans paroles pour l’imprimeur, qui, dans ces temps éclairés, continue de faire toute la composition de sa copie à la main. Calculez et réfléchissez. » Voir plus loin, sa reproduction : les cinq compositeurs peuvent bien être éclairés à l’électricité, ils peuvent bien être vêtus comme on pouvait l’être dans les années 1900 ; ils travaillent devant leur rang, exactement comme leurs prédécesseurs de l’*Encyclopédie*.





La composition et le tirage selon l'Encyclopédie

L'imprimerie est équipée de deux presses à bras traditionnelles, dites « à deux coups », chacune demandant le travail de deux pressiers. Avec ses deux balles de cuir, l'un encre la forme, déposée sur le marbre de la presse, pendant que l'autre met sur le tympan la feuille de papier, préalablement humidifiée, avant de rabattre la frisquette pour l'y maintenir ; le tympan est à son tour rabattu sur la forme qui est roulée sous la vis de pression. À la suite du premier coup de barreau, la platine vient « frapper » la première moitié de la feuille de papier. La platine relevée, la seconde partie de la forme est roulée sous la presse, et le second coup de barreau achève l'impression. Le marbre est alors ramené en arrière, le tympan et la frisquette dépliés, la feuille imprimée remplacée par une autre feuille, cependant que la forme est de nouveau encrée. Ces neuf opérations successives, très rapidement exécutées, permettent un rendement horaire d'environ 300 côtés de feuille, soit l'équivalent de 150 feuilles imprimées recto verso. Belle performance ! Mais bien insuffisante pour assurer la sortie d'un quotidien tiré à 2 500, 5 000, voire 10 000 exemplaires, comme ils l'étaient au début de la Révolution, dans les années 1789-1792. Un quotidien ne pouvait être imprimé qu'en une bonne dizaine d'heures ou un peu plus, pendant la nuit, depuis tard la veille au soir jusqu'au milieu de la matinée suivante, afin que ses premiers exemplaires fussent prêts pour la distribution du matin par portage, et que l'on pût déposer les autres à la poste au cours de la matinée. Pour parvenir à imprimer autant d'exemplaires en si peu de temps, les imprimeurs ont exploité les avantages offerts par les petits formats

traditionnels, notamment l'in-4° de 4 pages, imprimé sur une demi-feuille de papier carré (210 x 270 mm).

Une astucieuse imposition permettait de composer sur la même forme tout le journal. Après l'impression « en blanc » ou tirage du recto, on retournait la pile de papier, tout en effectuant un demi-tour latéral. La « retriration » ou tirage du verso pouvait commencer. Les deux côtés de feuille étant imprimés, chaque feuille de papier présentait deux exemplaires imprimés tête-bêche. Il suffisait de couper les feuilles par le milieu, pour obtenir après pliage deux exemplaires pour chacune d'entre elles. On parvenait ainsi à imprimer 300 exemplaires à l'heure, soit 3 000 en dix heures. Pour tirer plus, il fallait multiplier les presses travaillant simultanément. Et composer plusieurs fois les mêmes formes imprimantes pour alimenter autant de presses qu'il était nécessaire. Si une seule presse équipée d'une forme suffisait pour imprimer 3 000 exemplaires dans les dix heures de la nuit, il en fallait deux (soit deux formes) pour 6 000, trois (trois formes) pour 9 000, quatre (quatre formes) pour 12 000, etc. Par la suite, l'innovation de la presse manuelle « à un coup » permet d'accroître le rendement horaire de 25 %, cependant qu'une première augmentation du format impose désormais d'utiliser en parallèle deux presses, l'une pour le recto, l'autre pour le verso.

Tableau 52 : Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir le Journal des débats, dans les années 1800-1820

Tirage	nombre d'éditions	nombre de compositeurs	protes ou metteurs en page	nombre de presses	nombre de pressiers
6 000 ex.	1	5 à 6	1	2	4 à 6
6 000/12 000 ex.	2	10 à 12	2	4	8 à 12
13 000/1 000 ex	3	15 à 18	3	6	12 à 15
1 000/23 000 ex.	4	20 à 24	4	8	16 à 24
+ 23 000 ex.	5	25 à 30	5	10	20 à 30

Tiré jusqu'à près de 27 000 exemplaires au printemps 1814 lors de la chute de Napoléon, le *Journal des débats* demande alors la composition de cinq éditions par une trentaine d'ouvriers compositeurs et le travail de dix presses, maniées par une trentaine de pressiers (le travail très rapide paraît occuper trois ouvriers par presse), sans compter le prote ou chef d'atelier et les cinq metteurs en page : cela lui permet d'être tiré en 14

heures 30. Tout cela, bien sûr, coûtait cher, mais il n'y avait aucun obstacle technique et l'on pouvait augmenter sans difficulté le tirage. Il suffisait de multiplier compositeurs et pressiers, formes et presses. Il devenait certainement fort difficile d'organiser le travail de ces cohortes de typographes, mais il existait un parfait équilibre technologique, au prix d'énormes frais de main-d'œuvre, venant s'ajouter au coût du papier, au poids des contraintes fiscales multipliées par les gouvernements successifs, aux frais de distribution. Sans oublier, bien sûr, la rémunération des journalistes. D'où l'augmentation des tarifs d'abonnement annuel : 60 F en 1800, 72 en 1816, 80 en 1828.

De l'industrialisation des années 1820 à 1910, ou comment la rotative précéda la linotype

Soucieux d'économies, les plus importants journaux de Paris adoptèrent assez rapidement les « mécaniques » anglaises venues de Londres, où elles avaient été mises au point pour tirer le quotidien *The Times*. Entre 1811 et 1813, Koenig et Bauer avaient mécanisé l'encrage par des rouleaux et remplacé la platine des anciennes presses, par un cylindre de pression, lui aussi engrené sur le mouvement de la machine. Les feuilles de papier étaient imprimées par coulissage entre le cylindre de pression et la forme imprimante, qui allait et venait horizontalement. Seul défaut : il n'existait qu'un mouvement utile sur deux ; arrivé au bout de sa course, la forme devait revenir en arrière se faire encrer ; il y avait alors arrêt du cylindre qui ne pouvait tourner que dans un sens et n'aurait pu que contrarier le retour de la forme. Le 29 novembre 1814, une machine à deux cylindres de pression imprimait simultanément deux feuilles pour *The Times*, à la vitesse de 2 200 côtés de feuille à l'heure, soit au bout de deux heures, 2 200 exemplaires imprimés recto verso. La machine marchait à la vapeur. De nombreuses presses cylindre contre plan furent par la suite produites en Angleterre.

- *Le temps des « mécaniques » en blanc ou à retiration*

Les « mécaniques » anglaises entrent en France, alors que toute une série de mécaniciens français s'efforcent de fabriquer leurs propres machines. Quelles que soient les innovations techniques ou les particularités de chacune d'entre elles, toutes font faire un bond au rendement horaire. Les machines « en blanc », n'imprimant qu'un seul côté de feuille, en sortent 800 à 1 000 à l'heure, voire 1 200 pour les plus

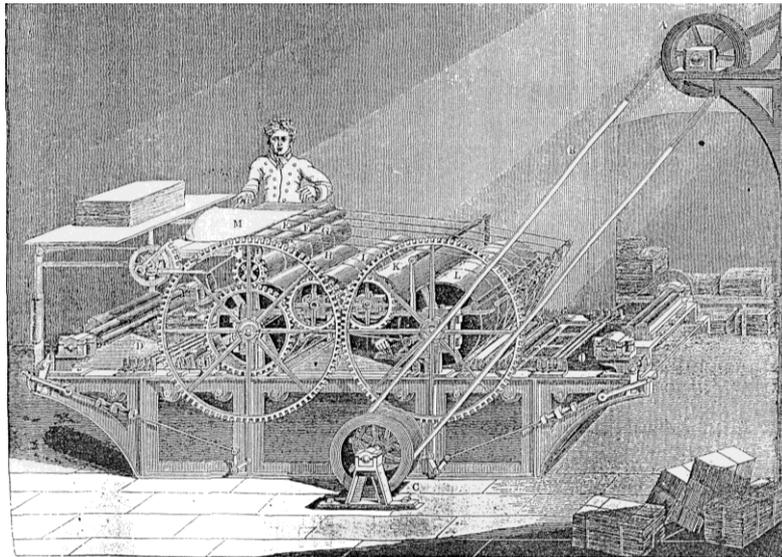
rapides⁴. Les presses à retiration, imprimant successivement les deux côtés de la feuille, tirent dans l'heure 1 000 à 1 200 feuilles recto verso. De telles performances ne valent que pour un cylindre de pression et une forme imprimante dans le cas des machines en blanc, ou pour un couple de deux cylindres de pression et de deux formes imprimantes, permettant d'imprimer d'abord le « côté de deux » ou verso puis celui « de première » ou recto, quand il s'agit de presses à retiration. Chaque cylindre de pression ou couple de cylindres, était servi par un ouvrier margeur qui présentait les feuilles à imprimer prises en charge par un système plus ou moins complexe de pinces et de cordons, puis par un ouvrier receveur qui récupérait les feuilles une fois imprimées sur un côté ou sur les deux. Un ouvrier conducteur surveillait la bonne marche de la machine, qui pouvait être mue par la traction vapeur, ou bien par l'action d'un quatrième ouvrier, le « tourneur » qui ne cessait de manœuvrer le grand volant à manivelle dont elle pouvait être équipée. Pour augmenter les rendements horaires, il apparut très vite, dès l'impression du *Times* en 1814, qu'il fallait multiplier les cylindres, donc les marges et les réceptions, sur une même machine. Avec deux cylindres, une machine en blanc pouvait ainsi sortir 2 000 côtés de feuille à l'heure, avec trois 3 000, etc.

En 1823, les propriétaires du *Constitutionnel*, le grand quotidien libéral tirant alors à 16 000 exemplaires, investissent 80 000 F pour l'équiper d'une machine à retiration Applegath et Cowper, et d'une machine à vapeur. Ils en attendent des économies « sensibles dans l'année courante [1824] » qui « feront monter le revenu très haut ». Économies d'autant plus sensibles que la nouvelle presse permettait d'imprimer deux exemplaires du journal à la fois, grâce aux grandes feuilles de papier permises par la mécanisation des papeteries⁵ et grâce à la juxtaposition de quatre formes imprimantes, deux de verso et deux de recto sous les longs cylindres de pression. L'astuce de ces deux éditions permet de

⁴ Le quotidien départemental *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, alors tiré à moins de 5 000 exemplaires, a su doubler le rendement de ses machines en blanc, une *Indispensable* (1871) puis successivement deux *Universelles* de Marinoni (1875 et 1883), en réduisant de moitié son format pour l'imprimer sur de grandes demi-feuilles, têtes-bêches comme on le faisait à la fin du XVIII^e siècle pour le format in-4°, d'où une performance horaire de 1 000 côtés de feuille ou 500 feuilles imprimées recto verso ou 1 000 exemplaires à l'heure. Voir Gérard Bonet, « *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales* ». *Un siècle d'histoire d'un quotidien, 1846-1950. L'entreprise, le journal, la politique*, op. cit.

⁵ Louis André, *Machines à papier. Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, op. cit. Le papier est produit à partir du chiffon jusque dans les années 1860, à partir de la cellulose du bois des forêts au-delà de cette date.

sortir 2 000 exemplaires à l'heure, soit huit heures de travail, au lieu de 10 heures 40 avec les dix anciennes presses à bras. Deux éditions au lieu de cinq, 14 compositeurs au lieu de 35, 3 ouvriers à la machine au lieu de 30 pressiers, 17 ouvriers en tout au lieu de 65 : près de quatre fois moins de main-d'œuvre, l'économie a effectivement été importante et l'organisation du travail rendue plus facile⁶.



*Presse mécanique de Comper employée pour l'impression du Magasin pittoresque.
(MP. n° 48, 1834)*

On comprend les réactions fort négatives des typographes qui brisent les machines lors des journées révolutionnaires de 1830 et de 1848 : elles réduisaient le nombre des compositeurs et bouleversaient complètement le métier des anciens pressiers. Par la suite, cependant, les journaux, mais aussi les éditions de librairie à bon marché se multiplient en augmentant leurs tirages pour servir des publics de plus en plus larges, d'où la multiplication des machines et celles des ouvriers qui les servent, dans les imprimeries sortant de l'âge artisanal pour entrer de plain-pied dans le monde industriel. Les mécaniciens français multiplient les machines,

⁶ Sur toutes ces machines, il existe trois sortes de littérature, les écrits des contemporains, très dispersés, les manuels de professionnels de la typographie et les ouvrages d'historiens du XX^e siècle. Voir la bibliographie, note 18, dans Gilles Feyel, « Des presses à bas aux presses à réaction », *supra*, ch. VIII, à quoi il faut ajouter Éric Le Ray, *Marinoni, le fondateur de la presse moderne (1823-1904)*, *op. cit.*

proposées nettement moins cher que les mécaniques anglaises : 15 à 18 000 F contre 25 à 30 000.

Tableau 53 : Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir Le Constitutionnel, dans les années 1817-1820

Tirage	nombre d'éditions	nombre de compositeurs	protes ou metteurs en page	nombre de presses	nombre de pressiers
4 600/5 000 ex.	2	10 à 12	1	4	8 à 12
6200/10 600 ex.	3	15 à 18	1 à 2	6	16 à 20
11 200/12 000 ex.	4	20 à 24	2	8	18 à 22
15 000 ex.	5	30 à 36	4	10	20 à 30

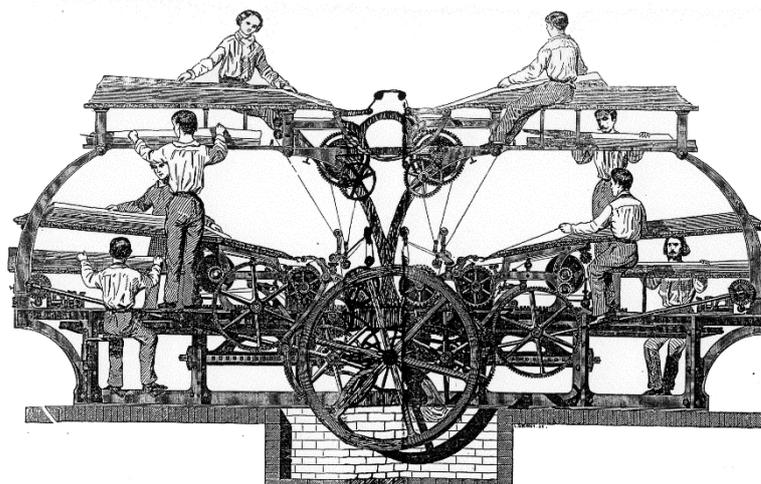
Tableau 54 : Tirage des 16 000 exemplaires du Constitutionnel

Presses à bras	Mécanique anglaise
<i>Composition</i> 5 compositions x 7 ouv. = 35 ouvriers	<i>Composition</i> 2 compositions x 7 ouv. = 14 ouvriers
<i>Tirage</i> 10 presses x 3 pressiers = 30 ouvriers	<i>Tirage</i> 1 presse = 1 margeur, 1 receveur, 1 conducteur = 3 ouvriers
<i>Total</i> 35 + 30 = 65 ouvriers	<i>Total</i> 14 + 3 = 17 ouvriers

- *La presse à réaction de Marinoni*

À partir de décembre 1827, les journaux parisiens augmentent leur format qui passe à 330 x 450 mm, pour insérer de la publicité. Ils grandissent encore, passant à 400 x 560 mm en 1837, puis à 430 x 600 mm en 1845, le grand format standard de la fin du XIX^e siècle, celui du *Times*. Jusqu'au début des années 1830, ils n'ont qu'une seule édition, imprimée, nous l'avons dit, dans la nuit précédant leur distribution dans Paris et leur envoi en province. Au cours de ces années 1830, les journaux se donnent deux éditions, celle du matin, imprimée la nuit, réservée à Paris ; celle du début d'après-midi, envoyée dans les départements, donnant les nouvelles de la matinée. En 1848, l'édition du soir, vendue au numéro dans les rues de Paris, donne les nouvelles jusqu'à 17 heures, avec le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale ; celle du lendemain matin, plus complète, est destinée aux abonnés de Paris et des départements. À la suite des initiatives d'Émile de Girardin, créateur des quotidiens à bon marché, vendus contre un abonnement annuel de 40 F au lieu de 80, les tirages s'accroissent et vont jusqu'à 40 ou 50 000 exemplaires au cours des années 1840 et 1850 ; *Le*

Siècle fait plus de 30 000 en 1840, 52 000 en 1860-1861, *La Presse* de Girardin tire à plus de 40 000 en 1855. Lors du « Printemps des peuples » de 1848, cette dernière tire à 70 000.



« Presse à journaux, de M. Hippolyte Marinoni, tirant 6 000 exemplaires à l'heure »
(Journal commercial de l'imprimerie, 15 nov. 1855)

De tels tirages et de tels formats, cette nouvelle édition de l'après-midi ou du soir qu'il faut sortir dans l'urgence demandent des « mécaniques » toujours plus rapides. Faiblement paginés – toujours et seulement 4 pages jusque dans les années 1890 –, les quotidiens parisiens se tournent alors vers la presse à réaction, cependant que la presse anglo-saxonne, plus fortement paginée, préfère les rotatives. En 1846 et 1847, est mise au point la première presse à réaction, pour imprimer *La Presse* de Girardin. Alors que les mécaniques n'imprimaient qu'un mouvement sur deux, la nouvelle presse imprime à l'aller et au retour du marbre, parce que le cylindre de pression tourne quand le marbre avance et « détourne » (ou tourne en sens inverse) quand le marbre revient. La feuille présentée à l'impression est de grand format double (940 x 1 300 mm). À l'aller du marbre, le premier côté (recto) est imprimé, par deux tours du cylindre de pression sur la forme portant les quatre pages imposées tête-bêche. La feuille est retournée sur un tambour de registre. Au retour du marbre, est imprimé le second côté (verso), par deux tours en sens inverse du même cylindre de pression. Après impression, les feuilles sont empilées, coupées en deux par le milieu et rognées grâce à un massicot, ce qui donne pour chacune deux exemplaires 650 x 940 mm, soit le grand format plié et rogné 430 x 600 mm. La machine peut

juxtaposer jusqu'à quatre unités d'impression (un cylindre de pression, un tambour de registre, une série de fils et de cordons guidant la feuille de la marge vers la réception) pour le seul et même marbre où l'on peut caler une ou plusieurs formes imprimantes. Elle demande alors le travail de neuf ouvriers : quatre margeurs, quatre receveurs, un conducteur, ainsi que le montre cette gravure publiée par le *Journal commercial de l'Imprimerie*, le 15 novembre 1855. Chaque unité d'impression ayant une production horaire de 750 feuilles, soit 1 500 exemplaires, la machine de quatre cylindres sort 3 000 feuilles, soit 6 000 exemplaires à l'heure. Vendue 16 000 F alors que les premières rotatives le sont à plus de 100 000, cette machine a un immense succès. *La Presse* finit par en avoir quatre.

- *La stéréotypie et les rotatives*

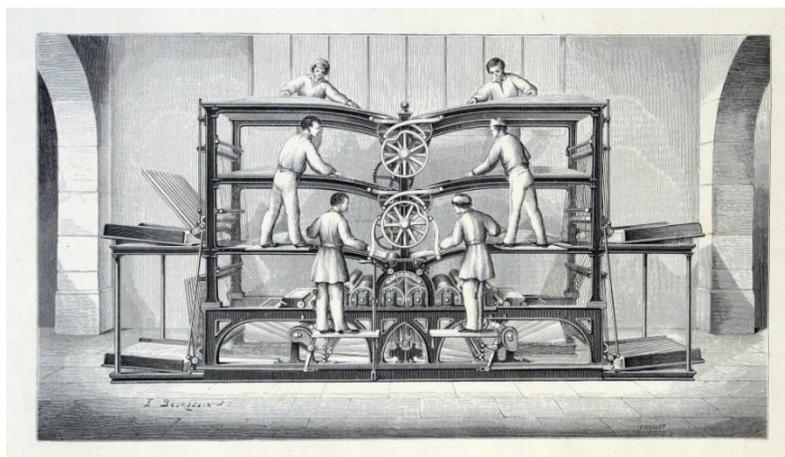
Il faut toujours faire les frais de plusieurs compositions, parce qu'il n'est pas possible encore de dupliquer la composition originelle par la stéréotypie. Mise au point en Angleterre dans les années 1800, importée en France en 1818, la « stéréotypie au plâtre », utilisée dans l'impression des périodiques hebdomadaires ou des livres, est un procédé trop long pour la presse quotidienne⁷. En 1852, l'imprimeur de *La Presse*, Nicolas Serrière, améliore suffisamment la « stéréotypie au papier » pour la rendre enfin accessible aux quotidiens. En dix minutes seulement, on peut désormais produire le cliché. La forme imprimante est moulée dans un flan humide ou sec, constitué d'une dizaine de feuilles de papier superposées, garnies de pâte d'argile, de blanc d'Espagne et d'amidon. Après pression, l'empreinte en creux est séchée et vient garnir le fond d'un moule qui peut être plan ou concave. Après coulée du plomb d'imprimerie en fusion, on obtient très rapidement un cliché ou stéréotype plan ou convexe exactement conforme à la forme imprimante originale⁸. Les imprimeurs sont enfin débarrassés de la nécessité de faire composer plusieurs éditions du même numéro d'un journal, par une armée de compositeurs. Ils peuvent réduire leurs frais de composition, tout en multipliant sans difficulté les presses mécaniques travaillant en parallèle. Cette innovation de la stéréotypie rapide permet aussi aux rotatives de dominer le grave handicap de leurs débuts : comment faire tenir sur une surface cylindrique des caractères mobiles ?

Avec *Le Petit Journal*, fondé en 1863, une nouvelle presse quotidienne destinée à un public populaire auquel elle est vendue 5 centimes le

⁷ Alain Nave, « De la stéréotypie », *op. cit.*

⁸ Gilles Feyel, « Des presses à bras aux presses à réaction », *supra*, ch. VIII.

numéro, atteint des tirages dépassant les 100 000 exemplaires : *Le Petit Journal* tire à 154 000 en octobre 1864, 340 000 en novembre 1869, 603 000 en octobre 1880 ; à la veille de la guerre de 1914-1918, *Le Petit Parisien* tire à 1,5 million d'exemplaires. Cet avènement des *mass media* est rendu possible par la multiplication des presses rotatives⁹. Pendant ses trois premières années, *Le Petit Journal* multiplie les frais de gestion et d'impression, parce qu'il doit se faire imprimer par les presses à réaction de plusieurs imprimeries. En 1866, le mécanicien Marinoni installe la première rotative française chez l'imprimeur Serrière, qui tire *La Presse*, *Le Petit Journal* et *La Liberté*, le nouveau journal de Girardin. En 1868, il l'améliore pour *Le Petit Journal* : elle est alors capable de tirer en vitesse maximale 36 000 exemplaires de son petit format, soit 18 000 de grand format à l'heure¹⁰.



La rotative de Marinoni (brevet de mai 1867)

Comme toute rotative, cette machine comporte deux cylindres imprimant (porte-clichés), l'un pour le recto, l'autre pour le verso, accompagnés de leur cylindre de pression et de leur jeu de rouleaux encreurs. Il y a six margeurs et un conducteur ; la réception est automatique. L'économie est réelle. Débutant à 16 heures, le tirage doit être achevé pour que les ballots de journaux puissent être expédiés de Paris par chemin de fer à partir de 19 heures. Avec dix presses à réaction

⁹ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale la presse française*, op. cit.

¹⁰ Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, op. cit. ; p. 148-152, reproduction de l'article d'Alfred d'Aunay, *La Chronique illustrée* du 6 sept. 1868 et *L'Imprimerie* de sept. 1868.

et 90 ouvriers, on ne peut sortir de 360 000 exemplaires ; avec quatre rotatives et 28 ouvriers, on en sort 432 000 ! En 1870, *Le Petit Journal* possède quatre rotatives dans son imprimerie de la rue La Fayette. En 1867, Jules Derriey, le concurrent de Marinoni, installe une machine rotative au journal *La Patrie*, pour remplacer une machine américaine. Tout d'abord à feuilles, ces premières rotatives sont équipées de bobines de papier au début des années 1870, lorsque l'abolition du timbre des journaux le permet.

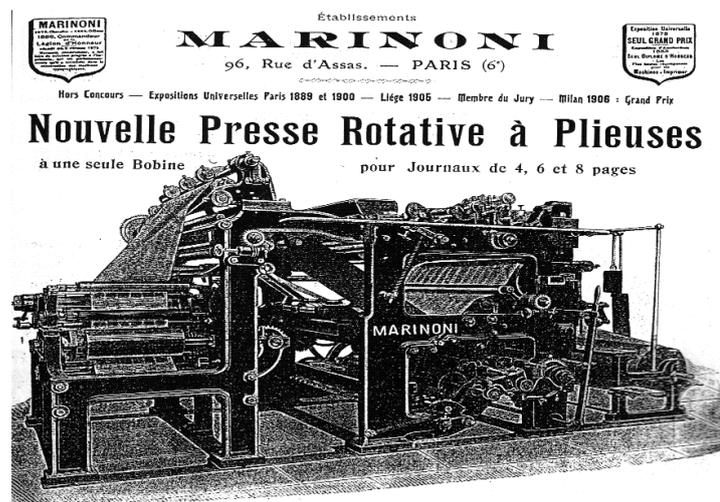
Tableau 55 : Tirage du Petit Journal, avec ou sans rotative

10 presses à réaction	4 rotatives
Main-d'œuvre	Main-d'œuvre
10 machines = 90 ouvriers	4 machines = 28 ouvriers
10 conducteurs	4 conducteurs
40 margeurs	24 margeurs
40 receveurs	réception automatique
Production (3 heures)	Production (3 heures)
6 000 ex. à l'heure (g. format)	36 000 ex. à l'heure (p. format)
soit 12 000 ex. (p. format)	x 4 = 144 000 à l'heure
x 10 = 120 000 ex. à l'heure	soit en 3 heures
soit en 3 heures	144 000 x 3 = 432 000 ex.
120 000 x 3 = 360 000 ex.	

Jusqu'à la fin du siècle, les rotatives sont perfectionnées et vont de plus en plus vite. Avec l'accroissement de la pagination des journaux, les unités de base ou groupes d'impression – deux cylindres porte-clichés accompagnés de leur cylindre de pression et de leurs rouleaux encres – sont multipliés selon les besoins. Les rotatives deviennent de plus en plus importantes. La sortie est améliorée dans les années 1880 par les plieuses et massicots automatiques. Vers 1900, les rotatives ne fonctionnent plus à la vapeur, mais à l'électricité. À partir de janvier 1902, par exemple, *Le Petit Journal* paraît sur six pages encartées et collées. Aussi, les 1 600 m² de la salle des machines de son imprimerie ont-ils été équipés de seize « nouvelles presses rotatives à plieuses » à une bobine de Marinoni : à la vitesse de 24 000 exemplaires à l'heure, « le feuillet de deux pages est imprimé en même temps que le journal à quatre pages ; il est coupé, encarté et collé mécaniquement dans le blanc du milieu du journal de quatre pages » :

Les machines placées en rangs parallèles, avec les réceptions se regardant, sont séparées par un tapis roulant, qui dessert deux rangs en même temps. Les exemplaires reçus sont comptés automatiquement par les machines, de

façon à former des paquets de 50 exemplaires qui sont ensuite assemblés par dix pour faire des paquets de 500, qui sont déposés par le transporteur, et c'est là un des côtés les plus curieux de cette installation que l'absence de circulation du personnel dans un atelier où se produit et d'où s'écoule une telle masse de journaux imprimés et pliés. Le transporteur, mû par l'électricité, après avoir parcouru toute la longueur de la salle des machines, fait un coude d'équerre et emporte les paquets de 500 à l'un ou l'autre des étages supérieurs, suivant les besoins du service. Les paquets de 500, transportés par le tapis roulant, rencontrent sur leur parcours un compteur automatique qui marque le nombre des paquets de 500 qui ont été emportés par le tapis ; c'est le paquet lui-même qui actionne le compteur. Un élévateur automatique rappelant la noria, et dont les récipients peuvent recevoir des paquets de 500 exemplaires, vient doubler le tapis roulant pour le transport des paquets quand cela est nécessaire. Les machines sont actionnées chacune par un moteur électrique qui lui est propre.



Nouvelle rotative Marloni de 1901 (L'Imprimerie, août 1910)

Près de 200 clichés – à raison de deux par page – viennent alimenter les machines, soit deux tonnes de plomb d'imprimerie, très rapidement fabriqués dans la clicherie¹¹. *Le Petit Journal* est alors tiré à 900 000 exemplaires. Tirés ensemble à 4,5 millions d'exemplaires en 1914, les quatre grands journaux de la presse d'information parisienne emploient un personnel très nombreux. *Le Matin*, tiré à 670 000 exemplaires en 1910, fait travailler 150 journalistes, 550 employés, 200 ouvriers

¹¹ Grégory Dalex, *ibid.*, p. 152-154, « Les nouveaux ateliers du *Petit Journal* », *L'Imprimerie*, 31 août 1902.

d'imprimerie ; *Le Petit Parisien*, tirés à 1,5 million d'exemplaires en 1914, 75 journalistes et 450 correspondants provinciaux, 400 employés et 370 ouvriers¹².

Tableau 56 : Rendement horaire des presses typographiques au XIX^e siècle

Presses	Nombre	Côtés de feuille	Feuilles r°/v°	Rend ^t . horaire	Format journal 4 p (mm)
à 2 coups	1	300	150	300	in-4°(210 x 270)
<i>idem</i>	2	600	300	150	g. 4°(230 x 350)
à un coup	2	750	375	187,5	<i>idem</i>
méc. blanc (1820)	1	1 000	500	500	<i>idem</i>
méc. retriration (<i>id.</i>)	1		1 000	1 000	<i>idem</i>
à réaction (1847)	1		3 000	6 000	g.fol.(430 x 600)
rotative (1868)	1		18 000	18 000	<i>idem</i>

Les besoins des nombreux journaux parisiens, mais aussi ceux des quotidiens des plus grandes villes de province ont créé un marché suffisamment dynamique pour que se développât une véritable industrie française des équipements d'imprimerie, qui eut son heure de gloire entre 1830 et les années 1950-1960. L'imprimerie de labeur finit par se montrer moins méfiante, face à la qualité de travail sans cesse améliorée des presses mécaniques. De grandes firmes produisirent alors d'impressionnantes séries de presses adaptées aux besoins les plus spécifiques des imprimeurs français et étrangers : des presses en blanc, à retriration, des presses à réaction, des rotatives, mais aussi des presses à épreuves ou à travaux de ville dites « à pédales » ; les matériels de clicherie ; les machines à vapeur, etc. Parfois encore imprimés à façon dans des maisons spécialisées, telles que les établissements Chaix, Paul Dupont et Schiller à Paris à la fin du XIX^e siècle, les quotidiens de Paris et de province finirent par se doter de plus en plus souvent de leurs propres ateliers, installés dans des locaux aménagés au coup par coup pour recevoir les machines, ou construits tout exprès pour loger l'imprimerie non loin de la rédaction, dans de véritables immeubles intégrés¹³.

¹² Pierre Albert, « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale la presse française*, *op. cit.*

¹³ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, p. 100-103, 124-127 ; Claude Leclerc, « L'évolution technique du journal, 1889-1989 », *L'Est républicain, 1889-1989. Le quotidien dévoilé*, *op. cit.* ; Jean-Yves Andrieux, « L'hôtel de *L'Ouest-Éclair* (1913) ou la discrète parabole Art nouveau des trois fonctions », *L'Ouest-Éclair. Naissance et essor d'un grand quotidien régional*,

- *La composition mécanique*

La stéréotypie ayant réduit à une seule édition toute la composition du journal, les frais de main-d'œuvre en avaient été suffisamment diminués pour rester tolérables, alors que les mécaniciens avaient plus ou moins échoué dans les quelques composeuses mécaniques qu'ils avaient proposées. À Paris et en 1860, les imprimeries de presse – les « imprimeries spéciales de journaux » – emploient 663 hommes et 228 femmes ; en 1872, elles réunissent 685 ouvriers : 200 compositeurs, 60 clicheurs, 70 mécaniciens et chauffeurs, 150 plieurs et plieuses, 175 paqueteurs¹⁴. Les compositeurs finissent par travailler en « commandite », une équipe solidaire assurant la composition du journal pour un prix fixé ; le patron n'a de rapport qu'avec le chef de la commandite ; le salaire est partagé à l'intérieur de la commandite, selon le travail effectué par chacun ; en 1881, 800 typographes parisiens travaillent ainsi, dans une solidarité qui les rend plus libres et plus puissants face à leurs employeurs. Les compositeurs de labeurs restent payés à l'heure ou au mille de caractères, en fonction d'un tarif que les ouvriers veulent voir augmenter, face à un patronat fort rétif. Après l'échec de la grande grève de 1878, les typographes s'entendent pour créer en septembre 1881 un puissant syndicat, la Fédération de la Typographie Française et des Industries Similaires, devenue en 1885 FFTL, Fédération Française des Travailleurs du Livre, affiliée en 1895 à la CGT, Confédération Générale du Travail, lors de sa fondation. De 6 000 adhérents en 1882, la FFTL passe à 14 000 en 1914, soit alors plus de 60 % des ouvriers typographes français¹⁵.

Première machine à composer vraiment efficace, la linotype est mise au point aux États-Unis en 1886 : la composition de lignes de texte est faite au clavier, grâce à l'assemblage automatique de matrices (ou moules) venues d'un magasin pour être rangées en ligne dans un creuset ; après un jet de plomb d'imprimerie en fusion sur les matrices, celles-ci sont renvoyées dans le magasin, cependant que la ligne de caractère vient s'ajouter à la suite des autres sur une galée. Dès 1890, trois premières linotypes fonctionnent à Paris. Mais c'est seulement en 1898 que parviennent à Paris des linotypes plus perfectionnées : deux journaux en

1899-1933, *op. cit.*, p. 117-123 ; Gérard Bonet, « L'Indépendant des Pyrénées-Orientales », *op. cit.*, etc.

¹⁴ Paul Chauvet, *Les ouvriers du Livre en France, de 1789 à la constitution de la Fédération du Livre*, *op. cit.*, p. 662-665.

¹⁵ Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre et du journal. La Fédération Française des Travailleurs du Livre*, *op. cit.* ; Madeleine Reberieux, *Les ouvriers du Livre et leur fédération. Un centenaire, 1881-1981*, *op. cit.*

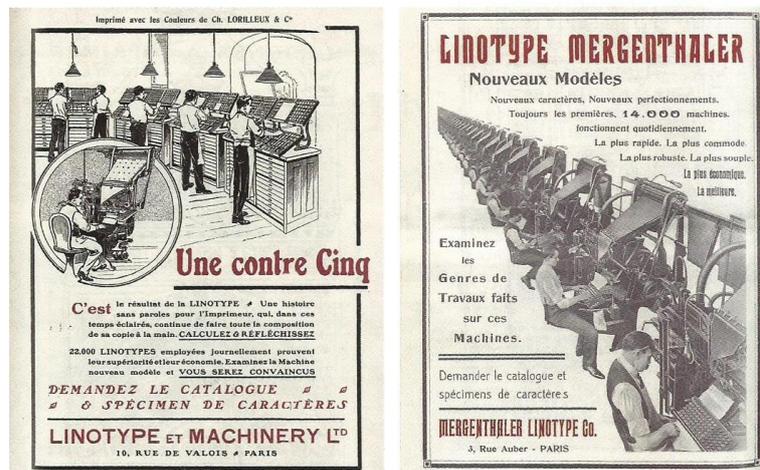
ont chacun six. Ces machines coûtent cher – 16 à 18 000 F – et leur rendement pose question. Les prospectus indiquent 6 à 12 000 signes à l'heure, selon la taille des caractères. L'expérience prouve que l'on peut parvenir jusqu'à 6 000 signes à l'heure, y compris les corrections. Malgré ces interrogations, les années 1899 et 1900 sont celles du démarrage : en un peu plus d'un an, 87 linotypes sont établies en France, dont 50 à Paris, où quatre ou cinq journaux les utilisent déjà. En 1902, Paris abrite 178 linotypes. D'où – temporairement ? – un chômage croissant : 1 101 syndiqués de la FFIL en 1901, 1 653 en 1902, 2 086 en 1903. En 1905, de grands journaux comme *Le Matin* ou *Le Petit Parisien* s'en dotent. En 1908, 245 linotypistes travaillent à Paris, dont 65 femmes. Dès 1895, la FFIL a manifesté une attitude assez ouverte face à la linotype, à condition que le patronat accepte les exigences ouvrières. Entre 1900 et 1911, les grands journaux départementaux, imprimerie par imprimerie, passent des accords avec la FFIL pour s'équiper de linotypes. À Paris, un accord est signé en janvier 1905. Les linotypistes y gagnent des avantages considérables par rapport aux anciens compositeurs. La journée de travail de 10 heures passe à 7 heures (de jour comme de nuit). La production horaire ne sera que de 4 500 signes, corrections comprises ; les salaires sont augmentés, avec de possibles heures supplémentaires si le service est inachevé¹⁶. Interviewée en mai 1903, une linotypiste s'estime heureuse de son salaire, mais insiste sur la pénibilité de son travail :

On nous donne 18 centimes par mille de lettres ; à cinq mille, cela fait à peu près vingt sous [un franc] par heure. [...] Le plus pénible pour nous, c'est d'être obligées de lire les manuscrits tout en pianotant sur le clavier, et, comme nous pianotons très vite, il faut lire très vite ; cela nécessite une attention d'esprit, une fatigue cérébrale qui finissent, permettez-moi le mot, par nous abrutir... – Les typos compositrices ne sont pas plus heureuses que vous sous ce rapport ? – Si, elles ne produisent que quinze cents lettres par heure ; nous, cinq mille... Cinq mille lettres composées, c'est en même temps cinq mille lettres déchiffrées ou lues¹⁷.

La grève générale de 1906, organisée par toutes les fédérations CGT pour la journée de 9 heures, encourage le patronat à acquérir les linotypes, afin de réduire le plus rapidement possible le nombre des ouvriers typographes !

¹⁶ Grégory Dalex, *L'arrivée de la machine à composer Linotype dans l'imprimerie française, à travers la presse corporatiste patronale et ouvrière entre 1881 et 1914*, op. cit.

¹⁷ Grégory Dalex, *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, op. cit., p. 184, interview réalisée par Marie Laparcerie, *L'Imprimerie*, 15 mai 1903.



Deux publicités pour la linotype (Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs, septembre 1909 et novembre 1910)

Le système de production industrielle typographique, ou comment s'établit un équilibre durable entre linotypes et rotatives

Quels que soient les aléas de l'histoire du pays et de ses médias – Grande Guerre de 1914-1918, difficultés sociopolitiques et économiques des années 1920 et 1930, années noires de l'Occupation, difficile reconstruction des années 1944-1952, entrée dans la grande prospérité des années 1953-1973 –, il s'établit alors un équilibre technologique semblant quasi définitif aux ouvriers de l'imprimerie et à leur patronat. À Paris, la Fédération Française des Travailleurs du Livre a profité de la commandite, du label puis des accords de 1905 sur les linotypes pour imposer une série d'avantages corporatifs, dont le monopole de l'embauche et la notion de « service ». Grâce à la commandite, les ouvriers typographes avaient pris l'habitude de s'autorecruter. Dès 1895, la FFTL avait invité les journaux favorables à la classe ouvrière à porter le label « Ce journal est exécuté par les ouvriers payés au tarif du syndicat typographique de... », devenu en 1906 le label confédéral « Fédération du Livre-Marque syndicale », définitivement adopté dans toutes les imprimeries de presse parisiennes¹⁸. Défini pour les linotypistes en 1905, le service que devait accomplir un ouvrier dans sa journée de travail tendait à se réduire, ce qui favorisait d'autant la possibilité d'heures

¹⁸ Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre et du journal*, op. cit., p. 300-304.

supplémentaires ou de primes : de 7 heures de travail en 1905, on passe à 6 en 1937, puis 5 heures 30 en 1944, pour une tâche 4 500 signes à l'heure puis 2 400 en 1944. Les rotativistes finissent par jouir eux aussi de cet avantage du service : 13 350 exemplaires tirés à l'heure, 11 250 en 1919, 6 450 en 1937, 5 600 en 1944. En 1944, on dénombre 4 000 ouvriers et employés du Livre dans les imprimeries de presse parisiennes¹⁹.



Linotypes et mise en page au marbre, années 1960 (Archives du Progrès, Lyon)

Le travail de l'atelier voit toujours se succéder trois phases essentielles : la préparation de la forme imprimante par la composition mécanique du texte, cependant que depuis le début des années 1900, les illustrations photographiques sont préparées dans l'atelier de photogravure (en similibravure)²⁰ ; textes et illustrations sont ensuite réunis au marbre de l'imprimerie par le metteur en page, un ouvrier du Livre, qui « crée » manuellement chacune des pages, en ajoutant les grands titres, sous la direction du secrétaire général de rédaction, représentant les journalistes. Après corrections à la suite des premières épreuves, la page est prise en charge par l'atelier de clichage qui fabrique les stéréotypes. En troisième phase, ces derniers sont montés sur les rotatives et le tirage est lancé ; les exemplaires imprimés sont pris en charge par l'atelier des « départs » qui prépare leur diffusion. Tous les observateurs l'ont surabondamment noté : l'ancienne imprimerie typographique industrielle est un monde de chaleur, d'odeurs de plomb, de graisse chaude et encre, un monde empli par le vacarme rythmé des

¹⁹ Georges Renard, *Les travailleurs du livre et du journal*, Paris, O. Doin, 1925 ; *Histoire générale de la presse française*, t. III, de 1871 à 1940 ; t. IV, de 1940 à 1958, Paris, PUF, 1972 et 1975.

²⁰ Louis Charlet et Robert Ranc, « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, *op. cit.*, t. III, p. 122-124 ; Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 117-120, 156-160, etc. ; Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Du dessin de presse à la photographie, 1878-1914 : histoire d'une mutation technique et culturelle », *op. cit.*

linotypes et des rotatives. Ce monde très cohérent donne à chacun des intervenants une place et une fonction très précises, qui ne peuvent s'échanger : un linotypiste ne peut permuter avec un rotativiste ni avec un photogaveur ou un ouvrier de la clicherie. C'est ce qui fait la force et la faiblesse de tout cet équilibre. Telle ou telle catégorie d'intervenants peut faire grève pour obtenir une amélioration du salaire ou des conditions de travail : elle bloque ainsi tout le système de production et elle est assurée d'être entendue par le patronat. À l'issue de leurs grèves de 1946 et de 1947, les rotativistes parviennent à imposer de fortes augmentations salariales (25 % en juillet 1946, 17 % en mars 1947), alors que le patronat n'a pas réussi à remettre en cause leurs avantages corporatifs, et alors que le ministre communiste du gouvernement tripartite conteste le bien-fondé de leurs revendications.

La crise de 1946-1947 est accompagnée et suivie d'un grand recul de toute la presse quotidienne, à Paris et en province, en nombre de titres et en tirage²¹ :

Tableau 57 : Nombre de titres et tirage des quotidiens de Paris et de province

	<i>Paris</i>		<i>Province</i>		<i>Total</i>
	<i>Titres</i>	<i>Tirage</i>	<i>Titres</i>	<i>Tirage</i>	
1939	31	5 500 000	175	5 500 000	11 000 000
1946	28	5 959 000	175	9 165 000	15 124 000
1947	19	4 702 000	161	8 165 000	12 867 000
1952	14	3 412 000	117	6 188 000	9 600 000
1968	13	5 034 000	85	8 039 000	13 073 000
1973	12	3 707 000	75	7 506 000	11 213 000
1991	11	2 680 000	62	6 908 000	9 588 000
2001	10	2 254 000	56	6 717 000	8 971 000

Par la suite, jusqu'au début des années 1970, alors que la prospérité des « Trente Glorieuses » permet aux journaux de redevenir des entreprises fort rentables – grâce au redéploiement de la publicité et à la progression des tirages et de la diffusion –, le patronat discute peu les demandes d'augmentation de la FFTL à Paris, de cette dernière et des autres syndicats ouvriers en province, et les accorde sans grande difficulté. Le premier choc pétrolier, accompagné d'une brutale flambée des prix du papier-journal – ils font plus que doubler entre mars 1973 et

²¹ *Tableaux statistiques de la presse*, Service juridique et technique de l'information/Direction du développement des médias, Paris, La Documentation française, un fascicule chaque année, 1985-2004 ; Pierre Albert, *La presse française, op. cit.*, 2004.

mai 1977 –, est d'autant plus mal vécu par les entreprises de presse, que les journaux n'ont cessé d'augmenter leur pagination pendant la prospérité pour diversifier leurs rubriques tout autant que pour accueillir la publicité : ils étaient de 6 pages en moyenne en 1950, ils parviennent à 18 en 1970, 22 en 1974. Comme les tirages et la diffusion baissent depuis leur maximum de 1968, les bénéfices des entreprises sont en chute libre. Un des moyens de s'en sortir serait de réduire les dépenses d'imprimerie. Avantageés par l'absence du monopole syndical de la FFIL, mais désavantagés par le nombre très important de pages qu'ils doivent sortir tous les jours, les grands quotidiens régionaux à multiples éditions locales, ont débuté dès les années 1960 la modernisation, avec de nouveaux moyens de composition rapide et l'utilisation de l'offset, venant remplacer la typographie. À la fin des années 1970, la presse parisienne a suivi cet exemple. Pendant les vingt années 1976-1995, l'ancien équilibre typographique s'en est trouvé détruit : mutation décisive, génératrice de souffrance sociale et de résistance syndicale, puisqu'elle a fait disparaître de nombreuses fonctions ouvrières dont il a fallu reconvertir les titulaires qui avaient perdu toute qualification ou se séparer des plus âgés...

De la modernisation des années 1966-1995, ou comment la saisie numérique vint accompagner le tirage offset

Au milieu des années 1960, les grands quotidiens régionaux éprouvent le besoin de moderniser leurs procédés de conception et de fabrication, parce qu'ils font face aux difficultés de coordination entre leur rédaction centrale et leurs journalistes déconcentrés dans les agences locales, ainsi qu'aux frais de plus en plus importants d'impression d'un nombre de pages sans cesse grandissant²². Leurs frais de personnel sont déséquilibrés en faveur des ouvriers du Livre – 40 % –, et des employés de l'administration ou des messageries – 35 % –, alors que la part des journalistes n'est que de 25 %. Dans les quotidiens à multiples éditions locales, les ouvriers du Livre ont en effet un rôle essentiel, eux qui composent chaque jour des centaines de pages. Au début des années 1970, *Ouest-France*, publié à Rennes, diffuse 38 éditions locales dans le grand Ouest armoricain, préparées par 310 journalistes et plus de 2 700 correspondants locaux, ce qui nécessite chaque jour la composition de 340 pages différentes, et la fabrication d'autant et plus de stéréotypes pour alimenter les rotatives qui sortent plus de 700 000 exemplaires. En

²² Marc Martin, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, op. cit..

2001, le même journal diffuse 42 éditions demandant la fabrication de plus de 450 pages différentes, c'est-à-dire la saisie de 5 000 à 6 000 articles et de 1 300 photographies ; employant alors 1 807 personnes, dont 537 journalistes, il est tiré à 887 000 exemplaires, pour une diffusion de 774 000. Il en est de même pour des quotidiens régionaux moins importants. Au début des années 1970, *Le Dauphiné libéré*, publié à Grenoble, diffuse 43 éditions pour 270 pages différentes composées ; *Le Progrès*, publié à Lyon, 47 éditions pour 196 pages ; *La Voix du Nord*, de Lille, 26 éditions pour 170 pages ; *L'Est républicain*, de Nancy, 16 éditions pour 110 pages... *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, de Strasbourg, couvrent soigneusement les deux départements alsaciens, grâce à 28 éditions, soit 245 pages²³.

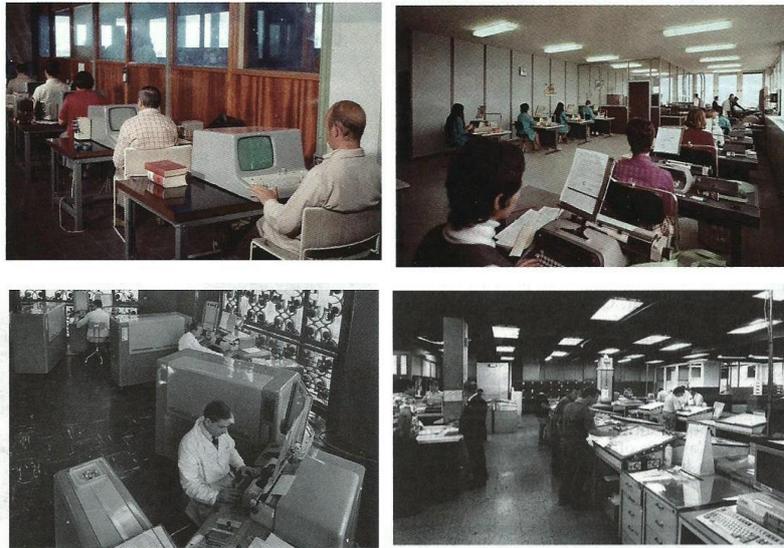
- *La modernisation progressive de la chaîne graphique*²⁴

En quelques années, au prix d'investissements considérables favorisés par les dégrèvements fiscaux, la presse quotidienne régionale s'est lancée, par étapes successives, sur la voie de la modernisation. Le secteur prépresse, ainsi appelle-t-on désormais tout ce qui précède le calage des formes imprimantes sur les rotatives, a été progressivement et complètement transformé. En 1966 apparaît à *Paris-Normandie* (Rouen), à *Midi libre* (Montpellier), au *Provençal* (Marseille), en 1969 à *Ouest-France*, la composition programmée dite « au kilomètre ». Le texte est frappé sur bandes de papier, à l'aide de claviers à peine différents de ceux des machines à écrire traditionnelles : la première bande perforée porte le texte et les indications indispensables comme la ponctuation, les capitales, les alinéas, etc. Une deuxième bande de corrections peut être établie. Prenant en charge ces deux premières bandes, l'ordinateur donne les consignes de mise en page, le corps de caractère, établit la justification. Cette dernière bande fait ensuite travailler l'une de ces composeuses-fondeuses ultrarapides mises au point vers 1955, composant à la vitesse de 18 000 à 24 000 signes à l'heure. Même s'il

²³ Denis Bayart et Pierre-Jean Benghozi, *Négocier la modernisation : le cas de la presse*, Paris, La Documentation française, 1992 (« Deuxième partie, Monographie du journal *Ouest-France* », p. 49-114) ; Amaury Dewavrin, « La maîtrise du processus d'élaboration du journal à *Ouest-France* », *IFRA, Techniques de presse*, février 1995, p. 55-57 ; *Le Monde*, 14 février 2002 ; Louis Guéry, *Manuel de secrétariat de rédaction. De la copie à la maquette de mise en page*, Paris, CFPJ, 1986 (3^e éd.), p. 302.

²⁴ Alain Marshall, « Les mutations de la chaîne graphique au XX^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n°106-109, 2000, p. 273-291 ; *La chose imprimée. Histoire, techniques, esthétique et réalisations de l'imprimé*, John Dreyfus et François Richaudeau, dir., Paris, Retz, 1975 (2^e éd. 1985) ; *Lexique de la presse écrite*, *op. cit.*

s'agit toujours ici de composition « chaude » typographique, les linotypistes disparaissent au profit de clavistes sans grande qualification.



Composition « au km » et lecture des bandes perforées ; écrans et claviers « on line » alimentant les photocomposeuses ; mise en page sur table lumineuse (Archives du Progrès)

Par la suite, au cours de ces années 1970, apparaissent les terminaux d'ordinateurs – un écran et un clavier « on line » –, reliés à la mémoire d'un ordinateur central, qui permettent d'abandonner la frappe au kilomètre sur bande perforée. La composition « chaude » disparaît, remplacée par la composition « froide » des photocomposeuses, héritières de la Lumitype mise au point par les ingénieurs français Moyroud et Higonnet entre 1944 et 1951. Ces photocomposeuses sont de plus en plus performantes. Dans les années 1960, leur deuxième génération, un calculateur électronique permettant de flasher sur une surface photosensible – film ou papier – l'image du caractère commandé par la lecture de la bande perforée, compose à la vitesse de 28 000 à 400 000 signes à l'heure. Au début des années 1970, leur troisième génération, parvient à de très grandes vitesses de 1,5 à 10 millions de signes à l'heure : les caractères sont numérisés et restitués par l'ordinateur sur un tube cathodique par balayage électronique ; le texte est alors capté par un système optique qui le reproduit sur film ou papier photographique, dit « papier au bromure ».

Avec la composition « chaude » ultrarapide, la mise en page est effectuée comme dans la typographie traditionnelle. Lui succède tout

naturellement le clichage des stéréotypes. En composition « froide », le « montage » ou mise en page des textes et illustrations est exécuté à la main jusqu'à la fin des années 1980. Il s'agit de réunir les textes de la rédaction, venus de la composition, les illustrations photographiques venues de l'atelier de photogravure, les textes et illustrations de la partie publicitaire venus d'un atelier spécifique de photocomposition. Quand il s'agit de films, ils sont juxtaposés sur les gabarits transparents de tables lumineuses. Lorsqu'il s'agit de bromures, ils le sont sur les gabarits-papiers de simples « marbres ». Comme autrefois, les ouvriers du Livre travaillent sous la direction du secrétaire général de rédaction qui décide des titres, des effets de mise en page, etc. Après ce montage, vient le « flashage ». Par report photographique, chaque page montée est flashée pour impressionner la surface photosensible de la plaque offset qui sera ensuite calée sur la rotative offset. Comme les imprimeries sont souvent encore équipées de rotatives typographiques, le flashage peut être fait sur des plaques photopolymères : les caractères photo-reportés se mettent en relief, et les plaques peuvent être ainsi calées sur ces rotatives traditionnelles.



Flashage de la plaque offset (Archives du Progrès)

Mis au point entre 1904 et 1910, le procédé offset (de l'anglais *offset* : report, décalque) permet d'imprimer la plaque imprimante, sans reliefs ni creux visibles (ils sont de l'ordre du micron), grâce à l'antagonisme de l'eau et des corps gras²⁵. Après calage sur la rotative, et grâce à un

²⁵ Éric Le Ray, *Histoire de l'offset en France de l'analogique au numérique, 1904-1994*, mémoire de DEA, Université Paris IV, Paris, 1995.

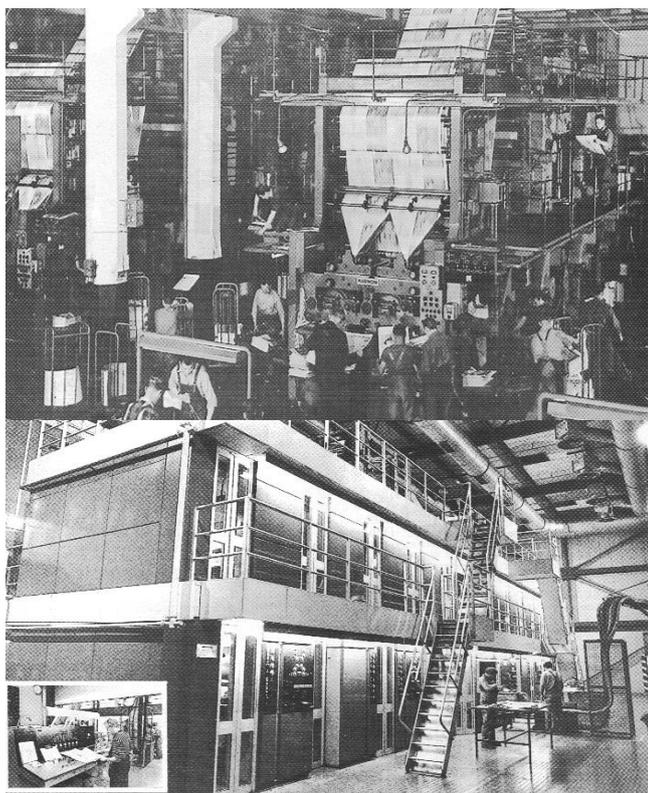
mouillage permanent, la plaque accepte l'encre aux endroits portant le dessin (lignes de caractères, illustrations) et le refuse partout ailleurs ; l'empreinte est « reportée » par décalque sur un cylindre de caoutchouc ou « blanchet », qui imprime le papier. Parfaitement adaptées à la photocomposition, les rotatives offset se multiplient dans la presse régionale à la fin des années 1970 : en 1978 à *Midi libre* et à *Ouest-France*, en 1981 à *L'Est républicain* de Nancy... Dans le format folio traditionnel, ces rotatives peuvent imprimer 30 000 exemplaires en laize étroite (74 à 91 cm) ou 60 000 en laize large (147 à 167 cm). Elles permettent l'impression en quadrichromie : en 1980, *Ouest-France* publie sur sa une, sa première photo en couleur.

À la fin des années 1970, *Ouest-France* a complètement adopté la photocomposition et l'offset. La croissance de la production imprimée est accompagnée d'une baisse fort modérée du personnel exclusivement occupé à la composition et au tirage : 349 salariés en 1968, 335 en 1980. Les 155 linotypistes et les 122 typographes ont été relayés par 63 clavistes, 42 « linotypistes sur écran » et 125 photocomposeurs ; de 30 et 42, les correcteurs et les rotativistes sont passés à 42 et 63. Les ouvriers du Livre ont su maintenir leurs positions, en négociant constamment avec la direction du journal. Pour assurer la garantie des qualifications professionnelles, ils ont obtenu le nouveau métier de « linotypiste sur écran », créé de manière à reconverter certains anciens linotypistes. Le personnel féminin des clavistes, souvent méprisé par les ouvriers du Livre qui craignaient leur concurrence, a cependant bénéficié de leur statut. Ayant ainsi donné quelques gages à l'ancien personnel, la direction a pu procéder à cette première phase de la modernisation, sans trop d'opposition²⁶.

L'exemple de *L'Est républicain* de Nancy vient prouver que les journaux régionaux ont souvent procédé à la modernisation par tâtonnements successifs. Jusqu'à la fin des années 1960, le journal se cantonne dans la seule typographie. Dans les années 1950, il disposait de 32 linotypes pour composer sa vingtaine d'éditions quotidiennes. Entre 1957 et 1969, il multiplie les clavistes travaillant sur bande perforée, parce qu'il s'équipe de sept composeuses-fondeuses ultrarapides : en 1969, les quatre dernières sont réservées aux petites annonces. Aussi ne faut-il pas s'étonner de le voir monter en 1959-1960, deux nouvelles rotatives typo. Au début des années 1970, *L'Est républicain* se tourne vers la photocomposition pour l'essayer dans la composition de la publicité :

²⁶ Denis Bayart et Pierre-Jean Benghozi, *Négocier la modernisation : le cas de la presse*, op. cit.

en 1969-1970 sont alors installées deux photocomposeuses de deuxième génération. En 1972, l'utilisation des plaques photopolymères permet de passer de la photocomposition à la rotative typo ; deux ans plus tard, avec l'arrivée d'une photocomposeuse de troisième génération, tout le journal est désormais photocomposé ; en 1979-1980, quatre écrans graphiques servent désormais la mise en forme de la publicité.



L'Est républicain : de la typographie à l'offset (Archives ER)

Enfin, trop à l'étroit dans les ateliers peu commodes du centre-ville, le journal nancéien décide d'installer une nouvelle imprimerie en banlieue, à Houdemont : à la fin de 1981, deux rotatives offset prennent le relais des anciennes typo, cependant qu'un an plus tard deux autres photocomposeuses de troisième génération sont installées²⁷. Comme le quotidien de Nancy, la plupart des journaux ont établi leur nouvelle

²⁷ Claude Leclerc, « L'évolution technique du journal, 1889-1989 », *L'Est républicain, 1889-1989*, *op. cit.*

imprimerie loin du centre des villes. *Le Maine libre*, du Mans, est le premier à l'avoir fait en 1964, suivi par *Le Provençal* de Marseille, puis *Ouest-France* en 1966. Ayant oublié le bruit et les odeurs des anciens ateliers, les nouvelles imprimeries deviennent des mondes presque silencieux, des laboratoires où les anciens ouvriers en bleu de travail ont été remplacés par des techniciens en blouse blanche.

Jusqu'en 1975, les journaux parisiens sont restés en dehors de ce mouvement de modernisation. Le patron de choc du *Parisien libéré*, Émilien Amaury, décide d'affronter le puissant syndicat du Livre. Excitant du caractère régional de son journal, il veut tout à la fois modifier les conditions de rémunération dans ses ateliers, et adopter l'impression offset. Pour briser le monopole syndical de la FFIL, il installe hors de Paris, dans l'immédiate banlieue de Saint-Ouen, une nouvelle imprimerie offset, où il fait travailler des ouvriers non syndiqués à la FFIL. Il s'ensuit un très dur conflit du travail, entre le 7 mai 1975 et le 16 août 1977. La distribution du *Parisien libéré* est boycottée par les employés des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP). Douze grèves de solidarité affectent les autres quotidiens. Mais ce très dur conflit conduit le Comité intersyndical du Livre – la Chambre syndicale typographique parisienne, le Syndicat des correcteurs, le Syndicat général du Livre – à signer un accord-cadre avec le Syndicat de la Presse Parisienne (SPP patronal) le 7 juillet 1976²⁸. Le patronat est parvenu à ce qu'il n'avait pu obtenir en 1946 : la disparition des avantages corporatifs ouvriers qui empêchaient toute modernisation. La notion de « service » est remplacée par une durée hebdomadaire de travail de 36 heures (soit six jours à 6 heures ou cinq jours à 7 heures 12), sans limitation quantitative, mais en fonction du type de travail et des machines. La notion de « titre » est supprimée, les équipes ouvrières devant effectuer tous les travaux demandés pendant la durée du « service » (le mot est resté). Les salaires seront désormais mensualisés, en tenant compte des primes. En principe, il n'y aurait plus de monopole syndical de la FFIL (en principe seulement !). Et enfin, il est prévu de développer la poly-aptitude des ouvriers du Livre, de manière à éviter dans l'avenir de voir disparaître avec leur métier, des ouvriers condamnés à la préretraite ou au départ volontaire parce qu'ils étaient trop exclusivement qualifiés dans une fonction précise : il est prévu que 1 400

²⁸ Sur ce conflit, les deux parties – patronale et syndicale – ont ardemment polémique. Lire : « La presse quotidienne », *Les Cahiers français*, oct.-déc. 1976, « les ouvriers du Livre », p. 40-42 ; Roger Lancry, *La saga de la presse, d'Émilien Amaury à Robert Hersant*, Paris, Lieu commun, 1993.

des 4 200 ouvriers alors recensés dans les imprimeries de presse parisiennes devront abandonner le métier. Ce premier accord est suivi de nombreux autres, accompagnant la modernisation de ces imprimeries, qui rattrapent assez vite leur retard. En 1992, 2 500 ouvriers y travaillent encore, en 1996 1700... en attendant d'autres suppressions d'emplois²⁹.

- *La saisie directe et les systèmes rédactionnels puis intranet*³⁰

Si la modernisation a bouleversé les conditions de travail des ouvriers du Livre, elle a également eu des répercussions sur celui des journalistes, de plus en plus conduits à la saisie directe de leurs articles. Objet d'un accord-cadre passé en 1986 entre le patronat, les syndicats ouvriers d'un côté, et ce même patronat et les syndicats de journalistes de l'autre, la saisie directe a été au tout début limitée à 25 % de la composition totale, afin de protéger le travail des ouvriers du Livre, alors que les journalistes pouvaient craindre une déqualification de leur fonction³¹. Très rapidement, la saisie directe s'est inexorablement développée, sans grande opposition des journalistes, qui y ont vu une plus grande liberté de travail, les systèmes rédactionnels puis l'intranet leur offrant une grande souplesse de maniement. Dans toutes les rédactions ont été installés, à la fin des années 1980, des systèmes rédactionnels unissant la rédaction centrale et les bureaux de rédaction locaux des journaux régionaux, ou tous les journalistes d'une même rédaction parisienne. Les micro-ordinateurs de bureau, remplacent les anciennes consoles informatiques des débuts. Le système rédactionnel permet au journaliste de constituer des dossiers, des agendas, lui permet aussi d'accéder au service de documentation du journal, véritable banque de données interne. Ce système est en liaison permanente avec d'autres systèmes, notamment les services des agences d'information. Les journalistes localiers des quotidiens régionaux sont en liaison constante avec la rédaction centrale ou avec le bureau de rédaction local dont il dépend. Il peut, outre la saisie de ses textes, traiter par scanner les photos. Numérisées, ces dernières sont transmises par le réseau télécom Numéris, et décodées par le scanner du siège central.

²⁹ Patrick Eveno, *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004*, Paris, Albin Michel, 2004, p. 449-453 ; Pierre Albert, *La presse française, op. cit.*, p. 79-81.

³⁰ Jean Miot, *Les effets des nouvelles technologies sur l'industrie de la presse*, Rapport du Conseil économique et social, Paris, Les Éditions des Journaux officiels, 1999.

³¹ Denis Bayart et Pierre-Jean Benghozi, *Négocier la modernisation : le cas de la presse, op. cit.*, p. 36-38, 185-187, 228-229.

Tout cela a encore été transformé par l'avènement du Net, à la fin des années 1990. Les systèmes rédactionnels ont été relayés par les systèmes intranet, par exemple celui du journal économique parisien *La Tribune* en 1997-1998³². Permettant la gestion électronique de documents (GED), le système donne un accès aux articles parus dans les deux titres économiques du groupe Desfossés International (filiale de LVMH Louis-Vuitton-Moët-Hennessy, spécialisé dans la production de luxe), *La Tribune* et les titres d'*Investir* (hebdomadaire et mensuel), en texte simple ou sous la forme de la page publiée. Le journaliste peut ainsi rechercher cette page et l'imprimer s'il veut la lire. S'il veut effectuer un copier-coller de tel ou tel passage pour l'insérer dans son propre article ou dans l'un de ses dossiers, il utilisera le texte simple. Le système permet aussi d'accéder aux quatre fils d'agence de presse régulièrement consultés, de sélectionner telle ou telle dépêche, et pour les plus anciennes, d'effectuer des recherches documentaires. Les journalistes de la rédaction, tout autant que les correspondants ou les reporters de *La Tribune* peuvent ainsi se créer des dossiers thématiques, systématiquement nourris, à l'aide de filtres ou de mots-clés. Ces systèmes intranet, équipant la plupart des journaux, ont définitivement fluidifié les liaisons entre la rédaction et les journalistes disposant d'ordinateurs portables³³. La transmission des articles en est encore facilitée, de même que celle des photographies, alors que les appareils de photographie numérique permettent d'envoyer directement n'importe quel document graphique dans l'intranet du journal, réduisant d'autant le rôle des scanners.

- *La mise en page électronique*

La mise en page électronique (MPE) est l'aboutissement de la modernisation du secteur prépresse dont elle vient une nouvelle fois bouleverser les fragiles équilibres trouvés entre les clavistes, les ouvriers du Livre et les journalistes. Des mises en page à l'écran avaient été réalisées depuis le milieu des années 1980, mais il fallait laisser libre la place des photographies que l'on insérait seulement ensuite, parce

³² Valérie Arnould, « Un intranet pour les journalistes de *La Tribune* », *IFRA, Techniques de presse*, février 1998, p. 46-48.

³³ Kerry J. Northrup, « La salle de rédaction numérique », *ibid.*, juin 1996, p. 34-37 ; « La salle de rédaction virtuelle : ce n'est pas de la science-fiction », *ibid.*, mars 1997, p. 13-18 ; Andrew Tribute, « Intranet et la presse : idéal en théorie, ce réseau demande encore des développements », *ibid.*, oct. 1997, p. 46-49. Cette remarquable revue *IFRA, Techniques de presse*, permet de suivre la montée en puissance de tous ces nouveaux systèmes, de même que celle des autres innovations (MPE, CTP, etc.).

qu'elles auraient occupé trop de place dans les mémoires des ordinateurs. Entre fin 1984 et fin 1986, par exemple, *L'Est républicain* de Nancy était entré définitivement dans l'ère informatique en s'équipant de deux photocomposeuses laser (quatrième génération) et de deux écrans graphiques de mise en page électronique. À la fin de 1985, la première « une » avait été réalisée sur l'un de ces écrans³⁴. Au début des années 1990, avec les systèmes de compression de données, les photographies et les autres images, elles aussi numérisées par scanner, deviennent désormais aussi faciles que les textes à mobiliser pour la mise en page électronique. La maquettisation électronique et la MPE regroupent désormais sur un seul poste de travail la définition de la maquette (travail de toujours de la rédaction), la composition et le montage de la page (travail jusque-là réservé aux ouvriers du Livre)³⁵. Le traitement rédactionnel – les textes – et le traitement graphique – la photogravure –, jusqu'alors séparés, sont désormais intriqués du fait de la numérisation des photos et des graphes. Un seul opérateur, le « compographe », peut réaliser à lui seul toute la gamme des opérations nécessaires au montage d'une page complète. La page montée est ensuite traitée pour le flashage des plaques offset, ce que permet de faire directement le laser des photocomposeuses de quatrième génération (mises au point depuis la fin des années 1970). L'arrivée de la MPE a conduit tous ces journaux régionaux à réviser la structure de leur chaîne de fabrication, depuis les bureaux de rédaction locaux jusqu'aux rotatives, elles-mêmes automatisées et programmables. À partir de 1995, *Ouest-France* a progressivement installé la MPE dans les équipes décentralisées des bureaux des éditions locales.

Depuis le début des années 1990, le flashage, lui-même informatisé, est réalisé par des machines CTP (« *computer to plate* ») permettant de passer directement de la mise en page électronique à la plaque offset. Il en était ainsi depuis 1992, par exemple, à *L'Indépendant* de Perpignan. D'où une économie de temps, qui permettait de retarder le bouclage et donnait un plus grand confort de travail à ses journalistes. Pour des raisons d'économie, ce système CTP alimentant une rotative WIFAG

³⁴ Claude Leclerc, « L'évolution technique du journal, 1889-1989 », *L'Est républicain, 1889-1989*, *op. cit.*

³⁵ Lire sur le sujet de nombreux articles de la revue *IFRA, Techniques de presse*, par exemple en octobre 1996, des expériences allemandes et néerlandaise p. 8-20 : « La mise en page électronique en pratique : la production de pages sous la responsabilité de la rédaction » (Münster) et « La mise en page électronique à la rédaction » (Flensburg, Allemagne), « Production de page à la rédaction dans le groupe de presse VNU » (Nimègue, Pays-Bas).

ultramoderne a été démonté en 2004 par le groupe *Le Monde-Midi libre*, propriétaire de *L'Indépendant*, désormais imprimé à Montpellier. L'innovation technologique ne cessant pas, les principaux fabricants de rotatives projettent pour 2007 ou 2009 la gravure directe des plaques offset dans la rotative, des plaques qui seraient réinscriptibles. D'où de nouvelles économies... Au-delà des rotatives, les salles de routage et d'expédition ont été elles aussi informatisées et robotisées.

- *La disparition des ouvriers du Livre du secteur prépresse*

Avec les systèmes intranet, la saisie directe, la photo numérisée, la MPE, les systèmes CTP, bientôt la gravure directe des plaques sur les rotatives, les ouvriers du Livre n'ont plus de place dans le prépresse. Pour éviter trop de souffrance sociale, beaucoup d'entre eux avaient été hâtivement reconvertis dans de nouvelles tâches, en attendant d'arriver à l'âge de la préretraite : certains d'entre eux se sont même reconvertis plusieurs fois, par exemple les photogreveurs, passés de la similigravure à l'acide au temps de la typographie, à la réalisation de films en chambre noire pour l'offset, puis à la conduite des scanners, en attendant de perdre toute fonction avec la numérisation de la photographie et la gravure directe des plaques par les photocomposeuses laser de 4^e génération ou les systèmes CTP. La généralisation de la saisie directe a fait disparaître les clavistes. Dans certains journaux, après la disparition du montage manuel, les premières mises en page sur écran graphique avaient encore été un temps réservées au « techniciens typographes monteurs » ; dans d'autres journaux, les journalistes les avaient remplacés ; ailleurs encore, un binôme « secrétaire technique »/secrétaire de rédaction avait pris la responsabilité de ce travail. Au temps de la typographie, la mise en page, besogne technique exécutée au marbre par le typographe metteur en page, n'était-elle pas de l'exclusive responsabilité des journalistes représentés par le secrétaire de rédaction qui la dirigeait ? Avec la disparition des contraintes techniques, ont disparu les ouvriers... au bénéfice des journalistes qui désormais ont la maîtrise du secteur prépresse, aidés dans leur tâche par des techniciens de maintenance informatique, qui connaissant bien les logiciels et les contraintes techniques de production, les accompagnent pour faciliter la fabrication du journal. Les ouvriers du Livre ont cependant encore une « forteresse » à partir de laquelle ils peuvent se faire toujours entendre en bloquant la production : le secteur presse, avec des rotatives de plus en plus délicates à conduire et pour lesquelles les rotativistes ont dû se reconvertir, non sans mal – les rotatives offset du journal *Le Monde* ont

été souvent en panne dans leurs premières années, parce que les rotativistes n'avaient pas été assez formés pour les conduire³⁶. Au-delà des rotatives, ces ouvriers dominent toujours le service des départs où sont conditionnés les journaux pour les différents types de vente. De plus en plus automatisées grâce à l'informatique, les rotatives et les « départs » demanderont à l'avenir moins de personnel...

- *Une impression toujours trop coûteuse...*

La modernisation des imprimeries de presse a permis de réduire la part de l'impression dans l'ensemble des frais entraînés par la fabrication du journal, pas autant cependant qu'on l'espérait puisqu'il a fallu souvent maintenir dans des postes ouvriers parfois artificiels, des ouvriers typographes ou graveurs hautement qualifiés pour leurs anciennes tâches, et comme tels bien rémunérés. La modernisation a été un processus long, jamais achevé, dans lequel les innovations technologiques se sont succédé, rendant rapidement obsolètes d'énormes investissements que l'on croyait pouvoir rentabiliser sur de longues années. Il faut enfin ajouter que les rotatives, ces extraordinaires et fort coûteuses machines, travaillent peu chaque jour quand elles ne sortent qu'un titre seulement. Tout juste deux ou trois heures...

La presse parisienne n'est plus en retard de modernisation. Pour mieux attirer la publicité, les journaux parisiens ont fini par imiter les régionaux dans le choix de l'impression en quadrichromie. Avec le Mondial de football de juillet 1998, la photo en couleur arrive sur la « une » du *Monde* et du *Figaro*, pour s'installer définitivement dans ce dernier journal en juillet 1999. Depuis 1989-1990, les imprimeries de presse ont été transformées. En 1989, *Le Monde* a établi sa nouvelle imprimerie à Ivry-sur-Seine, alors que l'année suivante la Socpresse (groupe Hersant) installait la sienne à Roissy, près de l'aéroport. Tout récemment le groupe Amaury (*Le Parisien*, *L'Équipe*) a redéployé ses imprimeries, à partir de celle de Saint-Ouen établie en 1975 et modernisée à la fin des années 1990, en créant cinq autres imprimeries dont l'une à Mitry-Mory en Seine-et-Marne et les quatre autres en province. Ces six imprimeries ont nécessité un investissement de 112 millions d'euros depuis 1998, somme considérable si on la compare avec le chiffre d'affaires du groupe Amaury en 2002 : 552 millions d'euros, pour un bénéfice net de 12 millions. Ce nouveau pôle imprimerie n'est-il pas surdimensionné ? Il permet d'imprimer tout en quadrichromie

³⁶ Patrick Eveno, *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004*, *op. cit.*, p. 447.

L'Équipe, Le Parisien, Aujourd'hui en France, La Croix (du groupe Bayard-Presses)³⁷.

Après quelques erreurs de choix qui l'ont conduit à garder trop longtemps la typographie, *Le Monde* se décide à investir 336 millions de francs dans son imprimerie offset d'Ivry, ouverte en septembre 1989³⁸. Dès janvier 1995, il emploie la MPE. La saisie des textes et leur correction à l'écran, la préparation des photographies et de l'infographie sont exécutées au siège du journal, de même que la MPE. Les journalistes saisissent directement leurs articles, cependant que les correcteurs et les techniciens qui prennent en charge les photos, l'infographie et la MPE gardent leur spécificité du Livre. Les pages sont envoyées par ordinateur à l'imprimerie d'Ivry-sur-Seine, où elles sont photocomposées et flashées sur plaques, pour être montées sur les deux rotatives offset WIFAG. En janvier 1999, fonctionnent définitivement les deux tours d'encre couleur dont ont été dotées les rotatives, au prix de 44 millions de francs. Enfin, en septembre 2003, une troisième rotative couleur est mise en service, au prix de 12,4 millions d'euros. L'imprimerie tire *Le Monde*, mais aussi le *Journal du dimanche* (mars 1999), le quotidien économique *Les Échos* (septembre 2003), le quotidien gratuit *20 Minutes* (2002, une fois par semaine, le dimanche soir), et quelques périodiques comme *Le Monde diplomatique*. De la modernisation de ses moyens de fabrication, *Le Monde* a tiré des économies de main-d'œuvre, puisque le nombre de ses ouvriers du Livre est passé de 612 en 1980 à 324 en 1990, 313 en 1995, 274 en 2000, 257 en 2003 (soit 102 rotativistes, 53 électro-mécaniciens, 23 auxiliaires, 15 photogreveurs, 64 ouvriers du départ-poste). À qui il faut ajouter, pour cette même année 2003, 38 cadres techniques, soit au total 315 personnes employées par l'imprimerie. Ces ouvriers moins nombreux sont fort bien payés, puisque leur salaire brut moyen est de 4 000 euros par mois. La masse salariale parvient jusqu'à 72 % des charges d'exploitation de l'imprimerie, alors qu'ailleurs, dans l'imprimerie de labeur, elle ne dépasse pas 45 à 50 %. Aussi l'exploitation de l'imprimerie du *Monde* est-elle structurellement déficitaire. Cela n'est pas trop grave quand l'entreprise accumule les bénéfices nets entre 1996 et 2000, du fait de la relance de la diffusion du

³⁷ Pascale Santi, « Philippe Amaury reprend les rênes de son groupe », *Le Monde*, 9 janvier 2004.

³⁸ Patrick Eveno, *'Le Monde'. Histoire d'une entreprise presse*, Paris, Le Monde-Éditions, Paris, 1996, tableau 8, « Le Monde, effectifs par catégorie, 1945-1995 », p. 483-484 ; *Le journal Le Monde. Une histoire d'indépendance*, Paris, Éd. Odile Jacob, Paris, 2001, p. 229-235 ; *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004, op. cit.*, p. 442-453, 674-677.

journal et de l'explosion de la publicité consécutive au boom de la net-économie, cela devient impossible à supporter avec le retour des déficits depuis 2001 du fait de la récession publicitaire et du recul de la diffusion à partir de 2003. Le Monde Imprimerie, filiale de la Société éditrice du Monde (SEM) est responsable du tiers des pertes du groupe. Un moment, on pense vendre l'imprimerie. Pourquoi en effet *Le Monde* devrait-il continuer d'avoir sa propre imprimerie ? Le journal étant conçu et mis en page par sa rédaction et les quelques techniciens qui l'aident dans cette tâche, il pourrait fort bien être imprimé par des rotatives indépendantes. Encore faudrait-il que ces dernières soient parfaitement adaptées au format « berliner » qui fait la marque du journal et le distingue de ses confrères. Le projet ayant échoué à la fin de 2003, la SEM a bénéficié du énième accord-cadre général du 10 février 2004, entre le SPP (Syndicat de la Presse parisienne) et le CILP (Comité intersyndical du Livre parisien), pour « redéfinir les conditions de fabrication des quotidiens nationaux »³⁹ : texte définitivement accepté par les parties prenantes au printemps 2005, après navettes et ultimes négociations avec le gouvernement. Le plan d'entreprise visant à faire partir en préretraite une centaine d'ouvriers de plus de cinquante ans, annoncé dès mai 2004, va pouvoir être appliqué⁴⁰. L'imprimerie parviendrait ainsi à équilibrer son budget⁴¹.

Pour conclure, peut-on parler de trois « paradigmes » successifs des technologies de l'impression de presse ?

L'histoire de l'impression des journaux quotidiens voit se succéder quatre périodes pendant lesquelles les parties prenantes – patronat,

³⁹ La négociation de cet accord a débuté le 1^{er} décembre 2003, après que *Le Figaro* et la Socpresse se furent retirés de manière « fracassante » du SPP (Syndicat de la Presse Parisienne).

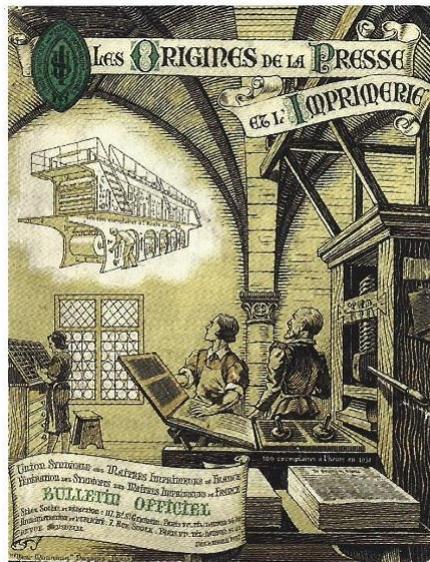
⁴⁰ *Le Figaro*, « Le résultat du « Monde » en baisse », 5 avril 2005 ; *Le Monde*, « Les comptes du groupe en 2004 », 8 juin 2005 ; en 2005, la presse régionale s'efforce de réduire ses dépenses en « modernisant » encore et toujours ses moyens d'impression, d'où des grèves ouvrières à *Sud-Ouest* et au *Républicain lorrain*, les quotidiens de Bordeaux et de Metz (*Le Figaro*, 6 avril et 3 juin 2005). Le groupe France Antilles, propriétaire, entre autres, de *L'Union* de Reims projette une réforme en profondeur de ses journaux qui adopteraient le format tabloïd (*Le Monde*, 12 avril 2005).

⁴¹ Depuis la publication de cette étude, la SEM a abandonné son imprimerie d'Ivry, qui a été fermée le 5 sept. 2015. Désormais, *Le Monde* est imprimé par les rotatives de ses confrères, sortant de l'imprimerie du *Figaro*, à Tremblay-en-France près de Roissy, et de celle de *Midi libre* à Montpellier (Gilles Feyel, *La presse en France des origines à nos jours*, op. cit., p. 275).

journalistes, ouvriers du Livre – se sont efforcées de répondre aux attentes de publics de plus en plus larges en modifiant les contenus et les formats et en accroissant les chiffres de diffusion. Dans un premier temps, l'ancien régime typographique leur a permis de répondre, avec une remarquable efficacité, à l'explosion de la presse pendant la Révolution, suivie par le repli des années napoléoniennes. Mais les dépenses entraînées par la multiplication des compositeurs et des pressiers, les difficultés probables d'organisation du travail ont conduit les entreprises à se tourner vers la mécanisation.

Cette deuxième période – l'industrialisation – a été longue et progressive, débutant dans les années 1820 pour s'achever dans les années 1910. Il est remarquable que le tirage ait d'abord été mécanisé, avant que l'on songe à s'occuper de la composition. C'est qu'en effet, il était devenu impossible d'accroître la diffusion de journaux quotidiens qui ne disposaient que d'une douzaine d'heures de nuit pour être tirés, sans recourir à des machines de plus en plus rapides. Comme aujourd'hui, la mécanisation a demandé des investissements considérables, qu'il a fallu amortir par des profits eux aussi importants. La fiscalisation de la presse par les gouvernements entre 1797 et 1870 – l'impôt du timbre de 1797, l'impôt sur les bénéfices inventé par l'Empire et relayé par le « double timbre » de 1816-1830, le cautionnement de 1819 –, a réduit le nombre des journaux, renforçant les quasi-monopoles de quelques-uns devenus fort riches et capables de s'industrialiser. Lorsque les brimades fiscales sont devenues trop rudes à supporter – quand par exemple, la taxe postale a été abusivement augmentée en 1827 – la publicité est venue équilibrer les budgets des journaux. Restée longtemps manuelle, la composition a été faite par des armées de compositeurs qu'il suffisait de multiplier pour accroître la rapidité du travail : en un premier temps, jusqu'au début des années 1850, parce qu'il fallait multiplier les éditions d'un même journal pour alimenter les presses à bras puis les machines qui tiraient en parallèle ; en un deuxième temps, après l'innovation des stéréotypes, parce que le nombre des journaux avait augmenté à partir des années 1860. Pour des raisons de commodité, l'organisation du travail a été abandonnée à des équipes de compositeurs constituées en commandites, qui ont pu imposer leur autonomie et leurs propres rythmes de travail à un patronat satisfait de leur efficacité. Avec la fin des années 1890, la presse parisienne commence d'augmenter sa pagination, au-delà des quatre pages traditionnelles, cependant que les premiers grands quotidiens provinciaux à multiples éditions locales augmentent leurs frais de

composition. La composition mécanique devient dès lors nécessaire et se répand plus rapidement en province qu'à Paris, où les commandites résistent jusqu'en 1905. Diffusé à plus d'un million d'exemplaires, les plus grands journaux parisiens deviennent alors de véritables *mass media*.



Premier et deuxième paradigmes. Un changement symbolisé par la couverture du *Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France* de Noël 1937, qui réduit à 100 exemplaires à l'heure l'impression de la *Gazette* en 1631 (une *Gazette* qui a son format des années 1910 !) et accroît démesurément le rendement horaire de la rotative à deux étages apparaissant comme en songe aux deux pressiers de 1631 : 400 000 exemplaires, alors que les rotatives parisiennes de l'époque sortaient 20 000 à 24 000 exemplaires, 36 000 en cas d'urgence (pour des journaux de 12 à 24 pages) et qu'aux États-Unis on parvenait à 34 000/60 000 exemplaires !

Pendant soixante-dix ans, entre les années 1890 et 1960 en province, entre 1905 et 1976 à Paris, s'est établi un système de production parfaitement cohérent, si cohérent qu'on pourrait presque parler d'un deuxième « paradigme », si l'on veut bien reprendre et adapter quelque peu le vocabulaire et les notions mises en valeur par Thomas S. Kuhn, dans son histoire des révolutions scientifiques⁴². Au paradigme de

⁴² Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, Champs, 1983 (1^{re} éd. 1962, 2^e 1970). Dans sa postface de 1969, Kuhn définit le paradigme comme « ce que les membres d'une communauté scientifique possèdent en commun » (p. 240). Plus largement, dans une acception sociologique, le paradigme « représente tout l'ensemble de

l'ancien régime typographique, aurait succédé une longue période de révolution industrielle qui aurait débouché sur ce deuxième paradigme, un système de production équilibré entre la composition « chaude » des linotypes, de la photogravure et du clichage, d'un côté, et de l'autre les rotatives typographiques. Pendant ces soixante-dix ans, les linotypistes, les photograpeurs, les clichés et les rotativistes, bien encadrés par le syndicat du livre FFIL développent des traditions de métier et imposent des avantages corporatifs que le patronat ne parvient pas à remettre en cause, même au lendemain de la Libération, lors des grèves de 1946 et 1947. Le nouveau paradigme a la vie d'autant plus dure que la prospérité des « Trente Glorieuses » permet au patronat d'une presse en expansion, de redistribuer les profits des entreprises aux journalistes et aux ouvriers, ainsi qu'au public en augmentant les paginations pour multiplier les rubriques ou les pages locales.

Depuis les années 1960-1970, aiguillonnée par la baisse de la diffusion depuis 1969, plus rapide à Paris, plus lente en province, et par la longue récession ouverte par le premier choc pétrolier de 1973 et la hausse brutale du prix du papier, l'imprimerie de presse – comme d'ailleurs l'imprimerie de labeur – est entrée dans le long processus dit de « modernisation » dont on ne saurait dire aujourd'hui s'il est parvenu à son terme et si nous sommes entrés dans un nouveau paradigme, le troisième de cette histoire des techniques de composition et d'impression. Faut-il parler d'un paradigme de la saisie numérisée et de l'impression offset ? Il s'agit vraiment d'un nouveau paradigme, puisque tout ce qui pouvait caractériser le paradigme précédent a disparu dans la révolution « numérique » : les machines et les équilibres technologiques, les fonctions, les hommes et les femmes qui en avaient fait des métiers hautement qualifiés. Dans l'imprimerie de labeur, tout autant que dans celle de la presse, la typographie a aujourd'hui presque entièrement disparu au bénéfice de l'offset. À la recherche de toute innovation pouvant réduire les coûts ou remobiliser un lectorat ou des annonceurs fort incertains – par exemple l'impression en quadrichromie –, les entreprises n'ont cessé d'investir lourdement, bouleversant toute la chaîne graphique, mais aussi des professions qui avaient pu se croire un temps épargnées : par exemple le journalisme avec la saisie directe et la

croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné » (p. 238). On passe d'un premier à un deuxième paradigme par une période que Kuhn appelle « révolution », période d'incertitude dynamique pendant laquelle tout ce qui fondait le premier paradigme est progressivement remis en cause, pour parvenir au nouveau paradigme.

mise en page électronique, par exemple les rotativistes... Malgré cela, la presse quotidienne, au moins à Paris depuis 2001, accumule les déficits, ou ne parvient que tout juste à l'équilibre...

Sources et bibliographie

Ne sont ici mentionnées que les seules références figurant en notes.

Sources

Sources manuscrites

AN, AA 40, dossier 1228, 27 juin 1791 et 12 janvier 1792, sur les places du *Journal du Soir* dans les tribunes de l'Assemblée nationale ; AF IV 1049, dos. 8, fol. 25, journaux expédiés de Paris par la poste en décembre 1813 ; C 215, Procès-verbaux des Assemblées révolutionnaires, comptes d'exploitation de la *Gazette de Paris* ; E 1780, fol. 234 et 256, arrêt du Conseil d'État du 18 octobre 1675, obtenu par Louvois, maintenant la libre circulation des gazettes étrangères ; F⁷ 3446, papiers de Romains Caillot, propriétaire du *Courrier extraordinaire des départements* (an V) et correspondance des dépositaires de la *Gazette française* et du *Courrier des départements* ; F⁷ 3449 et 3450, interdiction du transport de journaux par voitures privées ; F⁷ 3458, fol. 432, 434, 436, août 1810, abonnés directs, colportage et dépositaires à Paris et dans les départements de divers journaux ; F⁷ 4246, *L'Observateur de l'Europe* de Rouen, n°58 du 11 vendémiaire an V, deux exemplaires imprimés tête-bêche sur la même feuille ; F⁷ 6239 A, dossier du *Précurseur* (an V) ; F¹⁸ 13, pièces 133, 134, 222, 397-420, 430, gestion du *Journal de l'Empire / des débats* en 1814-1815 ; F¹⁸ 27, rapports sur l'imprimerie de Baudouin (26 nov. 1810 et 11 juin 1812), bulletins des inspecteurs de la librairie (26 mai et 11 oct. 1811) ; F¹⁸ 28, tirages des journaux des années 1816 à 1820 ; F¹⁸ 261, « État comparatif des journaux au 15 décembre 1824 » ; F¹⁸ 1793, dossier de l'imprimeur Le Normant ; F⁹⁰ 20002, registre des délibérations du conseil de la Ferme générale des postes, fol. 77-79, 13 novembre 1763 ; F⁹⁰ 20012, p. 23 et 42-43, plaintes du directoire des postes en 1791, devant l'énorme accroissement du flux postal et « projet de décret sur le tarif », 17 juillet 1791 (p. 106-112) ; F⁹⁰ 20010, 20011, 20014, 20015, organisation des bureaux de l'Hôtel des postes parisien entre 1789 et germinal an II ; F⁹⁰ 20016, brumaire an II (nov. 1793), départ des courriers depuis Paris (fol. 91-92) et suspension de la franchise de *La Feuille villageoise* (fol. 93) ; F⁹⁰ 20235, correspondance de la Surintendance générale des postes, 2 et 20 juin 1742 ; F⁹⁰ 20236, correspondance de la Surintendance générale des postes, 14 décembre 1773, au sujet du « Bureau général » pour la Guyenne, tenu par les libraires Labottière ; F⁹⁰

20240, mémoires de la Ferme générale des postes, 13 juillet 1749 ; registre F⁹⁰ 20245, mention de la correspondance du 1^{er} janvier 1792, adressée au ministre Tarbé au sujet des taxes postales ; registre F⁹⁰ 20304, délibération n°10, 23 janvier 1789, au sujet du *Courrier des Planètes* ; registre F⁹⁰ 20305, rapport et délibération n°159, août 1792 au sujet du *Thermomètre du jour* ; registre F⁹⁰ 20306, rapport n°161 du 28 août 1792 sur le montant projeté des taxes postales, délibération n°210 accordant la franchise postale le 6 octobre 1792 à *La Feuille villageoise* ; T 546, 1-4, séquestres, papiers de *L'Ami du Roi* ; 29 AP 91, fol. 119, papiers de Roederer, estimation du nombre des journaux envoyés de Paris vers les provinces (ans VIII-XI).

BnF, manuscrits français, 21741, fol. 244, extrait des registres du Conseil d'État, requête de François Renaudot, propriétaire du privilège de la *Gazette*, et arrêt du 8 octobre 1675 ; 22084, pièce 94, arrêt du 18 octobre 1675, obtenu par Louvois, réformant le précédent ; pièce 110, placard imprimé, ordonnance du lieutenant général de Bourges, le 6 septembre 1721 au sujet du *Supplément à la Gazette de Hollande* ; pièce 112, supplique de la veuve Calamy, imprimeur bordelais ; 22188, fol. 24-25, mémoire manuscrit de l'imprimeur Anisson sur sa presse à « un coup » ; 22116, pièces 110 et 173, arrestation et relâchement du « gazetier » Devaux (1767, 1772) ; 22135, pièce 61, projet avorté de *L'Universelle de Rouen*, milieu des années 1750.

Archives des Affaires étrangères, France, marge 9, n°214, fol. 26-27, novembre 1771, *État actuel des personnes attachées à la Gazette de France, au Bureau des provinces, de leur traitement et de leur travail*, tableau accompagné d'une description remarquable des activités du bureau, *Objets du travail du directeur-caissier, des commis et autres*.

AD Gironde, C 3315, 17 octobre 1759, ordre de Choiseul à l'intendant de Guyenne de faire cesser la contrefaçon bordelaise de la *Gazette d'Amsterdam*, soumission de la veuve Calamy.

Bibliothèque du ministère des postes et télécommunications, P. B. 5, 3^e série, t. I, 7 mars 1833, interdiction de toute spéculation sur l'acheminement des abonnements ; P. B. 24, 3^e série, t. VII, 25 février 1831, taxe postale modérée pour les quotidiens en cas de dépassement du format de 30 dm².

Musée postal, pièce datée du 1^{er} mai 1828, spéculations d'un directeur de bureaux de poste sur l'acheminement des abonnements.

Sources imprimées

Almanach *L'Esprit du commerce pour l'année 1754*, annonce du « gazetier » Devaux.

Archives parlementaires, de 1787 à 1860, publiées par Madival et Laurent, Paris, 1881.

Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution, publiés par Sigismond Lacroix, Paris, L. Cerf, 1894-1955, 19 vol., t. I, p. 581 et 585, et t. II, p. 126 et 153-154 : délibération du 30 septembre et lettre du comte d'Ogny, reçues par la municipalité le 3 octobre 1789, au sujet de la Poste.

Gazette d'Amsterdam, contrefaçon de Genève, avis de 1715 à 1717 (Bibliothèque de Genève, Gd 522).

Gazette/Gazette de France, années 1761 et 1762 (Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères, inventaire 924 A).

Gazette d'Amsterdam (27 août 1691-14 juin 1796), Pierre Réat, Pascale Ferrand et Daniel Roux, Ministère des Affaires étrangères, Centre d'Études du XVIII^e siècle (UMR LIRE), Institut des Sciences de l'Homme (UMS 1798 du CNRS), Université Lumière – Lyon 2 et CNRS, Oxford, Voltaire Foundation, cédérom en 12 vol.

Journaux quotidiens de Paris, publiés depuis la Révolution jusqu'à la période la plus récente, conservés pour la plupart à la BnF et dans d'autres bibliothèques...

Lois et actes du gouvernement, devenus *Bulletin des lois*.

Réimpression du Moniteur universel, IX-XXVIII (1791-an V).

Bibliographie

Instruments de travail

Le Dictionnaire de l'Académie, Paris, 1694.

Dictionnaire de la presse française française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale, Gilles Feyel, dir., Ferney-Voltaire, Centre International d'Étude du XVIII^e siècle, 2002-2022, 7 vol.

Dictionnaire des journaux, 1600-1789, Jean Sgard, dir., Paris, Universitas, 1991, 2 vol.

Martin (André) et Walter (Gérard), *Catalogue de l'Histoire de la Révolution française*, t. V, *Écrits de la période révolutionnaire, journaux et almanachs*, Paris, Bibliothèque nationale, 1943.

Réat (Pierre), *Les journaux de 1789. Bibliographie critique*, Paris, Éd. du CNRS, 1988.

Richelet (Pierre), *Dictionnaire français contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.

Écrits contemporains

Balzac, *César Birotteau*, Paris, Gallimard, « Folio », 1975.

Journal et mémoires (1715-1737) de Mathieu Marais, éd. M. de Lescure, Paris, 1863, 4 vol.

Lettres de Peiresc, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1898, 7 vol.

Œuvres du Comte P. L. Roederer, Pair de France, Membre de l'Institut, etc., etc., etc., publiées par son fils, le baron A.-M. Roederer, Paris, Firmin-Didot frères, 1853-1859, 8 vol.

Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, 2 vol., *Le Nouveau Paris*, 1 vol., Jean-Claude Bonnet, éd., Paris, Mercure de France, 1994.

Rémusat (Charles de), *Mémoires de ma vie*, Charles-Hippolyte Pouthas éd., Paris, Plon, 1958-1967, 5 vol.

Tocqueville (Alexis de), *De la démocratie en Amérique, Œuvres complètes*, J.-P. Mayer, dir., Paris, Gallimard, 2 vol., 1961.

L'imprimerie (manuels...)

[Anisson], *Description d'une nouvelle presse exécutée pour le service du roi ; et publiée par ordre du gouvernement*, À Paris, de l'Imprimerie royale, 1783.

[Id.] *Premier mémoire sur l'impression en lettres, suivi de la description d'une nouvelle presse exécutée pour le service du roi ; et publiée par ordre du gouvernement. Par M. Anisson le Fils, Directeur de l'Imprimerie royale, en survivance*. À Paris, de l'imprimerie de Moutard, 1785.

Bertrand-Quinquet (Louis-Jacques-François de Paule), *Traité de l'imprimerie*, Paris, an VII (1799).

Boulard (Martin-Sylvestre), *Manuel de l'imprimeur*, Paris, 1791.

Castillon (L. A.), *L'Art de l'imprimerie dans sa véritable intelligence*, Paris, 1783.

Fertel (Martin-Dominique), *La Science pratique de l'imprimerie. Contenant des instructions très faciles pour se perfectionner dans cet art*, Saint-Omer, M. D. Fertel, « à l'image de Saint-Bertin, 1723.

Fournier (Henri), *Traité de la typographie*, Paris, Firmin Didot, 1825 (2^e éd., Tours, Mame, 1854).

Frey (Antoine), *Nouveau Manuel complet de typographie, contenant les principes théoriques et pratiques de cet art*, Paris, 1857.

Lefevre (Théotiste), *Guide pratique du compositeur d'imprimerie, Deuxième partie*, Paris, Firmin Didot, 1852.

Monet (Adolphe-Lucien), *Les conducteurs de machines typographiques, guide pratique*, Paris, J. Claye, 1872.

Id., *Les machines et appareils typographiques en France et à l'étranger; suivi des procédés d'impression*, Paris, Administration du *Bulletin de l'imprimerie*, 1878.

Id., *Machines typographiques et procédés d'impression*, Paris, Gauthier-Villars et fils, 1898.

Momoro (Antoine-François), *Traité élémentaire de l'imprimerie, ou le Manuel de l'imprimeur*, Paris, 1793.

[Pierres], *Description d'une nouvelle presse d'imprimerie, approuvée par l'Académie royale des Sciences, et imprimée sous son privilège*, À Paris, imprimé chez l'auteur [l'imprimeur P.-D. Pierres] par sa nouvelle presse, 1786.

Vinçard (Bonaventure), *L'Art du typographe*, Paris, chez Vinçard, 1806.

L'imprimerie (revues professionnelles)

Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale (1800-1860).

Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France, septembre 1909, novembre 1910, décembre 1937 (BnF, Fol V 6489).

Le Gutenberg Journal, puis *Revue des Arts graphiques* (BnF, Fol Q 36)

IFRA, *Techniques de presse*, revue internationale publiée à Darmstadt (Allemagne) ; ce mensuel de l'IFRA (*International Association for Newspaper and Media Technology*) propose des études bien informées sur l'évolution des systèmes numériques d'imprimerie et de presse depuis les années 1980-1990.

L'Imprimerie, 1902, 1903, 1910, 1913 (BnF, JO 50392)

Journal commercial de l'imprimerie, 15 août 1855, présentation de la presse Universelle de Marinoni (BnF, Q 1241 / 42)

Journal des connaissances utiles, juillet 1832 (sur l'impression de ce titre).

Magasin pittoresque, n° 48 et 52 de 1834 (sur la presse à tirage de Cowper).

Le Moniteur de l'Imprimerie (BnF, V 3921)

La Typologie Tucker (BnF, Fol V 110)

Histoire de l'imprimerie et de la librairie

André (Louis), *Machines à papier. Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, Paris, Ed. EHESS, 1996.

Audin (Maurice), *L'Imprimerie, Histoire générale des techniques*, t. II et III, Paris, 1965-1968.

Id., *Histoire de l'imprimerie, Radioscopie d'une ère : de Gutenberg à l'informatique*, Paris, A. et J. Picard, 1972.

Barbier (Frédéric), « Les ouvriers du livre et la révolution industrielle en France au XIX^e siècle », *Revue du Nord*, janvier-mars 1981, p. 189-205.

Berkvens-Stevelinck (Christiane), « L'édition et le commerce du livre français en Europe » et « L'édition française en Hollande », *Histoire de l'édition française*, Henri-Jean Martin et Roger Chartier, dir., t. II, *Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 305-313 et 316-325.

Blachon (Rémi), « L'atelier ABL et ses avatars, 1832-1892 », *Nouvelles de l'estampe*, n°171, juillet-septembre 2000, p. 17-29.

Chambers (D.), « An improved printing press by Philippe-Denis Pierres », *Journal of the printing historical Society*, 3, 1967, p. 82-92.

Charlet (Louis) et Robert Ranc (Robert), « L'évolution des techniques de 1865 à 1945 », *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, dir., Paris, PUF, 1972, t. III, 1972, p. 59-132.

Chartier (Roger), « L'Ancien Régime typographique : réflexions sur quelques travaux récents », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, mars-avril 1981, p. 191-209.

Chauvet (Paul), *Les ouvriers du livre en France, des origines à la Révolution de 1789*, Paris, PUF, 1959.

Id., *Les ouvriers du livre en France de 1789 à la constitution de la Fédération du livre*, Paris, Marcel Rivière et c^{ie}, 1964.

Id., *Les ouvriers du livre et du journal. La Fédération Française des Travailleurs du Livre*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1971.

Dalex (Grégory), *La modernisation de l'imprimerie de presse française à travers la presse des imprimeurs entre 1820 et 1914*, mémoire de maîtrise, Gilles Feyel, dir., Université Panthéon-Assas, Institut Français de Presse, 1994.

Id., *L'arrivée de la machine à composer Linotype dans l'imprimerie française, à travers la presse corporatiste patronale et ouvrière entre 1881 et 1914*, mémoire de DEA, Gilles Feyel, dir., Université Panthéon-Assas, Institut Français de Presse, 1996.

Darnton (Robert), « L'imprimerie de Panckoucke en l'An II », *Revue française d'histoire du livre*, avril-juin 1979, p. 359-369.

Id., *L'Aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982.

Darmon (Jean-Jacques), *Le colportage de librairie en France sous le Second Empire. Grands colporteurs et culture populaire*, Paris, Plon, 1972.

Dreyfus (John) et Richaudeau (François), dir., *La chose imprimée. Histoire, techniques, esthétique et réalisations de l'imprimé*, Paris, Retz, 1975 (2^e éd. 1985).

Felkay (Nicole), *Balzac et ses éditeurs, 1822-1857. Essai sur la librairie romantique*, Paris, Promodis, 1987.

Feyel (Gilles), *L'imprimerie à Chartres. I. Des origines aux premiers temps de la Restauration (1482-1821)*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2007.

Id., « De l'artisanat à l'industrie. L'imprimerie Durand à Chartres (1822-1914) », *Cahiers de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n°3, 2017, p. 235-265.

Id., « De l'édition locale au service de l'édition parisienne. L'imprimerie Durand à Chartres (1822-1914) », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, XVIII, 2022, p. 131-153.

Fouquoire (Pascale), *Les débuts de la photographie dans la presse illustrée (1880-1912, à travers 'L'Illustration', 'Le Monde illustré' et 'La Vie illustrée')*, mémoire de maîtrise, Gilles Feyel, dir., Universités Paris IV et Paris II, 1991.

Goebel (Théodore), *Frédéric Koenig et l'invention de la presse mécanique*, Paris, P. Schmidt, 1885.

Gusman (Pierre), *La gravure sur bois du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Albert Morancé, 1929.

Isaacs (George A.), *The Story of the Newspaper Printing Press*, London, Cooperative Printing Society Limited, 1931.

Jammes (André), « Ambroise Firmin-Didot, correspondance d'Angleterre, 1814 », *Didotiana*, Paris, *Bulletin du Bibliophile*, 1990-1993, p. 38-50.

Jammes (André) et Courbage (Françoise), *Les Didot. Trois siècles de typographie et de bibliophilie, 1698-1998*, catalogue de l'exposition de la BHVP, mai-août 1998, Paris, 1998.

Jarrige (François), « Le mauvais genre de la machine. Les ouvriers du livre et la composition mécanique (France, Angleterre, 1840-1880) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2007, p. 193-221.

Lécuyer (Raymond), *Histoire de la photographie*, Paris, Baschet, 1945.

Le Ray (Éric), *Histoire de l'offset en France de l'analogique au numérique, 1904-1994*, mémoire de DEA, Université Paris IV, Paris, 1995.

Id., « La mécanisation des industries graphiques à l'aube de l'ère industrielle », *Gutenberg information*, 30 janv. 2002, p. 18-22.

Id., « Histoire de l'imprimerie et de la presse, en marge d'un centenaire : Hippolyte Auguste Marinoni (1823-1904) », *Cahiers Gutenberg*, n°43, décembre 2003, p. 33-99.

Id., *Marinoni. Le fondateur de la presse moderne (1823-1904)*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Marshall (Alain), « Les mutations de la chaîne graphique au XX^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n°106-109, 2000, p. 273-291.

- Martin (Henri-Jean), *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, 2 vol.
- Id.*, *Le Livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987.
- Id.*, « La prééminence de la librairie parisienne », *Histoire de l'édition française*, Henri-Jean Martin et Roger Chartier, dir., t. II, *Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 263-281.
- Martin (Henri-Jean) et Lecocq (Micheline), *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1977, 2 vol.
- Minard (Philippe), « Travail et travailleurs dans les imprimeries sous la Révolution : permanences et mutations », *Livre et Révolution, Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, n° 9, 1988, p. 47-62.
- Id.*, *Typographes des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 1989.
- Mollier (Jean-Yves), *L'argent et les lettres. Histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, Paris, Fayard, 1988.
- Id.*, « L'imprimerie et la librairie en France dans les années 1825-1830 », *Balzac, imprimeur et défenseur du livre*, Paris, Éd. des Cendres, 1995.
- Nave (Alain), « De la stéréotypie », *Revue française d'histoire du livre*, n°106-109, 2000, p. 231-245.
- Neipp (Lucien), *Les machines à imprimer depuis Gutenberg*, Paris, Club bibliophilique de France, 1951.
- « Notice historique sur l'origine des machines à retiration », *L'Imprimerie*, juin et juillet 1913.
- Petit (Nicolas), *I.éphémère, l'occasionnel et le non-livre à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Klincksieck, 1997.
- Pierrot (Roger) et Thomas (Marcel), dir., *Le Livre*, Bibliothèque nationale, Paris, 1972 (catalogue d'exposition).
- Quéniart (Jean), *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, C. Klincksieck, 1978.
- Rebérioux (Madeleine), *Les ouvriers du Livre et leur fédération. Un centenaire, 1881-1981*, Paris, Temps actuels, 1981.
- Renard (Georges), *Les travailleurs du livre et du journal*, Paris, O. Doin, 1925.
- Rychner (Jacques), « À l'ombre des Lumières : coup d'œil sur la main-d'œuvre de quelques imprimeries au XVIII^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, juillet-septembre 1977, p. 611-642.
- Seyl (Antoine), *Les machines d'imprimerie d'hier et d'aujourd'hui*, Bruxelles, Impr. scientifique et littéraire, 1928.
- Sorel (Patricia), *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- Watts G. B.), *Philippe-Denis Pierres, First Printer Ordinary of Louis XVI*, Charlotte, N. C. Heritage printers, 1966.

Histoire des postes

Albert (Pierre), « L'abandon du monopole postal et ses effets (1850-1890) », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, Gilles Feyel, dir., Paris, Éditions Panthéon Assas, 2002, p. 143-157.

Arbellot (Guy), « Le réseau des routes de poste, objet des premières cartes thématiques de la France moderne », *Actes du 104^e Congrès national des sociétés savantes, Bordeaux, 1979, Histoire moderne et contemporaine*, t. I, Paris, 1980, p. 97-115.

Id., *Autour des routes de poste. Les premières cartes routières de la France, XVII^e-XIX^e*, Paris, Bibliothèque nationale/Musée de la poste, 1992.

Arbellot (Guy), Lepetit (Bernard) et Bertrand (Jacques), dir., *Atlas de la Révolution française. I. Routes et communications*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1987, p. 40-41, les deux cartes pour 1795, « Le courrier de Paris : distribution » et « Le courrier de Paris : temps d'acheminement ».

Bataillé (Olivier), « La Poste et le transport des journaux, de l'arrêté du 27 prairial an IX à la loi du 6 avril 1878. La lente érosion d'un monopole », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, Gilles Feyel, dir., Paris, Éditions Panthéon Assas, 2002, p. 55-75.

Belloc (Alexis), *Les Postes françaises. Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin-Didot, 1886.

Dupeux (Georges), Lancelot (Alain) et Rémond (René), *Atlas historique de la France contemporaine, 1800-1965*, Paris, Armand Colin, 1966.

Taveaux-Grandpierre (Karine), « De l'abonnement à la vente au numéro : le cas du *Petit Journal* (1863-1914) », *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII^e siècle au III^e millénaire*, Gilles Feyel, dir., Paris, Éditions Panthéon Assas, 2002, p. 159-183.

Vaillé (Eugène), *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 1947-1955, 7 vol.

Histoire et sociologie de la presse

Aguet (Jean-Pierre), « Le tirage des quotidiens de Paris sous la monarchie de Juillet », *Revue suisse d'histoire*, 1960, n°2, p. 216-286.

Albert (Madeleine), *La Gazette de Paris et Du Rozoi*, mémoire de DES, Paris, Marcel Reinhard, dir., 1959.

Albert (Pierre), *La Presse*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 414, 1968 (12^e éd., 2002).

Id., « La presse française de 1871 à 1940 », *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, dir., Paris, PUF, 1972, t. III, p. 133-622.

Id., *La presse française*, Paris, La Documentation française, 1978 (1^{re} éd.), 2008 (7^e éd.).

Id., *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)*, Atelier de reproduction des thèses, Université Lille III, Lille, 1980, 2 vol., t. I, « Le monde de la presse ».

Id., « Aux origines de la presse à grand tirage : les magazines de lecture populaires sous le second Empire », *Regards sur l'histoire de la presse et de l'information. Mélanges offerts à Jean Prinet*, Jacques Godechot, dir., Saint-Julien-Sault, Les Presses Saltusiennes-F. P. Lobies, 1980, p. 105-118.

Id., « Le *Journal des connaissances utiles* de Girardin (1831-1836...) ou la première réussite de la presse à bon marché », *Revue du Nord*, avril-septembre 1984, p. 733-744.

Id., « Le journalisme et le télégraphe électrique au XIX^e siècle », *L'État et les Télécommunications en France et à l'étranger, 1837-1987*, Genève, Droz, 1991, p. 99-105.

Albert (Pierre), dir., *Lexique de la presse écrite*, Paris, Dalloz, 1989.

Albert (Pierre) et Feyel (Gilles), « Photographies et médias. Les mutations de la presse illustrée », *Nouvelle histoire de la photographie*, Michel Frizot, dir., Paris, Adam Biro Bordas, 1994, p. 358-369.

Albert (Pierre) et Picard (Jean-François), « Tableaux des tirages de la presse nationale de 1803 à 1944 », *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, Pierre Albert, Gilles Feyel, Jean-François Picard, dir., Paris, éd. CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, 1977, p. 4-85.

Amaury (Francine), *Histoire du plus grand quotidien de la III^e République. Le Petit Parisien, 1876-1944*, Paris, PUF, 1972, 2 vol., t. I, *La Société du Petit Parisien' : Entreprise de presse, d'éditions et de messageries*.

Ambroise-Rendu (Anne-Claude), « Du dessin de presse à la photographie (1878-1914) : histoire d'une mutation technique et culturelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1992, p. 6-28.

Andrieux (Jean-Yves), « L'hôtel de *L'Ouest-Éclair* (1913) ou la discrète parabole Art nouveau des trois fonctions », *'L'Ouest-Eclair'. Naissance et essor d'un grand quotidien régional, 1899-1933*, Lagrée (Michel), Harismendy (Patrick) et Denis (Michel), dir., Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 117-123.

Arnaud (H.), « L'édition bordelaise de la *Gazette de Leyde* des frères Labottière (12 juillet 1757 au 30 octobre 1759) », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 1924, p. 37-44.

Aurenche (Marie-Laure), *Édouard Charton et l'invention du 'Magasin pittoresque' (1833-1870)*, Paris, Honoré Champion, 2002.

Bacot (Jean-Pierre), *La presse illustrée au XIX^e siècle, une histoire oubliée*, Limoges, Pulim, 2005.

Bayart (Denis) et Benghozi (Pierre-Jean), *Négociier la modernisation : le cas de la presse*, Paris, La Documentation française, 1992.

Bellanger (Claude), Godechot (Jacques), Guiral (Pierre) et Terrou (Fernand), dir., *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1939-1976, 5 vol.

Bellet (Roger), *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1967.

Benhamou (Paul), « La lecture publique des journaux », *Dix-huitième siècle*, 1992, p. 283-295.

Id., « Essai d'inventaire des instruments de la lecture publique des gazettes », *Les Gazettes européennes de langue française, (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993, p. 121-129.

Bertaud (Jean-Paul), *Étude des journaux : L'Ami du Roi de Royou ; L'Ami du Roi de Montjoye ; Le Courrier extraordinaire de Duplain du 20 juin au 10 août 1792*, mémoire de DES, Paris, Marcel Reinhard, dir., 1959.

Id., *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984.

Bertho (Catherine), *Télégraphes et téléphones, de Valmy au microprocesseur*, Paris, Hachette, 1981.

Bertho (Catherine), dir., *Histoire des télécommunications en France*, Toulouse, Érès, 1984.

Bertho-Lavenir (Catherine), dir., *L'État et les Télécommunications en France et à l'étranger, 1837-1987*, Genève, Droz, 1991.

Blandin (Claire), *'Le Figaro'. Deux siècles d'histoire*, Paris, Armand Colin, 2007.

Blandin (Claire), dir., *'Le Figaro'. Histoire d'un journal*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

Bonet (Gérard), *'L'Indépendant des Pyrénées-Orientales'. L'histoire d'un journal. Un journal dans l'histoire, 1846-1848*, Saint-Estève, G. Bonet éd., 1987.

Id., *'L'Indépendant des Pyrénées-Orientales'. Un siècle d'histoire d'un quotidien, 1846-1950. L'entreprise, le journal, la politique*, Perpignan, Publications de l'Olivier, 2004.

Bots (Hans), « La Gazette d'Amsterdam entre 1688 et 1699 : titres, éditeurs, privilèges et interdictions », *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Henri Duranton, Claude Labrosse et Pierre Rétat, dir., Université de Saint-Étienne, 1992, p. 31-39.

Brisson (Jules) et Ribeyre (Félix), *Les grands journaux de France*, Paris, 1862.

Brochard (Ch.), *Les Impôts spéciaux sur la presse, restrictions fiscales à la liberté de la presse*, thèse de droit Aix-Marseille, Nancy, Crépin-Leblond, 1911.

Cabanis (André), *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1975.

Candaux (Jean-Daniel), « Batailles autour d'un privilège : la réimpression genevoise des gazettes de Hollande », », *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, 1993, p. 41-50.

Celliez (Henry), *Code annoté de la presse*, Paris, 1835.

Chollet (Roland), *Balzac journaliste. Le tournant de 1830*, Paris, Klincksieck, 1983.

Coudart (Laurence), *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Criqui (Étienne), Laprévotte (Louis-Philippe), Roth (François), dir., *L'Est républicain, 1889-1989. Le quotidien dévoilé*, Nancy, Éditions de l'Est, 1990.

Dahl (Folke), *Dutch corantos 1618-1650. A bibliography illustrated with 334 facsimile reproductions of corantos printed 1618-1625 and an introductory essay on 17th century stop press news*, The Hague, 1946.

Dahl (Folke), Petibon (Fanny), Boulet (Marguerite), *Les Débuts de la presse française. Nouveaux aperçus*, Göteborg-Paris, Wettergren et Kerber Bokhandel, Librairie Raymann, 1951.

Daix (Aline), *Au commencement était la photographie. 'Excelsior', premier quotidien illustré français, 1910-1940*, mémoire de DEA, Gilles Feyel, dir., Université Paris II, 1990.

Delporte (Christian), « Presse et culture de masse en France (1880-1914) », *Revue historique*, janvier-mars 1998, p. 93-121.

Dubief (Eugène), *Le journalisme*, Paris, Hachette, 1892.

Dumasy (Lise), *La querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur (1836-1848)*, Grenoble, Ellug, 1999.

Edelstein (Melvin Allen), *La Feuille villageoise. Communication et modernisation dans les régions rurales pendant la Révolution*, Paris, Bibliothèque nationale, 1977.

Eveno (Patrick), *'Le Monde'. Histoire d'une entreprise presse*, Paris, Le Monde-Éditions, Paris, 1996.

Id., *Le journal Le Monde. Une histoire d'indépendance*, Paris, Éd. Odile Jacob, Paris, 2001.

Id., *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Paris, Éditions du CTHS, 2003.

Id., *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004*, Paris, Albin Michel, 2004.

Feyel (Gilles), « Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856) », *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, éd. du CNRS, Centre de documentation Sciences humaines, 1977, p. 87-339.

Id., *La « Gazette » en province à travers ses réimpressions, 1631-1752*, Amsterdam et Maarssen, éd. APA, Holland University Press, 1982.

Id., « Une géographie nationale des grands courants d'opinion au début de la Monarchie de Juillet : la presse parisienne et les départements en 1832 », *Histoire, économie et société*, 1^{er} trimestre 1985, p. 107-135.

Id., « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1987, p. 31-65.

Id., « La *Gazette* au début de la guerre de Sept Ans : son administration, sa diffusion (1751-1758) », *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, actes du colloque international de Nimègue, 3-5 juin 1987, Amsterdam et Maarssen, éd. APA, Holland University Press, 1988, p. 101-116.

Id., « La diffusion des gazettes étrangères en France et la révolution postale des années 1750 », *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, 1993, p. 81-98.

Id., « Négoce et presse provinciale en France au 18^e siècle, méthodes et perspectives de recherches », *Culture et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Franco Angiolini et Daniel Roche, dir., Paris, Éd. de l'HESS, 1995, p. 439-511, not. p. 453-457.

Id., « *La torche et le flambeau*, la polémique et la publicité : 'vieille' et 'jeune' presse en 1836 », *La Presse selon le XIX^e siècle*, Roger Bautier, Élisabeth Cazenave, Michael Palmer, dir., Université Paris III – Université Paris XIII, 1997, p. 98-113.

Id., *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

Id., « Explosion de la presse d'information politique et générale », *Atlas de la Révolution française, 11*, Paris, Émile Ducoudray, Raymonde Monnier, Daniel Roche, dir., Paris, Éd. de l'EHESS, 2000, p. 114-115.

Id., « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux, communication, technologie, société*, n°105, mars 2001, p. 19-51.

Id., « La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle ? », *Figures de l'anonymat. Médias et société*, Frédéric Lambert, dir., Paris, L'Harmattan, 2001, p. 27-55.

Id., « Réflexions pour une histoire matérielle et économique de la presse départementale sous la Révolution », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale*, Gilles Feyel, dir., Ferney-Voltaire, Centre International d'Étude du XVIII^e siècle, 2002, t. I, p. xv-lxiv.

Id., *Scoop : Une histoire graphique des journaux et des magazines*, Lyon, Musée de l'imprimerie, 2015.

Id., « Bilan géostatistique de la presse départementale sous la Révolution », *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale*, Gilles Feyel, dir., Ferney-Voltaire, Centre International d'Étude du XVIII^e siècle, 2022, t. VII, p. xi-xxvii.

Id., *La presse en France des origines à nos jours. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2023, 3^e éd.

Garnier, Dubourg, Neuf, *Nouveau Code de la presse*, Paris, 1824.

Goblot (Jean-Jacques), *'Le Globe', 1824-1830. Documents pour servir à l'histoire de la presse littéraire*, Paris, Honoré Champion, 1993.

Id., *La Jeune France libérale. 'Le Globe' et son groupe littéraire, 1824-1830*, Paris, Plon, 1995.

Godechot (Jacques), « La presse française sous la Révolution et l'Empire », *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, dir., Paris, PUF, t. I, 1969, p. 403-568.

Gossez (Rémi), « Presse parisienne à destination des ouvriers, 1848-1851 », *La presse ouvrière, 1819-1850. Angleterre, États-Unis, France, Belgique, Italie, Allemagne, Tchécoslovaquie, Hongrie*, Jacques Godechot, dir., *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, t. XXIII, 1966, p. 123-190.

Gough (Hugh), « Les jacobins et la presse : le 'Journal de la Montagne' (juin 1793-brumaire an III) », *Actes du colloque Girondins et Montagnards*, Albert Soboul, dir., Paris, Société des études robespierristes, 1980, p. 269-296.

Grandroute (Robert), « Les contrefaçons bordelaises de la presse au XVIII^e siècle », *Les Presses grises. La contrefaçon du livre (XVI^e-XIX^e siècles)*, François Moureau, dir., Paris, Aux Amateurs de livres, 1988, p. 333-343.

Grattier (Adolphe de), *Commentaire sur les lois de la presse et des autres moyens de publication*, Paris, Videcoq, 1839-1845, 2 vol.

Guéry (Louis), *Manuel de secrétariat de rédaction. De la copie à la maquette de mise en page*, Paris, CFPJ, 1986 (3^e éd.).

Guiral (Pierre), « La presse de 1848 à 1871 », *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, dir., Paris, PUF, t. II, p. 205-382.

Haffemayer (Stéphane), *Presse périodique et développement de l'information dans la France du milieu du XVII^e siècle : la « Gazette » et ses lecteurs dauphinois de 1647 à 1663*, thèse pour le doctorat d'histoire, Université Grenoble II, Pierre Mendès France, UFR Sciences humaines, 1998, 3 vol., 935 p., publiée : *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002.

Harinck (Lyse), *Les Gazettes françaises de Hollande au XVII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université Paris IV, 1991-1992.

Hatin (Eugène), *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis, 1859-1861, 8 vol.

Id., *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot, 1866.

Id., *Manuel théorique et pratique de la liberté de la presse*, Paris, Librairie Pagnerre, 1868, 2 vol.

Hirtz (Colette), *L'Est républicain', 1889-1914. Naissance et développement d'un grand quotidien régional*, Presses universitaires de Grenoble, 1973.

Kerr (David S.), *Caricature and French political culture 1830-1848. Charles Philipon and the illustrated press*, Oxford, Clarendon Press, 2000.

Kinder (Patricia), « Un directeur de journal, ses auteurs et ses lecteurs en 1836 : autour de 'La vieille fille' », *L'Année balzacienne*, 1972, p. 173-200.

Laborie (Pierre), « *Le Patriote français* ». *Journal libre, impartial et national par une société de citoyens et dirigé par J.-P. Brissot*, DES, Toulouse, 1960.

Labrosse (Claude) et Rétat (Pierre), *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, PUL, 1989.

Id., « La forme du journal en 1789 », *Textologie du journal, Cahiers de textologie*, 3, Paris, Minard, 1990, p. 51-82.

Lagrée (Michel), Harismendy (Patrick) et Denis (Michel), dir., *L'Ouest-Éclair'. Naissance et essor d'un grand quotidien régional, 1899-1933*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Lancry (Roger), *La saga de la presse, d'Émilien Amaury à Robert Hersant*, Paris, Lieu commun, 1993.

Leclerc (Claude), « L'évolution technique du journal, 1889-1989 », *L'Est républicain, 1889-1989. Le quotidien dévoilé*, Étienne Cricqui, Louis-

Philippe Laprévotte, François Roth, dir., Nancy, Éditions de l'Est, 1990, p. 201-221.

Ledré (Charles), *Histoire de la presse*, Arthème Fayard, Paris, 1958.

Id., *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1960.

Id., « La presse nationale sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, dir., Paris, PUF, t. II, 1969, p. 27-146.

Lefebure (Antoine), *Havas. Les arcanes du pouvoir*, Paris, Grasset, 1992.

Lenoble (Benoît), « L'autopromotion de la presse en France (fin du XIX^e-début du XX^e siècle) », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°2, printemps 2004, p. 29-40.

Lerner (Henri), *La Dépêche', journal de la démocratie*, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1978, 2 vol.

Loué (Thomas), « Un modèle matriciel : les revues de culture générale », *La Belle Époque des revues, 1880-1914*, Jacqueline Pluet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier, dir., Éditions de l'IMEC, 2002, p. 57-68.

Marchandiau (Jean-Noël), *L'Illustration', 1843-1944. Vie et mort d'un journal*, Toulouse, Privat, 1987.

Marquant (Robert), *Thiers et le baron Cotta. Étude sur la collaboration de Thiers à la Gazette d'Augsbourg*, Paris, PUF, 1959.

Martin (Marc), « La réussite du *Petit Journal* ou les débuts du quotidien populaire », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, 1982, n°3, p. 11-36.

Id., « Les métamorphoses de la presse quotidienne française au XIX^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n°110-111, 1^{er} et 2^e trimestres 2001, p. 133-149.

Id., *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002.

Martin (René), *La vie d'un grand journaliste. Auguste Neffizzer, fondateur de la 'Revue germanique' et du 'Temps' (Colmar 1820 – Bale 1876)*, Besançon, Camponovo, 1948 et 1953, 2 vol.

Miot (Jean), *Les effets des nouvelles technologies sur l'industrie de la presse*, Rapport du Conseil économique et social, Paris, Les Éditions des Journaux officiels, 1999.

Morierval (Jean), *Les créateurs de la grande presse en France, Émile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud*, Paris, Éditions Spes, 1934.

Mouchot (Marion), *Le Constitutionnel'. Contribution à l'histoire de la presse sous la Restauration*, thèse de l'École nationale des Chartes, Paris, 1968.

Moulinas (René), *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, 1974.

Id., « Du rôle de la poste royale comme moyen de contrôle financier sur la diffusion des gazettes en France au XVIII^e siècle », *Modèles et moyens de la réflexion politique au XVIII^e siècle*, Lille, 1977, t. I, p. 383-395.

Murray (William James), *The Right-Wing Press in the French Revolution : 1789-92*, London, The Boydell Press, University College, 1986.

Oscarsson (Ingemar), « Le feuilleton dans la presse française, dans les années 1790 et au début du XIX^e siècle : du supplément indépendant au rez-de-chaussée sous le filet », *Dix-huitième siècle*, n° 25, 1993, p. 433-456.

Pereire (Alfred), *Le Journal des débats politiques et littéraires, 1814-1914*, Paris, Édouard Champion, 1914, p. 7 et s.

Popkin (Jeremy D.), *The Right-Wing Press in France, 1792-1800*, Chapel Hill, N. C., 1980.

Id., *News and politics in the age of revolution : Jean Luzac's Gazette de Leyde*, Ithaca and London, 1989.

Id., *Press, Revolution, and Social Identities in France, 1830-1835*, The Pennsylvania State University, 2001.

Id., « Un grand journal de province à l'époque de la Révolution de 1830 : *Le Précurseur de Lyon, 1826-1834* », *La plume et le sabre. Hommages offerts à Jean-Paul Bertaud*, Michel Biard, Annie Crépin, Bernard Gainot, dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 185-196.

Pradié (Christian), *La presse, le capitalisme et le lecteur. Contribution à l'histoire économique d'une industrie culturelle*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Bernard Miège, dir., Université Grenoble III, 1995.

Id., « La financiarisation des industries culturelles. L'émergence de la presse à la Bourse de Paris au XIX^e siècle », *Histoire des industries culturelles en France, XIX^e-XX^e siècles*, Jacques Marseille et Patrick Eveno, dir., Paris, Association pour le Développement de l'Histoire Économique, 2002, p. 75-86.

Rétat (Pierre), « La diffusion du journal en France en 1789 », *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime, Actes du colloque international de Nimègue*, Amsterdam et Maarssen, APA-Holland University Press, 1988, p. 117-128.

Id., « Répertoire des gazettes étrangères », *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, 1993, p. 331-346.

Rétat (Pierre), dir., *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2001.

Rétat (Pierre), dir., *Les Gazettes européennes de langue française. Répertoire*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002.

- Rousset, *Nouveau Code annoté de la presse*, Paris, 1856.
- Sgard (Jean), « La presse militante au XVIII^e siècle : les gazettes ecclésiastiques », *Cahiers de textologie*, 3 ; *Textologie du journal*, Paris, 1990, p. 7-34.
- Id.*, « Le jansénisme dans les gazettes françaises de Hollande (1713-1730) », *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993, p. 281-290.
- Sirven (Alfred), *Journaux et journalistes. La Gazette de France*, Paris, F. Cournol, 1866.
- Sueur-Hermel (Valérie), dir., *Daumier. L'écriture du lithographe*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2008.
- Thérenty (Marie-Ève) et Vaillant (Alain), dir., *1836 : L'An I de l'ère médiatique, étude littéraire et historique du journal «La Presse», d'Émile de Girardin*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2001.
- [*The Times*] : *The history of 'The Times', [by the staff of "The Times"]*, London, Printing House Square [then] Times books, 1935-1984, 5 vol.
- Tucoo-Chala (Suzanne), *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798*, Pau-Paris, Marrimpouey Jeune-Jean Touzot, 1977.
- Vallas (Philippe), *La presse politique parisienne au lendemain de la loi du 11 mai 1868*, thèse de l'École nationale des Chartes, Paris, 1986.
- Viollat (Georges), « À travers le feuilleton », *Livre du centenaire du Journal des débats*, Paris, 1889, p. 582 et s.
- Watelet (Jean), *La presse illustrée en France, 1814-1914*, thèse, Pierre Albert, dir., Université Paris II, 1998.
- Wauters (Éric), *Une presse de province pendant la Révolution française : journaux et journalistes normands (1785-1800)*, Paris, C.T.H.S., 1993.
- Weill (Georges), *Le Journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Albin Michel, Paris, 1934.

Histoire de la publicité

- Avenel (Georges d'), « Le Mécanisme de la vie moderne ; la publicité », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} février 1901, p. 628-659 ; repris dans *Le Mécanisme de la vie moderne*, 4^e série, *La publicité*, Paris, Armand Colin, 1902.
- Galliot (Marcel), *La publicité à travers les âges*, Paris, Éditions Hommes et Techniques, 1955.
- Jomand-Baudry (Régine), « Images du destinataire dans les annonces publicitaires », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 215-229.

Jones (C.), « The Great Chain of Buying : medical advertisement, the bourgeois public sphere, and the origins of the French Revolution », *The American historical review*, févr. 1996, p. 13-40.

Lagneau (Gérard), « La Société générale des annonces, 1845-1865 », *Le Mouvement social*, janvier-mars 1989, p. 5-25.

Lebey (Édouard), *Manuel de l'annonce ou Instructions élémentaires sur son usage*, Paris, s. d. [1848 ou 1849].

Martin (Laurent), « Presse écrite et publicité en France, deux siècles de relations conflictuelles », *Histoire des industries culturelles en France, XIX^e-XX^e siècles*, Jacques Marseille et Patrick Eveno, dir., Paris, Association pour le Développement de l'Histoire Economique, 2002, p. 219-231.

Id., « La 'mauvaise publicité'. Sens et contresens d'une censure », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°2, printemps 2004, p. 151-162.

Martin (Marc), *Trois siècles de publicité en France*, Paris, Éditions Odile Jacob, Paris, 1992.

Id., « L'affiche de publicité à Paris et en France à la fin du XIX^e siècle », *La terre et la cité, mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris Créaphis, 1994, p. 373-387.

Id., « Médias et publicité : les étapes d'une liaison séculaire », *Gestion et media, VI^e Rencontres, 27 et 28 novembre 1997*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1998, p. 165-181.

Id., « Presse, publicité et grandes affaires sous le Second Empire », *Revue historique*, octobre-décembre 1976, p. 343-383.

Id., « Retour sur 'l'abominable vénalité de la presse française' », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°6, printemps 2006, p. 22-33.

Todd (C.), « French advertising in the eighteenth century », *Studies on Voltaire 266*, Oxford, Voltaire Foundation, 1989, p. 513-547.

Vathelet (Henri), *La publicité dans le journalisme*, Paris, Albin Michel, 1911.

Vergne (Louis), *La publicité française de Renaudot à Duveyrier (1612-1848)*, conférence faite à l'École des hautes études sociales, 1910.

Weill (Alain), *L'affiche dans le monde*, Paris, Somogy, 1991 (nouv. éd.).

Histoire politique et sociale

Agulhon (Maurice), *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977.

Chartier (Roger) et Roche (Daniel), « Les pratiques urbaines de l'imprimé », *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 403-429, chapitre reproduit dans Roger

Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, p. 165-221.

Chartier (Roger), *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990.

Chartier (Roger), dir., *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Arthème Fayard, 1991.

Fogel (Michèle). *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.

Jarrige (François), *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Kuhn (Thomas S.), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, Champs, 1983 (1^{re} éd. 1962, 2^e 1970).

Mollier (Jean-Yves), *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991.

Id., « Le parfum de la Belle Époque », *La culture de masse en France, de la Belle Époque à aujourd'hui*, Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, dir., Paris, Fayard, 2002, p. 72-115.

Pichois et Jean Dautry, *Le conventionnel Chasles et ses idées démocratiques*, Aix-en-Provence, Ophrys, 1958.

Pailhès (J.-L.), « En marge des bibliothèques : l'apparition des cabinets de lecture », *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, 1988, p. 415-421.

Parent-Lardeur (Françoise), *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, Éd. de l'ÉHESS, 1999 (2^e éd. revue et augmentée).

Perrot (Michelle), « L'affaire Troppmann (1869) », *L'Histoire*, n°30, janvier 1981, p. 28-37, repris dans *Le chemin des femmes*, Paris, Robert Laffont, 2019, p. 497-515.

Pichois (Claude) et Dautry (Jean), *Le conventionnel Chasles et ses idées démocratiques*, Aix-en-Provence, Ophrys, 1958.

Prost (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.

Roche (Daniel), *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris et La Haye, Mouton, 1978, 2 vol.

Id., *Le Peuple de Paris, essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.

Id., *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1989.

Rosanvallon (Pierre), *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

Schlup (Michel), « Sociétés de lecture et cabinets littéraires dans la principauté de Neuchâtel (1750-1800) », *Musée Neuchâtelois*, 1987, n°2, p. 81-104.

Tarde (Gabriel), *L'opinion et la foule*, Paris, Félix Alcan, 1901.

Vassort (Jean), *Les Papiers d'un laboureur au siècle des Lumières. Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.

Table des tableaux statistiques

1. « <i>Affermés</i> » et abonnés de lecture à la Gazette en Dauphiné, dans les années 1647-1663, d'après les registres du libraire grenoblois Nicolas	19
2. Évolution du nombre des « annonces » et des « annonces-colonnes » dans la Gazette d'Amsterdam au XVIII ^e siècle	44
3. Répartition catégorielle du contenu des annonces : nombre des seules « annonces » et (%) établis par rapport au total annuel	46
4. Répartition catégorielle du nombre des annonceurs, du nombre d'annonces par annonceur, du taux de répétition des annonces	47
5. Répartition catégorielle des annonces marchandes et des avis, selon leur origine géographique : nombre des annonces et avis, et (%) établis par rapport au total annuel	51
6. La Gazette d'Amsterdam au XVIII ^e siècle : annonceurs habitant les villes françaises	52
7. Répartition catégorielle des annonces de librairie et de médecine	57
8. Répartition catégorielle des autres genres d'annonces marchandes, non compris les spectacles, selon leur origine géographique	72
9. Évolution de la taxe postale (Grande Poste)	101
10. Les recettes du Journal de l'Empire, au début de 1814	109
11. Abonnements directs et par dépositaires du Journal des débats, au début de 1815	109
12. Budgets de L'Ami du Roi (diffusion de 5 000 ex. en 1791) et du Journal des débats (diffusion moyenne de 24 000 ex. en 1814)	115
13. Durée du tirage de L'Aviseur national (4 p. in-8°)	170
14. Dépenses journalières de fabrication d'un quotidien de 4 pages in-4° ou 8 pages in-8° sur demi-feuille en 1791, tiré entre 2 500 et 5 500 exemplaires, pour un salaire horaire de 15 s	174
15. Dépenses journalières de fabrication d'un quotidien d'une demi-feuille tiré à 10 000 exemplaires en 1791, pour un salaire horaire de 15 s	175
16. La taxe postale pendant la période révolutionnaire, 1791-1799	186
17. Abonnements réellement reçus par L'Ami du Roi ou la Gazette de Paris	187
18. Budget d'un quotidien d'une demi-feuille, papier carré, tiré à 5 000 exemplaires (L'Ami du Roi) ou 10 000 (Le Patriote français)	190

19. <i>Les trois sortes de papier utilisées par la presse quotidienne à la fin du XVIII^e siècle</i>	193
20. <i>Dimensions et surfaces des trois formats de la presse quotidienne en 1800</i>	200
21. <i>Le rendement horaire des presses à bras, à deux coups ou un coup</i>	210
22. <i>Les frais d'impression d'un numéro du Journal de Paris, tiré à 12 000 exemplaires en 1811 (papier non compris)</i>	212
23. <i>Tirage et diffusion du Journal de l'Empire entre 1812 et 1815, d'après le timbres, la taxe postale et l'abonnement (en nombre d'exemplaires)</i>	215
24. <i>Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir le Journal des débats, dans les années 1800-1820</i>	217
25. <i>Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir Le Constitutionnel, dans les années 1817-1820</i>	218
26. <i>Tirage des 16 000 exemplaires du Constitutionnel</i>	242
27. <i>Rendement horaire des presses typographiques au XIX^e siècle</i>	250
28. <i>Le rendement horaire des presses à bras, à deux coups ou un coup</i>	259
29. <i>Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir le Journal des débats, dans les années 1800-1820</i>	261
30. <i>Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir Le Constitutionnel, dans les années 1817-1820</i>	262
31. <i>Les formats successifs de la presse quotidienne de Paris</i>	265
32. <i>Tirage des 16 000 exemplaires du Constitutionnel</i>	270
33. <i>Économie annuelle permise par la presse mécanique</i>	270
34. <i>Tirage du Petit Journal, avec ou sans rotative</i>	282
35. <i>Rendement horaire des presses typographiques au XIX^e siècle</i>	282
36. <i>Les chiffres du prospectus de La Presse en 1836</i>	304
37. <i>Frais journaliers d'impression de 1 000 exemplaires d'un quotidien parisien (1800-1844)</i>	312
38. <i>Frais annuels de rédaction, administration et fabrication des quotidiens parisiens (1800-1844)</i>	314/315
39. <i>Dépenses et recettes du Journal des débats en 1814</i>	353
40. <i>Frais journaliers d'impression de 1 000 exemplaires d'un quotidien parisien (1800-1847)</i>	356
41. <i>Évolution du timbre fiscal (1797-1870)</i>	358

42. <i>Évolution du cautionnement pour un quotidien parisien</i>	359
43. <i>Dépenses et recettes probables du Constitutionnel pour l'exercice 1825-1826</i>	360
44. <i>Évolution de la taxe postale (1796-1908)</i>	362
45. <i>Dépenses et recettes probables du Constitutionnel pour l'année 1828</i>	363
46. <i>Dépenses et recettes du Siècle en 1841</i>	370
47. <i>Dépenses et recettes de L'Éclair en 1895</i>	380
48. <i>Dépenses et recettes du Temps en 1892</i>	382
49. <i>Dépenses et recettes du Figaro en 1892</i>	383
50. <i>Dépenses et recettes du Petit Journal en 1884</i>	385
51. <i>Dépenses et recettes du Petit Parisien en 1910</i>	388
52. <i>Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir le Journal des débats, dans les années 1800-1820</i>	396
53. <i>Nombre d'éditions et masse de personnel nécessaires pour sortir Le Constitutionnel, dans les années 1817-1820</i>	400
54. <i>Tirage des 16 000 exemplaires du Constitutionnel</i>	400
55. <i>Tirage du Petit Journal, avec ou sans rotative</i>	404
56. <i>Rendement horaire des presses typographiques au XIX^e siècle</i>	406
57. <i>Nombre de titres et tirage des quotidiens de Paris et de province</i>	411

Table des graphiques, croquis et cartes

<i>Succession des réimpressions de la Gazette</i>	9
<i>Les impositions sur demi-feuille, feuille entière ou quart de feuille</i>	167
<i>La forme ou tamis où était égouttée la feuille de papier. La disposition des pontuseaux et des vergeures selon les formats</i>	194
<i>Schéma de circulation de la feuille dans la presse de Conper, 1834</i>	240
<i>Le système de la double édition dans la presse de Conper</i>	241
<i>Les formats des quotidiens de Paris, de 1789 au milieu du XIX^e siècle</i>	266
 <i>Carte 1. Les cinq étapes de l'implantation des réimpressions de la Gazette</i>	 16
<i>Carte 2. Les contrefaçons méridionales des gazettes de Hollande</i>	26

Carte 3. Les Bureaux d'abonnement aux gazettes étrangères	36
Carte 4. Les délais de distribution des quotidiens parisiens en 1835	145
Carte 5. La pénétration des quotidiens de Paris dans les départements en 1832	149
Carte 6. Nombre de journaux arrivés dans les communes de France en 1847, pour 100 habitants en 15 jours	149
Cartes 7 à 11. Géographie départementale des principaux courants politiques présents dans les quotidiens parisiens en 1832	150 / 151

Table des illustrations

<i>Réimpressions de Lyon (12 puis 4 p.), Reims (8 p.), Toulouse (12 puis 4 p.)</i>	17
<i>Quatre gazettes périphériques : Amsterdam (1681-1796), La Haye (1744-1790), Leyde (1677-1798), Utrecht (1721-1787)</i>	38
<i>La Gazette d'Amsterdam (1691-1796)</i>	42
<i>La liberté de la presse, gravure anonyme coloriée, 1797</i>	165
<i>Le Journal de Paris</i>	168
<i>Le Logographe et la Gazette nationale, ou Le Moniteur universel</i>	169
<i>L'Ami du Roi</i>	173
<i>Les quatre formats superposés des journaux parisiens au temps de la Révolution et de l'Empire</i>	197
<i>La presse à « deux coups », et les peintures de son tympan</i>	205
<i>Trous de peintures et impositions de la demi-feuille et de l'in-folio</i>	206
<i>Les deux trous des peintures, nettement visibles au centre du journal petit in-folio</i>	207
<i>Les trois éditions du Journal de l'Empire à l'automne 1807</i>	213
<i>La liberté de la presse, gravure anonyme coloriée, 1797</i>	226
<i>Publicité pour la linotype, « Une contre cinq »</i>	226
<i>Presse en fer, dite Stanhope</i>	234
<i>Presse à retiration de Thonnelier, 1834</i>	237
<i>Presse mécanique de Couper employée pour l'impression du Magasin pittoresque, 1834</i>	240

<i>Les formats successifs des quotidiens de Paris jusqu'au grand format du Temps à partir de juin 1878</i>	244
« Presse à journaux, de M. Hyppolyte Marinoni, tirant 6 000 exemplaires à l'heure »	246
<i>Composition et tirage, selon L'Encyclopédie</i>	254
<i>Publicité pour la linotype, « Une contre cinq »</i>	255
<i>Presse mécanique de Couper employée pour l'impression du Magasin pittoresque, 1834</i>	268
<i>Presse à rétraction de Thonneller, 1834</i>	271
« Presse à journaux, de M. Hyppolyte Marinoni, tirant 6 000 exemplaires à l'heure »	276
<i>La rotative de Marinoni (brevet de mai 1867)</i>	281
« Nouvelle machine rotative, imprimant avec papier continu »	283
<i>Publicité pour la linotype Mergenthaler</i>	286
<i>La salle des rotatives du Petit Journal, 1902</i>	288
<i>Deux publicités de rotatives : Marinoni (1910) et Derriey (1903)</i>	289
<i>Salle des rotatives du Progrès de Lyon, 1895</i>	293
<i>L'immeuble du Progrès de Lyon, 1895</i>	294
<i>Le Petit Journal illustré, 2 juin 1901, la machine rotative chromo-typographique « à sept couleurs, noir compris » de Marinoni, tirant Le Petit Journal illustré</i>	296
<i>Deux éditions de La Presse (1848, 1849)</i>	316
<i>Les quatre colonnes extérieures du Constitutionnel du 13 décembre 1827</i>	333
<i>Annonces en fin de journal, ici à partir de la deuxième colonne de la troisième page</i>	334
<i>Annonces-affiches en quatrième page du Siècle (1842 et 1900)</i>	340
<i>Publicité pour Le Petit Journal en 1901</i>	386
<i>Composition et tirage, selon L'Encyclopédie</i>	394-395
<i>Presse mécanique de Couper employée pour l'impression du Magasin pittoresque, 1834</i>	399
« Presse à journaux, de M. Hyppolyte Marinoni, tirant 6 000 exemplaires à l'heure »	401

<i>La rotative de Marinoni (brevet de mai 1867)</i>	403
<i>Nouvelles rotative à pliuses de Marinoni en 1901</i>	405
<i>Deux publicités pour la linotype (1909 et 1910)</i>	409
<i>Linotypes et mise en page au marbre au Progrès de Lyon, dans les années 1960</i>	410
<i>Composition « au km » et lecture des bandes perforées ; écrans et claviers « on line » alimentant les photocomposeuses ; mise en page sur table lumineuse au Progrès de Lyon</i>	414
<i>Flashage de la plaque offset au Progrès de Lyon</i>	415
<i>L'Est républicain : de la typographie à l'offset</i>	417
<i>Premier et deuxième paradigmes : de la presse « à deux coups » aux grandes rotatives des années 1930, selon le Bulletin de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France (Noël 1937)</i>	427

Table des matières

Avant-propos	2
Chapitre I. Diffusion, réimpression et contrefaçon des gazettes en France, sous l'Ancien Régime	6
Chapitre II. Annonces et annonceurs dans la <i>Gazette d'Amsterdam</i> au XVIII ^e siècle	41
Chapitre III. La distribution des gazettes et des journaux, de 1740 à 1830	85
Chapitre IV. Dépositaires et crieurs provinciaux des journaux parisiens, en l'an V	130
Chapitre V. Diffusion et public de la presse française au XIX ^e siècle	142
Chapitre VI. Les frais d'impression et de distribution de la presse parisienne entre 1789 et 1792	164
Chapitre VII. Contrainte et innovation, la loi du timbre de 1797 et ses effets sur le format des quotidiens parisiens	192
Chapitre VIII. Des presses à bras aux presses à réaction : la presse quotidienne et l'industrialisation de son impression dans le premier XIX ^e siècle	224
Chapitre IX. Transformations industrielles de la fabrication des journaux et des magazines au XIX ^e siècle : imprimerie, télégraphie, illustration	252
Chapitre X. Des calculs trop simples de Girardin en 1836, à la réalité des coûts de fabrication des quotidiens parisiens entre 1800 et 1844	303
Chapitre XI. Presse et publicité en France (XVIII ^e et XIX ^e siècles)	317
Chapitre XII. L'économie de la presse française, entre 1800 et 1914	350
Chapitre XIII. L'imprimerie de presse du XIX ^e au XXI ^e siècle : évolutions et mutations	392
Sources et bibliographie	430
Table des tableaux statistiques	450

Table des graphiques, croquis et cartes	452
Table des illustrations	453